4 JUN. 96

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE

DU PUY

BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY

TOME XXI. — 1857-1858

LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Boulevard Saint-Laurent, 23

MDCCCLXI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU PUY

3.954.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE

DU PUY

TOME XXI. — 1857-1858

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Boulevard Saint-Laurent, 23

MDCCCLIX

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1857

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 8 JANVIER.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Communication des ouvrages reçus : mention de divers articles des publications adressées à la Société : *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, mémoire sur la situation de l'industrie de la broderie dans le département des Vosges; — *Cabinet historique*, documents sur la régale du Puy; — *Annales de la Société académique de Nantes*, étude sur les Grands-Jours (citations empruntées au travail de M. Paul Marthory); — *Bulletin de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme*, du granit employé comme amendement. — Correspondance : lettre de M. le Président à M. de Chevremont, réponse de ce dernier; — demande adressée à M. le Ministre de l'agriculture pour la tenue du Concours régional au Puy; — lettre de M. de Gourcy sur le lupin jaune. — Agriculture : enquête sur le drainage, observations de MM. de Brive, Chouvon, etc.; — culture de la patate, observations de M. le docteur Borie. — Industrie : nouvelles recherches de gisements houillers, observations de MM. Aymard, Félix Robert, etc.. — Musée : acquisition d'ossements fossiles pour le Musée. — Beaux-arts : allocation accordée à M. Dorlhac de Borne pour ses études architecturales de la cathédrale.

Présidence de M. Ch. C. de Lafayette.

La séance est ouverte à trois heures.

M. Louis Balme, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

Communication des ouvrages reçus.

Parmi les publications adressées à la Société depuis la dernière séance, M. le Président mentionne particulièrement celles qui suivent :

Le *Bulletin* des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle contient des études sur la mortalité en raison des âges, des professions, etc., qui pourraient être consultées avec fruit par les personnes qui voudraient se livrer à des recherches analogues.

Les *Annales de la Société d'émulation des Vosges* publient un mémoire de M. le docteur Haxo, sur la situation de l'industrie de la broderie dans le département des Vosges. Ce travail a surtout de l'intérêt en raison des similitudes qu'il est facile d'y trouver entre l'industrie de la broderie dans les Vosges et la fabrication de la dentelle dans la Haute-Loire. Toutefois, il est bon de le dire à l'avantage de notre département, les abus qui ont été depuis longtemps signalés autour de nous, que les hommes les plus compétents déplorent, et que l'administration supérieure se propose de combattre par une réglémentation intelligente,

notamment par l'institution du livret des ouvrières ; ces abus si désastreux pour tous : l'incertitude des rapports entre l'ouvrière et le fabricant, les infidélités et le défaut de bonne foi de la part des unes, la rigueur et l'absolutisme dans les transactions de la part des autres, sont poussés, à ce qu'il paraît, dans les Vosges à un degré qui dépasse de beaucoup tout ce que nous pouvons avoir à regretter dans ce genre.

Du reste, la Société qui a prouvé maintes fois à la fabrique entière, aux patrons comme aux ouvrières, toute sa sollicitude pour leur précieuse industrie, ne saurait trop redire, dans l'intérêt des uns comme des autres, quels avantages même matériels seront dus infailliblement à la moralisation progressive de tous les rapports commerciaux.

Donner le bon exemple aux *denteleuses*, par la pratique consciencieuse de l'équité la plus stricte dans toutes les transactions, respecter scrupuleusement les conventions des autres fabricants, ne jamais détourner, par une sorte de surenchère dans les prix de la main-d'œuvre, les ouvrières d'autrui de leurs engagements antérieurs; et d'autre part, tenir fidèlement vis-à-vis de ses propres ouvrières aux conditions stipulées d'avance, ne pas exciper des fluctuations et des bas prix momentanés du commerce pour réduire les salaires promis, c'est le moyen d'enseigner à cette classe si intéressante et si modeste, à se garder de toute fraude même légère ; c'est le moyen de lui inculquer cette loyale probité qui fait le bon renom d'une région industrielle ; c'est enfin la voie la plus courte pour recueillir au dehors tous les profits de la

légitime confiance qu'on ne manque pas d'inspirer, lorsque sûr de n'être plus trompé par l'ouvrière, on ne court plus de risques de tromper à son tour sa clientèle, même sans le vouloir.

Le *Cabinet historique* contient la mention des documents suivants : Lettre de l'évêque du Puy, au sujet de la régale. — Diplomæ S. Ludovici Francorum regis de jure regaliæ regum Franciæ in ecclesiam Aniciensem. — Pour la régale du Puy-en-Velay (Livr., novembre et décembre 1856).

Sous ce titre : *Etude sur les Grands-Jours*, les *Annales de la Société académique de Nantes* contiennent un travail intéressant de M. Vaudier. Les éléments où a puisé l'auteur, ne concernent que les Grands-Jours de Poitiers en 1531, 1579 et 1637; ceux de Clermont en 1666, et enfin ceux du Puy en 1548 et 1666. Les documents les plus complets sur ces solennités judiciaires sont évidemment ceux qui sont empruntés au remarquable travail publié dans nos Annales, par notre collègue M. Paul Marthory, que M. Vaudier cite du reste plusieurs fois avec une pleine loyauté. La Société doit se féliciter une fois de plus de voir les œuvres de ses membres ainsi appréciées au dehors et mises à contribution par le monde érudit.

Le *Bulletin de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme* contient un article curieux sur l'emploi du granit pulvérisé, comme amendement. L'auteur de cette communication, M. le docteur Buisson, aurait obtenu par ce procédé des résultats très-avantageux.

M. Aymard pense qu'il y aurait peut-être quelque intérêt à faire des expériences à ce sujet. Mais il faudrait connaître préalablement quelle espèce de granit a été employée. M. le Président répond que le mémoire indique quelle nature de granit il faut préférablement rechercher. Les sels utiles doivent être particulièrement les silicates. M. Félix Robert veut bien se charger de recueillir et de rapporter divers échantillons de granit qui pourront être l'objet de quelques essais.

Le même Bulletin contient quelques indications qu'il peut être bon de consulter sur l'emploi du sulfate de fer dans la confection des fumiers.

Enfin un autre numéro de la même publication contient un article des plus sensés, dans lequel M. Jusseraud, président du comice de Riom, combat par des raisons péremptoires l'engouement qui s'est produit en faveur de l'introduction de la race bretonne en toute sorte de régions, sans examen préalable de l'avantage ou des inconvénients de cette introduction. M. Chouvon pense que ce n'est qu'au point de vue de la production du lait qu'on a pu se préoccuper de cette race qui, pour le travail et la boucherie, sera toujours insignifiante et ne convient par conséquent nullement à des tentatives de croisement.

Le *Bulletin de la Société météorologique de France* mentionne la nomination de M. Bertrand de Doue comme membre du Conseil d'administration de cette Société ; notre association se tient toujours pour très-honorée des distinctions dont notre éminent doyen est

si légitimement et si fréquemment l'objet dans le monde savant.

Correspondance. — M. le Président fait connaître que le bureau, conformément à la décision prise par la Société dans sa dernière séance, se transporta immédiatement à la préfecture, pour exprimer à M. de Chevremont, tous les regrets de la Société, à l'occasion de son prochain départ. M. de Chevremont ne s'étant pas trouvé chez lui, M. Charles Calemard de Lafayette, au nom du bureau, lui a adressé la lettre suivante :

Le Puy, 5 décembre 1856.

Monsieur le Préfet,

La Société d'agriculture, par une délibération prise à l'unanimité, a décidé hier, dans la séance du jeudi 4 décembre, que son bureau et ses divers dignitaires se rendraient immédiatement auprès de vous, pour vous témoigner le vif sentiment de regret dont elle a été pénétrée en apprenant votre prochain départ.

Lorsque, à une autre époque, la Société vous priait d'accepter dans son sein le rang le plus élevé dont il lui fût possible de disposer, lorsqu'elle vous décernait le titre de Président honoraire, elle disait assez combien déjà il lui avait été donné d'apprécier le concours si intelligent et si dévoué prêté par votre administration à ses plus utiles efforts.

Depuis lors, dans une circonstance plus solennelle, le

vote qui vous porta à la présidence générale de la 22e session du Congrès scientifique de France, en attestant combien tous les éléments de progrès intellectuel et matériel de ce pays se groupaient facilement autour de vous, devint la manifestation plus complète encore de l'heureuse harmonie établie entre vos inspirations et les nôtres.

Tels sont les souvenirs que la députation de la Société, qui n'a pu vous rencontrer hier soir, tenait cependant à vous rappeler, et qu'elle a chargé son Président de vous transmettre par écrit, avec l'expression d'une gratitude profonde pour l'appui constant et fécond donné par vous aux intérêts si considérables que la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy a mission d'étudier et de servir.

CH. C. DE LAFAYETTE, *président.*
AYMARD, *vice-président.*
O. BONNET, *secrétaire.*

A cette lettre M. de Chevremont a répondu dans les termes suivants, en exprimant pour la Société les honorables sympathies dont il lui avait donné de nombreuses preuves :

Le Puy, 6 décembre 1856.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je regrette de ne pas m'être trouvé chez moi lorsque vous m'avez fait l'honneur de vous y présenter avec les autres membres du bureau et les divers dignitaires de la

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, pour me témoigner les sentiments de regrets que la Société a éprouvés à la nouvelle de mon départ et qu'elle vous avait chargé de m'exprimer.

Ces souvenirs que vous rappelez du vote par lequel la Société m'avait rapproché du vénérable M. de Bastard, son fondateur, en me conférant comme à lui le titre de Président honoraire, et de cette autre initiative à laquelle j'ai dû sans doute la présidence générale de la 22e session du Congrès scientifique de France, ces souvenirs sont parmi les meilleurs que j'emporte dans ma retraite. Un pressentiment qui ne m'avait pas trompé m'avait fait comprendre, dès les premiers jours de mon administration, tout ce que je devais espérer, pour l'accomplissement de ma mission, des lumières, de l'expérience et du dévoûment d'une Société en qui se résument les forces vives du pays. Ma vie tout entière à l'action ne m'a pas permis, autant que je l'eusse voulu, d'appeler vos études sur celles des questions, ressortissant de l'autorité départementale, que les besoins de l'avancement moral et matériel du département faisaient naître et dont la solution ne pouvait reposer plus sûrement que sur une œuvre collective comme la vôtre. Cette œuvre doit grandir avec la situation nouvelle du département, sous le gouvernement de l'Empereur : c'est la pensée qui me fait sentir plus douloureusement le regret de me séparer en ce moment-là même et de vous et de ce pays.

Agréez, etc.

A. DE CHEVREMONT.

Conformément au désir exprimé à plusieurs reprises dans le sein de la Société, M. le Président a cru le moment opportun pour demander à S. Ex. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, que la ville du Puy fût désignée pour être le siége d'un des plus prochains concours régionaux. Cette demande a été formulée dans la lettre suivante, dont il est donné commuication :

Puy, 8 janvier 1857.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Votre Excellence avait bien voulu, en 1855, désigner la ville du Puy, pour être le siége du Concours régional de la circonscription du Centre, en 1856. Le Président de la Société d'agriculture du Puy eut alors l'honneur de faire observer à Votre Excellence, qu'en raison de la tenue du Congrès scientifique au Puy, en 1855, il ne paraissait pas possible d'avoir, en si peu de temps, avec succès, dans le même chef-lieu, deux solennités dispendieuses. Il eût été difficile, en effet, d'obtenir à des intervalles si rapprochés, soit du Conseil municipal du Puy, soit du Conseil général de la Haute-Loire, les allocations convenables.

Votre Excellence voulut bien se rendre à ces considérations, et la tenue du Concours régional au Puy fut ajournée. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, il a paru à la Société que je préside, qu'on pouvait espérer de trouver de nouveau au Puy, pour l'année 1859, tous les éléments nécessaires à l'éclat d'une solennité agricole importante.

En conséquence, Monsieur le Ministre, je viens vous prier, au nom de la Société d'agriculture du Puy, de vouloir bien désigner le chef-lieu de la Haute-Loire, pour le siége du Concours régional de la circonscription du Centre, en 1859.

J'aurai l'honneur de faire observer à Votre Excellence que, jusqu'à ce jour, la distance qui nous sépare des chefs-lieux où se sont tenus les Concours antérieurs ne nous a pas permis de déterminer les éleveurs à transporter aussi loin leurs produits. Il en est résulté que la race spéciale des régions montagneuses de la Haute-Loire, dite la race du Mezenc, est à peine connue dans le monde scientifique, tandis, au contraire, qu'elle est recherchée par les acheteurs du Forez, du Dauphiné et de toute la Provence.

Nous attacherions un grand prix à voir cette race devenir désormais, elle aussi, l'objet d'une classification spéciale. Elle ne saurait, en effet, prétendre à entrer en comparaison ni pour la taille et le travail avec la race de Salers, ni pour le poids et l'aptitude à l'engraissement avec la race d'Aubrac. Par conséquent, lorsqu'elle sera confondue dans les Concours avec ces deux races, toutes les chances, au premier coup-d'œil surtout, seront évidemment contre elle; et pourtant, possédant encore, à un degré relativement exceptionnel, la triple faculté de donner à la fois du travail, de la viande et du lait, elle répond ainsi parfaitement aux besoins de la région où elle est élevée. Elle paraît de plus susceptible de recevoir une prompte amélioration, dès qu'elle sera devenue l'objet d'une sélection intelligente qui lui a manqué jusqu'à ce jour.

En recommandant ces observations à votre haute bienveillance, la Société d'agriculture du Puy croit entrer

dans les vues d'amélioration et de progrès dont le Gouvernement se montre si visiblement animé en faveur de l'agriculture.

Veuillez agréer, etc.

Le Président de la Société d'agriculture du Puy

CH. C. DE LAFAYETTE.

M. le comte de Gourcy, l'éminent agronome dont tout le monde connaît l'infatigable apostolat au profit de tous les progrès agricoles, et dont on se rappelle les intéressantes communications dans le sein du Congrès, écrit à M. le Président que, dans ses pérégrinations en Allemagne, il a été frappé de la rapide extension donnée à une culture encore inconnue en France. Il s'agit du lupin à fleurs jaunes, qui, tant par sa tige que par son grain également précieux comme fourrage vert et comme nourriture sèche des troupeaux, fournit un moyen de tirer parti des sables et des terrains granitiques le plus complètement dépourvus de calcaire. En Allemagne, grâce au lupin jaune, on a obtenu sur ces terres une amélioration du plus haut intérêt. M. de Gourcy annonce qu'il a réservé pour la Société une certaine quantité de semence dont il recommande de faire l'essai.

Des remercîments empressés seront adressés à M. de Gourcy.

M. Dugrip écrit pour remercier de sa nomination comme membre non résidant.

Agriculture. — M. le Président rappelle qu'il a été décidé qu'on recueillerait dans la séance présente des renseignements sur la situation des travaux de drainage dans le département, et sur les projets d'assainissement par ce procédé, en voie plus ou moins prochaine d'exécution. Il résulte des communications fournies par divers membres, et notamment par MM. Calemard de Lafayette père, Chouvon, etc., que plusieurs projets importants sont en ce moment à l'étude. Il paraît de plus que M. Nicolas, chargé du service du drainage par M. l'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, s'occuperait en ce moment de plans de drainage à exécuter sur des superficies très-considérables, tant à Alleret, chez M. le marquis de Ruolz, que chez M. Doniol, à Ronzet.

M. de Brive signale aussi un important drainage qui va être exécuté à Coubon, chez M. Ernest de Brive, son frère, sur une prairie marécageuse, dont les fourrages de qualité tout-à-fait inférieure, seront sans doute complètement améliorés, comme qualité et comme quantité, par l'assainissement projeté.

Le même membre pense que, dans les conditions actuelles, la fabrication des tuyaux pourrait bien n'être pas suffisante ; si donc, comme on peut l'espérer, la subvention de deux mille francs, demandée à M. le Ministre, était accordée, il serait bon sans doute de faire l'acquisition d'une nouvelle machine Calla, de manière à établir une sorte de concurrence entre deux fabricants.

Plusieurs membres pensent que, dans le cas où cette nouvelle acquisition serait faite, il serait bon de de

mander une modification au tablier de la machine, de telle sorte que la section des tuyaux faite par le tablier leur donnât une longueur de 0,33 environ, pour que les trois drains pussent donner un mètre de longueur.

Dans ce cas, M. de Brive pense qu'il conviendrait de demander un tablier nouveau donnant les mêmes dimensions pour l'ancienne machine. Les deux fabricants auraient ainsi la possibilité de fournir des produits complètement semblables.

La Société décide qu'il sera tenu compte de ces diverses observations.

M. le docteur Borie signale, dans le *Bulletin de la Société impériale d'acclimatation,* une notice intéressante sur la culture de la patate et des ignames de la Chine. Il semble qu'au moment où la maladie de la pomme de terre peut donner de sérieuses inquiétudes sur l'avenir de sa culture, il y aurait un grand intérêt à suivre assidûment les essais qui peuvent être faits au sujet d'autres tubercules comestibles, plus ou moins aptes à la remplacer.

Plusieurs membres donnent leur assentiment à cette opinion et M. le Président engage particulièrement ceux d'entre eux qui, aux environs de la ville, se livrent avec le plus de succès à la culture des légumes, à tenter quelques essais dans le sens des indications de M. le docteur Borie.

Industrie. — M. le Président appelle l'attention de la Société sur un fait qui se passe dans ce moment et qui

pourrait être d'un grand intérêt pour l'avenir industriel du pays, comme pour la réalisation de ses légitimes espérances dans la question des chemins de fer. Il paraîtrait qu'une compagnie qui compterait parmi ses membres des industriels distingués du département de la Loire, ferait faire, dans le canton de Saint-Julien, de sérieuses recherches pour trouver des gisements houillers. D'autres régions de l'arrondissement, et notamment Solignac, le Monastier, etc., devraient être aussi prochainement explorées. Il est sans doute du devoir de la Société de se tenir complètement au courant de tout ce qui pourrait être fait en vue de découvertes de cette nature.

M. Aymard pense qu'il y aurait surtout à encourager les recherches de lignites dont des gisements importants existent à coup sûr à l'Aubépin, à la Roche-Lambert, dans la vallée de Dolaizon, de la Bernarde et au pont de Mars, sur la route de Saint-Agrève. Quant aux mines de charbon, il semble bien douteux qu'on puisse arriver par les recherches actuelles à des résultats de quelque valeur. Nos vallées sont assez décharnées sur leurs flancs, et les couches verticales du sol sont trop souvent mises à nu par les bouleversements et les érosions qui les ont entamées, pour que les traces de gisements carbonifères ne fussent pas apparentes sur bien des points, si ces gisements existaient en réalité. Les terrains de grès des environs du Puy fournissent pour la science la démonstration à peu près définitive qu'on y chercherait vainement le charbon.

M. Félix Robert a vu quelques échantillons de char-

bon provenant de Saint-Julien ; du reste, quand les travaux d'exploration seront commencés, il tiendra la Société au courant des constatations qui pourraient être faites.

M. le Président pense que, puisque des hommes sérieux et se plaçant à un point de vue d'exploitation industrielle sont disposés à faire des frais pour les recherches en question, ils ont dû être induits à le faire par quelques données suffisamment probantes ou tout au moins par des présomptions de quelque valeur. Sous ce rapport, il semble que la Société manquerait à son rôle habituel dans toutes les initiatives intéressantes pour le pays, si elle ne cherchait à se faire une appréciation définitive sur les chances des explorations qui vont commencer. Il lui appartiendrait, en effet, d'éclairer ces explorations des lumières de la théorie, de stimuler les chercheurs, si on peut espérer pour eux le succès, ou de les détourner d'une entreprise inutile, dans le cas où les conclusions de la science seraient absolument négatives. Dans tous les cas, il importe que la Société soit informée régulièrement de la marche des choses.

MM. Lacombe et Félix Robert, invités à suivre l'étude de cette question, veulent bien promettre de visiter les lieux, de constater ce qui se fera et d'en rendre un compte immédite à la Société.

M. le Président fait déposer sur le bureau une mâchoire supérieure de *monacrum velaunum*, trouvée dans les marnes gypseuses de la vallée du Puy, et qu'il a acquise pour le Musée.

Objets d'administration. — *Beaux-arts.* — Le Conseil d'administration, appelé par un vote de la Société, dans sa dernière séance, à déterminer la quotité d'une allocation à accorder à M. Dorlhac de Borne, architecte, pour ses remarquables études architecturales du porche de la cathédrale, propose d'affecter à cette récompense une somme de 100 fr.

La Société adhère unanimement à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

O. BONNET.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 FEVRIER.

SOMMAIRE.

Allocution de M. le Président, relative à la présence de M. le Préfet; réponse de M. le Préfet. — Ajournement de la lecture du procès-verbal. — Ouvrages reçus. — Dépouillement de la correspondance; M de Morangiès est nommé membre correspondant. — Lettre de M. le Président à la Société impériale zoologique d'acclimatation, pour demander que cette Société reçoive celle du Puy comme Société correspondante. — Réponse de M. le Ministre de l'agriculture à une demande de franchise de port, pour un envoi de pommes de terre Chardon a recevoir. — Lettre d'envoi de la machine à drains. — Rapport de M. Chouvon sur les constructions rurales ; étable-modèle de Chadenac. — Avis d'un envoi de 2,000 œufs fecondés de poissons de l'etablissement d'Haguenau. — Lecture d'un mémoire de M. Borie, sur la panification; discussion sur ce sujet, à laquelle prennent part M. de Brive, M. le Président, M. Aymard et M. le Préfet, et après laquelle est nommée une commission. — Ajournement d'un rapport de M. Robert, sur les gisements houillers des environs du Puy. — Fouilles archéologiques à exécuter ; M. Bretagne, M. Aymard, M. le Préfet. — Exposition d'émaux du moyen-âge par M. Aymard. — Nomination de M. Bretagne en qualité de membre non résidant. — Nomination d'une commission pour l'examen de la demande d'admission, au titre de membre résidant, de M. Nicolas, ingénieur-draineur.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Charles Calemard de Lafayette.

A l'ouverture de la séance, M. Emile Paul, préfet de

la Haute-Loire, introduit par M. le Président et les Secrétaires, vient prendre place au bureau.

M. Ch. de Lafayette, prenant la parole, remercie en termes chaleureux M. le Préfet, d'avoir bien voulu prendre un moment sur ses occupations si nombreuses et si importantes, pour venir assister à une des séances ordinaires de la Société. Il voit dans cette démarche toute spontanée, de la part du premier magistrat du département, et une marque de sympathie et un haut encouragement donnés aux travaux que poursuit avec une énergie croissante, la Société d'agriculture; en même temps, il demande à M. le Préfet de vouloir bien continuer à cette Société, l'appui qu'elle a trouvé dans l'administration de ses prédécesseurs.

M. le Préfet répond que toutes ses sympathies sont acquises à une Société qui a pour but le progrès de l'agriculture, des sciences et des arts, dans le pays dont l'administration lui est confiée. En se rendant à la réunion de ce jour, il a voulu se mettre directement en rapport avec les membres qui la composent, connaître la nature de leurs travaux afin de joindre utilement ses efforts aux leurs, toutes les fois qu'il s'agira des intérêts matériels ou moraux des populations du département.

M. le Président annonce à l'assemblée, qu'en l'absence de M. Oscar Bonnet, les fonctions de secrétaire seront remplies par M. Balme, vice-secrétaire, et que la lecture du procès-verbal de la dernière séance sera ajournée à la prochaine réunion.

Ouvrages reçus. — M. le Président rend compte des ouvrages reçus par la Société, depuis sa dernière séance : parmi ces ouvrages, M. le Président mentionne un volume de la Société d'agriculture de Metz, qui contient un article de M. Isidore Pierre, sur le plâtrage et la fumure des terres ;

Les *Annales* de la Société de Soissons. On y trouve une communication fort intéressante, faite par M. Bretagne, notre collègue, et un mémoire sur l'orientation des anciennes églises ;

Le *Bulletin monumental*, rédigé par M. de Caumont. Dans un article intitulé : *Souvenirs archéologiques*, M. de Caumont rend compte de l'un de ses voyages au Puy ;

Le *Moniteur des Comices agricoles*, qui contient un article sur les mélanges de terre, fumier et chaux, pour l'engrais des herbages et prairies ;

Le volume de la Société d'agriculture de Vaucluse, contenant quelques observations sur l'obstruction des tuyaux de drainage, qui ont été extraites de l'excellent travail, sur le drainage, de notre collègue, M. de Brive ;

Le *Bulletin* de la Société centrale d'agriculture. Dans cette brochure se trouve un article sur l'inoculation, que M. le Président recommande à la commission chargée des études sur la péripneumonie des bêtes à cornes ;

Le *Bulletin* de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme. On y lit avec intérêt un article sur le chaulage; l'auteur de cet article a procédé à l'analyse du froment et de sa paille, ainsi qu'à celle de l'avoine et de sa paille. Il a déterminé la quantité de chaux qui se trouve dans ces différents grains et dans leurs plantes, et qui, selon lui, est indispensable à leur belle et bonne venue. Il pense que le chaulage est un moyen de procurer à ces grains la quantité de chaux qui leur est nécessaire;

Le *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Lozère, contenant également un article sur le chaulage.

M. le président dépouille ensuite la correspondance et donne connaissance d'une lettre de M. de Morangiès, qui fait hommage à la Société d'une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : *Notes sur l'agriculture granitique de la Lozère*. Si la Société juge que cet opuscule soit utile au département de la Haute-Loire, il offre de lui en envoyer quelques exemplaires, pour les distribuer à ceux de ses membres qui en désireraient.

M. le président propose de décerner à M. de Morangiès le titre de membre correspondant, et prie M. Chouvon d'examiner l'utilité que peut avoir pour notre pays l'ouvrage de M. de Morangiès et d'en rendre compte à la Société.

M. le Président fait connaître la lettre qu'il a écrite à la Société impériale zoologique d'acclimatation; elle est ainsi conçue :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Société d'agriculture du Puy, dans sa dernière réunion, a décidé que j'aurais à demander en son nom son agrégation, comme Société correspondante, avec la Société impériale zoologique d'acclimatation.

Ainsi que M. le docteur Borie a eu l'honneur de vous l'exposer dans ses dernières communications avec vous, M. le Président, le département de la Haute-Loire, au milieu duquel la Société d'agriculture du Puy exerce son action, est placé dans les conditions tout-à-fait exceptionnelles, pour tenter les grandes œuvres d'acclimatation, dont la Société que vous présidez a pris l'heureuse initiative.

Tandis que autour du Puy, et dans plusieurs bassins de l'arrondissement de Brioude, la culture de la vigne donne encore quelques résultats, et que par conséquent l'introduction de plantes nouvelles peut encore être essayée, non sans succès, sur un sol d'une fécondité merveilleuse et où la culture maraîchère donne d'admirables produits, la région montagneuse qui nous entoure et que nous trouvons à peu de distance, les versants du Mezenc où l'élève des bestiaux au milieu de pâturages d'une qualité supérieure se développe constamment dans la voie d'un heureux progrès, se prêteraient peut-être mieux que toute autre localité à l'élève et à la multiplication de certains animaux qui vous semblent, à vous, Monsieur, et à la Société d'acclimatation, qui vous semblent à si juste titre, susceptibles de rendre dans l'avenir d'inappréciables services.

Dans cette région du Mezenc dont je parlais tout-à-

l'heure, la culture pastorale, pratiquée à une hauteur de plus de 1,700 mètres au-dessus du niveau de la mer, semblerait pouvoir adopter sans grands efforts, eu égard à la convenance du climat, l'introduction du lama, de l'alpaca, de la chèvre d'Angora et de Cachemire. L'yac surtout semblerait pouvoir s'adapter particulièrement aux conditions spéciales de nos montagnes, et on ne pourrait pas craindre *à priori* de voir ces animaux se dépouiller graduellement, comme il est arrivé trop souvent ailleurs, de leur précieuse toison sous un climat qui, pendant l'hiver surtout, développe chez la race bovine, jusques sur les mamelles et les parties ordinairement dénudées, le système pileux. Nous voyons, en effet, dans cette région, les mamelles et le pis des vaches, pendant l'hiver, presque aussi velus que le reste du corps qui lui-même se revêt de poils d'une longueur exceptionnelle. Il est à remarquer, que toutes ces particularités disparaissent promptement quand l'animal descend dans nos vallées, d'un climat bien moins rigoureux.

Telles seraient les conditions favorables, au point de vue des convenances et des aptitudes naturelles, que pourrait offrir ce pays. Je dois, il est vrai, avouer que le concours qu'il serait en ce moment possible d'obtenir des éleveurs de la montagne serait loin de présenter des avantages aussi généralement incontestables. Sauf trois ou quatre exceptions peut-être, l'éleveur de la région du Mezenc est le plus souvent pauvre, ou tout au moins dépourvu d'avances suffisantes. Il n'y aurait donc guère lieu de songer à lui demander des sacrifices gratuits, au profit de la science. Ainsi, s'il arrivait que des constructions spéciales devinssent nécessaires, trois ou quatre propriétaires seuls, à ma connaissance, seraient peut-être en mesure d'y pourvoir.

Ces circonstances sont, je le répète, profondément regrettables, puisque, ainsi que je crois l'avoir établi tout-à-l'heure, le pays aurait des aptitudes dignes d'être prises en sérieuse considération.

En ce qui concerne la pisciculture, les conditions également favorables que présentait la Haute-Loire ont déjà été intelligemment mises à contribution. Je dois particulièrement vous signaler, Monsieur le Président, la création d'un établissement spécial de fécondation et d'éclosion pour la truite, déjà en pleine voie de succès au lac de Saint-Front. Ce lac, d'une superficie de 50 hectares, appartient à M. le comte de Causans, l'un des membres de la Société d'agriculture du Puy, qui ne néglige rien en ce moment pour y multiplier, dans les conditions les plus convenables, les truites déjà si renommées, à Lyon notamment, sous le nom de truites du lac, et qui viennent d'être, de la part de M. Comarmond, l'objet d'une publication spéciale.

Un autre propriétaire, M. Blanc du Charrouil, se met avec zèle en mesure de marcher sur les traces de M. le comte de Causans. Enfin M. de l'Eguille, sous-inspecteur des forêts, de concert en toutes choses avec la Société d'agriculture et favorisant sur tous les points les tentatives d'éclosion nouvelles, va spécialement entreprendre l'empoissonnement du lac du Bouchet, lac de 90 hectares. M. de l'Eguille attache également comme nous le plus grand prix à la dissémination de l'anguille dans tous les cours d'eau de la Haute-Loire. Malheureusement, les ressources dont nous disposons sont bien insuffisantes, eu égard aux proportions de l'œuvre du réempoissonnement qu'il conviendrait de généraliser ici, sur la plus grande échelle. A cet égard, nous nous recommanderions avec

instance au patronage de la Société d'acclimatation, soit au point de vue des distributions qui émanent d'elle, soit au point de vue de l'influence qu'il lui est possible d'exercer sur les distributions qui se font par les établissements subventionnés de l'État. Des œufs fécondés ou l'allevin d'anguille qui nous seraient adressés seraient reçus par nous avec une vive reconnaissance et placés en de bonnes conditions de succès chez des expérimentateurs intelligents.

En ce qui touche l'acclimatation des végétaux, la Société d'agriculture du Puy compte également quelques hommes qui mettront tout leur dévoûment et tout leur zèle au service des tentatives que la Société zoologique voudra bien leur conseiller, en tenant compte des conditions et des aptitudes locales spécifiées plus haut.

En résumé, le département de la Haute-Loire, ainsi que l'a judicieusement signalé M. le docteur Borie, présente, au point de vue de la culture, au moins trois zônes bien distinctes qui peuvent se caractériser ainsi :

Première zône, de la vigne et des cultures maraîchères ; seconde zône, des céréales, jusqu'à la limite où cesse la culture du froment ; troisième zône, où le seigle et l'avoine sont encore cultivés et cessent graduellement de l'être en cédant le pas à la culture pastorale qui se continue jusque sur les plus hauts sommets.

J'ai maintenant à m'excuser, Monsieur le Président, d'avoir donné une telle extension à ces détails dont je crains peut-être de m'être exagéré l'importance. Je désire néanmoins que, s'ils n'ont pu servir à constater pour nous des titres réels à l'agrégation que nous avons l'honneur de solliciter auprès de la Société zoologique d'acclimatation, ils puissent toujours témoigner, sinon de ce que

nous avons fait, au moins de ce que nous pouvons et désirons faire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance des sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-obéissant serviteur.

Le Président de la Société d'agriculture du Puy,

CH. C. DE LAFAYETTE.

AGRICULTURE. — D'après une décision de la Société, M. le Président avait écrit à M. le Ministre de l'agriculture, afin d'obtenir de lui, comme l'an dernier, la franchise de port des pommes de terre Chardon que la Société désirerait se procurer cette année.

M. le Ministre a répondu qu'il avait accordé à M. Dugrip une subvention de six mille francs et que cette subvention lui paraît suffisante pour que M. Dugrip fasse *franco*, l'envoi des pommes de terre que la Société pourrait lui demander.

M. le Président ajoute que, depuis quelque temps, plusieurs personnes qui désirent cultiver cette nouvelle espèce de pomme de terre, lui ont demandé de la semence. Il pose en question si, en présence de ces demandes et des résultats obtenus, la Société doit faire venir à ses frais un nouvel envoi pour le distribuer.

M. de Brive pense que, s'il est du devoir de la Société de prendre l'initiative pour propager les cultures utiles, elle ne doit pas, lorsque l'expérience a constaté d'heureux résultats, prodiguer ses ressources pour une série d'expériences de même nature. La culture

de la pomme de terre Chardon offre des avantages certains, cela est acquis. La Société a fait connaître ces avantages. C'est donc à ceux qui veulent en profiter, à se procurer, à leurs frais, la semence.

Il est décidé que les personnes qui désireront se procurer cette variété de pomme de terre, devront s'inscrire en nombre suffisant pour faire à M. Dugrip une nouvelle demande et obtenir de lui la franchise du port.

M. le Président donne lecture de la lettre d'envoi de la machine à drains. Il ajoute que, d'après les renseignements qu'il a reçus, il y a tout lieu de croire que les drains que l'on fabriquera avec cette nouvelle machine seront, après la cuisson, d'une longueur de 33 centimètres. Ils satisferont donc aux désirs généralement exprimés par ceux qui font du drainage.

M. Chouvon lit un rapport sur les constructions rurales. Un plan d'une étable-modèle passe sous les yeux de la Société. Ce plan doit être mis à exécution à l'établissement de Chadenac, dépendant de l'Orphelinat.

M. le Président remercie, au nom de l'assemblée, M. Chouvon, d'avoir traité cette matière. Il ajoute que M. le Préfet donnera son concours à l'établissement des Orphelins.

Pisciculture. — M. le Président informe l'assemblée qu'il a eu avis de l'envoi de 2,000 œufs fécondés de poisson, qui nous est fait par l'établissement

d'Haguenau. M. de Causans dit qu'il a pris les dispositions nécessaires pour les recevoir convenablement.

Industrie. — La parole est à M. le docteur Borie. Ce membre donne lecture à l'assemblée d'un mémoire, dont il est l'auteur, sur la panification.

En présence des avantages signalés par M. Borie, M. le Président ouvre la discussion pour savoir comment on pourra arriver à mettre en pratique les nouveaux procédés de fabrication du pain.

M. de Brive retrace en peu de mots les avantages des nouvelles boulangeries. A ses yeux, un établissement de cette nature devient indispensable dans notre pays. Pénétré de cette idée, il porta la question à la dernière session du Conseil général, et indiqua les conclusions d'un rapport précédent du docteur Borie; mais le Conseil général n'eut pas le temps d'étudier suffisamment cette question et se borna à émettre un vœu favorable. M. de Brive se demande ensuite quel est le mode le plus sûr pour arriver à cette création. Il n'en voit pas de meilleur que l'association.

M. le docteur Borie prétend au contraire que, dans un pays comme le nôtre, où il y a peu d'esprit d'initiative, l'administration municipale devrait prendre en main ce projet, afin de le faire réussir. Dans tous les cas, il pense que la Société, par un prix hors ligne, devrait encourager un industriel dans cette entreprise.

« La Société, répond M. le Président, décerne dans son programme un prix à celui qui fera usage, dans la boulangerie, du nouveau procédé. Ce prix, la So-

ciété pourrait le porter à 500 francs; mais il doute que cet encouragement soit suffisant, lorsque les dépenses pour établir une boulangerie nouvelle, peuvent se porter à plus de 12,000 francs. »

M. Aymard propose de nommer une commission qui pourrait se mettre en rapport avec un boulanger de cette ville, qui lui a manifesté l'intention d'établir une industrie de ce genre.

A ce sujet, M. le Préfet a l'obligeance de donner quelques détails sur l'état de cette question à St-Quentin, qu'il vient de quitter. Il n'est pas douteux pour lui que le nouveau procédé de panification n'offre de grands avantages et, comme particulier et comme administrateur, il encouragera son importation dans ce pays. L'hospice de St-Quentin a pu, en l'employant, livrer du pain à d'autres établissements de charité de cette ville à des prix réduits; cependant à St-Quentin il n'y avait qu'une seule boulangerie nouvelle qui n'a pas procuré aux consommateurs les avantages qu'on pouvait en espérer. M. le Préfet en a trouvé le motif dans l'esprit de spéculation qui présidait aux opérations de ce nouvel établissement. Il ajoute qu'il favorisera, autant qu'il dépendra de lui, la création dans le pays d'une nouvelle boulangerie, mais que cet établissement doit avoir lieu en dehors de la direction de l'administration.

Passant aux propositions émises, il croit bon de les fondre en une seule. La Société émettrait le vœu de voir s'établir au Puy une boulangerie d'après les nouveaux systèmes, et nommerait une commission chargée de se mettre en rapport avec les autorités

préfectorale et municipale, et avec les personnes qui peuvent se mettre à la tête de cette utile entreprise.

La Société se range à cet avis. Sont nommés membres de la commission : MM. Souteyran, Borie, de Brive, de Causans, de Vinols et Martel.

Sciences physiques. — L'ordre du jour appelle un rapport de M. Robert, sur les gisements houillers qui pourraient exister aux environs du Puy.

M. Robert fait observer que l'état de la température ne lui a pas permis de se rendre sur les lieux pour faire les études géologiques préalables, et se procurer les échantillons que l'on prétend avoir trouvés. Il a donc dû ajourner ce travail.

M. de Brive communique à l'assemblée le résultat des observations thermométriques du mois de janvier.

Sciences historiques. — *Archéologie.* — La parole est à M. Bretagne, pour qu'il veuille indiquer, avant de nous quitter, quelles sont les études archéologiques qui lui paraîtraient les plus utiles à faire en ce moment dans le pays. Ce membre expose que, dans ses études, sa méthode est d'arriver immédiatement au but; que pour cela il faut avoir de la précision, s'occuper des réalités. Ce qu'il conseille avant tout, en archéologie, c'est de se garder des romans. « La ville du Puy, dit-il, est d'origine gauloise, et les nombreux restes d'antiquités qu'on y trouve attestent aussi l'existence d'une ville gallo-romaine. Quelques fouilles sur la place du For peuvent amener à découvrir d'autres

fragments qui viendront compléter ceux qu'elle possède déjà, et donner une juste idée de l'importance de la ville dans les temps antiques. » Il conseille également de continuer les fouilles de St-Paulien, qui ont amené la découverte d'un souterrain romain.

M. Aymard partage, depuis longtemps, l'avis de M. Bretagne. Il conseille également de reprendre les fouilles de la commune d'Espaly, près le Puy, dans un champ où furent découvertes, en 1822, les substructions d'une partie d'un palais antique qui pourrait avoir été le palais préfectoral de la ville romaine d'*Anicium*. Les dimensions de cet établissement, qui, à en juger par la partie découverte, étaient beaucoup plus grandes que notre hôtel actuel de la préfecture, pourraient également, si on venait à bien en déterminer l'étendue, donner une solution à la question de l'importance de notre ville.

Après ces explications, M. le Président sollicite les bienveillantes sympathies de l'administration. Il ose espérer que M. le Préfet voudra bien encourager ces intéressantes recherches par une subvention.

M. le Préfet témoigne tout l'intérêt qu'il prend aux questions archéologiques, qui, à son avis, sont de nature à projeter de vives lumières sur les points obscurs de l'histoire. Les recherches dont on vient de signaler l'importance provoqueront toute sa sollicitude.

M. Aymard appelle l'attention de l'assemblée sur une exposition d'émaux du moyen-âge, qu'il a organisée dans la salle des séances. En mettant sous les yeux de la Société ces intéressants objets d'art, dont la plu-

part, provenant de diverses églises du pays, ont déjà figuré avec honneur à l'exposition religieuse de la cathédrale, pendant la session du congrès scientifique, et dont les autres appartiennent au musée, ce membre s'est proposé d'énumérer surtout les raisons qui permettent de croire, qu'à l'exemple d'autres localités, la ville du Puy a pu produire des émaux dans le cours du moyen-âge.

Ces explications seront consignées dans une publication importante pour l'histoire des arts dans notre pays, et qui paraîtra bientôt sous le titre d'*Album d'archéologie religieuse*. A cet égard, M. Aymard signale les détails de style et le système de coloration qui lui paraissent offrir des caractères distinctifs; il fait remarquer principalement un détail curieux qu'on trouve sur des pièces émaillées du XIIIe siècle : c'est une rosace à six pétales, dégénérescence du *chrisme*, représentée sur une plaque du cabinet de M. Falcon, laquelle est aussi soumise à l'assemblée. On sait que cette variété du chrisme fut, pendant plus de 400 ans, le signe monétaire constamment employé sur les deniers et oboles fabriqués au Puy. On pourrait conclure de cette particularité, que les artistes émailleurs avaient bien pu s'inspirer de la monnaie qu'ils avaient constamment sous les yeux, lorsqu'ils ornaient du signe monétaire du Puy leurs pièces d'émaillerie.

Nomination. — M. le Président lit une lettre de M. Bretagne, qui annonce que ses fonctions l'appellent à Auxerre. Il demande que son titre de membre résidant soit changé en celui de membre non résidant.

La Société fait droit à cette demande, et M. le Président, au nom de l'assemblée, exprime à M. Bretagne le regret qu'elle éprouve de le voir s'éloigner et cesser de prendre, au moins à titre de membre résidant, une part aussi active à ses travaux. Il le prie, toutes les fois qu'il trouvera, dans ses recherches, quelque donnée ayant trait à notre pays, de vouloir bien en informer la Société, et de la tenir également au courant de ses travaux généraux.

Demande d'admission. — Une lettre de demande d'admission comme membre résidant est lue par M. le Président. Elle est de M. Nicolas, ingénieur pour le drainage, et professeur d'agriculture à l'école Normale du Puy. Cette lettre est accompagnée d'un mémoire ayant pour sujet le drainage. La commission chargée de l'examen de ce travail se compose de MM. de Brive, Chouvon et Balme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Vice-Secrétaire,

L. BALME.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 MARS.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Musée : dons, par M. Chouvon, de deux objets trouvés à Nolhac. — Communication des ouvrages reçus : *Bulletin de la Société impériale d'agriculture*, soufrage des vignes ; *Bulletin monumental*, sur le congrès tenu à la Rochelle ; *Journal de la morale chrétienne*, historique de la panification ancienne et moderne ; *Cabinet historique :* trois articles ayant trait à l'histoire du Velay. — Commission composée de MM. de Brive, Plantade et Chouvon, pour l'étude de la question du labourage à la vapeur. — Culture du pois *Prince-Albert ;* observations de M. de Brive. — Projet de MM. Rivet et Crouzet, relatif à l'établissement d'une école de dessin industriel ; demande d'encouragement pour cet objet. — Archéologie : communication de M. Aymard au sujet des fouilles de la place du For ; rapport de M. Félix Robert sur le déblai du puits de Polignac ; observations de MM. Bertrand de Doue et Aymard, etc. — Admission : rapport de M. de Brive sur la candidature de M. Nicolas ; scrutin pour cette candidature et élection de M. Nicolas.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Ch. C. de Lafayette.

En l'absence de M. Oscar Bonnet, les fonctions de Secrétaire sont remplies par M. Balme, Vice Secrétaire, qui donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Dons au Musée. — M. Chouvon fait hommage à la Société : 1° de divers fragments de poteries et briques romaines; 2° d'un débris d'instrument en fer en forme de ciseau; 3° de la lame d'un grand couteau en fer. Ces objets ont été trouvés à la ferme-école de Noihac.

Ouvrages reçus. — M. le Président fait connaître à l'assemblée les ouvrages suivants, reçus dans le courant du mois de février :

Un numéro de l'*Echo médical*, renvoyé à l'examen de M. le docteur Martel.

Plusieurs programmes du concours agricole universel d'animaux reproducteurs, qui doit avoir lieu à Paris, dans le courant de juin 1857; M. le Président fait observer que, malgré des réclamations réitérées, on a le regret de voir la race du Mezenc et celle d'Aubrac concourir dans la même catégorie.

Le prospectus d'un recueil archéologique intitulé : *Revue de l'art chrétien*, publié par M. l'abbé Corblet. La Société aura ultérieurement à décider si elle doit souscrire à cet ouvrage.

Un *Bulletin* de la Société impériale d'agriculture, contenant un article sur le soufrage des vignes. Ce procédé paraît obtenir d'heureux résultats dans le midi de la France. Il a été fréquemment employé en 1856, aux environs de Montpellier et Nîmes.

Le *Bulletin monumental*, renfermant un article sur le congrès tenu à la Rochelle.

Un numéro du *Journal de la morale chrétienne*, remis à M. le docteur Borie, qui voudra bien prendre connaissance d'un article intitulé : *Historique de la panification ancienne et moderne.*

Le *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Lozère, donnant le compte-rendu de la différence des produits de certaines variétés de céréales. M. Chouvon, qui a fait, à la ferme-école de Nolhac, quelques expériences sur différentes variétés de céréales, est prié de comparer les résultats qu'il a obtenus avec ceux qui sont donnés par la Société de la Lozère.

Le *Cabinet historique*, renfermant trois articles ayant trait à l'histoire du Velay, parmi lesquels se trouve la généalogie de la famille de Châteauneuf. M. le Président fait observer, à ce sujet, que M. le Secrétaire, à qui est adressée cette publication, a le soin de relever exactement les documents ayant trait à l'histoire du Velay, afin de faciliter les recherches des membres qui plus tard voudraient faire la monographie de telle ou telle partie de notre province.

Le prospectus d'un fabricant de machines à battre : ce prospectus a été communiqué à M. le capitaine Coste, qui, séduit par les avantages que semble offrir une machine à battre à bras, l'a aussitôt commandée au fabricant. Il a promis de faire part à la Société du ré-

sultat qu'il obtiendra avec cette machine, qui semble fort convenable pour la petite agriculture.

Une brochure de M. Enjubault, sur la situation morale de la France, d'après les statistiques criminelles: M. Enjubault trouve, dans ces documents publiés par M. le Ministre de la Justice, le témoignage d'un progrès moral accompli dans la population française.

Enfin, un rapport d'une commission de la Société de Vaucluse, sur les opérations hydroscopiques de MM. Martin et Bompuis. Ce travail offre un intérêt d'actualité, en raison de la construction de la fontaine Crozatier.

Agriculture. — M. Plantade appelle l'attention de la Société sur les comptes-rendus donnés par diverses publications agronomiques, au sujet d'une piocheuse à vapeur, expérimentée récemment à Paris.

MM. de Brive, Plantade et Chouvon sont priés de vouloir bien se tenir au courant des résultats de ces expériences, et faire connaître ultérieurement leur avis, sur les chances d'introduction plus ou moins immédiate du labourage à la vapeur, dans les cultures de la Haute-Loire.

M. de Brive recommande à ses collègues une variété nouvelle de pois verts, le pois le Prince-Albert, dont il a été très-satisfait. C'est un pois ramé qui donne autant que le pois Michaux. Il est fort bon; il a l'avantage de passer l'hiver et d'être plus hâtif.

Industrie. — M. le Président donne lecture d'une lettre des sieurs Rivet et Crouzet, qui prient la Société de vouloir bien appuyer une demande qu'ils se proposent d'adresser à l'autorité municipale, à l'effet d'obtenir une subvention pour l'établissement d'une école de dessin industriel.

Tout en faisant remarquer que la Société ne saurait prendre sous son patronage le projet de MM. Rivet et Crouzet, sans être mieux édifiée sur les ressources qu'ils peuvent consacrer à une pareille création, l'assemblée peut néanmoins manifester tout l'intérêt qu'elle attacherait à voir créer une école de dessin industriel. Cette opinion est adoptée.

M. le docteur Borie annonce que M. le Préfet a écrit à quelques-uns de ses collègues, pour prendre des renseignements sur la boulangerie fonctionnant d'après les nouvelles méthodes. Les réponses reçues par M. le Préfet sont des plus favorables, ce qui l'engage à poursuivre l'étude du projet d'un établissement de ce genre, dans la ville du Puy.

Sur le bureau se trouvent le modèle en petit d'un pétrin mécanique et d'un four, d'après le système Rolland. M. Borie prie M. le Président de faire introduire dans la salle le représentant de M. Rolland, qui donnera à la compagnie quelques explications sur les avantages que présente ce nouveau système.

Le représentant de M. Rolland est introduit. Il explique en quelques mots le mécanisme de ces nouveaux appareils et les avantages qu'ils présentent. Le four peut être chauffé avec toute espèce de combus-

tible, sans aucun inconvénient. Il y a moins de déperdition de calorique. Quant au pétrin, il a surtout le mérite de rendre les produits de la fabrication beaucoup plus propres et beaucoup plus salubres.

Archéologie. — M. Aymard a la parole, pour faire une communication sur les fouilles qu'il exécute en ce moment.

Ce membre informe la Société, qu'ayant été chargé d'effectuer des recherches d'antiquités, au moyen d'un crédit de 200 francs alloué par M. le Préfet, il a entrepris des fouilles dans le sol de la place du For. Commencées le 16 février, elles se continuent activement et ont produit déjà des résultats intéressants.

On a rencontré les restes de deux murailles, de beaux débris de corniches et d'architraves sculptés, des fragments architecturaux de toutes dimensions, des morceaux de marbre et de porphyre, des tuiles plates à rebords, débris de vases, etc. Il faut citer surtout la plupart des tambours d'une forte colonne et son chapiteau de style corynthien, qui est d'une remarquable conservation.

Les riches feuilles d'acanthe qui le décorent et son galbe élégant en font une pièce vraiment importante. Sa hauteur est de 0,95, et son diamètre, au bas, de 0,60.

On a exhumé aussi plusieurs fragments de semblables chapiteaux ; ils indiquent que cette colonne n'était pas isolée et qu'elle avait fait partie avec plusieurs autres d'une ordonnance architecturale.

M. Aymard pense qu'il sera utile de continuer cette

recherche, et en particulier d'explorer complètement les substructions dont il a parlé. Seulement, il craint que le crédit alloué soit insuffisant. Après l'achèvement des fouilles, notre collègue fera un rapport sur leurs résultats.

A la suite de cette communication, M. le Président dit que l'heureux résultat obtenu doit faire désirer la continuation de ces recherches. Partageant ce désir, le conseil d'administration a dû se préoccuper de savoir s'il pourrait disposer, pour ces travaux, de quelques fonds. Cet examen fait, il vous propose d'abord d'employer tous les fonds alloués par M. le Préfet à la continuation des fouilles, et de se charger de remettre la place en état. En second lieu, d'allouer, pour continuer ces travaux, une somme de cent francs, si, de son côté, la ville allouait une somme de trois cents francs. Cette proposition est, à l'unanimité, accueillie par la Société. M. le Président adressera une demande en ce sens à M. le Maire de la ville.

M. de Lafayette demande à M. Aymard quelle est la somme qu'il croirait indispensable pour achever ces fouilles. Ce membre répond qu'une somme de cinq à six cents francs lui paraît suffisante. Il ajoute que M. le Préfet a écrit à M. le Ministre, afin d'obtenir, pour ce travail, une subvention. Il ne doute pas que cette demande soit accueillie favorablement, ce qui, joint aux sommes données par la ville et la Société, complèterait la somme qui paraît nécessaire.

M. Félix Robert lit un rapport sur le résultat des fouilles faites au puits de Polignac.

MESSIEURS,

Il y a près d'un an que, sous vos auspices, les fouilles de déblai du grand puits de Polignac furent commencées et que la Société me confia la direction et la surveillance de ces travaux. Quelques mois après, j'eus l'honneur de vous informer de l'état de cette entreprise, en vous rendant compte de l'argent mis à ma disposition, qui était déjà totalement employé. La Société alors jugea convenable d'ouvrir parmi ses membres, et dans la ville, une souscription scientifique qui ajouta aux 1,200 francs des différentes allocations que j'avais reçues, une somme de 557 fr., à laquelle vinrent se joindre la souscription de la commune de Polignac, pour 267 francs, et enfin, celle de ma famille et de mes amis particuliers, 168 francs : en tout 772 francs de souscriptions, ce qui forma un total général de 1,972 francs, aujourd'hui dépensés : dont 400 francs pour l'arrangement, la pose et l'entretien de la machine à extraire, et 1,572 francs pour l'enlèvement des matériaux qui comblaient cet abîme.

Avec cette somme de 1,572 francs, nous atteignîmes à la profondeur de 60 mètres, profondeur qu'un savant éminent, M. Mangon de Lalande, avait fixée, d'après des calculs ou probabilités scientifiques, comme le but certain ; malheureusement le fond n'était point encore là, et, après les 60 mètres, il y avait encore des déblais à enlever. Nos ressources étaient épuisées ; je crus devoir m'adresser directement à M. le duc de Polignac pour l'informer de ma mission, des détails de l'entreprise et lui demander les

moyens de la continuer. M. de Polignac a bien voulu suffire seul aux frais de l'achèvement, et par l'intermédiaire de M. Harent, son mandataire au Puy, il a fait reprendre les travaux au point où nous les avions laissés.

On a donc, cet hiver encore, occupé des ouvriers du village de Polignac à extraire des matériaux, et ils ont enlevé 16 m. 60 de terre ou de pierres qui encombraient le puits jusqu'au fond. C'est la semaine dernière qu'ils ont fini ce travail. Aussitôt l'un d'eux est venu m'avertir, et m'y transportant immédiatement, car il n'y avait pas un jour à perdre, sous peine d'envahissement des eaux, je suis descendu dans le puits pour connaître enfin son secret.

Le fond du puits est taillé comme le reste dans la brèche volcanique, il se termine en creux, en forme d'une coupole renversée, et là, sur la roche unie et rendue très-nette par l'enlèvement des derniers décombres, j'ai vu jaillir deux sources d'eau limpide, l'une venant du levant et l'autre du couchant; celle du couchant est plus abondante. Toutes deux ayant, pour faciliter leur sortie, une petite rigole taillée dans la brèche et qui conduit leurs eaux dans ce milieu concave où elles se réunissent, forment un débit de 130 litres à l'heure, exactement calculé par les ouvriers. J'ai ensuite fait mesurer devant moi la profondeur totale du puits et j'ai trouvé 83 m. 50 à partir du sol, sans y comprendre la margelle, jusqu'au fond, où je tenais moi-même le cordeau.

Aucune issue, pas la moindre trace de porte ou de passage ne s'aperçoit ou ne se cache dans la paroi du rocher que j'ai sondée; c'est tout simplement un puits, mais un puits immense, gigantesque... Malheureusement les vieilles

chroniques du pays se trouvent infirmées par le fait de cette entreprise moderne dont le premier mobile, tout de philanthropie, a été le désir de créer un atelier de charité. Faut-il le dire? Beaucoup regrettent aujourd'hui ce prestige mystérieux qu'on vient d'enlever au château, cette poésie secrète qui enveloppait ses ruines... Ainsi ces salles d'initiation druidiques; ces conduits acoustiques des oracles romains; ces passages souterrains du moyen-âge; ces oubliettes des temps féodaux; jusqu'à ces portes de fer précipitées durant les tempêtes révolutionnaires, tout cet aliment de rêves scientifiques, de curiosité locale, tout se trouve détruit et disparaît avec les décombres.

Mais il n'en reste pas moins, Messieurs, un puits magnifique, travail surprenant, grandiose, qui demeure comme une preuve de la puissance ou de la richesse des seigneurs vicomtes de Polignac, ou peut-être encore, dira-t-on avec juste raison cette fois, comme un véritable ouvrage de romain.

La Société prie le rapporteur d'ajouter la nomenclature des objets que l'on a trouvés. M. Robert répond que ces objets sont peu importants, que ne les ayant pas en sa possession, il n'a pu en rendre compte.

M. Bertrand de Doue fait observer que le résultat que l'on vient d'obtenir dans ces fouilles doit mettre en garde contre les traditions, même contre les traditions écrites.

D'après M. Aymard, si l'abîme de Polignac a dit son dernier mot sur sa destination, il reste une question archéologique à résoudre: c'est celle de savoir à

quelle époque il a été creusé. Pour lui, il a quelque raison de penser que c'est un ouvrage romain. Il en trouve la preuve dans la difficulté même de l'ouvrage, dans son exécution si remarquable, et surtout dans la présence de nombreux fragments d'antiquités lapidaires et de tuiles romaines qu'on observe sur le plateau de Polignac. M. Aymard appelle l'attention des archéologues sur cette question.

Admission. — M. de Brive, rapporteur de la commission chargée de l'examen du travail qu'a présenté M. Nicolas, ingénieur pour le drainage, comme titre d'admission sur la liste des membres résidants, a la parole pour faire son rapport.

Messieurs,

Je viens, au nom de la commission que vous avez nommée à votre dernière séance, vous présenter un rapport sur la candidature de M. Nicolas, qui sollicite l'honneur de devenir l'un de vos membres résidants.

M. Nicolas vous apporte, comme titre d'admission, un mémoire sur les avantages que l'on peut tirer des eaux de drainage, pour l'irrigation et les moyens de les y utiliser.

Nous sommes déjà loin de l'époque où nous appelions votre attention sur le drainage, ce mode économique et sûr d'enlever aux terrains humides l'eau surabondante qui les rendait improductifs ou altérait si profondément la qualité de leur récolte. Ses avantages, établis par une suite

d'expériences commencées en Angleterre, il y a près de quarante ans, et continuées en France sur tant de points différents et jusque sous nos yeux, ne sont plus contestables. Tout ce qu'il y avait à dire sur ce mode d'assèchement des terres l'a été dans le grand nombre d'écrits qui, depuis Stephens jusqu'à Barral, ont enseigné la théorie du drainage et ses diverses applications.

Aussi n'est-ce point un mémoire sur le drainage que M. Nicolas, ancien élève de l'école régionale de La Saulsaie, aujourd'hui professeur d'agriculture à l'école Normale du Puy, et conducteur des ponts-et-chaussées spécialement attaché aux travaux de drainage, vous a présenté. Une question plus délicate, moins étudiée, est celle relative aux moyens d'utiliser les eaux de drainage pour l'irrigation. On sait, et M. Nicolas le répète fort à propos, qu'en agriculture ce sont les animaux qui fournissent la plus grande et la meilleure partie des engrais, par lesquels les terres sont maintenues dans un état constant de fécondité, et que le meilleur moyen d'en augmenter le nombre est d'accroître les productions fourragères. Or, c'est surtout par l'irrigation que ces productions peuvent être multipliées. Jusqu'à ce jour les rivières et les sources ont seules fourni les eaux nécessaires à cet usage. Le drainage, en donnant issue aux eaux qui surabondent dans certains terrains, doit fournir un nouveau moyen d'irrigation.

La qualité de ces eaux, qui, en traversant la couche de terre placée au-dessus des drains, se sont emparées d'une partie des sels que les fumures y avaient apportés, et leur température plus élevée que celle des réservoirs ou des rivières, les rend éminemment propres au nouveau rôle

qu'elles doivent jouer dans la végétation. Leur supériorité est établie par l'expérience qui se fait journellement sur tous les points où débouchent des eaux de drainage. M. Nicolas aurait pu ajouter qu'il résulte des diverses analyses, faites par plusieurs savants, que les eaux de drainage contiennent de l'azote en quantité notablement supérieure à celle que possèdent les eaux ordinaires. Il importe donc aux intérêts du cultivateur de ne pas laisser perdre ces eaux et de les employer aux irrigations.

Lorsque des drainages sont opérés dans des bas-fonds et sur des terrains à pente faible, il est rare que les eaux qui en sont le produit puissent être utilisées. Elles s'écoulent naturellement dans les ruisseaux qui forment les talwegs. Dans le cas cependant où ces eaux arrivent sur un terrain inférieur et assez pentueux pour que les eaux n'y stationnent pas, il y aura avantage pour le propriétaire du fonds inférieur, quel qu'il soit, à s'en emparer et à les distribuer rationnellement sur les divers points de sa terre auxquels elles peuvent suffire, pour la transformer en une prairie et l'irriguer suivant ses besoins.

Mais il peut arriver, et nous en voyons souvent des exemples au milieu de nos montagnes, que des prairies avec une pente assez forte ont besoin d'être assainies. L'excès de leur humidité est alors dû, soit à un sous-sol imperméable qui fait cuvette, soit à des eaux souterraines qui viennent jaillir sur différents points de la surface. Le problème à résoudre est alors celui-ci : soutirer les eaux dommageables du sous-sol pour les rendre utilement à la surface. C'est à sa solution que s'attache particulièrement le travail de M. Nicolas.

Par le drainage ordinaire, M. Nicolas parvient bien à

s'emparer des eaux souterraines, mais pour les faire revenir à la surface voici le moyen qu'il propose : Soit donnée une prairie sur une colline avec une pente d'environ 15 p. 0/0, il en divise cette pente en plusieurs parties : sur chaque partie il établit un système de drains qui, au moyen d'un collecteur, conduisent toutes les eaux du drainage de cette partie en tête de la partie suivante. C'est là, et sur un maître-drain établi dans le sens de la plus grande pente, qu'est fixé l'appareil aussi simple que peu coûteux appliqué pour la première fois par M. Nicolas chez M. de Latournelle, dans le département de l'Ain. Voici en quels termes il le décrit lui-même :

« Avec le croquis que m'avait donné mon professeur, je fis exécuter une caisse rectangulaire en bois, divisée en deux compartiments par une paroi intérieure et horizontale. Cette paroi était percée d'un orifice bouché par une bonde en bois qu'on pouvait enlever à volonté. La caisse fut placée sur un drain collecteur et disposée de manière que le conduit d'amenée débouchât dans le compartiment supérieur et que le tuyau évacuateur partît du compartiment inférieur. Ce compartiment avait pour but de faciliter le placement d'une bonde qui s'ajuste bien mieux et ferme plus exactement en s'appliquant par le haut que par le côté. (Cette disposition est représentée en traits rouges dans le dessin qui accompagne la description (fig. 1). J'eus soin de faire entourer l'appareil (que j'appellerai dorénavant une fontaine) d'une bonne couche d'argile battue, et quelques minutes après la pose, la bonde étant fermée, comme l'indiquent les figures (1 et 4), on vit les eaux s'élever à la surface du sol. Lorsque l'irrigation devient

inutile, il suffit d'enlever la bonde et l'eau prend son cours naturel dans les drains.

» Le placement de la fontaine, tel que je viens de l'indiquer, n'est pas sans quelques difficultés, surtout lorsque la pente est faible : il oblige de placer l'extrémité du tuyau supérieur à quelques centimètres au-dessous du tuyau inférieur, ce qui occasionne une chute dans la ligne des drains. Je n'avais pas essayé de remédier à cet inconvénient, lorsqu'à mon arrivée au Puy, j'ai été appelé à faire les études préliminaires pour l'assainissement d'une prairie dans le domaine de Rouzet. Après ce travail, j'avais l'intention de proposer à M. Doniol de faire un nouvel essai des fontaines d'irrigation, lorsqu'il m'écrivit pour me signaler un mémoire de M. Hervé-Mangon, où l'auteur indique les moyens d'éviter les dépôts ferrugineux et calcaires qui se forment dans certains terrains et obstruent les drains. Il propose, pour cela, de placer de distance en distance, sur les conduits, des *regards pneumatiques*, qui ne sont autre chose que les caisses dont j'avais fait usage, moins les parois horizontales qui les divisent en deux compartiments. Ces regards, ainsi appelés sans doute parce qu'ils peuvent servir à faire connaître en quels points se font les obstructions dans le cas où le drainage cesse de fonctionner, ont pour but de tenir toujours noyée l'extrémité des tuyaux d'amenée, afin d'empêcher l'air d'arriver dans ces tuyaux, car les sels ferrugineux et calcaires tenus en dissolution dans les eaux ne se déposent qu'au contact de l'air. Pour atteindre ce résultat, M. Mangon est obligé de placer l'extrémité du tuyau supérieur un peu au-dessous de celle du tuyau inférieur et de changer ainsi la direction de la ligne des drains : les regards pneumatiques présen-

tent donc le léger inconvénient que je signalais tout-à-l'heure, et que peuvent seuls apprécier ceux qui ont exécuté ou fait exécuter de pareils travaux.

» C'est ce qui me conduisit à modifier la fontaine d'irrigation de manière à lui faire remplir un double but. Au lieu d'une paroi plane et horizontale, on peut employer une paroi coudée ABC (fig. 1), qui détermine un petit compartiment où se trouve l'ouverture du tuyau évacuateur. Cette simple modification permet de conserver une pente uniforme dans la direction des drains ; et les eaux, pour passer d'un compartiment dans l'autre, sont obligées de s'élever au-dessus de l'orifice O de la paroi, ce qui empêche l'air de circuler dans les tuyaux supérieurs.

» La pente de la prairie sur laquelle on veut élever les eaux doit être assez forte ; car les eaux, en s'élevant dans la caisse, s'élèveront en même temps dans la partie supérieure du terrain et s'étendront ainsi d'autant plus loin qu'il y aura moins de pente. Si la pente est, par exemple, de 0 m. 05 par mètre, et que la profondeur des drains soit de 1 m. 20, les eaux s'étendront à 24 mètres au-dessus de la fontaine. Si la pente n'est que de 0 m. 02 par mètre, elles s'étendront à 60 mètres. Il se présente ici une objection. En vertu du principe des vases communicants, les eaux doivent s'élever dans le drain collecteur et ses affluents au même niveau que dans la fontaine. Si les conduites étaient étanchées, rien de plus rationnel ; mais comme les tuyaux sont réunis bout à bout seulement, les eaux doivent s'échapper par les jointures et s'infiltrer dans le sol pour aller rejoindre, en passant tout autour de la caisse, les drains inférieurs, ou s'échapper par toute autre voie. A cela on peut répondre que, si la pente est forte

comme nous le supposons, les eaux ne doivent pas s'étaler bien au-dessus de la fontaine pour arriver au niveau, et qu'elles ont par conséquent le temps de remplir la caisse pendant qu'une faible partie sature le sol environnant. On sait, en effet, que les eaux coulent difficilement dans le sol et ne l'imbibent qu'après un temps considérable. Ainsi, après une sécheresse, la terre est ramenée difficilement à un état convenable d'humidité, et les trous pratiqués à sa surface (tels que ceux qu'on fait pour la plantation des arbres) se remplissent d'eau, bien que l'infiltration puisse se produire tout autour. Il n'est donc pas étonnant que les drains et la caisse finissent par se remplir, d'autant mieux qu'on a soin d'entourer la caisse d'une couche épaisse d'argile et que rien n'empêche de prendre la même précaution pour les tuyaux, quand ils sont placés dans un terrain trop perméable. Mais cette dernière précaution est généralement inutile, puisqu'ils se trouvent dans une couche imperméable d'elle-même.

» Si la pente est faible, les tuyaux se remplissent sur une plus grande étendue, et alors l'infiltration que nous venons de signaler, et qui doit se produire au moins en partie, loin d'être nuisible, devient avantageuse, surtout dans les terres siliceuses ; car alors l'irrigation ne s'étend pas seulement à la zône qui se trouve au-dessous de la fontaine et qui reçoit les eaux à sa surface, mais elle commence un peu au-dessus et d'autant plus loin que la pente est plus faible, et entretient par *imbibition* l'humidité de la zône supérieure.

» Au reste, cette objection, si elle était fondée, s'appliquerait non-seulement à ce mode d'irrigation, mais à l'écoulement des eaux de drainage. Comment se fait-il, en

effet, que les eaux suivent des tuyaux qui laissent des vides au lieu de s'imbiber dans le sol? »

Ce mode élévatoire des eaux de drainage, modifié avantageusement par M. Nicolas, est certainement ingénieux. Dans un grand nombre de cas il peut être employé utilement. Mais nous croyons devoir signaler les inconvénients qu'il peut présenter dans quelques cas particuliers. La fontaine primitive avec une paroi horizontale intérieure oblige à un ressaut dans la ligne des drains, et la perte de pente qui en résulte peut être préjudiciable dans des terrains à pente faible. La fontaine, modifiée heureusement par M. Nicolas, qui, au moyen de l'application d'une paroi coudée, maintient la continuité de la pente des drains, peut être très-avantageusement appliquée au cas prévu par M. Hervé-Mangon, mais ne présente pas la même utilité dans le cas où les tuyaux ne courent pas la chance d'être obstrués par des dépôts ferrugineux et calcaires; car alors ces fontaines à parois coudées interceptent l'air, enlèvent au drainage une partie de ses avantages. Il n'est, en effet, aucun agriculteur s'étant occupé de la question du drainage, qui ignore que les drains sont à la fois utiles et comme évacuateurs de l'eau et comme conducteurs de l'air.

Ces deux genres de fontaines présentent également l'inconvénient signalé par M. Nicolas lui-même, de n'élever les eaux à la surface qu'en faisant refluer les eaux par la loi des vases communicants, dans des tuyaux non étanchés, à travers les terres environnantes qui doivent en être imprégnées jusqu'au niveau du haut de la fontaine. Lorsque la partie drainée et supérieure à la fontaine est une prairie, l'irrigation de cette prairie par imbibition de bas

en haut peut être avantageuse, mais il en serait autrement dans le cas ou le drainage aurait eu lieu sur une terre livrée à la culture ; l'eau pourrait lui être très-nuisible tandis qu'elle pourrait être très-utile à une culture en pré.

Ce système élévatoire des eaux par fontaine, ou plutôt par syphon, me remet en mémoire un moyen également ingénieux, inventé et appliqué par notre excellent collègue M. Chouvon, pour ramener à la surface les eaux du drainage.

La même prairie donnée, la même division est faite et le même drainage est opéré. Au lieu d'un drain collecteur continu, M. Chouvon arrête ce drain à des points où il suppose que l'eau réunie est suffisante pour l'irrigation, et la ramène à la surface au moyen d'une pente affaiblie et de conduits étanchés. Au-dessous de ce premier système, il en recommence un autre et ainsi de suite jusqu'à la partie la plus basse de la prairie.

Ce système, que M. Chouvon a appliqué très-utilement à une prairie située dans la commune de Saint-Germain, a l'avantage de réserver toute l'eau provenant du drainage à l'irrigation de la superficie. Il n'a pas l'inconvénient de faire refluer une partie des eaux dans le terrain supérieur, lorsque ce terrain est une terre en labour.

Mais il a, sur le système proposé par M. Nicolas, le désavantage de ramener constamment les eaux à la surface et de ne pouvoir les livrer à volonté aux drains collecteurs pour les évacuer souterrainement.

Que conclure de ces observations qui ressemblent presque à une discussion ? C'est que ces deux systèmes, très-ingénieux, peuvent trouver des applications dans des cas

différents et rendre l'un et l'autre de précieux services à l'agriculture.

M. Nicolas complète son mémoire en indiquant les moyens de combiner les conduits de drainage avec ceux d'irrigation d'un même terrain, de manière à ce qu'ils ne se nuisent pas mutuellement. Il propose également l'emploi des tuyaux de drainage, comme mesure pour une égale répartition des eaux, dans une irrigation bien entendue.

Nous ne nous appesantirons pas sur ces points accessoires du mémoire de M. Nicolas, d'ailleurs accompagné de planches explicatives. Nous nous contenterons de renvoyer à cet intéressant travail ceux de nos collègues qui voudraient obtenir quelques lumières sur ces différents sujets. Il nous suffira d'ajouter que, tant sous le rapport de la pureté et de la clarté du style que sous celui du mérite du fond, le mémoire de M. Nicolas nous a paru justifier complètement la demande qu'il vous a adressée.

M. Nicolas, en venant à vous, vous apportera non-seulement la théorie de toutes les méthodes perfectionnées d'une agriculture rationnelle, mais encore l'habitude de la pratique qu'il en a prise pendant les années qu'il a passées comme élève à l'école de la Saulsaie, et ensuite comme directeur de travaux dans une compagnie instituée dans le département de l'Ain pour entreprendre des améliorations agricoles dans cette contrée.

En conséquence, votre Commission vous propose, à l'unanimité, l'admission de M. Nicolas en qualité de membre résidant.

On procède au vote, qui donne l'unanimité des suffrages à ce candidat.

En conséquence, M. Nicolas est proclamé membre résidant de la Société.

L'heure étant très-avancée, les autres questions à l'ordre du jour sont renvoyées à la séance prochaine.

A sept heures, la séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,
L. BALME.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 2 AVRIL.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Communication des ouvrages reçus : *Annales de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire,* notice sur les terrains anthracifères; *Revue de l'Art chrétien,* abonnement à cette publication; *Cabinet historique,* pièces concernant diverses abbayes du Velay et de l'Auvergne ; *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme,* lettre de M. Doniol à M. le comte de Gourcy, sur les assolements les plus convenables dans les régions montagneuses de la Haute-Loire. — Correspondance : M. Bertrand, propriétaire à Nolhac, annonce à la Société qu'il a fait l'acquisition d'une machine à battre, système Pinet; M. le Préfet adresse à la Société un envoi de graines exotiques; remerciements à M. le Préfet. — Agriculture : *Société Linnéenne de Maine-et-Loire :* article intitulé : *De l'emploi des bœufs et des chevaux dans les travaux des champs ;* observations de MM. le Président, Chouvon, de Brive et du Garay. — Rapport de M. Chouvon sur l'ouvrage de M. le comte de Morangiès, intitulé : *Notes sur l'agriculture des cantons granitiques du département de la Lozère.*

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Ch. C. de Lafayette.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Ouvrages reçus. — Les *Annales* de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire contiennent une notice intéressante sur les terrains anthracifères, et quelques indications utiles à consulter sur les signes dont on peut s'éclairer dans la recherche des gisements d'anthracites.

Sous ce titre, l'*Art chrétien*, une publication nouvelle, dont deux numéros ont été adressés à la Société, contient des articles d'archéologie religieuse dignes de ne point passer inaperçus. En raison des travaux de même genre poursuivis avec zèle par un certain nombre de nos collègues, la Société pensera peut-être qu'il y aurait quelque utilité pour elle à s'abonner à cette publication, dont le prix d'ailleurs n'est pas très-élevé (12 fr.).

M. Aymard dit que cette revue paraît intéressante et rédigée jusqu'à présent par des hommes très-distingués.

La Société décide qu'il sera pris un abonnement à l'*Art chrétien*.

M. le Président signale, dans l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, plusieurs articles d'économie rurale d'une valeur pratique, ou recommandables par leur à propos, et qui figureront convenablement, en tout ou par extrait, dans l'almanach départemental (1).

(1) Voir l'*Almanach de la Haute Loire*, 1858.

Le *Cabinet historique* contient la mention de pièces diverses concernant : 1° Le prieuré Cabrespine, ordre de saint Benoît, diocèse de Rodez, dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu de Clermont, 1290. — 2° L'abbaye de la Chaise-Dieu, diocèse de Clermont, ordre de saint Benoît, en 1306 et 1402. — 3° L'abbaye de Manlieu, ordre de saint Benoît, diocèse de Clermont, jusqu'en 1226. — 4° L'évêché du Puy en Velay, depuis 1080 jusqu'en 1256. 1 vol. (117). — 5° L'abbaye de Bonne-Combe, ordre de Citeaux, depuis 1168 jusqu'en 1531. 2. vol. (138-139). — (Page 32, — n° 3660. — Page 34, — n° 3675.)

Le *Bulletin agricole* du Puy-de-Dôme publie une lettre adressée par M. Doniol à M. le comte de Gourcy, concernant les assolements les plus convenables dans certaines régions montagneuses de la Haute-Loire.

Correspondance. M. Bertrand, propriétaire à Nolhac, annonce à la Société que, sur les indications de M. Chouvon, directeur de la ferme-école, il a fait acquisition d'une machine à battre, système Pinet. M. Bertrand est très-satisfait du travail de cette machine, dont il énumère les avantages pour une exploitation considérable comme la sienne. Il demande, en conséquence à être compris dans la répartition des récompenses que la Société accorde pour l'introduction des nouvelles machines. (Renvoyé à la commission des primes.)

M. le Préfet adresse à la Société un paquet de graines exotiques, comprenant notamment une certaine quantité de riz de montagne. Cet envoi est dû à la Société zoologique d'acclimatation. Des remercîments seront exprimés à M. le Préfet et le Secrétaire aura soin de l'informer ultérieurement des résultats obtenus par ceux de MM. les membres de la Société qui auront participé à la distribution de ces graines.

Agriculture. — M. le Président donne à la Société communication par extraits d'un article signé de M. Charles Giraud, et publié par la Société Linnéenne du département de Maine-et-Loire, sur cette importante question : *De l'emploi des bœufs et des chevaux dans les travaux des champs :*

La question, dit M. Charles Giraud, la question de savoir si l'on doit accorder la préférence aux bœufs ou aux chevaux, dans les travaux de l'agriculture, a été depuis longtemps le sujet de sérieuses controverses, et, malgré les nombreuses dissertations des agronomes et des praticiens sur cette matière, on ne peut dire que le problème soit définitivement résolu. Jusques à ce jour trois opinions différentes se sont produites. Ceux-ci accordent une préférence presque exclusive au travail des chevaux, ceux-là au travail des bœufs, d'autres enfin croient que le mieux consiste dans l'emploi simultané des deux races.

Je n'aurais point entrepris un nouvel examen de cette question, sur laquelle j'ai depuis bien des années une conviction faite et qui n'a pas varié, si dans la contrée de

notre département, où l'opinion paraissait se prononcer définitivement en faveur de l'emploi des chevaux, de riches propriétaires, un grand nombre de cultivateurs éclairés et qui suivent ou pratiquent, avec une attention soutenue, l'exploitation de leurs fermes, ne semblaient reconnaître aujourd'hui que cette méthode est erronée. Je leur ai entendu dire et donner comme preuve de cette assertion, que tous ou presque tous les cultivateurs qui ont résisté à cette substitution ont agi plus sagement que leurs confrères, et que leur position réciproque en faisait foi. Encouragé par cet aveu, et toujours désireux d'appeler la discussion et la lumière sur des questions dont l'importance est incontestable, je reprends de nouveau la thèse que j'ai soutenue il y a quelques années.

Dans son ouvrage, l'*Agriculture pratique et raisonnée*, sir John Sinclair dit, en traitant de la comparaison entre les chevaux et les bœufs :

« Il n'y a pas d'objet qui ait été plus vivement dis-
» cuté, soit parmi les agronomes, soit parmi les agricul-
» teurs praticiens, que la question relative à la préférence
» que méritent les bœufs ou les chevaux dans les opéra-
» tions de l'agriculture : de part et d'autre on a mis en
» avant des assertions positives et un grand nombre de
» raisonnements, sans que cette question soit encore dé-
» cidée. »

Thaër, dans ses *Principes raisonnés d'agriculture*, dit également :

« On a longtemps disputé sur la préférence à donner aux
» chevaux ou aux bœufs, mais des deux côtés avec trop de
» préventions, et quelquefois avec trop d'animosité. C'est
» par cette raison que la question n'a pas encore été déci-

» dée, que la chose n'a pas encore été portée à un résultat
» positif. »

Quelques années de pratique m'ayant mis à même de me servir de ces deux races d'animaux, comme bêtes de travail, je dirai, sans prétendre plus que tout autre donner une solution définitive à cette question, pour quels motifs j'accorderais la préférence aux bœufs.

Un cheval de trait, dans l'âge de 4 ans et demi à 5 ans, m'a toujours coûté de 350 à 400 fr. au moins. A l'âge de 10 à 12 ans, il ne m'a plus donné le travail que le service exigeait : presque toujours à cet âge il m'est arrivé de le vendre à peine 100 fr., c'est-à-dire, les 3/4 moins de ce qu'il avait coûté. Souvent, avant cet âge, des accidents qui fréquemment arrivent aux chevaux, m'ont fait éprouver une perte plus considérable.

Je n'ai jamais pu nourrir un cheval, pour en obtenir un bon travail, à moins de 10 à 12 kilog. de bon foin, 2 à 3 kilog. de paille et 5 litres d'avoine par jour.

La journée d'un cheval mis au labour ne m'a guère donné plus d'un sixième en sus du travail d'un bœuf, mais un cheval m'a toujours offert l'avantage de faire plus rapidement les travaux de diverses sortes. Il est surtout sous ce rapport supérieur au bœuf dans les transports éloignés du centre de l'exploitation.

Un bœuf mange de 17 à 20 kilog. de fourrage sec par jour, ou 35 à 40 kilog. de fourrage vert. 25 kilog. de betteraves ou de rutabagas coupés par tranches, donnés après un léger repas de 5 à 6 kilog. de foin mêlé de paille, le nourrissent parfaitement.

Il ne perd pas de son prix, comme le cheval, en avançant en âge. Lorsqu'on le réforme et qu'on le met à la

graisse, il se vend un cinquième, souvent un quart en sus de ce qu'il a coûté, et donne beaucoup de très-bon fumier pendant le temps qu'il est à l'engrais.

On peut très-bien le faire travailler l'hiver comme l'été, même dans les froids les plus rigoureux, pourvu que le sol sur lequel il marche ne présente pas de trop fortes aspérités, ou qu'on l'ait préalablement fait ferrer. Depuis quelques hivers, j'ai continuellement occupé mes bœufs à transporter de lourdes charges, sans m'être aperçu qu'ils eussent éprouvé plus de malaise; je crois, au contraire, qu'ils ont toujours été mieux portants que ceux que l'on tient renfermés à l'étable durant l'hiver; toutefois, il convient de faire remarquer que les bœufs, ainsi employés aux travaux rudes d'hiver, étaient tous de race choletaise ou parthenaise, et je n'hésite pas à croire que ceux de race mancelle non-seulement ne se seraient pas aussi bien soutenus, mais encore qu'ils n'auraient pu faire le même service.

Sur ce que je viens de dire, on peut voir que si, dans une exploitation un peu étendue, il est difficile de se passer absolument du travail des chevaux, à cause des transports éloignés et de la rapidité de certains travaux, un cultivateur ne doit faire usage de ces animaux que dans le cas où il ne peut employer les bœufs; c'est du moins le conseil que l'expérience m'invite à donner, parce qu'un cheval coûte plus en nourriture, en ferrure et en frais d'équipage, qu'un bœuf; qu'il perd tous les ans de son prix passé l'âge de 5 ans; qu'il exige plus de soins, qu'il est sujet à des accidents qui lui enlèvent de suite une très grande partie de sa valeur; qu'il n'offre pas comme le bœuf, lorsqu'il est hors de service, l'avantage d'être engraissé et

vendu plus cher gras que dans l'âge où il était encore dans toute sa vigueur; que si le cheval fait un sixième de plus de travail, il est loin de racheter par là tous ces désavantages.

Une puissante considération qui milite encore en faveur des bœufs, dans notre département, c'est l'emploi qu'on en fait presque partout, et l'habitude qu'on a de les appliquer de bonne heure au travail offre l'avantage de les trouver dressés sur tous les marchés.

Les explications qui précèdent, toutes fondées qu'elles peuvent être, manquent cependant, je le reconnais, de cette sanction du calcul et de rigoureuse appréciation indispensable, ainsi que je l'ai dit plus haut, pour porter la conviction dans l'esprit des personnes judicieuses qui ont raison d'exiger des preuves à l'appui d'une affirmation. Je vais donc essayer de rémédier à ce défaut par une appréciation des choses, aussi exacte que possible en pareille matière.

Voyons d'abord ce que doit coûter, en nourriture et en frais de toute sorte, l'entretien d'un cheval et d'un bœuf, l'un et l'autre destinés au travail.

Un cheval convenable pour le travail et de force moyenne devra coûter à l'âge de 4 à 5 ans 400 à 500 fr. L'intérêt de cette somme calculé à 10 0/0, donnera par année 50f »c

Sa nourriture par jour ne peut être évaluée à moins de 10 à 12 kilog. de foin ou leur équivalent. 12 kilog. de foin au prix moyen, coûteront 50 centimes et pour 365 jours. 182 50

A cette portion en foin il est nécessaire d'ajouter une ration d'avoine qui ne peut être moindre de 5 litres, si l'on veut obtenir un bon service et maintenir l'animal en état.

5 litres d'avoine par jour donnent pour 365 jours 1825 litres ou 90 doubles décalitres, au prix moyen de 1 fr. 20 cent. ..... 108 »

Le plus simple harnais coûte 50 fr., dont l'intérêt à 10 0/0 donne..... 5 »

La ferrure par chaque année ne peut coûter moins de..... 20 »

La somme des frais de nourriture et autres pour l'entretien d'un cheval sera donc au bas mot par année, de..... 565 50

Passons maintenant à l'entretien d'un bœuf. — Un bœuf de moyenne taille mangera par chaque année, pour être maintenu en état de donner un bon service, 15 kilog. de foin par jour, ou leur équivalent.

Ce sera donc 5,475 kilog. par année, au prix moyen de 4 cent. le kilog. qui donneront..... 209f »c

Si on le fait ferrer, la dépense sera de..... 12 »

Le joug dont on se sert pour l'atteler coûte de 5 à 6 fr., la courroie qui sert à le lier coûte 5 fr., le coussin en cuir pour préserver sa tête 2 fr. 50 cent. Mais il ne faut prendre que la moitié du prix de ces trois objets, puisqu'ils servent pour deux bœufs, ce sera donc..... 5 50

Un bœuf de taille ordinaire et propre au travail, peut être estimé 550 fr. L'intérêt de cette somme à 10 0/0 sera par année de..... 55 »

Ainsi la totalité de la dépense annuelle pour l'entretien d'un bœuf s'élèvera à..... 261 50

On peut voir et remarquer déjà que la différence d'entretien en faveur d'un bœuf, sera par année de fr. 92..... 92 »
toutes choses égales d'ailleurs.

En supposant que le cheval et le bœuf dont nous venons de faire le compte aient été mis l'un et l'autre au travail dès l'âge de 4 ans, et qu'ils aient fait un service de 6 années, voyons comment les choses se seront passées pendant ce laps de temps, et quelle sera la position du cultivateur à l'égard de l'un et de l'autre de ces animaux. En évaluant le travail du cheval à un sixième en sus de celui du bœuf, ce sera 60 journées à porter au crédit du cheval, c'est-à-dire une somme de 180 fr., si l'on estime chaque journée 3 francs ci..... .... 180f »c

Mais le bœuf aura coûté 92 fr. de moins en nourriture et en frais de tout genre, il faut donc les retrancher..... 92 »

Ce ne sera donc plus qu'un avoir de..... 88 »
en faveur du cheval. Mais si le cultivateur veut réformer ou vendre son cheval, pour le remplacer, car en toute chose il faut considérer la fin, qu'arrivera-t-il? Il arrivera ce qu'on voit presque toujours : son cheval de 10 ans, qu'il avait acheté 450 fr. à l'âge de 4 ans, ne lui sera pas payé plus de 150 fr. Il aura donc à subir une perte de 300 fr. sur le prix d'achat, fort heureux encore si son animal n'a pas une de ces tares qui lui enlèvent presque toute sa valeur. En sera-t-il de même pour un bœuf? Voyons ! Si le cultivateur ne trouve pas à s'en défaire pour le prix qu'il lui a coûté, il a la ressource de l'engraisser, soit dans les herbages, soit à la crèche. Admettons que cette opération

lui coûte 100 fr., il pourra vendre ce bœuf de 350 fr. à 400 fr. au moins, et plus, si l'engraissement a bien marché. Retranchons cette somme de 100 fr. de celle de 400 fr., reste 300 fr.; dans ce cas le cultivateur n'aura à subir qu'une perte de 100 fr., et qui sera certainement compensée par le fumier d'excellente qualité que l'animal aura produit pendant la durée de son engraissement. On le voit, si ces calculs sont justes, et je crois être dans la vérité, il n'y a pas avantage pour un cultivateur à remplacer entièrement les bœufs par les chevaux dans le travail des champs. Mais la question n'est pas épuisée.

Supposons maintenant que le cultivateur veuille élever des animaux de travail, destinés à être vendus à l'âge de 3 ou 4 ans. Examinons dans ce cas si l'élève du cheval, dans nos contrées, lui sera plus profitable que l'élève du bétail à cornes. Que lui aura coûté un cheval parvenu à l'âge de 3 ou 4 ans? Dans les premiers six mois de la naissance, il ne pourra obtenir de la mère du poulain un service aussi continu, il devra y suppléer ; je ne crois donc pas exagéré qu'un poulain d'un an aura coûté, en frais de toute sorte, 150 fr. au moins, ci..... 150f »c

Parvenu à cet âge, il faudra le nourrir tout aussi confortablement qu'un cheval, si l'on veut qu'il se développe convenablement; il ne coûtera donc pas moins de 200 fr. par année, soit 600 fr. pour 3 ans..... 600 »

Total de la dépense pour 4 ans..... 750 »

Pour un élève de bêtes à cornes, la dépense sera-t-elle aussi élevée? Voyons! Un jeune veau, qui doit être nourri

du lait de sa mère, pendant trois mois, absorbera en lait d'une vache bonne laitière, un produit que j'estimerai 1 fr. par jour, soit pour trois mois..... 90f »

Cette première dépense terminée, on pourra le mettre au même régime que les autres animaux qui ne travaillent pas. La dépense sera donc beaucoup moindre que celle des animaux de service ; je crois qu'en l'évaluant à 100 fr. par an, je serai dans les limites du vrai, ce qui donne, au bout de trois ans, un total de..... 300 »

Eh bien! n'arrive-t-il pas fréquemment que les éleveurs de nos contrées vendent 600 fr. une paire de bœufs de cet âge? Quels sont les chevaux élevés dans nos campagnes qui atteignent le chiffre de 600 à 700 fr.? à coup sûr ils sont rares. On le voit donc, dans ce cas encore, l'élève du bétail à cornes l'emporte sur celui du cheval. — Mais envisageons encore la question sous une autre face, car on objectera peut-être que le cultivateur peut vendre son poulain dès l'âge de six mois, et que si dès cet âge, l'animal s'annonce bien, son propriétaire en trouvera un prix plus que rémunérateur. D'accord ; mais alors le propriétaire sera obligé d'acheter les chevaux dont il aura besoin pour ses travaux s'il vend ses élèves dès l'âge de six mois, et ce qu'il aura gagné d'un côté, il faudra qu'il le dépense de l'autre, si le compte précédemment établi est juste.

L'article dont je viens de lire ces quelques extraits, dit M. le Président, me semble avoir pour nous un double intérêt. Nous sommes sans doute frappés des considérations, conformes d'ailleurs aux idées

souvent exprimées dans le sein de la Société, sur la préférence à donner au travail des bœufs comparé à celui des chevaux. Mais si nous n'avions pas besoin d'être confirmés dans notre manière de voir en ce point, il n'est pas inutile d'étudier une fois de plus la question du prix de revient dans l'élève du cheval ; et, sous ce rapport, les énonciations et les calculs faciles à vérifier de l'agronome de Maine-et-Loire, semblent apporter un argument péremptoire dans la thèse de ceux qui, depuis longtemps, soutiennent au milieu de nous que la spéculation de l'élève du cheval ne saurait être conseillée, comme avantageuse, à la généralité des cultivateurs.

M. Chouvon persiste dans la pensée qu'il a déjà émise plusieurs fois, que la Société ne doit pas se donner si promptement un démenti à elle-même. Dans sa conviction, l'expérience tentée reste trop incomplète encore pour qu'il y ait lieu d'en tirer une conclusion définitive. Si l'amélioration de l'espèce chevaline, à l'aide des étalons du Gouvernement, n'a pas réalisé jusqu'à ce jour tout ce qu'on en pouvait attendre, on ne peut cependant méconnaître le progrès partiel accompli dans quelques-unes de nos régions. En agriculture, il faut constamment se rappeler que le temps seul peut mener à bien les entreprises importantes ; la patience et la persistance sont la condition essentielle de tout succès sérieux. Le jour où l'état général de la culture permettra de nourrir abondamment les produits de la race chevaline, leur développement plus rapide, leur meilleure venue permettront

d'en tirer un parti plus assuré. La demande des acheteurs s'accroîtra dans la proportion de l'accroissement de la production ; et peut-être alors sera-t-on amené à reconnaître que les efforts de la Société et sa constance dans la poursuite d'un même but n'auront été ni infructueux, ni insignifiants pour la prospérité du pays.

M. de Brive pense qu'il serait temps, néanmoins, que la question de principe en cette matière fût sérieusement et définitivement vidée. Le Conseil général se lassera sans doute de continuer indéfiniment ses encouragements dispendieux à une industrie dont le bénéfice est journellement remis en question. S'il était vrai que l'élève du cheval ne pût devenir une spéculation lucrative dans la Haute-Loire, la Société et le Conseil général feraient mieux de changer résolûment de système ; et l'on aurait à voir s'il ne serait pas préférable de tourner tous les encouragements vers l'amélioration de la production mulassière qui donne, on le sait, des résultats toujours avantageux, et dont le débit est constamment assuré.

M. du Garay aîné rappelle qu'il a insisté souvent sur la préférence à donner à l'élève et surtout à l'éducation du mulet; et il signale les inconvénients et les difficultés déjà énumérés maintes fois qui rendent l'éducation du cheval si chanceuse dans notre région.

M. Chouvon fait un rapport verbal sur l'ouvrage de M. le comte de Morangiès, intitulé : *Notes sur l'agriculture des cantons granitiques du département de la Lozère*. Conformément à l'invitation qui lui en avait été faite par M. le Président, lorsque cet ouvrage a

été renvoyé à son examen, M. Chouvon a surtout cherché à se rendre compte dans quelle mesure les indications données par l'agronome de la Lozère pouvaient être profitables à certaines portions de la Haute-Loire.

M. Chouvon est heureux d'avoir à rendre pleinement justice, tant au savoir théorique de l'auteur qu'au sens pratique avec lequel il a su approprier les saines leçons de la théorie générale aux conditions souvent exceptionnelles des cantons granitiques de la Lozère. Les régions de notre département, dont le sol se trouve dans des conditions analogues, auraient incontestablement à gagner en prenant conseil de l'expérience et en se conformant à la plupart des enseignements de M. le comte de Morangiès. Malgré son titre modeste, le petit ouvrage dont il est question serait, en conséquence, utilement propagé dans un certain nombre de nos localités. Il est bien clair, en effet, que, dans un pays remarquable comme le nôtre par la brusque et profonde diversité des sols, la plupart des notions utiles concernant les assolements, le mode et les instruments de culture, la préférence à donner à tels ou tels engrais et l'adoption même de telle ou telle récolte principale doivent varier suivant les lieux, suivant la nature physique et chimique de leurs terrains. Il faut une fois de plus remercier M. le comte de Morangiès de s'être préoccupé, d'une façon spéciale et en homme si compétent, des exigences toutes particulières des régions granitiques pour lesquelles l'enseignement agricole de la plupart des autres régions serait un véritable et dangereux non-sens.

M. le Président remercie M. Chouvon de cette appréciation éclairée, et se félicite, avec l'honorable rapporteur, de voir les hommes les plus distingués des départements qui nous avoisinent si disposés à nous faire part de leurs utiles travaux et à rechercher, avec la Société d'agriculture du Puy, les bons rapports d'une utile confraternité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Vice-Secrétaire,

L. BALME.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 7 MAI.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance. — Communication des ouvrages reçus : Mémoire de M. le docteur Andrieux, observations sur l'établissement hydrothérapique de Brioude ; don, par M. le chanoine Montlezun, d'un ouvrage intitulé : *La Vie des saints Evêques d'Auch.* — *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne :* travail sur les usages locaux ; *Journal d'agriculture pratique pour le Midi de la France :* historique de la boulangerie ; *Bulletin de la Société d'agriculture du Cher :* mention du travail de M. le docteur Martel, sur les précautions à suivre dans les maladies contagieuses des bestiaux ; *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault :* articles sur l'emploi des urines comme engrais ; le *Sud-Est :* résultats d'une culture de sorgho sucré ; *Revue agricole de Valenciennes :* article sur l'amendement des terres par la chaux ; *Bulletin des sciences de la Société impériale et centrale d'agriculture :* note sur la castration des vaches ; *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère :* histoire de la cathédrale de Mende et du pape Urbain V, par M. Théophile Roussel ; *Revue de l'Art chrétien :* notice sur la statue de Notre-Dame de France. — Don d'ouvrages par le Gouvernement. — Economie publique : *Journal de la morale chrétienne :* article sur les monts-de-piété ; communication de M. Souteyran sur un projet d'établissement d'un mont-de-piété au Puy ; observations de MM. Plantade et de Brive. — Commission composée de MM. Robert, Plantade et Chouvon pour la question du règlement des gages des serviteurs ruraux. — Archéologie : communication de M. Aymard sur la chape de Pébrac. — Congrès des délégués des Sociétés savantes : communication de M. de Brive. — Communication de M. le Président et formation d'une commission des recherches paléographiques.

A trois heures la séance est ouverte sous la présidence de M. Ch. C. de Lafayette.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus. — Dans le dépouillement des ouvrages adressés à la Société depuis la dernière séance, M. le Président indique les articles suivants comme pouvant attirer particulièrement l'attention.

M. le docteur Andrieux, membre correspondant de la Société, adresse un mémoire sur l'hydrothérapie, contenant en outre de hautes considérations scientifiques sur ce mode de traitement, d'intéressantes observations recueillies par l'auteur dans l'établissement hydrothérapique de Brioude, qu'il dirige avec un succès toujours croissant. La Société remercie M. le docteur Andrieux de cet envoi.

Un autre membre non résidant, M. le chanoine Montlezun, adresse également, sous ce titre : *La Vie des saints Evêques d'Auch*, un nouvel ouvrage qui viendra s'ajouter à toutes les publications dont ce laborieux et érudit collègue a déjà gratifié la Société. Des remercîments sont aussi votés à M. Montlezun.

Les *Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne* contiennent un travail sur les usages locaux qui pourrait être consulté, comme objet d'études comparatives, quand la Société

reprendra elle-même son propre travail sur le même sujet.

Le *Journal d'agriculture pratique pour le Midi de la France* contient un historique de la boulangerie en France, qui pourrait également être consulté avec fruit. Les détails fournis à ce sujet sur les différents systèmes de mouture méritent surtout d'être lus, et on y peut recueillir d'utiles indications sur les progrès à accomplir dans cette importante question, qui intéresse si vivement l'économie publique.

Le *Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher* signale à l'attention des membres de cette Société le travail de notre collègue, M. le docteur Martel, contenu dans le XVIIIe volume des *Annales de la Société d'agriculture du Puy,* concernant les précautions à prendre pour prévenir et circonscrire les maladies contagieuses des bestiaux.

Dans le *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault,* un des membres de cette Société, M. Gaston Bazille, constate les bons effets de l'emploi des urines pour l'arrosage des terres.

Le *Sud-Est,* journal agricole, donne, en quelques lignes, les résultats d'une culture de sorgho sucré qui peuvent intéresser les cultivateurs.

On peut signaler de même, dans la *Revue agricole et industrielle de Valenciennes,* un article

de M. Cheval, sur l'amendement des terres par la chaux.

Enfin, le *Bulletin des sciences de la Société impériale et centrale d'agriculture* contient une note de M. Ménard, cultivateur dans le département de Loir-et-Cher, qui signale les remarquables résultats de la castration des vaches, et prouve que ce procédé nouveau mérite d'appeler une attention sérieuse et d'être expérimenté sans retard.

« J'ai, dit M. Ménard, j'ai déjà fait châtrer soixante-seize vaches; il n'y a plus à hésiter pour ceux qui veulent, à la fois, produire du lait et de la viande. Le lait est bien supérieur; avec cent litres je fais soixante-cinq fromages au lieu de cinquante que je faisais avec le lait ordinaire.

» Le lait se conserve un an en plein et puis il décroît, mais la bête engraisse. J'ai pourtant deux vaches castrées depuis dix-huit mois, dont le lait n'a pas baissé. »

Dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère*, l'infatigable Président de cette Société, M. Théophile Roussel, qui cumule à un degré très-élevé les aptitudes les plus diverses, commence la publication d'un intéressant et difficile travail auquel il a voué depuis longtemps les plus patientes études. Il s'agit de l'*Histoire de la Cathédrale de Mende et du Pape Urbain V*. Tous les membres de la Société qui s'intéressent aux études historiques liront certainement cette intéressante monographie, dont quelques points

ne resteront pas étrangers à l'histoire même de notre Velay.

La *Revue de l'art chrétien* consacre une notice détaillée à la grande œuvre artistique entreprise par Monseigneur l'Evêque du Puy, et qui a su passionner la France catholique toute entière. La *Revue de l'art chrétien* proclame naturellement tous les titres de la statue de Notre-Dame de France à la sollicitude patriotique et religieuse de tous.

Après avoir de la sorte succinctement indiqué les sujets qui peuvent intéresser plus particulièrement la Société dans les publications mensuelles qu'elle reçoit, M. le Président met sous les yeux de la Société et signale à sa reconnaissance l'important envoi qui lui a été fait récemment, d'après les ordres de l'Empereur, par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. Cet envoi comprend les ouvrages suivants : l'année 1856 du *Cours familier de littérature*, par M. de Lamartine.

Célébrités contemporaines en France, par Gavarni.

Etudes sur les Beaux-Arts, depuis leur origine jusqu'à nos jours, par M. de Mercey.

Revue universelle des Arts, publiée par Paul Lacroix, 3 vol. in-8°.

Recherches historiques, etc., sur le peintre Lantara, par M. de la Chavignerie.

Revue des Beaux-Arts, de M. Félix Pigeory, t. VI et VII.

Histoire numismatique de la Révolution Française, planches et textes.

Nonnos; Les Dionysiaques ou *Bacchus*, poème grec et français, traduit par le comte de Marcellus.

Portraits inédits d'artistes français; texte par M. de Chenevières; lithographies et gravures par M. Legrip.

Catacombes de Rome; livraison 66e.

L'*Orient,* par Eugène Flandin.

La Société apprécie comme elle le doit le don important qu'elle a reçu, et qui comprend, notamment parmi des publications d'art, des ouvrages d'une haute valeur. Des remercîments empressés seront adressés à Son Excellence.

Economie publique. — Un article sur les monts-de-piété, contenu dans le *Journal de la Morale chrétienne,* est renvoyé à l'examen de M. Souteyran, adjoint au maire du Puy. M. Souteyran, qui s'est déjà occupé de cette importante question au point de vue de l'établissement projeté d'un mont-de-piété au Puy, est invité à faire connaître, en même temps que son opinion sur l'article soumis à son appréciation, le résultat de ses études antérieures.

A ce sujet, M. de Brive rappelle que les avantages d'un mont-de-piété, déjà signalés depuis longtemps, avaient déterminé le conseil municipal à donner son approbation formelle au projet de cette création. M. de Brive désirerait savoir quelles raisons ont pu faire ajourner son exécution.

M. Souteyran explique sur quelles bases devait être organisé ce nouvel établissement. Les fonds qui devaient servir de première mise eussent été pris sur les fonds de dotation de la caisse d'épargne. Sur ces don-

nées, un projet de règlement avait été rédigé conformément aux vœux et aux intentions déjà manifestés par le conseil municipal. Ce projet, envoyé à M. le Ministre, fut retourné deux fois pour qu'il y fût apporté quelques modifications. Mais ces modifications par elles-mêmes étaient tellement minimes qu'on pouvait presque se demander si le double renvoi n'était pas une fin de non-recevoir. Enfin, dans une réponse à une lettre de rappel de M. le Maire, M. le Ministre a fait connaître que les fonds de dotation d'une caisse d'épargne ne lui semblaient pas pouvoir servir à l'établissement d'un mont-de-piété. Sur cette objection, l'administration municipale a cru devoir surseoir jusqu'à nouvel ordre.

M. Souteyran tient néanmoins à faire remarquer que la caisse d'épargne du Puy possède un fonds de dotation totalement distinct des intérêts sur lesquels le Gouvernement peut vouloir exercer une surveillance et une protection assidues. Ce fonds a été fait à l'aide de souscriptions particulières, et M. le Ministre, mieux informé, reconnaîtrait sans doute que l'Etat n'a point à intervenir pour ce qui en concerne le placement, dès lors qu'aucune portion des fonds appartenant aux déposants de la caisse d'épargne ne devait être engagée dans la nouvelle entreprise.

Du reste, ajoute l'honorable membre, lorsque la sanction de M. le Ministre a été demandée, il était question d'un projet de loi pour réglémenter la matière; c'est peut-être cette considération qui a motivé le refus, lequel, dans cette hypothèse, devrait être considéré comme un simple ajournement.

M. Plantade pense qu'il conviendrait alors d'attendre la loi projetée avant de procéder à de nouvelles démarches.

M. de Brive répond que rien ne prouve que la loi dont il est question ne puisse être indéfiniment ajournée, et qu'il y aurait dès lors une utilité manifeste à tenter de nouveaux efforts pour faire aboutir un projet dont personne ne méconnaît l'importance.

La Société, se rangeant à cette opinion, recommande aux sollicitudes de M. Souteyran, et par son intermédiaire, au zèle éclairé de l'administration, la question de l'établissement d'un mont-de piété au Puy.

Au sujet d'un article de M. F. Cazalis, publié dans le *Bulletin de la Société d'agriculture du département de l'Hérault*, et ayant pour objet la question du règlement des gages des serviteurs ruraux, M. Aymard fait observer que les circonstances présentes et la pénurie de bras dont souffrent si manifestement nos campagnes donnent à l'étude de M. Cazalis un intérêt d'actualité manifeste. La question est donc très-digne d'attirer l'attention de la Société. Il faut, d'ailleurs, y rattacher accessoirement celle du livret agricole, qui a également une haute importance tant pour les maîtres que pour les domestiques. M. Aymard propose donc de nommer une commission chargée d'étudier cet important sujet.

La Société adopte l'avis de M. Aymard, et la commission est composée de MM. Robert, Plantade et Chouvon.

Archéologie. — M. Aymard met sous les yeux de

l'Assemblée un ancien et très-curieux vêtement ecclésiastique que l'on conserve dans l'église de Pébrac, et qui sera dessiné et publié prochainement dans l'*Album d'archéologie religieuse.*

Ce membre a la parole pour donner des explications qui sont relatives non-seulement à cette étoffe, mais encore à tous les restes des plus anciens tissus qu'il a pu observer dans la Haute-Loire ou qui sont indiqués dans divers inventaires.

En conséquence, M. Aymard donne lecture du travail suivant :

MESSIEURS,

L'archéologie des tissus a été, depuis quelques années, l'objet de savantes recherches. Les anciens vêtements ecclésiastiques ont déjà fourni à ces intéressantes études des éléments nombreux et instructifs. Les documents écrits sont appelés à les compléter, et il n'est pas douteux que la science puisera surtout d'utiles données dans les inventaires « des joyaux et ornements » des anciennes églises.

En vue de contribuer, autant qu'il nous est possible, à l'avancement des mêmes études, nous avons recueilli, dans le département de la Haute-Loire, quelques indications qui pourront avoir, en ce moment, l'avantage de l'opportunité.

Décrire toutes les étoffes anciennes qui sont à notre connaissance, eût été, de notre part, une témérité et nous aurions été entraîné à de trop longs développements. Nous avons donc limité notre travail à un essai de classement des tissus les plus anciens, c'est-à-dire ceux qui peuvent

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

PLUVIAL DE PÉBRAC

être considérés comme les plus curieux. De ce nombre est un pluvial en soie que les connaisseurs jugeront peut-être digne, par la beauté des dessins et du tissu, d'être comparé aux plus remarquables étoffes du même temps, qui ont été signalées en France. Nous ferons connaître aussi, par extraits, quatre inventaires manuscrits qui mentionnent diverses étoffes. Trois de ces documents sont de la première moitié du XVe siècle. Le quatrième, qui est moins important par le nombre des articles, l'est peut-être plus par son ancienneté qui doit être rapportée aux premières années du XIe siècle.

I.

Le *pluvial*, depuis longtemps vénéré dans l'église de Pébrac, est attribué par une constante tradition à saint Pierre de Chavanon, issu d'une noble famille d'Auvergne, et qui, en 1062, fonda un monastère dans cette localité, en fut le premier abbé et mourut en 1080. Le cachet artistique de l'étoffe concorde pour la date probable avec l'époque où vécut ce personnage ; il n'est donc pas impossible que ce pluvial lui ait appartenu (1).

(1) Voici ce que rapporte le *Gallia Christiana* (édition de 1720), à l'occasion de St Pierre de Chavanon (tom. II, col. 459) : *die sequenti 9 septembris, recolitur ejus festivitas in quâ celebrans ad solemnes vesperas utitur ejusdem sancti pluviali cum parvo capitio.*

La même tradition est rappelée dans les *Acta Sanctorum*, publiés par les Bollandistes, en 1750. Elle s'est perpétuée jusqu'à ce jour par la même vénération pour ce pluvial avec lequel le célébrant officie encore dans les solennités.

C'est une sorte de manteau en soie, ouvert sur le devant et se terminant dans le haut par un capuchon. Une donnée qui n'est pas sans importance et qui indique peut-être une fabrication étrangère, c'est que l'étoffe ne semble pas avoir été faite pour ce vêtement. Le pluvial, en effet, a été taillé dans une grande pièce qui avait primitivement la forme d'un parallélogramme de 2^m 40^c sur 1^m 40^c et qui a reçu une coupe hémi-circulaire. Les parties ainsi retranchées ont servi, au moyen de coutures, à former le capuchon et à prolonger dans le bas le devant du pluvial.

La décoration du tissu comporte un ensemble de dessins combinés avec goût; délicat et harmonieux méandre qui couvre la surface entière de l'étoffe et où figurent surtout des animaux au milieu d'entrelacements de tiges et de fleurons. Des rinceaux bordent aussi une partie du vêtement : ce sont des enroulements de feuillages dans lesquels se jouent des oiseaux.

Les couleurs dominantes sont le carmin, le vert et le jaune; on trouve aussi, mais seulement en quelques parties, le blanc et le bleu-clair. Le tout est disposé sur un fond noir qui fait valoir avec bonheur les tons divers de l'ornementation.

Le système de décoration que nous venons d'indiquer provoque l'intérêt par de curieux rapprochements avec d'autres étoffes du même temps que de savants archéologues nous ont fait connaître; à cet égard, il est essentiel de préciser les particularités qui vont motiver nos comparaisons (1).

(1) Voyez la planche ci-jointe.

Les animaux qui sont figurés sur notre tissu forment deux bandes parallèles et horizontales. L'une d'elles offre une série de groupes affrontés d'animaux quadrupèdes : chacun représentant un lion qui terrasse un âne sauvage ou onagre. Dans l'autre bande ce sont des oiseaux dont les formes ressemblent à celles de l'autruche et rappellent l'attitude effrayée de cet oiseau lorsque sa vie est en péril.

Les groupes de quadrupèdes et les oiseaux sont séparés entre eux par des tiges verticales surmontées de parties plus ou moins ovoïdes qui dessinent des détails difficiles à déterminer. Toutefois on ne peut se défendre de trouver dans la forme de ces tiges une imitation plus ou moins vague de l'autel du feu, ou *pyrée*, qui a été remarqué sur diverses étoffes d'origine orientale.

Citons surtout, comme points de comparaison, deux précieux tissus : l'un est la belle chape, dite de Saint-Mexme, dans l'église de St-Etienne, à Chinon (Indre-et-Loire), et qui paraît dater du XIe siècle ; l'autre est une étoffe qui enveloppe des reliques, au Mans.

Dans l'une et l'autre, un seul sujet est plusieurs fois répété par bandes horizontales. Sur la chape, ce sont deux quadrupèdes affrontés, sortes de tigres qui sont attachés par une chaîne à un objet en forme de pyramide et séparés par une haute plante garnie de petites branches avec feuilles et dans le bas, avec fruits. Des oiseaux et de petits quadrupèdes remplissent symétriquement les espaces vides.

M. Ch. Lenormant, membre de l'Institut, qui a fait sur ce curieux sujet de savantes études, lui assigne une origine sassanide. Il y voit : « deux guépards, sorte de panthère difficile à apprivoiser et dont les Indiens se servent encore pour la chasse ; la plante allongée est *le hom*,

plante sacrée, arbre de vie des Orientaux, et l'objet pyramidal, l'autel du feu ou pyrée, emblème de la religion de Zoroastre (1). »

Sur l'étoffe du Mans qu'a publiée M. Hucher, le symbole du feu est figuré sous la forme plus exacte d'un autel entre deux lions, animaux qui jouent un rôle considérable dans l'ancienne mythologie orientale, principalement en Perse et en Assyrie; une espèce d'astre ou d'étoile qu'on voit dans le haut de leurs cuisses, se retrouve également sur d'autres monuments sassanides, notamment sur un vase de même origine faisant partie de la collection de la bibliothèque impériale.

Mais à ces représentations sassanides est associée sur la chape de Chinon une inscription arabe qui a été découverte et publiée par M. Victor Luzarche, membre de la Société archéologique de Touraine, d'où l'on peut induire qu'avant de pénétrer en France, ces motifs d'ornementation avaient été imités soit par les Arabes, soit par les Maures d'Espagne. Cette inscription, du reste, ne paraît être relative qu'à certains souhaits à l'adresse de la personne qui devait faire l'acquisition du tissu.

Toutefois, on connaît d'autres étoffes du même genre qui, d'après de semblables inscriptions, ont pu fournir des dates précises; telle est celle que l'on conserve à Paris, aux archives de la métropole, sur laquelle on lit le nom et les titres du khalife fatimite d'Egypte, Hakem-bi-amr-Allah,

(1) Voyez l'*Abécédaire* par M. de Caumont, 1851, p. 19, et le *Rapport sur la chape arabe de Chinon* (Indre-et-Loire), par M. Reynaud; (*Bulletin monumental* dirigé par M. de Caumont, 1846, p. 564.)

qui vivait au commencement du XIe siècle de notre ère. On a cité aussi celle qui se trouve à Apt, en Provence, où elle sert à envelopper des reliques et dont l'inscription se rapporte à un prince qui régna entre les années 1091 et 1101.

Une autre église de la Haute-Loire, celle du Monastier peut offrir à l'intéressante étude des anciens tissus, deux fragments de ces précieuses et rares étoffes en soie. Ces morceaux enveloppent les reliques de saint Théofrède et de saint Eudes, qui sont enfermées dans un très-ancien buste en argent du premier de ces personnages.

L'une de ces pièces révèle, dans le sujet de la décoration, une nouvelle et curieuse variété de ces groupes d'animaux que nous avons vus figurés sur les étoffes de Chinon et du Mans. Au lieu de guépards ou de lions, nous avons ici des griffons, mystérieux composés du vautour et du lion, que la mythologie persane avait appropriés aussi à la décoration de ses monuments. Ces animaux sont également groupés par couples affrontés et séparés l'un de l'autre par la plante du *hom* dont les branches, avec feuilles et fruits, supportent en outre deux oiseaux et deux petits quadrupèdes. Entre les pattes postérieures de l'animal, on voit une petite feuille cordiforme et isolée. Deux autres oiseaux sont posés un peu au-dessus de la queue des griffons, lesquels saisissent par le bec la queue très-prolongée d'une espèce de cheval ou d'âne harnaché et représenté en fuite.

Si ces griffons ont le corps diapré des mêmes taches qu'on remarque aux guépards de la chape de Chinon, ils participent des lions figurés sur le tissu du Mans par les formes du corps et de la queue, et par les couleurs de l'étoffe à fond de laque carminée, sur lequel les sujets sont

tous verts et rehaussés de carmin et de jaune pour les détails. Ce dernier ton produit surtout de minces filets qui dessinent les contours et séparent les autres couleurs. Le blanc a été employé pour les ongles des griffons et pour des dentelures qui bordent le haut du tissu.

Le second morceau, conservé aussi au Monastier, est un peu plus petit. Sur un fond nankin se détachent des cercles ou médaillons dans lesquels sont deux paons affrontés et de couleur violacée ; entre ces cercles sont représentés des petits carrés verts et décorés de deux filets qui se croisent à angle droit et à l'intersection desquels est un autre carré avec des taches aux quatre cantons. Les paons, sur cette étoffe, offrent peut-être, avec un luxe bien moindre des tons, une réminiscence de ceux qui ornent un tissu conservé à Saint-Sernin de Toulouse, sur lequel on lit une inscription arabe du XIe siècle (1).

Quant à la pensée qui inspira ces divers sujets d'ornementation, il serait difficile de ne pas reconnaître le même ordre d'idées dans les groupes d'animaux que représente le tissu de Pébrac et dans ces griffons saisissant des ânes en fuite qu'on voit sur l'étoffe du Monastier, laquelle offre elle-même tant de rapports avec la chape de Chinon et le tissu du Mans.

Si l'on admet donc les savantes hypothèses émises par M. Charles Lenormant, on conviendra qu'aucune de ces

(1) M. de Caumont, le premier, a appelé l'attention sur ce riche tissu, (*Bulletin monumental*, 1834, t. XX, p. 49) et M. Ch. de Linas en a publié une fort belle planche chromolithographiée dans un *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, sur les anciens vêtements sacerdotaux et les anciennes étoffes, dans l'Est et le Midi de la France.*

étoffes n'offre plus que celle de Pébrac une expressive allusion aux chasses princières dont on retrouve, sous diverses formes, le souvenir empreint sur les antiques monuments de la Perse. Quant à la date qu'on peut assigner à ces différents tissus, toutes les données que nous venons d'exposer permettent de l'attribuer au XIe siècle.

C'est encore ici l'occasion de signaler un morceau d'étoffe également historié que l'on conserve à la cathédrale du Puy, dans une cassette en chêne qui sert à contenir deux curieux et anciens cierges. Le tissu est plus épais que dans les étoffes de Pébrac et du Monastier, et il s'en distingue aussi parce qu'au lieu d'être tout en soie, il est de lin (trame), de soie et d'or (chaîne). Sous d'autres rapports il offre certaines analogies avec quelques-unes des pièces que nous venons de mentionner : ce qui reste de l'étoffe fait supposer qu'on y avait figuré un sujet de chasse : on y voit la partie supérieure du corps d'un homme, d'un chasseur probablement, qui est représenté portant sur la main gauche un oiseau dont les formes rappellent un peu celles du faucon. Un chien est lancé au galop et tourne la tête comme pour diriger la marche d'un cheval harnaché qui se voit derrière lui. Des oiseaux sont posés sur des branchages ornés de grandes feuilles largement découpées à cinq lobes. Par une intéressante analogie avec l'étoffe aux griffons, du Monastier, le fond est de couleur carminée et les différentes parties du sujet sont jaunes et vertes ; seulement le jaune est or.

Indiquons enfin un cinquième morceau d'étoffe en soie qui tapisse l'intérieur d'un coffret en ivoire, trouvé à Lavoûte-Chilhac, par Mgr le Cardinal de Bonald, alors évêque du Puy. On y reconnaît des restes de grands cercles ornés

de rosaces et de fleurons, et dans l'espace compris entre ces cercles, une plante dessinée dans le goût oriental. Le fond est aussi de couleur carminée et les ornements sont peints en vert et en jaune, à peu près comme dans le tissu du Monastier (1).

II.

On a vu que nos anciens tissus du XIe siècle se caractérisent très-probablement, dans leur système de décoration, par l'influence plus ou moins prononcée de l'art oriental. Originaires de l'Asie, où les monuments antiques offrent des sujets analogues, leurs motifs d'ornementation paraissent avoir été imités par les Arabes ou les Mores d'Espagne qui les auront transmis à tout l'Occident.

Les étoffes, que la mode et le luxe introduisaient ainsi en Europe, donnèrent, sans doute, l'idée de reproduire des sujets persans et moresques sur les monuments et sur une foule d'objets usuels, tels que : sculptures sur pierres et sur bois, verrières peintes, manuscrits, vases en métal ciselé, etc. Aux exemples de semblables imitations qu'on a cités en France, il serait facile d'en ajouter d'autres empruntés aux monuments de notre pays. Mais, afin de ne pas sortir du cadre que nous impose notre sujet, il convient plutôt de constater la persistance des mêmes motifs de décoration sur les étoffes qui, à partir du XIe siècle, servirent, dans nos églises, aux pratiques du culte.

(1) Ce coffret a été généreusement déposé, par Mgr de Bonald, dans le trésor de la Cathédrale de Lyon.

On en juge par trois inventaires, de 1410, 1432 et 1444, des reliques, joyaux et ornements de l'église cathédrale du Puy, dans lesquels sont énumérées de riches étoffes, en divers genres et diverses matières (1). La provenance ou seulement l'imitation y sont indiquées, pour quelques-unes, par la mention de l'Inde, de la ville de Damas ou du genre moresque. On le voit dans les articles suivants :

Item unus pannus auri cum campo indio *cum diversis avibus jacentibus in rubro rotundo cum folhatgiis in indio* (inventaire de 1410);

Item alter pannus auri rubrus seminatus de papagays sive avibus de Damasso (inv. de 1410);

Item alius pannus jacens in diversis barris per longum de caneto rubro et viride et in duabus ex dictis barris sunt foliagia in aliæ litteræ morisque (inv. de 1444);

Item alius pannus antiquus jacens in pers seminatus cum magnis papagays aureis et... cum litteris paganorum... (inv. de 1432).

On remarquera que, dans ces étoffes, les couleurs dominantes étaient le vert et le rouge (probablement carmin) comme dans les tissus du XIe siècle que nous avons précédemment décrits. Deux étaient intéressantes, sous le même rapport, par les écritures moresques ou païennes (*litteræ morisquæ*, *litteræ paganorum*) qui les décoraient. Il s'agit probablement encore de ces légendes arabes que nous avons

(1) Les inventaires manuscrits de 1410 et 1432 sont aux archives départementales; celui de 1444 a été copié par Médicis, dans ses chroniques manuscrites, *de Podio*, tom. I, feuil. 51 et suivants.

vues figurées sur diverses étoffes contemporaines de celles de Pébrac, du Monastier, etc.

Voici d'autres pièces qui, au même point de vue, ne sont pas moins curieuses par les représentations de lions, de griffons, de cerfs enchaînés, de paons, d'aigles, etc., associés avec des feuillages et pouvant ainsi rappeler ce que nous avons observé dans nos anciens tissus :

Item alius pannus aureus indii cotone factus de folhagiis et leonibus (inv. de 1410);

Item pannus aureus in campo albo seminatus cum leonibus jacentibus in pede arboris habentes in collo unum rubrum cum capitibus modicis de cerico ejusdem coloris et ab utraque parte cum reta rubra (inv. de 1432);

Item alter pannus aureus jacens in albo seminatus grifonibus et panonibus cum capitibus et pedibus in rotundo aliorum deauratorum et in quolibet capite cum duabus parvis retis deauratis (inv. de 1444);

Item alter pannus aureus jacens in albo seminatus paonibus cum capitibus et pedibus et rotundo alarum deauratarum et in quolibet capite cum duabus parvis retis deauratis (inv. de 1432);

Item alia mappa de lino operata de coto de arboribus et aquilis.... (inv. de 1432);

Item alius pannus aureus antiquus jacens in pers cum falconibus et liliis in auro cum armis bellifortis. (inv. de 1432 et de 1444);

Item alius pannus de cerico per modum pavamenti jacens in pers seminatus cervibus incathenatis cum rotulis et arboribus cum armis regis arragone in quibuscumque partibus ab utraque parte cum una magna petia tele de pers (inv. de 1432).

Ces citations, auxquelles l'étendue de nos inventaires aurait permis d'en ajouter bien d'autres, démontrent assez combien les sujets de décoration, importés d'Asie, étaient entrés profondément dans les habitudes de la mode. Les mêmes documents font voir, d'ailleurs, qu'au XVe siècle l'emploi de ces sujets était consacré par un ancien usage : *pannus aureus antiquus*, dit un des articles cités. On peut en conclure que, depuis le XIe siècle, on n'avait pas cessé de les représenter sur les tissus, sauf, toutefois, certains changements indiqués par les arbres, par diverses espèces d'oiseaux, etc., qu'à la longue, les variations de la mode avaient dû apporter dans le système de la décoration.

Il faut croire aussi que la plupart de ces dernières étoffes étaient fabriquées en Occident : souvent on y voyait les *armes* des donateurs, comme celles du roi d'Aragon, des Beaufort, etc., parfois même des devises françaises et latines, des fleurs-de-lis et d'autres détails indiquant leur provenance.

Les mêmes inventaires offrent également de nombreuses et intéressantes particularités sur différents genres d'étoffes usitées au XVe siècle et probablement avant cette époque ; on y trouve mentionnés : des velours (*mantellum de veluto indio*), des taffetas (*capa... foliata de tafetas verd*), des capes de pelleterie (*de pelagina*), des *mapæ* de lin, ouvrage de France (*operis Franciæ*), d'autres *de cencone*, *de cotone*, *de canapi*, *de caneto*, *de tela*, etc., des ouvrages à l'aiguille (*mantellus panni aurei operatus cum acu diversis historiis*), diverses sortes de franges (*de frangiis*), des bordures *de retis*, tissus à mailles qui semblent éveiller l'idée d'une espèce de dentelles ; des étoffes ornées de perles (*corporalia munita desuper perlis*),

d'autres encadrées d'orfroi *(mapa cadrata cum orfres; cassula cum aurifregio de panno aureo)*, etc. Bornons-nous provisoirement à ces aperçus, qui font voir combien nos inventaires pourraient être utiles à consulter pour l'histoire des tissus.

L'intérêt qu'à cet égard ces sortes de documents semblent offrir nous engage, en terminant, à signaler un autre inventaire beaucoup plus ancien, peut-être même antérieur de quelques années aux étoffes orientales dont nous avons parlé. Celui-ci, qui est consigné dans un cartulaire de l'abbaye du Monastier-St-Chaffre, en Velay, avait été dressé après la mort de Guido Ier, abbé de ce monastère, c'est-à-dire vers le commencement du XIe siècle (1). Si l'on n'y trouve aucune mention positive d'étoffes plus ou moins analogues à celles que l'on considère comme ayant été importées d'Orient, ou imitées des tissus d'Orient, ce document peut au moins aider à la connaissance de

(1) Une copie de ce cartulaire est conservée à la bibliothèque impériale de Paris, fond Caumartin, n° 5456 et une copie en a été donnée à la Société académique du Puy, par M. Francisque Mandet; ce livre a pour titre : *hæc sunt quæ continentur in libro cujus titulus :* DE REPARATIONE CHARTARUM, *vulgò* LE LIVRE ROUGE, *editus à monacho monasterii Sti Theofredi, de mandato Guilhermi, quarti abbatis creati anno* 1087. — L'inventaire (page 55) est précédé de l'énoncé suivant : *cùm igitur Dei famulus Guido de quo locuti sumus, obiisset in domino, hæ in ecclesiam cujus erat diligentissimus cultor et studiosissimus amator, ornamenta diversis usibus apta reliquit.*

Avant l'abbé Guilhaume dont il est ici question, à la date de 1087, on trouve deux abbés nommés *Guido*; mais le deuxième (Guido II), se démit de son titre et, par conséquent, ne mourut pas dans l'exercice de ses fonctions; ce fut donc après la mort de Guido Ier, vers le commencement du XIe siècle, que fut fait l'inventaire. Ajoutons que la liste des abbés du Monastier n'en compte pas d'autres du nom de *Guido*. Il ne saurait donc y avoir de doutes sur l'époque de ce document.

certains vêtements et étoffes, usités alors, pour le service du culte.

Les articles suivants, sous ce rapport, peuvent avoir quelque importance :

Planetas sacerdotales ex serico pallio X, *duæ candidi coloris, tres nigri, sed una ex floribus aureis insignita, una coccinei coloris, alia aveci operis, alia commixti coloris nigri viridique ;*

Alia habitus tota viridis, stolas duas et manipulos cum tintinnabulis aureis, alias duas contextas auro et alias de simplici pallio VII, pluresque manipulos cum albis ;

Torques contextas auro et margaritis XXI et *I superhumale, dalmaticas VII, subdiaconales tunicas* III *et alias pueriles* XII *;*

Cortinas laneas et artifici textura compositas una ex genesi et libro regum, altera ex historia judith figurata honum (hominum) *equitumque imaginibus distincta ;*

Sunt et aliæ cortinæ lanæ III, artificio plumarii compositæ et unum dorsale ejusdem operis quod totum solebat ambire chorum.

NOTA. — La planche qui accompagne cette notice est due à l'habile burin de notre ami M. Camille Robert et a été exécutée d'après un dessin de M. Girollet. Le motif qu'elle représente se reproduit sur toute l'étoffe, toutefois avec des variantes plus ou moins notables dans les traits du dessin.

M. le Président remercie M. Aymard de cette communication, que l'Assemblée a écoutée avec un vif intérêt.

Congrès des délégués des sociétés savantes. — M. de Brive a la parole pour un compte-rendu de la dernière séance du congrès des délégués des Sociétés savantes, où il avait été chargé de représenter la Société du Puy. M. de Brive s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Il y a douze ans, le savant organisateur des Congrès scientifiques en France crut utile aux hommes qui s'occupent de sciences et d'art en province, d'établir à Paris un centre où, réunis une fois l'an, ils pussent mettre en commun le produit de leurs études, de leurs découvertes et augmenter leur puissance par l'association. Cette assemblée reçut le nom de Congrès des délégués des Sociétés savantes, parce que les diverses Sociétés qui se partagent notre territoire et, sous une grande variété de noms, consacrent leurs efforts au progrès des arts et des sciences, furent invitées à se faire représenter à ses réunions. Ce Congrès s'ouvre chaque année à Paris, le lundi de Pâques, sous la direction de M. de Caumont, qui défère la présidence de chaque séance à l'un des membres présents. Sa session dure dix jours et, pendant ce temps, les nombreuses questions qui forment un programme distribué quelques mois à l'avance et qui sont choisies parmi celles auxquelles les circonstances ont donné un intérêt d'actualité plus pressant, sont discutées dans leur ordre et reçoivent de la majorité des opinants la solution demandée.

Me trouvant à Paris, cette année, à l'époque de la réunion du Congrès, j'ai pu, à l'exemple de deux de mes

honorables collègues, qui tour-à-tour y ont occupé un rang si distingué, vous représenter dans cette assemblée. Elle était composée de près de 150 membres. Dans le nombre, j'ai été heureux de rencontrer plusieurs des savants qui, deux ans avant, étaient venus prendre part aux travaux du Congrès scientifique tenu au Puy. C'est au souvenir bienveillant qu'ils ont conservé de vous, Messieurs, que j'ai dû certainement l'accueil si flatteur qui m'a été fait dans cette assemblée et l'honneur d'être appelé à faire partie plusieurs fois de son bureau et à présider une de ses séances générales.

Ces séances se tiennent tous les jours, de deux heures à six, et sont divisées en deux parties, dont la première est consacrée aux sciences physiques et à l'agriculture, et la seconde à l'archéologie et aux beaux-arts. Dans le Congrès de cette année, un grand nombre de questions ont été traitées, et vous n'attendez pas de moi, ce qui serait d'ailleurs au-dessus de mes forces, que j'en reproduise devant vous toutes les discussions. Il me suffira de vous énumérer celles qui ont le plus attiré l'attention. Les rapports présentés par MM. du Moncel, de Bouis, de Gourcy et Jourdier, sur les progrès faits pendant l'année dans les sciences physiques, la géologie, l'agriculture et la machinerie agricole ont d'abord excité un intérêt général. Des discussions fort importantes ont ensuite eu lieu : dans la section d'agriculture, sur un nouveau procédé de pralinage des grains, par M. d'Illiers, qui en a vendu le brevet à une compagnie anglaise, au prix de 20 mille livres sterling (480,000 fr.), sur l'application des eaux de drainage à l'irrigation, à propos d'un drainage exécuté par notre collègue M. Chouvon, dont j'ai rendu compte, sur les

moyens pratiques d'obvier à la déperdition des matières fécales et sur l'utilisation des engrais liquides ; dans la section d'histoire et des arts, sur l'état de l'art dans les périodes mérovingiennes et carlovingiennes, sur la classification chronologique des sépultures, sur les ponts anciens, les fontaines au moyen-âge, la chronologie des cloches, la reliure des livres, et enfin sur les études hagiographiques.

Parmi ces importantes questions, il m'a paru utile de choisir, pour vous faire connaître les détails et les résultats de sa discussion, celle qui touche à l'emploi des engrais liquides, parce que c'est celle qui a été traitée avec le plus de développement, qui présente le plus d'actualité, en offrant en même temps un grand intérêt aux hommes pratiques que possède notre Société.

Depuis quelques années l'agriculture anglaise a adopté un nouveau mode d'emploi des engrais qui s'étend chaque jour davantage. Cette méthode consiste à rendre liquides tous les engrais et à les distribuer sur le terrain d'expérience au moyen de conduits en fonte ou en caoutchouc. Elle a pris le nom de son inventeur ou du moins de l'un de ses plus zélés propagateurs et est appelée système *Kénedy*.

Sur cette question ont été entendus : MM. l'ingénieur Marchal, le savant professeur Moll, Maurenq, le comte de Gourcy, le duc de Maillé, de Bouis, d'Herlincourt et Olivier. Cette discussion s'est divisée en deux parties, suivant qu'elle a eu pour objet les engrais de ferme ou ceux des villes.

Pour les engrais de ferme, le système Kénedy peut être ainsi défini : réunir dans une ou plusieurs fosses tous les

engrais solides et liquides de la ferme, les y faire fermenter et liquéfier au moyen d'une suffisante addition d'eau, les diriger sur les différentes parties du domaine au moyen de conduits souterrains en fonte et d'une machine foulante, et les répandre en arrosements répétés avec le secours de tuyaux mobiles placés à la surface et d'une lance promenée par un ouvrier. Il est basé sur ce principe que les engrais liquides ont une valeur fertilisante supérieure à celle des engrais solides, soit parce que les engrais liquides sont plus facilement et plus promptement assimilables par les végétaux, soit parce qu'alors sa rapidité d'action diminue la déperdition des sels et des gaz utiles. En Suisse, d'après ce principe, on convertit tout l'engrais en un liquide qui, sous le nom de *lizeé*, est transporté à grands frais dans les prés et y produit cette fertilité qu'on ne retrouve nulle part. La *gadoue*, qui n'est autre qu'un engrais liquide, est employée en Belgique avec le même succès, depuis un temps immémorial. En Angleterre, pays essentiellement progressif, on a su apprécier également le mérite des engrais liquides, et on y estime que, sous cette forme, il produit quatre fois plus d'effet que sous la forme solide. On y a alors cherché les moyens de faire arriver aux terres ce précieux moyen de fertilisation, sans qu'il en coûtât les énormes frais de transport et d'épandage qu'il y avait à payer par les procédés ordinaires pour une matière qui ne peut être employée qu'avec une grande addition d'eau, et dès-lors à doses répétées et abondantes. On a cru la trouver dans le système kénedy. On a calculé que l'établissement de tout ce système consistant en réservoirs, pompes foulantes, canalisation en fonte et en caoutchouc, appliqué à des fermes d'une étendue de 200 hectares

au moins, coûtait en Angleterre moins cher que le drainage. Le prix moyen du drainage en Angleterre est de 250 fr. l'hectare, tandis que celui du système Kénedy n'atteint que 200 fr. Quant au produit, il est quelquefois si extraordinaire qu'on a peine à y ajouter foi. Ainsi M. de Gourcy a cité la propriété de M. Telfer, qu'il a visitée et où il a vu 48 vaches laitières nourries exclusivement avec le produit de 10 hectares arrosés.

Mais, d'après M. Marchal, l'application de ce précieux système coûterait beaucoup plus cher en France, parce que les terres y sont plus morcelées, parce que la fonte, la houille et tous les frais d'établissement et d'entretien y seraient plus dispendieux, et que dès-lors, si le produit brut des terrains en culture soumis à ce système de fumure devait être aussi considérable qu'en Angleterre, il n'était pas certain que le produit net le fût également.

M. le comte d'Herlincourt, qui a appliqué lui-même le système kénedy dans une de ses propriétés, a évalué la dépense d'établissement à 754 fr. par hectare, quoiqu'il ait utilisé une force motrice économique que lui fournissait un cours d'eau. Malgré cette avance considérable, presque quadruple de celle faite en Angleterre, calculant l'intérêt et l'amortissement de cette somme à 10 p. 0/0 et comptant tous les frais d'entretien et autres accessoires, M. d'Herlincourt est arrivé à ce résultat que chaque arrosage lui revenait à 14 fr. l'hectare, ou les six arrosages annuellement nécessaires à la somme de 84 fr. Trois mètres cubes de purin, qu'il fait allonger de neuf fois leur volume d'eau, lui suffisent pour chaque arrosage, en tout 18 mètres cubes de purin pur à l'hectare par année. *Or le fumier d'une vache*, a-t-il ajouté, *fournit une quantité*

annuelle de purin nécessaire pour l'arrosement répété six fois sur quatre hectares; trois chevaux, sept porcs, vingt-un moutons donnent des quantités équivalentes. Ces calculs donnent l'explication de l'opinion formulée par les Anglais sur la valeur des engrais liquides et des produits obtenus par certains de leurs agriculteurs de l'emploi du système Kénedy. Chaque arrosage, dans le système du transport et de l'arrosement par tonneaux traînés par des chevaux, ne coûte pas moins de 20 fr. par hectare et atteint quelquefois jusqu'à 50 fr. lorsque la distribution doit se faire à la main. Le système Kénedy paraît donc résoudre, même pour la France, la question de l'arrosage fertilisant à bon marché.

Le système Kénedy est exploité à Londres par deux sociétés qui appliquent les eaux produites par les égouts et les vidanges aux jardins maraîchers qui entourent cette grande ville. Ne pourrait-on pas en faire en France l'application aux mêmes productions, et donner ainsi aux matières fertilisantes que fournissent tous nos centres de population un emploi utile?

Ces matières, composées des eaux d'égouts, des balayures des rues et des vidanges, sont considérées dans quelques-unes de nos villes comme des foyers d'infection dont on a hâte de se débarrasser en les jetant dans les rivières, au grand détriment de la culture et de la pureté des eaux. Dans plusieurs autres, une partie de ces produits est appliquée directement à la culture maraîchère qui s'est formée sur un rayon très-court autour de ces villes, par les besoins de leurs habitants, et se transforme journellement en légumes et fruits savoureux. Mais dans le plus grand nombre de nos villes, le nettoyage des rues et l'enlèvement

des vidanges sont une charge pour leur budget. Il en est ainsi au Puy. A Paris même, et malgré les encouragements offerts par l'administration, l'agriculture n'emploie que 6,000 mètres cubes d'engrais par an, c'est-à-dire moins de 2 p. 0/0 de la production. *A Paris, en effet*, a dit M. Moll, *on peut évaluer la quantité annuelle de ces matières à un million de mètres cubes. Sur cette quantité, une forte partie disparaît par suite de ce qu'on appelle le coulage ; on n'envoie à Bondy que 300 mille mètres cubes qui, desséchés, rendent 5,000 tonnes environ de poudrette, suffisant à peine à fumer 7 à 800 hectares. Si, au contraire, on faisait usage des liquides à raison de 20 mètres cubes par hectare, on pourrait fumer avec la même matière 50 mille hectares.*

Pourquoi n'emploie-t-on donc pas cette fumure à la fois si abondante et si énergique? Ce ne peut être par la crainte qu'elle communique une mauvaise odeur aux plantes et à leurs produits : on a constaté que cette odeur ne se transmettait pas. Ce ne peut être non plus par suite de la répugnance qu'auraient les aides de culture à manipuler une matière infecte : les moyens de désinfection sont simples, peu coûteux et connus de tout le monde. La cause ne peut être évidemment que dans l'énormité des frais de transport et d'arrosement. Par l'emploi du procédé Kénedy, ne pourrait-on pas diminuer ces frais et rendre ainsi à l'agriculture cette masse d'engrais qui est perdue depuis des siècles et pourrait augmenter dans des proportions si considérables notre production agricole ?

Plusieurs membres du Congrès l'ont ainsi pensé et ont formulé leur opinion en ces termes : Faire converger vers un réservoir commun les eaux d'égouts et des fosses d'aisance

d'une ville ou d'un quartier. Leur mélange convenablement opéré, refouler le liquide dans des conduits établis d'après le système Kénedy, et le répandre en arrosements dans les jardins ou autres terrains jusqu'à une distance où la valeur du produit n'atteindrait plus celle des frais de conduite.

D'après M. Olivier, l'intérêt des frais d'établissement de tout le système appliqué à 200 hectares et les frais annuels devraient constituer une dépense totale d'environ 40 fr. par hectare et pour six arrosages. Dans le Midi, où beaucoup de terres sont arrosées par des eaux dérivées de la Durance ou de la Fontaine de Vaucluse, il en coûte 25 fr. par hectare. La différence du prix serait évidemment couverte par la plus-value des eaux fertilisantes des égouts et des fosses.

Ces moyens indiqués pour utiliser les engrais des villes, seront, il faut l'espérer, employés un jour par des administrations intelligentes et dévouées aux intérêts agricoles. Nous en avons pour garants la multitude d'études qui se font sur cette question, tant en Angleterre qu'en France, et les résultats déjà obtenus par quelques entrepreneurs hardis et intelligents.

Quant aux matières solides, produits des balayures ou des vidanges, si on ne reconnaît point l'utilité de les rendre liquides, elles devraient, après désinfection complète, être transportées à distance par les chemins de fer et à prix réduits. Nul doute que, dans ces conditions, les agriculteurs éloignés des villes, qui sont privés de tant de moyens de fertilisation, ne s'empressent de les acquérir et de les appliquer à leurs terres déshéritées.

Telles sont les opinions qui ont été émises par les membres les plus compétents du Congrès, sur cette ques-

tion encore neuve de l'application en France du système Kénedy, pour la distribution des engrais.

Sans doute le peu d'étendue de la plupart de vos fermes ne vous permettra pas d'appliquer à vos terres un système toujours coûteux, dont le résultat sera bien de vous donner un produit brut considérable, mais dont le produit net, qui est le but définitif de toute entreprise raisonnable, pourrait bien n'être pas suffisamment rémunérateur. J'espère cependant que, dans les considérations qui servent de base à ce système, vous pourrez trouver encore quelque chose d'utile à votre pratique, ne serait-ce que la conviction de la valeur des purins et autres engrais liquides dont on fait généralement un si déplorable abandon, malgré leur grande puissance lorsqu'ils sont convenablement employés.

Je ne finirai point sans vous dire que les séances du Congrès ont été heureusement coupées par d'intéressantes visites faites en commun et sous la direction de M. de Caumont. La première a eu lieu à l'établissement du matériel agricole, véritable exposition d'instruments d'agriculture perfectionnés, que M. Jourdier, son directeur, nous a fait voir au repos et en fonction, en accompagnant ses démonstrations des renseignements les plus complets. La seconde a été celle faite au Jardin-des-Plantes et aux riches collections qu'il renferme, dont M. Geoffroy Saint-Hilaire a bien voulu faire en personne les honneurs au Congrès. Enfin M. de Caumont a réuni une dernière fois tous les membres du Congrès en une charmante soirée dans les salons Douix, au Palais-Royal, où, au milieu des plus chaleureux toasts, on s'est dit adieu jusqu'à l'année suivante.

Je voudrais, Messieurs, que ce rapport très-incomplet

sur les travaux du Congrès des délégués des Sociétés savantes de France, en 1857, donnât à ceux d'entre vous qui peuvent faire le voyage de Paris, à l'époque ordinaire de sa session, le désir d'y assister, de prendre part à ces délibérations où chacun apporte le tribut de ses propres connaissances, où tout le monde prend sa part d'instruction, et où, par des rapports quotidiens et obligés, se forment des relations à la fois utiles et agréables dont le souvenir ne s'efface jamais.

M. le Président exprime à l'auteur de cette communication tout l'intérêt que l'Assemblée a pris à l'entendre. « La Société, ajoute M. le Président, ne peut que se féliciter d'avoir été représentée aussi dignement qu'il lui a été donné de l'être par son ancien président, M. de Brive. A l'époque même du Congrès des délégués des Sociétés savantes, plusieurs journaux nous avaient appris quelle place notre collègue y avaient tenue. Le rapport qu'il nous fait aujourd'hui témoigne une fois de plus que le bénéfice des Congrès ne reste pas circonscrit dans l'enceinte où ils sont convoqués, et que, grâce au zèle intelligent des délégués, les plus utiles enseignements émanés de ces importantes réunions se répercutent, malgré la distance, au sein des Sociétés elles-mêmes.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de M. le Président.

A l'appui de cette proposition, M. Ch. Calemard de Lafayette donne lecture de l'exposé suivant :

CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DES ETUDES HISTORIQUES ET DES RECHERCHES PALÉOGRAPHIQUES.

I.

MESSIEURS,

Si vous attachez une juste importance à ces études archéologiques qui, poursuivant à travers un passé toujours plus profond le fait encore obscur de nos origines, semblent pouvoir porter un jour la lumière dans ces ténèbres de l'inconnu pleines d'un mystérieux prestige pour les esprits chercheurs : si, dans cet ordre d'idées, pour favoriser de précieuses découvertes, la Société s'est de tout temps montrée prodigue d'efforts ; si elle ne s'est jamais refusée à des sacrifices qu'on ne saurait regretter, quand on parcourt nos galeries et nos annales, je crois pouvoir dire que vous n'accordez pas une moindre sympathie à ces recherches moins difficiles, moins méritoires dès-lors, mais quelquefois plus immédiatement concluantes, qui peuvent se faire et qui ont déjà été faites avec de vrais succès, dans les documents écrits à l'aide desquels s'élabore l'histoire.

Les études archéologiques interrogent la pierre, des ruines, des débris, témoins souvent muets.

Quand ils n'ont pas, en effet, pour truchemen quel qu'une de ces inscriptions claires, saisissables, d'un sens incontesté, qui n'ouvrent point carrière aux mille caprices du doute et de l'hypothèse, les témoins dont je parle sont rarement accessibles au plus grand nombre. Il faut qu'une

sagacité supérieure, qu'une érudition aux yeux d'Argus en même temps ouverts sur tous les points ; il faut qu'une sorte d'omniscience pleine d'ingéniosité, où l'imagination est la compagne nécessaire de l'érudition, les confronte, les contrôle, les complète les uns par les autres. Il y a là, vous le sentez tous, à mettre en œuvre une divination d'instinct et de pressentiment, que j'appellerai le génie de l'archéologie et que de trop rares privilégiés ont en partage. Et jusqu'au bienheureux jour où la démonstration des faits énoncés s'affirme par une sorte d'invincible évidence, à quelle discussion sans limite peut donner lieu encore le vaste problème des probabilités ! quelle réserve s'impose quelquefois à bon droit un scepticisme éclairé !

Les études historiques, au contraire, celles du moins que les monuments écrits guident dans leur voie toujours sûre, chacun peut en prendre sa part.

Que l'un de nous, je parle des plus profanes, et je me range parmi ceux-là, que le premier venu mette la main sur un texte ignoré, qu'il puisse le déchiffrer avec plus ou moins de peine, et la signification réelle lui appartient, au simple titre d'homme apte à comprendre, tout aussi complètement, tout aussi pertinemment que s'il était un maître de l'érudition.

Le fait, si c'est un fait dont il s'agit, il le tient, il le possède, il peut l'offrir et il peut l'apporter comme son contingent personnel dans l'ensemble commun ; c'est dire que, dans une plus ou moins grande mesure, chacun peut se faire, ne fût-ce qu'accidentellement, le collaborateur des plus grands et des plus utiles travaux : chacun y peut contribuer dans la proportion des forces qu'il a, comme du temps dont il dispose.

Au point de vue du résultat général et définitif, ai-je besoin de signaler quelle puissance et quel concours l'effort collectif peut donner aux œuvres générales, en matière de recherches historiques?

Les recherches de cette nature demandent du temps, des mains intelligentes, des yeux exercés. C'est bien là le fait d'une commission. Un homme seul n'y saurait suffire; nul ne saurait d'ailleurs prétendre à pénétrer dans toutes les demeures, à avoir accès dans toutes les archives, en inspirant à tous une même sympathie; nul ne saurait prétendre à provoquer avec un succès égal les communications de tout le monde. Fureter avec la même facilité partout; s'introduire à volonté chez tous, au plus obscur recoin des galetas ou des cabinets noirs, où sont trop indignement relégués des entassements de pièces, de titres, de documents de toutes sortes, une commission seule, multipliant par chacun de ses membres les relations, une commission seule peut le faire avec une sorte d'universalité d'action qui rayonne en tout sens.

Effondrer ces vieilles malles poudreuses où gisent sans honneur liasses mystérieuses et parchemins inconnus; soulever, retourner, secouer ces vieux terriers maculés de moisissures, ces diplômes jaunis, ces dossiers des vieilles contestations judiciaires où nous retrouvons plus que nulle part la révélation des noms, des habitudes, des intérêts, de la vie enfin de nos ancêtres, cela a pourtant plus d'un genre d'attraits, plus d'une utilité réelle.

D'un autre côté, l'histoire, de nos jours, exige bien plus qu'elle ne demandait autrefois. Dans les annales d'une nation, notre époque cherche autre chose que la succession chronologique des pouvoirs qui l'ont gouvernée. Nous

voulons connaître non-seulement les grands faits, batailles, conquêtes, accessions ou démembrements de territoire : mais l'homme, mais le foyer, mais la vie intime, joies ou douleurs, mais le forum de la cité secondaire, mais la place publique elle-même. Nous voulons savoir aussi ce que fut la province, cette circonscription régionale trop souvent oubliée, méconnue ou mal comprise, qui, après tout et malgré tout, bien qu'il ne lui fût pas donné de participer aux évènements décisifs, n'en était pas moins, et plus qu'on ne croit peut-être, partie intégrante, partie active dans la vie nationale de la vieille France.

Sous ce rapport, que ne reste-t-il pas toujours à apprendre, même aux plus érudits?

En ce qui nous concerne, nous faisons-nous, par exemple, une idée très-nette de notre agrégation au Languedoc, de la loi administrative qui nous régissait, des institutions juridiques auxquelles nous avons été successivement soumis? — Et les circonscriptions, circonscriptions judiciaires, ecclésiastiques, paroissiales, sommes-nous fixés à leur égard? Et le développement progressif de la langue, le mouvement graduel de la littérature, l'écho local, quelquefois si lent, toujours si intermittent du verbe intellectuel venu des centres initiateurs, tout cela ne reste-t-il pas à étudier encore? Remontant plus loin dans le passé, l'organisation féodale du pays nous est-elle suffisamment connue? Quel fief était franc de la suzeraineté de l'évêque ou de la maison de Polignac? Quelle seigneurie avait les trois justices? Dans quelle maison se prenait la qualification de puissant seigneur, de haut et puissant seigneur, de très-haut et très-puissant seigneur? Quels rapports y avait-il entre ces qualifications et les droits divers, ceux de justice notamment?

En quoi la dépendance du seigneur, sa dépendance vis-à-vis de son propre suzerain, surtout quand le suzerain était l'évêque ou un monastère, influait-elle sur la destinée des vassaux? Quelles conditions spéciales, quelles coutumes particulières et originales caractérisaient quelques-uns des grands fiefs du pays?

En quoi, par exemple, la suzeraineté si vaste, si élastique de la maison de Polignac différait-elle du plus grand nombre des situations seigneuriales, et justifiait-elle, par une sorte d'indépendance exceptionnelle dans la hiérarchie générale, cette prétention à la royauté de nos montagnes que s'attribuaient les fiers vicomtes? Comment cette haute puissance échouait-elle souvent contre le droit moral et supérieur de l'évêque, contre les franchises de la cité, contre les honorables résistances des justices et des magistratures? Toutes ces questions ont certainement un intérêt historique qui n'échappe à personne; et le passé, cette patrie transitoire au milieu de laquelle ont vécu nos ancêtres, ne nous sera vraiment connu que lorsque, pour notre province même, auront été complètement achevées ces vérifications clairvoyantes dont l'histoire générale est à bon droit si curieuse aujourd'hui.

A un point de vue plus restreint et pour ce qui touche à la vie privée, n'est-ce rien ensuite que de savoir dans quelle mesure la vie de nos pères eut sa part légitime des bonheurs, si mêlés et toujours si relatifs, de la vie d'ici-bas? comment de la comparaison d'un sort réel à un sort espéré, de l'aspiration vers le mieux, de l'ambition d'un idéal rêvé résulta pour eux le fait d'une destinée plus ou moins acceptable au milieu de vicissitudes sans nombre?

Dans le jugement qu'on porte sur un passé historique, il faut toujours, on le sent, avoir présente cette vérité

d'une haute importance, que l'absence d'un bien inconnu ne saurait constituer un besoin ni devenir par conséquent une privation. Pour avoir un critérium assuré de la somme de bien et de mal échue aux générations qui nous ont précédés, il faudrait donc surprendre, pour ainsi dire, leur confidence la plus intime et interroger leur pensée dans la naïveté de leurs appréciations spontanées. Or, des actes privés, un testament, un contrat de mariage, des lettres, des épanchements, les correspondances de la famille, plus rares sans doute autrefois, mais aussi plus significatives, voilà les documents précieux à rechercher avec l'ardeur de la vérité et l'amour du juste, si l'on veut réellement faire une consciencieuse justice aux âges reculés.

Pour cela, toutes les situations, toutes les conditions ont leur mot à dire. Une enquête équitable n'élimine aucun témoignage sincère, et les doléances des plus humbles, plus encore que d'autres, doivent avoir accès auprès de l'historien, ce juge instructeur de l'œuvre des siècles.

Sous ce rapport, toutes les familles anciennes, même dans les milieux les plus modestes, peuvent avoir à produire des renseignements d'un véritable intérêt. Cette vieille bourgeoisie du Puy, qui unit tous les noms dans ses fastes consulaires, et vit se coudoyer sous la robe rouge du consul, comme sous la livrée d'honneur d'une égalité ascendante, l'artisan et le grand seigneur, elle peut, cette vieille et honorable bourgeoisie, trouver dans ses archives des titres probants et encore inconnus de l'importance de la cité ; elle peut fournir des révélations importantes de la vie publique et des mœurs privées....

Que si tout ce qui précède est vrai, si tous ceux qui aiment l'érudition et l'étude, leur petite patrie et la sincérité

de son histoire, sont d'accord sur les idées exprimées plus haut, et sympathiques aux recherches qu'il s'agirait de provoquer, n'est-il pas d'une manifeste urgence de ne point ajourner plus longtemps les soins de préservation dont les moindres titres historiques ne nous paraissent point indignes? C'est le moment ou jamais de sauver de l'oubli, de la destruction, les documents qui peuvent exister ignorés et disséminés dans les collections particulières. Les collections publiques ont sans doute fourni déjà à nos plus patients chercheurs une bonne part de ce qu'elles peuvent contenir d'intéressant; du moins, ce qu'il peut rester encore d'inconnu est-il désormais sauvegardé de tout risque. Mais les archives privées, elles gardent toujours à peu près tous leurs secrets; et d'autre part elles sont journellement exposées à des pertes irréparables.

Les mœurs de la vie moderne, il faut bien le dire, sont peu compatibles avec la conservation respectueuse des vieux papiers. La vie est nomade, les changements de domicile fréquents, les constructions nouvelles exiguës; les maisons consacrées à une seule famille sont délaissées chaque jour pour des appartements dont les dimensions se réduisent au strict nécessaire.

Il y a peu de place pour ces grands bahuts et ces malles poudreuses où sont les vieilles liasses. Et les déménagements! Dans les déménagements, combien de vieux titres restent en arrière! Combien de parchemins, peut-être des plus curieux, sont détournés au profit des usages les plus vulgaires du ménage et de la domesticité!

C'est donc, je le répète, le moment d'aviser, il y a véritable urgence.

Que si cet ensemble de considérations vous frappe comme

il m'a frappé moi-même, voici le projet que j'aurai l'honneur de soumettre à votre appréciation :

Il serait formé dans le sein de la Société une commission permanente dite DES RECHERCHES HISTORIQUES ET PALÉOGRAPHIQUES.

Les membres de cette commission, dans la mesure de leurs loisirs et dans le cercle de leurs relations respectives, entreprendraient, le plus promptement possible, la recherche et le dépouillement de tous les documents que pourraient contenir les archives ou collections dont l'accès leur serait ouvert.

Les recherches ainsi décentralisées, les découvertes se centraliseraient au contraire au grand avantage commun. Tout ce qui serait digne d'intérêt, serait, nous le répétons, inventorié, classé, transcrit ou imprimé au besoin, — sauvé enfin, définitivement sauvé de la destruction et de l'oubli.

Les divers membres pouvant se partager les attributions et spécialiser, pour ainsi dire, leurs études, en vue de monographies à faire plus tard, les documents spéciaux aboutiraient tous au membre qui serait en mesure d'en tirer parti et de les compléter les uns par les autres. Il se trouverait, au bout d'un certain temps, quand chacun aurait épuisé une ou deux collections, que chacun, pour les résultats acquis, serait aussi avancé, aussi complètement renseigné et nanti des documents afférents à sa spécialité, que si le même membre avait à lui seul parfait le dépouillement gigantesque de vingt, trente, cent collections peut-être.

Ainsi, à première vue, je comprendrais dans la commission trois ou quatre grandes divisions susceptibles de se subdiviser encore au profit des monographes ; et

ces grandes divisions pourraient être indiquées comme il suit :

Histoire ecclésiastique et religieuse. — Documents concernant le culte, — l'évêché, — le chapitre, — les paroisses ; — ordres religieux ; — hospices ; — maladreries ; — léproseries ; — abbayes ; — couvents, — leurs droits, — leurs biens, — leurs dépendances actives ou passives, etc.

Administration civile. — Circonscriptions ; — rapports avec l'intendance du Languedoc, — formes et intermédiaires de ces rapports ; — Etats généraux ; — Etats particuliers ; — fastes consulaires ; — actions municipales ; — organisation de la cité ; — statistiques urbaines ; — historique des corporations et des rues ; — priviléges des unes et des autres.

Histoire féodale. — Fiefs et seigneuries ; — transmissions de fiefs, suzerainetés ; — vassalités, — conflits à leur sujet ; — convocations de bans ; — montres et revues, — hommages et redevances ; — terriers, — lièves, etc.

Histoire judiciaire. — Juridictions ; — attributions ; — action politique des judicatures ; — débats judiciaires curieux ; — arrêts remarquables ; etc.

Histoire littéraire. — Spécimens du langage à diverses époques ; — progrès de la langue, étudiée sur des documents locaux ; — livres, écrits de tout genre, factums, pamphlets, imprimés ou manuscrits, etc., inconnus ou peu connus ; — écrivains du pays ; — ouvrages concernant le pays.

Histoire de la société dans les rapports privés a diverses époques. — Intérêts particuliers ; — situations, relations et alliances des familles du pays ; — généalogies,

illustrations; — carrières de quelque éclat: — faits curieux: — particularités de mœurs, etc.

Vous le voyez, Messieurs, le cadre est essentiellement élastique et presque indéfini. Il se prête, je le répète, à toutes les subdivisions que sembleraient demander les documents eux-mêmes. La manière de voir, les tendances individuelles de chacun peuvent à volonté créer, dans ce cadre d'ensemble, des spécialisations nouvelles, et chaque ordre de matière, ainsi circonscrit, suscitera sans nul doute, et comme à leur insu peut-être, des spécialités qui peuvent s'ignorer encore.

Ce n'est pas que les recherches historiques sérieuses soient nouvelles au milieu de nous. La voie est déjà largement ouverte. A ce sujet, des noms que j'aurais à peine besoin de citer ici vous viennent bien naturellement à l'esprit. Après MM. Mandet, Aymard, Louis de Vinols, etc., etc., qui ont porté l'effort de leurs investigations sur des points multipliés et divers, nous avons vu M. le chanoine Sauzet, par exemple, se faire, au milieu d'études générales d'un haut intérêt, une spécialité encore plus assidue de tout ce qui concerne la bibliographie du pays. M. Paul Marthory, interrogeant nos archives au point de vue des institutions judiciaires, nous a raconté, autant que les documents découverts jusqu'à ce jour l'ont permis, l'histoire des GRANDS-JOURS dans le Velay. M. du Molin, qui nous a déjà donné la biographie des hommes de guerre du pays, au milieu même des travaux de ses hautes fonctions, sait encore trouver de féconds loisirs pour l'étude de notre passé, et il prépare en ce moment même, comme vous le savez, l'histoire des dix-huit baronies qui représentaient

le Velay dans ses Etats particuliers (ce sera, nous le comprenons tous, l'histoire même de ses Etats). Enfin, M. l'abbé Bernard s'occupe de même à recueillir les éléments de plusieurs monographies qui nous feront connaître l'histoire de nos plus importants établissements religieux, monastères, couvents, abbayes, etc. Et tandis que M. Lagrave publiait, il n'y a pas longtemps encore, l'histoire de Langeac, nous possédions déjà celle de Craponne, par M. l'abbé Maitrias; nous pouvons espérer prochainement celle d'Yssingeaux. On m'apprend, de plus, qu'un laborieux vicaire de Monistrol, M. l'abbé Fraisse, a déjà recueilli, avec une patience de bénédictin, de riches éléments d'études généalogiques relatives aux fiefs, châtellenies, monastères et couvents d'une importante portion de notre pays; à Paris, plusieurs de nos compatriotes, M Crouzet, M. Léon de Bastard, M. Oscar Bonnet, etc., compulsent souvent, au profit de notre histoire, les archives et bibliothèques, et promettent de nous communiquer toutes celles de leurs découvertes qui pourraient intéresser le pays. Enfin, je suis réduit à ne mentionner qu'en passant les travaux dont la haute importance vous est bien connue et qui rappellent naturellement ici les noms de MM. Henri Doniol, Dominique Branche, Paul Leblanc, le chanoine Montlezun..... et mon désir d'abréger m'induit sans doute encore en des omissions regrettables.

Mais ces indications sommaires, suffisant à montrer quel vaste cadre d'études est déjà dessiné, indiquent surtout, et c'est ce que j'avais besoin d'établir, combien les subdivisions y sont naturellement formées; et quels heureux compléments pour les travaux déjà faits, quel

utile concours pour ceux qui sont à faire, pourront être fournis par l'ensemble des recherches collectives et simultanées que je propose aujourd'hui d'exécuter sans retard.

Chaque spécialité devant ainsi trouver, je le répète, autant de collaborateurs qu'il y aura parmi nous, et en dehors même de la société, de studieux esprits disposés à prendre la moindre part dans cette grande tâche des investigations et du dépouillement de toutes les archives, nous aurons enfin l'espoir de posséder, sur mille points de détail et sur plusieurs sujets principaux, — ce que l'histoire trouve si difficilement, des solutions définitives, et quelques grands faits historiques dans leur plénitude et dans leur ensemble.

II.

Pour donner une première idée de ce que les plus superficielles recherches en ce genre peuvent faire rencontrer sans peine au moins expert et au plus novice, permettez-moi de vous faire connaître sommairement le résultat très-incomplet encore d'un dépouillement de quelques jours, exécuté dans des papiers qui se sont trouvés sous ma main.

J'avais ajourné depuis bien longtemps ces recherches, au grand détriment des collections où je me rappelle avoir commis, étant bien jeune, les plus regrettables larcins. Les vieux sceaux enfermés dans leur boîte avaient surtout

alors, sur moi et sur le frère compagnon de mon enfance, une attraction dangereuse. Les riches images des manuscrits gothiques nous semblaient bien plus belles séparées du volume où nous les avions découvertes. Les parchemins, enfin, nous paraissaient pouvoir servir à bien des usages réjouissants, ne dussions-nous que les voir crépiter et se raccornir rapidement au feu; c'était déjà quelque chose.

Que si je parle aujourd'hui de ces méfaits, ce n'est pas seulement pour me borner à en faire une humble amende honorable, c'est pour prouver aussi combien il y a intérêt à ce que de pareils vandalismes, toujours familiers à l'enfance, cessent de s'accomplir comme ils s'accomplissent chaque jour sans doute de la même manière. Pour cela, que faut-il? dépouiller, faire un choix, garder et mettre enfin à l'abri, sous la garde intelligente des hommes d'étude, tout ce qui peut servir, tous les papiers, titres, parchemins, monuments de quelque valeur historique.

Que ces matériaux soient mis plus ou moins prochainement en œuvre, il importe bien moins; ce qu'il convient avant tout de faire, ce qui est urgent, c'est de les sauver, c'est de les préserver.

J'en reviens à mes recherches personnelles.

Les archives privées, toutes incomplètes et plus ou moins entamées que j'avais à ma disposition, depuis longtemps confondues pêle-mêle après des déménagements successifs, concernaient principalement quatre familles naturellement attachées par leurs alliances à bon nombre d'autres :

1° La famille Bergonhon de Rachat de Varenne, qui,

dans l'ordre ecclésiastique, a compté, de temps immémorial, une longue série de chanoines; parmi ceux-ci, au XVIe siècle, un Official du diocèse, et plus tard encore un second Official; enfin, avant, pendant et après la révolution, les abbés de Rachat et des Granges, tous les deux vicaires généraux de Mgr de Galard; — le deuxième, l'abbé des Granges, présida, comme envoyé de l'évêque et après l'abstention de messire de Pina, doyen du chapitre, les réunions qui précédèrent 89, et il a défendu, par la parole et par la plume, l'administration ecclésiastique dont il portait le principal fardeau (1).

Dans l'ordre civil, les Messieurs de Bergonhon de Rachat furent successivement : conseillers du roi, juges en cour royale du Puy, substitut du procureur général de la cour des aides de Montpellier, lieutenant criminel au bailliage de Gévaudan, subdélégué de l'intendance du Languedoc, lieutenant particulier du sénéchal présidial du Puy; et enfin, le dernier, M. de Varenne, frère des abbés des Granges et de Rachat, encore subdélégué peu d'années avant la révolution.

2° La maison Sigaud de Sinzelle, Sigaud de Loudes, de Chadrac, de Lestang, etc., ayant également compté plusieurs de ses membres dans la magistrature, et successivement aussi plusieurs chanoînes; Antoine de Sigaud de Loudes, premier consul du Puy en 1712, etc.; — en possession de la baronie de Chadrac, par le mariage de Marc-Antoine de Sigaud avec Béatrix de Gerentes, fille

(1) Voir notamment les *Conférences du diocèse du Puy*, par M. Peala, supérieur du séminaire.

de Gaspard de Gerentes, bailli du Puy et baron de Chadrac.

3° La maison de Bernard de Jalavoux, dont étaient les jurisconsultes Jean de Bernard, lieutenant-général au siége royal du Puy (1) : — Maurice Bernard, dont les écrits de jurisprudence ont joui d'une juste estime ; — Pierre de Bernard, conseiller du Roy et syndic du Velay ; — le chanoine Vital Bernard, auteur du curieux ouvrage intitulé : *le Chanoine ;* — autre Jean de Bernard, baron de Jalavoux, conseiller du Roy, commissaire-député en 1666, près la cour des Grands-jours ; et Jean de Bernard, baron de Jalavoux et des Ternes, capitaine-général de la ville du Puy, premier consul en 1716 : — Pierre de Bernard de Jalavoux, commissaire principal des Etats du Velay en 1744, etc., etc. (2).

4° La maison Calemard de Lafayette, dont le premier membre établi au Puy, Jean-Baptiste Calemard, sieur de Lafayette, Calemard, etc., vers 1690, subdélégué de l'intendance de Languedoc au département du Puy et pays de Velay ; ses descendants en ligne directe, dans les trois générations suivantes, — conseiller-doyen, conseiller d'épée et conseiller ordinaire au siége présidial du Puy ; — dans les branches collatérales, Jean-Baptiste Calemard, sieur de Calemard et baron de Sarra, conseiller au grand

(1) Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne.*

(2) La maison de Jalavoux tomba en quenouille par le mariage de dame Françoise de Jalavoux avec M. Marcelin Calemard de Lafayette, conseiller en la sénechaussée et siége présidial du Puy, et par celui de dame Marie-Gabrielle-Claudine de Jalavoux avec M. Guilhaume Joseph, marquis de Chanaleilles, comte de la Saumes.

conseil et au parlement de Paris ; — dans l'ordre ecclésiastique : le père Marc-Antoine Calemard, jésuite, écrivain et historien du XVIIe siècle, qui remplit à Rome d'importantes missions (1). Estienne Calemard, doyen du chapitre de l'église royale et sainte chapelle de Bourbon-l'Archambaud, Georges Calemard, chanoine, nommé prévôt du chapitre de Notre-Dame du Puy, en 1770, par résignation de Messire de Sordon de Creaux, etc.

Les indications qui précèdent suffisent à expliquer le nombre, la variété, et dans l'ordre ecclésiastique ou judiciaire particulièrement, l'importance relative de quelques-uns des documents que je vais énumérer de la manière la plus succincte, et, je dois le reconnaître, la plus insuffisante (2).

Le premier examen m'a fait remarquer, entre beaucoup d'autres, les pièces suivantes :

Diverses notes ou extraits concernant (3) :

(1) *Biographie générale*, de Didot.

(2) J'aurais dû sans doute m'efforcer de cataloguer ces pièces dans une forme plus scientifique, mais le temps m'a manqué, quelquefois aussi le savoir et l'habileté spéciale. De plus, dans la confusion où se trouvait l'ensemble de la collection, je n'ai pas toujours pu mentionner leur provenance et faire connaître, comme cela aurait été peut-être utile, à laquelle des familles ci-dessus indiquées elles pouvaient appartenir. L'imperfection de ce premier travail a, du reste, peu d'importance, M. l'abbé Bernard, aumônier du Lycée, ayant bien voulu se charger de procéder avec ordre au dépouillement complet et à l'analyse détaillée de toutes les pièces qui lui paraîtront mériter quelque attention.

(3) Ces notes, qui recouvraient un dossier où se trouvaient un certain nombre de pièces mentionnées plus loin, étaient dans un état de vétusté qui ne permettait pas de les conserver bien longtemps. Je me suis empressé de les transcrire, et je crois devoir les joindre, comme *specimen* intéressant, à ce rapport.

Le roc et la chapelle de St-Michel (1).

L'image de Notre-Dame du Puy portée à son chapeau par le roi Louis XI (2).

(1) LE ROC DE SAINT-MICHEL.

Le roc de Saint-Michel, en toutes ses parties, est angélique. La suprême partie est dédiée à Saint-Michel, le suprême des archanges; la moyenne à saint Gabriel, le médiateur de paix entre Dieu et les hommes; l'infime à saint Raphaël, conducteur et consolateur des voyageurs et pèlerins qui conversent en l'infime partie du monde.

L'entrée ancienne, pour arriver à la chapelle dudit Saint-Michel, était autre que celle qu'on voit cejourd'hui, qui conduit de droit fil, car elle était à main droite de ladite entrée et à la gauche de ceux qui entrent, au frontispice de laquelle on lit les vers subséquents écrits en lettres anciennes et difficiles à déchiffrer :

Intra ne dubites si quæras rite quod optes
Jure Dei regnum moneo te quærere primum
Terrigenas superat superos qui solus anhelat.

Au-dessus desdits vers on voit le sacrifice d'Abraham, de son fils bien-aimé Isaac, et à l'entour d'icelui ces vers :

Hujus holocaustum Christum docet in cruce passum
Cujus amans erit qui sic, quò mandat obedit.

Et en après, en serpentant, on venait à la chapelle de saint Raphaël par une berge aisée, facile et demi-circulaire.

(2) L'IMAGE DE NOTRE-DAME-DU-PUY.

Messire Pierre Odin, docteur ès-droit, chanoine et abbé, seigneur de Saint-Vosy, en l'église cathédrale de Notre-Dame-du-

La chapelle de Notre-Dame du Puy dans l'église d'Amiens, et la confrérie de Notre-Dame du Puy audit Amiens (1)

Puy, étant député vers le roi Louis XI, qui était à Tours, l'an 1476, pour les affaires du chapitre, par une lettre qu'il écrivit de Tours audit chapitre (laquelle est dans les archives de ladite église), dit que le roi étant à retour du voyage que il avait fait à Notre-Dame-de-Bèrenard en Poitou, et lui ayant fait, le 18 de février, la révérence au lieu de Montis, lui offrit, de la part du Chapitre, une image de Notre-Dame-du-Puy, laquelle il reçut avec beaucoup de contentement. On croyait qu'il la voulût donner à la reine qui était nouvellement arrivée à Tours, mais commanda qu'on la mit à son chapeau, disant désirer une semblable pour donner à la reine.

(1) CONFRÉRIE ET CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DU-PUY A AMIENS.

La plus belle chapelle et la plus apparente en la cathédrale d'Amiens est celle de *Notre-Dame-du-Puy*. Voici l'explication que les historiens de cette cathédrale en ont faite :

Une des plus célèbres et des plus anciennes chapelles de Notre-Dame est celle qui fut au Puy-en-Velay, ville fameuse par ses foires de chevaux et de mulets.

Ce qui augmenta la célébrité de cette église, où déjà se rendaient grand concours de peuples par les miracles qui y furent faits, c'est l'image de la sainte Vierge, laquelle le roi saint Louis apporta de son voyage d'outre-mer. Cette image antique est toute en bois, et il serait prétendu que c'est d'elle qu'il a été dit : *Nigra sum sed formosa.*

La renommée de cette Vierge a fait naître dans beaucoup de provinces des confréries de Notre-Dame-du-Puy. Amiens, ville de renom en tout temps pour la piété de ses habitants vers la

Bulle du pape Clément VI, par laquelle il appert que l'Evêque du Puy est comte de Brioude;

Autre Bulle du même, en latin (copies);

Bulle du pape Alexandre V, concernant les priviléges du Chapitre de Notre-Dame, en latin (copies);

Procès-verbal de l'élection de messire Bertrand de Chalencon, après la mort de Jean de Bourbon, évêque du Puy, vers 1486;

Règlements relatifs à l'Université de Saint-Mayol et du Chapitre;

Accord entre Messieurs de Saint-Mayol et Monsieur André, hebdomadier moindre;

Conflit entre l'Evêque et la maison de Polignac, relativement à l'autorité et juridiction sur la maladrerie de Brives;

Arrêt pour le prieur de Saint-Pierre-le-Monastier contre l'Evêque du Puy (1515);

Transaction entre Messieurs de Saint-Mayol et Monsieur de Saint-Haon (1515);

Notes des Saints qui ont visité l'église du Puy;

sainte Vierge, forma une d'icelles confréries, vivant l'évêque Thiébaud, vers l'an 1182.

Et voici comme il se fit :

En l'an 1181, de grandes querelles et inimitiés furent émues en la ville d'Amiens. Un pauvre charpentier, qui était venu en dévotion au Puy, ayant rapporté une image de Notre-Dame-du-Puy-en-Velay, par l'intercession et prière et un vœu fait à ladite image, tous les troubles s'apaisèrent, et une chapelle fut dédiée à Notre-Dame-du-Puy, et la ville d'Amiens établit une confrérie de Notre-Dame-du-Puy en l'honneur d'icelle.

Notes sur les Jubilés de Notre-Dame-du-Puy;

Notes relatives à la création de l'Instruction ;

Terriers de Saint-Mayol ;

Terriers du Chapitre ;

Cens et rentes payés à l'abbaye de Doue ;

Juridiction des Chartreux comme seigneurs de Saint-Quentin ;

1225. *Bref du pape Grégoire X, au sujet de la donation, par l'Evêque du Puy, de l'hôpital de Saint-Laurent aux Frères prêcheurs* (copie);

Comparution de témoins et diverses instructions judiciaires, par-devant messire Bernard de Jalavoux, commissaire-député de Messieurs de la cour des Grands-Jours ;

Arrêt de 1667 *du Parlement de Toulouse, qui restitue à la justice ordinaire les causes non jugées évoquées par la cour des Grands-Jours ;*

Notes sur l'arrivée de la cour des Grands-Jours en 1666, *sur la tenue et sur le départ ;*

Priviléges de la rue de Pannessac, pour la vente des grains. Arrêt du Parlement de Toulouse à ce sujet ;

Priviléges de la rue de la Saulnerie, pour la vente du sel ; tout un dossier considérable ;

Délibérations des commissaires des Etats, au sujet du bureau de la santé ;

Contrat d'accord entre l'Evêque et les consuls du Puy, au sujet du Ferrat ou mesure d'avoine, pour le paiement des rentes dues par la ville à l'Evêché ;

Emprunt par le syndic des Etats ;

Plusieurs relevés des dettes du diocèse ;

Copie du testament d'Armand de Polignac, en 1289 ;

Testament de messire Dujeune sieur de Montgiraud, instituant les jeux floraux au profit du collége du Puy;

Généalogie partielle de la maison de Latour de Saint-Vidal, continuée par la maison de Rochefort-d'Ailly;

Série de documents relatifs à la possession de la baronie de Chadrac, depuis la vente faite par la maison de Polignac, en 1569;

Contestations sur la juridiction de la baronie de Jalavoux, entre les officiers de justice et de finance de l'Auvergne et du Languedoc;

Procès entre les seigneurs de Chadrac et les Chartreux de Brives sur les droits de pêche et la haute justice de la Loire;

Plusieurs pièces relatives à l'organisation en syndicat des vignobles des environs du Puy;

Plusieurs pièces relatives à des discussions judiciaires et actions intentées par les bailes de plusieurs corps de métiers;

Ordonnance de M. de Fillère, juge-mage sur la police de la ville (1686), *imprimé;*

Ordonnance de M. Armand Bergonhon, substitut du procureur-général au Fait-des-Gabelles, sur la vente du sel (1638), *imprimé;*

Ordonnances et lettres missives de l'intendant du Languedoc à ses subdélégués;

Mémoire pour Monseigneur de Béthune, évêque du Puy, contre la maison de Polignac;

Notes sur ce qui s'est passé à la fin de l'année 1770 et au commencement de 1771 au parlement de Paris;

Mémoire de l'abbé des Granges, en réponse aux attaques contre l'administration diocésaine.

Manuscrits divers. — Littérature, histoire, etc.

Répertoire des faits mémorables de Médicis;

Ephémérides ou choses mémorables arrivées au Puy, de 1650 à 1720);

Harangue prononcée par M. Jean-Baptiste Calemard, sieur de Lafayette, subdélégué de Mgr l'intendant de Languedoc pour la fin de l'année consulaire de 1797.

Compliment de réception, par le même, à l'arrivée de Mgr Claude de la Roche-Aymon, évêque du Puy;

Harangue par M. Bergonhon de Rachat, juge royal, pour l'installation de messire de Pinot, juge-mage;

Autres harangues, discours, couplets, etc., pour la réception ou l'installation à diverses charges de plusieurs personnages;

Judith et Holopherne, tragédie jouée en 1587.

Etc., etc., etc.

III.

La nomenclature très-imparfaite qui précède suffit néanmoins, je le répète, à donner une idée de ce que chacun peut espérer des recherches du genre de celles auxquelles je me suis livré.

Je suis loin de m'exagérer l'importance des résultats de cette première tentative. Il n'y a là aucune de ces pièces rares, antérieures au XIIe siècle, dont les érudits sont si curieux; enfin, plusieurs de ces documents ne sont pas inédits ou se rapportent à des faits déjà connus. Toutefois,

la plupart peuvent nous donner encore des confirmations ou des éclaircissements utiles; ils peuvent présenter des variantes dont il y aît lieu de tirer un parti quelconque. Enfin, si dans l'ensemble des pièces que je suis arrivé à recueillir, l'histoire locale peut, ainsi que je le crois, puiser quelques nouvelles lumières, je n'ai pas à regretter mon temps comme tout-à-fait perdu ; et dans le cas surtout où d'autres, se trouvant encouragés par mon exemple, se mettraient de même à l'œuvre, l'horizon des recherches historiques ne semblera-t-il pas s'agrandir?

Permettez-moi d'ajouter, Messieurs, que de telles études ne sont pas sans attrait, lors même qu'elles bornent leurs petites découvertes à des détails presque privés, ou du moins sans grande importance publique ou générale. Les documents de famille, lors même qu'ils n'ont d'autre intérêt que de nous faire connaître ceux qui nous ont précédés dans la vie, testaments, mariages, lettres intimes, ils nous disent les parentés lointaines, les alliances, les relations de nos pères; ils nous initient à leur manière d'être et de sentir, à leur pensée prise sur le fait, quelquefois à leur vie entière.

Or rien de plus avouable, après tout, que le juste sentiment de solidarité par lequel nous nous rattachons à l'œuvre de nos prédécesseurs. Dans l'étude du passé, se borner à chercher, à son profit personnel, les preuves d'une situation sociale plus ou moins importante, c'est peut-être le fait d'une vanité futile. Mais étudier quelle part ceux qui sont nos pères ont eue dans la vie morale de leur petite patrie ; mais se montrer pieusement curieux du bien qu'ils ont pu faire ; s'enquérir comment et dans quelle mesure ils se sont associés à la fondation, au développe-

ment ou au fonctionnement des institutions civiles ou religieuses dont le pays fut fier ; étudier, par exemple, dans ces testaments dont je parlais tout-à-l'heure, quel contingent périodique, quelles offrandes successives les générations qui nous ont devancés apportèrent aux créations les plus utiles et les plus méritoires, à nos hospices, à nos associations religieuses, à nos œuvres de progrès ou de charité, c'est revendiquer à bon droit la meilleure part du patrimoine qui nous vient des ancêtres ; c'est, en partageant avec eux l'honneur de leurs manifestations de patriotisme, de bienfaisance ou de foi, c'est accepter, pour ainsi parler, de leur part l'honorable devoir des bons exemples à imiter.

Enfin, Messieurs, par une particularité que vous apprécierez tout aussi haut que j'ai pu le faire moi-même, il se trouve que notre Velay, il se trouve que la petite patrie que nous aimons, que nous voulons servir, à laquelle nous appartenons de fait ou d'adoption, par le cœur, est une de ces patries qu'on aime d'autant plus qu'on les connaît davantage. Heureux pays sans doute et digne d'être aimé que celui dont l'histoire, même dans le cadre le plus restreint, est pour ses enfants un juste sujet de fierté !

Eh bien, Messieurs, je dirai d'abord que quinze jours d'études dans de vieux papiers ont donné aux notions que je pouvais avoir sur notre histoire locale un complément que l'on ne sait guère où chercher aujourd'hui, dès qu'on a lu les quelques ouvrages que nous connaissons tous.

J'ajouterai que j'ai trouvé, une fois de plus, dans un commerce rapide avec les générations d'autrefois, la

justification de cette prédilection native, de cette sorte d'orgueil d'instinct que le Velay inspira toujours aux siens.

Et je ne parle pas seulement d'une aptitude supérieure pour toutes les œuvres de foi, qui caractérise si manifestement ce pays ; je ne parle pas seulement de sa fécondité propice à faire éclore les institutions, au besoin spécial des temps; ni du rôle considérable qu'il a joué jadis comme centre d'action ou de guerre, comme foyer d'art, d'étude et de civilisation ; je parle aussi, Messieurs, de ce sentiment libre, honnête et fier qu'on respecte dans notre petite histoire ; de cette honorable indépendance toute relative, vous le comprenez, relative au temps, aux mœurs, au régime d'alors, mais qui n'est pas moins un fait très-réel, ayant pour moi, dès aujourd'hui, son explication aussi bien que sa preuve.

Vous vous rappelez le beau travail sur les Etats de Languedoc, lu devant le Congrès par M. le vicomte de Meaux, et la distinction capitale établie dans ce travail entre les pays d'Etat et les pays d'élection. Eh bien, Messieurs, l'étude plus intime de notre histoire nous apprendra à mieux apprécier encore la différence signalée par le jeune et éloquent apologiste des Etats.

A côté d'abus et quelquefois d'excès que personne, je suppose, ne songe à nier ou à justifier aujourd'hui, nous voyons du moins se développer dans l'esprit public une estime du droit et du devoir, une notion générale d'équité qu'on ne trouve pas ailleurs au même degré. Le respect de la justice, la foi dans la justice, dans la protection de la loi et des magistratures, cette confiance qui anime le plus petit s'attaquant, dans la lice judiciaire, au plus grand et

au plus fort : l'humble bourgeois qui ne craint pas d'intenter une action au gentilhomme puissant, le modeste bénéficier soutenant son droit contre le haut seigneur ; et, d'un autre côté, la très-réelle initiative du pouvoir municipal, l'autorité du consulat, et jusqu'au sentiment excessif de leur dignité, dont sont quelquefois remplis nos bons ancêtres ; tout cela, tous ces indices d'une situation légale et souvent libérale, toutes ces manifestations de l'état général des esprits et des choses, tout cela a une valeur sérieuse et commande l'estime, lors même que l'emphase des dénominations, la pompe et la majesté un peu surfaite des délibérations, et surtout de l'action extérieure, prêteraient légèrement à sourire.

On apprend donc, je le répète, à aimer, à estimer ce pays en étudiant son passé. Le voisinage si prochain de l'Auvergne, sous tant de points cependant bien différente du Velay, aide encore à apprécier le privilége relatif, mais bien marqué, dont a joui ce dernier aux époques de notre histoire le plus cruellement tourmentées et, pour ainsi parler, le plus rudement flagellées par les mains brutales de l'iniquité.

Cette énonciation trouvera facilement sa preuve à mesure que les documents se multiplieront sous nos yeux ; et notre patriotisme, vous le voyez, est intéressé dès lors, autant au moins que l'amour de la science pure, à marcher dans la voie que nous indiquons aujourd'hui.

Un dernier mot, Messieurs, et je termine cet exposé déjà long.

Si la Société donne sa sanction au projet que je viens de lui soumettre, nous sommes certains, je puis dès à présent le dire, de trouver, même en dehors de nous, des

auxiliaires précieux. J'ai reçu à cet égard des promesses bien formelles. Le bon vouloir d'un grand nombre de nos concitoyens possédant des archives de famille ou collections privées, sera égal au zèle de ceux d'entre nous qui sont aptes à en entreprendre le dépouillement.

Vous n'hésiterez donc pas, je l'espère, à nommer la commission dont je vous ai sommairement indiqué la tâche. Il lui appartiendra naturellement de compléter, d'agrandir, de vivifier surtout la pensée première ébauchée dans ce rapport ; et vous aurez prouvé une fois de plus, par une initiative que d'autres Sociétés imiteront certainement un jour, que rien ne vous reste indifférent de ce qui touche à l'honneur de notre passé, comme au mouvement intellectuel et aux tendances studieuses du présent.

Après la lecture de ce rapport, la discussion est ouverte sur la proposition qui y est contenue. MM. Béliben, de Brive, Aymard, MM. le chanoine Sauzet et l'abbé Bernard ajoutent tous quelques considérations en faveur de la création demandée, à laquelle la Société donne une approbation unanime.

En conséquence, sont nommés membres de la commission permanente des recherches et des études historiques et paléographiques, avec MM. Ch. Calemard de Lafayette, Aymard, Béliben, président, vice-président et secrétaire de la Société, MM. Alirol et Sauzet, chanoines ; M. l'abbé Bernard, aumônier du lycée ; MM. Paul Marthory, Giron-Pistre, Balme Louis, avocats ; M. Louis Paul, substitut du procureur impérial ;

M. Louis de Vinols; MM. Jules et Hippolyte de Vinols (1).

M. le Président propose en outre de désigner un certain nombre de savants et de membres non résidants auxquels serait offert le titre de membre correspondant de la commission.

Les noms suivants sont successivement proposés et accueillis avec empressement :

MM. Mérimée, sénateur, membre honoraire de la Société ; comte Léon de Bastard, membre non résidant ; Lacabane, professeur à l'école impériale des Chartes; Francisque Mandet, conseiller à la cour impériale de Riom ; du Molin, président de chambre à la cour impériale d'Amiens; Bouillet, membre de l'Institut des provinces; MM. Dominique Branche, vicomte de Meaux, Auguste Bernard, Paul Leblanc, Félix Grellet, Lagrave, l'abbé Maitrias, membres non résidants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

OSCAR BONNET.

(1) Il faut ajouter à ces noms ceux de MM. Vinay, Sarlandie des Rieux, de Payan-Dumoulin et Gabriel de Fages de Chaulnes, élus depuis membres de la Société et appelés à faire partie de la commission.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 4 JUIN.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Communication des ouvrages reçus : la *Vie des champs*, article sur les animaux utiles ou nuisibles; — la *Revue agricole du Gers*, culture du framboisier; — *Journal d'agriculture pratique*, sur l'espèce galline; — *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, conseils aux agriculteurs; — *Annales de la Société météorologique de France*, mention élogieuse des travaux de MM. Bertrand de Doue et Azéma; — *Bulletin* de la Société d'Arras, notice sur l'origine du Puy d'Arras, explication de cette appellation par M. Charles Dinaux; M. le Président exprime à cet égard une opinion contraire à celle de l'auteur. — Correspondance : Le Ministre de l'instruction publique accorde à la Société une somme de trois cents francs. M. le Ministre d'Etat accorde une allocation de cinq cents francs pour la continuation des fouilles de la place du For. Remerciements, à ce sujet, à MM. de Romeuf et de Latour-Maubourg, à M. le Préfet et à M. le Ministre. — Album monographique du porche de la cathédrale du Puy, par M. Auguste Dorlhac de Borne, architecte; vifs témoignages d'intérêt de la Société pour cette œuvre. — Demande d'admission, à titre de membre correspondant, par M. Moyère, à Fay-le-Froid. — Reboisement : Projets à l'étude de M. Limozin, sous-inspecteur des eaux et forêts. — Mention, par M. Félix Robert, d'un titre historique très-ancien sur un monastère au lieu de Chapteuil; prière à M. l'abbé Bernard de recueillir des informations à cet égard. — Beaux-arts : Communication de M. de Brive au sujet de la statue de Notre-Dame de France. — Archéologie : Communication de M. Aymard au sujet des fouilles exécutées sur la place du For. Réserves et observations faites par M. l'abbé Bernard et le chanoine Sauzet sur l'interprétation donnée par M. Aymard aux monuments lapidaires dont il parle.

A trois heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. Aymard, vice-président.

M. Aymard annonce qu'il occupe le fauteuil en l'absence de M. le Président, qui s'est rendu au concours régional de Mende. M. Balme, vice-secrétaire, remplace au bureau le secrétaire, empêché. En conséquence, la lecture du procès-verbal de la précédente séance est ajournée.

Ouvrages reçus. — M. le Président signale dans un numéro de la *Vie des champs* un article sur les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture; cette question paraît être actuellement à l'étude et attirer l'attention des agriculteurs.

La *Revue agricole du Gers* contient une planche sans texte explicatif, sur la taille du framboisier. D'après l'inspection de cette gravure, le système préconisé paraît consister dans l'élagage des branches qui ont déjà donné du fruit, pour en faire produire aux branches nouvelles. M. le Président cite le nom de deux ou trois horticulteurs qui, dans le pays, cultivent le framboisier de la même manière.

Un article du *Journal d'agriculture pratique* indique les soins à donner à l'espèce galline, pour en obtenir de sérieux produits. L'insuccès dont on se plaint fréquemment parmi nous sous ce rapport doit être attribué, selon M. le Président, à l'incurie avec

laquelle cette intéressante espèce est trop souvent traitée.

M. de Liron d'Airolles adresse à la Société une brochure intitulée : *Notice pomologique,* contenant une nomenclature, qui paraît assez complète, des pommes et des poires connues jusqu'à ce jour. L'auteur y a joint un essai sur la culture des jardins; il pense que le drainage pourrait être utilement employé et donne, avec les indications relatives à son système, un plan pour cette nature spéciale de drainage.

Un numéro du *Bulletin de la Société protectrice des animaux* contient un mémoire sur les soins à donner aux abeilles. L'auteur énonce que les pertes les plus graves qui peuvent atteindre les apiculteurs doivent être surtout attribuées à ce qu'elles manquent souvent de nourriture, ou encore à ce qu'elles ne sont point dans la ruche toujours assez nombreuses pour y développer une chaleur suffisante et résister ainsi aux rigueurs de l'hiver. Le moyen qu'il recommande, parce qu'il l'a toujours pratiqué avec succès, c'est la réunion des essaims trop faibles. L'auteur indique la méthode qu'il emploie à cet effet et l'époque qu'il regarde comme la plus convenable.

Les *Annales de la Société de la Rochelle*, d'une part, et le *Bulletin de la Société de Mulhouse*, publient l'un et l'autre un article sur la production des sangsues. Les deux auteurs regardent cette industrie comme pouvant devenir la source de profits

élevés. Ils font connaître également les procédés à employer.

Les *Annales archéologiques* de M. Didron donnent une planche représentant une tapisserie dont la ressemblance avec les tapisseries de la Chaise-Dieu mérite d'être remarquée.

Enfin, les *Annales de la Société météorologique de France* mentionnent avec honneur les travaux de MM. Bertrand de Doue et Azéma.

Le numéro de l'*Art chrétien* commence une intéressante étude monographique sur les cloches. « Les cloches, dit M. le Président, sont de précieux monuments d'archéologie, elles portent des dates, des inscriptions et des noms qui en font des documents utiles pour l'histoire. » M. le Président a relevé quelques-unes de ces inscriptions dans le pays, il en a trouvé du quinzième siècle. Il serait à désirer que des recherches semblables fussent faites dans tout le département, et que celles qui méritent d'être sauvées de la destruction ou des transformations de la refonte fussent signalées dans le sein de la Société.

Le *Bulletin de la Société d'Arras* attribue, dans un article sur le Puy d'Arras, par M. Ch. Dinaux, l'origine du nom de Notre-Dame du Puy d'Arras à la signification du mot Puy, *Podium*, ou élévation, qui se traduirait ici dans le sens de montagne poétique ; comme si l'on disait Notre-Dame du Parnasse d'Arras.

M. le Président ne partage pas cette opinion. Il établit que, dans le moyen-âge, différentes confréries religieuses s'organisèrent en France sous le nom de confréries de Notre-Dame du Puy, et cela en raison du culte célèbre de la Vierge dans le sanctuaire du Puy-Notre-Dame. La confrérie d'Arras put naturellement se distinguer des autres corporations de même nature par l'addition du nom de la ville où elle siégeait. M. Aymard cite des bulles des souverains pontifes et autres documents établissant que la confrérie de Notre-Dame existait au Puy avant le douzième siècle.

Correspondance. — Une lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique annonce à la Société qu'il lui est accordé, à titre d'encouragement, une somme de 300 fr. M. le Préfet a transmis à M. le Président la lettre de Son Exc. M. le Ministre d'Etat qui, sur les sollicitations de la Société, vivement appuyées par M. le Préfet lui-même, en même temps par nos deux honorables députés, MM. de Romeuf et de Latour-Maubourg, a bien voulu accorder une somme de 500 fr. pour la continuation des fouilles exécutées sur la place du For. Ces fouilles sont aujourd'hui terminées et il sera rendu à la Société un compte détaillé de leurs résultats.

M. le Président fait passer sous les yeux de la Société un album monographique du porche de la Cathédrale du Puy, par M. Auguste Dorlhac de Borne, architecte. Dans une lettre jointe à ce remarquable travail, M. Dorlhac sollicite le patronage et la recommandation de la Société auprès de l'autorité supérieure

et de l'architecte diocésain. M. Dorlhac désirerait aussi que la Société voulût bien souscrire à la publication de son ouvrage qui aura lieu prochainement. M. le Président fait observer qu'il n'est pas actuellement possible de souscrire à un ouvrage dont les conditions de publication ne sont pas encore déterminées. La Société se fera, du reste, un plaisir de recommander vivement l'œuvre de M. Dorlhac, dont elle apprécie l'incontestable valeur artistique.

Demande d'admission. — M. Moyère, ancien notaire à Fay-le-Froid, demande à faire partie de la Société à titre de membre correspondant. Il joint à l'appui de sa demande un mémoire sur les reboisements dans la montagne. Ce mémoire est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Best, Du Garay et Dumontat.

Au sujet du reboisement, M. le Président mentionne qu'il a reçu du nouveau sous-inspecteur des eaux et forêts, M. Limozin, communication d'importants projets de reboisement, pour lesquels ce fonctionnaire sollicitera prochainement le concours de la Société. M. Limozin continue en outre l'étude de la question de l'empoissonnement du lac du Bouchet, et il se plaît à assurer la Société de son dévouement et de son zèle dans toutes les circonstances où ses connaissances spéciales pourraient servir d'auxiliaire aux travaux de la Société.

Industrie minérale. — L'ordre du jour appelle une

communication de M. Félix Robert, chargé de rendre compte à la Société des recherches de gisements houillers exécutées dans le canton de St-Julien-Chapteuil. La lecture de ce rapport est ajournée à la prochaine séance.

M. Robert, dans ses excursions du côté de St-Julien, a appris de M. le curé du canton qu'il existait à St-Julien un titre historique remontant, assure-t-on, au huitième siècle et concernant un monastère qui aurait existé au lieu de Chapteuil.

M. l'abbé Bernard est prié de vouloir bien recueillir des informations à cet égard, et prendre connaissance, s'il est possible, de ce document qui devrait évidemment une haute importance à son antiquité.

Beaux-arts. — M. de Brive a la parole pour rendre compte du voyage à Givors de la commission de la statue colossale de Notre-Dame de France. En l'absence de M. Vibert, qui eût certainement donné à la Société sur ce sujet une communication artistique intéressante, M. de Brive dit qu'il se bornera à faire connaître à la Société le point désormais décisif auquel en est arrivée cette grande œuvre.

« Il y a quelques jours, dit l'honorable membre,
» Monseigneur reçut avis que le grand modèle en terre
» était enfin terminé, et que la commission était atten-
» due à Givors pour en faire la réception, sous la ré-
» serve des changements ou corrections qu'elle croi-
» rait devoir indiquer.

» M. Bonnassieux, le statuaire auteur du modèle,

» fut aussitôt prévenu de manière à ce qu'il pût se ren-
» contrer avec la commission dans les ateliers de
» M. Prénat. C'est là que, dans une véritable maison
» en bois, construite exprès, était exposé ce grand
» modèle en terre de 18 pieds de haut et qui de-
» vait servir directement au moulage de la statue. La
» commission a eu tout d'abord à constater la difficulté
» de la mise à point. Cette opération, toute mécanique
» pour les œuvres ordinaires, a nécessité, pour une
» œuvre de cette dimension, des connaissances appro-
» fondies et des soins très-minutieux. On doit des
» éloges à M. Fournier pour avoir mené ce travail à
» bonne fin. Sauf quelques légers défauts dans les dé-
» tails, défauts qui seront corrigés sous la direction
» de M. Bonnassieux, tout est fait avec le plus grand
» soin, et l'effet produit par la statue est des plus
» satisfaisants. La commission a été heureuse de re-
» marquer en même temps la beauté et la finesse de la
» fonte des canons qui ont été employés à cette œuvre
» colossale. Tout se réunit donc pour nous faire espé-
» rer qu'elle sera remarquable à tous les titres, et
» que la statue de la vierge qui couronnera le mont
» Corneille, fondue avec les canons pris à Sébastopol,
» sera digne à la fois et de son objet et des souve-
» nirs glorieux qu'elle rappellera à la postérité! »

Archéologie. — M. Aymard a la parole pour une communication au sujet des fouilles exécutées sur la place du For. M. Aymard donne lecture du travail suivant :

MESSIEURS,

La question des origines de notre ancienne cité n'intéresse pas seulement l'histoire locale ; elle se rattache aussi aux importantes études qui ont pour objet la géographie antique de la Gaule. L'utilité que les recherches peuvent offrir, à ce double point de vue, nous sollicitait à poursuivre les investigations auxquelles nous devons déjà de précieux témoignages lapidaires : inscriptions, bas-reliefs, sculptures et matériaux de tous genres, les uns contemporains des Ve, VIe et VIIe siècles, d'autres plus nombreux et plus importants, qui sont antérieurs à ces anciennes époques.

Mais à quelle source nouvelle de renseignements fallait-il puiser ? Devions-nous interroger l'histoire ou les traditions, ou bien encore les profondeurs du sol, pour en exhumer, s'il était possible, de nouvelles preuves à l'appui des origines antiques de la cité ? L'histoire ? Mais les rares et trop laconiques écrivains dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, et qui ont parlé de la Gaule, se taisent sur notre localité, et le premier historien qui la mentionne est Grégoire de Tours, à la fin du VIe siècle.

A défaut de textes historiques plus anciens, qui manquent d'ailleurs pour bien d'autres lieux dont l'antiquité n'est pas douteuse, les traditions que nous ont conservées des manuscrits et peut-être aussi des légendes, éclaireraient probablement la question. Mais on sait combien il

est facile, même avec le secours d'une sage critique, de s'égarer dans ces récits que les générations ont poétisés en se les transmettant, et dont elles ont bien pu, de siècle en siècle, modifier le thème primitif.

Avant de les utiliser pour nos recherches, il conviendra de soumettre ces traditions à un examen sérieux et de contrôler ce qu'elles peuvent offrir de vraisemblable par des documents dont on ne suspecte pas l'authenticité. De ce nombre sont surtout les monuments lapidaires, les marbres, les pierres inscrites et sculptées qui nous sont parvenus exempts des modifications plus ou moins notables que les copistes faisaient subir aux manuscrits.

Il est donc indispensable de recueillir, avant tout, ces précieux restes des temps passés qui, non-seulement viennent chaque jour confirmer nos premières données sur les origines antiques de la ville, mais peuvent encore dissiper les ténèbres qui voilent ce que les traditions ont de certain et pour les siècles de l'antiquité païenne et pour les premiers âges du christianisme.

Inutile de rappeler les curieux monuments qu'avait remarqués un érudit dès le XVIIe siècle (1), et d'après lesquels il avait conjecturé l'existence d'un temple sur le mont Anis, opinion qu'ont successivement appuyée de leurs témoignages Duranson (2), Dulac de la Tour (3), Deribier (4),

(1) Le chroniqueur Jacmon (fol. 113, recto), en 1637, cite un manuscrit dont il ne nomme pas l'auteur et qui traitait des antiquités du Puy, entre autres de celles relatives à un temple.

(2) Manuscrit cité par M. Mandet, dans l'*Ancien Velay*, p. 102.

(3) Notes manuscrites de cet auteur, que nous avons recueillies.

(4) *Description statistique de la Haute-Loire*, 1824, p. 222.

de Lalande (1), de Bredelièvre (2) et MM. l'abbé Sauzet (3), Mérimée (4), Mandet (5), etc. (6); inutile de citer et ces nombreux débris tumulaires, inscriptions et sculptures attestant au même lieu la présence d'un champ de sépulture, et, par suite, d'une agglomération urbaine de quelque importance, et ces différents morceaux d'architecture indiquant deux ou trois édifices publics vraiment remarquables, et ces épigraphes qui mentionnent, l'une la divinité locale d'*Adidon* (7) et celle d'*Auguste*, une autre probablement les *décurions* (8), d'autres moins complètes sans doute, mais qui n'en laissent pas moins conjecturer l'existence d'un *forum*, et ces murailles de l'église Saint-Jean, dont diverses parties ont été reconnues antiques par M. Mérimée (9), et les substructions de ce vaste et curieux palais situé à quelques pas de la ville et qu'ont mis au jour des fouilles effectuées en 1822 par MM. de Bede-

(1) *Essais hist. sur les antiquités de la Haute-Loire*, 1826, p. 103 et suiv.

(2) Notices diverses du musée du Puy, et *Annales de la Soc. acad.*, 1839, tome IX, p. 285.

(3) *Annales de la Société académique du Puy*, tome IX, p. 138.

(4) *Notes d'un voyage en Auvergne, etc.*, 1838, p. 216.

(5) *Ancien Velay*, p. 94 et suiv.

(6) D'autres antiquaires, MM. Bretagne, Janniard, de Soultrait, Ricard et l'abbé Cornut ont reconnu, au *Congrès scientifique de France, session tenue au Puy en* 1855, (t. I, p. 671, 674, 675 et 725), toute l'importance des débris provenant du même temple.

(7) Voyez la note A, à la suite du présent rapport.

(8) *F(aciendum) D(ecuriones) C(ensuerunt)* ; formule usitée dans l'épigraphie gallo-romaine, comme le prouve une inscription trouvée à Pompéi et publiée par Donalson à l'occasion de la tombe de Scaurus *(Pompeii illustrated, with picturesque views*, 1827, tome II).

(9) *Notes d'un voyage en Auvergne*, 1838, p. 234.

lièvre et de Lalande (1), et ces vestiges de voies romaines qui ont été signalés comme convergeant vers la ville du Puy (2) ; enfin ce très-grand et précieux reste d'épigraphe que récemment nous avons eu la chance de trouver, et qui nous a si heureusement révélé la *colonie*, son *préfet*, et les dignités de *flamine* et de *duumvir* (3).

Certes, ces découvertes disent assez que les pierres peuvent suppléer au silence de l'histoire ; mais ce qu'on n'a pas suffisamment fait connaître, c'est qu'elles viennent souvent en aide aux traditions pour en faire jaillir des vérités qu'à défaut de ces preuves irrécusables, d'excellents critiques ont bien pu ignorer.

C'est là un fait trop important, qui plaide trop éloquemment en faveur des fouilles que nous ne cesserons de solliciter, pour que nous n'essayons pas de l'établir par des exemples.

On sait qu'un des points les plus obscurs de l'histoire locale, et qu'il serait cependant très-utile d'éclaircir, est la chronologie des premiers évêques du Puy, d'où pourrait découler la détermination d'une date essentielle : celle de la translation de la capitale et du siége épiscopal, de la cité des Vellaves (Saint-Paulien) dans notre ville. A cet égard, Denys Sainte-Marthe (4) n'admet « rien de certain pour la chronologie de ces évêques jusqu'à Aurèle, »

(1) *Essais hist. sur les antiq. de la Haute-Loire*, par M. de Lalande, 1826, p. 168.

(2) *Congrès scientifique de France tenu au Puy*, 1855, t. I, p. 641, 652, etc.

(3) *Annales de la Société académique du Puy*, tome XX, p. 543. 1859. — Voyez aussi la note B à la suite du présent rapport.

(4) *Gall. christ.*, 1720, tome II, p. 689.

le seul que Grégoire de Tours ait eu occasion de mentionner et qu'il cite à la date de l'an 591 (1).

Cependant Aurèle aurait eu pour prédécesseur Evodius (vulgairement appelé saint Vosi), si l'on en croit « un manuscrit de la bibliothèque du roi qui appartenait à l'église du Puy au xe ou xie siècle (2) » et qu'a cité l'abbé Lebeuf (3). Selon d'autres manuscrits dont parle Gissey (4), à Evodius auraient succédé Scutarius et d'autres prélats antérieurs également à Aurèle.

Entre ces assertions contraires que résoudre? Il n'était que trop évident qu'en se contredisant, les manuscrits n'offraient pas des éléments suffisants de certitude ; il était possible cependant, que leurs textes viciés par d'inhabiles copistes, continssent au fond des notions véritablement traditionnelles. Mais comment les mettre en lumière alors que la critique se prononçait contre leur authenticité? L'archéologie heureusement vint bientôt en aide à la tradition, et des marbres, des inscriptions lapidaires découvertes successivement, ont enfin sauvé de l'oubli les deux épiscopats d'Evodius et de Scutarius, l'un et l'autre antérieurs à celui d'Aurèle.

Les éminents auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* ont rendu, sous ce rapport, un éclatant hommage à la science des antiquités dans la question de l'épiscopat d'Evodius. Au tome I de leur ouvrage, page 684, note LXXX

(1) *Hist. Franc.*, lib. x, cap. xxv.

(2) *Cod. Colb.*, 1364.

(3) *Hist. de l'Acad. des inscr. et bell. lettres*, in-4°, 1759, p 145.

(4) *Hist. de Notre-Dame du Puy*, dernière édition, 1644, p. 45.

(1730), passant sous silence ce prélat dont l'existence ne leur paraissait pas prouvée par des documents suffisamment sérieux, ils avaient considéré Nortberg comme premier évêque du Puy, en lui attribuant la translation de l'évêché vers l'an 885. Dans le tome v, page 675 (1745), ils revinrent loyalement sur leur première opinion, lorsqu'ils eurent appris qu'une inscription gravée sur marbre avait été trouvée en 1712 dans le maître-autel de l'église Saint-Vosi et qu'on y avait lu : *Hic requiescit corpus sancti Evodii, primi ecclesiæ Aniciensis præsulis.* Toutefois cette épigraphe, dont la date probable se rapportait au transfert des reliques du saint dans l'autel de cette église qui, dès lors, dut lui être consacrée, n'était encore, au rapport du P. Montfaucon et de savants membres de l'académie des inscriptions, que *des temps carolins* (fin du IXe siècle, comme nous essaierons de le prouver dans un prochain travail). Mais il faut bien reconnaître qu'en ce qui concernait l'existence de ce premier évêque, l'accord des manuscrits, confirmé par un marbre aussi ancien, pouvait justifier cette nouvelle opinion des savants bénédictins.

Il resta donc acquis à la science qu'Evodius avait, le premier, occupé le siége épiscopal du Puy; mais par une interprétation, à notre avis erronée, du passage de Grégoire de Tours dont nous avons parlé, les bénédictins placèrent ce prélat après Aurèle et supposèrent que le transfert de l'évêché aurait eu lieu au VIIe siècle.

Il est probable qu'ils auraient encore modifié en ce point leur manière de voir, s'ils eussent connu quatre monuments relatifs à un autre évêque du Puy que, faute de documents dignes de leur confiance, ils ont omis de

citer et dont la légende, sous le nom un peu altéré de *Scrutarius* au lieu de *Scutarius*, a fait le compagnon, l'ami et le successeur immédiat d'Evodius. L'un de ces monuments est un marbre qui fut trouvé en 1712, avec celui de saint Vosi, dans le maître-autel de la même église; on y lisait l'inscription suivante *en caractères ronds* et sans doute aussi *carolins : Stus Scutarius epus* (1). Les trois autres sont encore des inscriptions lapidaires qui, si l'on en juge par certaines expressions caractéristiques et par les formes paléographiques des lettres, rappellent les temps mérovingiens, probablement même sont antérieures à l'épiscopat d'Aurèle. La première, dont il n'existe qu'un débris, signale un évêque *(episo.* pour *episcopus)* qui réunissait à ce titre ceux de *sénateur (senatur)* et d'architecte *(artefex)*, que la légende assigne également à Scutaire (2). La qualification de *sénateur*, si fréquente dans les textes plus ou moins rapprochés de l'époque romaine, est digne d'attention surtout quand on la rapproche d'un autre titre également de style épigraphique, celui de *père de la patrie (pater patriæ)* qui, au dire d'une tradition, inspirée sans doute par quelque inscription aujourd'hui perdue, aurait été dévolu à ce prélat (3). La deuxième mentionne le vœu : *Scutaire, évêque, vis en*

(1) Cette inscription, dont jusqu'à ce jour aucun auteur n'a parlé, est mentionnée au *procès-verbal de levée des corps de saint Vosi, saint Scutaire, etc.*, parchemin manuscrit, aux archives de la mairie du Puy.

(2) .... *Piso senatur artefex fecit.* La pierre offre des ornements sculptés de style mérovingien. — Les origines de la ville du Puy, *Congrès scientifique de France*, 1855, t. II, p. 486.

(3) Gissey, *Loc. citato*, p. 155.

Dieu (Scutari papa vive Deo) (1); la troisième et la plus précieuse est une épitaphe gravée sur une des faces latérales d'un grand sépulcre évidemment gallo-romain qu'on avait utilisé, suivant les habitudes des premiers siècles chrétiens, pour y déposer le corps du prélat; on y lit : *Sepulchrum sancti ac beatissimi Scutarii hujus urbis epi (episcopi)* (2).

Ces données importantes qu'a fournies avec tant d'autorité l'archéologie épigraphique et qui manquaient, pour la plupart, aux auteurs du *Gallia christiana* et de l'*Histoire générale du Languedoc*, permettent donc de croire qu'Evodius, notre premier évêque, aurait effectué le transfert de la capitale au Puy et, comme le font supposer d'anciens manuscrits et les particularités de style des monuments consacrés à saint Scutaire, que ce dernier prélat, successeur de saint Vosi, aurait précédé Aurèle sur le siége épiscopal.

D'autres noms que mentionnent les manuscrits attendent encore que des monuments, en désarmant la critique, autorisent à leur donner place dans la chronologie épiscopale. Espérons que d'heureuses fouilles effectuées soit dans l'antique cimetière qui reçut les dépouilles de nos plus anciens évêques, soit en d'autres points de la cité, éclaireront aussi cette obscure partie de nos annales.

Puisque nous avons rappelé la tombe de Scutaire,

(1) Gissey, édit. de 1620, p. 143. — M. Mandet, *Ancien Velay*, p. 163. — *Congrès scientifique de France*, t. II, p. 399 et 486.

(2) Arnaud, *Hist. du Velay*, 1826, tome II, p. 384.—M. Mandet, *Ancien Velay*, p. 160. — Les origines de la ville du Puy, *Congrès scientifique de France*, 1855, tome II, p. 443 et 486.

faisons remarquer combien est précieuse pour nos origines l'épitaphe de ce saint personnage qui, le nommant *évêque de cette ville (hujus urbis epi)*, démontre qu'alors la cité avait le titre de *ville (urbs)*; témoignage lapidaire qui acquiert une nouvelle importance en appelant l'attention sur la qualification d'*urbs vellava* par laquelle nous pensons que Grégoire de Tours, dans le passage de son livre qui se rapporte, comme on l'a dit, à l'an 591, a voulu désigner notre ville (1).

S'il est vrai, comme nous le croyons avec l'abbé Lebeuf, Arnaud, M. Mandet et d'autres auteurs modernes, qu'alors le siége épiscopal y était établi et que, d'après l'usage presque général du temps, la capitale portait le nom du pays, le sens trop controversé du mot *locus*, appliqué dans le texte de Grégoire de Tours au *lieu* d'*Anicium*, n'indiquerait, à cette époque, qu'une partie de la ville, comme un quartier, *castrum* ou *burgus* plus ou moins fortifié par l'art et la nature et rappelant ce qu'on a signalé à Clermont, où le *castrum Claromons* ne constitua longtemps qu'une partie de la *ville arverne (urbs arverna)* (2).

On voit par ces exemples combien il est utile de consulter les monuments pour expliquer, concilier entre elles les traditions et l'histoire et les renouer sans désaccord aux témoignages antérieurs, nombreux et très-significatifs qui résultent des antiquités lapidaires.

Ces considérations nous imposaient donc, avant tout,

(1) *Hist. Franc.*, lib. x, cap. xxv.

(2) Voyez la note C, à la suite du présent rapport.

le devoir d'entreprendre au Puy, comme l'avaient fait à Espaly, à Margeaix, etc., MM. de Becdelièvre et de Lalande, des fouilles qui vinssent fournir à la question de nos origines de nouvelles et importantes données.

Nous avions, pour nous guider dans ces recherches, deux moyens d'investigations : 1° l'induction et la méthode déductive auxquelles nous devons déjà la découverte de tout un ensemble de sculptures et de matériaux antiques, parmi lesquels s'est trouvée la belle inscription du *préfet de la colonie* dont nous avons déjà parlé, et qui nous ont mis sur la voie d'autres curieux bas-reliefs, cachés derrière les piliers du clocher de la cathédrale ; 2° les documents qui contiennent souvent d'utiles indices sur des monuments enfouis ou perdus.

Ces procédés de recherche nous ont guidé pour les fouilles qui font l'objet du présent rapport.

Convaincu qu'avant nous bien des esprits sérieux avaient remarqué les antiquités lapidaires de notre ville, nous avions recueilli des notes manuscrites qu'a laissées M. Dulac de Latour, auteur d'une *Histoire du canton du Puy*, publiée en 1815. Il est dit dans ces notes que Mgr de Galard avait fait extraire des *sculptures rares* d'une fouille exécutée à la place du For, « où il paraît, ajoute l'auteur, que *des fossés* avaient été remplis par les décombres d'un ancien temple. »

On savait aussi, d'après un manuscrit de M. Duranson cité par M. Mandet dans l'*Ancien Velay*, qu'un beau débris de frise antique *(griffon terrassant un taureau)* avait été découvert au milieu de la même place, « lorsqu'on en creusa le sol, sous l'épiscopat de Mgr de Galard, pour y préparer le moule d'une grande cloche. »

M. le Président de la Société et notre ancien et estimable confrère, M. Bretagne, consultés à ce sujet, pensèrent que ces intéressantes indications présageaient de nouvelles découvertes et, dans une séance de la Société, que M. le Préfet avait bien voulu honorer de sa présence, le vœu unanime fut exprimé d'effectuer une exploration dans le sol de la place du For, située, comme on sait, auprès de la cathédrale.

M. le Préfet, dont on connaît les généreuses sympathies pour tout ce qui concerne les progrès de la science, s'empressa d'adhérer aux désirs de la Société par l'allocation d'un secours et, dans la séance du 5 mars dernier, nous eûmes l'honneur de vous exposer les premiers résultats des fouilles.

Depuis lors, à l'exemple de M. le Préfet, l'autorité municipale alloua également un crédit, complété enfin par des fonds que la Société préleva sur son budget.

Avant de faire l'exposé de ces recherches, qu'il nous soit permis d'exprimer au premier Magistrat du département, à la Mairie et à la Société, nos remercîments pour l'intérêt qu'elles leur ont inspiré et qui nous a déterminé à accepter la mission de les diriger. Nous remplissons également un devoir en remerciant M. Belut, que la mairie, sur notre demande, avait préposé à la conduite des travaux, et qui a rendu ainsi moins pénible l'accomplissement de cette mission.

Les travaux d'exploration, auxquels le public paraît avoir pris également un vif intérêt, à en juger par le grand nombre de visiteurs qui les ont suivis jour par jour, avaient nécessité une tranchée large et très-profonde qui a mis à découvert les restes de deux fortes murailles, entre

lesquelles était accumulée une quantité de matériaux antiques. Pour l'intelligence de ces résultats, nous décrirons : 1° ces murailles ; 2° la nature du remblai qui remplissait l'intervalle compris entre elles ; 3° les débris et pièces lapidaires principales qui ont été exhumés ; 4° enfin nous essaierons, par quelques aperçus, d'indiquer les causes et l'époque présumables de leur enfouissement.

Les plans et les dessins que nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de la Société, et les curieux restes d'antiquités découverts dans les fouilles et qui sont déposés au musée, atténueront, il faut l'espérer, l'aridité des explications qu'imposent à ce travail les justes exigences de la science.

I.

A la profondeur de 2^{m} 60^{c} au-dessous de la superficie du sol, vers le milieu et d'une extrémité à l'autre de la place, on rencontra d'abord une forte muraille, dont la direction, parfaitement rectiligne, est de l'*est* à l'*ouest*. Les assises supérieures, mises à découvert sur une longueur d'environ 6 mètres, nous apparurent tellement dégradées, qu'on n'en put rien conclure pour la hauteur primitive de ce mur. Ce qu'il en reste n'a plus que 4 mètres de haut. La base repose solidement sur le roc, lequel est lui-même très-consistant et de même nature que la *brèche volcanique* de Corneille.

Le système de la construction signale les caractères

suivants : 1° l'épaisseur de la muraille va s'amoindrissant de bas en haut, étant à la base d'au moins 2^m 65^c et à la partie supérieure de 1^m 90^c ; 2° cette diminution successive de l'épaisseur s'opère, à la paroi *sud*, au moyen de quatre retraites suffisamment espacées entre elles, comme le montrent nos dessins ; l'inférieure a 0^m 20^c et les trois autres 0^m 05^c. La paroi *nord*, que nous n'avons pas complètement mise à nu jusqu'à la base, a laissé voir aussi, dans la partie découverte, quatre retraites : celles-ci ont toutes 0^m 10^c ; 3° les deux parements offrent un petit appareil de moëllons volcaniques taillés carrément et disposés par assises régulières et hautes de 0^m 09^c à 0^m 12^c, que séparent des lits de mortier épais de 0^m 02^c à 0^m 05^c. L'espace compris entre les parements est rempli avec un blocage de pierres solidement unies à bain de mortier.

Ajoutons qu'au *nord* le mur sert d'appui à un sol formé d'une terre noire et graveleuse dans laquelle on n'a trouvé, au moins à quelque profondeur, ni menus débris de construction, ni fragments de tuiles et de poteries.

Ces particularités, jointes à l'épaisseur de la muraille qui va croissant de haut en bas, amènent à croire que ce mur, sans exclure un but de fortification, avait été construit pour soutenir l'esplanade qu'il limitait au *sud* avant deux agrandissements successifs dont nous aurons à parler.

Quant aux caractères de structure, ils se manifestent surtout aux revêtements, en petit appareil aussi correct aux deux parois interne et externe, aussi régulièrement établi que le pratiquaient les anciens, par une similitude remarquable avec ce que nous avons observé aux

substructions du palais gallo-romain qui ont été découvertes près de la ville du Puy (1).

Il n'est pas moins intéressant de signaler la même disposition de l'appareil dans un reste de muraille, qui forme la base de l'un des plus anciens édifices de notre ville. C'est à la façade *sud* de l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux, près de la place du For, qu'on voit cette curieuse maçonnerie, bien différente par les formes et l'agencement des matériaux, de ce qu'on remarque au surplus de la façade, et accusant, sans aucun doute, une époque antérieure ; or cette façade est elle-même fort ancienne, comme on en juge par les détails de la construction, et en particulier par son système d'arcatures aveugles et à piliers qui rappelle ce qu'on voit à la partie supérieure des murs de Saint-Apollinaire, de Ravennes, église qui fut consacrée par l'archevêque Maximien, en 549 (2).

M. Mérimée (3) a fait remarquer les caractères d'antiquité qui apparaissent dans les murs de la même église Saint-Jean. Cet éminent archéologue ne se borne pas à signaler à l'intérieur « six colonnes en marbre, *antiques*, sans doute ; il est certain, ajoute-t-il, que *plusieurs portions de ses murailles sont antiques.* » Cette opinion dont on ne saurait récuser l'autorité et qui, à notre avis, est essentiellement applicable à la base de la façade *sud*, corrobore nos rapprochements entre les murs du For, du palais et de l'église Saint-Jean, et dès-lors il est permis

(1) Nous nous en sommes assuré par une fouille. Des moëllons cubiques qui en proviennent ont été placés au Musée.

(2) *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, 1841, p. 111.

(3) *Notes d'un voyage en Auvergne, etc.*, 1838, p. 233.

d'assigner aux uns comme aux autres une origine gallo-romaine.

Aucune particularité ne s'oppose d'ailleurs à cette conclusion ; ainsi la diminution de l'épaisseur du mur obtenue par des retraites successives (1) était pratiquée chez les anciens. M. de Caumont (2) l'a signalée, d'après un mémoire de M. de Galembert, surtout aux piles de l'aqueduc de Luynes (Indre-et-Loire), où le système de la construction offre, en commun avec notre muraille, un signe d'époque très-caractéristique. A Luynes comme ici, on ne trouve pas la moindre trace de ces lits ou cordons horizontaux de briques qui alternent ailleurs avec les assises de moëllons. « Cette particularité, dit M. de Caumont, est remarquable et prouve en faveur de l'antiquité du monument ; les cordons de briques étant généralement regardés par les savants comme des symptômes de décadence, et les ouvrages qui en sont ornés passant pour appartenir au plus tôt au IVe siècle de notre ère, il en résulterait que l'aqueduc de Luynes serait antérieur à cette époque. »

Nous appuyant encore sur l'une des plus hautes autorités de la science, nous concluons que la muraille du For est probablement antérieure au IVe siècle, ce que vient confirmer aussi l'absence, à la base du mur, de ces pierres

(1) Depuis la rédaction du présent rapport, nous avons mis à découvert, par une fouille, la base entière de la muraille de l'église St-Jean. Cette portion gallo-romaine de l'édifice s'est trouvée intacte sur une hauteur d'environ trois mètres et dans toute la longueur du mur. L'appareil est partout uniforme et sans aucune trace de remaniements. On y voit, en outre, de petites retraites analogues à celles de la muraille du For

(2) *Bulletin monumental*, 1855, p. 650.

de grand appareil provenant de monuments détruits et qu'on employa, vers le IVe siècle, pour les constructions de murs d'enceinte, notamment à Sens, à Beauvais, au Mans, à Tours, Meaux, Bayeux, Bourges, Dijon (1), etc.

Il est d'ailleurs facile de s'assurer que la structure de nos murailles antiques diffère notablement de ce qu'on rencontre chez nous, dans les édifices plus ou moins voisins des temps mérovingiens ou qui leur sont postérieurs, notamment aux murs absidaux de la cathédrale, où le petit appareil se voit seulement par places et combiné avec d'autres assises dont les hauteurs sont variables. Un reste de l'un des plus anciens murs de cette église, sous le porche du For, se caractérise surtout par un appareil de petites pierres cubiques assez bien disposées, comme dans nos murailles antiques ; mais à la base du mur se trouvent plusieurs assises formées de grands blocs qui proviennent de monuments antiques, ce qu'on reconnaît aux trous de louve de ces pierres et aux sculptures de l'une d'elles qui a été

(1) Le petit appareil, semblable à celui de notre muraille, a été signalé à Pompéi, ville qui, en l'an 79 de notre ère, fut ensevelie, comme on sait, par une éruption du Vésuve. « Les murs de Nîmes, dit M. Batissier (*Hist. de l'art monumental,* 1845, p. 237), ont leur parement en moëllons de petit appareil ; l'intérieur se compose d'un blocage. Ils datent du règne de l'Empereur Auguste »

M. Mérimée (*Notes d'un voyage dans le Midi,* p. 57), parlant d'Autun (l'antique *Augustodunum*), cite une muraille revêtue à l'intérieur et à l'extérieur d'un parement de petites pierres disposées par assises parallèles et taillées. Le milieu se compose de petites pierres irrégulières unies par un ciment très-dur. Ni l'une ni l'autre paroi ne montre de traces d'enduits.

Grég. de Tours, à l'occasion de la destruction du temple consacré au dieu *Vasso* à Clermont, mentionne l'un des parements des murailles qui était fait *minuto lapide*, etc., etc.

extraite et transportée au musée (1). Un examen attentif d'autres églises laisse voir des différences très-appréciables, surtout aux parties supérieures de l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux où l'on remarque des mélanges d'appareils très-divers, et au parement extérieur de l'abside où certaines assises sont formées de débris de monuments gallo-romains avec inscriptions et sculptures, et d'autres assises sont en appareil moyen, petit, réticulé, etc., détails qui, dans notre ville, semblent fournir un caractère d'époque entre l'âge gallo-romain et l'ère carlovingienne. Au xe siècle (église Saint-Michel, d'Aiguilhe, fin du xe) la maçonnerie, bien que plus correcte, trahit encore une certaine hésitation entre le petit appareil plus ou moins allongé et l'appareil moyen qui finit par prédominer aux xie et xiie siècles.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne la muraille du For, notons enfin une particularité qui peut attester également son antiquité. On verra bientôt que l'enfouissement de ce mur doit dater d'une époque très-ancienne. Néanmoins le parement *sud*, à en juger par les moëllons qui sont profondément rongés, paraît avoir subi l'action très-prolongée des intempéries; ce qui assigne certainement à la construction une époque fort reculée.

Décrivons maintenant l'autre muraille également très-épaisse qu'ont exhumée aussi les fouilles du For. Elle a été

(1) L'extraction de la pierre sculptée fit perdre à ce mur une partie de son caractère, d'autant qu'on remplaça ce débris antique par une maçonnerie ordinaire. Mais au-dessus on voit très-bien un curieux reste de l'ancien mur en petit appareil, et au-dessous les assises de grandes pierres avec trous de louve.

mise au jour sur une longueur de 6 mètres ; ce qu'il en reste a 5m 40c de haut ; parallèle au mur précédent, elle en est distante de 4 mètres. L'assise la plus supérieure, très-dégradée, a été rencontrée à 2 mètres de profondeur au-dessous de la superficie de la place. L'inférieure repose sur le roc.

L'ordonnance du mur est à peu près semblable à ce que nous avons dit de l'autre muraille : assises régulières séparées par une petite couche de mortier ; petit appareil aux deux parois *sud* et *nord ;* entre les deux, blocage de pierres noyées dans un mortier de chaux ; une retraite de 0m 06c à la paroi *nord* ou interne ; absence de cordons de briques et de grandes pierres provenant de monuments antérieurs. Les seules différences appréciables sont qu'à la paroi *sud* ou externe l'appareil est un peu plus fort, les moëllons ayant jusqu'à 0m 16c de hauteur ; que la paroi interne offre dans la partie supérieure jusqu'à la retraite, un léger talus (0m 25c sur une hauteur de 3m 20c), et qu'on voit au même parement quelques petits trous carrés de boulins, semblables, pour la forme et les dimensions, à ceux qui ont été signalés dans d'autres murailles gallo-romaines (1).

Nous avons remarqué au parement *sud* ou externe des restes d'un crépi à la chaux qui cachaient, par places, le petit appareil et indiquaient qu'à une epoque plus ou moins ancienne cette face du mur devait être à découvert. Aux endroits où manquait le crépi, les pierres étaient rongées, attestant qu'avant d'avoir reçu cet enduit, elles

(1) Notamment à Saint-Pierre-Cenom, au confluent du Clain et de la Vienne. M. de Caumont, *Bulletin monumental,* 1857, p. 560 et 562.

avaient subi, pendant un assez long temps, les injures de l'air. En outre, le mur était, en deux ou trois points, lézardé dans toute sa hauteur.

La destination de cette muraille ne paraît pas douteuse : son épaisseur, d'environ 2 mètres à la base, sa hauteur et la position présumée qu'elle devait avoir avant l'enfouissement du mur, au-dessus des pentes escarpées de la colline, à très-peu de distance de la ligne de fortification du *claustrum* qui, au moyen-âge, dut remplacer celle que nous représente cette plus ancienne muraille ; tout fait supposer que nous avons ici une portion notable d'un rempart qui laissait un chemin entre lui et l'esplanade du For, par une particularité que pouvait motiver, en ce point, le système de défense (1).

(1) Cette curieuse disposition d'une double muraille rappelle jusqu'à un certain point celle qu'a décrite M. Viollet-le-Duc dans son savant *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, 1854, au mot *architecture militaire* : « Quant au » mode adopté par les Romains, dit-il, dans la construction de leurs fortifications » de villes, il consistait *en deux forts parements de maçonnerie séparés par* » *un intervalle de vingt pieds*. Le milieu était rempli de terre provenant des » fossés et de blocaille bien pilonnés et formant un chemin de ronde.... La paroi » extérieure s'élevait au-dessus du chemin de ronde, était épaisse et percée de » créneaux, celle intérieure peu élevée au-dessus du sol de la place.... » M. Viollet-le-Duc cite à ce sujet un passage de Végèce, liv. IV, chap. III : « Quemadmodum muris terra jungatur egesta. » A Pompéi existent des restes de deux murailles avec terre-plein entre eux. « Les deux murs, dit Mazois (*Les* » *Ruines de Pompéi*, 1824, vol. I, p. 35, et planche XIII), étaient crénelés, de » manière que, vus du côté de la campagne, ils présentaient l'apparence d'une » double enceinte de remparts. Le mur intérieur était, presque partout, le véri- » table mur d'enceinte de la ville, et il servait à une seconde défense en arrière » de l'agger. »

La colonne Antonine offre même un exemple d'une double ligne de murailles séparées par un espace vide ; on le voit dans la scène où Marc-Aurèle reçoit les

La direction rectiligne des murs autorise à croire aussi que cette enceinte aurait eu la forme d'un polygone ou d'un rectangle, ainsi qu'on l'a remarqué en France pour la plupart des *castra* de cités gallo-romaines.

L'enfouissement des deux murailles est aussi un fait qui mérite d'être examiné. La première servait très-anciennement, comme on l'a dit, à soutenir le sol de la place du For, et elle a dû former, dans le principe, la limite *sud* de cette esplanade. Le remblai du chemin signale un premier agrandissement de la place, laquelle s'est accrue encore une fois, au sud et sur une longueur de 15 mètres, par la construction du mur actuel de soutènement. Celui-ci pourrait être du XIe ou XIIe siècle, comme le ferait supposer le système de construction de cette haute muraille avec appareil moyen, assises régulières et contreforts relativement peu saillants. Naguère encore on voyait à l'*est* et au-devant de cette ligne de murs contre laquelle elle avait été appliquée, une ancienne maison dont le style d'architecture pouvait dénoter le XIIIe siècle.

Ces accroissements successifs de la place, en expliquant la disparition de nos murailles dans les profondeurs du sol, fournissent une nouvelle preuve à l'appui de leur

députés sarmates dans un camp. Il est probable qu'on couvrait d'un plancher les deux murs pour former un chemin de ronde.

* Les restes de fortification trouvés au For offrent au si deux murs séparés par un intervalle de quatre mètres. Seulement cet espace, au lieu d'avoir été primitivement rempli de terre, était vide comme dans l'enceinte du camp figuré sur la colonne Antonine, ce qui ferait croire que le chemin de ronde aurait pu être formé par des madriers placés sur les murs et laissant au-dessous un passage motivé peut être par les nécessités de la défense ou par la disposition des lieux.

antiquité ; la suite de notre rapport en fournira une autre dans les matériaux dont se composait le remblai, leur enfouissement devant remonter aussi à une époque très-ancienne.

Nous croyons, d'ailleurs, avoir suffisamment établi par les détails de la construction que ces murailles sont d'origine gallo-romaine. Leurs formes, le lieu qu'elles occupent près de la cathédrale, de l'évêché et d'autres édifices, autorisent encore ici un rapprochement avec la plupart des plus anciennes cités où ces bâtiments, après avoir succédé dans le même endroit à des édifices gallo-romains, étaient aussi protégés par une ceinture d'antiques murailles. Les remparts, dont nous croyons avoir reconnu de curieux vestiges, dénoteraient donc également une disposition analogue de la partie haute de la ville, sorte d'*acropole* sur l'emplacement de laquelle de précieux restes d'antiquités ont, d'ailleurs, révélé la présence de monuments divers, entre autres d'un temple qu'entourait probablement un forum.

Cette enceinte murale pouvait aussi, à l'imitation d'autres villes, avoir été mise en meilleur état de défense, lorsque les barbares menaçaient d'envahir la Gaule. Peut-être en avons-nous la preuve aux deux murs d'une grande arcade située à l'*est* de la cathédrale, dans la rue Saint-Georges, et que d'anciens documents appellent *portale fori* (1), *porte du for* (2), comme bien

(1) Manuscrit ancien de la cathédrale, reproduit par M l'abbé Montlezun (*l'Eglise angélique de Notre-Dame du Puy*, 1854, p. 205.)

(2) Médics. Manuscrit *de Podio*, t. 1, fol. 265 verso.

d'autres titres qui désignent l'esplanade du *sud* sous le nom de *forum* (1).

Ces murs, à l'exclusion de la voûte, peut-être postérieure, sont fort épais et en partie bâtis avec des matériaux provenant d'édifices antiques, caractère à peu près constant en France pour les fortications que d'imminents dangers obligèrent d'élever ou de réparer à la hâte. Si l'on admettait notre conjecture, cette porte, construite dans des formes massives, aurait succédé à l'une des précédentes entrées du *forum*, et nous trouverions encore ici un souvenir de la ligne de défense à laquelle nous avons attribué les murailles du For.

II.

Les conclusions auxquelles nous a conduit la découverte des murs depuis très-longtemps enfouis dans le sol de la place du For, sont appuyées également par la nature des matériaux qui remplissaient l'espace compris entre ces deux murailles et parmi lesquelles on a rencontré de

(1) Entre autres, les *Statuts de l'église du Puy*, registre qui contient des *transactions entre l'évêque et le chapitre du Puy, sur la juridiction du cloître* (1342). « Transigimus.. quod dictus dominus episcopus et successores ejusdem et eorum gentes possint adducere prisonerios suos.. in chesiam (la maison épiscopale), per duas carrerias quæ vadunt ad gradarios *fori* subtus chesiam et *forum* per dictum gradarium quod contiguum est domui episcopali prædictæ et per portale et carreriam de chamballa. (Registre aux archives de la préfecture).

beaux débris de grands édifices. Avant de les énumérer, disons quelques mots du remblai qui les contenait.

Considéré dans son ensemble, ce remblai offrait des éléments très-divers, débris de tous genres épars dans une terre sableuse et généralement mélangée de gravois. Vu suivant une coupe verticale, il se divisait en quatre parties ou couches bien distinctes entre elles; les deux supérieures, très-puissantes, comprenant presque toute la hauteur du remblai; les deux autres, inférieures, n'ayant, relativement, qu'une faible épaisseur.

Ces couches n'étaient pas, pour nous servir d'une expression géologique, stratifiées, c'est-à-dire subdivisées en lits plus ou moins épais; on y remarquait, au contraire, ces sortes de zônes irrégulières et d'ondulations que l'on observe dans tous les sols formés de terres rapportées et de débris de démolitions.

1° La couche supérieure, dont l'épaisseur était de 5^{m} 12^{c}, offrait de très-grandes ondulations très-infléchies au milieu et affectant assez vaguement une sorte de parallélisme. Elle nous rappela l'excavation qui fut faite, comme on l'a dit au début de ce rapport, par les ordres de Mgr de Galard, pour la fabrication d'un moule de grande cloche, et qui dut être assez profonde pour atteindre au moins les assises supérieures des murailles, ce qu'il faut croire, d'après l'assertion de Dulac de Latour, qui parle de « *fossés* remplis par les décombres d'un ancien temple. » D'où il faut conclure que ces décombres, les *sculptures rares* mentionnées aussi par le même auteur, et le fragment de frise *(griffon terrassant un taureau)* cité par Duranson, durent être trouvés à la partie tout-à-fait inférieure de la couche, c'est-à-dire au point ou apparaissait

le *fossé* formé par les murailles (1). Nous insistons sur ces détails parce qu'il n'est pas indifférent de savoir si des restes gallo-romains ont été simultanément enfouis avec d'autres débris que nous croyons un peu moins anciens.

De ce nombre sont, en effet, trois morceaux de bas-relief en marbre blanc, dont le faire, le style de la sculpture et la matière offrent des rapports frappants de ressemblance avec un reste de sarcophage chrétien, probablement du ve siècle, qui provient d'un mur de l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux et fait partie de la galerie lapidaire du musée (2). Un de ces fragments, trouvé à 2 mètres 52 de profondeur, est une tête absolument semblable à celles des figures des disciples de Jésus-Christ qui sont représentées sur ce marbre.

Dans la même couche, on rencontra quelques rares débris de pierres sculptées que nous sommes porté à attribuer à l'époque mérovingienne. On y trouva aussi des restes de crépis peints et même dorés, des morceaux de verre colorés, des clous, des clefs et autres objets en fer, des fragments informes de cuivre et de plomb, fortement oxidés; des tessons de poteries, des morceaux de briques et de tuiles plates à rebords, du charbon de bois et quelques petits morceaux de verre dénaturés par une forte fusion.

Enfin, on exhuma des débris de marbre et de porphyre,

(1) Il ne serait pas impossible que ces pierres sculptées, trouvées ici par Mgr de Galard, dans des conditions différentes de celles dont nous allons bientôt parler, eussent couronné les murs où elles auraient pu avoir été placées lors des invasions des barbares pour exhausser et fortifier ces murailles.

(2) Voyez notre mémoire sur ce bas-relief. (*Ann. de la Soc. acad. du Puy*, t. XVIII, p. 351, 1853.)

et, en particulier, un éclat de colonne d'un porphyre rouge-grenat, analogue à celui des fûts qu'on voit au grand escalier de la cathédrale, et auxquels MM. Mérimée, de Caumont, etc., ont attribué, comme nous, une origine antique.

Les matériaux que nous venons de signaler ne se présentaient pas dans les conditions où ils avaient été primitivement enfouis. Il est évident, en effet, que lors de l'excavation effectuée sous Mgr de Galard, ils durent être extraits du sol avec la terre de remblai, puis enfouis de nouveau avec cette terre, et de là résulta un bouleversement complet de la couche, qui nous laisse dans le doute sur un point essentiel : celui de savoir si les débris les moins anciens, d'ailleurs très-rares, qu'on y a trouvés, n'auraient pas fait partie d'un dépôt superficiel peu épais et indépendant du remblai principal (1).

2° Quoi qu'il en soit, le remblai affectait des dispositions très-différentes dans la couche placée au-dessous de la précédente. Les zônes offraient des lignes irrégulièrement obliques qui, dirigées de haut en bas et du nord au sud, indiquaient de quel point étaient venus les transports de matériaux, observation qui fait croire que ces débris devaient être ceux d'édifices situés au voisinage de la cathédrale. On jugeait aussi, à la quantité de débris gallo-romains que renfermait cette couche, qu'elle n'avait pas été atteinte par la fouille de Mgr de Galard. Les terres et gravois, en effet, étaient remplis de débris de pierres

(1) Sur un point très-restreint de la place, que ce bouleversement ne paraissait pas avoir affecté, nous avons rencontré une couche tout-à-fait superficielle de 30 à 40 cent. d'épaisseur, dans laquelle on a trouvé quelques débris de pierres sculptées et même des pièces de monnaie du moyen-âge.

sculptées. Il y avait en outre des fragments de tuiles plates à rebords et convexes *(tegulæ* et *imbrices)*, et de briques plus ou moins épaisses, des tessons de poteries noires, grises, blanchâtres (les unes sans ornements, d'autres avec filets peints en rouge), jaunâtres, rouges-carmin, presque toutes analogues à celles trouvées en 1822, par MM. de Beedelièvre et de Lalande, parmi les ruines du palais antique dont nous avons parlé. Nous y avons remarqué surtout des fragments d'Amphores et des morceaux de poterie rouge, dite *samienne*, avec ou sans ornements en relief, ainsi que des débris de porphyre rouge et vert, et de marbre blanc, jaune, jaspé, etc., qui paraissent provenir de revêtements de murs, de placages, marquetteries, pavages (1), etc., et attestent la richesse des édifices qu'elles avaient servi à décorer. Des fragments de colonnes en marbre de même nature que les fûts qui ornent le chœur de l'ancienne église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux, des os d'animaux domestiques, du charbon de bois en assez grande quantité, et divers objets en os, en cuivre, fer et plomb très-oxidés étaient associés à tous ces restes d'une antique civilisation : nous signalerons également un certain nombre de morceaux d'une roche d'un gris verdâtre, étrangère à la localité, et dont nous n'avons pu nous expliquer la présence parmi ces restes d'antiquités.

(1) « Les carreaux que nous voyons dans les pavages gallo-romains... sont » remplacés tantôt par des aires en ciment mêlé de briques pilée, tantôt par ces » aires dans lesquelles viennent s'incruster irrégulièrement et comme jetés au » hasard, des fragments de marbre de toute forme et de diverse nature, genre de » pavage dont Pompéi offre une multitude d'exemples. »

De Caumont. *Bull. mon.* 1850, p. 380.

Enfin, à la profondeur de 4 mètres 50 à 6 mètres, c'est-à-dire à la partie la plus inférieure de la couche, les travailleurs rencontrèrent beaucoup de fragments lapidaires en grès, les uns simplement taillés, d'autres ornés de moulures, d'autres, plus nombreux, qui étaient richement ornés de sculptures. Nous les décrirons dans la troisième partie du rapport.

Au-dessous existaient deux couches ayant chacune 0m 50c d'épaisseur et qui nous semblent indiquer deux niveaux successifs du chemin avant le remblai qui le fit disparaître. La supérieure contenait encore quelques débris de poteries, parmi lesquelles furent trouvés des fragments de vases rouges, dits *samiens* et de tuiles plates à rebords. L'inférieure offrait une terre graveleuse, noirâtre, sans aucun débris, et avait servi à niveler les aspérités du rocher sur lequel elle était étendue.

III.

On a vu qu'à la partie inférieure de la deuxième couche, le remblai se caractérisait surtout par la présence de nombreux fragments lapidaires Ces morceaux, qui étaient mélangés dans les gravois avec une quantité de très-petits fragments également en grès, nous paraissent indiquer trois ou quatre monuments distincts.

Le plus important, sans contredit, était un édifice auquel on doit rapporter de gros tambours de colonnes cannelées,

quelques morceaux de chapiteaux et des fragments notables de corniche et d'architrave, tous décorés d'ornements sculptés dans un style qui rappelle les plus beaux monuments de l'art gallo-romain. Ces divers membres d'architecture concordent très-bien, sous le rapport des proportions et des formes, avec d'autres pièces que nous avions fait connaître, dans nos précédents écrits, comme ayant appartenu au temple principal de la colonie. A cet égard, l'un des plus heureux résultats de la fouille a été de nous fournir toute une série de fragments qui donnent le profil complet de la corniche, ainsi que les riches détails de sa décoration sculpturale. Nous avons recueilli également des morceaux de l'architrave. Les proportions de ces deux membres de l'entablement, concordantes aussi avec celles résultant des tambours de colonnes et des fragments de chapiteaux, assignent à l'édifice dont ils proviennent la même élévation que nous avions précédemment déduite de la hauteur de la frise et ajoutent ainsi de nouvelles et très-utiles données en faveur de l'attribution de cette frise au temple principal. On en jugera par les dessins de tous ces morceaux, d'après lesquels nous avons fait le plan d'élévation conjecturale du temple que nous publierons dans un travail général sur les origines de la ville du Puy; on sait, d'ailleurs, que la partie capitale de l'entablement, la frise que nous connaissons maintenant sur une assez grande longueur, offre une vaste composition représentant des combats acharnés d'animaux sauvages et symboliques dans une forêt de chênes (1) : de

(1) Voyez la note D à la suite du présent rapport

telle sorte que nous croyons avoir maintenant, par des fragments plus ou moins notables de la corniche, de la frise et de l'architrave, le profil complet et le système d'ornementation de tout l'entablement.

Monument d'ordre corinthien, ce temple était orné de colonnes à fûts cannelés, à chapiteaux richement sculptés, comme l'attestent divers débris trouvés également par suite des explorations du For. Nous entrevoyons de plus, d'après d'autres fragments, que la façade pouvait être ornée d'un fronton sculpté; c'est, en effet, à cette partie de l'édifice qu'il faudra peut-être assigner deux morceaux ornés de glands et de feuilles de chêne plus grands que ceux figurés sur la frise. L'un de ces deux débris, qui offre une tête d'homme, sculptée en fort relief fait vivement désirer qu'il soit possible de retrouver le bas-relief auquel il a appartenu.

Un deuxième édifice, dont nous ne connaissions jusqu'alors que des fragments insuffisants pour une détermination rigoureuse, nous a été révélé par des morceaux plus complets qui proviennent de la même fouille. Il s'agit surtout d'une haute colonne dont on a trouvé la plupart des tambours et le chapiteau corinthien. Les feuilles d'acanthe qui le décorent et son galbe élégant en font une pièce vraiment importante. Sa hauteur, peu ordinaire, est de 0,95, et son diamètre, au bas, de 0,60. Il est essentiel de signaler sa conservation remarquable, particulièrement dans les feuillages qui se détachent de la corbeille en très-forte saillie. Nous en concluons que la colonne devait appartenir à un édifice peu éloigné de l'excavation dans laquelle elle a été jetée avec tous ses tambours et son chapiteau. Il eût été difficile, en

effet, de préserver à ce point les délicates saillies de la sculpture par un transport plus ou moins prolongé.

On a exhumé, en outre, plusieurs fragments de chapiteaux et de tambours semblables. Ils dénotent que cette colonne n'était pas isolée et qu'elle avait fait partie, avec plusieurs autres, d'une ordonnance architecturale. Quant à leurs bases, elles nous sont connues aussi par un certain nombre d'éclats qui, étudiés avec soin, en donnneront probablement le profil.

Un troisième édifice est représenté par des morceaux d'une corniche dont les cimaises, modillons, etc., sont dépourvus de sculpture. Ce monument était de moindre dimension que les précédents.

Enfin, d'autres débris qui ont été recueillis comme les précédents et déposés au musée, seront l'objet d'études qui permettront de préciser leur antique destination. Parmi ces derniers, on remarque deux fragments qui paraissent avoir fait partie de cartouches d'inscriptions.

IV.

Nous avons énoncé, dans les trois premières parties de notre rapport, les découvertes qu'ont produites les fouilles du For : il y aurait maintenant à rechercher les causes et la date de l'enfouissement de tant de matériaux. Mais, sous ce double rapport, l'histoire et les traditions n'ont pas transmis le moindre souvenir, et nous en sommes réduits aux conjectures.

Essayons cependant de grouper quelques données et d'en tirer les déductions les plus vraisemblables.

Remarquons d'abord que cet enfouissement de matériaux n'est pas un fait ordinaire. On juge, par la nature du remblai, qu'on dut l'effectuer pour agrandir l'esplanade du For par le comblement du chemin compris entre les deux murailles; en effet, on y employa, non-seulement des débris de monuments, mais encore des terres, des gravois empruntés à un sol plus ou moins voisin et dans lequel se trouvaient des fragments nombreux et très-variés de poteries, tuiles, charbons, os d'animaux, petites pierres, etc.; d'un autre côté, l'agrandissement de la place du For n'était pas probablement la seule amélioration qu'on se fût proposée; les pierres de taille trouvées dans la fouille dénotent, sans aucun doute, des démolitions d'édifices plus ou moins considérables, et, ce qui est également probable, des constructions de quelque importance.

Voici les preuves à l'appui de cette dernière supposition : Parmi les fragments en grès recueillis dans la fouille, beaucoup de morceaux sont réduits par la cassure à l'état de petits fragments, la plupart impropres à être employés dans une construction; ce sont vraisemblablement des éclats enlevés à des pierres qu'on aura voulu approprier, par des recoupes, à un nouvel emploi. Le fait est complètement évident sur des tambours de colonnes où des rainures transversales font voir qu'on a essayé de les diviser en plus petits tronçons, sans doute dans le but de les utiliser, et qui, dans l'opération, s'étant irrégulièrement brisés suivant le sens vertical, ont été rebutés et jetés dans le

chemin pour servir, comme bien d'autres, à son remplissage. On peut donc admettre, d'après les résultats de nos fouilles, trois opérations à peu près simultanées : agrandissement de l'esplanade par le remblai du chemin, démolition de monuments antiques, construction de nouveaux édifices.

Mais à quelle époque serait-il possible de les rapporter? Bien qu'il paraisse difficile de résoudre cette question en l'absence de notions historiques, nous croyons cependant qu'on peut émettre à ce sujet une hypothèse fondée sur quelques probabilités.

La partie supérieure du remblai soulève, il est vrai, des difficultés, par l'état de bouleversement dans lequel nous l'avons trouvée; et il semblerait qu'on ne pût rien conclure des débris qu'on y a rencontrés. Nous y avons signalé, en effet, trois morceaux de sculpture du ve siècle et quelques petits fragments peut-être mérovingiens. A ne considérer que cette dernière circonstance, on serait induit à croire que le remplissage du chemin pourrait être postérieur au viie siècle. Mais on a vu que, sous l'épiscopat de Mgr de Galard, cette partie du remblai avait été excavée et remaniée probablement dans une profondeur de 3 mètres 12 centimètres, et dès lors on peut présumer que les quelques débris mérovingiens proviendraient d'une couche peu épaisse primitivement superposée au remblai principal, et, par conséquent, postérieure. Nous sommes d'autant plus porté à le croire que ces fragments étaient extrêmement rares et qu'on n'en a pas rencontré un seul dans la partie du remblai qui ne paraît pas avoir été remuée sous Mgr de Galard.

Quant aux débris accumulés dans cette dernière partie du remblai, tous ceux qui se caractérisent par des sculptures ou d'autres signes d'époque, sont, à notre avis, gallo-romains (et, de plus, d'une belle époque de l'art antique). Parmi les fragments de poteries, de tuiles, etc., associés avec ces restes, nous ne trouvons rien qui exclue positivement leur contemporanéité avec les monuments antiques dont nous trouvons ici les restes.

Ces inductions nous amènent donc à supposer que le remplissage du chemin, postérieur à l'époque gallo-romaine, aurait pu être effectué peu après cette époque et avant le dépôt que nous présumons mérovingien, c'est-à-dire approximativement dans le cours du ve siècle.

Il ne faut pas se dissimuler que, si cette hypothèse était fondée, elle concorderait parfaitement avec les témoignages traditionnels, conformes en cela aux textes lapidaires, qui attribuent à l'un des premiers évêques du Puy, saint Scutaire, sénateur et *architecte*, l'érection de notre première cathédrale ; et nous aurions encore ici, dans l'agrandissement du *forum*, l'intéressant souvenir d'un prélat dont la tradition semble avoir consacré la mémoire par le titre de *père de la patrie*.

Nous serions d'autant moins éloigné d'adopter cette opinion, qu'on observe dans les plus anciens murs de la cathédrale — dont certains peuvent même remonter aux premières constructions de cette église — des fragments gallo-romains qui ont subi des recoupes, pour être appropriés à leur emploi dans ces murailles; par un curieux rapprochement avec les pierres indiquant aussi des recoupes, et qui ont été trouvées dans les fouilles du For. Les fragments ainsi utilisés dans les murs de la cathédrale,

sont surtout de beaux morceaux d'un larmier antique qui couronnent la façade absidale *est* de l'église et sur lesquels on avait fait disparaître, par des retailles, les moulures placées au-dessus des modillons (1).

On comprend que ce qui pouvait subsister des édifices antiques au temps de saint Scutaire, aurait subi de notables changements pour être approprié, suivant l'usage du temps, à de nouvelles destinations, et nous aurions ainsi l'explication, non-seulement du remblai du For, mais encore des démolitions et reconstructions que dénotent les matériaux entassés dans ce remblai.

Enfin on pourrait voir dans cette quantité de charbons de bois qui, lors du comblement du chemin, furent mêlés au gravois, comme un nouveau témoignage d'une de ces dévastations par le feu que nous offrent d'autres ruines gallo-romaines autour de la ville, notamment les substructions importantes qui ont été explorées avec tant de soin par MM. de Becdelièvre et de Lalande, et que ces observateurs regardèrent comme les restes d'une très-grande villa (palais) détruite par les barbares, au commencement du ve siècle (2).

Nous n'insisterons pas autrement sur ce fait, dont nos vieilles légendes semblent avoir conservé comme un vague souvenir, et qu'il sera nécessaire d'établir par des fouilles sur d'autres points de la ville et dans tous les lieux

(1) Une quantité de petits moëllons cubiques qui sont épars dans les plus anciens murs de la cathédrale et bien d'autres que nous rencontrons parfois dans les démolitions d'anciennes maisons, nous paraissent provenir aussi de monuments gallo-romains.

(2) Lalande. *Essais hist. sur les antiq. de la Haute-Loire,* 1826, p. 175.

de nos environs où existent des vestiges de monuments antiques (1).

CONCLUSION.

S'il est vrai, Messieurs, que la science des antiquités est appelée à éclairer les pages obscures de l'histoire sur lesquelles les documents écrits ne projètent que de faibles lueurs, il est également reconnu que les recherches archéologiques ne doivent pas se borner à l'étude des restes que le hasard livre aux investigations de la science. Le sol doit être fouillé et consulté là surtout où des traditions, prudemment interprétées, peuvent mettre sur la voie d'utiles

(1) Récemment notre honorable ami, M. Vinay, a généreusement effectué des fouilles importantes dans sa propriété de Corsac, située à peu de distance du Puy, et y a trouvé des ruines gallo-romaines parmi lesquelles il nous a fait voir une couche de tuiles plates recouvrant *un lit de charbon*, indice également d'une dévastation par le feu. M. Vinay a découvert, en outre, une voie romaine dont la chaussée, large d'environ 13 mètres, a montré des restes de ses quatre couches, et à côté un cimetière par incinération. Cette voie importante se dirigeait du Puy vers le pont de la Chartreuse, et de là sans doute à Lyon et à Vienne.

Nous venons d'explorer, nous-même, un lieu situé près du Puy, sur le territoire de Cheyrac et près de la plaine de *Rome* — nom significatif — et nous y avons mis au jour les substructions d'un antique édifice ayant 29 mètres de long sur 15 mètres de large. Nous y avons observé aussi, sous une couche de tuiles plates, *un lit de charbon;* nouvelle preuve de dévastation par le feu. Au même endroit, et sur un assez grand espace, on a reconnu la présence, dans le sol, de nombreuses substructions indiquant un vaste établissement de l'époque gallo-romaine, comme l'indiquent des poteries, médailles, etc.

découvertes. Les fouilles que nous venons d'effectuer sont encore, permettez-nous de le dire, une heureuse application de ces principes ; nous leur devons, en effet, des révélations qui ne sont pas sans importance au point de vue des origines de notre ville. Pour ne parler que des faits acquis et dégagés même des déductions logiques qui en résultent, ces fouilles ont mis au jour deux fortes murailles dont le système de construction offre des caractères remarquables de correction architectonique. Entre ces murailles, dans un remblai intéressant par sa composition, on a trouvé ensevelis des débris de monuments, parmi lesquels on peut signaler de beaux morceaux de sculpture et des pièces diverses provenant de grands édifices.

Devions-nous laisser sans explications ces documents lapidaires? Evidemment non. Nous avons donc été amené à vous exposer nos opinions sur la valeur de leurs témoignages.

Les murailles ont, à notre avis, fourni la preuve de l'existence, pendant l'époque gallo-romaine, d'une double enceinte dans un endroit de la ville, analogue à celui où d'autres cités antiques de la Gaule étaient protégées par une ceinture de remparts. Elles ont également déterminé un point de délimitation pour le *forum* qui, dans notre opinion, devait entourer le temple principal de la colonie.

Le remblai qui remplissait l'espace compris entre ces murailles était formé de gravois et de débris de tous genres. A part quelques rares fragments présumés mérovingiens et recueillis dans la portion supérieure du remblai qui, d'ailleurs, avait subi de notables remaniements sous l'épiscopat de Mgr de Galard, cet amoncèlement de

matériaux ne comportait, nous le croyons, que des éléments gallo-romains.

Nous avons reconnu, dans un certain nombre de matériaux, des restes de trois édifices antiques. On a pu remarquer surtout ceux qui se rapportent, à notre avis, au temple principal d'ordre corinthien, lesquels ont complété nos précédentes notions sur le profil et la riche ornementation de l'entablement; les fouilles nous ont fourni aussi quelques portions des chapiteaux du même temple et le fort diamètre de ses colonnes cannelées. Un autre édifice s'est révélé par un grand chapiteau, également corinthien, d'une remarquable conservation, et par d'autres pièces des colonnes; le troisième, moins important, que, par analogie, on peut considérer comme gallo-romain, se caractérisait par une corniche à moulures dépourvues de sculptures.

Enfin, la date du remblai pourrait être rapportée au ve ou au vi^e^ siècle, époque où un premier agrandissement de la place aurait été peut-être motivé par l'érection de la primitive cathédrale, à la construction de laquelle on aurait employé des matériaux provenant de la démolition de monuments antiques. A défaut de données plus positives, cette hypothèse a du moins le mérite d'offrir une curieuse concordance avec les données actuelles de l'histoire, qui placent aussi vers le vi^e^ siècle les épiscopats des deux premiers prélats du Puy, saint Vosi et saint Scutaire, qui, d'après la tradition, auraient édifié cette primitive basilique.

Cette dernière conjecture sera-t-elle confirmée par d'autres recherches auxquelles nous invitent les intéressantes découvertes signalées dans ce rapport? Nous l'espérons.

Quels que soient à cet égard les résultats de nouvelles fouilles, on voudra bien reconnaître que l'hypothèse, employée dans une sage mesure, a cela d'utile, qu'en ouvrant des perspectives attrayantes pour l'esprit, parfois elle provoque des investigations fructueuses. Sous ce rapport, peut-être les lecteurs penseront-ils que nos premières déductions, relatives aux origines de la ville, fondées d'abord et sur les recherches de nos savants devanciers et sur des découvertes de débris antiques, effectuées lors des restaurations de la cathédrale, confirmées plus tard par la mise au jour de la belle épigraphe relative au *préfet de la colonie*, et d'autres antiquités gallo-romaines, se fortifient encore par les résultats des fouilles du For. D'autres explorations, n'en doutons pas, amèneront encore des découvertes de plus en plus intéressantes. Nous aurons surtout à leur demander d'utiles indications sur les premiers évêques du Puy, lesquelles ajoutées aux précieuses données qui sont relatives à saint Vosi et à saint Scutaire, ne peuvent qu'éclairer les traditions et concilier ainsi leur témoignage avec celui des monuments en faveur des antiques origines de la cité.

NOTE A.

Inscription relative au dieu Adidon.

Parmi les nombreux restes d'antiquité dont la présence, dans la ville du Puy, concourt à nous révéler les origines de la cité, une pierre surtout éveille la curiosité par une inscription men-

tionnant un dieu inconnu, *Adidon*, et la divinité impériale d'*Auguste*.

Découverte en 1847, dans un mur de la cathédrale, cette intéressante épigraphe a déjà été publiée (1). Mais il peut être utile de la signaler encore à l'attention des connaisseurs et de produire quelques données nouvelles qui nous éclairent sur le rôle plus ou moins important que nos pères avaient dû assigner au dieu Adidon dans leurs pratiques religieuses.

La *figure* suivante représente la face antérieure de la pierre réduite au vingtième et très-exactement dessinée et gravée par M. Camille Robert.

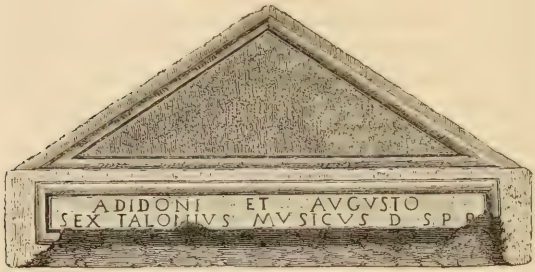

Voici le texte restitué de l'inscription :

*Adidoni et Augusto (sacrum) Sexius (*ou *Sextus) Talonius Musicus de suâ pecuniâ posuit (*ou *fecit).*

(1) L'inscription fut mise au jour au mois d'octobre 1847, par suite des travaux de restauration de la cathédrale. Nous la fîmes connaître dans le journal *la Haute-Loire* (n° du 30 octobre 1847) et dans les *Annales de la Soc. acad. du Puy*, tome XII, p. 161. De son côté, M. Mandet en publia la gravure et la description dans l'*Ancien Velay*, p. 162. Nous en avons parlé également dans notre mémoire sur les *Origines de la ville du Puy (Congrès scientifique de* 1855, tome II, p. 337 et 597).

L'interprétation de ce texte ne soulève aucun doute : il s'agit d'un monument qu'à ses frais avait fait ériger, en l'honneur d'Adidon et d'Auguste, Sexius (ou Sextus) Talonius, surnommé ou qualifié Musicus.

L'inscription ne relate rien qui nous fixe sur les attributions d'Adidon; on voit seulement qu'elle appartient à cette classe assez nombreuse de monuments épigraphiques sur lesquels sont associés, dans un hommage commun, le nom divinisé d'Auguste et celui d'une autre déité de l'olympe gallo-romain. Dans diverses villes antiques d'une certaine importance, on a trouvé des autels votifs qui rappellent cette pieuse alliance de deux cultes : à Nîmes : *Sanctitati Jovis et Augusto sacrum... J(ovi) O(ptimo) M(aximo) Heliopolitano et Nemauso...;* à Mâcon : *Jovi et Augusto sacrum...;* à Néri : *Numinibus Aug(usti) et Neri...;* à Bordeaux : *Augusto sacrum et genio loci... Augusto sacrum et genio civitatis Bit(ur.gum) viv(iscorum)...* Ailleurs : *J(ovi) O(ptimo) M(aximo) et Marti Caturigi genio loci.* Telle était aussi la dédicace d'un temple célèbre que soixante cités gauloises avaient fait élever à Lyon en l'honneur de la divinité impériale et du génie de Rome : *Romæ et Augusto,* disent les médailles commémoratives de cet évènement.

Ces exemples, et bien d'autres semblables qu'on pourrait citer, font voir, par leurs analogies frappantes avec la formule initiale de notre épigraphe, qu'Adidon pourrait être assimilé, sous un nom jusqu'à présent ignoré, soit à l'une des divinités du polythéisme romain, soit à un génie tutélaire de lieu.

Ces rapprochements paraissent donc limiter les investigations à deux principales hypothèses dont nous essaierons de peser les probabilités.

Pour n'omettre aucun des éléments de la question, même les plus indirects, il nous semble utile d'énoncer d'abord ceux qui concernent la destination et la date possibles du monument.

Encastrée dans un très-ancien mur de la cathédrale, sous le vestibule du For, la pierre forme le linteau d'une petite porte. Seulement elle est posée à rebours et sa face antérieure, aux deux tiers engagée dans la maçonnerie, ne laisse voir derrière

l'entrée que la partie sur laquelle est gravée l'inscription. (1) L'autre face surmonte la porte au dehors, et on y lit une épigraphe chrétienne et très-probablement mérovingienne dont nous aurons à parler.

La *figure* suivante représente cette face de la pierre, réduite aussi au vingtième.

Les pieds-droits de la porte sont deux grands blocs de grès, taillés avec soin, l'un et l'autre décorés d'un pilastre cannelé aux deux faces antérieures et d'intrados. Les détails de structure et les proportions concordantes de toutes ces pierres permettent de conjecturer que, dans le principe, et avant d'avoir été utilisés par les chrétiens, le fronton et ses deux supports auraient formé un autel disposé en niche dans un mur, peut-être même dans un temple. La dimension de cette niche, telle que nous la

(1) La face entière fut mise à découvert lors des travaux de restauration de l'église, et nous pûmes en faire un dessin d'après lequel nous donnons *la figure* jointe à cette note. Nous n'avons remarqué au tympan du fronton aucune trace d'inscription ou de sculpture : il n'y avait pour tout ornement que des moulures d'encadrement.

supposons, autorise également à admettre qu'elle aurait pu contenir deux statues, sans doute celles d'Adidon et d'Auguste.

Sans examiner si ces pierres, fronton et supports, avant leur emploi pour la porte, n'auraient pas eu, ce qui est possible, une autre destination se rapportant à l'inscription mérovingienne, faisons observer que l'épigraphe, accompagnée d'*alpha* et d'*oméga* et du *chrisme*, est ainsi concue : SCUTARI PAPA VIVE DEO : *Scutaire, évêque, vivez en Dieu* (1).

Cette transformation du monument, que trahissent deux faces de la pierre, l'une gallo-romaine l'autre mérovingienne, ne tenait peut-être pas seulement à l'usage général, dans les premiers siècles du christianisme, d'utiliser indistinctement les monuments antiques, et l'on se demande si quelque raison particulière n'aurait pas motivé la nouvelle et pieuse consécration que relate l'inscription chrétienne. Serait-il téméraire, en effet, de supposer que l'autel d'Adidon, depuis longtemps sanctifié dans notre ville par une vénération spéciale, aurait pu être choisi pour honorer un saint évêque, Scutaire, protecteur de la cité, *père de la patrie*, suivant la tradition qui lui attribue aussi l'érection de la primitive cathédrale, et ne serait-on pas amené à croire, suivant l'observation judicieuse de M. Mandet, que ce personnage vénéré aurait remplacé, dans la pensée des fidèles, « le génie bienfaisant qui protégea leurs pères » (2)? Si cette

(1) Nous avions fait connaître cette épigraphe dans notre mémoire inséré aux *Ann. de la Soc. acad. du Puy*, t. XII, p. 168. M. Mandet l'a publiée auss dans l'*Ancien Velay*.

Depuis cette publication, nous avons constaté avec plus de certitude que les formes des lettres, en particulier la lettre P, peuvent se rapporter à l'écriture lapidaire des temps mérovingiens.

(2) *Ancien Velay*, p. 161. « Les Gaulois, dit dom Martin (t. II, p. 206 et suiv.), ne se contentaient pas de défier leurs villes : ils en célébraient encore, tous les ans, la Dédicace ; *et cette coutume n'était pas encore abolie vers la fin du VIIe siècle*, puisqu'elle donna lieu à la charité de St-Eloy de s'élever contre ce détestable abus. (Nullus diem jovis absque festivitatibus sanctis, nec in maio nec ullo tempore in otio observet, *neque dies pinnarum vel murorum*, aut vel unum omnino diem, nisi tantum dominicum. — Apud aug. t. VI, p. 266). »

conjecture, parfaitement conforme aux nombreux exemples de sages transactions qu'offrent les origines du christianisme, pouvait être admise, elle fournirait une précieuse donnée sur la divinité, peut-être génie tutélaire de la ville, dont nous recherchons les attributions.

Essayons maintenant de déterminer l'époque au moins approximative de notre épigraphe. Le nom d'*Auguste*, gravé sur la pierre, peut indiquer cette date. A la vérité, l'histoire donne la qualification d'*Auguste* à tous les empereurs. Mais, on voudra bien en convenir, rien ne s'oppose à ce que l'inscription soit contemporaine du premier de ces princes: on sait que des autels et des temples lui furent érigés de son vivant. Nous croyons, en outre, qu'il n'est pas impossible de distinguer, jusqu'à un certain point, les invocations au génie du premier empereur, de celles concernant ses successeurs. D'abord la formule *Augusto*, par sa simplicité en quelque sorte primitive, pourrait bien n'être applicable qu'au premier prince de ce nom. Déjà, sous Tibère, on ajoutait au nom d'Auguste celui de l'empereur régnant : *Jovi O(ptimo) M(aximo) et Genio Ti(berii) Augusti sacrum laniones* (1).

Une variante postérieure relate, non plus Auguste ni Tibère, mais *les génies des Augustes* (2), et celle-ci, au moins dès le règne de Commode, devint sans doute si usuelle, qu'on en vint à l'employer même pour le temple qui n'avait été dédié primitivement qu'à Rome et à Auguste : *Templum Romæ et Augustorum* (3).

Cette dernière formule, qui d'abord dut indiquer deux princes associés à l'empire, fait voir, comme la précédente, qu'après Auguste souvent on prit soin de préciser autrement que par le seul et vague nom du premier chef de l'empire, les princes dont on

(1) *Descript. du Mus. d'antiq. de Périgueux*, par M. Galy. (*Cong. arch. tenu à Périgueux* en 1858, p. 270).

(2) Comarmond. *Catal. des antiq. lapid. du Musée de Lyon*, p. 128, 154, 484, etc.

(3) *Ibid.* p. 208.

invoquait les génies ; il serait possible que, plus tard, l'usage eût fait employer aussi la même formule pour désigner indistinctement tous les empereurs.

D'autres particularités de notre inscription aident encore à indiquer sa date : l'élégante concision du texte rappelle les plus anciennes épigraphes ; quant à l'écriture, nous l'avons attentivement comparée à l'inscription, à notre avis très-caractéristique, qui est à Paris dans le musée de Cluny et qui fut consacrée à Jupiter, sous le successeur immédiat d'Auguste, par les nautes de Paris, et nous avons été frappé des ressemblances qu'offrent les formes des lettres dans les deux textes. Il n'est donc pas invraisemblable d'assigner à notre inscription une époque contemporaine du règne de l'empereur Auguste.

Les données qui précèdent laissent entrevoir qu'Adidon aurait été, chez nous, vers le premier siècle, ce *genius loci*, auquel on vouait chaque lieu. On se demande cependant si ce dieu, avec un nom étranger au polythéisme de Rome, n'aurait pas plutôt représenté une divinité d'un ordre élevé, comme *Esus* et *Ares* qu'on adorait sous les attributs d'Etre suprême et de dieu de la guerre; on remarque, en effet, quelque affinité de forme entre le nom *Adidon* et celui d'une divinité assyrienne : *Adad*, dieu-soleil, d'après Macrobe. « Nous recommandons à l'attention, dit aussi M. Michaud, deux noms solaires célèbres aux extrémités de l'Ancien-Monde, l'*Aditi* des Hindoux et la *Didon* carthaginoise (1). » Plus loin, le même auteur explique le mot *Adidien* en ces termes : « Radjahs, de la race des fils du soleil. » *Adi-Bouddah* est, en outre, dans l'Orient, le dieu d'une très-ancienne secte de bouddhiste. On a fait de semblables rapprochements pour les dieux phénicien, carthaginois et celtique : *Taoutès*, *Teutat* et *Teutatès*, d'où l'on a induit que les Celtes avaient reçu des Phéniciens cette dernière divinité. A une époque moins reculée, d'autres dieux de l'Orient, *Mithra*, *Isis* et *Serapis*, furent adorés également en Occident, et l'on supposerait ainsi que le mythe

(1) *Biographie univ. anc. et mod.* Partie mythologique.

d'*Adad*, *Aditi* ou *Adi*, importé en Gaule, comme le culte de *Teutatès*, aurait été assimilé à celui d'Apollon, dieu-soleil des Romains.

Mais, dans cette hypothèse, comment concilier le silence absolu de l'antiquité et des monuments sur une divinité qui aurait eu, en Gaule, une telle importance? Cette objection, à laquelle il semble très-difficile de répondre, amènerait à considérer Adidon comme un de ces dieux de second ordre dont les noms, moins répandus, n'ont été, pour la plupart, révélés que par des témoignages lapidaires, et que Servius (*Æne*, 7, v. 4) appelle *dii topici*, et Ammien, *dii locales*, parce qu'ils « n'étaient reconnus, dit dom Martin, qu'en un seul lieu ou canton, sans que leur culte passât ailleurs. » (Voy. S. Athanase, *Orat. cont. gentes*) (1).

Tels étaient, sans doute, en Aquitaine *Leherennus*, dieu de la guerre, et *Heliougmouni*, adoré sous les attributs réunis du soleil et de la lune; à Marsanne, *Frea Nondina*, déesse des mariages; chez les Séquanes, *Cervunnos*, dieu des forêts, etc.

La forêt des Ardennes fut divinisée sous son nom *Arduinna*, et on en fit ensuite la déesse *Diana Arduinna* (2).

D'autres dieux topiques se maintinrent avec leur simple attribution de génies tutélaires. Les Gaulois, dit M. Dumège dans ses *Additions à l'histoire du Languedoc*, adorèrent le pic de Nethon, et des bords du Sinus-Cantabrique aux rivages voisins d'Illibéris, ils consacrèrent un culte aux génies des montagnes... Et c'est aux pieds des monts d'*Averan*, de *Boucou* que la science a, de nos jours, recueilli les autels qui furent élevés aux dieux *Averanus*, *Boccus*, etc. » — « *Ilixon*, dit ailleurs le même auteur, est évidemment le génie de *Lixion* ou de *Luchon*; *Baesert* est le dieu local de *Basert*; *Astoillunus*, de la vallée d'*Asto*. » La forêt des *Vosges* fut aussi déifiée sous le nom de *Vosegus* (3).

Les lieux, bourgs, villes et peuples eurent partout leurs génies

(1) *La religion des Gaulois*, t. II, p. 206 et suiv.

(2) *Deanæ arduinnæ*, d'après une inscription publiée dans Gruter.

(3) Gruter, p. 94, n° 10. *Vosego maxsii minus v. s. l. l.*

tutélaires, qu'on invoquait par la simple formule : *Tutelæ* ou *Genio loci* et, le plus souvent, sous le nom même du lieu divinisé. Les exemples abondent; il suffira de citer *Sandraudiga*, aujourd'hui Zander (1); *Luxovius*, Luxeuil en Franche-Comté (2); *Vasion*, Vaison (3); *Neri*, Néri (4); *Bibracti*, Bibracte, aujourd'hui Autun (5); *Nemausus*, Nîmes; *Genius civitatis Biturigum viviscorum*, le génie des Bituriges vivisques (6). Dans le temple de Rome et d'Auguste, les génies des soixante cités avaient leurs appellations, qui n'étaient autres probablement que celles de ces pays désignés au masculin. C'est ainsi que celui des Vellaves aurait été nommé *Vellaus* (7).

C'est dans cette classe nombreuse de divinités topiques qu'il faudrait donc ranger ce dieu Adidon, au sujet duquel, comme il a été dit, l'antiquité païenne est restée muette.

Toutefois, cette déité avait-elle, comme *Leherennus*, *Frea Nondina* et *Cervunnos*, des attributions, restreintes il est vrai à la localité, mais correspondantes à celles de quelque dieu supérieur? Ce fait n'est pas impossible. Cependant il nous semble que ces sortes de déités ne doivent que rarement figurer sur les inscriptions portant une de ces doubles invocations que nous avons citées, observation qui aurait une certaine portée dans une question qu'on peut seulement élucider par des rapprochements et des analogies.

Il n'en est pas ainsi des génies tutélaires; leurs noms appa-

(1) Sur la route d'Anvers à Brida. Le bar. de Crazannes. *Bul. monumental*, 1847, p. 26. L'autel qui porte le nom de cette divinité offre les curieux emblèmes de la fécondité et du commerce : un phallus et des cornes d'abondance.

(2) Caylus, t. III, p. 366.

(3) Dom. Martin, t. II, p. 200 et suiv.

(4) *Bull. monumental*, 1855, p. 60.

(5) Dom Martin, t. II, p. 200 et suiv.

(6) Inscription au Musée de Bordeaux.

(7) M. A. Bernard (dans sa *description du pays des Ségusiaves*, 1858, p. 36), a fait voir que les noms de ces soixante pays ont pu être mentionnés dans les notes tironiennes d'après les statues du temple de Rome et d'Auguste.

raissent fréquemment sur ces épigraphes, soit avec leur seule qualification de *genius loci* ou *tulela*, soit avec l'appellation même du lieu où le plus souvent elles ont été trouvées et qui ne permet pas de les méconnaître. A cet égard, M. Chaudruc de Crazannes remarque également que « dans les vœux publics et particu-« liers, les dieux ou déesses tutèles étaient souvent jointes aux » grandes divinités, et c'est aussi, ajoute-t-il, ce que Virgile fait » pratiquer à Enée :

« *Implicat et genium loci primumque deorum*
» *Tellurem*..... (1) »

Il est donc très-vraisemblable de croire qu'Adidon était aussi, chez nous, le génie tutélaire du lieu.

Une autre probabilité intéressante nous paraît découler des mêmes rapprochements : le nom de cette déité serait aussi celui du lieu qu'elle protégeait ; déduction qui acquérait ainsi pour notre ville, dans l'antiquité gallo-romaine, l'importance d'une indication géographique.

Nous ne saurions nous dissimuler combien les données étymologiques sont parfois conjecturales et incertaines, et nous ne voulons les produire que sous toutes réserves. On ne peut se défendre cependant d'un curieux rapprochement entre l'antique vocable *Adidon* et le nom que paraît avoir conservé jusqu'à nos jours la colline sur laquelle est assise la ville du Puy.

Remarquons d'abord qu'*Adidon* n'est très-probablement qu'une variante de prononciation du mot *Adidun*, variante que justifient à toutes les époques une foule d'exemples : *Verdun*, entre autres, nom d'origine évidemment celtique et l'un des plus répandus qu'on trouve en France, s'écrit et se prononce *Verdon* en divers lieux de la Dordogne, de la Gironde, de la Marne, etc. (2). Le

(1) *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. I, 1834, p. 253.
(2) Dict. de toutes les comm. de France, par Girault de St-Fargeau, 1851.

très-ancien *Cartulaire de Savigny*, publié par M. A. Bernard (t. II, p. 1133, col. 1.), désigne indistinctement une même localité par *Mons Verdunus* et *Mons Verdonis* (1).

On trouve aussi dans les manuscrits de l'*Itinéraire d'Antonin* : *Eburoduno* et *Eburodono*, comme *Octoduro* et *Octodoro*, *Divoduro* et *Divodoro* (2), et dans les *Notes tironiennes* : *Tenodorum*, que des monnaies carlovingiennes traduisent par *Trioduro* (3). De plus, *Minnodun-um* se dit aujourd'hui *Moudon* ; *Vellaunodun-um* a fait *Château-Landon* ; *Noviodun-um*, *Noyon* ; *Lugdun-um*, *Lyon*, etc. Les Grecs, d'après la *Géographie* de Ptolémée, interprétaient *Lugdunum* par Λουγδουνον ; *Etodunum* par Ετοδουνον, etc. Enfin, sur beaucoup d'inscriptions romaines l'*u* permute en *o* dans les mots *dicom*, *duomvir*, *monomentum*, *singolos*, etc., (4), d'après la prononciation des anciens, consacrée sans doute par un long usage, qui donnait à la lettre *u* un son plus ou moins approchant de l'*o*.

Nous aurions donc dans *Adidon* un équivalent d'*Adidun* : et ce mot offrirait alors un composé : *Adi-dun*, dont la terminaison *dun* est trop connue dans le sens de *colline*, *mont* par extension *oppidum*, pour qu'il soit nécessaire d'établir cette signification (5). Quant au radical *Adi*, sans en rechercher maintenant l'origine, on le rencontre aussi dans des noms de lieux, témoin *Adiac (Adi-ac)* village de la Haute-Loire.

(1) Il existe, sur tous les points de la France, un très-grand nombre de noms locaux dont la terminaison *don* équivaut, sans doute à *dun* : *Chateldon*, *Redon*, (*Redones*, Rennes), *Oudon*, *Gourdon* (dans de vieux titres *gurdun-um*), *Coulandon*, *Bourdon*, *Randon*, *Veudon*, etc. ; en Angleterre *Caledon* (d'où Calédonien), etc.

(2) *Itinér. romains de la Gaule avec les variantes*, etc, publiés par M. L. Renier. *Ann. de la Soc. des antiq. de France*, 1850, p. 190, 193 et 197.

(3) *Doc. relatif à la géog. de la Gaule*, par M. Bourquelot, *ibid.*, p. 286.

(4) Gruter cite bien d'autres exemples dans son *Corpus inscriptionum*, 1707, t. II, p. 92, aux tables.

(5) Plutarque (*de flumin.*), racontant l'origine de Lyon, dit que son nom *Lugudunum* signifie *la colline aux corbeaux*, « car, ajoute-t-il, *lugu* en celtique signifie *corbeau*, et *dunum* (*dun-um*), *colline*. »

Mais à l'égard d'*Adi-dun (mont Adi)*, ce radical n'aurait pas exactement conservé jusqu'à nos jours sa forme première, et, par suite d'un changement très-explicable du *d* en *n*, on le retrouverait dans le nom du *mont Ani* tel que le prononce le peuple, et *Anis* tel qu'on a pris l'habitude de l'écrire (1).

Il serait trop long d'exposer, au sujet du *d* ainsi transformé, quelles furent les diverses destinées d'une lettre qui, n'ayant jamais été prononcée bien franchement, a subi une de ces lois de permutation que les érudits ont déterminées avec une grande sagacité (2). Il faut bien nous borner à quelques exemples qui montrent les changements incontestables de cette dentale en *s*, *z*, *l*, *r*, *t*, et *n*.

Dès les temps celtiques, il paraît que *d* rendait un son fort indécis, puisque le chef arverne *Epad*, ainsi nommé sur des monnaies contemporaines de César, fut appelé à la même époque *Epasnactus* (*Epas-nactus*) par l'auteur des *Commentaires*. Le changement du *d* en *s* et en *z*, et réciproquement, se voit dans de curieux exemples tirés des inscriptions romaines : *altod, dictatored*, pour *altos, dictatores*, etc., etc., (3); et dans les noms : *S. Evodius* (premier évêque du Puy) plus tard *saint Vosi ; mons Gaudii*, lieu près du Puy, le même que *Montjausi*, dans la Chronique du Puy par Burel (t. I, fol. 161), et en français, *Montjoie ; Doledon*, appellation de l'un de nos ruisseaux vers l'an 1015 (4),

(1) On verra dans la note C qu'en 591 Greg. de Tours appelle *Anicium* (*Ani-cium*) un point important de la ville (*urbis Vellavæ*) ; on appella ensuite la ville entière *Anicium ;* on trouve aussi *Podium anicii*, traduit par *Puy d'Anis*, au XVIe siècle, dans les chroniques de Médicis, préface des tables, page 1. De là, notre ville a fini par s'appeler simplement *Podium*, le *Puy*, vocable qui, comme *dun*, signifie *mont*.

(2) Voyez *Hist. de la fondation de la langue française ; introduction de l'Hist. de la litt. franç. au moyen-âge*, par J.-J. Ampère, 1841, p. 218

(3) Gruter, t. II, p. 86.

(4) Extrait de la *chronique de St-Pierre-le-Monastier* du Puy; *Hist. gén. du Languedoc*, 1733, t. II, preuves, p. 7.

Ce ruisseau tirait son nom de la montagne au pied de laquelle il prend sa source. Nous le prouverons ailleurs.

aujourd'hui *Dolezon ;* une rue du Puy, *carreria de Gradibus*, en 1313 (1), rue des *Grazes,* au XVIe siècle ; *Blanzac,* village de la Haute-Loire, *Blandiacum* au moyen-âge.

Voici des changements du *d* en *l, r* et *t* : *Podemniac,* d'où *Polignac ; S. Illidius, Saint-Allyre ; Ramodoscle, Ramourouscle* (2) ; *Viridis, Vert ;* etc.

Ne soyons donc pas surpris que l'*n* aussi ait pu se substituer à la lettre *d* : ainsi, un ancien évêque de Rennes, d'après Denys Sainte-Marthe, fut appelé, dans des titres divers : *Moderandus* et *Moderamnus* (3).

Dans le langage même du pays, le nom de la ville du Puy, *Podium*, devait avoir donné aux habitants de la cité celui de *Pouduux* ou *Podots* que les gens de la campagne, dans quelques localités des environs, leur ont en effet conservé; mais dans la ville même, sans doute d'après la prononciation locale de la lettre *d*, on disait et on a persisté à dire : *Ponaux* ou *Ponnots* (4)

Nous sommes ainsi conduits par cette preuve, à notre avis très-concluante, de la substitution de l'*n* au *d*, au Puy même, à supposer qu'*adi* aurait pu faire *ani : adi-dun, mont adi*, aujourd'hui *mont ani*, qu'on traduisait également au moyen-âge par le vocable synonimique *Podium anicii (ani-cii)*, *Puy d'anis.*

Si cette hypothèse avait la chance d'être favorablement accueillie par les érudits plus familiarisés que nous-même avec les lois qui régissent les évolutions et changements des lettres dans les modifications successives du langage, nous devrions à notre épigraphe dédiée, comme on peut le supposer, vers le premier siècle, à Adidon et à Auguste, la connaissance du premier nom de notre ville. A cet égard, il ne serait pas impossible que

(1) Terrier en faveur de Castanet, évêque du Puy [*Arch. dép.*].

(2) Localité du département appelée *Ramodoscle* dans des titres de l'hospice du Puy.

(3) Gall. christ., p. 923.

(4) Burel, dans sa chronique du Puy, mentionne déjà ce nom, t. I, p. 135.

de nouvelles explorations vinssent un jour nous révéler que *la colonie* (1), attestée déjà par une importante inscription, eût reçu, dès le principe, l'appellation de *Colonia Adidonensis.*

NOTE B.

Concernant l'inscription du préfet de la colonie.

L'un des monuments les plus intéressants qu'aient produits nos recherches dans la ville du Puy est, sans contredit, une portion très-notable d'une grande épigraphe où sont mentionnés les titres de *préfet de la colonie*, de *flamine* et de *duumvir.* Nous avons déjà publié ce texte dans les *Comptes-rendus du Congrès scientifique de France, tenu au Puy en 1855* (tom. II, p. 497), et plus récemment dans les *Annales de la Société académique du Puy* (tome XX, p. 543). Son importance, au point de vue des origines antiques de la cité, nous engage à la reproduire ici, ne serait-ce que pour montrer combien il serait intéressant d'arriver, par la découverte des parties qui manquent, à compléter cette remarquable inscription, dont la longueur peu ordinaire est de 3m 80c, la hauteur de ce que nous en connaissons de 0m 65c, et la hauteur des lettres de 0m 12 à 0m 14c.

FERRARIARGVTVATERPRAEFECTVSCOLON
QVIANTEQVAMHICQVIESCOLIBEROSMEOS
BIS
VTROSQVIDINONNFFROCEMFLAMIIIVIRVM

Nous avions dit dans nos précédents mémoires que les

(1) Voyez la note B à la suite de celle-ci.

dix-sept premières lettres peuvent donner lieu à différentes interprétations. Quelle que soit celle qu'on adopte définitivement, le surplus du texte peut se lire ainsi :

..... PRAEFECTVS COLON(IAE)
QVI ANTEQVAM HIC QVIESCO LIBEROS MEOS
VTROSQV(E) VIDI NONN(IVM) FEROCEM FLAM(INEM) DVVMVIRVM BIS.

Il est bien évident qu'il ne saurait être question ici d'une autre *colonie* que de celle où le défunt avait son tombeau parmi beaucoup d'autres dont la présence est attestée dans notre ville par des monuments sépulcraux, sarcophage, épitaphes, bas-reliefs, etc., lesquels ont tous été trouvés, soit dans les murailles de la cathédrale, soit dans les murs des maisons voisines (1).

Quel était le nom de ce personnage qui régit la colonie « en remplacement des duumvirs, » comme nous l'avions dit

(1) Nous avons mentionné tous ces débris dans notre mémoire sur *les origines de la ville du Puy* (Cong. scient. de France de 1855, tom. II, p. 343, 427, 443, 483, 504 et suiv., et dans les *Annales de la Soc. acad. du Puy*, tome XX, p. 468); depuis lors nos recherches nous ont encore fait découvrir dans un mur des caves de la maison Dorson le fragment suivant.

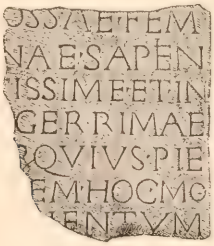

dans notre précédent mémoire (*Ann. de la Soc. acad.*, tom. XX, p. 547)? Les dix-sept premières lettres de l'inscription nous donnent-elles : *ferrari(us) argutu(s) ater*, appellations dont les épitaphes offrent des exemples? ou bien, faut-il lire : *ferrariar(um) gutuater....* (1), en supposant que ces mots désignaient des *mines de fer* au sujet desquelles le préfet de la colonie aurait rempli quelque charge? Nous n'excluons nullement cette hypothèse qui donnerait l'idée d'un complément plus ou moins important de l'inscription au-dessus des trois lignes connues, complément dans lequel auraient été énoncés les noms du défunt, et peut-être des qualifications intéressantes pour l'histoire de la colonie. La même interprétation se justifierait par le titre d'*a(dlector) ferrari(a)rum* donné à un autre personnage sur l'une de nos inscriptions (2) et peut-être aussi par le mot *gutuatr...* de l'inscription suivante trouvée à Macon et qu'a donnée récemment M. Marcel Canat, dans les *Mémoires de la Soc. d'hist. et d'arch. de Châlon-sur-Saône* (tome III, 2e partie, p. 268, en note) : *Sulp. m. fil. galli omnibus honoribus apud suos funct uvir q flaminis aug. p... ogen dei moltini gutuatr... mart VI cui ordo quod esset civ.. optimus et innocentissimus statuas publi.. ponendas decrevit*

On voit, par notre épigraphe, que l'un des fils du préfet de la colonie, *nonnius ferox* avait été *flamine et deux fois duumvir*. Les autres enfants *(liberos)* du défunt avaient-ils rempli aussi des fonctions publiques? question qui éveille la curiosité et fait désirer vivement que des recherches fassent découvrir les dernières lignes de l'inscription qui, probablement, nous fourniraient encore d'intéressantes notions sur la colonie.

Quant à la date du monument, nous sommes porté à l'attribuer approximativement à la première moitié du IIIe siècle, comme

(1) On a proposé de lire *gutuater (narum)*, leçon que nous ne croyons pas plausible ; cette forme du nom aurait nécessité l'abréviation : *gutuaternar...*

(2) Les *Origines de la ville du Puy*, p. 344.

le laisse supposer l'orthographe fautive du nom *nonnius* au lieu de *nonius*, les formes épigraphiques de certaines lettres et peut-être aussi le mot *quiesco*, qui amena l'emploi de *requiesco*, comme on le voit par l'inscription suivante qui, d'après la mention des consuls, est de l'an 492 : *in hoc tumulo requiescit bone memoriæ ursus qui vixit in pace annus* XL *obiet* II *non marcias p. c. anastasi et rufi* VVCC (Comarmond. *Catal. du musée de Lyon*, p. 139).

Au XVIe siècle, notre inscription devait être, en partie, exposée aux regards dans le mur où nous avons eu l'heureuse chance de la retrouver sous le crépi. Mais alors la portion la plus importante du texte étant cachée derrière un pilier du clocher, l'inscription était à peu près inintelligible. Aussi notre chroniqueur Médicis, désespérant de la lire, n'en a donné, probablement de souvenir, que les sept mots suivants, coupures faites en quelque sorte au hasard, et dans l'une desquelles l'abréviation *nonn* est fautivement écrite *nonne : ferrari argutu qui antequam hic nonne ferocem.* Ils sont reproduits dans son manuscrit, non *en lettres capitales*, comme sur les épigraphes lapidaires, mais *en cursives*, et ce lambeau d'inscription dénaturée de toutes façons, il le qualifie de « vers *escripts*, dit-il, *sous le grand clochier.* »

Dès lors on s'explique pourquoi cette indication, si vague et on ne peut moins précise, n'avait éveillé chez personne l'idée d'une inscription gallo-romaine. Cependant nos historiens se sont beaucoup servis de Médicis et se sont livrés, comme nous, à un examen approfondi de ses *Chroniques*, en particulier le P. Gissey et MM. Mandet et Montlezun. Ces écrivains ont pu très-bien ne voir dans cet extrait informe d'épigraphe, tel que le donne Médicis, qu'un fragment insignifiant d'inscription du moyen-âge *écrite* ou peinte sur un mur, à demi-effacée plus tard, semblable à celle qui est également *écrite* ou peinte sous le vestibule du For. Telle fut du moins notre impression à la lecture de Médicis.

Nous regretterions donc qu'on nous attribuât, à tort, le mérite d'avoir eu, par cette découverte effectuée à l'aide d'un si vague indice, une perspicacité bien rare, puisqu'elle aurait

fait défaut à tous nos devanciers. Une simple application de la méthode déductive, que nous ne cesserons de recommander aux explorateurs, nous a, seule, guidé pour la mise au jour des antiquités parmi lesquelles s'est trouvée cette grande et remarquable inscription. Qu'il nous soit permis d'ajouter que, par le même procédé de recherches, nous avons découvert depuis lors d'autres antiquités lapidaires et que nous espérons en trouver encore, si l'on veut bien nous seconder dans ces intéressantes explorations.

NOTE C.

Explication d'un passage de Grégoire de Tours, relatif à la ville du Puy.

Grégoire de Tours, le plus ancien historien qui mentionne notre localité, la signale au chapitre XXV, livre X de son *Histoire des Francs*, dans un passage dont l'interprétation a fait naître, chez différents écrivains, de notables divergences d'opinions. Cependant le texte qui s'y rapporte, examiné attentivement dans tous ses détails, nous a paru empreint de précision et de clarté. Il faut croire aussi que l'auteur, né en Auvergne et qui, dans son livre *Des miracles de saint Julien*, chap. II, se qualifie « élève de saint Julien » de Brioude (ville aujourd'hui comprise dans notre département), devait connaître un lieu rapproché de son pays, qu'il avait pu visiter et où s'était accompli, de son temps, un fait remarquable.

Mais il était difficile aux auteurs qui ont commenté ce texte, de pénétrer le sens exact des expressions relatives à la localité, avant que les découvertes successives et de plus en plus concluantes d'antiquités lapidaires, trouvées au Puy, y eussent démontré l'existence d'une ville aux temps de la domination romaine et eussent révélé, en outre, le degré d'importance de la même localité, comme siége épiscopal dans le cours du VIe siècle.

Un extrait du chapitre XXV, tel que l'ont donné ces auteurs, serait insuffisant pour que le lecteur pût apprécier toute la portée de ce précieux document au point de vue qui nous occupe ; une traduction pourrait en altérer le sens ; on nous permettra donc de reproduire le texte original, dans lequel seront écrits *en italique* les mots qui méritent une mention particulière (1).

« At in Galliis massiliensem provinciam morbus sepe nominatus invasit : Andegavos, Namneticos atque Cenommannicos valida fames oppressit. Initia » sunt enim hæc dolorum juxtà illud quod Dominus ait in Evangelio, » erunt pestilentiæ et fames, et terræ motus per loca : et exurgent pseudochristi et pseudoprophetæ : et dabunt signa et prodigia in cœlo, » ita ut Electos in errorem mittant. *Sicut præsenti gestum est tempore.* Quidam » enim ex Biturico, ut ipse postmodum est professus, dùm saltus silvarum » ingressus, ligna cæderet ad explendam operis cujusdam necessitatem, muscarum » eum circumsedit examen, quà de causâ per biennium amens est habitus : » undè intelligi datur diabolicæ emissionis fuisse nequitiam. Post hæc transactis » urbibus propinquis, *Arelatensem provinciam adiit :* Ibique indutus pellibus, » quasi religiosus orabat : ad quem inludendum pars adversa, divinandi ei tribuit » facultatem. Ex hoc, ut in majori proficeret scelere, commotus à loco, *Provinciam » memoratam deserens, Gabalitanæ regionis terminum est ingressus,* proferens » se magnum, ac profiteri se non metuens christum, adsumtâ secum muliere » quadam pro sorore, quam Mariam vocitari fecit. Confluebat ad eum multitudo » populi, exhibens infirmos, quos contingens sanitati reddebat. Conferebant ei » aurum, argentumque, ac vestimenta, ii qui ad eum conveniebant. Quod ille, quo » facilius seduceret, pauperibus erogabat, prosternens se solo, effundens orationem cum muliere memoratâ, et surgens, se iterum à circumstantibus adorari » jubebat. Prædicebat enim futura, et quibusdam morbos, quibusdam damna provenire denunciabat, paucis salutem futuram. Sed hæc omnia diabolicis artibus » et præstigiis nescio quibus agebat. Seducta est autem per eum multitudo immensa populi, et non solum rusticiores, verum etiam sacerdotes ecclesiastici. » Sequebantur autem eum ampliùs quam tria millia populi. Intereà cæpit quosdam spoliare ac prædari quos in itinere reperisset : spolia tamen non » habentibus largiebatur. *Episcopis* ac civibus *minas mortis intentabat, eò*

(1) Nous empruntons ce texte à l'édition des *Œuvres de Grégoire de Tours*, par Dom Ruinard, 1699, col. 518 et suiv.

» *quod ab iis adorari despiceretur. Ingressus autem vellavæ urbis terminum,*
» *ad locum quem Anicium vocitant, accedit et ad basilicas propinquas cum omni*
» *exercitu restitit, instruens aciem, qualiter Aurelio ibidem tunc consistenti*
» *episcopo bellum inferret,* mittens etiam antè se nuntios, homines nudo corpore,
» saltantes atque ludentes, qui adventum ejus adnuntiarent. Quod *stupens*
» episcopus, direxit ad eum *viros strenuos,* inquirentes quid sibi vellent ista quæ
» gereret. Unus autem ex iis qui erat *senior*, cùm se inclinasset quasi oscula-
» turus genua ejus, ac discussurus viam illius, jussit cum adprehensum spoliari :
» nec mora, ille evaginato gladio in frusta concidit, ceciditque christus ille, qui
» magis Antichristus nominari debet, et mortuus est : *dispersique sunt omnes qui*
» *cum eo erant.* Maria autem illa, suppliciis dedita, omnia fantasmata ejus ac
» præstigias publicavit. Nam homines illi quos ad se credendum diabolica cir-
» cumventione turbaverat, *nunquam ad censum sunt regressi :* sed hunc semper
» quasi Christum, *Mariam autem illam partem deitatis habere* p.ofitebantur. Sed
» et per totas Gallias emerserunt plerique, qui per has præstigias adjungentes sibi
» mulierculas quasdam, quæ debacchantes sanctos eos confiterentur, magnos se in
» populis præferebant : *ex quibus nos plerosque vidimus,* quos objurgantes reve-
» care ab errore nisi sumus.

Avant d'entreprendre l'examen de ce texte, il convient de rappeler que le fait historique qu'il relate se rapporte à l'an 591.

L'attention tout d'abord est frappée par le passage suivant : « Ingressus vellavæ urbis terminum ad locum quem Anicium » vocitant, accedit, » qui, traduit, littéralement et suivant l'acception ordinaire des mots *urbs* et *locus*, signifie : « Etant entré » dans les limites de la *ville vellave*, il s'approcha du *lieu* qu'on » appelle communément *Anicium*, » c'est-à-dire, sans doute, de la partie de cette ville dite *Anicium*.

Nous réservant de produire plus loin les données qui sont favorables à cette dernière interprétation, exposons toutes celles émises depuis le P. Gissey, le premier parmi les annalistes de notre ville, qui a signalé ce chapitre de l'*Histoire des Francs*. La traduction qu'en donna cet auteur, en 1620, dans la première édition de son *Histoire de Notre-Dame-du-Puy*, mentionne le passage en ces termes : « ... il (le faux prophète) se vint parquer » au pays de Velay, devant la ville que l'on appelle Anis ou le » Puy. » Divers auteurs et traducteurs, entr'autres l'abbé Le-

beuf (1), Arnaud (2), Sauvigny (3), et MM. Guadet et Taranne (4) ont suivi plus ou moins le même sentiment, donnant aux mots *urbis vellavæ* la signification de *pays de Velay*, et à *locus*, les uns l'acception de *ville*, d'autres le sens de *lieu*.

M. Mandet (5), sans se prononcer positivement sur le sens du mot *urbs* qu'il traduit par *cité des Vellaves*, également applicable au pays et à la ville capitale, interprète *locus* par le mot *lieu*.

Les auteurs des deux premières publications du *Gallia christiana*, Claude Robert en 1625 (page 451, et les Sainte-Marthe en 1656 (tom. III, p. 909), avaient été moins explicites. Ils s'étaient bornés à commenter le passage de Gregoire de Tours en ces termes : « Anicium autem Gregorius Turonensis vocat » locum urbis vellavæ, » nous laissant ainsi dans le doute sur les acceptions qu'ils avaient voulu donner aux mots *locum* et *urbis vellavæ*.

Nous étions, nous-même, enclin à accepter la traduction proposée par le P. Gissey, en nous fondant, à l'égard du *locus* considéré comme *ville*, sur les nombreux témoignages lapidaires qui, à notre avis, ne laissent aucun doute sur l'existence d'une population urbaine plus ou moins importante au VIe siècle, et antérieurement pendant l'époque gallo-romaine.

L'interprétation d'*urbs*, dans le sens de *territoire* ou *pays*, pouvait aussi se justifier par des exemples plus ou moins rares, entre autres par celui-ci emprunté à Grégoire de Tours : *Virontia locus urbis Viennensis* Hist. Franc. III, 6. Mais nous croyons que, dans ce même chapitre XXV, Gregoire de Tours a voulu préciser lui-même le sens qu'il attache aux mots *vellavæ urbis*. En effet, ayant à parler d'un *pays*, celui des Gabales, dans lequel

(1) Hist. de l'Ac. des inscr. et bel.-lettres, édit. in-4°, an 1759, p. 146.

(2) Hist. du Velay, 1816, tom. I, p. 35.

(3) Traduction de Grég. de Tours, 1787, in-4°, tom. III, p. 161.

(4) Hist. des Francs. (Traduction publiée par la Société de l'Histoire de France, 1838).

(5) Ancien Velay, p. 145.

était entré le faux prophète, il dit : « Ingressus gabalitanæ *regionis* terminum, » tandis que pour notre localité, et tout en reproduisant le même tour de phrase, il s'exprime ainsi : « Ingressus vellavæ *urbis* terminum. » N'est-il pas évident que s'il avait voulu désigner ici le *pays* vellave, il aurait employé également le mot *regionis* au lieu d'*urbis?* S'il ne l'a pas fait, c'est que cette dernière locution avait pour lui un autre sens, celui de *ville vellave*. Ce rapprochement est, à notre avis, important et concorde d'ailleurs avec le texte si précieux de l'épitaphe de saint Scutaire, sur laquelle cet évêque de notre ville est qualifié « hujus *urbis* episcopus, » expressions qui nous ramènent à la signification qu'avait eue au VIe siècle le mot *urbs (ville)* appliqué à la localité (1).

La traduction de *locus*, dans l'acception de *ville*, soulève, d'ailleurs, une grave difficulté qu'a très-judicieusement signalée un paléographe distingué, M. Alfred Jacobs (2) en disant « qu'il y aurait emploi abusif du mot *locus* pour désigner une » ville épiscopale; fait exceptionnel même dans la langue irré- » gulière de Grégoire de Tours. »

Nous rangeant à l'avis d'une autorité si compétente, nous croyons donc qu'il faut assigner à cette expression un autre sens. Quant à l'interprétation des mots *urbis vellavæ* auxquels conviennent si bien ceux de *ville vellave*, elle avait semblé très-plausible aux bollandistes (3), d'après le texte de Grégoire de Tours, qui nous apprend que le siége épiscopal, au temps d'Aurèle, était *établi* à Anicium « Aurelio ibidem tunc *consis-* » *tenti* episcopo. » Ils admettent donc que l'*urbs vellava* était bien notre ville, devenue alors « capitale du pays de Velay. »

(1) On verra plus loin que nos évêques ont dû constamment se qualifier du nom de la ville épiscopale et non de celui du pays, et que, par conséquent, le mot *urbs* ne saurait avoir ici d'autre signification que celle de *ville*.

(2) Géographie de Gregoire de Tours, 1858, p. 84.

(3) Acta sanctorum, 1er februarius, t. I, 1658. C'est aussi dans le sens de *ville capitale des Vellaves* que MM. Quicherat et Davelny ont traduit *urbs vellava*. (*Dictionnaire latin-français*, 1858.)

Toutefois, il y avait à résoudre également la question du *locus*, et celle-ci soulevait une difficulté : dans des documents à la vérité postérieurs, le vocable *anicium* s'applique non à une partie de la ville, mais à la cité tout entière, et dès lors il devait paraître presque impossible de concilier cette donnée avec le texte si positif de Grégoire de Tours qui, en admettant qu'*urbs vellava* était la ville, laissait supposer qu'*Anicium* en aurait été seulement une partie. Les bollandistes ne pouvaient résoudre cette question dont les éléments aujourd'hui connus, leur faisaient défaut. Ils l'ont éludée, en ajoutant à la mention de l'urbs vellava comme capitale : « appelée par d'autres Anicium, de la colline d'Anis, sur la- » quelle cette ville est située. (Aliis Anicium dicta à clivo aut » colle Anicio in quo sita est.) »

Après ces auteurs, la question restait donc encore à décider, au moins en ce qui concernait la signification de *locus*.

En 1665, le P. Le Cointe (1) émet une autre opinion, complètement différente des précédentes. Il suppose que les mots *vellavæ urbis* s'appliquent à l'ancienne capitale des Vellaves, aujourd'hui Saint-Paulien, et *anicium* à la nouvelle ville épiscopale où saint Vosi (bien avant Aurèle) avait transféré le siége; mais cet auteur n'essaye pas de résoudre la question que soulevait le mot *locum* qui, dans son hypothèse, aurait été appliqué ici à la ville épiscopale.

Adrien de Valois (2) essaie de trancher la difficulté. A la vérité, il reconnaît avec les bollandistes que *vellavæ urbis* exprime la ville capitale des Vellaves; mais il résulterait, à son avis, du passage de Grégoire de Tours, que cet historien aurait mentionné Anicium « comme un lieu différent de la ville vellave. » (Certè Anicii Gregorius meminit tanquam loci à civitate vel- » lavâ differentis), » et il ajoute : « Evidemment Grégoire dis- » tingue la ville vellave, c'est-à-dire Revession (Saint-Paulien)

(1) *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 239.

(2) *Notitia galliarum*, 1675, p. 589.

» ou la cité des Vellaves, d'Anicium où l'évêque des Vellaves » résidait alors comme dans une place (castrum) de son diocèse. » Mais, ajoute-t-il, au temps de Grégoire, le siége épiscopal » n'était pas encore à Anicium, car cet historien, si la capitale y » eut été fixée, l'aurait appelée *civitas*, *urbs*, ou *oppidum*, et non, » comme il le fait, *locus*. » D'où il conclut aussi que la translation du siége épiscopal de la cité des Vellaves (Saint-Paulien) à Anicium serait postérieure à Aurèle.

Mais les expressions formelles de Grégoire de Tours : « Tunc » ibidem *consistenti* episcopo » prouvent, comme il a été dit, que le siége épiscopal était fixé à Anicium, au moins depuis quelque temps. D'un autre côté, l'emploi du mot *locus* n'a rien d'extraordinaire dans ce texte, si l'on admet, comme il sera possible de le prouver, qu'il s'applique à une partie de la ville vellave. D'ailleurs, l'itinéraire que Grégoire de Tours fait suivre au faux prophète s'oppose à l'hypothèse d'Adrien de Valois. On voit, en effet, que cet imposteur se rend d'abord dans la province d'Arles (arelatensem provinciam adiit.) Il entre ensuite dans le pays du Gévaudan (ex hoc... gabalitanæ regionis terminum est ingressus), et comme il ambitionne surtout d'être reconnu Christ et adoré par les *évêques* et les citoyens, menaçant de mort ceux qui s'y refusent (profiteri se non metuens Christum... *episcopis* ac civibus minas mortis intentabat eò quod ab iis adorari despiceretur, il doit, sans aucun doute, aller droit vers l'évêque, à Anicium.

Or, Saint-Paulien est situé à quatorze kilomètres du Puy, et au nord de cette ville, c'est-à-dire à l'opposé de la route du Gévaudan au Puy ; le faux prophète n'avait évidemment aucun motif pour se détourner ainsi de son chemin, alors qu'il avait plutôt intérêt à surprendre l'évêque par une marche directe et plus ou moins rapide. Il est donc impossible d'admettre, comme le veut Adrien de Valois, que l'*urbs vellava* soit Saint-Paulien.

Nous ne réfuterons pas autrement l'opinion de Dom Ruinart (1)

(1) Sti. Greg. turonensis episcopi opera omnia, 1699, col. 519.

qui, acceptant de confiance, sans doute, celle d'Adrien de Valois, se borne à dire que, dans le passage de Grégoire de Tours, l'*urbs vellava* est distincte d'*Anicium*, assertion que Dom Bouquet (1) répète dans les mêmes termes; ce qu'ils ajoutent, d'ailleurs, au sujet d'Anicium et de Revession n'ayant trait que très-indirectement à la question. Il paraît que d'Anville (2) avait partagé aussi le sentiment d'Adrien de Valois, d'après ce qu'il dit brièvement que *vellava urbs* est la même ville que Revession ou Saint-Paulien.

A son tour, Denys Ste-Marthe (3), peu satisfait sans doute des explications données par ses prédécesseurs, soumet de nouveau la question à un examen critique. « Tout en suivant, » dit-il, l'opinion commune, » d'après laquelle, au temps d'Aurèle, le siége épiscopal aurait été déjà établi à Anicium, il ne la regarde pas comme absolument certaine. « On peut objecter, » ajoute-t-il, qu'Anicium n'était pas ville episcopale. » Et citant le passage, il dit, sans doute d'après la mention du mot *locus*, que « Grégoire de Tours n'aurait pas parlé ainsi d'une » ville épiscopale. Peut-être, ajoute-t-il, saint Vosi devrait-il » être placé après saint Aurèle. On n'a rien de certain, en effet, » jusqu'à Aurèle, sur la chronologie des évêques. D'un autre » côté, Grégoire de Tours dit très-clairement qu'Aurèle avait » alors son siége à Anicium. Cette localité n'était peut-être alors » qu'un *castrum* plus fortifié par son site que par l'art, lequel » n'était pas encore devenu une grande ville, parce que le » siége épiscopal y avait été récemment transféré. »

Mais à ces observations qui trahissent, d'ailleurs, les hésitations de leur auteur, nous répondrons encore, qu'aujourd'hui les monuments lapidaires de l'époque gallo-romaine et ceux

(1) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 1739, t. 2, p. 380.

(2) *Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains* in-4°, 1760 p. 545. Walckenaer (*Géog. anc., hist., et comparée des Gaules*, 1839, t. 1, p. 344) a suivi le même sentiment, sans essayer de l'établir par des preuves.

(3) *Gallia christiana*, éd. de 1720. t. 2, p. 689.

des Ve et VIe siècles, aussi bien que nos monnaies mérovingiennes et les avantages incontestables d'un site si bien approprié à l'existence d'une ville, en éveillant l'idée d'une population depuis longtemps permanente, excluent la pensée d'un simple *castrum* tout au plus fortifié par sa situation au sommet d'une colline.

La cité devait donc avoir, à l'époque d'Aurèle, toute l'importance que lui donnait son titre de siége épiscopal, titre que Sainte-Marthe lui reconnaît positivement d'après les paroles de Grégoire de Tours. Cette importance que le mot *locus* ne pouvait traduire, se révèle, en effet, dans les mots *vellavæ urbis*, expressions au sujet desquelles il faut regretter que Sainte-Marthe ait oublié de s'expliquer.

Sur ce point, les savants auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* (1) n'ont pas hésité à traduire ces mots par « ville » de Velay, » qualification, toutefois, qu'ils attribuent à Saint-Paulien. Ils supposent « qu'à la fin du VIe siècle, le siége épis- » copal n'était pas encore transféré au Puy, puisque Grégoire de » Tours, disent-ils, faisant mention du lieu d'Anis ou du Puy, le » distingue du siége d'Aurèle qu'il appelle évêque de la ville de » Velay, *Vellavæ urbis episcopus*. S'il était vrai, ajoutent-ils, » comme quelques-uns l'avancent (2), que l'ancienne *Vellava* et » *Anicium* ou le Puy fussent la même ville, cela lèverait toutes » les difficultés ; mais le P. Mabillon (3) a démontré que la ville » de *Vellava* est l'ancien *Ruessium* de Ptolémée, lequel prit » ensuite le nom de *Vellava*, à l'exemple des autres villes des » Gaules, qui empruntèrent les noms des peuples dont elles » étaient capitales. » Enfin, les mêmes auteurs laissent supposer que la ville de *Vellava* étant différente de celle du Puy, il s'ensuivrait que, pendant longtemps, « les évêques auraient » pris le titre du pays en général *ou plutôt de la capitale, la* » *même que le lieu de Saint-Paulhan.* »

(1) Tome I, note LXXX, 1730.

(2) Boll. 1 febr., p. 204.

(3) Act. ss. Ben., sæc. 4, part. I, p. 759.

On voit que les historiens du Languedoc partagent l'opinion d'Adrien de Valois que nous croyons avoir réfutée. Répondant aux bollandistes dont nous avons déjà fait connaître le sentiment, et qui pensent que *vellavæ urbis* peut s'appliquer à notre ville, ils leur opposent l'autorité de Mabillon qui aurait, disent-ils, « démontré que Vellava est l'ancien Ruessium de Ptolémée. » Mais il est évident que ces auteurs se sont mépris sur le sens de la dissertation de Mabillon, lequel ne fait aucune allusion au passage de Grégoire de Tours, et ne mentionne nullement le *vellava urbs* du VIe siècle; Mabillon n'ayant voulu prouver qu'une seule chose, à savoir : que les mots *Vetula civitas Vellavorum*, cités dans deux anciennes chroniques, se rapportent non à la ville du Puy, mais à St-Paulien qui, *au temps de la domination romaine*, avait été la *civitas Vellavorum*.

A l'égard de la qualification d'*episcopi vellavenses*, que portaient autrefois nos prélats, si nous démontrons que la ville du Puy avait, au VIe siècle, le titre de *vellava urbs*; il en résultera que cette appellation de notre ville devait avoir motivé celle des évêques.

Nous sommes donc amené, par l'exclusion successive des interprétations proposées jusqu'à ce jour, à prendre en sérieuse considération la plus simple, c'est-à-dire celle que nous a donnée, dès le début de cette note, la traduction absolument littérale du passage de Grégoire de Tours. Toutefois, nous avons à réfuter certaines objections dont nous n'avons pas encore abordé l'examen et qui se résument dans les questions suivantes :

1° Comment l'appellation d'*Anicium*, sous laquelle la ville fut connue à une époque du moyen-âge, n'aurait-elle été usitée en 591, que pour une partie de la ville? Et comme corollaire de cette question, *locus* peut-il être pris dans l'acception de *partie* de ville?

2° Quelles raisons portent à croire qu'à la fin du VIe siècle, la ville aurait été appelée *urbs vellava*, dénomination qui, au premier aspect, semblerait applicable à l'antique cité des Vellaves, *Revession*, aujourd'hui Saint-Paulien?

1° Nous n'avons, il est vrai, pour le premier point, que des

probabilités ; mais elles sont fondées sur des raisons dont nous espérons qu'on voudra bien ne pas méconnaître l'importance. D'abord rien ne démontre qu'au VIe siècle la ville entière s'appelât *Anicium*, ce qui laisse pour cette époque le champ libre aux conjectures. On sait également que, dans la plupart des cités d'origine antique, existait un lieu privilégié, comprenant, dans une enceinte particulière de murailles, l'église cathédrale, la maison épiscopale et la demeure des autorités. On lui donnait différents noms, entre autres celui de *Castrum*. Dans quelques villes on l'appelle encore *la cité*.

C'était peut-être aussi cet *arx* qu'au même siècle le grammairien Priscianus définissait par ces mots : « *Locus* munitissimus urbis. » Ce *lieu*, le plus fortifié, pouvait avoir un nom qui le distinguât des autres *loci* ou *vici* de la ville. A cet égard, l'exemple le plus remarquable est celui que fournit la capitale d'un pays voisin, Clermont, dont le vocable actuel ne désignait, en 761, d'après le quatrième continuateur de Fredegaire (1), que le *castrum* situé sur la hauteur, tandis que la ville toute entière s'appelait *urbs arverna*. Le texte qui le relate est trop précieux comme comparaison avec celui de Grégoire de Tours qui nous concerne, pour nous abstenir de le citer : « Pippinus rex... usquè *urbem arvernam* » cum omni exercitu veniens, *claromontem castrum* captum » atque succensum bellando cepit. »

Le nom d'*urbs arverna* disparut plus tard, et le castrum finit par imposer son nom de *Claromons*, *Clermont* à toute la ville (2).

(1) *Opera omnia S. Gregor. Turon.*, édit. de D. Ruinard, col. 695, 1689.

(2) M. Eugène de Rozière, dans une note de son important *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du* Ve *au* Xe *siècle*, 1859 (1re partie, p. 490 et 491), a fort bien démontré, d'après l'une de ces formules, que déjà, en 532, le nom *clarusmons* ou *claremons* s'appliquait au *castrum* dominant la ville et lui servant de citadelle, tandis que la ville proprement dite s'appelait depuis un certain temps *urbs* ou *civitas arvernorum* ou simplement *arverni*. La

Il est impossible de ne pas remarquer les conformités qui, dans notre hypothèse, apparaissent entre cette cité et la nôtre : le *castrum* représenté ici par le *locus*; ce *locus* (munitissimus urbis), assis également sur une éminence (le mont Anis), entouré d'une ceinture de murailles (les fouilles du For en ont montré des restes) comprenant, dans son enceinte fortifiée, la cathédrale, la maison de l'évêque et d'autres édifices (1); chez nos voisins, ce castrum appelé *Claromons* et la ville *urbs arverna*, chez nous le lieu nommé *Anicium* et la ville *urbs vellava* (2). Enfin, comme conséquence de ces curieuses analogies, n'est-on pas en droit de conjecturer qu'Anicium, d'abord *castrum*, point principal de la cité, aurait ensuite, comme chez les Arvernes, imposé son nom à toute la ville? A cette question notre réponse ne saurait être qu'affirmative.

concordance entre le passage de Grégoire de Tours, relatif à notre ville, et la citation que nous fournit la formule citée par M. de Rozière est d'autant plus frappante que l'un et l'autre texte se rapportent au même siècle (le VIe).

(1) C'est dans ce lieu de la ville, sans doute, qu'étaient frappées les monnaies d'or mérovingiennes au nom d'*Anicio*, dont nous connaissons plusieurs variétés.

(2) Au moyen-âge, *le lieu* fut agrandi et fortifié par d'autres murailles dont il subsiste d'importants vestiges : on le nommait *claustrum* ou *la claustra*. Théodore *(Hist. ang. de Notre-Dame du Puy*, 1693, p. 174) dit qu'il s'appelait autrefois *le bourg (Burgus)*.

Nous essayerons d'établir, dans un autre travail, que la même partie de la ville est désignée sous ce nom de *Burgus* dans deux chartes, l'une du roi Raoul, de l'an 923, *(burgum adjacentem ecclesiæ)*, l'autre du roi Lothaire, de l'an 955; tandis que la ville est appelée *urbs* dans une charte du même siècle (965) : *propè urbem aniciensem*. Gissey. *Loc. citato*, p. 255.

Un autre texte, presque contemporain des précédents, cité par Gissey, en parle comme d'une *ville illustre et populeuse :* « Profecti sunt nuper quidam ex nostris andegaviensibus oratonis gratia *ad illustrem et populosam* illam *urbem*. »

« La présence d'une enceinte intérieure, outre l'enceinte générale de la ville, a dit M. Reymond Bordeaux, caractérise la plupart des villes épiscopales d'origine romaine. » *Bulletin mon.* 1855, p. 257. La ville du Puy avait aussi deux enceintes : l'une intérieure (celle du *cloître*), l'autre générale (celle de toute la ville).

Mais, dira-t-on, *locus* peut-il, dans une de ses nombreuses acceptions, désigner un point d'une ville? à quoi de savants lexicographes répondent, en effet, que parfois ce mot signifie une *partie* d'un fond, d'un édifice, etc. : « Strictè loquendo *locus* non est fundus, inquit, Ulp. dig. 50, 16, 60, sed *pars aliqua fundi... locus* certus *ex fundo* possideri potest. Ulp. ib. 8, 5, 2, per ea *loca fundi* per quæ, etc... primus *locus œdium*, ap. nep. præf. 6, est quod aliàs dicitur atrium (1).

Un grammairien contemporain de Grégoire de Tours, Priscianus, nous apprend également, comme nous l'avons dit, que l'*arx*, la citadelle, était un *locus* de ville, de même qu'Anicium *(arx* ou bien *castrum)*, *locus*, *lieu de la ville vellave.*

On s'explique ainsi l'emploi de cette expression dans nos documents du moyen-âge, pour désigner un point quelconque de notre ville. Cette acception de *locus* était même entrée profondément dans les habitudes du langage et devait, sans doute, remonter à une époque plus ou moins reculée, car plusieurs parties, rues et places de la cité sont encore appelées ainsi dans un « terrier de 1313, en faveur de Bernard de Castanet, évêque du Puy (1); » tels sont entre autres : *locus in Rochataillada*, *locus de Chesia*, *locus de Segureto*, *locus a Monfarnos*, *locus de Peyrapessada*, *locus de Monpeyros*, *locus a Martoret*, *locus al Clauso*, *locus de Doleso*, *locus in Plano deus lops*, etc.

2° Il nous reste à examiner une autre question, celle de savoir si la cité a pu avoir le titre d'*urbs vellava*. Comme nous l'avons fait pour la première, disons d'abord qu'il n'existe aucun texte établissant qu'il y eût ailleurs, au VIe siècle, une ville appelée *urbs vellava*. Ici encore le champ reste donc ouvert aux suppositions.

(1) Totius latinitatis lexicon consilio et cura Jacobi Sacciolati opera et studio ægidii forcellini alumni seminarii patavini lucubratum. Lipsiæ, 1835, au mot *locus*.

(1) Arch. départementales.

Avant d'aborder notre sujet, quelques aperçus sont nécessaires. On sait qu'à partir du IIe siècle, les documents de l'antiquité signalent la capitale gallo-romaine des Vellaves qui, d'après la concordance des textes historiques et lapidaires, occupait l'emplacement du bourg actuel de Saint-Paulien. Ptolémée, géographe trop laconique, qui ne donne le plus souvent, pour la Gaule, que les villes capitales, fait connaître celle-ci, vers l'an 175, sous le nom de Ρουεσσιον, appellation analogue à celle de *Revession*, qui figure sur la carte de Peutinger, et qui, placée entre *Icidmago* (Usson) et *Condate* (Condres), sur une voie romaine dont les restes existent encore, indique bien la situation de Saint-Paulien ; les colonnes itinéraires de la voie qui, suivant un usage caractéristique des capitales, offrent l'énoncé des distances marquées à partir de cette ville, ces colonnes qui portent les noms des princes restaurateurs de la route : Sev. Alexandre, Maximin et Philippe (l'an 222 à 249), lui donnent le titre de *civit(as) Vell(avorum)* ; une inscription dédiée à l'impératrice Etruscilla (249 à 251) et trouvée à Saint-Paulien, qualifie la même ville de *civitas Vellav(orum) libera* ; peut-être même est-ce à cette cité que se rapporte encore la mention de *civitas Vellavorum* qu'on trouve au commencement du Ve siècle, dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* (1).

(1) Une observation est indispensable au sujet de la carte *itinéraire*, dite de Peutinger, qui mentionne *Revession*. Cette carte, dont nous considérons le texte primitif comme pouvant avoir été rédigé sous le règne de l'empereur Auguste, ne fait connaître, par aucun énoncé ou signe quelconque, que cette station eût *alors* le titre de capitale. On remarquera même que le nom de *Revession* n'est pas accompagné du signe (deux tours accolées) qui distingue, sur ce document, le plus grand nombre des villes principales. Cette raison, corroborée par bien d'autres, nous fait penser qu'à cette époque la capitale des Vellaves pouvait être ailleurs qu'à Revession.

Il est très-essentiel de faire observer que ce document, au moins en ce qui concerne la Gaule, n'est point, à proprement parler, une *carte géographique* c'est simplement une carte de quelques-unes des voies ouvertes par les Romains

Pendant ou peu après le ve siècle (nous nous réservons de mieux préciser un jour cette date), la capitale fut transférée dans notre ville, comme le furent, dans deux pays limitrophes — chez les Gabales et les Helviens — Par suite des invasions des barbares, la *civitas Gabalorum*, de Javols à Mende, et la *civitas Albensium*, d'Alba à Viviers.

Cet évènement fit perdre à l'antique cité des Vellaves, avec son titre de capitale, très-probablement son nom de *civitas Vellavorum*, qu'elle ne tarda pas, sans doute, à remplacer par celui de *civitas Vetula*, que lui donnent de très-anciens documents.

Or, l'usage presque général de désigner ainsi, par le nom du pays, la ville capitale (1), usage qui, en 591, pouvait remonter à trois ou quatre siècles, était si fortement établi dans la Gaule, qu'il suivait, nous le croyons, les capitales dans leur transfert d'un lieu à un autre. On voit même des capitales, qui avaient conservé leur vocable primitif, le transmettre aux villes qui leur succédaient au même titre. Un pays limitrophe, celui des Helviens en fournit un curieux exemple : on sait que *Vivarium* (Viviers) remplaça *Alba Augusta* (Aps) après la ruine de cette dernière ville par les Vandales, et dès lors on l'appela souvent *Albaricum* et même *Alba*. De là aussi ses évêques furent qualifiés *episcopi albenses*, pour ne s'appeler que plus tard *episcopi vivarienses* (2).

Il n'est donc pas invraisemblable de supposer que notre ville

en Gaule. On n'y a mentionné, à l'égard des lieux habités, que les villes, stations ou étapes existant sur ces routes ; il ne faudrait donc pas conclure, de ce que notre ville n'y figure pas, qu'elle n'existait point à l'époque où fut dressée la carte ; le seul fait qui en résulte c'est que l'étape de Revession se trouvait sur une voie qui conduisait de Lyon en Aquitaine, et sur un point où, dans notre opinion, aurait été établie un peu plus tard la capitale des Vellaves.

(1) Voyez à ce sujet un savant travail de M. F. Bourquelot, sur la transformation des noms de villes gauloises pendant la domination romaine, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de France, 1857, p. 415.

(2) Claude Robert, *Gall. christ.*, . 514.

eût reçu le titre d'*urbs Vellava* et même celui de *civitas Vellavorum* qui, avant la translation de la capitale, appartenait à Saint-Paulien ; on jugera peut-être comme nous, qu'elle le reçut effectivement, si l'on veut avoir égard aux données suivantes :

On connaît une monnaie mérovingienne (triens d'or) que nous avons classée à la deuxième moitié du VIe siècle (1), et qui porte en légende : *Vellavo* ou *Vellavos*, et au revers le nom du monétaire *Dagomares*. Il est très-probable que l'ethnique *Vellavos* est celui de notre ville (2). On est d'autant plus porté à le croire que nous avons un autre triens à peu près contemporain au nom d'*Anicium*, avec la même signature de monétaire : *Dagomares* (3).

Il serait possible également qu'on dût attribuer à notre cité le triens suivant, dont la légende offre la variante *Vellao* avec le nom *Esperio* du monétaire (4).

(1) Les Origines de la ville du Puy. — Comptes-rendus du Congrès scientifique de France, tenu au Puy en 1855, t. II, p. 491. — Ce triens, qui fait partie de la collection de M. Bouillet, de Clermont, a été publié par cet auteur dans la *Revue numismatique*, 1836, pl. XI. Voir aussi le *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, par M. Cartier, même *revue*, 1840, p. 223.

(2) M. Bourquelot (*Doc. relat. à la géogr. de la Gaule ; Mém. de la Société des antiq. de France*, 1851, p. 287) pense aussi que *Vellavos* désigne le Puy-en-Velay.

(3) Les *Origines de la ville du Puy*, ibid, p 490.

(4) Les *Origines de la ville du Puy*, ibid., p. 492, en note. Cette pièce, qui

On lit dans la *Vie de Louis-le-Débonnaire*, par l'anonyme dit l'Astronome (1), que Charlemagne ayant nommé des comtes dans diverses villes, telles que Bourges (civitati Biturigæ), Poitiers (Pictavis), Périgueux (Petragoricis), Clermont (Arvernis), Toulouse (Tolosæ), Bordeaux (Burdegalis), Albi (Albigensibus), Limoges (Limovicis), désigna Bullus pour *Vellagia* (Vellavia). Il nous a paru qu'on pouvait traduire par des noms connus de villes, toutes ces appellations (2), et dès lors celle de *Vellagia* reviendrait de droit à notre cité, d'autant mieux que les comtes se qualifiaient, à ce qu'il paraît, de noms de villes, comme on le voit d'après le quatrième continuateur de Frédegaire, par ce passage : « Blandinum *comitem ipsius urbis* arvernicæ » captum (3). » En 1165, époque où notre ville avait déjà le nom de *Podium*, on trouve Guillaume VII, *comte du Puy* (4).

Voici encore des textes qui confirment notre thèse.

Gissey (5) cite le passage suivant de la vie de saint Mayol, par saint Odile, qui vivait aux xe et xie siècles : « Orationis gratia, *Vallavorum* adiit *civitatem* quæ alio nomine dicitur *Podium* beatæ Mariæ.

est au musée de Metz, a été publiée par Lelewel dans sa *Numismatique du moyen-âge*, tome I, p. 72, pl. IV, n° 81.

(1) Dom Martin Bouquet, *Rec. des Hist. des Gaules*, t. VI, p. 88.

(2) L'emploi du datif ou de l'ablatif pluriel, pour des noms de villes, n'a rien d'insolite : les noms successifs d'Amiens, d'après M. Bourquelot, furent : *Samarobriva, Samarobriva Ambianorum, Ambianorum*, et par contraction, *Ambiani* ou *Ambianis* qui a fait *Amiens*. « De la transformation des noms de plusieurs villes de la Gaule pendant la domination romaine » (*Mém. de la Soc. imp. des antiq. de France*, 1857, p. 415.

(3) C'est aussi l'opinion de l'un des auteurs de l'*Encyclopédie moderne*, 1851, au mot *comte*. Il cite à l'appui cet autre passage de Grégoire de Tours : « Ennodius gouvernait le duché de Tours et de Poitiers, et *les comtes des villes* de Tours et de Poitiers obtinrent de Childebert d'être soustraits à son autorité. »

(4) *Hist. gén. du Languedoc*, 1737, t. III, p. 5.

Par la même raison, nos vicomtes prirent le nom de Polignac, du lieu de leur principale résidence.

(5) *Hist. de Notre-Dame du Puy*, dern. éd. 1644, p. 249.

Le même auteur (1) relate « la vieille chronique de France » d'après laquelle les seuls évêchés dépendant de la métropole de Bourges étaient Clermont, Mende, Rhodez, Alby et Cahors. La chronique ajoutait qu'un septième évêché « en était dès lors excepté, celui de *Vellavie*, qu'on appelle maintenant *le Puy* de Notre-Dame » (exceptam *Vallaviam* quæ nunc *Podium* Dominæ nostræ dicitur). Ce document était fort ancien, « puisque, ajoute Gissey, il ne fait aucune mention des évêchés de St-Flour, Vabres, Tulles et Castres, car St-Flour n'estoit qu'un priouré et les trois autres trois abbayes qui furent érigées en eveschez environ l'an 1317... »

Ainsi nul doute : *civitas Vellavorum* et *Vellavia* avaient été synonymes de *Puy*, *Puy-Ste-Marie*, *Puy-Notre-Dame*.

Enfin on se demande si le titre d'*episcopi vellavenses*, que portaient nos évêques dans les premiers siècles qui suivirent le transfert de l'évêché, ne rappellerait pas également l'un des plus anciens noms de la ville, l'*urbs Vellava* de Grégoire de Tours.

Sur ce point, l'inscription tumulaire de saint Scutaire nous a déjà fait connaître que, avant l'épiscopat d'Aurèle, les évêques devaient avoir emprunté leur qualification, non à celle du pays, mais à la cité : *Sepulcrum sancti ac beatissimi Scutarii hujus urbis epi(scopi)* (2).

Il est certain aussi qu'à toutes les époques où la ville a eu un vocable qu'il n'était pas possible de confondre avec celui du pays, nos prélats ont également été qualifiés du nom de la ville; ainsi : *episcopi anicienses*, puis *podienses*, aujourd'hui, comme avant la première révolution, *évêques du Puy*.

(1) Gissey, *loc. citato*, p. 142.

(2) Arnaud. *Hist. du Velay*, 1816, t. II, p 384; M. Mandet. *Ancien Velay*, p. 460; les *Origines de la ville du Puy*, loco citato, t. II, p. 444 et 486; le mot *sepulcrum* est fréquent dans le langage de Grégoire de Tours, et l'on trouve aussi dans son livre *in glor. confess.*, cap. LXXX, la formule suivante : *Sancti ac beatissimi* Martini, employée pour un évêque, c'est-à-dire la même que sur notre inscription : preuves de contemporanéité.

Parfois même et aux époques où il semble que la ville aurait eu deux ou trois noms différents, les qualifications épiscopales s'en ressentent et on a soin, dans les actes, de les mentionner toutes comme synonymes. Gissey, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité (p. 240, 244, 336), signale des chartes royales aux dates de 924, 955 et 1134, dans lesquelles nos évêques sont appelés *episcopi anicienses seu vallavenses*. Il en est ainsi de l'église qui, d'après ce même auteur (p. 273), dans la bulle par laquelle, au milieu du XIe siècle, le Pape Léon IX accorda le pallium à l'évêque du Puy, est appelée : « Ecclesia *aniciensis* quæ et *vallavensis* seu *Podium* sanctæ Mariæ dicitur, » et ce n'est que par exception et très-rarement que nos évêques sont nommés *Vallavorum episcopi*, sans doute par imitation du titre de *civitas Vellavorum*, attribué également à la cité.

La synonymie de ces appellations, aussi bien que l'ancien usage, au moins chez nous, de désigner l'évêque par le nom de la ville, autorisent donc à supposer que le titre de *vellavenses* ou *vallavenses episcopi*, qui fut usité dans le cours de quelques siècles, avait été motivé par le nom même de la ville, *Vellava urbs*, bien plus que par celui du pays (1).

Nous croyons avoir répondu ainsi à toutes les objections que pouvait soulever notre interprétation du passage de Grégoire de Tours, et d'après laquelle *Anicium* aurait exprimé, en 591, *un lieu de la ville vellave*. D'autres particularités du même récit, en la confirmant, nous font voir aussi que l'historien avait très-probablement une notion exacte des lieux dont il a parlé.

Grég. de Tours nous apprend, en effet, qu'à proximité du *locus* d'Anicium, à l'endroit où s'arrêta le faux prophète pour ranger son armée en bataille et attaquer Aurèle, se

(1) Le Cointe (*Ann. ecclésiast.*, 1665, t. I, p. 239) est aussi de cet avis : episcopi ab urbe Vellavâ dicti sunt primùm vellavenses et vellavi, deindè ab Anicio anicienses, postremò podienses à Podio.

trouvaient *des édifices* dont la désignation mérite d'être remarquée : « *ad basilicas propinquas* cum omni exercitu restitit, instruens aciem qualiter aurelio... bellum inferret. » L'expression *basilicæ*, dans Grégoire de Tours, signifie ordinairement *églises*. Ducange, dans son *Glossarium*, cite des exemples d'après lesquels, à la même époque, on appelait aussi *basiliques* des monuments funéraires dont les formes rappelaient les édifices sacrés. Les riches, les personnes de distinction y recevaient la sépulture. Ces mausolées, d'ailleurs, n'étaient pas isolés, et par conséquent ils impliquent l'idée d'un cimetière de quelque importance (1). Dans l'une ou l'autre de ses acceptions, ce mot fait donc supposer une certaine population.

Les expressions *accedit... propinquas* éveillent aussi la pensée que ces basiliques, situées en dehors du *locus*, en étaient cependant très-rapprochées et elles pouvaient être ainsi comprises dans une partie de la circonscription urbaine. C'est à l'idée de cette circonscription que répondent, sans doute, les mots *Vellavæ urbis terminum*.

Faisons observer, enfin, que l'évêque, surpris (stupens) probablement de l'arrivée du faux prophète et des trois mille fanatiques qui le suivaient (sequebantur eum amplius quam tria millia populi), autant que du spectacle des hommes nus qui, envoyés en avant pour annoncer ce prétendu christ, se livraient à des danses grotesques, trouva cependant, sans retard, d'assez nombreux et braves défenseurs (viros strenuos) pour en imposer à cette multitude, tandis que l'un d'eux, qui était

(1) Nous croyons avoir indiqué, dans un de nos précédents mémoires, l'emplacement d'un antique cimetière, lequel était situé, en effet, à proximité du *castrum*. Sa position nous paraît concorder très-bien avec le récit de Grégoire de Tours. Elle assignerait ainsi le lieu qui fut le théâtre de l'important évènement relaté par cet historien. Voyez notre rapport à la Société académique du Puy, sur l'inscription du préfet de la colonie. (Annales de cette Société, t. xx, 1855-1856, p. 569).

le *seigneur* (1) ou l'un des premiers (senior), tuait le faux prophète en présence de toute sa troupe, qui fut dispersée (dispersique sunt omnes). En outre, la femme de l'imposteur, appelée *Marie*, à qui était attribuée une partie de la divinité (partem deitatis habere profitebantur), fut prise, et cette foule, tellement fanatisée qu'elle ne revint jamais entièrement de son erreur (nunquam ad censum integrum sunt reversi), comme Grég. de Tours s'en était assuré de ses propres yeux (ex quibus nos plerosque vidimus), ne put cependant ni sauver cette femme, ni venger son *christ* par une résistance que rendaient, sans doute, impossible le nombre autant que le courage des citoyens.

A tous ces détails qui reflètent, à plusieurs égards, les conditions ordinaires d'une ville plus ou moins populeuse, le lecteur jugera encore si Grégoire de Tours, exact et certainement très-sincère, comme le fait voir tout son récit, a pu détourner de leur acception naturelle les expressions de *Vellavæ urbis*, pour leur attacher le sens exceptionnel de *pays*, qui aurait fait naître des ambiguités d'interprétation sur un point des plus essentiels: la détermination précise de la localité qui fut, de son temps (sicut præsenti gestum est tempore), le théâtre d'un évènement remarquable.

Nous sommes ainsi conduit, après examen de tous les aspects de la question, à conclure que le texte de Grégoire de Tours n'infirme en rien le témoignage des monuments lapidaires qui assignent à la cité des origines très-reculées. S'il était possible, en effet, de supposer que notre interprétation ne fût pas fondée, les ténèbres dont les incertitudes des traducteurs et les divergences

(1) Dans Grég. de Tours, *senior* signifie parfois celui qui exerce l'autorité supérieure. En voici deux exemples : « nullus regem metuit, nullus ducem, nullus comitem reveretur et si fortassis alicui ista displicent... statim seditio in populo... et in tantum unusquisque contra *seniorem* grassatur.» (Hist. Franc., lib. VIII, cap. XXX). — Cum *seniori urbis* nunciata fuissent quæ puer horum gesserat. (*Ibid.* lib. X, cap. II). Dans d'autres passages, *seniores* exprime *les principaux*, *les premiers de la ville*. (Hist. franç., lib. VIII, cap. XXX).

si notoires de leurs opinions enveloppent ce passage, le priveraient de toute autorité contre nous. Si l'on veut bien admettre, au contraire, que nos explications satisfont aux exigences d'une traduction claire et rationnelle, l'histoire écrite aura fourni, dans le plus ancien de ses témoignages parvenus jusqu'à nous, une concordance importante avec les monuments et les traditions sagement comprises; concordance qu'imposent désormais aux recherches de la science les preuves de jour en jour plus nombreuses et plus convaincantes en faveur de l'antiquité de notre ville.

NOTE D.

Frise du temple.

Divers auteurs, entr'autres Lalande (1) et M. Mandet (2), ont décrit des fragments de cette frise. Nous les avons publiés également dans notre *Mém. sur les orig. de la ville du Puy* (3). On en connaissait alors onze morceaux ayant ensemble une longueur d'environ 10 mètres sur une hauteur de 0,82 c. Les pierres offraient, en outre, l'épaisseur peu ordinaire de 0,80 c.

Ces données, jointes au style des sculptures, à leur forte saillie et au sujet représenté, dénotaient un édifice dont l'importance, que faisaient aussi présumer d'autres débris architectuaux, a été encore attestée par de belles pièces exhumées au For. Grâce aux découvertes que ces dernières fouilles ont produites, on peut, en effet, avoir une idée de l'élévation extérieure qui comportait de fortes colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens surmontés d'un riche entablement.

A l'égard de la frise qui, elle-même, était en rapport avec cette ordonnance, par sa hauteur et les motifs de sa décoration, on

(1) *Iss. hist. sur les antiq. de la Haute-Loire*, p. 74, 106, 107, etc.
(2) *Inc. Velay*, p. 95 et suiv.
(3) *Cong. scientif. tenu au Puy* en 1855, p. 354 et suiv.

juge, d'après ce qu'il en reste, qu'elle représentait surtout des combats d'animaux sauvages et symboliques dans une forêt de chênes; vaste et curieuse composition dont le sens mystérieux nous sera, sans doute, définitivement dévoilé lorsqu'on la connaîtra dans une plus grande partie de son développement.

A ce point de vue, aussi bien que sous le rapport artistique, il était intéressant de restituer, à l'aide de comparaisons avec des sculptures semblables, certains sujets dont nous n'avons que des fragments, et de recueillir, en outre, par de nouvelles explorations, d'autres morceaux de la même frise.

Nos recherches n'ont pas été infructueuses : le Musée des antiques du Louvre nous a offert une composition sculptée, en partie analogue à celle de notre frise, dans une série de bas-reliefs de l'architrave du temple d'Assos en Mysie, lesquels, d'après ce qu'a bien voulu nous dire l'éminent conservateur de ce musée, M. de Longpérier, sont antérieurs à notre ère. Nous avons trouvé aussi des combats d'animaux ciselés sur des vases en bronze; d'autres vases gallo-romains en poterie samienne représentent des motifs analogues où, par imitation de la forêt de chênes, des arbres alternent avec les animaux; enfin, des médailles, des monuments tumulaires, etc., reproduisent quelques-unes des mêmes scènes. Nous les mentionnerons avec détails dans une deuxième édition de notre travail sur les origines de la ville du Puy, à laquelle seront joints des dessins de tous les sujets restitués d'après des motifs semblables que nous ont fournis les monuments.

D'un autre côté, nous avons poursuivi nos investigations dans les murs de la cathédrale qui contiennent plusieurs des morceaux de la frise, et dans lesquels, par induction, on pouvait supposer la présence d'autres débris du même genre, et nous avons eu la chance de mettre au jour deux curieux fragments; découverte que suivra, si l'on veut bien nous seconder, celle d'autres pièces non moins importantes.

On appréciera combien celles-ci seraient également utiles, d'après les scènes qui sont maintenant connues et qu'en tenant compte des solutions de continuité, il suffit provisoirement d'indiquer dans l'ordre suivant :

1

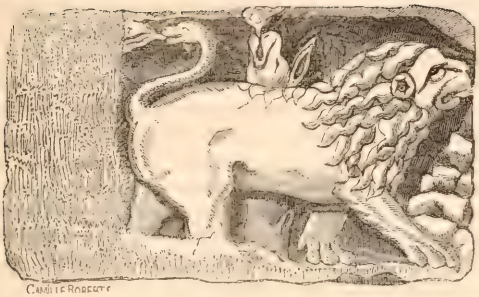

1. La Chimère. — Nous avions publié ce morceau sous le n° 9 dans notre *Mém. sur les orig. de la v. du Puy.* A défaut de représentations analogues, qui sont en effet très-rares, il nous avait paru difficile d'indiquer le sujet du bas-relief; mais nous avons fait de nouvelles recherches qui permettent aujourd'hui de l'interpréter. Deux pierres gravées, figurées dans Montfaucon (1), offrent, l'une et l'autre, l'image de Bellérophon combattant la Chimère. Sur l'une d'elles le monstre a le corps et la tête d'un lion, au dos de l'animal est une tête de chèvre, et sa queue finit en tête de serpent. L'autre intaille représente aussi la Chimère sous la figure d'un lion; seulement, au lieu des têtes de chèvre et de serpent, une longue flamme s'élève au dos de l'animal et une autre semble terminer la queue. « La Chimère, » dit Montfaucon, était, selon Hésiode, fille de Typhon et d'E- » chidna. C'était un monstre horrible d'une force et d'une vi- » tesse prodigieuses qui jetait feux et flammes. Elle avait, se- » lon Hésiode, trois têtes : une de lion, l'autre de chèvre, et » la troisième de dragon. La tête de lion était devant, celle » de chèvre au milieu du corps, et celle de dragon derrière... »

Des médailles, entr'autres celles de Corinthe, de Sériphe et

(1) *L'antiq. expliquée*, suppl., t. I, pl. XXXV, nos 1 et 2, et p. 91

de Lycie, offrent aussi le lion aux trois mêmes têtes, sans aucune trace de flammes, comme sur un beau marbre de la villa Albani à Rome, où le monstre a *deux* têtes de lion, une de chèvre au dos, et l'autre de serpent à l'extrémité de la queue.

Ces diversités dans les formes de la Chimère justifient suffisamment la curieuse variété que signale notre bas-relief, où la tête de chèvre est remplacée par celle d'un âne, tandis que, par une intéressante et rare concordance avec le type grec primitif, la tête de l'âne et celle du serpent vomissent des flammes, d'où l'on peut conjecturer que de la gueule du lion s'échappaient aussi des feux qui pouvaient être figurés sur une autre pierre contiguë à celle-ci.

Au second plan est un chêne dont le tronc et les feuillages se dessinent en faible relief. Des roches sont en avant.

Le bas-relief est précédé d'une marge lisse et longue, de 0,35; elle indique, sans doute, le commencement de la frise pour un des côtés de l'édifice. Longueur totale de la pierre, 1,35.

2. Lion en marche; il passe derrière un chêne. — La sculpture est très-mutilée. Longueur, 0,90 (N° 10 de notre précédent *Mémoire*).

Les deux morceaux suivants pouvaient être très-rapprochés l'un de l'autre :

3 4

3. Cerf et biche. — Au-dessous de la biche qui s'élance et fuit, un jeune lion rampe sur le sol, prêt à attaquer un serpent qui sort d'un amas de roches et se dresse à l'aspect de son ennemi; tandis qu'un singe, assis dans les branchages d'un chêne, prend part aussi à un épisode que complétaient, sans doute, les sculptures d'une autre pierre. Il tient d'une main un objet difficile à préciser, mais qui, s'il était permis de l'expliquer d'après le motif général de la frise, pourrait dénoter la présence d'un animal en fuite, un écureuil peut-être que le singe aurait saisi par la queue. Longueur de la pierre, 1,05 (N° 13 de notre *Mémoire*).

4. Biche en fuite (train de derrière); cerf terrassé par un lion. — On ne voit qu'une partie de la tête de ce dernier animal, mais l'espèce est reconnaissable par comparaison avec un sujet pareil que reproduisent des monuments antiques, entr'autres un tombeau publié par Montfaucon (1) et des médailles au nom du triumvir Durmius, frappées en mémoire des guerres d'Afrique (2). Des branchages de chêne occupent le fond de la scène. Longueur, 0,55 (N° 14 de notre *Mémoire*).

Les trois pièces qui suivent devaient être juxta-posées.

5. 6. 7. Ours, sanglier, lion, ânes sauvages, etc. — L'ours est attaqué par un quadrupède que l'état de mutilation de la pierre ne permet pas de déterminer. Le sanglier est aux prises avec un carnassier fantastique à museau en bec de griffon; ce dernier animal se fait remarquer par un collier ou par une sorte de crinière tressée autour du cou; particularités curieuses que nous offre aussi un animal à peu près pareil figuré sur un antique claveau d'arcade à Clermont (3). Le lion terrasse un âne

(1) *Antiquité expliquée.* Suppl. t. v, pl. XXVIII, fig. 1.

(2) *Cæsar Augustus sive Historiæ Imperatorum Cæsarumque romanor. ex antiq. numismat. institutæ....* Huberto Goltzio, 1574, XXXVI, nos 13 et 15.

(3) Ce débris intéressant a été trouvé dans les fondations de l'église Saint-Eutrope, de Clermont. M. Dauvergne l'a signalé au Comité historique du ministère de l'Instruction publique, et M. Compagnon, architecte, en a donné un excellent

sauvage, en avant de ce groupe deux autres ânes sont en fuite. Des roches, des plantes peut-être et des chênes indiquent encore ici la forêt. Dans les branchages de deux de ces arbres, une chouette est assaillie par des oiseaux; un écureuil s'enfuit sur une autre branche. Longueur des trois pièces 3,55 (Nos 16, 17 et 11 de notre *Mémoire*).

moulage au musée du Puy. La pierre est sculptée sur trois faces: l'une d'elles offre, en partie, l'animal fantastique dont il est ici question; sur une autre face, on voit la partie antérieure d'un griffon pareil également, dans ce qu'il en reste, à celui que nous mentionnons à l'article suivant. La face inférieure d'intrados est ornée de caissons avec rosaces qui présentent aussi des rapports de ressemblance avec celles qui décorent le dessous du larmier assigné par nous, comme la frise, au temple principal; concordances importantes qui prouvent, une fois de plus, l'attribution à ce seul et même édifice, de nos divers membres d'architecture antique.

8

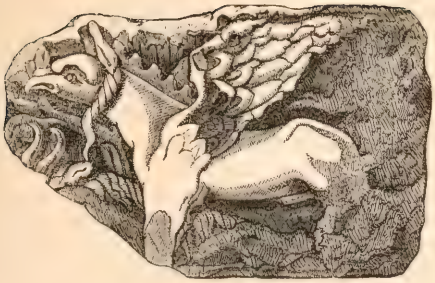

8. Griffon terrassant un taureau; au fond de la scène, branchages et feuilles de chêne. — La tête du griffon, sa crinière tressée autour du cou ressemblent beaucoup à ce qui distingue un pareil animal figuré sur le claveau antique trouvé à Clermont, et dont nous venons de parler. Longueur 1,30 (N° 19 du *Mémoire*).

9. Quadrupède, un ours peut-être, dressé sur les pattes de derrière et tourné à gauche. Longueur approximative, 0,70 (N° 18 du *Mémoire*).

10. Sanglier et animal fantastique. — L'artiste a représenté le sanglier au sortir d'une tanière formée de roches et de plantes, dans laquelle est encore engagée la moitié postérieure de son corps. A la pose de la tête et des jambes de devant, aux soies hérissées sur le dos, on juge que l'animal doit se trouver en présence de quelque redoutable adversaire. En arrière et sur les roches de la tanière, on voit un petit quadrupède, de forme fantastique, à museau en bec de griffon et à très-longue queue (1).

(1) Les monuments antiques fournissent des exemples de ces sortes d'animaux fantastiques créés par l'imagination des voyageurs. On peut en juger par la célèbre

On ne peut dire, d'après son attitude assez paisible, quelle part il prenait à la scène. Quant au théâtre de l'action, c'est encore la forêt caractérisée par des chênes et une plante à longues feuilles.

A la suite du bas-relief, la pierre est lisse sur une longueur de 0,35 ; cette marge nue terminait probablement la frise pour un des côtés de l'édifice. Longueur totale de la pierre 1,50 ; hauteur, 0,82.

Nous avons découvert ce morceau le 12 août 1857, à la base de la muraille *Sud* de la cathédrale, sous le porche du For. Cette partie du mur était formée, en outre, de grands blocs cubiques et percés à leurs faces de parements, de trous de louve indiquant une destination antérieure.

11. Lion, aigle et faon. — Il n'existe du lion que le train postérieur; mais toutes les lignes de cette partie du corps semblent accuser une pose de l'animal motivée peut-être par l'étreinte d'un victorieux adversaire. Celui-ci se devine d'après un bout de grande aile qu'on voit au-dessus de la croupe du lion, et qui pourrait se rapporter à un aigle, à l'exemple de groupes plus ou moins analogues figurés sur les monuments (1). Un chêne, dont les branches sont entièrement couvertes de feuilles et de glands, sépare ce sujet d'un autre qui représente un aigle tenant un faon sous ses griffes.

Nous avons trouvé ce bas-relief, par une exploration faite le 29 mars 1858, derrière le pilier *sud-ouest* du clocher de la cathédrale. L'induction, qui nous a guidé dans cette découverte, porte à croire qu'il existe d'autres sculptures antiques à la suite de celles-ci. Il serait intéressant de les mettre au jour.

La pierre a été réduite à la hauteur de 0,70; par une recoupe qui a fait disparaître le listel supérieur et une partie du bas-relief,

mosaïque de Palestrine. (*Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, édit. in-12, t. LIII, p. 225.)

(1) Montfaucon (*Antiq. expl. Suppl.* t. V, pl. XXVIII, f. 3) donne un bas-relief où un aigle tient sous ses griffes un tigre et un lièvre.

l'exploration n'a pu atteindre l'extrémité de cette curieuse pièce ; sa longueur connue est de 0,90.

12. Lion bondissant (?). — Nous n'avons qu'un petit fragment de ce bas-relief. Outre un reste de plante à larges feuilles, on y voit les pattes de derrière et la queue d'un lion. Leurs dispositions ne semblent guère convenir qu'à un animal qui s'élance par un bond rapide. Longueur, 0,29 (N° 12 de notre *Mémoire*).

13. Homme, corbeille, etc. — Bas-relief très-mutilé, dont le sujet est difficile à déterminer. On croit y reconnaître des restes d'un homme nu derrière lequel est une corbeille renversée. Au-devant de ce personnage, la sculpture accuse des saillies plus ou moins frustes : on dirait des troncs d'arbres et des branchages entre lesquels l'homme ferait des efforts pour se frayer un passage. Toutefois il ne serait pas impossible qu'une étude très-attentive des lignes permît d'y voir tout autre sujet, par exemple, une de ces scènes de lutteurs qui souvent sont figurées sur les vases antiques aussi bien que les combats d'animaux.

Le bas-relief a été réduit à 0,56 de haut par une recoupe qui en a détruit la partie inférieure. Restauré en dessin, dans la supposition d'une scène de lutteurs, il aurait la hauteur exacte de la frise, 0,82. Longueur, 0,66 (N° 20 du *Mémoire*).

14. Petit fragment sur lequel on ne distingue que des feuilles de chêne. — Il provient des fouilles du For.

Telles sont les pièces de notre frise recueillies jusqu'à ce jour. A leur énumération sommaire, il faut ajouter, d'après Lalande (1), la mention d'autres bas-reliefs qui peut-être provenaient de la même frise, et qui auraient été trouvés, sous l'épiscopat de Mgr de Galard, dans le sol de la place du For.

« Sur ces pierres, disait un manuscrit, on voit une *Isis em-* » *maillotée et plusieurs cerfs*... Elles donnent à connaître qu'elles » avaient été employées à un *temple de Diane.* »

(1) *Essais hist. sur les antiquités de la Haute-Loire*, 1826, p. 110.

On comprend combien ces indications seraient précieuses, si elles étaient exactes. Malheureusement nos recherches ont été jusqu'à présent infructueuses pour retrouver les curieuses pierres que signalait ce manuscrit. Ne désespérons pas cependant de les découvrir.

Il est important de remarquer que nous connaissons déjà quatorze morceaux de la frise qui, juxta-posés, offrent ensemble une longueur d'environ 12 mètres, représentant, en réalité, 14 à 15 mètres, par la restitution graphique de quelques bas-reliefs incomplets (1). En ayant égard aux lacunes que manifestent, entre eux, plusieurs de ces morceaux, on jugera du développement que pouvait avoir l'œuvre entière qui, sans doute, se déployait à l'entablement d'un édifice quadrilatère. Quel plus vaste sujet, d'ailleurs, que cette action générale dans une forêt de chênes, ce tumultueux spectacle de combats acharnés qui pouvait comporter bien des scènes violentes d'une nature primitive et sauvage, et — comme si des êtres réels ne suffisaient pas à réaliser la pensée de l'artiste — qui comprenait également des animaux fantastiques et fabuleux? Un de nos bas-reliefs semble indiquer, en outre, que l'homme apparaissait dans une partie de la même frise, peut-être aussi avec un rôle de luttes qui ferait désirer la mise au jour d'autres pièces du même genre.

Des recherches persévérantes promettent donc de nouvelles découvertes à l'aide desquelles il sera possible de connaître plus complètement cette œuvre intéressante de l'art gallo-romain.

En attendant, les morceaux connus nous révèlent de curieuses analogies avec de pareilles représentations figurées sur des monuments orientaux, où des lions prennent aussi une grande part à ces scènes de combats. C'est encore à la mythologie persane que l'auteur de la frise emprunta le groupe mithriaque du griffon et du taureau, sujet que les anciens ont souvent reproduit. Le singe et des êtres fantastiques pourraient dénoter aussi quelque

(1) Nous ne croyons pas qu'on ait signalé en France une pareille série de bas-reliefs provenant d'une frise antique et représentant des sujets plus ou moins analogues.

lointaine provenance. Quant à la Chimère, d'origine hellénique, sa présence signalerait ici une influence grecque qui, sous un autre rapport, semble se révéler également sur plusieurs de nos bas-reliefs par un dessin large et, malgré les difficultés de taille qu'offrait la pierre, par l'habileté de l'exécution.

Mais si l'artiste s'inspira des représentations orientales pour la donnée générale de son sujet, si, pour la traduire, il puisa dans une certaine mesure aux sources de l'art hellénique, peut-être voulut-il placer en Gaule le théâtre de l'action.

On le croirait à voir la forêt de chênes et certains animaux, tels que des ours, sangliers, ânes sauvages, cerfs, etc., qui, si l'on en juge par leurs formes dessinées dans un sentiment d'exactitude, pourraient avoir été représentés d'après les espèces qui alors habitaient encore la contrée. A l'égard de l'aigle dont un de nos bas-reliefs vient, pour la première fois, de nous révéler la présence, attendons qu'une sculpture plus complète nous apprenne si l'artiste a eu l'intention d'assigner un rôle de domination sur les lions, vainqueurs eux-mêmes d'autres animaux, au roi des oiseaux, emblème de la puissance romaine.

Après cette lecture, écoutée avec une vive curiosité, M. l'abbé Bernard demande la parole, non, dit-il, pour présenter la réfutation du système de M. Aymard, ni entamer à ce sujet une discussion sans doute interminable, mais simplement pour poser des réserves et prendre acte, dès à présent, de ce que la Société ne saurait, à la suite d'une opinion individuelle, si importante qu'elle soit, s'engager d'une manière absolue (1).

(1) M. l'abbé Bernard croit d'ailleurs devoir faire observer que le mémoire tel qu'il se trouve aujourd'hui inséré dans le compte-rendu de la séance du 4 juin n'a pu fournir matière à une discussion réelle, en raison de l'extension capitale et de la transformation complète qu'il a subie dans l'impression.

(Note de la Rédaction.)

Le silence des contradicteurs ne peut donc être interprété comme un assentiment tacite donné à des conclusions dont plusieurs ne paraissent pas admissibles, et les autres sont essentiellement controversables, sur une question et en des matières destinées, ce semble, à rester longtemps encore à l'étude.

M. le chanoine Sauzet fait également ses réserves : il cite plusieurs points dans lesquels il ne saurait partager entièrement l'opinion de M. Aymard. Avec une information encore incomplète à son sens, il lui paraît imprudent de se hâter de conclure.

La séance est levée à sept heures.

Le Vice-Secrétaire,

L. BALME.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 2 JUILLET.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Nécrologie : décès de la comtesse de Macheco. — Ouvrages reçus : Le *Cabinet historique :* note concernant Mgr de Maupas, évêque du Puy ; le *Sud-Est :* apiculture ; dangers de la graine d'ivraie dans le pain ; renvoi à M. le docteur Martel ; Compagnie générale des assurances contre la grêle, diminution des tarifs. — Correspondance : lettre de M. le Préfet : demande de renseignements sur l'état des récoltes ; lettre de M. l'Ingénieur en chef · allocation accordée pour le drainage ; observations de M. de Brive à ce sujet. — Bibliographie : *Album photographique d'archéologie religieuse,* de MM. Aymard et Malègue ; souscription de la Société. — Minéralogie : rapport de M. Félix Robert, sur des recherches de gisements houillers. — Agriculture : concours régional de Mende ; rapport verbal de M. le Président. — Industrie. création d'un bassin pour la multiplication et l'éclosion des sangsues dans l'hospice de Craponne. — Beaux-arts : communication, par M. Vibert, d'un dessin du mont Corneille et de la statue de Notre Dame de France. — Rapport de M. du Garay sur la candidature de M. Moyère ; scrutin et élection de ce candidat, en qualité de membre correspondant.

A trois heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

En l'absence de M. le Secrétaire, M. Chouvon, sur l'invitation du président, veut bien tenir la plume.

Ouvrages reçus. — *Nécrologie.* — Le *Bulletin monumental* mentionne, avec l'expression du regret dû à sa mémoire, le décès de madame la comtesse de Macheco, auteur de plusieurs ouvrages dont la publication avait été accueillie avec une faveur méritée. Madame de Macheco avait pris part, en 1855, aux travaux du Congrès scientifique de France siégeant au Puy.

Le *Cabinet historique* donne, à propos de saint François de Sales, des détails sur Mgr Henri de Maupas, évêque du Puy.

Le *Bulletin du Puy-de-Dôme* reproduit une lettre adressée par M. Doniol à M. de Gourcy, sur la race bovine de la Plaine (Puy-de-Dôme).

Le *Sud-Est* contient un article intéressant sur les abeilles, par M. Hamey, professeur d'apiculture à Paris.

Le même journal indique les moyens de se procurer de bonne heure des pommes de terre sans porter préjudice à la récolte ultérieure. Il s'agit simplement d'extraire au pied de chaque plante les plus gros tubercules, dès qu'il s'en est formé, en prenant les précautions suffisantes pour ne pas déranger les autres. Ces derniers grossiront à leur tour et fourniront une récolte aussi abondante que si la plante n'eût pas été ainsi exploitée. Le procédé n'est pas nouveau, mais en raison de son utilité il peut être bon de le mentionner une fois de plus.

M. le docteur Martel est prié d'examiner, dans la

même publication, un article signalant les dangers qui résultent de la graine d'ivraie contenue dans le pain.

Le *Compte-rendu de la Compagnie générale des assurances sur la grêle* annonce une diminution dans les tarifs. M. le Président se plaît à rendre justice à la loyauté de cette compagnie, dont il n'a eu qu'à se louer dans le règlement d'indemnité pour des récoltes grêlées qu'il avait assurées.

La société *la Riveraine* adresse un exemplaire de ses statuts. M. Giron veut bien se charger de les examiner et d'en rendre compte à la prochaine séance.

Correspondance. — M. le Préfet écrit pour demander des renseignements sur l'état des récoltes ; M. le Président invite ses collègues à vouloir bien faire connaître leurs appréciations à cet égard. M. de Brive répond que jamais les récoltes n'ont eu une apparence plus satisfaisante, et qu'il est d'autant plus heureux de le constater, qu'il a, au commencement de la saison, conçu une opinion bien moins favorable et fourni des renseignements tout différents.

Bon nombre de membres de la Société confirment l'appréciation de M. de Brive.

Une lettre de M. l'Ingénieur en chef du département annonce qu'il a reçu de Son Exc. M. le Ministre de l'Agriculture un crédit de 850 francs à affecter au drainage. Sur cette somme, 400 francs seront mis à la

disposition de la Société, et les 450 francs restants sont destinés à être distribués en primes aux propriétaires qui auront effectué des drainages de quelque importance. Les demandes devront contenir les détails complets de l'opération, faire connaître la nature du terrain et les modifications que les travaux d'assainissement y auront apportées.

M. de Brive saisit cette occasion pour demander que les fabricants de drains soient pressés de s'approvisionner dans la bonne saison, afin d'être en mesure de satisfaire aux demandes qui leur seraient faites en automne. M. le Président dit que les machines à fabriquer les tuyaux appartenant à la Société ont besoin de quelques réparations ; il prie M. Chouvon de s'assurer au plus tôt de ce qu'il y aurait à faire pour les mettre en état de fonctionner convenablement.

Bibliographie. — M. Aymard met sous les yeux de l'Assemblée un exemplaire de l'*Album photographique d'archéologie religieuse,* exécuté et publié par M. Malègue et dont M. Aymard lui-même a fourni le texte. M. le Président signale toute la valeur artistique et littéraire de cette œuvre qui est la réalisation d'un vœu exprimé par le Congrès à la suite de l'exposition d'objets d'art religieux due à l'initiative si universellement applaudie de Mgr de Morlhon. La Société trouvera bon sans doute, ajoute M. le Président, de souscrire au moins à deux exemplaires de cette belle publication, et elle regrettera certainement que ses ressources si limitées ne lui permettent pas de faire beaucoup plus. Elle peut du moins recommander vivement une telle

œuvre à l'attention et à la bienveillante sympathie du Conseil général, pour que M. Malègue soit autant que possible dédommagé de ses sacrifices.

Dans le cas où le Conseil général voudrait bien accueillir la recommandation de la Société et prendre un nombre suffisant de souscriptions, M. le Président demande quelle serait la destination qu'il serait plus convenable d'indiquer pour les exemplaires acquis aux frais du département. M. le chanoine Alirol indique la bibliothèque du Puy, la bibliothèque ecclésiastique qui se forme en ce moment; M. l'abbé Bernard mentionne le Lycée, la Chartreuse; M. Aymard désigne les lieux où les archives ont reçu une organisation complète, tels que Saint-Paulien, la bibliothèque de Saint-Julien de Brioude, la Chaise-Dieu, qui a reçu de son curé le don d'une bibliothèque déjà importante; M. de Brive croit devoir ne pas oublier les deux sous-préfectures; M. Calemard de Lafayette père pense qu'il faut avant tout faire équitablement la part de chaque arrondissement et que quatre exemplaires pourraient en conséquence être demandés pour chacun d'eux.

La Société se rangeant à cet avis, la demande au Conseil général sera faite en ce sens.

Minéralogie. — M. Félix Robert a la parole pour faire connaître le résultat d'une excursion qu'il a été chargé de faire dans le canton de Saint-Julien-Chapteuil, à l'effet de constater dans quelles conditions et avec quelles chances se faisaient les recherches de gisements houillers entreprises par des industriels de Saint-Etienne.

M. Robert s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

La Société ayant eu connaissance qu'une compagnie de Saint-Etienne projetait d'exécuter des fouilles pour rechercher du charbon dans le bassin de Saint-Julien-Chapteuil, nous fûmes chargés par M. le Président, M. Lacombe, membre du Conseil général pour le canton de Saint-Julien-Chapteuil, et moi, de visiter les lieux et de vous rendre compte de notre exploration, pour mettre la Société en mesure de s'éclairer et d'aider au besoin de ses études la compagnie elle-même. C'est le résultat de cette investigation que je viens vous présenter aujourd'hui.

Profitant d'une belle journée, nous sommes partis par la route qui longe la Gagne, non sans admirer en passant l'effet si pittoresque de la *Roche-Rouge*, dick basaltique qui semble jaillir du milieu des granites et qui explique à la science l'émission de diverses roches de brèche volcanique dont s'embellit la vallée du Puy.

En continuant notre route, nous avons visité la belle propriété de notre collègue M. Plantade, dont nous regrettions naturellement l'absence ; et, suivant la nouvelle route, nous sommes arrivés par une pente modérée au sommet de la montagne, en vue de Saint-Julien-Chapteuil.

De ce point, la vallée se présente sous un aspect gracieux et sévère ; à vos pieds s'étale le bourg dominé par l'église et son clocher gothique. Non loin de là sont les ruines de l'ancien château, éparses sur un monticule basaltique ; et tout autour, des habitations, des champs couverts de

récoltes, des prairies en ce moment émaillées de fleurs. A l'horizon la vue s'étend sur une ceinture de volcans qui commencent à Saint-Pierre-Eynac et finissent au Mégal. Ces volcans font partie de la chaîne trachytique, qui ferme au levant la vallée de la Haute-Loire, formant une suite de dicks et plateaux indépendants, tantôt interrompus, tantôt présentant des renflements qui, dans les groupes du Mégal et du Mezenc, atteignent jusqu'à 12 et 15 kilomètres de longueur, de telle sorte qu'on peut les considérer comme autant de centres d'éruptions placés sur une même ligne.

Les phonolithes me paraissent les plus anciens volcans du Velay ; ils constituent la presque totalité de la chaîne et l'étude des diverses masses phonolithiques vous démontre qu'ils sortaient sur un grand nombre de points en suivant une longue fissure qui s'est dirigée du midi au nord, affectant des formes très-diverses, suivant que la matière était plus ou moins fluide; l'émission de ces phonolithes ne fut accompagnée d'aucune déjection.

Les trachytes se sont fait jour à leur tour sur cette ligne et ont formé plusieurs centres d'éruptions qui ont produit des dicks et des coulées accumulés sur place ou répandus au loin suivant que la matière était plus ou moins pâteuse. Aux environs de Saint-Julien-Chapteuil, le volcan de Saint-Pierre-Eynac s'est élevé en dôme, et du côté du levant une coulée s'est étendue à une grande distance formant un vaste plateau qui a resté longtemps dénudé, n'ayant pour toute végétation que quelques fougères ; aujourd'hui il est couvert d'une jeune forêt de pins sylvestres plantés par les soins de l'administration forestière, bienfait inappréciable qu'a rendu M. de l'Eguilbe

dans ces pays de montagne ; vient ensuite le volcan de Monate qui se présente en dick arrondi avec des pentes très-abruptes, sans végétation et d'une tristesse grandiose ; ses laves porphyroïdes servent, avec celles de la Pradette, à paver les trottoirs qui embellissent la ville du Puy ; plusieurs dicks isolés continuent la chaîne jusqu'au Mégal.

Arrivés à Saint-Julien, nous avons été reçus par M. Emile Mauras, qui nous a fait connaître ses projets et l'espoir qu'il avait de trouver du charbon ; après quelques heures de repos passées dans sa belle propriété qui domine tout le vallon, ce qui permet d'embrasser d'un coup-d'œil tout un panorama remarquable, nous sommes allés voir le gisement prétendu carbonifère qui se trouve à deux kilomètres de Saint-Julien-Chapteuil. Près du village d'Auteyrac, on rencontre des dépôts arénacés dispersés sur une superficie qui m'a paru d'une minime étendue, environ deux ou trois kilomètres de circonférence ; ces grès n'appartiennent point à la période secondaire, ils ne sont point caractérisés par les plantes fossiles de cette époque ; ce sont, à mon avis, de véritables arkoses des terrains tertiaires ; du reste le granite les environne de toute part, ce qui ne permet pas d'admettre un bassin houiller dans un si petit espace. Si M. Emile Mauras a rencontré dans ses recherches quelques fragments de charbon, ils ont été conservés par quelque cause que je ne puis expliquer. La vallée du Puy ayant été exposée à l'érosion des eaux pendant la période secondaire, s'il y a eu quelques dépôts carbonifères, ils ont été entraînés ; les arkoses que l'on rencontre au pont de la Chartreuse-sur-Loire, près le Puy, viennent confirmer cette opinion.

L'ensemble de ces données nous amène donc à conclure, bien qu'à regret, à que les recherches sur lesquelles

vous nous avez appelés à vous faire connaître notre avis, paraissent dénuées de toute chance de succès.

Au retour de notre excursion, nous avons examiné, non loin d'Auteyrac, un gisement de minerai de fer qui est l'objet d'un commencement d'exploitation. Cette mine pourrait certainement acquérir de l'importance, du jour où nos communications avec Saint-Etienne seraient facilitées par l'établissement du chemin de fer, et où les houilles de la Loire suppléeraient à celles qu'il faut, selon nous, renoncer à chercher sur les lieux mêmes.

En remerciant M. Félix Robert de cette communication, M. le Président ajoute qu'il était bon, en effet, que la Société ne restât pas étrangère à une étude et à des recherches sur lesquelles il lui appartenait naturellement de faire connaître son opinion. Elle serait certainement heureuse que les recherches de l'industrie vinssent, dans cette question, infirmer les jugements préalables de la science ; mais l'opinion formelle et connue des hommes les plus compétents, MM. Bertrand de Doue, Aymard, Félix Robert, etc., ne permet guère d'espérer que l'avenir vienne donner à ces prévisions l'heureux démenti qu'elle désire.

Agriculture. — M. le Président fait une communication verbale sur le concours régional de Mende auquel il vient d'assister.

De telles solennités, dit M. Ch. de Lafayette, sont toujours et à plus d'un titre d'un grand intérêt, mais le concours de Mende se recommandait cette année plus

particulièrement encore, puisque c'était pour la première fois, dans la région, que la prime de huit mille francs, nouvellement instituée par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture, devait être accordée au propriétaire dont l'exploitation présentait dans le département l'ensemble le plus complet et le plus satisfaisant.

Cette prime d'honneur a été obtenue par M. des Molles, député de la Lozère, que nous sommes accoutumés à regarder en quelque sorte comme un compatriote, en raison de son voisinage de la Haute-Loire, de la similitude de ses cultures, et aussi de ses relations de parenté avec des familles du Puy.

Ce que j'ai pu voir par moi-même et les renseignements que j'ai recueillis dans mes entretiens, tant avec M. Chouvon qu'une mission ministérielle a retenu pendant vingt-cinq jours dans la Lozère, qu'avec d'autres membres du jury et d'autres notabilités agronomiques, m'a pleinement convaincu que nos cultures, soit pour les procédés, soit pour les résultats, n'avaient rien à envier à celles de ce département.

Il n'en est pas de même pour ce qui concerne les animaux de l'espèce bovine. La race de la Lozère, race d'Aubrac, vulgairement désignée dans nos pays sous le nom de race de la Canourgue, est réellement remarquable dans bon nombre d'étables; et elle a figuré au concours avec une distinction qui ne s'était jamais rencontrée au même degré dans aucune des précédentes exhibitions. Ce succès est évidemment dû à la suite et à la persistance des efforts de quelques riches propriétaires qui se sont engagés avec une émulation digne de tout éloge dans cette voie éminemment utile au pays,

de l'amélioration de la race indigène. Sous cette heureuse influence, la race d'Aubrac a acquis un grand et beaucoup plus précoce développement ; elle possède surtout désormais une harmonie relative des formes qui contraste singulièrement dans le souvenir des hommes compétents avec les plus sérieux de ses défauts originels, notamment avec la profonde ensellure qui disgraciait et déshonorait les premiers individus dont l'apparition fut remarquée dans les premiers concours régionaux.

A Mende, on aurait cru sans doute pouvoir adresser aux animaux soumis à l'appréciation du jury et à l'examen du public, le reproche si souvent formulé contre la plupart des animaux de concours, celui d'être trop gras et partant impropres à la reproduction. Mais ce reproche est-il bien sérieux ? A l'âge où les taureaux d'un développement complet sont présentés dans les concours, qu'ils soient ou non préparés spécialement en vue de ces solennités, ils sont inévitablement, sauf de rares exceptions, destinés à la castration, sinon à la boucherie. Ils commencent en effet à devenir difficiles à gouverner et très-souvent méchants ; ils sont lourds pour la saillie ; de plus, ayant acquis toute leur valeur en taille et en poids, il n'y a plus désormais que leur travail qui puisse indemniser le propriétaire intelligent et qui calcule des frais d'entretien et de nourriture de plus en plus dispendieux. Qu'importe dès lors à la chose publique que l'animal primé bien plus en vue des services déjà rendus que de ceux qui lui restent à rendre, ait un degré d'engraissement qui le conduise à l'abattoir plutôt qu'à la charrue ? Il en résulte même

une constatation utile de l'aptitude de certains animaux à l'engraissement précoce, et quelquefois une incitation opportune pour le propriétaire à diriger ses efforts vers ce côté de la spéculation du bétail, si évidemment conforme aux intérêts de la consommation. D'ailleurs la vache qui a produit ce taureau existe sans doute encore, sa propre descendance reproduit et conserve le progrès d'amélioration qu'on récompense en lui. L'effet qu'on devait attendre de la prime reste acquis, et la preuve des bons résultats qu'il faut attribuer aux concours régionaux se manifeste avec évidence, dans l'amélioration si visible des races françaises depuis l'institution de sconcours.

A ce sujet, ajoute ensuite M. le Président, combien ne faut-il pas regretter l'insouciance de nos éleveurs des montagnes qui, plus encore que notre éloignement des autres concours, a laissé notre race du Mezenc jusqu'à ce jour en dehors de la lice. Le seul moyen sans doute de mettre cette race intéressante suffisamment en relief, et de l'associer au mouvement général de progrès, ce serait d'obtenir du Gouvernement son classement à part et une catégorie spéciale en sa faveur dans les programmes à venir. C'est à ce résultat que doivent tendre avec persistance les efforts de la Société. Tant que la race du Mezenc sera exposée à concourir avec d'autres races d'une supériorité surtout apparente par le volume et le poids, beaucoup plus avancées d'ailleurs dans la voie de l'amélioration progressive par une suite d'efforts depuis longtemps dirigés vers ce but, dans des régions plus riches et par des propriétaires plus intelligents, nos éleveurs ne tenteront

pas, et ils auront raison, de lutter contre plus forts qu'eux.

Nous n'en persistons pas moins à penser tous que la race du Mezenc, par sa disposition à cumuler suffisamment les trois aptitudes du travail, de la viande et du lait, mériterait d'être encouragée dans une voie d'amélioration en dedans et de sélection judicieuse.

J'ajouterai, dit l'honorable président, quelques mots sur l'exposition des appareils, machines et produits dont la direction, au concours de Mende, avait été confiée à notre habile collègue M. Chouvon. J'ai vu avec plaisir à l'œuvre la machine Pinet, dont le manége a fait fonctionner tour-à-tour batteuse, tarare, débourreur, tarare à vanner, hache-paille, coupe-racines, etc.; j'ai remarqué également une complète et belle collection d'outils et instruments de drainage exposée par M. Edmond Vianne, ingénieur draineur à Paris, qui entreprend la direction de grands travaux d'assainissement dans les régions où il peut être appelé. M. Vianne a déjà, dans la Lozère, exécuté en grand des opérations de ce genre chez l'un des concurrents de la prime d'honneur.

En ce qui concerne les produits, j'ai vu avec intérêt les produits variés de la fabrication des fromages qui témoignent des efforts et en même temps du succès des *burons* lozériens dans l'imitation des fromages de Roquefort.

En terminant, M. le Président ne saurait donner trop d'éloges à l'accueil vraiment sympathique et exceptionnel que la ville de Mende a fait aux nombreux étrangers que la solennité du concours avait attirés :

fêtes nombreuses, banquets, entrain parfait des autorités de la ville et notamment de M. le Préfet, Monseigneur l'Evêque, M. le Maire, M. le Président de la Société d'agriculture. Au moyen de souscriptions des membres résidants de cette Société, un banquet a été offert à cent trente agriculteurs dans une magnifique salle qui présente un intérêt historique. Cette salle, dont les murs et le plafond peints avec une grande richesse retracent de nombreuses scènes de l'histoire sainte, avait été préparée pour recevoir Louis XIV, dont la visite était attendue à Mende à l'époque des guerres de religion dans les Cévennes.

En résumé, Messieurs, assister à un concours régional, c'est se donner de tous points à soi-même une excellente et profitable leçon ; et en dehors de ce profit tout personnel, l'hospitalité gracieuse donnée par la ville de Mende à tous les conviés de l'agriculture sera, pour notre ville, un bon exemple à suivre quand le Puy deviendra à son tour le centre du concours régional.

Industrie. — M. Aymard mentionne avec éloge l'introduction d'une industrie nouvelle pour le pays dans l'hospice de Craponne. Il s'agit d'un bassin pour la multiplication et l'élève des sangsues. Les dignes religieuses qui dirigent cet établissement se sont inspirées, pour l'organisation de leur bassin, de toutes les indications de la science moderne, et leur zèle intelligent leur donne tout droit à compter sur une complète réussite.

M. Béliben entretient également la Société de

l'intention d'un industriel de la ville de faire de l'amidon avec des marrons-d'Inde. Cette découverte nouvelle, à laquelle le Gouvernement s'est intéressé, ne saurait avoir, suivant l'opinion de plusieurs membres, une application bien utile dans notre département où les marronniers sont assez rares.

Beaux-arts. — M. Vibert fait passer sous les yeux de l'Assemblée un dessin du mont Corneille et de la statue de Notre-Dame de France. Ce dessin donnant les proportions exactes du rocher et de la statue projetée, est destiné à répondre à l'opinion qui semble réclamer aujourd'hui l'exécution d'un modèle de dimension plus grande encore que la dimension déjà arrêtée. M. Vibert pense que, pour repousser victorieusement cette nouvelle idée, il suffit de montrer aux pieds de la Vierge un homme qui, dans l'échelle proportionnelle, paraît un véritable Lilliputien à côté du plus gigantesque colosse. M. de Brive, après avoir, ainsi que plusieurs membres, examiné le dessin de M. Vibert, dit qu'à son sens la question n'est point à poser ainsi. La proportion à établir entre la taille humaine et celle de la statue importe assez peu ; ce qui paraît désirable, c'est que celle-ci soit aussi colossale que possible et qu'elle dépasse, par ses proportions, tous les monuments existants du même genre.

M. Vibert répond que pour peu qu'on voulût augmenter encore les dimensions actuelles, le nouveau multiplicateur arriverait à donner des cubes hors de proportion avec les ressources probables, et qu'il serait dès lors imprudent de se jeter dans cette nouvelle voie,

puisqu'en voulant trop tenter on courrait le risque de ne pas aboutir. Il ajoute que le colosse semblant lutter comme masse avec le rocher, ne satisferait probablement guère au point de vue des exigences de l'art, et qu'enfin une dernière raison paraîtra sans nul doute devoir dominer toutes les opinions et toutes les dissidences, à savoir que les dimensions du monument étant augmentées, et le piédestal devant être développé dans les mêmes proportions, ce dernier devrait s'appuyer jusque sur les rebords ébréchés de la marge du rocher, et ne saurait ainsi donner les indispensables garanties de solidité désirables.

Cette dernière considération paraît péremptoire à la plupart des membres de l'assemblée.

Rapport sur une candidature. — M. du Garay aîné a la parole pour faire son rapport sur la candidature de M. Moyère.

Messieurs,

Vous avez chargé, dans votre dernière séance, une commission d'examiner le mémoire présenté par M. Moyère, ancien notaire à Fay-le-Froid, qui sollicite le titre de membre non résidant de votre Société.

Rapporteur de cette commission, je viens vous faire l'analyse du travail de M. Moyère, qui demande, avec zèle et intelligence, le reboisement de nos montagnes, et principalement de celles de Fay-le-Froid.

Il cite l'exemple de l'Angleterre qui, ayant essayé du

déboisement de ses montagnes, espérant sans doute tirer un plus grand produit d'un autre genre de culture, en a tellement reconnu les inconvénients que, par un bill du parlement, rendu il y a près de 99 ans, elle a ordonné le reboisement d'une étendue considérable de terrains. Depuis lors, on a employé tous les ans « de cinq cent mille francs » à un million, soit en achat de terres, plantations ou » clôtures. » Malgré que le sol de l'Angleterre soit très-riche en bassins houillers, ils n'ont pas moins senti le besoin de repeupler leurs terres incultes, soit pour avoir des bois de construction, soit pour entretenir leur marine : tandis que nos houillères étant bien moins abondantes, nous avons besoin non-seulement de bois de construction, mais surtout de bois de chauffage.

Nous avons, en beaucoup de points, l'habitude d'imiter nos voisins d'outre-Manche : mais dans cette circonstance, nous n'aurions pas besoin de leur exemple, pour être convaincus de l'utilité du reboisement de nos montagnes, et particulièrement de celles de Fay.

M. Moyère nous fait un tableau fort touchant du malheureux habitant de ce canton, qui, au milieu de vastes terrains incultes, ne trouve pas un arbre pour s'abriter lui et sa cabane, et pas un morceau de bois à brûler ; qui, dans les hivers les plus rigoureux, n'a pour se réchauffer que du gazon séché ou de la tourbe. Il nous cite même des familles entières trouvées mortes de froid dans les rudes hivers de 1829 et 1845.

Il est vraiment fâcheux que les habitants d'un climat si âpre en soient réduits à ne brûler que des mottes, tandis qu'autrefois le sol de ce canton était couvert de forêts qui fournissaient largement à leurs besoins ; et, comme le dit

avec raison M. Moyère, le climat et les terres étant les mêmes qu'ils étaient anciennement, les essences d'arbres qui y réussissaient alors doivent y réussir aujourd'hui. Pour nous prouver que ce sol était réellement couvert de forêts, il cite les conditions faites, au XIIIe siècle, entre le seigneur du Mezenc, Aymard de Poitiers, comte de Valentinois, et les habitants de ces contrées, qu'il laisse jouir librement des productions du sol, et entre autres des bois à chauffer et à bâtir.

La dévastation de ces forêts remonte à une époque assez reculée pour que M. Moyère ne tienne pas à en rechercher les causes ; mais l'essentiel, dit-il, est de les replanter.

Si l'on opposait les rafales ou les vents violents auxquels ces contrées sont exposées, on pourrait prévenir ces objections en garnissant le sommet de ces montagnes de bois taillis, et les versants pourraient produire des bois de haute futaie.

M. Moyère signale à votre attention huit essences d'arbres, comme étant les plus propices à réussir dans ce climat, qui sont : « le hêtre indigène, l'orme à large feuille, » le frêne commun, le bouleau blanc, le sapin, l'épicéa, » le pin sylvestre, le mélèze. On trouve toutes ces essences » d'arbres dans les montagnes des Alpes et des Pyrénées, » à 15,000 ou 18,000 mètres au-dessus du niveau de la » mer. »

M. Moyère cite particulièrement le hêtre comme fournissant un excellent chauffage et de bon charbon de bois ; il dit également qu'il doit être recherché à cause de sa graine appelée faine, qui sert à nourrir et à engraisser les porcs, ainsi qu'à faire de la bonne huile.

J'insisterai principalement pour la plantation du mélèze.

Cet arbre est aussi robuste qu'il est beau au printemps par sa verdure si fraîche et si précoce ; il croît très-rapidement. Comme bois de construction, sa durée est de plus de deux mille cinq cents ans ; il résiste même dans les endroits humides. On peut également le regarder comme un arbre d'un produit supérieur aux autres essences résineuses, puisqu'en l'émondant on peut faire des fagots sans nuire au développement actif de l'arbre. J'en ai fait l'expérience en faisant émonder, à la hauteur de quatre à cinq mètres, des mélèzes d'une vingtaine d'années qui ont 1 m. 10 c. de circonférence sur 10 à 12 mètres de hauteur. J'ai même fait dépointer les branches principales à 25 ou 50 centimètres du corps de l'arbre, et tous les tronçons des branches ont donné de nouvelles pousses pleines de vigueur.

Je me joindrai à M. Moyère pour prier votre Société d'engager l'administration forestière à s'occuper activement du reboisement de ces montagnes et à veiller avec sollicitude à ce que les plantations faites par divers propriétaires ne soient pas dévastées comme elles l'ont été jusqu'à présent. Je connais un propriétaire de ce canton, qui, ayant fait une plantation d'environ quatre mille pieds d'arbres de diverses essences, les a vus dépérir insensiblement par l'incurie des fermiers, qui ne les ont pas préservés de la dent meurtrière de leurs troupeaux.

Les essais faits par l'administration forestière dans la commune de Saint-Front ayant parfaitement réussi, il faudrait l'engager à continuer sur d'autres points et remplacer la bruyère qui couvre le sommet des montagnes de Fay par des bouquets de bois de diverses essences, qui seraient d'un grand produit ; et si l'on songeait à l'agréable en même temps qu'à l'utile, cela embellirait les vastes pelouses et

récréerait l'œil du touriste entraîné de ces côtés par la beauté du lever du soleil au sommet du Mezenc et par le vaste horizon que l'on y découvre.

Nous sommes tous convaincus, Messieurs, de la nécessité du reboisement du canton de Fay ; nous ne le sommes pas moins de l'utilité du reboisement de toutes les montagnes de France. C'est une question qui préoccupe vivement les esprits sérieux. Les organes de la publicité eux-mêmes prennent l'initiative pour demander le reboisement. Non-seulement il est essentiel d'obtenir des bois de chauffage, qui deviennent de plus en plus rares, mais d'arrêter la dévastation des hauteurs qui, dégarnies de plantations, laissent, un jour de pluie torrentielle, entraîner leur terre végétale dans les vallées et jusque dans le lit des rivières, de manière à occasionner ces inondations désastreuses qui ont tout ravagé en 1846 et l'année dernière. Il est évident que par le déboisement et le défrichement des montagnes, on a détruit le rempart naturel qui protégeait la plaine.

D'après les renseignements officiels cités par M. Moyère, il y aurait à reboiser en France : « un million deux cent » quatorze mille deux cent quatre-vingt-douze hectares. La » superficie boisée dépasse sept millions d'hectares, un » peu plus du huitième de la superficie totale du pays. Il » resterait encore une quantité de bois suffisante pour » bannir toute inquiétude pour l'avenir, si l'on prend des » mesures pour assurer la conservation des forêts. La con- » sommation annuelle, en moyenne, est de quinze millions » de stères de bois de chauffage, et de cinq millions de bois » de charbonnage, ce qui donne un demi-stère de bois par » habitant : c'est bien peu, et cependant nos forêts ne sont

» pas susceptibles d'en donner davantage. » Il faudrait tâcher de produire une moyenne plus considérable.

Votre désir, Messieurs, a toujours été de vous entourer des hommes zélés pour la prospérité de leur pays et jaloux d'améliorer le sort de leurs semblables. A ce double titre, M. Moyère se recommande à vous. Vous ne dérogerez donc point à vos habitudes, et vous accepterez avec empressement celui qui vient frapper à votre porte et qui désire compter au nombre de vos membres non résidants.

La commission dont je suis l'organe vous propose, à l'unanimité, de l'admettre.

A la suite de cette lecture, il est procédé au vote sur la candidature de M. Moyère; celui-ci obtient l'unanimité des suffrages; en conséquence, il est proclamé membre correspondant de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Directeur de la ferme-école départementale, faisant fonction de Secrétaire,

J. B. CHOUVON.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 7 AOUT.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Ouvrages reçus : *Revue agricole du Gers :* traitement des fumiers ; *Annales de la Société du Pas-de-Calais :* péripneumonie des bêtes à cornes ; *Bulletin de la Société agricole de la Loire :* société alimentaire ; *Annales de la Société de Tarn-et-Garonne :* intoxication par l'ivraie ; renvoi à M. le docteur Martel ; *Bulletin de la Société d'acclimatation :* pisciculture, par M. Millet ; *Annales de la Société académique de la Loire :* Catalogue de la bibliographie forézienne, par M. Latour-Varan ; *Revue des Sociétés savantes ;* abonnement à cette publication ; *Bulletin monumental :* programme du congrès archéologique de Mende. — Correspondance : lettre de M. le Maire de Vieille-Brioude, demandant l'envoi des *Annales ;* lettre de M. le Préfet : envoi d'une médaille d'honneur de première classe décernée à M. Best, pour son active coopération aux travaux de statistique ; félicitations de M. le Président. — Agriculture : visite à l'exploitation de M. de Brive ; observations de M. le Président sur quelques modifications à apporter au programme des prix pour le concours annuel de la Société ; spécimens des cultures de Senilhac : épis et tiges de blé présentés par M. Charles de Lafayette ; observations du même sur l'étude qu'il conviendrait de faire de la valeur et des qualités comparatives de diverses variétés de céréales ; réflexions de MM. Béliben et Chouvon sur le même sujet. — Economie publique : rapport de M. Souteyran sur la situation de la caisse d'épargne ; remerciments de M. le Président à M. Souteyran. — Archéologie : fragments de poterie antique trouvés à Saint-Paulien et offerts au musée par M. Gauthier ; observations de M. Aymard à ce sujet.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par M. L. Balme, vice-secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus. — M. le Président mentionne particulièrement les publications suivantes :

La Revue agricole du Gers renferme un bon article sur l'importante question du traitement et de l'augmentation des fumiers de ferme.

Dans les *Annales de la Société du Pas-de-Calais,* on remarque une étude sur la peripneumonie des bêtes à cornes, par M. Manchet, vétérinaire. L'auteur habite une localité où la maladie a sévi avec la plus extrême rigueur ; il a pu par conséquent recueillir une foule d'observations, et procéder à un grand nombre d'expérimentations. Il attribue l'origine du mal, dans la plupart des cas, aux vices de l'alimentation ; en ce point, il se borne donc à émettre une opinion déjà fréquemment exprimée. La partie la plus intéressante du travail est celle où l'auteur indique l'inoculation comme le seul préservatif du mal.

Le *Bon Cultivateur de Nancy* mentionne et décrit un nouvel instrument de l'invention de M. le docteur Turé, qui, au moyen du changement de certaines parties peut suppléer un grand nombre d'instruments. Avec le même appareil, en effet, on peut avoir à volonté au moins six instruments accomplissant des

fonctions différentes, et notamment : 1° un râteau; 2° un ramasseur; 3° un scarificateur; 4° un extirpateur; 5° un rayonneur; 6° un semoir. Cet instrument est relativement peu cher, puisqu'il ne coûte que trois cents francs.

Le *Bulletin de la Société agricole de la Loire* contient le rapport de la commission de l'organisation de la Société alimentaire, fait par M. d'Albigny de Villeneuve. Le but de cette société est de procurer, par l'association dans l'achat des denrées diverses, une économie très-sensible, et par conséquent la vie à bon marché au profit des membres de l'association. Une commission spéciale avait été chargée de constater les résultats de cette création. Le rapport que nous avons sous les yeux fournit la preuve que cette entreprise n'a pas réussi. Un pareil échec, dans une ville comme Saint-Etienne, nous apprend sans doute que nous aurions bien moins de chances encore dans la création d'une semblable entreprise au Puy, et peut contribuer à nous détourner de tout essai du même genre.

Les *Annales de la Société de Tarn-et-Garonne* contiennent un article sur l'intoxication par l'ivraie. M. le docteur Martel est prié de vouloir bien faire connaître ultérieurement à la Société son opinion sur ce travail.

Dans le *Bulletin de la Société d'acclimatation*, M. Millet produit une intéressante étude sur la pisciculture. M. le comte de Causans voudra bien examiner

ce travail et voir quels enseignements il est possible d'en tirer pour la pratique de notre pays.

Les *Annales de la Société académique de la Loire* contiennent le commencement d'un catalogue de la bibliographie forézienne par M. de Latour-Varan. Ce travail, qui sera continué, a évidemment un intérêt considérable pour tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale. La proximité du Forez et du Velay, la connexité qui existe naturellement entre l'histoire des deux pays, si souvent solidaires l'un de l'autre, appellent toute l'attention de nos érudits sur l'étude de M. de Latour-Varan.

Les *Annales archéologiques* de M. Didron contiennent un article intéressant sur la symbolique dans les vêtements ecclésiastiques.

La *Revue des Sociétés savantes* modifiant son programme primitif, annonce que, sous les auspices de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, elle consacrera désormais une large part de sa publicité à l'appréciation et à la reproduction des travaux des associations savantes des départements.

M. le Président pense que la Société trouvera bon sans doute de souscrire à cette publication. La Société accueille cette proposition.

Un petit volume intitulé *Histoire du Puy, capitale du Velay*, par M. Mazodier, est adressé par l'auteur, un de nos compatriotes, qui prie la Société de vouloir

bien en agréer l'hommage. La Société remercie M. Mazodier et le félicite du témoignage de reconnaissant souvenir offert par lui à sa ville natale.

Le *Bulletin monumental* contient le programme du congrès archéologique qui doit s'ouvrir à Mende, le 24 août 1857, et se continuer le 29 du même mois à Valence. La XXIVe session du congrès scientifique de France est aussi annoncée comme devant avoir lieu dans les premiers jours du mois de septembre à Grenoble, et dans le même mois viendra ensuite la réunion du congrès européen de bienfaisance, à Francfort-sur-le-Mein.

M. le Président exprime le désir que la Société soit représentée dans quelques-unes de ces solennités intellectuelles. Il donne également communication d'une lettre de M. de Moré, secrétaire général du congrès archéologique de Mende, qui réclame vivement le concours de la Société académique du Puy, et fait particulièrement appel au zèle de M. Aymard.

M. Aymard regrette vivement de ne pouvoir se rendre à Mende, ses fonctions d'archiviste l'obligeant à préparer un travail destiné à passer sous les yeux du Conseil général dont la convocation est fixée à la même époque.

Correspondance. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Vieille-Brioude qui demande, pour sa commune, la suite des *Annales* de la Société, dont elle possède déjà les premiers volumes.

La Société applaudit au zèle de M. le Maire de Vieille-Brioude et s'empressera de faire droit à sa demande.

Une lettre de M. le Préfet annonce, au nom de Son Exc. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, qu'une médaille d'honneur de première classe a été accordée à M. Best, expert-géomètre, membre de la Société d'agriculture et membre de la commission départementale de statistique, en récompense du concours actif, intelligent et dévoué qu'il a constamment prêté aux travaux de cette commission.

Des médailles de deuxième et de troisième classe sont également décernées à M. Blanc Camille, propriétaire à Brioude, et à M. Vissaguet-Lafaye, juge de paix à Monistrol, pour une collaboration utile dans les commissions cantonales.

M. le Ministre a manifesté en même temps le désir que ces médailles soient remises à leurs destinataires dans les séances les plus prochaines des Sociétés ou Comices agricoles.

Après la lecture de cette lettre, M. le Président fait ressortir en quelques mots la haute et légitime importance que le Gouvernement attache à recueillir tous les éléments d'une statistique agricole complète de la France. Les grands travaux de cette nature sont en effet appelés à rendre les plus précieux services, et aideront certainement à la solution de bon nombre des problèmes capitaux que l'économie publique cherche à résoudre aujourd'hui.

En remettant ensuite à M. Best la médaille qui lui est décernée, M. le Président félicite l'honorable membre

du témoignage de haute satisfaction rendu à ses travaux par S. Exc. M. le Ministre. La Société est heureuse de voir constater publiquement ainsi, que le concours le plus actif et le plus direct donné aux difficiles travaux de la statistique départementale ait été dû à l'un de ses membres, et elle ne peut qu'applaudir à la distinction bien méritée dont il est aujourd'hui l'objet.

Agriculture. — M. le Président rend compte d'une excursion faite, avec un certain nombre de membres de la Société, à la Darne, commune de Coubon, où M. de Brive avait bien voulu les engager à venir visiter son exploitation. M. Ch. de Lafayette témoigne de tout l'intérêt que ses collègues et lui ont pris à constater les améliorations si remarquables réalisées par M. de Brive, et les résultats de tout point satisfaisants qui en ont été la conséquence. Ces cultures, comme perfection d'ensemble, sont certainement un des plus curieux *spécimens* de la culture intensive et si peu connue, pratiquée plus souvent qu'on ne le croit peut-être dans quelques-unes des localités, au sol particulièrement privilégié de nos fertiles vallées. Mais l'exploitation de M. de Brive se distingue de toutes les autres, même de celles les mieux conduites et où la main-d'œuvre est le plus irréprochable, par des procédés nouveaux et des pratiques inconnues dans le pays, tels que drainage, chaulage du sol, emploi d'engrais commerciaux, etc., et surtout, ce qui appelle une mention toute spéciale et mérite d'être donné particulièrement en exemple, par

la création d'un assolement judicieux conforme à toutes les prescriptions de la science.

C'est évidemment par l'assolement, en effet, que les cultures du même genre pèchent trop souvent dans ce pays, et restent bien au-dessous des succès qu'elles semblent mériter, bien au-dessous des succès obtenus par M. de Brive.

Ces succès et la supériorité incontestable de la Darne se traduisent par un fait essentiellement concluant. Dire que M. de Brive est arrivé, sur une exploitation de 15 à 16 hectares, à entretenir dix-huit à vingt têtes de gros bétails, c'est manifester clairement l'importance du résultat acquis et la puissance d'une culture où la production se trouve si énergiquement servie.

Le guano, chez M. de Brive, a produit de merveilleux effets, bien qu'employé à des doses fort inférieures à celles qui sont le plus généralement indiquées.

M. Plantade désirerait connaître le prix du guano et les quantités précises à employer.

M. de Brive dit que le guano coûte 35 fr. les 100 kilos pris à Bordeaux, — reste le port en sus. Quant aux quantités, on conseille généralement de répandre de 300 à 400 kilogrammes par hectare. Mais M. de Brive a obtenu les remarquables effets constatés par ses collègues avec des quantités de moitié moindres.

M. le Président recommande cet exemple et les résultats de cette utile expérimentation à l'attention et à l'imitation des agriculteurs.

Il appelle ensuite l'examen de la Société sur quelques modifications qu'il lui semblerait utile d'apporter

au programme des concours annuels. Il proposerait notamment de changer dans certains cas la nature des primes ou récompenses, et de substituer souvent à une somme d'argent le don de machines agricoles ou d'ouvrages d'agriculture. Ce serait le moyen de généraliser infailliblement l'emploi de bons instruments, et de propager par la lecture les bons enseignements.

La Société donnant son adhésion à cette pensée, s'en réfère pour l'exécution à l'appréciation et aux décisions de la commission des primes.

M. le Président présente à l'examen de ses collègues quelques poignées d'épis, froment et seigle, provenant de ses cultures à Sénilhac. Ces produits sont remarquables tant par leur longueur tout-à-fait exceptionnelle que par le nombre de grains contenus dans chaque épillet. M. Ch. de Lafayette a dû des résultats prodigieux en ce genre à l'action énergique d'un engrais qu'il fait composer avec un mélange de suie et de sang. Un épi de seigle, reproduit de grandeur naturelle dans le *Journal d'agriculture pratique*, comme excessivement remarquable par sa dimension, est mis en regard de quelques-uns des épis provenant de Sénilhac, qui sont presque tous supérieurs en longueur de près d'un cinquième.

A ce sujet, et notamment en ce qui concerne les froments, M. le Président dit qu'on doit attacher, à son avis, la plus haute importance à l'étude comparative des diverses variétés de céréales entre elles. La Société devra certainement quelque jour provoquer ou faire exécuter elle-même des essais des variétés nouvelles et

surtout des variétés dites anglaises. La supériorité relative de certains froments cultivés dans d'autres régions peut seule expliquer les rendements prodigieux signalés par exemple dans les cultures du Nord. M. le Président pense que les terrains de certaines parties du département, ceux particulièrement du bassin et des environs du Puy, sont d'une fertilité comparable à celle des sols les plus privilégiés. L'infériorité de nos variétés de céréales et, il faut l'avouer aussi, le vice des assolements sont certainement les seules causes de l'infériorité des quantités dans le produit. M. le Président proposera donc en temps utile l'acquisition de semences d'essais, et il invite ses collègues à chercher à se renseigner sur les variétés qu'on pourrait supposer les plus recommandables pour notre sol et pour notre climat.

M. Béliben dit que notre collègue M. Nicolas, professeur d'agriculture à l'école Normale, a déjà procédé à d'utiles essais de ce genre, en semant à la ferme de Malaval, consacrée à l'enseignement agricole de l'école Normale, vingt variétés de froment.

M. Chouvon annonce qu'il a également mis à l'étude plusieurs variétés étrangères et qu'il sera en mesure de faire connaître à la Société les rendements comparatifs qu'il aura obtenus. Il attache, comme M. le Président, une très-grande importance à l'étude de cette question, et il désire vivement aussi que les expériences se généralisent sur plusieurs points et dans des proportions suffisantes pour amener à des conclusions définitives. C'est surtout avec le froment du pays, placé dans des conditions absolument identiques, qu'il

importe, suivant M. Chouvon, de comparer les variétés nouvelles.

Economie publique. — La parole est à M. Souteyran, pour la lecture du rapport qu'il veut bien faire annuellement sur la situation de la Caisse d'épargne. M. Souteyran s'exprime ainsi :

Messieurs,

Je viens, pour me conformer à nos statuts, vous rendre compte des opérations de la Caisse d'épargne durant l'année 1856. Il vous sera facile, à la vue de la masse de fonds relative que leur mouvement met en jeu, de vous faire une idée de leur importance.

La Caisse a reçu durant 1856, en 1505 versements, dont 572 nouveaux, ci.....		205145f 52c
En intérêts capitalisés au profit des déposants.....		14076 94
Total.....		219220 26
Elle a payé en 840 remboursements, dont 264 pour solde, ci....	215313f 16c	
En achats de rentes pour le compte des déposants...	1461 »	216774 16
Total.....	216774 16	
qui, déduits, donnent pour excédant des recettes sur les paiements, ci.....		2446 10

Report.....	2446f 10c
Cet excédant ajouté au solde dû aux déposants à la fin de l'exercice de 1855, ci...	585257 17
porte le capital dû au 31 décembre dernier, à 1550 déposants, à la somme de.....	587683 27

Ainsi, malgré l'action continue de causes puissantes de baisse, telles que l'élévation du prix des denrées et la concurrence de placements plus productifs, la caisse s'est non-seulement maintenue à son niveau, mais elle a progressé en capital de 2,146 fr. et en livrets de 108, c'est-à-dire de près de 9 p. 0/0.

Cette augmentation, bien que légère en elle-même, surtout celle du capital, acquiert une certaine importance dans les circonstances où elle se produit, car elle *constitue* un triomphe sur les obstacles qui s'opposaient à son développement. — Je doute que les autres Caisses d'épargne de France présentent une situation aussi favorable. (Le compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne de Paris qui a paru dans le *Moniteur* du 16 courant, accuse une perte de 1,172,537 fr. sur le solde dû aux déposants à la fin de l'année 1855.)

Le capital n'ayant pas augmenté dans une proportion aussi forte que les livrets, il s'ensuit que la moyenne générale des dépôts, qui était au 31 décembre 1855 de 310,17, a baissé de 23 fr. et est descendue à 287,17.

L'affaiblissement de la moyenne résultant uniquement de l'augmentation des livrets, est plutôt un bon qu'un mauvais symptôme ; il prouve que la Caisse d'épargne du Puy, fidèle à son véritable rôle, ne sert que de banque temporaire, et qu'aussitôt que les économies qu'elle a

successivement reçues ont atteint sous sa féconde incubation un chiffre suffisant, elles en sortent pour payer des prix de ferme, soutenir l'industrie ou se transformer en propriété. La vérité de cette induction se trouve confirmée par les deux faits suivants :

1° L'activité toujours croissante du mouvement des fonds en entrée et en sortie, qui s'est élevé, en 1856, à 421,917 fr. et a dépassé de plus de 7,000 fr. celui déjà si important de 1855.

2° Le nombre de ce que j'appellerai les petits livrets, ceux de 500 francs et au-dessous, qui monte à 1,055 sur 1,550 et forme par conséquent plus des trois quarts du chiffre total.

Les versements de 1856 l'emportent sur ceux de 1855 de 27, et les remboursements de 5. — Le progrès se révèle donc sur tous les points de l'ensemble général.

Maintenant si nous pénétrons dans le sanctuaire de la Caisse, pour saisir la part qu'a prise à ses opérations chaque catégorie de déposants, et surprendre ses plus intimes secrets, nous remarquons que trois classes, malgré un mouvement de fonds assez satisfaisant, ont fini par laisser au 31 décembre leur crédit en diminution sur celui de 1855 : — ce sont les ouvriers, — les employés et les militaires. — Le total des *déficits* produit par chacun de leurs comptes s'élève à..... 21562f 15c

Les employés contribuent à ce chiffre pour la somme de.....	507 82
Les militaires, pour celle de.....	15772 85
A reporter.....	16080 65

Report.....	16080 65
formant une perte de 45 p. 0/0 environ sur leur capital de 1855.	
Et les ouvriers, pour.....	5281 48
Total égal.....	21362 13

La baisse du compte des employés est trop minime pour mériter qu'on s'y arrête ; elle s'explique d'ailleurs naturellement par la cherté des subsistances. Celle du compte des militaires, quoique bien autrement importante, ne doit pas nous préoccuper davantage, elle est la conséquence obligée du mouvement de notre garnison. L'arrivée d'un bataillon fournit des dépôts par transfert, et son départ des retraits de même nature... Quelquefois les transferts recettes balancent les transferts paiements ; d'autres fois ceux-ci l'emportent, surtout si le séjour des militaires partants s'est assez prolongé pour donner lieu à de nombreux versements. Dans tous les cas, la situation de leur crédit est indépendante de tout intérêt local et ne se rattache par aucun lien aux accidents qui peuvent modifier l'aisance générale du pays.

Il n'en est pas de même de la situation du crédit des ouvriers; plus intéressante que toutes les autres, elle doit aussi nous trouver plus sensibles à ses défaillances... Heureusement le mal n'est pas bien grand. La baisse constatée sur leur compte est faible : 5,000 sur 85,000 francs. Ce n'est guère que 6 p. 0/0 environ ; encore cette baisse se trouve-t-elle rachetée par quelques compensations assez précieuses :

L'augmentation du nombre des livrets (d'ouvriers) qui est de 56 sur 260, soit à peu près 14 p. 0/0.

Et le nombre des versements sur nouveaux livrets (ouvertures de nouveaux comptes durant l'année) qui présente en 1856 sur 1855 un accroissement en livrets de 29 sur 55, plus de 50 p. 0/0, et en capital de 5,768 sur 8477, près de 70 p. 0/0.

Le progrès des autres classes donne un total de 25,808 fr. 25 c. qui couvre avec un excédant de 2,446 fr. 10 c. la brèche faite au capital de la Caisse par les employés, les militaires et les ouvriers.

Dans ce chiffre de 25,808 fr. 25 c., les domestiques figurent pour une somme de 7,560 fr. 45 c., représentant un boni de 10 p. 0/0 sur leur solde de 1855. Le surplus est fourni par les professions diverses et les mineurs.

J'arrive à la succursale de Craponne.

Il faut l'avouer, Messieurs, elle est soumise à une bien dure et bien longue épreuve... Aux difficultés d'une existence toute récente, s'est jointe, pour arrêter son essor, la persistance des causes générales, dont la triste influence pèse depuis quatre années sur toutes les Caisses d'épargne de France. Mais, comme si ce n'était pas encore assez de contre-temps, ne voilà-t-il pas que le chômage de la fabrique de dentelles est venu fondre sur elle et la frapper dans son endroit le plus sensible, en tarissant sa source la plus féconde de prospérité... Ne soyons donc pas étonnés si sa situation, bien que progressive, laisse toujours beaucoup à désirer.

Son capital s'élevait au 31 décembre 1855, à	2910f	15c
Elle a reçu dans le courant de l'année 1856	1686	50
Les intérêts capitalisés ont produit.....	120	»
Total.....	4716	65

Report.....		4716 65
Elle a payé en remboursements.....		1604 »
Reste en capital au 31 décembre dernier.		3112 65

d'où il résulte une augmentation de 202 fr. 50 c.

Son mouvement général, qui n'avait été en 1855 que de 2,850 fr., s'est porté à 3,290, et donne par conséquent une amélioration de 440 fr., soit plus de 15 p. 0/0. Ce progrès, quelque faible qu'il soit, dénote un désir de vivre qui peut paraître de bon augure.... Ne désespérons pas.... Avec l'appui de la Caisse-mère et un ciel moins inclément, peut-être poussera-t-elle de plus profondes racines.

Vous parlerai-je maintenant du fonds de dotation? Destiné à devenir un des principaux moteurs du mont-de-piété, dans le cas où nos efforts pour l'établir seraient couronnés de succès, sa situation devient intéressante, et ce rapport laisserait peut-être à désirer si je ne vous la faisais pas connaître.

Son chiffre s'élevait au 31 décembre 1855, à.....		17087 67
Le produit des intérêts de cette somme et du quart de retenue a donné un total de.....	1790 60	
En déduisant pour frais.....	1369 »	
Il reste.....		421 60
qui, ajoutés au capital existant, élèvent le fonds de dotation, au 31 décembre 1856, à..		17509 27

M. le Président remercie M. Souteyran de cette

intéressante communication ; la Société ne peut que se féliciter de la constatation des bons effets produits par l'utile création de la Caisse d'épargne, à laquelle elle est si justement heureuse d'avoir eu bonne part ; il lui est on ne peut plus précieux que des documents aussi remarquables par leur clarté que par leur haute inspiration morale, lui rappellent périodiquement le succès et le progrès d'une véritable œuvre de bien public.

Archéologie. — Don au Musée. — M. Aymard fait hommage au Musée, au nom de M. Gauthier, directeur des contributions indirectes, de deux fragments de poteries antiques dites *samiennes,* qui ont été trouvés à Saint-Paulien.

L'un de ces débris offre divers dessins en relief, des fleurons, des oiseaux et un personnage combattant.

L'autre morceau est la partie inférieure et nue d'une grande tasse sur laquelle M. Aymard signale l'estampille du fabricant ainsi figurée : DOMITVSF *(Domitus fecit).*

Le même membre fait observer que ce nom se retrouve dans la marque de fabrique : SEXDOMITI que porte un autre morceau de semblable poterie trouvé aussi à Saint-Paulien, et qu'il avait mentionné dans une communication faite au Congrès scientifique du Puy (1).

La question des marques de potiers, ajoute-t-il, est une de celles qui, dans les réunions du Congrès, furent

(1) *Compte-rendu,* t. I, p. 704.

l'objet d'intéressantes explications, et il fut constaté qu'aucune des estampilles découvertes dans la Haute-Loire n'avait été indiquée sur des poteries trouvées dans d'autres contrées plus ou moins voisines de ce département. A cette occasion, M. Aymard mentionne un autre fragment du même genre qu'il a recueilli à Saint-Paulien, et sur lequel la marque du fabricant est figurée en grandes lettres saillantes dans un des petits tableaux qui décoraient le pourtour du vase. C'est comme une légende écrite en ligne verticale. La fracture de la pièce en a emporté une partie ; les seules lettres qui subsistent sont celles-ci : MAN...

C'est la troisième estampille ainsi figurée que notre confrère rencontre dans le pays. La première, qui provenait aussi de Saint-Paulien, portait le mot VNA ; la deuxième, qui avait été lue sur un fragment trouvé dans les substructions de la villa d'Espaly, offrait les lettres suivantes : IVSTM *(Justi manu)*. On en trouvera les descriptions dans les comptes-rendus des séances du Congrès tenu au Puy en 1855 (1).

Ces marques si complètement différentes des précédentes indiquent-elles un lieu distinct de fabrication? Dans quel pays devra-t-on placer les ateliers qui les produisirent? Questions qu'il serait difficile de résoudre. Il suffira de faire remarquer que Grivaud de la Vincelle a cité un fragment de vase trouvé à Ligones, près de Lézoux (Puy-de-Dôme), sur lequel on lit le nom ALBVCI écrit de la même manière, et que dans des

(1) Tome I, p. 708.

fouilles exécutées à Jort (arrondissement de Falaise). M. Charma a signalé le mot BVTRIO figuré de même en saillie et en ligne verticale sur un fort joli vase que décorent de riches dessins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Vice-Secrétaire,

L. BALME.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 NOVEMBRE.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Ouvrages reçus. — Dépouillement de la correspondance : Communication de M. Arnauld, inventeur de la Sonde œsophagienne ; demande de renseignements par M. le Préfet sur les ravages de l'oïdium ; *idem*, sur les travaux de drainage accomplis pendant l'année courante. — Demandes d'admission. — Circulaire de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture, relative au concours régional dont le Puy doit être le siège en 1860. — Communication de M. le Président au sujet de l'examen pour l'admission des nouveaux élèves de la Ferme-école de Nolhac ; félicitations de la Société adressées à M. Chouvon. — Sciences historiques : lecture par M Béliben d'un mémoire sur les anciens compoix de la ville du Puy. — Don au Musée : M. Vibert fait hommage, au nom de M. Joseph Seguin, d'une gravure représentant la mort de Caton d'Utique.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

En l'absence de M. Oscar Bonnet, les fonctions de secrétaire sont remplies par M. L. Balme, vice-secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus. — M. le Président appelle plus particulièrement l'attention sur les publications suivantes :

Le *Journal de la morale chrétienne*, où se trouve un important document sur la situation générale des caisses d'épargne, recommandé à l'examen de M. Souteyran.

Les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* publient un travail historique d'un haut intérêt sous ce titre : *De l'influence des Pontifes chrétiens sur les sciences, les lettres et les arts en Europe.*

Le *Bulletin du Comité de la langue* mentionne l'envoi de nouvelles communications archéologiques, par M. Aymard.

Les *Annales archéologiques* de M. Didron et la *Revue de l'art chrétien* donnent de justes éloges à l'*Album photographique d'archéologie religieuse*, publié par MM. Aymard et Malègue, et qui a été soumis, dans une des séances précédentes, à l'appréciation de la Société.

Dans un autre numéro de la *Revue de l'art chrétien* se trouve un travail de M. Dominique Branche, concernant l'abbaye de la Chaise-Dieu. M. Branche a, comme on le sait, écrit l'importante monographie historique

de la Chaise-Dieu, et la haute valeur de cet ouvrage est suffisamment connue. Les documents nouveaux qu'il produit aujourd'hui sur le même sujet sont le complément également précieux de ses premières études.

Le *Bulletin de la Société de la Sarthe* contient un article de numismatique concernant l'époque gauloise, qui est renvoyé à l'examen de M. Aymard.

Le *Bulletin de la Société d'agriculture de Vaucluse* contient l'indication d'un nouveau traitement du piétin, traitement dont les résultats seraient, au dire de l'auteur, infaillibles. Cette maladie, dit M. le Président, a cruellement sévi, durant les années précédentes, dans nos campagnes, et a porté le plus grand préjudice à nos cultivateurs. La propagation d'un remède efficace serait donc particulièrement opportune, et la Société trouvera bon de reproduire la recette indiquée, dans l'Almanach annuaire de la Haute-Loire.

Deux numéros des publications de la Société de Douai contiennent, l'un un article à lire sur les avantages de l'ensemencement, par Poquet; l'autre un compte-rendu détaillé des rendements comparatifs en céréales obtenus par divers cultivateurs de la région du nord, dont les noms sont indiqués, ce qui donnerait aux chiffres formulés un caractère d'exactitude, bien que ces chiffres paraissent, au premier abord, suspects d'exagération. En les tenant pour vrais, ils manifestent, dans toute son évidence, la supériorité de ces cultures

des pays avancés qui, grâce à l'observance des principes rationnels de l'assolement, et en même temps à l'emploi des fumures les plus copieuses et les plus énergiques, mettent le sol en mesure de donner son maximum de produit. Les membres de la Société qui s'occupent pratiquement d'agriculture liront avec intérêt ces articles.

Le *Journal d'agriculture pratique* signale l'emploi d'un moyen assez original de combattre la météorisation chez les animaux, qui lui est communiqué par un de ses correspondants, M. de Saint-Priest. Il s'agit simplement, à l'aide d'une seringue vide, qui jouera le rôle de pompe aspirante, de soustraire une certaine quantité du gaz développé en excès dans les intestins. Ce moyen, plusieurs fois expérimenté, aurait, dit-on, toujours réussi. Son emploi, dans tous les cas, ne saurait présenter de graves inconvénients.

Un autre numéro de la même publication, en rendant compte du congrès scientifique de Grenoble, signale toute l'importance des travaux de la section d'agriculture, présidée par notre collègue et ancien président M. de Brive. Un juste hommage est rendu à la direction éclairée donnée par M. de Brive aux discussions agricoles du congrès.

M. Arnauld, inventeur de la sonde œsophagienne, adresse un certain nombre de prospectus expliquant les avantages et le mode d'emploi de son instrument. L'administration a demandé à MM. les vétérinaires départementaux d'expérimenter l'efficacité de la sonde

œsophagienne, et de faire connaître quelle pourrait être la valeur de cette invention. M. le Président, qui a reçu la visite et les explications de l'inventeur, croit pouvoir, dès à présent, recommander l'emploi de cette sonde aussi simple que rationnelle et déjà éprouvée avec succès.

Le *Recueil agronomique* publié par la Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne annonce que, dans le concours d'agriculture de 1858, il sera décerné une médaille d'or de la valeur de 150 francs à l'auteur du meilleur mémoire traitant *de l'application* de la chaux et autres amendements calcaires aux terres du département. Tout le monde connaît, dit M. le Président, l'importance du chaulage des terres, et quels résultats, quelquefois prodigieux, ont été obtenus de cette pratique dans certaines régions. Le chaulage, non plus que les autres amendements en général, sauf l'emploi du plâtre pour les légumineuses, n'est, pour ainsi dire, pas connu dans la Haute-Loire. Quelques essais de M. de Brive, quelques autres que je m'applaudis d'avoir faits moi-même, prouvent cependant quel profit on pourrait attendre de cette pratique, en ce pays surtout où la valeur vénale de la chaux est bien inférieure au prix qu'elle a dans des pays où elle est très-largement employée. Ce qui manque sans doute parmi nous, c'est la notion exacte des circonstances de sol et de récoltes dans lesquelles il conviendrait d'administrer l'amendement calcaire. Les travaux d'analyse des terres et d'étude d'amendements que M. Regimbeau avait bien voulu entreprendre, sur la demande de la

Société, et que le départ de cet honorable membre a interrompus, avaient donc une bien réelle utilité. La Société fera certainement tout ce qu'elle pourra pour que ces études soient reprises, agrandies et continuées d'une manière permanente.

Correspondance. — M. le Préfet écrit pour demander des renseignements sur les ravages de l'oïdium dans les vignobles du département. D'après les indications fournies par divers membres, très-peu de ceps auraient été attaqués cette année par la maladie; les treilles seules auraient été sérieusement maltraitées. Certaines espèces particulières, le muscat blanc par exemple, semblent avoir été infestées d'une manière plus grave.

Il sera répondu en ce sens à M. le Préfet.

Dans une seconde lettre, M. le Préfet informe la Société que M. le Ministre de l'agriculture exprime le désir de recevoir toutes les publications des associations agricoles. M. le Président fait observer que de tout temps la Société s'est fait un devoir de prévenir les demandes de cette nature.

M. le Préfet écrit encore pour demander des renseignements sur les travaux de drainage accomplis, sous l'inspiration de la Société, pendant l'année courante. M. le Président invite ses collègues à recueillir, à ce sujet, pour les transmettre à la prochaine séance, tous les renseignements qui sont à leur portée, en ce qui concerne tant les drainages exécutés que ceux en voie d'exécution ou en projet.

Demandes d'admission. — M. le Président soumet ensuite à l'assemblée deux demandes d'admission :

L'une de M. Prosper Philip, notaire et maire de Saint-Paulien, qui présente à l'appui de sa demande : 1° Une notice historique sur la ville de Saint-Paulien ; 2° Un mémoire relatif à un travail de désséchement exécuté sur deux étangs situés dans la commune qu'il administre.

L'examen de la candidature de M. Philip est renvoyé à une commission composée de MM. Chouvon, Souteyran et Marthory, rapporteur;

L'autre, de M. Henri Doniol, qui, venant prendre lui-même la direction de l'exploitation de sa terre de Ronzé, et devant par conséquent résider désormais dans l'arrondissement du Puy, demande à échanger son titre de membre correspondant contre celui de membre résidant.

M. Doniol présente, à l'appui de sa candidature, son ouvrage intitulé : *Histoire des classes agricoles en France*. L'examen en est renvoyé à une commission composée de MM. Aymard, Louis Paul et Béliben, rapporteur.

Agriculture. — M. le Ministre de l'Agriculture adresse à la Société un certain nombre de circulaires relatives au concours régional qui doit avoir lieu au Puy en 1860.

Son Excellence, dit M. le Président, a bien voulu, comme vous le voyez, Messieurs, accéder à la demande que j'ai eu l'honneur de lui adresser, au nom de la

Société, en désignant la ville du Puy pour être le siége du concours régional. Il nous reste à engager vivement les propriétaires et éleveurs à se mettre dès à présent en mesure de figurer avec honneur dans cette grande manifestation agricole.

Notre pays a encore devant lui le temps nécessaire pour que les efforts se multiplient dans tous les ordres de productions rurales, de manière à ce que la visite des exploitations et les exhibitions d'animaux pour le concours montrent enfin notre sol et nos bestiaux, non pas tels qu'ils sont restés jusqu'à ce jour, mais tels qu'ils peuvent être sous l'influence d'un progrès intelligent.

D'ici là, il y a lieu d'espérer qu'il sera fait droit aux demandes réitérées déjà faites, et qui pourront être renouvelées pour que la race du Mezenc soit admise à former une catégorie particulière et que des prix spéciaux lui soient enfin attribués.

M. le Président entretient ensuite l'assemblée des examens des jeunes candidats qui se sont présentés le 2 novembre pour être admis à la Ferme-école de Nolhac. Le jury a pu constater, par la visite détaillée de la ferme, combien M. Chouvon, son habile directeur, continue à mériter les témoignages de satisfaction qui lui ont été tant de fois décernés. La prospérité de l'établissement se manifeste en toutes choses, et notamment par l'affluence des jeunes gens qui aspirent à y être reçus. Tous les élèves sortants sont assurés qu'avec de la conduite et des prétentions modérées ils trouveront sans effort des positions satisfaisantes. Le bon renom

de l'école de Nolhac s'étend chaque année plus au loin. Parmi les hautes notabilités agricoles qui se sont adressées à M. Chouvon pour lui demander de jeunes sujets, on peut citer, par exemple, M. de Crombecque, l'un des plus éminents cultivateurs du Nord.

Le jury a remarqué cette année que les candidats étaient plus jeunes que les années précédentes, mais qu'ils étaient infiniment mieux préparés, et paraissaient attacher le plus grand prix à leur réception. M. le Président, en terminant, adresse une fois de plus à M. Chouvon les vives félicitations de la Société pour le zèle, l'intelligence et le dévoûment qu'il apporte à son œuvre. C'est à ses soins de tous les jours qu'est dû le succès d'une institution à laquelle le progrès agricole du pays sera si redevable désormais.

Sciences historiques. — L'ordre du jour appelle une communication de la commission des recherches historiques.

M. Béliben donne lecture du travail suivant :

Messieurs,

Parmi les documents que votre Commission permanente des études et des recherches historiques fait sortir tous les jours de l'obscurité où ils étaient ensevelis depuis des siècles, se trouve un vieux livre, un vieux terrier de la ville du Puy, à la date de 1408.

Il a échappé à l'incendie de la nuit du mercredi, 10 octobre 1655, qui dévora l'hôtel-de-ville avec les meubles, les

papiers, titres, chartes et les priviléges et concessions octroyés par les rois à la communauté du Puy. Il était sans doute avec ces vieux livres de compte relégués, d'après le procès-verbal de l'incendie, dans un autre corps de logis donnant sur le *poids du roi*. Il est heureux qu'on en fit peu de cas à cette époque; c'est à cela que nous devons la conservation de ce précieux manuscrit in-folio. Malgré l'importance de ce document, malgré son air vénérable, il gisait toujours oublié et méconnu dans la poussière, lorsqu'un heureux hasard l'a fait tomber en nos mains.

Ce terrier est en assez bon état de conservation; il comprend 970 pages en magnifique fort papier vergé, au filigrane de la couronne, dont il manque cependant les feuillets écrits 27, 255 et 465. — Il est précédé d'une table de 18 pages. Cette table renferme le nom de tous les habitants de la ville, possesseurs de terres, de maisons soumises à la taille; elle est surtout précieuse en ce qu'elle porte en tête, en lettres gothiques, ces mots : *Rubrica des las ylas fayta, l'an mil CCCCVIII.* Ce premier feuillet, presque en lambeaux, est le seul endroit du livre qui en consacre l'authenticité par une date précise; de sorte qu'il n'y a point de place au doute et que nous avons bien réellement sous les yeux la ville du Puy au moyen-âge.

Vous avez entrevu déjà qu'on n'y parle encore que cette langue romane si mélodieuse, née d'un idiome latin sous le beau ciel de la Provence.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans notre terrier la moindre réminiscence de ces tensons, de ces syrventes qui charmaient nos ancêtres, de ces romances d'amour que trouvaient si *doulces* Marquise, la vicomtesse de Polignac,

sous le pseudonyme de *Bertrans*, ou la fière baronne de Mercœur, que célébrait Pons de Capdeuil.

Tan quan la vey me tè le vesers jauzen
Et qu'an m'en part siu en tal pessamen
Qu'en chantant plor et m'vol la cor partir.
En aïssi m'fai s'amors viur et murir.

Elle a expiré pour jamais dans une guerre fratricide, cette aimable littérature romane, à laquelle notre Velay avait donné d'illustres soutiens dans ses troubadours, Guillaume de Saint-Didier, Pons de Chapteuil, Pierre Cardinal, le fougueux satirique du moyen-âge.

Mais de quelque violence qu'on use contre une langue, elle ne disparaît pas facilement du sol où elle a poussé avec éclat; elle y laisse de profondes racines. Les vainqueurs la maudissent et la proscrivent; elle ne sera plus la langue officielle, la langue protégée, encouragée; mais elle restera chère à la mémoire des peuples qui ne veulent pas en apprendre d'autre, et qui pendant longtemps poursuivront de leur dédain et de leurs sarcasmes la langue *françoise* si peu harmonieuse pour des oreilles méridionales. Il n'y a pas encore longtemps que la langue romano-provençale était habituellement employée par tous les habitants du midi de la France, tant nobles que bourgeois et paysans. Mais n'ayant plus de lien et de règles fixes, n'étant plus l'objet d'un enseignement régulier, ayant comme perdu sa syntaxe, elle s'est divisée en une foule de dialectes qui n'ont plus été que du *patois;* c'est-à-dire une impure collection de locutions pour la plupart empruntées. Par moment elle jettera quelques vives lueurs, par exemple, dans les chants si doux et si poétiques de no-

tre moderne troubadour Agenais (Jasmin) ; mais ce sont les derniers accents d'une langue qui se meurt ; et on y sent l'influence de la langue d'oïl. On peut donc dire que nos contrées ont laissé mourir leur langue, avec toute cette civilisation méridionale dont elle n'était que l'expression la plus haute. Devons-nous la regretter et avons-nous perdu au change? Le doute est permis en présence de tous les chefs-d'œuvre qu'a produits l'esprit humain dans cette langue du Nord dont nous subissons le joug, devant cette vivante unité française, si féconde en progrès éclatants, en glorieuses institutions ; mais qu'il nous soit permis, lorsque, presque sous nos yeux, tombe quelqu'un de ces vénérables vestiges de nos anciennes coutumes, de notre ancien *parler*, de ne pas fermer notre cœur à quelques regrets, qui ne sont pas sans amertume. Aussi ce n'est pas sans émotion, qu'en ouvrant notre vieux terrier, dans ses pages bien techniques et fort peu poétiques, du reste, j'ai retrouvé des traces du provençal le plus pur; on n'y reconnaîtrait pas le patois de nos jours ; car qui sait combien d'altérations l'auvergnat, le limouzin, le lyonnais et le français ont infligées à notre ancienne langue nationale.

On peut en juger à la première lecture et par une courte citation :

Peyre Dolezo un ostal en las taulas vès la chareyra de la Traversa, en que ista, que douna de cens ans clers quatre cartous de civada et dezanou déniès et mealhe, et une lioura de pèbre (1) al Monsignor del Puey, val, sans chart,

(1) Elle valait 5 livres équivalant à 200 de notre époque.

seis cents liouras, den sen debatre per tot lo chart trenta liouras, resta cinq cens settanta liouras....

Item prent sobre l'ostal de la molher de maystre Peyre Armant que fo de messire Johan Bargetas, à la grango de blat quarante sous debtals que valont trenta dos liouras.

Item dona a tres sorres mongas per legat fayt per son payre seis liouras per viestiari à chascune de dos en dos ans sept flors que montarie per an à totas très vingt et seis liouras, etc., etc.

Item prend al portal de Crebacor sobre un autre ostal que compret de dona Cecilia Marceta la Mazelliera, etc. (1).

Il me semble que ces accents ont plus de sonorité que ceux de notre patois d'aujourd'hui, rempli d'intonations sourdes, traînantes, avec des consonnes mouillées que nous devons à nos voisins d'Auvergne. Il y a des mots qui sont tout italiens, — la molher, la sorre, la monga (2), compret (acheter), etc. Plusieurs linguistes pensent que l'italien même vient du romano-provençal, et l'on a dit

(1) Pierre Dolézon, une maison aux Tables, vers la rue de la Traverse, où il demeure, et qui donne de cens aux clercs quatre cartons d'avoine, dix-neuf deniers et mialhe, et une livre de poivre à Monseigneur l'Evêque du Puy. — Elle est évaluée sans cette charge 600 livres. — Il faut en ôter pour la charge 30 livres, reste 570 livres.

Il prend sur la maison de la femme de maître Pierre Armant, maison qui appartenait à messire Jean Bargès, et qui est à la grange du blé, 40 sous de rente évalués à 32 livres.

Il donne à trois sœurs religieuses, pour le legs fait par son père, 6 livres par an, et pour leur vestiaire à chacune d'elles tous les deux ans, 7 florins qui font en totalité 68 livres par an.

Il prend au portail de Crève-Cœur, sur une autre maison qu'il acheta de dame Cécile Marcet, la bouchère, etc.

(2) La femme, la sœur, la religieuse.

que Dante eut la pensée d'écrire son admirable poème de l'Enfer dans la langue provençale. Ce qui est certain, c'est qu'il faut demander le nom, l'histoire et les œuvres de nos poètes, nos compatriotes des XIIe et XIIIe siècles, aux bibliothèques d'Italie.

Je n'entends pas trouver dans le terrier de 1408 des éléments nécessaires pour une histoire de la langue ; il n'a certes aucune valeur littéraire ; mais on m'excusera, si, à propos de l'idiome dans lequel il est écrit, j'ai donné un souvenir et un regret à cette littérature si gracieuse, brillante tige épanouie sous le souffle lyrique de nos anciens chevaliers-poètes, et morte dans sa fleur.

Ce que notre terrier peut nous donner, c'est la topographie de notre ancienne cité, sa population, son état industriel et commercial.

Nous la trouvons, comme dans le compoix de 1723, comme dans l'extime de 1544, suivant une coutume de Rome ancienne, divisée en 22 îles ou quartiers. — A cette date de 1408, je n'ai pu encore retrouver l'origine des noms de ces îles, ils me paraissent dus en partie à des citoyens, *capitaines isliers*, chargés de la police et de la garde de leurs quartiers, et qui, dans les temps d'alarmes et de troubles souvent suscités par des gens d'armes de passage, des routiers, ou par l'annonce de l'arrivée de l'Anglais et du Bourguignon, devaient pourvoir au *dressement* des chaînes qui défendaient l'abord des principales rues ; ce qu'indique un procès engagé par le syndic des consuls contre les officiers de la cour commune qui prétendaient aussi au dressement des chaînes dans les rues : privilége exclusivement réservé aux magistrats consulaires

et, sous l'autorité de ces derniers, aux gardiens des quartiers de la ville.

Outre cette sorte de défenses destinées à arrêter les cavaliers, la ville était préservée contre les attaques extérieures par cette même enceinte fortifiée dont j'ai déjà présenté le plan, par ces hautes murailles, ces tours à l'entretien et à la réparation desquelles les consuls avaient ordre d'employer toutes les sommes provenant du droit de *barriage* (un denier sur chaque bête chargée et non chargée entrant en ville).

Cependant ce n'est pas vers les portes de la ville que se trouvent au moyen-âge les quartiers les plus fréquentés. La rue de Saint-Gilles n'est à cette époque que le chami de Saint-Giri, le chemin de Saint-Gilles ; et dans ce quartier il y a des jardins ; il y a la rue *des orts dous Mourgues,* qui n'est autre que la rue des Mourgues. Les maisons de la rue Porte-Aiguière sont de peu de valeur : cette rue a même des jardins du côté gauche en entrant par la porte, près de laquelle nous voyons établi, en 1545, le couvent de *Bon effet.*

C'est dans la haute ville, vers le Cloître, que se porte la foule au moyen-âge ; c'est là que règne l'Evêque, seigneur et comte du Velay, à l'ombre de cette vaste basilique, au pied du haut clocher Notre-Dame, sous la protection de la tour Saint-Mayol et de la vaste enceinte fortifiée qui vient se relier à la salle crénelée des Etats. C'est toute une ville dans une ville ; avec son officialité, sa juridiction particulière, ses propres murailles, ses tours, ses portes, dont il nous reste encore un fragment bien conservé dans la rue de Vienne.

Fortifiée par le rocher Corneille qui s'élève isolé et à

pic, par une partie des murs de la ville, contre l'invasion de l'ennemi du dehors, elle est surtout fortifiée contre les habitants, avec lesquels le Cloître ne reste pas toujours en bonne intelligence; surtout lorsque la main pontificale prétend toucher aux franchises de la commune. Là, selon un document authentique (1459, — inventaire de la ville), *rière* le clergé se réfugiaient des nobles, des bourgeois même, pour échapper aux innombrables contributions que les rois, pour payer leurs guerres, imposaient à leurs bonnes villes.

Immédiatement au-dessous du cloître se développaient les îles Chamars, Feuchier, Moravy et Viana; mais c'est au pied et tout le long du rapide escalier qui conduit à la basilique, jusque sous les voûtes qui portent le sanctuaire que la ville est le plus agitée. Là est le mouvement et le commerce; on peut en juger par l'estimation des maisons de la rue des Grazes *(de Gradibus)*, la rue qui longe l'escalier de la cathédrale, par la valeur des maisons de la rue de Séguret *(secureto)*, rue fort ancienne qui, sous un nom insignifiant existe encore devant l'Hôtel-Dieu. La rue de la Traverse, maintenant rue du Greffe, celle de la Rochette, dite des Pèlerins, celle de Montpeyroux, aujourd'hui de la Prison, etc., toutes ces rues, quoique étroites, étaient les plus passantes de la ville.

Ces hauts quartiers auxquels conduisait la rue des Tables, si escarpée, mais alors si animée et si peuplée, étaient habités par des argentiers, des orfèvres; on en compte dans le terrier plus de quarante, parmi lesquels j'ai relevé les noms d'Estienne de Lobeyrac, rue de la

Traverse; de Laurent Crouzet, rue de Séguret, sans doute l'aïeul de l'orfèvre François-Siméon Crouzet, célèbre dans sa ville, au XVIe siècle, en l'art de la métrificature et rhétorique françoise, auteur de plusieurs mystères joyeux, farces et comédies.

La fabrication, à l'effigie de la Vierge anicienne, des médailles d'or et d'argent, de plomb et d'étain, à l'usage des pèlerins, était une industrie considérable à cette époque.

Elle était en pleine activité autour de la cathédrale; elle a donné lieu à de nombreux procès, dont les pièces authentiques sont aux archives de l'Hôtel-Dieu, entre plusieurs habitants du Puy et les maîtres de l'hôpital qui prétendaient en avoir le monopole. Toujours est-il que, d'après notre terrier, le haut commerce trouvait dans ce genre d'industrie une mine inépuisable de richesses et de considération.

A côté des argentiers se plaçaient les borcers ou boursiers, qui vendaient aux nombreux visiteurs que nous attiraient la célébrité du sanctuaire de Notre-Dame et la beauté de nos sites, des ceintures, des écharpes brodées de pierreries fines, de belles bourses. Non contents d'attendre le chaland dans leurs boutiques, ils le provoquaient par l'exhibition de leurs marchandises, étalées sur de grandes tables qu'ils plaçaient dans les rues, surtout dans celle appelée de *las Taulas* ou des Tables. Il y en avait jusques sous la grande voûte qui porte les dernières travées de la cathédrale, contre les piles qui soutiennent, comme dans l'espace, près de la moitié de ce remarquable édifice. Il y avait de ces tables des deux côtés de la rue des Grazes; le Chapitre, l'Université de Saint-Mayol, l'Hôpital avaient chacun les leurs dont ils

tiraient de fortes *assences*. Les rues de la Traverse et de la Rochette en étaient garnies. Le terrier cadastral de 1408 indique bien aussi des tables pour la rue de la *Coyraria* (ou Courrerie), et pour le pla de la Buldoyre (la place du Plot); mais celles-ci, qui ne payaient que 25 sous de rente au Consulat, n'étaient estimées que 60 livres, c'est-à-dire 2,400 fr. (évaluation fondée sur le prix du blé à cette époque, qui était à 2 sous l'hectolitre; sur le prix d'une messe et de la journée d'un ouvrier cotées à six deniers). Il y avait encore des tables à plus bas prix encore aux portes de la ville, sur les autres places, appelées *Taulas d'ort*, tables pour le jardinage; tandis que les tables de la rue de las Taulas, celles des Grazes, de la Rochette, etc., étaient évaluées à 120 livres ou 4,800 fr.

Il est difficile de se faire une idée exacte du spectacle si pittoresque, si animé que devaient présenter les rues en pente escarpée de la haute ville, pleines de monde, couvertes de tables chargées de petits objets bénis, images, médailles, chapelets, reliquaires, auxquels la piété des pèlerins donnait un débit considérable. Sans doute que les marchandises d'un plus grand prix étaient renfermées aux boutiques des argentiers, des borcers et des mercers; car, malgré les lois somptuaires de 1310, édictées par Philippe-le-Bel, la ville était renommée par le luxe et la richesse de ses productions fabriquées. Chez les argentiers, se trouvaient ces magnifiques pièces d'orfévrerie, ces beaux reliquaires, ces croix, ces cassettes émaillées à figurines d'or repoussé et ciselé qu'un de nos savants confrères (1), dans un album photographique, a su faire revivre et exposer à

(1) M. Aymard.

nos regards. Grâce à ses persévérants efforts, grâce au burin délicat de M. Camille Robert et à l'habileté du photographe M. Malègue et de l'imprimeur M. Marchessou, nous pouvons, sans recourir à l'art exotique, retrouver ces merveilles de l'industrie de nos ancêtres qu'on venait de bien loin chercher au Puy.

Ce que le terrier de 1408 m'a révélé de l'immense affluence des pèlerins dans notre ville, non-seulement à l'époque du jubilé, mais encore à toutes les grandes fêtes; ce qu'il m'a révélé du talent et de la renommée de nos argentiers, j'en ai trouvé la preuve dans un petit livre bien narquois, bien satyrique, intitulé ironiquement : *Les quinze joies du Mariage*, et attribué à Antoine de Lassale, né en 1398, en Touraine, et auteur de *Jehan de Xaintié*.

Après avoir exposé sur le ton de la plus douce philosophie les sept premières joies du mariage, il arrive à la huitième :

« C'est celle que procure au bonhomme la détermination prise par sa femme d'aller en pèlerinage à Nostre-Dame du Puy en Auvergne ou à Rochemadour près de Cahors, en compaignie d'un sien cousin.....

» La huitième joie, dit-il, si est quand le bon homs ayant voué sa femme en mal d'enfant aux saincts et aux sainctes et aussi elle se voue à Nostre-Dame.

» Or s'approche Quasi-modo qu'il faut partir. Les voilà en route et peine pour le bonhoms.....

» ..... Or arrivent au Puy en Auvergne à quelque paine, et font leurs pèlerinages; et Dieu sait si le bonhoms est bien déboutté et foullé en la presse, pour faire passer sa femme; or lui baille sa femme, sa sainture et ses patenostres, pour les toucher aux reliques et au sainct image

de Nostre-Dame et Dieu sait s'il est bien empressé, et s'il a de bonnes coudées et de bons repoux.....

» Or il y a de riches dames, damoiselles, bourgeoises qui sont de leur compaignie, qui achaptent patenostres de coral, de jais ou d'ambre, aimeaulx (1), ou autres joyaulx. Or il faut que sa femme en ait aussi bien comme les autres; et à l'aventure le bonhomme n'a pas trop de chevance, mais nyentmoins il faut qu'il en pourvoie. Pour le retour même peine pour le bonhomme. Et la dame qui est lassée ne fera rien de quinze jours, sinon parler o ses commères et cousines, et parler des montaignes qu'elle a veues, et des belles chouses, et de tout ce qui lui est advenu... »

Voilà certes un témoignage on ne peut plus concluant, dans son expression si plaisante, de la réputation de notre cité au moyen-âge, et qui prouve surabondamment que la ville doit beaucoup à Marie, sa protectrice, et que le piédestal sur lequel nous la plaçons, n'est que l'acquit d'une vieille dette.

Parmi ces marchandises, objet de la convoitise de nos dames, damoiselles et bourgeoises du moyen-âge, les mercers de la rue Notre-Dame-des-Anges devaient tenir la dentelle, parure extrêmement recherchée par la noblesse de France, surtout à une époque où l'habillement était d'une si grande magnificence, mêlée de telles bizarreries que le continuateur de Guillaume de Nangis va jusqu'à attribuer le désastre de Crécy à l'ampleur des manches du justaucorps. — En 1408, les femmes avaient quitté depuis longtemps le costume sévère du XIIIe siècle, et Juvénal

(1) Certaines éditions portent anneaulx.

des Ursins, historien de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle, qui est précisément l'époque de notre terrier, se récrie contre le luxe de la toilette. « Les dames et damoiselles, dit-il, menaient grands et excessifs états et cornes merveilleuses, hautes et larges, et avaient de chascun côté deux grandes oreilles, ornées d'étoffes précieuses et de *dentelles* si larges que quand elles voulaient passer l'huis d'une chambre, il fallait qu'elles se tournassent de côté et qu'elles se baissassent (1). » Il y a donc déjà bien longtemps que la fantaisie et le caprice sont, en France, les lois de la royauté la plus tyrannique, la plus étendue et la plus solidement assise qui fut jamais, la mode. Les gigantesques escophions du commencement du XVe siècle et les souliers à la poulaine ne pourraient-ils pas être justifiés par certaines exagérations du costume des dames de nos jours?

Quant aux dentelles, les trois in-folios que j'ai consultés sur la ville du Puy n'en disent pas un mot; c'est par d'autres documents que j'ai appris qu'on en fabriquait au Puy en 1408, et qu'on trouvait cette marchandise chez nos mercers ou merciers. Cependant nous pensons que ce genre d'industrie, qui n'est pas spécialement mentionné, n'était pas un objet principal de commerce, et n'avait pas le développement que nous le voyons prendre de nos jours, et qui promet à notre ville et au département du bien-être et de la prospérité.

(1) Voir l'excellent dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France, au mot habillement des Français aux diverses époques de leur histoire, par M. Chéruel, maître de conférences à l'école Normale supérieure.

Si du commerce de la ville du Puy nous passons à sa population, sans trop de témérité nous pouvons affirmer, d'après les données de notre terrier, qu'en 1408 la ville du Puy était au moins aussi peuplée qu'elle l'est de nos jours. Il est vrai qu'elle n'avait pas la même étendue qu'aujourd'hui. Depuis cette époque, nous l'avons vue franchir ses murailles, s'étaler au grand jour du soleil, et venir former successivement les faubourgs St-Laurent, de Panassac, des Capucins, du Breuil, de Saint-Jean. La ligne des maisons du boulevard, à partir du portail d'Avignon jusqu'à celui des Farges, a été portée en avant des remparts sur une largeur de 20 mètres en moyenne. Mais, d'une autre côté, dans l'enceinte des murs, les rues se sont élargies, les places ont pris un plus grand développement. Dans l'intérieur, des établissements étendus se sont formés aux dépens d'un grand nombre de maisons : ainsi le Lycée ou Collége a été construit sur l'emplacement de plus de quarante maisons prises dans la rue des *Monédiers*, de *la Velha Sabbataria* (la Vieille-Savaterie), du *Bessac* et de la *Chaussada* (ou Chaussée, *calciata*). — Le couvent de Sainte-Marie, dans l'*Ila Viana* (de Vienne), a été bâti aux dépens de vingt-six maisons. — Celui de Sainte-Claire a envahi l'île Pouzarot, et ainsi du grand hôpital, de la Visitation, de Saint-Joseph et d'autres établissements religieux ou civils ; de sorte que les faubourgs ont gagné ce que la ville intérieure a perdu. Nous pouvons donc en tirer cette conséquence, que pendant bien longtemps le nombre des habitations est resté à peu près le même ; que celui des maisons construites a compensé celui des démolitions successivement opérées dans le but d'élargir les rues et d'agrandir les places. De sorte que la ville s'est mise à l'aise, mais

sans perdre d'habitants d'une manière notable. En 1545 nous avions 1699 articles pour la ville, en 1408 on compte environ le même nombre de maisons. En supposant dix habitants par maison ou un peu plus, nous avons une population de 16 à 18,000 âmes, qui est à peu près celle de notre ville en 1858.

Je ne puis donc avoir grande confiance dans ce propos du frère Théodore-l'Hermite qui, dans son Histoire de Notre-Dame du Puy, à la date de 1695 (1), affirme « que les rues » et principalement les basses sont marchandes et pleines » d'une abondance de peuple et le nombre des habitants » approche de cinquante mille. » Sans doute qu'il comptait dans ce nombre la population flottante en un jour de fête. Une telle affluence n'eût certes pu vivre habituellement dans l'enceinte assez peu étendue et contenue, depuis le XIIe siècle, dans de hautes murailles. Dailleurs le recensement et la statistique étaient choses assez peu connues avant notre époque, au moyen-âge surtout. Dans ce temps de peste, d'oppression et de guerre, les hommes ne se comptaient pas; qu'importait le nombre à ceux pour qui la mort était le but suprême de la vie. La seule induction qu'on puisse légitimement tirer de nos investigations à ce sujet, est que notre cité était au moins aussi peuplée au moyen-âge que de nos jours.

D'où vient que sa population est restée stationnaire, tandis que les autres villes qu'elle dominait ou qu'elle égalait autrefois ont prospéré. Les villes de Toulouse, de Nismes, de Montpellier, de Carcassonne, de Saint-Etienne,

(1) A cette date le commerce avait quitté la haute ville.

de Clermont sont devenues de belles villes, remarquables par la magnificence de leurs constructions. La plupart de leurs rues sont larges, bien alignées, bien arrosées. Il n'est pas une de ces villes qui ne possède un château d'eau, avec des réservoirs, des conduits destinés à fournir l'eau saine des sources à des fontaines monumentales, à des bornes-fontaines qui servent à entretenir la propreté dans les rues, de grandes routes, des chemins de fer rendant faciles et commodes les abords de ces villes.—Tout cela n'existe pas encore au Puy, où les améliorations se produisent si lentement. Assurément nous ne pouvons attendre aujourd'hui des populations ces ardentes aspirations religieuses qui amenaient journellement chez nous des foules de pèlerins qui faisaient la fortune de nos argentiers, de nos merciers et de nos hostaliers. Si les conditions de prospérité ne sont pas aujourd'hui tout-à-fait les mêmes, les éléments de progrès ne nous font cependant pas défaut; il ne s'agit que de savoir les mettre en œuvre. Déjà la fabrication de la dentelle, heureusement placée entre des mains intelligentes et actives, prend un développement qui promet beaucoup. D'autre part, notre ville, reine des montagnes, fièrement assise entre trois vallées, arrosées chacune d'un cours d'eau, ne peut-elle pas devenir un centre agricole et industriel? Par leurs pentes rapides, les trois rivières qui la baignent, la Loire, la Borne et le Dolézon, peuvent fournir de nombreuses chutes et donner à l'industrie de puissants moteurs; tandis que les terres volcanisées et les gras pâturages, au moyen de la culture perfectionnée, donneront l'abondance et le bien-être.

Mais où m'entraîne la comparaison de la ville de 1408 avec la ville de 1860; j'oublie que je suis en ce moment

un homme du moyen-âge, et qu'après m'être arrêté quelque temps dans la haute ville, il me reste encore à parcourir ses bas quartiers, mon vieux terrier sous le bras.

M. le Président exprime à M. Béliben tout le vif intérêt que l'Assemblée a pris à cette lecture. La Société ne peut qu'engager vivement M. Béliben à continuer des recherches de cette nature, qui apporteront infailliblement de nouveaux et précieux éléments pour l'histoire.

Don au Musée. — M. Vibert, directeur du Musée, soumet à l'examen de la Société une gravure qui, depuis la dernière séance, lui a été adressée par M. Joseph Seguin de Paris, pour en faire hommage au Musée, dans le cas où elle serait jugée digne de cette destination.

Comme œuvre d'art, dit M. Vibert, cette gravure offre peu d'intérêt; il n'en est pas de même comme document historique. Elle représente la mort de Caton d'Utique. L'ensemble de cette composition a tant de rapports avec le même sujet possédé par le Musée, que l'un semble une réminiscence de l'autre, avec quelques variantes dans les draperies et l'attitude de Caton, dont le fils ne figure pas dans la gravure qui fait l'objet de cette communication. Tout le mérite de cette gravure est de porter le nom de Ribera, et de nous confirmer dans l'opinion que notre tableau du Caton d'Utique doit être attribué à cet auteur, et non à Salvator-Rosa, en faveur de qui aucune preuve ne s'est encore révélée.

Cette observation est faite en vue de la notice future des collections du Musée.

M. Vibert rappelle les dons récents de notre généreux et intelligent compatriote, M. Joseph Seguin, et, sur la proposition de M. le Président, la Société lui vote d'unanimes remercîments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Vice-Secrétaire,

L. BALME.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 3 DÉCEMBRE.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Communication des ouvrages reçus. — Dépouillement de la correspondance : Envoi et don, par M. le docteur Philippe Mathieu, d'une magnifique collection de coquillages ; remercîments de la Société ; démission donnée par M. Oscar Bonnet des fonctions de secrétaire. — Communication sur le drainage ; observations de MM. Chouvon, de Brive, Calemard de Lafayette, Bélibon. — Enquête sur les résultats de la culture de la pomme de terre Chardon. — Don au musée : lettre de M. le comte de Niewerkerke annonçant l'envoi d'un paysage de M. Lapito, donné par Sa Majesté l'Empereur ; observations à ce sujet par M. Vibert, directeur du musée ; vote de remercîments par la Société. — Compte-rendu du Congrès de Grenoble par M. de Brive. — Rapport de M. Marthory sur une candidature. — Ouverture du scrutin et élection de M. Prosper Philip comme membre résidant.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

L'ordre du jour de la précédente séance est lu adopté.

Ouvrages reçus. — Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* contient une courte notice sur le monogramme de Charlemagne, qui peut être utile à consulter pour l'attribution de certaines monnaies.

Les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges* publient un article à lire sur la question toujours controversée d'Alésia.

On remarque dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* une notice sur la topographie de Paris au quatorzième siècle, qui témoigne tout le prix qu'on attache à des études du genre de celles qu'a entreprises notre collègue M. Béliben.

Le *Bulletin de la Société académique de Poitiers* contient plusieurs études sur les divers systèmes d'amodiation et de louage des biens ruraux et notamment sur le bail à colonage partiaire, par MM. de Curson et Savatier de Beaupré, qui jettent d'utiles lumières sur une des plus importantes questions agricoles, et tendraient sans doute à relever le métayage bien compris de l'injuste discrédit dont quelques théoriciens l'ont frappé.

Dans le *Recueil agronomique de la Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne* se trouve un article où le procédé du sulfatage des blés est clairement et brièvement décrit.

Dans le *Journal d'agriculture pratique pour le Midi*

de la France, M. Noulet étudie, en praticien exercé, les charrues qu'on a pu voir à l'Exposition universelle de 1855. Parmi les charrues françaises recommandables se trouve mentionnée la charrue de M. Armelin, que M. le Président a étudiée lui-même et qu'il considère comme l'une de celles dont on pourrait tirer le meilleur parti dans notre pays. La charrue Armelin se distingue particulièrement par la mobilité de la pointe indépendante de son soc. Cette pointe est constituée par une barre de fer carrée, d'un mètre à peu près de longueur, aiguisée en bec de flûte, s'affilant à mesure qu'elle s'use, et qu'on pousse en avant au fur et à mesure de l'usure de la pointe. Cette ingénieuse disposition dispense de fréquentes visites chez le maréchal. Le même article accorde une intéressante mention aux instruments, pour défoncements énergiques, de M. Guibal, de Castres. Ces instruments, la défonceuse Guibal et le rouleau piocheur, sont évidemment bien près d'atteindre le précieux *desideratum* auquel tend l'inventeur, mais il leur manque sans doute encore un certain degré de perfection relative qui puisse mettre leur mérite hors de toute contestation.

La 9e, la 10e et la 11e livraison du tome vie du *Bulletin de la Société d'agriculture de Vaucluse* contiennent : 1° un rapport sur les truffières artificielles ; 2° une note sur le sorgho et une communication sur le vin de sorgho, qu'on peut lire avec fruit.

Le *Moniteur des Comices* contient par fragments, auxquels on ne peut reprocher que leur excessive

brièveté, la publication des voyages agronomiques de M. le comte Conrad de Gourcy.

Le *Journal d'agriculture pratique* contient un article de M. Camille Bouscasse qui fait connaître en détail le système, très-digne d'être étudié, employé par M. de Crombecque, pour la préparation des engrais d'étable.

L'*Annuaire de la Société météorologique de France* contient le renouvellement du bureau et l'élection des dignitaires de cette Société. Parmi les noms des membres non résidants de son conseil d'administration nous voyons avec satisfaction figurer celui de notre honorable doyen M. Bertrand de Doue, dont les travaux météorologiques jouissent dans le monde savant d'une si légitime considération.

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* mentionne des recherches historiques et paléographiques faites dans un esprit entièrement conforme à celui qui a déterminé, dans le sein de la Société, la formation d'une commission spéciale.

La *Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes* contient la monographie du village de Raismes; monographie qui peut aussi servir, jusqu'à un certain point, de modèle, et prouve tout au moins que les études de cette nature ayant pour objet les plus modestes circonscriptions, ne sont ni dépourvues

d'intérêt, ni même sans valeur pour les études d'histoire générale.

M. le Président recommande ces diverses publications à l'attention du Comité des recherches historiques, qui peut y trouver quelques utiles indications sur les moyens de rendre ses propres travaux aussi fructueux que possible.

Correspondance. — Madame la baronne de Thilorier écrit à M. le Président pour lui annoncer l'envoi de quelques exemplaires du prospectus qui contient l'énumération des races et espèces d'oiseaux de basse-cour dont elle est assez abondamment pourvue pour pouvoir céder aux personnes qui le désireraient, soit des couples adultes, soit des œufs pour les faire couver. Le prospectus annoncé contient l'indication des qualités et principaux caractères des plus intéressantes de ces espèces. M. le Président en fait la distribution à MM. les membres présents.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Philippe Mathieu, docteur en médecine, qui, pendant les pérégrinations les plus lointaines, a bien voulu conserver le souvenir de la Société, et qui lui fait don aujourd'hui d'une magnifique collection composée de 550 coquilles recueillies à l'île Bourbon, et que les établissements les plus riches en ce genre nous envieraient certainement. Voici la lettre de M. Mathieu.

Le Puy, le 3 décembre 1857.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser une caisse de coquillages de l'île de la Réunion, que j'ai fait recueillir avant mon départ de cette colonie. Je suis heureux de l'offrir à ma ville natale, en témoignage du souvenir que je lui avais conservé pendant mon absence dans ces lointains parages.

Il serait possible que quelques-uns de ces objets fissent double emploi : en ce cas, je ne saurais blâmer que vous fissiez, avec d'autres établissements scientifiques, des échanges bien combinés, qui profitent également aux uns et aux autres.

Veuillez offrir à votre savante Société, dans laquelle je compte plusieurs condisciples et amis, et agréer aussi pour vous-même, Monsieur le Président, l'expression de mon attachement et de mes sentiments les plus distingués.

PP. MATHIEU,
d. m. p.

A la suite de cette lecture, M. le Président invite ses collègues à passer dans la salle d'histoire naturelle pour y examiner le magnifique envoi de M. Mathieu. Il propose ensuite la candidature du généreux donateur au titre de membre non résidant. Il sera statué sur cette proposition à la prochaine séance. En attendant, les

plus vifs remercîments seront adressés à M. le docteur Mathieu.

M. Aymard fait observer que, parmi les coquilles que la Société vient d'admirer, il en est quelques-unes qui peuvent avoir pour nous un intérêt spécial; ce sont les coquilles terrestres, qui offriront des sujets instructifs de comparaison avec les espèces vivant encore dans notre pays, comme avec celles qu'on y retrouve à l'état de fossile.

Démission. — M. Oscar Bonnet demande la parole pour exprimer à la Société tout le regret qu'il éprouve d'avoir à renoncer aux honorables fonctions de Secrétaire qu'elle avait bien voulu lui confier. Forcé de quitter la ville du Puy pour une nouvelle résidence, M. Oscar Bonnet emporte le plus précieux et le plus reconnaissant souvenir des témoignages de bienveillance et de sympathie qu'il a reçus de ses collègues. Ce bon souvenir l'encourage à demander à la Société qu'elle veuille bien lui conserver le titre de membre résidant, au moins jusqu'à l'époque où les intérêts qui l'appellent ailleurs lui auront permis de prendre un parti décisif sur sa résidence ultérieure. La Société, consultée, s'empresse, à l'unanimité, d'accorder à M. Oscar Bonnet la faveur qu'il sollicite, et M. le Président exprime à son tour que la Société veut voir, dans la demande qui lui est faite, un gage que les adieux de M. Oscar Bonnet n'ont rien de définitif. Elle ne renonce pas à l'espoir que M. Oscar Bonnet lui rapporte un jour une collaboration assidue et le concours justement apprécié de ses études et de son talent.

En raison de la démission de M. Oscar Bonnet, la Société aura à procéder, dans la prochaine séance, à la nomination d'un Secrétaire.

Drainage. — Pour répondre à la demande de M. le Préfet, communiquée dans la dernière séance, concernant les travaux de drainage exécutés dans le département, M. le Président invite ses collègues à faire connaître les travaux ou projets sur lesquels ils peuvent avoir recueilli des renseignements. M. Chouvon dit qu'en ce qui le concerne, il ne saurait trop préconiser la pratique sérieuse du drainage. Il se propose bien de continuer assidûment à drainer ses propriétés. Les champs qu'il a drainés déjà se sont immédiatement distingués par les effets les plus caractérisés ; l'assainissement des terres et l'écoulement des eaux qui se fait sans retard, constituent une transformation radicale du sol cultural. Durant cette année, par exemple, année, comme on le sait, fort pluvieuse, on a pu mettre en tout temps la charrue dans des champs qui, avant d'être drainés, restaient forcément sans labour toutes les fois que l'automne était humide. M. Chouvon pense que la Société doit redoubler d'efforts pour seconder le zèle de l'autorité supérieure dans la propagation de la pratique du drainage. M. de Brive exprime une opinion analogue. Il s'applaudit vivement d'avoir drainé et drainera encore.

M. Calemard de Lafayette père constate que la prairie drainée, dont il a déjà entretenu la Société, a donné des produits de plus en plus satisfaisants. Les fermiers qui

sollicitent la location des parties drainées ne font plus aucune différence entre la tête de la prairie, qui est de première qualité, et les bas-fonds les plus marécageux qu'on avait été réduit à défricher et dont on avait fini par abandonner la culture.

M. Ch. Calemard de Lafayette va faire aussi étudier un drainage d'ensemble pour la propriété de Sénilhac, où il espère pouvoir tirer un utile parti, pour l'irrigation, des eaux d'écoulement. M. Béliben dit qu'il est à sa connaissance que M. Vissaguet se propose de demander incessamment à M. Nicolas les études d'un drainage complet de sa prairie de Champcenis, au terroir de la Bernarde.

M. le Président fait observer qu'il résulte de ces communications que bien peu de personnes, dans l'arrondissement du Puy du moins, ont encore pratiqué de sérieuses opérations d'assainissement. Il est à sa connaissance, il est vrai, que dans l'arrondissement de Brioude la question a marché beaucoup plus vite. MM. de Ruolz et Olivier notamment accomplissent ou vont accomplir de vastes opérations d'assainissement. Mais il n'en est pas moins regrettable que plus près de nous, si peu de propriétaires se soient mis en mesure de bénéficier des dispositions si favorables et des encouragements du Gouvernement. Il serait à souhaiter qu'un certain nombre de propriétaires manifestassent en ce moment l'intention de procéder prochainement à l'exécution de drainages de quelque importance. Ce serait le seul moyen de justifier la demande des allocations considérables que le Gouvernement, grâce à l'intervention bienveillante de M. le Préfet et de

M. l'Ingénieur en chef, serait certainement tout disposé à nous accorder.

Les renseignements recueillis dans la séance et ceux qu'il sera possible d'y ajouter encore seront transmis sans retard à M. le Préfet.

L'ordre du jour appelle la communication des essais faits, par plusieurs membres, de la pomme de terre Chardon.

Introduite l'année dernière par les soins de la Société d'agriculture, cette robuste variété, dit M. le Président, paraît avoir conservé, cette année encore, le caractère de supériorité comme vigueur, comme résistance à la maladie et comme rendement, qui lui avait été reconnu tout d'abord.

Cette opinion est confirmée par l'unanimité des communications qui se produisent à ce sujet.

Il résulte en effet des renseignements fournis par un grand nombre de membres, notamment MM. de Brive, Chouvon, Calemard de Lafayette père, du Garay aîné, Joyeux, Ch. Calemard de Lafayette, etc., que la pomme de terre Chardon a rendu généralement 18 ou 20 fois la semence; et cela dans les conditions les plus usuelles de la grande culture, conditions dans lesquelles les pommes de terre ordinaires n'ont guère rendu cette année que 7 ou 8 fois la semence.

Ces rendements, déjà très-beaux, de la pomme de terre Chardon, ont même été considérablement dépassés. Sur le terroir privilégié de Polignac, un double décalitre en aurait donné 45.

Au point de vue de la maladie, la pomme de terre Chardon présenterait de même, par la comparaison avec les autres variétés cultivées dans le pays, l'avantage le plus marqué. Ainsi, M. de Brive, par exemple, évalue au tiers environ les pertes résultant de l'altération organique pour les variétés ordinaires; ailleurs, et suivant d'autres observateurs, c'est moitié qu'il faudrait dire.

Pour la pomme de terre Chardon, au contraire, quelques expérimentateurs, cultivant en des sols légers et suffisamment sains, n'en ont point trouvé de gâtées; d'autres n'évaluent le déchet qu'au vingtième, au quinzième, et tout au plus au dixième des quantités récoltées.

Appréciant à leur valeur des faits si certains et si remarquables, et retrouvant ici, dans toute son évidence, ce principe capital, suivant elle, qu'en agriculture il n'est pas de question si minime en apparence qui ne touche aux plus hauts intérêts publics, la Société croit devoir conclure de ce qui précède, que la simple substitution d'une variété à une autre variété de pommes de terre, peut, en doublant et triplant peut-être le rendement de cette culture, intervenir puissamment dans la solution des plus graves problèmes soulevés par la question de l'alimentation du plus grand nombre. Elle estime que c'est là une preuve, entre tant d'autres, une preuve des grands résultats qu'on peut atteindre par l'étude comparative des diverses variétés de récoltes similaires. Et en appelant de tous ses vœux le moment où ses ressources et les encouragements éclairés du Gouvernement lui permettront, dans cet ordre d'idées,

de tenter, au profit du pays, les expérimentations de toute nature, elle décide :

Que les indications fournies par un grand nombre de ses membres, à la suite d'expériences judicieusement conduites, au sujet de la valeur relative de la pomme de terre Chardon, seront, en son nom, transmises à S. Ex. M. le Ministre de l'Agriculture; et que M. le Ministre sera, en outre, vivement sollicité de contribuer encore, par tous les moyens possibles, à la propagation la plus prompte et la plus générale de cette précieuse variété.

Beaux-arts. — M. Vibert, directeur du Musée, fait la communication suivante :

Par lettre du 19 octobre dernier, M. le comte de Niewerkerke, directeur des Musées de Paris, annonce à M. le Maire l'envoi d'un tableau donné par l'Empereur au Musée du Puy. Ce tableau, qui a figuré à la dernière exposition, représente une vue prise dans la vallée de Royat, peinte par Lapito.

M. Vibert ajoute que ce paysage, arrivé depuis deux jours, est placé dans la galerie des tableaux, et prie M. le Secrétaire de la Société d'insérer cette déclaration dans le procès-verbal de la séance.

M. le Président ajoute que le procès-verbal devra contenir également, au nom de la Société, l'expression de la plus vive gratitude.

L'ordre du jour appelle le compte-rendu du Congrès scientifique de Grenoble, par M. de Brive. M. de Brive s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Délégué pour vous représenter au Congrès scientifique qui s'est tenu à Grenoble, en septembre dernier, je crois remplir un devoir en vous rendant compte de la mission que vous m'avez donnée. J'espère d'ailleurs que le succès du Congrès du Puy, auquel notre Société a pris une part si importante, vous a convaincus de l'utilité de ces solennités scientifiques auxquelles désormais resteront attachés tout votre intérêt et votre dévoûment.

Le Congrès de Grenoble, dirigé par un secrétaire général (1) actif et érudit, avait réuni un nombre de savants à peu près égal à celui qu'avait attiré le Congrès du Puy. La présence à Grenoble d'une cour impériale, d'une académie, de diverses facultés et de plusieurs armes savantes, assurait d'avance à cette solennité un concours considérable. Aussi comptait-on plus de 400 membres inscrits, dont les deux tiers environ ont suivi très-exactement tous les travaux indiqués par un long programme.

L'ancien palais des États du Dauphiné, servant depuis quelques années de palais de justice, avait été mis à la disposition du Congrès et présentait, par le grand nombre et la beauté de ses pièces, une distribution des plus convenables pour la tenue des séances générales et des séances de sections.

Mgr Ginoulhac, évêque de Grenoble, élu président

1) M. Albert du Boys, ancien magistrat.

général, a ouvert le Congrès par une messe du Saint-Esprit et un discours très remarquable sur l'alliance des sciences et de la religion. Immédiatement après, les travaux des sections ont commencé par la nomination de leurs présidents, qui ont été : pour celle des Sciences : M. Gueymard, ingénieur en chef des mines en retraite ; celle d'Histoire . M. de Terrebasse, ancien député ; celle de Médecine : M. le docteur Leroy, doyen de la Faculté des Sciences ; celle des Lettres : M. Dubeux, procureur général à la cour impériale d'Aix ; et enfin, j'ai eu l'honneur d'être désigné pour présider celle d'Agriculture.

J'ai su que, dans toutes les sections, les questions du programme y ont donné lieu à d'intéressantes discussions.

Mais, par la raison sans doute que les questions agricoles ont acquis de nos jours un intérêt plus général, la section d'agriculture est celle de toutes qui a réuni le plus grand nombre de membres et dans laquelle les séances ont été le plus suivies et le mieux remplies.

L'attache qui m'a retenu constamment dans cette section ne me permet pas d'entrer dans aucun détail sur les travaux des autres sections. Cependant je crois devoir appeler l'attention de mes collègues sur les questions suivantes, qui ont été débattues dans ces sections et qui me paraissent toucher à plusieurs intérêts de notre département :

Des lignites considérés comme combustibles et des procédés à suivre pour en améliorer l'usage.

Des ciments et chaux hydrauliques, conditions que doivent remplir les pierres calcaires pour être propres à leur fabrication.

Des plantes caractéristiques de diverses zônes d'altitude et des limites inférieures et supérieures de leur végétation.

Des ossements fossiles découverts dans les terrains tertiaires de transport du bassin du Rhône.

Des scrofules, du crétinisme et des goîtres dans les pays de montagnes.

Des eaux thermales du Dauphiné et de la Savoie.

Des procédés hydrothérapiques.

Des ateliers monétaires dans les provinces qui formaient autrefois le royaume d'Arles.

Des universités qui ont existé en Dauphiné.

De la musique religieuse au XIXe siècle.

Dans la section d'Agriculture, les questions qui ont été l'objet des plus sérieuses discussions ont été les suivantes :

Des inondations et des moyens de les prévenir.

De l'utilité des fermes-écoles.

De la désinfection des matières fécales et de leur emploi.

De l'écobuage.

De la sulfatisation des bois pour assurer leur durée.

Des engrais : de leur confection, de leur conservation et de leur emploi.

Du semis des blés en ligne.

De l'élève de la chèvre au point de vue de la production des peaux de chevreaux.

La première de ces questions, celle relative aux inondations, avait dans le département de l'Isère une plus grande importance que partout ailleurs. Sillonné qu'il est sur toute sa surface par des cours d'eau qu'encaissent de hautes montagnes, les inondations y sont fréquentes et dévastatrices. La ville de Grenoble en particulier, située au centre d'une vallée fertile, est entourée par deux rivières, l'Isère et le

Drac, qui font sa richesse en temps ordinaire, mais qui, en temps de crûe, couvrent ses récoltes, ravinent ses terres, remplissent ses rues et menacent souvent son existence même.

Aussi cette question, pour laquelle un grand nombre de membres s'étaient fait inscrire, a-t-elle rempli trois séances entières, dans lesquelles tous les moyens préservatifs ont été indiqués, discutés et appréciés à leur valeur. On y a reconnu qu'il ne pouvait y avoir de vrais préservatifs que dans les travaux qui, en retenant provisoirement les eaux surabondantes, auraient pour effet de diminuer l'intensité de l'inondation en prolongeant sa durée. Aussi la section a-t-elle émis l'avis suivant :

« S'il ne dépend pas de l'homme d'arrêter complètement les inondations, il est possible d'en atténuer les effets par l'emploi, suivant les circonstances locales, du reboisement, du gazonnement, des barrages, des fossés horizontaux, des réservoirs artificiels, du drainage et du curage des cours d'eau. » C'est à peu près la solution que vous aviez vous-mêmes donnée lorsque vous aviez débattu cette grave question dans le sein de votre Société.

A propos de la question sur l'utilité des fermes-écoles, utilité que quelques membres ont contestée, parce que dans les départements qu'ils habitent, des fermes-écoles n'ont pu être établies, ou que celles qui y ont été établies n'ont pas réussi, j'ai saisi l'occasion de faire connaître les services que la ferme-école de Nolhac a rendus au département de la Haute-Loire et de rappeler que c'est à l'habile et sage direction de notre collègue M. Chouvon qu'est dû le succès qu'elle a obtenu.

Une question qui a été traitée sous toutes ses faces est celle des engrais.

M. de La Trehonnais a d'abord parfaitement établi que les engrais, qui ne sont autre chose que les matériaux avec lesquels les plantes sont constituées, étaient ou naturels ou artificiels. Les engrais naturels sont fournis à la terre par l'air, mais en quantité d'autant plus grande que, par le travail, on y expose mieux ses diverses parties. De là l'explication des effets de la jachère et de ceux des plantes fourragères améliorantes qui transmettent à la terre les provisions d'azote, de phosphate, d'oxygène et d'hydrogène qu'elles ont puisées dans l'air au moyen de leur large et haut feuillage.

Les engrais artificiels sont ceux qui sont élaborés par la digestion des animaux ou la manipulation des manufactures. Le fumier d'étable, qui est le plus généralement employé, n'est autre que la récolte consommée par l'animal mais amoindrie des parties que l'animal a appropriées à sa constitution. Cette récolte avait été déjà le produit à la fois des engrais du sol et de l'air, et on conçoit dès-lors toute sa puissance de fécondation, par ce fait qu'il rend au sol plus que celui-ci ne lui avait fourni.

Mais il ne suffit pas de produire le fumier, il faut le conserver, avec toutes ses qualités, jusqu'au moment de son emploi. Les éléments les plus précieux du fumier sont ou volatils et s'évaporent à l'air, ou bien cristallisés et sont solubles dans l'eau. De là, la nécessité de modérer sa fermentation et de l'abriter du soleil et des eaux pluviales.

Parmi les engrais de commerce, M. de La Trehonnais s'est arrêté spécialement au *guano*, dont tout le monde apprécie

le mérite, mais que son haut prix fait souvent délaisser, et à un engrais nouvellement employé et qui joint à un prix bien inférieur des qualités tout aussi fertilisantes, le *superphosphate de chaux* dont il a été créé en Angleterre, depuis quelques années, un nombre considérable de fabriques.

M. Gueymard, le célèbre chimiste de Grenoble, et qui a su, pendant tout le Congrès, trouver le temps de présider la section des sciences, et d'apporter à toutes les séances de la section d'agriculture le tribut de ses connaissances profondes et variées, a traité la question des engrais avec la même supériorité.

Partant de ce fait qu'il regarde comme certain, que dans l'habitude, on perd de 25 à 30 p. 0/0 des engrais produits, il occupe la section des moyens, non-seulement d'éviter cette déperdition, mais encore d'améliorer et d'augmenter la masse des engrais.

Tout le monde connaît la volatilité du carbonate d'ammoniaque, dont l'odeur est si désagréable, mais qui est en même temps l'un des principaux principes de la fertilité des engrais. La chimie indique des moyens bien simples de conserver cette substance au fumier des étables. Il suffit pour cela de le saupoudrer, chaque soir, avec du plâtre fin, avant de donner la litière aux animaux. Cette matière a la propriété de convertir le carbonate d'ammoniaque en sulfate d'ammoniaque fixe, d'accroître ainsi la puissance de l'engrais et de rendre les écuries salubres. Quand le plâtre est cher dans une localité, on peut employer les couperoses avec le même succès, en en faisant dissoudre 500 grammes dans deux litres d'eau et en arrosant le fumier.

Les matières fécales, si riches en principes azotés, en phosphates et autres sels, ne sont presque nulle part utilisées convenablement. Dans la plupart des villes on est obligé de payer pour les faire enlever. A Grenoble, il en est bien autrement et la belle vallée du Grésivaudan doit, en partie, sa grande richesse de végétation à l'emploi de ces matières. La valeur, sur place, du mètre cube enlevé par les fermiers des environs, est de 5 francs. On en répand, en deux fois, 100 mètres cubes par hectare, dans un assolement de cinq ans, composé de deux chanvres, l'un après l'autre, un blé, un trèfle et un autre blé. La ville de Grenoble, comptant 35,000 habitants, fournit, chaque année, 16,000 mètres cubes de matières fécales qui fertilisent, pendant cinq ans, 160 hectares de terre. C'est donc un engrais puissant. Mais l'odeur de la vidange et du transport infectait la ville et en rendait l'emploi bien désagréable. On résolut donc de désinfecter les fosses, avant de les vider, et on y réussit complètement par le mélange d'une dissolution de couperose verte (sulfate de fer) (1). Mais les consommateurs prétendirent que la désinfection enlevait à l'engrais son action fertilisante et il a fallu toute la persistance de l'administration et les efforts d'une commission scientifique, pour convaincre le public qu'en fixant les principes azotés dans l'engrais, on empêchait leur déperdition et on ajoutait ainsi à l'engrais des sels volatils, essentiels à la nutrition des plantes.

(1) 4 kilog. de sulfate de fer dissous dans 12 litres d'eau et versés dans une fosse, en brassant à fond, suffisent à la désinfection complète, et en moins de 10 minutes, d'un mètre cube de matière fécale. Le sulfate de fer se vend 12 à 13 cent. le kilog.

Il existe, dans les environs de Grenoble, une pratique dont M. Gueymard a cru devoir également entretenir la section. On l'appelle le *brûlage* des terres ; c'est à peu près ce qu'ailleurs on désigne sous le nom d'*écobuage*. A la fin de l'assolement, on enlève sur tous les champs de la vallée la partie gazonnée, sur une épaisseur de 5 à 10 centimètres ; on fait sécher au grand air ; on réunit ces mottes en petits cônes, au centre desquels on place de petits fagots de chenevottes ou de sarments et on fait brûler lentement. On établit ainsi ces petits fours, au nombre de 8 à 900 par hectare. L'essentiel est que la température ne s'élève pas trop et que le combustible et les débris de plantes soient plutôt charbonnés qu'incinérés. L'effet de ce brûlage est de constituer, avec l'humus et les autres matières contenues dans le sol, du carbonate d'ammoniaque qui, répandu, avec la terre brûlée, sur toutes les parties du champ, lui communique une grande fertilité. M. Gueymard pense que cette grande fertilité, acquise par le brûlage des terres, est due à une autre action qui n'a point encore été signalée : c'est la fusion de la silice que contiennent, dans des proportions considérables, tous les terrains propres à la culture, et qui est si utile à la végétation de la plupart des plantes. La silice, par son contact avec l'air et l'humidité du sol, est bien accessible à l'assimilation des plantes, mais faiblement. Par le brûlage, elle est réduite à l'état de gélatine et, sous cette forme, elle peut être beaucoup plus complètement absorbée par la végétation. Quoi qu'il en soit des causes, il n'en est pas moins certain que l'expérience a établi que le brûlage des terres, loin de nuire à leur fécondité, dans les environs de Grenoble, contribue puissamment à entretenir cette richesse de végétation qui

fait l'admiration de tous les étrangers qui visitent ces belles vallées.

En 1841, M. le docteur Boucherie avait publié des expériences très-intéressantes sur des moyens simples pour assurer la conservation des bois et donner aux plus tendres la durée des bois les plus durs. Ces procédés consistaient dans le remplacement de la sève par une dissolution minérale ou métallique qui leur communiquait son inaltérabilité et faisait passer les bois à l'état fossile. On avait, dès le principe, essayé un grand nombre de réactifs, et quoique tous produisissent de bons résultats, on avait fini par donner la préférence au sulfate de cuivre. D'abord on sulfatisa les bois en garnissant leur partie supérieure d'un cylindre extérieur en plomb laminé, dans lequel on versait le réactif qui, en s'insinuant dans les pores du bois, en chassait la sève et s'y établissait à la place. Plus tard, on plaça les bois que l'on voulait sulfatiser dans des caisses de madrier hermétiquement fermées; on enlevait la sève en y faisant le vide, puis on introduisait dans la caisse une dissolution de sulfate qui remplaçait la sève. Aujourd'hui on a simplifié les procédés, qui varient suivant le résultat qu'on veut obtenir. Lorsqu'on veut sulfatiser complétement les bois, on les place dans une caisse de mesure, on ajoute la dissolution composée de 93 d'eau et 7 de sulfate de cuivre cristallisé. On chauffe directement ou à la vapeur jusqu'à 70 ou 80 degrés centigrades, et l'on maintient cette température pendant 2 ou 3 heures, suivant la dureté ou la dimension des bois. Un mètre cube de bois exige 2 kilog. de sulfate de cuivre.

Le second procédé, applicable aux bois dont on ne veut sulfatiser qu'une partie, aux piquets ou échalas par exemple, consiste à placer les bois verticalement dans un vase de cuivre, à y verser une dissolution semblable de sulfate de cuivre, et à chauffer au même degré pendant 1 ou 2 heures.

Tous les bois préparés d'après ces procédés deviennent inaltérables au feu comme à l'humidité. On peut sulfatiser les bois tendres comme les bois durs, les bois secs comme les bois verts, les bois bruts comme les bois ouvrés. En 1857, des bois tendres sulfatisés avaient déjà résisté 9 ans à toutes les intempéries des saisons et ne manifestaient aucune altération.

On conçoit l'utilité dont l'emploi de la sulfatisation peut être pour les bois de charpente, de menuiserie, les poteaux des télégraphes, les traverses des chemins de fer, les poutrelles des ponts, les supports des galeries, l'échalassement des vignes, etc., etc. On fait usage de ce procédé précieux pour quelques-unes de ces industries. Mais à combien d'usages nouveaux ne pourrait-il pas être appliqué?

Le prix du sulfatage est élevé, puisque le sulfate de cuivre coûte en ce moment 125 fr. les 100 kil., et qu'avec tous les frais accessoires, on peut évaluer la dépense de la sulfatisation du bois à 6 fr. 75 cent. le mètre cube. Mais si par ce moyen on rendait en effet indéfinie la durée des bois, quelle économie ne trouverait-on pas à l'employer?

Le Congrès de Grenoble, par la divulgation qu'il aura faite de ce procédé, sur lequel plusieurs de ses membres, et en particulier M. Gueymard, ont porté la lumière,

aura rendu un véritable service à toutes les industries qui peuvent l'utiliser.

La question du semis des blés en ligne a fourni l'occasion de faire observer que ce mode d'ensemencement avait l'avantage d'économiser une part considérable de la semence, économie qui peut être évaluée à la moitié, ou même aux deux tiers, et de faciliter le binage des céréales, qui deviennent ainsi une récolte sarclée. Ce dernier fait donnerait l'explication de l'accroissement de production que l'on obtient généralement de ce mode de semis.

En même temps on a fait remarquer que cette méthode se complique de la question de l'emploi des semoirs mécaniques, sur le mérite desquels la section n'a pas été d'un avis unanime, principalement pour la petite culture.

On a paru conclure de la discussion, qu'il y avait lieu de continuer les expériences sur ce mode d'ensemencement.

Enfin, Messieurs, la section s'est occupée d'une question qui avait un grand intérêt pour les habitants de Grenoble. Vous savez que la ganterie de cette ville a une réputation européenne et qu'elle occupe une grande partie de sa population. Or, la matière première de cette industrie, qui est la peau de chevreau, diminue chaque jour par les progrès que fait l'agriculture et la guerre à outrance que la silviculture fait aux chèvres et à leurs éleveurs. C'est un combat à mort entre ces deux industries.

Le Congrès avait à rechercher les moyens d'opérer une réconciliation entre ces deux intérêts. Il a cru les trouver

en conseillant l'élève de la chèvre, dont les produits par le lait et le pelage sont considérables, à l'étable ou au piquet.

Ces deux méthodes sont employées dans quelques localités où on s'en trouve bien. En l'adoptant généralement, on pourrait continuer, même étendre l'élève de la chèvre et conserver ainsi à la ganterie un produit dont elle ne peut se passer.

Telles sont les principales questions qui ont été soumises à la section d'agriculture du Congrès de Grenoble, et qui ont été discutées avec une suite, une intelligence des matières et un talent qu'il est bien rare de rencontrer dans les réunions mêmes les plus distinguées. J'aurais encore à vous signaler bon nombre d'utiles travaux, mais je ne dois point oublier que c'est un simple résumé que j'ai à vous présenter en ce moment, l'impression des procès-verbaux du Congrès devant un jour combler les lacunes que contient ce rapport. En attendant, j'aurai atteint mon but si j'ai pu vous convaincre de l'intérêt qu'a présenté le Congrès de Grenoble, et donner à quelques-uns d'entre vous le désir d'assister à ces assises périodiques de la science, où s'échangent entre amis tant de bonnes pensées et tant de bons sentiments.

M. le Président remercie M. de Brive de cette intéressante communication. La Société savait déjà combien elle avait été dignement représentée par l'honorable membre, au Congrès de Grenoble; elle ne peut que lui renouveler aujourd'hui d'unanimes félicitations.

Admission. — M. Paul Marthory fait un rapport verbal au nom de la commission chargée d'examiner les titres présentés par M. Prosper Philip, à l'appui de sa candidature.

M. Philip se présente avec deux mémoires ou notices qui montrent, sous un multiple aspect, ses aptitudes en même temps que son ardeur au travail.

Le premier de ces écrits est une Notice historique sur la ville de Saint-Paulien pendant la période de 1789 à 1795. Cette intéressante étude retrace, en traits rapides, quelques-uns des vestiges matériels ou moraux attestant l'antique importance de l'ancienne capitale des Vélaunes. Je n'ai garde, dit M. le Rapporteur, de vous donner une analyse de ces pages rapides que nul d'entre vous ne manquera de lire; je préfère constater ici, à la juste satisfaction de la Société, quel heureux mouvement de recherches historiques continue à se produire sous vos auspices, et je vois, dans le travail que M. Philip consacre à la ville où il est né, un de plus de ces bons exemples donnés depuis quelque temps par une foule d'hommes studieux et amis de leur pays.

Le second opuscule, par lequel M. Philip nous prouve surabondamment qu'avant même d'être nominativement des nôtres il était, par l'action intelligente, par le dévoûment et le zèle, l'un des plus méritants parmi les collaborateurs de notre œuvre agricole, est un Rapport sur des travaux de desséchement d'un marais et de défrichement d'un terrain boisé, exécutés dans la commune de Saint-Paulien.

Ici encore le rapporteur estime que la meilleure manière d'apprécier la double entreprise si heureusement menée à bonne fin par M. Philip, c'est de lire la note si courte mais si substantielle écrite par lui.

L'une de ces deux opérations a été exécutée sur une propriété particulière de l'auteur, et en fournissant du travail à la population ouvrière, dans un moment de cruel chômage, en préparant, d'autre part, un sol inculte et sans valeur à donner des produits considérables, M. Philip a trouvé, et donné en utile exemple, une des combinaisons les mieux entendues de l'intérêt privé s'inspirant d'une généreuse vue d'humanité.

Le travail de desséchement et l'amodiation d'un terrain communal accomplis par M. Philip, comme maire, a bien une autre valeur encore, et témoigne d'une initiative qu'on serait heureux de voir imiter par les administrations qui se meuvent dans les sphères les plus élevées. Il suffit sans doute de constater que, par le desséchement du marais communal appelé le Grand-lac, le jeune et habile administrateur a pu réaliser, dans la commune qui lui doit désormais une impérissable gratitude, trois bienfaits distincts, féconds eux-mêmes en inappréciables conséquences.

Tandis, en effet, que le plus grand service était ainsi rendu à la salubrité publique, des ressources sérieuses, inespérées, arrivaient d'ailleurs merveilleusement à point pour aider à la réalisation des plus utiles mesures; et en même temps le grand intérêt de la consommation générale trouvait également son compte dans un accroissement de production que nul ne serait tenté de dédaigner en songeant que des œuvres pareilles pourraient

et devraient s'accomplir dans le plus grand nombre de nos communes rurales.

Les ressources créées ainsi par la mise en valeur d'un pacage relativement improductif, s'élèvent aujourd'hui à la somme de 1,400 francs.

Elles ont permis de solliciter avec fruit de nombreux secours du Gouvernement, et c'est grâce à elles que la commune de Saint-Paulien se trouve désormais dotée d'un ensemble d'institutions qui ferait honneur à de bien plus grandes cités. Parmi les créations qui recommandent à la gratitude de toute une population le nom de M. Philip et le souvenir d'une administration féconde, il est bon de signaler tout au moins les plus importantes.

Ici il n'y a qu'à citer le résumé de M. Philip lui-même :

1° L'école communale, dont la direction est confiée à quatre frères de l'établissement de Paradis, est gratuite. Les portes en sont ouvertes à l'enfant du riche et du pauvre, on ne compte pas moins de 150 à 200 élèves pendant l'hiver ;

2° Une salle d'asile, fondée sur une grande échelle, qui peut rivaliser avec tous les établissements de ce genre créés dans le département, abrite aussi gratuitement tous les enfants du premier âge des deux sexes ;

3° L'hospice, reconstruit à neuf et sur des bases meilleures, permettra désormais de secourir un plus grand nombre de malheureux ;

4° La principale place de Saint-Paulien, qui était plus élevée que le sol de l'église et la rendait conséquemment très-humide, a été soumise à un nivellement régulier ;

5° Une conduite d'eau a été établie, et une fontaine orne la principale place de la cité ;

6° Un service contre les incendies a été fondé par l'organisation d'une compagnie de sapeurs-pompiers et l'achat d'une pompe.

Ce rapide exposé suffit tout au moins à prouver que M. Philip est également habile à exécuter d'excellentes choses et à les exposer d'une façon saisissante et pleine de clarté. En accueillant dans son sein ce nouveau membre, la Société témoignera, autant qu'il est en elle, de toutes ses sympathies pour un maire qui, bien jeune encore, a déjà mérité d'être cité comme modèle et qui deviendra pour elle un collaborateur des plus appréciés.

La commission, à l'unanimité, propose l'admission de M. Prosper Philip.

A la suite de ce rapport, le scrutin est ouvert. Le dépouillement du vote donne l'unanimité en faveur de M. Philip, que M. le Président proclame membre résidant de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

OSCAR BONNET.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1858

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 14 JANVIER.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Communication des ouvrages reçus. — Dépouillement de la correspondance. — Nécrologie : Mort de M. le baron de Bastard ; de M. de Sigaud de Lestang père. — Musée : Vœu de la Société pour qu'il soit prochainement procédé à la construction du Musée-Crozatier ; observations à ce sujet par MM. Félix Robert, Vibert, etc. — Ecoles industrielles : Rapport annuel de M. Bertrand de Doue sur la situation des écoles. — Election de M. Béliben comme secrétaire de la Société. — Rapport sur la candidature de M. Henri Doniol, par M. Béliben ; nomination de M. Doniol à titre de membre résidant.

A trois heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. Ch. C. de Lafayette.

En l'absence de M. Bonnet, M. Balme est prié de

remplir les fonctions de secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages reçus. — M. le Président offre à la Société, au nom de M. Achille Eyraud, notre compatriote et collègue, le livret d'une opérette intitulée : *Brin d'amour*, et dont il est l'auteur. Cette pièce, dit M. le Président, a obtenu à Paris un très-agréable succès et apporte une justification nouvelle à la réputation d'esprit de bon aloi que de nombreux opuscules pleins de gaieté et d'humour ont faite à notre confrère.

Le *Bulletin de la Société de Vaucluse* publie un travail intéressant sur la grande question du reboisement. Cet article sera lu avec fruit par les personnes qui étudient cette question.

Le *Bulletin de la Société d'acclimatation* contient un article sur les courses de chevaux, où se trouvent appréciées avec une juste sévérité les tendances si exclusives qui veulent voir dans les courses un moyen capital et presque le seul but de l'amélioration de la race chevaline.

Le *Sud-Est*, dans une communication sur la cachexie aqueuse des moutons (la pourriture), indique l'emploi du sulfate de fer comme un précieux remède contre cette maladie.

Un deuxième article de la même publication conseille la scarification des arbres fruitiers comme un moyen

de hâter et d'accroître en même temps leur production.

Enfin une note de M. Gueymard, insérée au même bulletin, recommande l'emploi d'une peinture au zinc pour l'extérieur. Cette note pourra être utilement reproduite dans l'Annuaire départemental.

La *Revue horticole du Gers* publie un mémoire sur l'industrie mulassière, qui peut être utile à consulter, et qui présente des opinions souvent conformes à celles que M. du Garay a émises dans le sein de la Société sur cette importante question.

Correspondance. — MM. les Secrétaires généraux de la 25e session du Congrès scientifique de France, qui doit se tenir cette année à Auxerre, adressent le programme provisoire de cette session, avec une invitation pressante à la Société du Puy de déléguer quelques-uns de ses membres pour y assister. M. le Président engage vivement ceux de nos collègues qui pourraient représenter la Société dans cette solennité scientifique, à se mettre en mesure de le faire et à prendre d'avance connaissance du programme.

En conséquence d'une délibération prise par la Société, M. le Président a écrit à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce pour demander que les navires étrangers important le guano fussent traités avec la même faveur que les navires français. Le Conseil général, sur l'invitation de la Société, avait appuyé la

même demande. Son Excellence répond qu'elle ne croit pas pouvoir l'accueillir, la perception des droits ne pouvant affecter que d'une manière absolument insignifiante le prix vénal de l'engrais importé.

M. le marquis de Ruolz écrit pour rendre compte de son essai en grand de la pomme de terre Chardon. L'honorable agronome d'Alleret remercie vivement la Société de l'heureuse initiative qu'elle a prise en cette question. La nouvelle variété a donné à Alleret des résultats remarquables. Mise en comparaison avec les anciennes, elle a rendu à peu près le double de produits. De plus, elle paraît, à l'égard de la maladie, jouir d'une immunité toute particulière.

Ces renseignements viennent confirmer et compléter les indications déjà recueillies dans le sein de la Société, à la dernière séance.

M. de Brive pense qu'après des constatations d'une telle importance, et qui empruntent une valeur sérieuse, dans le problème de l'alimentation publique, à la maladie qui sévit avec une intensité toujours croissante sur les autres variétés, il y a lieu de porter les résultats acquis à la connaissance de l'administration supérieure et de provoquer des mesures qui puissent permettre de propager largement et rapidement la pomme de terre Chardon.

M. le Président rappelle qu'à la dernière séance il a été décidé qu'il écrirait, au nom de la Société, à Son Exc. M. le Ministre pour lui soumettre les considérations qui viennent d'être émises, et le prier instamment de favoriser par des moyens analogues à ceux

qu'il a bien voulu employer déjà, mais en les étendant encore, la propagation d'une si précieuse variété.

On pourrait également écrire à M. le Préfet, pour appeler son attention sur le développement toujours croissant de la maladie, qui rend si improductive et si onéreuse la culture des variétés ordinaires, et pour lui signaler les mérites exceptionnels de la pomme de terre Chardon.

Ces diverses propositions reçoivent l'assentiment de la Société.

Nécrologie. — La Société, déjà cruellement frappée, depuis quelques années, dans la personne de plusieurs de ses membres les plus distingués, de ceux-là même qu'il ne peut pas lui être donné de remplacer complètement, puisque leurs successeurs n'auront pas, comme eux, l'honneur d'avoir pris rang dans son sein, dès les premiers jours de sa création, à titre de fondateurs, la Société a encore à enregistrer de récentes pertes bien regrettables et bien douloureuses.

M. Bertrand de Doue annonce qu'il vient d'apprendre la nouvelle de la mort de M. le baron Armand de Bastard, ancien préfet de la Haute-Loire.

M. de Bastard, dit M. Bertrand de Doue, fut le fondateur de notre association. Par les nombreuses subventions qu'il obtint du gouvernement, par les allocations dont il pouvait disposer comme préfet, par le concours constant et dévoué qu'il voulut bien accorder à des hommes dont le nom ne saurait être répété trop souvent et avec trop de gratitude dans cette enceinte : MM. de Becdelièvre, Ruelle, Arnaud,

Mandet, etc., en créant la Société, il fut aussi le créateur de ce Musée.

C'est en raison de tels services que lui fut décerné le titre de président honoraire de la Société, et que nous devons aujourd'hui à sa mémoire le témoignage de nos profonds regrets. L'expression de ces sentiments, si unanimes parmi nous, doit revivre dans nos procès-verbaux. Puisse la famille de M. de Bastard y trouver une preuve de notre profonde sympathie pour sa douleur et de la vive reconnaissance de ce pays pour le chef qu'elle vient de perdre.

M. Calemard de Lafayette père se reprocherait de ne pas être arrivé à temps pour pouvoir unir sa voix à celle de M. Bertrand de Doue. M. de Bastard appartenait à ce pays par une adoption réciproque et déjà bien ancienne. Et ce lien volontaire lui survivra certainement, rattachant encore les siens à nous par le souvenir d'un échange permanent d'affections durables et de services rendus.

La perte de M. de Bastard n'est pas la seule qui ait dû vivement affecter la Société dans ces derniers jours. — Les morts vont vite, dit encore M. Bertrand de Doue. Tout récemment nous nous pressions autour du cercueil de M. de Lestang père. M. de Lestang était aussi, lui, l'un des membres fondateurs de notre association. Les fonctions de secrétaire général de la préfecture, qu'il remplissait sous la restauration, lui permirent également de témoigner d'une manière efficace de tout son dévoûment pour la Société.

Lorsque l'âge lui rendit l'assiduité à nos séances plus difficile, ce fut un juste sentiment de gratitude qui lui

décerna le titre de membre honoraire. — Pour lui aussi, un témoignage de vifs et légitimes regrets doit rester inscrit dans nos procès-verbaux.

L'Assemblée s'associe avec la plus unanime cordialité à l'expression de ces sentiments, et M. le Président revendique le droit de consacrer à ces deux existences si honorablement remplies quelques pages de notice nécrologique, qui trouveront place à la fin du volume des *Annales* de l'année courante.

Musée. — M. Félix Robert, conservateur des collections de minéralogie et de paléontologie, demande où en est la question du Musée qui doit être édifié avec les fonds légués par M. Crozatier. — Ces fonds ont été versés et il semble que c'est un devoir désormais de se hâter d'accomplir la volonté du généreux donateur.

M. Vibert a eu l'occasion de s'entretenir de cette question avec M. Pradier, l'architecte désigné par les exécuteurs testamentaires.

M. Pradier ne voudrait rien entreprendre avant l'achèvement de la fontaine monumentale dont il est également chargé.

M. Pradier pense que ce n'est qu'après l'inauguration de la statue de Notre-Dame de France qu'il sera possible de s'occuper du Musée, pour que les visiteurs que nous attirera cette imposante solennité ne trouvent pas nos collections dans le désarroi qu'entraînera nécessairement une reconstruction.

M. Vibert et M. le Président ne partagent pas la manière de voir de M. Pradier. Il leur semble que dès à présent il y aurait lieu de produire les plans et devis,

de les soumettre à la discussion, à l'approbation du Gouvernement et du conseil des bâtiments civils. On aurait ensuite à se pourvoir de matériaux ; tout cela entraînera immanquablement des délais très-considérables, et ce n'est qu'à l'expiration de ces délais qu'il y aura à déplacer les collections. L'inauguration de la statue sera donc alors très-certainement accomplie.

L'assemblée adhère à cette opinion et invite M. le Président à écrire officieusement à M. le Maire pour lui exprimer le vœu de la Société que la solution de cette importante question ne soit pas plus longtemps ajournée.

Ecoles industrielles. — Conformément à l'usage, M. Bertrand de Doue fait un rapport sur la situation des écoles industrielles pendant l'année qui vient de s'écouler. M. Bertrand est heureux d'avoir à constater, dans le sein de la Société, tous les services que rendent ces écoles et l'état de prospérité dont elles continuent à jouir. Le nombre des élèves qui suivent les cours est de soixante et chaque année le niveau d'instruction s'élève d'une manière sensible. M. Bertrand de Doue annonce que la distribution annuelle des prix doit avoir lieu incessamment. Il ne doute pas que la Société, qui a créé les écoles et qui leur continue avec une générosité si dévouée sa protection et ses largesses, ne tienne à être représentée dans cette petite fête de famille, et il invite notamment MM. les membres du bureau à s'y rendre.

M. le Président s'empresse, au nom du bureau, d'accepter cette invitation ; et, au nom de la Société tout entière, il exprime à MM. Bertrand de Doue et Vibert, les

zélés directeurs des écoles, les plus vives félicitations pour le dévoûment si désintéressé et si constant avec lequel, depuis tant d'années, ils consacrent tous leurs soins à une œuvre de bien public et de véritable progrès.

Election d'un nouveau secrétaire. — L'ordre du jour appelle la nomination d'un nouveau Secrétaire, en remplacement de M. Oscar Bonnet, démissionnaire.

M. le Président déclare que le scrutin est ouvert et rappelle qu'aux termes du règlement cette élection doit être faite à la majorité absolue des voix.

Le dépouillement des votes constate qu'il y a eu 24 votants.

M. Béliben ayant obtenu 13 suffrages est proclamé Secrétaire de la Société.

M. Béliben exprime, en quelques mots vivement sentis, la gratitude qu'il éprouve pour le témoignage de confiance et de sympathie que la Société veut bien lui accorder. Il espère que son zèle et que son dévoûment, secondés par le concours de ses collègues, lui permettront de ne pas rester trop au-dessous de la tâche difficile qui lui est imposée. C'est à ce titre du dévoûment et du zèle qu'il croit pouvoir réclamer la bienveillance de tous, bien convaincu qu'elle ne lui fera pas défaut, non plus que l'affectueuse assistance de M. le Président.

Le vote de la Société, dit M. le Président, prouve, mieux que toutes les paroles, combien elle est persuadée que M. Béliben, si pleinement en possession de l'estime et de l'affection de tous ses collègues, est apte, par ses talents bien connus et par

ses habitudes studieuses non moins que par la haute impartialité d'un esprit juste et droit, à remplir les délicates fonctions de Secrétaire. M. Béliben s'est rapidement pénétré, depuis son entrée dans la Société, de ce sentiment si précieux et si élevé de bonne confraternité, d'attachement au bien public et de zèle pour le progrès en tout genre qui font la vie et la force de notre institution. C'est dire qu'il peut compter sur la plus parfaite réciprocité de tous les bons sentiments qu'il apporte lui-même au milieu de ses collègues.

L'assemblée donne un assentiment complet à ces paroles de M. le Président.

Rapport sur une candidature. — Au nom de la commission chargée d'examiner les titres présentés par M. Henri Doniol à l'appui de sa candidature, M. Béliben donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

En acceptant la mission de vous rendre compte de l'ouvrage que M. Henri Doniol présente à vos suffrages, dans le but d'échanger son titre de membre correspondant de notre Société académique contre celui de membre résidant, je ne me doutais pas des difficultés et des périls de l'entreprise. Cet ouvrage est plus qu'un mémoire, c'est un livre, dans toute l'acception du mot, un livre sérieux, de grande érudition. En 1853, dans la séance du 30 avril de l'académie des sciences morales et politiques, il a obtenu, n'étant encore qu'à

l'état de mémoire, l'approbation des maîtres de la science historique. Aussi me vois-je forcé, faute d'avoir suivi ce précepte du poète :

> Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
> Viribus,

de réclamer de vous, en toute sincérité et sans artifice de langage, toute l'indulgence à laquelle vous m'avez accoutumé.

A peine ai-je pris le temps de relire cet ouvrage qui, par ses vues profondes, neuves et cependant bien prises, mérite d'arrêter à chaque instant le regard de la plus élevée en dignité et de la plus utile de toutes les sciences, la philosophie de l'histoire (1). A défaut d'une critique suffisante, je vais essayer de vous faire connaître les passages les plus remarquables du livre de M. Doniol, dans une analyse où j'emprunterai souvent à l'auteur lui-même.

M. Doniol nous donne ce volume comme le corrigé d'un mémoire écrit en 1852 pour le concours que l'académie des sciences morales et politiques avait ouvert sur cette question : Histoire de la condition des classes agricoles, en France, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789.

Ce n'est pas tout-à-fait le titre qu'a pris M. Doniol. Celui qu'il a choisi ne s'en écarte pas trop, il est vrai, mais il indique déjà la tendance de l'auteur. Il va nous présenter l'*Histoire des classes rurales en France*

(1) M. Guizot. — Voir son rapport au nom de la section d'histoire. — T. XXV, p. 301 des comptes-rendus.

et de leurs progrès dans la liberté civile et la propriété. Dans ce seul titre nous avons la pensée intime qui a soutenu M. Doniol dans ses recherches historiques ; là est le secret et le résumé de tout le livre. Ce titre nous dit déjà que les classes rurales, à travers mille vicissitudes, ont marché d'un pas lent, mais sûr, dans la voie du progrès ; que pour ces classes le progrès n'est autre que celui de l'égalité civile et de la liberté de travail qu'ils ont conquises en s'élevant peu à peu à la dignité de propriétaires. Ce sentiment est d'ailleurs développé d'une manière remarquable dans ce passage de la préface :

« Le titre que je donne à mon livre dit seul où le » lien des faits de l'histoire que j'écris m'a paru être. » S'il y a un caractère profond dans la civilisation fran- » çaise, c'est la poursuite de la possession individuelle » du sol comme manifestation et sûreté du droit. Nul » fait social ne peut être moins contesté après une ré- » volution qui a eu pour mobile le plus énergique et » pour effet irrésistible un morcellement foncier immense. » Il n'y en a pas dont la vitalité soit mieux attestée. » Propriété foncière, égalité juridique, non-seulement » ces termes rappellent en France des choses corres- » pondantes et éveillent des idées corrélatives, mais » pour le plus grand nombre ce sont toujours des objets » qui se servent mutuellement de gage et qui se com- » mandent. L'égalité la plus entière dérive aujourd'hui » du droit commun ; cependant où la voit-on assez com- » plète tant qu'elle n'a pas la propriété pour preuve, » et où ne cherche-t-on pas avidement à la lui don- » ner pour appui ? »

Telle est la manière de l'auteur ; vous voyez qu'elle est franche et large. Son œuvre va donc se développer à la lumière d'une grande idée : la poursuite de l'individualité et de l'égalité civile au moyen de la propriété foncière. Tout en faisant quelques réserves, il faut bien convenir que la propriété foncière est bien réellement un des signes de la force personnelle. Elle ne l'a que trop été pendant tout le moyen-âge, sous le régime de la féodalité ; à cette époque, si bien caractérisée par ce mot : *nulle terre sans seigneur ;* où tous les pouvoirs publics morcelés étaient transformés en priviléges domaniaux ; où le propriétaire avait sur son domaine, soit grand, soit petit, à l'ombre protectrice d'une certaine hiérarchie, tous les droits d'administration, de justice, de souveraineté, priviléges excessifs dont la terre investissait son seigneur et maître. Voilà certes un fait bien capable de fixer l'attention de l'historien des classes rurales. La terre n'est pas seulement la source du bien-être et de toute richesse ; d'elle viennent encore toutes les jouissances sociales. C'est donc à posséder la terre à titre de propriétaires que doivent tendre tous les efforts des populations asservies, qui n'ont encore cultivé que pour le compte et au profit des classes privilégiées. Tel est le point de vue, un peu exclusif peut-être, où s'est placé M. Doniol pour demander à l'érudition la plus étendue et la plus solide, à la suite des événements politiques de notre histoire, toutes les phases de la marche des classes agricoles vers leur condition présente.

Il prend son sujet, et nous devons l'en féliciter, à partir d'une époque bien plus reculée que celle qu'indiquait le programme du concours. Son livre nous donne une histoire de la condition des classes agricoles, non pas seulement

depuis le XIIIe siècle, mais depuis les premiers siècles de notre ère jusqu'à la révolution de 1789. Nous y gagnons une solution neuve et hardie de quelques questions sociales du plus haut intérêt sur l'état des personnes et de la propriété territoriale aux principales époques de notre histoire.

Son ouvrage, de plus de 450 pages, se divise en trois livres : dans le premier nous assistons à l'origine et à la formation des classes agricoles.

D'abord l'auteur pose comme un fait incontestable que ce n'est pas aux classes particulièrement chargées des travaux manuels qu'appartient l'indépendance. Dans toute société où surgit, pour un motif quelconque, la nécessité d'employer aux travaux rudes et continus de la terre des hommes spéciaux, se produit cet asservissement du travailleur comme une chose inévitable. Mais il distingue deux sortes d'asservissements : celui du serviteur voué par la nécessité aux labeurs de la culture et celui de l'esclave que la guerre et la conquête ont mis dans la dépendance absolue du vainqueur. Ces deux états, qui ont tant de points de contact, ont dû souvent se confondre ; et, selon que prédomine chez un peuple l'élément moral ou celui de la force, l'esclave s'élève au rang de serviteur, ou le serviteur devient esclave. Mais M. Doniol rejette bien loin de son sujet l'esclavage, cette institution contre nature, où l'homme réduisait son semblable à l'état de chose, lui ôtait son individualité pour le soumettre sans remords aux plus durs travaux. Si le christianisme, aidé par le génie de la nation, n'eut victorieusement combattu son influence, cette institution aurait, dès le principe, arrêté l'essor de tout progrès pour les classes rurales,

en tenant les populations laborieuses dans une éternelle abjection, et c'en était fait de l'histoire des progrès de ces classes.

LE COLONAT. — Déjà, du temps d'Auguste, l'esclavage avait subi, sur quelques terres et surtout en Gaule, une transformation réelle dans le *colonat* qui, suivant M. Doniol, a été une transaction entre le droit antique de s'approprier l'homme et des habitudes civiles plus respectueuses de l'individualité : et ces habitudes, il en trouve la source dans la tradition celtique et germaine, qui réservait une part notable d'individualité au cultivateur. Le colonat est donné par les empereurs Marc-Aurèle, Claudien et Probus, comme condition civile, à des peuplades barbares vaincues et transplantées, tandis que Dioclétien en fait l'organisation légale du travail agricole. C'est que le colonat a d'immenses avantages pour le maître, dont la terre est mieux travaillée et devient plus productive, et surtout pour l'esclave. Celui-ci reste, il est vrai, attaché au sol à perpétuité, mais il jouit de quelques droits : des effets civils du mariage des libres ; il peut posséder un petit pécule qu'il transmettra à ses enfants, et on ne doit pas arbitrairement le séparer de la terre qui lui a été assignée et qu'il possède autant qu'il en est possédé. Le colonat peut donc être regardé, avec raison, comme un premier pas de l'esclave agricole vers la liberté. C'est dans le colonat que l'Eglise fait entrer l'esclave, en lui conservant le bénéfice de devenir libre par le mariage avec la femme non asservie ; ce qui est une source féconde de changements dans l'état des personnes.

Ce chapitre, dont je ne vous donne qu'une pâle analyse,

est plein d'intérêt, de vues neuves et fortement écrit. M. Doniol nous y retrace le tableau de ces populations agricoles de la Gaule cherchant, avec avidité, à s'ouvrir, à travers le colonat, la voie qui les a conduites à la sociabilité moderne. « Une tendance vivace, dit-il, à s'incruster le droit » dans le travail et à puiser sans cesse, dans le droit con- » quis, un travail plus libre, générateur de droits plus » étendus et plus forts, dessine, en quelque sorte, la » France, au milieu des ruines de l'empire. Depuis, elle a » tellement précédé les autres nations européennes, dans » cette réalisation du progrès social par le développement » agricole, qu'on la croirait prédestinée à leur tracer la » route et à les y conduire. »

M. Doniol nous montre ensuite le colonat impérial grandement modifié et envahi de toutes parts par l'élément libre. Mais après le règne de Charlemagne, lorsque, dans les mains débiles de ses successeurs, vinrent à se relâcher les liens de l'autorité centrale, c'est-à-dire, à l'époque de l'établissement de la féodalité, le servage remplaça le colonat.

Il n'en est pas la suite ; c'est une institution toute nouvelle, qui ramène, en quelque sorte, le colonat à un état d'esclavage, il est vrai, mais à un état compatible avec les idées morales et religieuses de l'époque ; de sorte que le servage n'est nullement un pas en arrière dans la marche des classes agricoles. Le serf n'est, à la vérité, qu'un individu tout-à-fait incomplet, rivé à la glèbe, limité dans ses droits de famille, de propriété et de transmission, mais il tranche avec le colon par le plus envahissant de tous les instincts, celui de l'individualité, qui est l'élément par excellence de la féodalité, et qui sauvera cette société d'une décadence complète.

FÉODALITÉ. — Nous voilà maintenant sous le régime féodal. La condition agricole, sous ce régime, tel est l'objet du dernier chapitre du Ier livre.

Pour définir les personnes au XIIIe siècle, M. Doniol part de ce principe, que de la possession ou de la privation des droits de famille, de propriété et de transmission dérive l'état social en Occident ; il reconnaît trois sortes de personnes au moyen-âge :

1° Ceux qui jouissent pleinement de ces droits ;

2° Ceux qui n'en jouissent que sous l'autorité du seigneur ;

3° Et ceux qui en sont privés.

C'est-à-dire les gentilshommes, les vilains et les serfs.

Le serf est un objet de propriété, le vilain un sujet contribuable, et le gentilhomme un sujet non contribuable, souverain du vilain et propriétaire du serf.

Le seigneur a droit aux fruits de la terre en tant que propriétaire et maître du sol, quoique ne s'employant en rien à le faire produire.

Les vilains ont le même droit de propriété, mais sont sujets et contribuables du seigneur et complètent leur subsistance au moyen du travail qu'ils fournissent à la culture d'autrui.

Enfin, les serfs n'ont droit aux fruits du sol que comme salaire de leur travail. Tel est le personnel agricole au moyen-âge.

LE SEIGNEUR. — Pour bien déterminer les effets que la hiérarchie féodale exerça sur la condition agricole, M. Doniol distingue avec force dans le seigneur féodal deux

caractères : celui qu'il tient de ses droits de fief, et celui que lui donnent ses droits de justice.

Quant au fief qui constitue la féodalité, qu'on en place la source dans la recommandation ou dans le bénéfice, il est certain qu'il est fondé sur le contrat; par exemple celui-ci : l'homme puissant, le guerrier, protégera le laboureur contre les méfaits de toute sorte, et en retour, le laboureur travaillera pour celui qui le défend lui et sa famille, et lui assurera une existence honnête. — Les juristes de tous les temps n'ont pas cessé, pendant plus de six siècles, de supposer des contrats dans les litiges féodaux. Ils ne peuvent croire qu'à une aliénation volontaire et conventuelle de la liberté du serf. — Le fief n'a rien d'incompatible avec l'action du pouvoir royal ; il est de nos jours encore la forme sociale de monarchies puissantes et ne nuit nullement au développement de la richesse agricole.

C'est un genre de conduction agricole fondé sur la propriété privée. On peut même dire que devant le fief il n'y a pas de serf, puisque celui-ci ne reconnaît d'autre seigneur que la terre et qu'il n'est devant le maître du sol qu'un moyen d'assurer la production. — Il y a eu même souvent des serfs qui eux-mêmes avaient des serfs qui servaient leurs domaines privés. De sorte que, sous le rapport du fief, le régime féodal a eu peu d'action sur la condition des classes agricoles.

Il n'en est pas de même du seigneur féodal, considéré comme grand justicier. Haut fonctionnaire, ayant indûment retenu l'autorité qu'il exerçait au nom du pouvoir central, ce n'est pas sur les serfs seuls, *homs de cors*, que tomberont les effets de cette souveraineté

multiple, déréglée, arbitraire, violente, mais sur les *homs de poeste*, sur les vilains, manant, levant et couchant sur la terre du seigneur, gens taillables et corvéables à merci. — Le seigneur se garderait bien d'accabler, de ruiner son serf, qui est l'instrument même de ses revenus agricoles, qui n'a ni personnalité civile ni politique, ne comptant que comme chose. Au vilain, à l'agent libre de la culture, la responsabilité avec toutes ses charges; c'est sur lui que portera toute cette innombrable multitude de corvées, de redevances, d'impôts, d'amendes, qui iront l'atteindre infailliblement dans son activité, dans ses revenus, dans son commerce, au point que le seigneur ne lui laissera plus qu'une part insuffisante de fruits pour assurer la reproduction..... Mais accablé sous un pareil fardeau, il ne succombera pas ; on lui a laissé la faculté qui dans l'homme est la dernière à périr, la possession de soi-même, la personnalité : là est l'élément vivace du progrès.

Cette distinction, si féconde et si bien fondée, entre les droits féodaux qui n'atteignaient que les serfs, et les droits de justice qui faisaient du vilain le justiciable du seigneur, permettra à M. Doniol de suivre avec succès, dans ses développements et ses progrès, la condition du serf et ensuite celle du vilain.

C'est l'objet du IIe livre et de la première partie du IIIe.

LES SERFS. — M. Doniol établit d'abord que la liberté humaine a toujours été le principe fondamental du droit français des personnes ; il invoque le témoignage de Beau-

manoir, qui déclare que *cascun est franc et d'une même francise*. Pour les juristes, le servage n'est qu'un fait résultant d'un consentement altéré par la prescription qui a corrompu cette naturelle francise.

Aussi la condition de serf n'a-t-elle été absolue et dure qu'aux mauvaises époques de la féodalité. Elle s'adoucit déjà vers le XIIIe siècle. Vers cette époque, le plus grand nombre des serfs sont en possession du mariage, de la filiation légitime, de la succession, du témoignage aux actes publics; ils peuvent se racheter et on les voit s'élever à la dignité de propriétaires; et on peut même dire que la liberté leur est offerte avant qu'ils l'aient sollicitée. Ils redoutent en effet les charges du vilain et se montrent froids devant les perspectives de cette condition. « S'ils » avaient suivi, dit M. Doniol, l'impulsion avec autant » d'empressement qu'en mirent les rédacteurs des chartes » d'affranchissement à étaler les vices et les désolations de » la servitude pendant cent années, la liberté se serait » généralisée bien avant l'époque où elle prit réellement » possession des faits. »

LES VILAINS. — Après nous avoir donné une histoire générale du servage, M. Doniol entreprend celle de la deuxième classe de personnes, celle des vilains, c'est-à-dire celle des travailleurs libres, qui était devenue l'immense majorité de la nation.

Il suit, dans son origine, cette classe qui, par les affranchissements, augmente tous les jours; puis il expose sa position compliquée vis-à-vis du seigneur. C'est elle qui, depuis Charlemagne, paie la dîme à l'Eglise et supporte le poids de toutes les redevances privées et arbitraires qu'il

plaît au seigneur d'imposer aux travailleurs libres, manant, se levant et se couchant sur ses terres et laissant prendre au maître le droit d'asseoir un prélèvement sur tout produit, sur toute manifestation de l'œuvre individuelle. Ajoutez à cela les exactions d'une armée innombrable de collecteurs, de percepteurs, dont la noblesse et le clergé, en qualité de privilégiés, ont si cruellement expié les crimes, et vous aurez l'état du vilain au moyen-âge. C'est encore lui qui portera toutes les charges du fisc royal, si tyranniquement avide lorsque la royauté est obligée de se défendre. Il est donc temps que des actes publics émanés de l'autorité viennent fixer le nombre de ses redevances.

C'est dans cette réglémentation des coutumes que M. Doniol place l'affranchissement des communes; il prétend qu'on a eu tort de la prendre comme une générale et héroïque revendication de liberté politique. Cette revendication peut bien appartenir à quelques grandes cités, mais les campagnes, les villages, les hameaux seront satisfaits s'ils peuvent obtenir quelqu'une de ces chartes qui réglémentent les coutumes : ainsi la suppression de la main-morte, du for-mariage, l'octroi de la faculté d'hériter, de transmettre ; ce qu'ils veulent surtout, c'est qu'on spécifie et qu'on fixe le nombre des redevances et qu'on mette fin, par là, à ces excès de perception engendrés par l'arbitraire des seigneurs. Quelque élevées que soient les charges qu'on leur imposera, ils ne seront pas indéfiniment pressurés ; quelque chose leur restera en propre du fruit de leurs peines. De là naîtra la foi au travail, le mépris téméraire des privations qui ont fait du paysan français une force si vivace. Voilà le premier pas vers la liberté civile : c'est bien peu.

il est vrai, mais relativement à l'état antérieur c'est un immense progrès.

Alors, sous cette heureuse influence, les serfs ne redouteront plus la condition du vilain ; ils demanderont l'affranchissement, impatients d'accepter ces réglementations coutumières qui vont leur donner des misères nouvelles, mais avec ces misères l'heureuse perspective d'un peu de responsabilité, d'individualité et de liberté.

Ces considérations sont profondes, neuves, hardies : on peut bien ne pas y souscrire sans réserves ; mais elles n'en font pas moins du livre de M. Doniol un ouvrage très-remarquable, où sont condensées, trop fortement peut-être, une foule d'idées puissantes, d'une grande portée historique, demandant au lecteur beaucoup d'attention. Evidemment l'auteur n'a pas écrit pour tout le monde, ou bien dans son excessive modestie a-t-il supposé plus grand qu'il n'est le nombre des esprits élevés capables de s'associer à de hautes études d'histoire.

Cependant les théories de M. Doniol ne sont pas abstraites, elles se développent toujours appuyées sur des faits. Ainsi, pour établir que le seignorat, tant qu'il reste arbitraire dans l'absolue possession de ses droits illimités, est incompatible avec le travail libre de la terre, l'auteur ne manque pas de citer à l'appui de son opinion les désastreuses guerres de religion du XVIe siècle et la fin pitoyable du règne de Louis XIV. A ces époques néfastes, le cultivateur, accablé d'impôts, retombe sous la domination abusive du seigneur ; il abandonne les conductions libres pour se réfugier dans les mains-mortes, redevenir *serf*.

La condition civile du seigneur n'est pas meilleure au fond que celle du vilain. L'auteur remarque, avec M. Troplong,

que le noble est esclave de son fief qui l'absorbe tout entier. Sa tutèle est soldée comme une fonction publique qu'il ne peut décliner ; son mariage est une affaire politique et à la discrétion du seigneur suzerain ; il est lié par une foule d'autres entraves de ce genre ; tandis que le vilain, lui, est libre ; sa majorité s'ouvre avec ses forces physiques, à tout âge ; sa succession se divise en portions égales, il ne reconnait ni le droit d'aînesse, ni les prérogatives de sexe. De telles entraves auraient arrêté le développement de ce travail actif, avide de responsabilité, qui est la source même de toute richesse et de toute force sociale.

M. Doniol trouve encore des motifs de progrès, pour les classes rurales, dans les conditions économiques qui successivement ont réglé les contrats de culture. Avec la science d'un jurisconsulte exercé, il étudie tous les genres de conventions qui eurent lieu, au moyen-âge, entre le propriétaire et l'agent agricole, depuis l'emphytéose justinienne, les mains-mortes, les hostises, les baillées à rente, ou assences, ce grand moyen de défrichement, jusqu'au métayage tant recommandé par Montesquieu et qui occupe la moitié de la France, et aux baux à ferme, où tant de responsabilité et d'indépendance est laissée aux conducteurs du domaine.

La dernière partie de cet ouvrage est consacrée au développement civil et social des classes agricoles à travers les événements publics. Ici, M. Doniol nous offre un tableau animé des vicissitudes qu'eurent à subir les populations sous l'influence du gouvernement royal. Il a pu être quelquefois abusif et regrettable, mais M. Doniol, avec l'impartialité de l'historien, demande qu'on ne reproche pas à la royauté ce qui venait des choses. Il reconnait tout ce que

les rois de France ont fait pour l'agriculture, la sollicitude de l'administration à son égard, dont les preuves sont écrites, avec les plus grands détails, dans le recueil des ordonnances royales. Cette partie si importante de l'ouvrage de M. Doniol comprend quatorze chapitres, dans lesquels nous voyons se dérouler tous les grands faits historiques qui ont eu quelque influence sur la condition des classes rurales.

C'est d'abord l'avènement des classes agricoles, au XIIIe siècle, avec les changements favorables qui eurent lieu dans les conditions d'exploitation et dans le développement de la propriété, qu'on vit s'étendre jusqu'à l'acquisition de fiefs par des vilains. Puis vient, au XIVe siècle, après le désastreux traité de Brétigny, un moment où les intérêts agricoles tombent dans un état déplorable, malgré le zèle de la royauté pour les classes rurales, zèle marqué par l'abolition légale du servage.

A l'avènement de Charles V, dit le Sage, qui, d'après M. Doniol, mérita surtout celui de restaurateur des campagnes, le paysan respire un peu et se refait de ses pertes.

Nouveau bouleversement au XVe siècle; mais pendant tous les troubles amenés par les événements politiques, les classes rurales marchent dans la voie du progrès : leur condition civile et sociale s'améliore et le bien-être commence à pénétrer dans les campagnes. La législation vint au secours du courage et de la patience des rustiques qui, malgré leurs misères, trouvèrent assez de force pour sauver le pays. La nation allait périr, la noblesse et la bourgeoisie la livraient au roi d'Angleterre; mais du fond des campagnes surgit au cœur de la France un grand amour

de la patrie, et la valeur inspirée d'une fille des champs conduisit Charles VII au sacre de Reims.

La renaissance donna une impulsion nouvelle aux intérêts agricoles, et le XVIe siècle, en réformant la seigneurie, rehausse les conditions d'exploitation. C'est à ce moment que naissent la science agricole et l'idée des méthodes, à la voix de Bernard Palissy et de Bodin. Mais leur enseignement est prématuré, car le rendement général est bien faible, et l'abus des cultures céréales, en épuisant le sol, donne à la jachère une valeur qu'elle ne mérite pas.

Le bon temps des campagnes est après les guerres de religion, sous le roi dont le peuple a gardé le souvenir, pendant l'administration de Sully. C'est l'époque de l'enseignement de l'illustre Olivier de Serres. La petite culture profite avec ardeur des leçons qu'il donne dans son théâtre d'agriculture. De Sully à Colbert, l'esprit de privilége dont s'empreint la royauté arrête de nouveau cet essor ; mais Colbert, malgré les difficultés qui surgissent de la résistance des institutions sociales, s'efforce avec succès, dans les onze premières années de son ministère, de continuer la politique de Sully. Cette œuvre méritoire échoue sous les exigences fiscales des dernières années du grand roi ; et, au milieu du XVIIIe siècle, le pays est physiquement épuisé. De la prostration générale naquit ce rapide mouvement qui entraîna à établir, en 1789, la liberté absolue de la culture et qui constitua la petite propriété comme une des formes nécessaires du travail agricole dans la société nouvelle.

Tel est en substance l'ouvrage de M. Doniol, dont cette analyse ne peut donner qu'une idée affaiblie. L'historien des classes agricoles présente son sujet par un côté si tou-

chant; il parle si bien et avec tant de cœur des misères et des vertus de ce paysan français si pauvre et si opprimé, mais si riche de sobriété et de courage, surtout quand la propriété doit être le prix de ses efforts, que la critique hésite devant tant de généreux sentiments. Et moi aussi je sympathise avec cette ardente affection que l'habitant de notre belle France montre pour la terre. J'ai aussi mon petit coin qui me sourit et m'attire, et je comprends qu'il y a dans cet amour le germe de grandes et belles choses.

Cependant il me semble que l'idée fondamentale de l'ouvrage de M. Doniol est trop exclusive. Il paraît faire de la poursuite de la possession individuelle du sol le seul moyen, pour les classes inférieures, d'arriver à la liberté et à l'indépendance de la personne.

Avec M. Doniol, nous pensons que rien ne manifeste mieux le droit, ne le fonde avec plus de sûreté que la propriété territoriale; mais le même privilége appartient aussi à ce genre de propriété qui est le fruit de deux grandes puissances, reconnues souveraines par l'esprit moderne, le commerce et l'industrie. Nous sommes loin de l'époque où Sully, ne voyant de salut pour un peuple que dans l'agriculture, proscrivait tout ce qui ne tient pas essentiellement au sol, et résistait aux inspirations d'Henri IV, alors que ce grand roi dotait la France de la fabrication de la soie, qu'il encourageait la formation d'une colonie française au Canada, et protégeait la compagnie commerciale des Indes.

Le commerce, les voyages et l'industrie, ces hardis moteurs de la civilisation, ont fait autant, pour l'émancipation des classes inférieures, que la conquête patiente et laborieuse de la propriété terrienne. Sans sortir de son sujet,

l'historien des classes agricoles aurait donc pu faire quelques réserves, et ne pas attribuer presque exclusivement à l'amour de la terre ce qui est dû à tant de causes diverses. Ces causes, celle même qui pousse l'homme à la poursuite de la propriété, n'ont-elles pas toutes un même principe qui est le libre arbitre, cette conscience naturelle de nos devoirs et de nos droits, qui constitue le fond même de l'individualité personnelle? Ce qui rend l'homme libre, ce qui en fait une personne et non une chose, c'est la possession de lui-même. Sollicité par l'agression violente et continue de mille forces étrangères, l'homme n'obéit pas comme l'animal à leur aveugle impulsion, il leur résiste et, dans une certaine mesure, il se possède ; là est le fondement légitime de la propriété, le mobile de tout effort, de toute réflexion, de tout labeur. — Se posséder soi-même est une faculté dont le développement se trouve naturellement dans la propriété que nous donne le travail, soit physique, soit intellectuel, et qui, sous ces deux formes, manifeste notre force individuelle.

Il y a encore le côté matériel dont il faut tenir compte, dans cette tendance qui pousse l'homme de France vers la possession de la terre. La configuration du sol français présente tant de variété ; il est coupé par tant de cours d'eau ; il a de si fraîches vallées, des prairies si abondantes, une température si douce; il donne des fruits si délicieux, dans plusieurs de ses contrées, qu'il invite à la culture : au point que les populations y ont cherché le bien-être, souvent aux dépens de leur dignité et de leur liberté.

C'est ici le moment de signaler un mal qu'engendre la poursuite trop vive et trop glorifiée de la propriété territoriale. On m'a dit qu'il y a dans nos montagnes des cultiva-

teurs qui mettent une vanité excessive dans la possession du sol. — Ils ont la passion de la terre ; ils empruntent pour s'arrondir, ne reculant pas devant la perspective de l'expropriation forcée ; ils en supporteront les effets désastreux, plutôt que de se dessaisir d'un champ qu'ils ont acquis sans le payer. Ils mettent ainsi souvent un fol amour-propre à rechercher ou à détenir la propriété au détriment de leur honneur et de la tranquillité de la famille.

Dans cet ouvrage, si fortement pensé, où les connaissances les plus approfondies du droit et de l'histoire s'unissent aux saines appréciations du philosophe, si l'art est difficile, la critique n'est pas trop à l'aise. — Pour l'acquit de mon rôle, je ne hasarderai plus que quelques observations de détail. — Ainsi, M. Doniol, sous ce titre : *Restauration des campagnes sous Charles V*, nous représente ce roi comme un bienfaiteur des peuples, fondant « l'économie publique sur la prospérité agricole, et cette prospérité sur l'allégement des charges, l'accroissement des débouchés, etc. » — Telle n'est pas, à notre avis, la physionomie générale du XIVe siècle, époque de grandeur morale, mais de misère publique, où le roi de France le plus sage même ne se préoccupe, en fait d'administration intérieure, que des intérêts du fisc et du domaine royal. Charles V eut la gloire, à force de ruse, de prudence et de sagesse si l'on veut, de débarrasser le pays de trois fléaux qui l'épuisaient : l'Anglais, le Navarrais et les grandes compagnies de routiers ; mais il ne fit rien directement pour le soulagement des populations rurales. — A la suite de ses grands succès politiques, les campagnes purent respirer un peu ; la sécurité et l'ordre amenèrent une espèce de restauration

agricole dont on ne doit pas faire honneur à Charles V : car, s'il restreignit le droit *des prises*, droit irrégulier et peu productif, en revanche il établit les *aides*, impôt plus régulier et bien plus lourd.

Une autre observation plus générale a trait à l'influence des villes sur l'amélioration des classes agricoles. — Ainsi, qui ne sait que l'habitant des cités et des bourgs conquit de bonne heure la liberté municipale? Ce grand mouvement politique, connu sous le nom d'affranchissement des communes, ne fut pas sans action sur le sort des campagnes. — M. Doniol n'a garde de passer sous silence un fait historique d'une telle importance, mais il en restreint beaucoup trop la portée en le bornant à une fixation de redevances, à un simple règlement de coutumes. Sous l'influence régénératrice de ce mouvement qui se fait sentir et se propage dans toute l'Europe, du nord au midi, des villes du Rhin, des communes flamandes jusqu'aux bourgades de l'Italie, les campagnes tressaillent, elles aspirent à l'égalité civile, à l'indépendance dans le travail. Il est vrai qu'aux villes seules appartient l'initiative de cette revendication de la liberté politique; les campagnes ne sont pour rien dans cette glorieuse conquête; mais elles en profitèrent et y gagnèrent leurs chartes de coutumes.

Il fallait encore faire remarquer que, dans les pays de droit écrit, tel qu'était le nôtre, les populations, beaucoup moins foulées par l'arbitraire des seigneurs, n'eurent pas autant à lutter pour obtenir des franchises.

Je termine ici cette analyse trop longue, mais encore insuffisante, d'un livre d'une immense érudition. — M. Doniol, avec une grande élévation de sentiment, avec un talent incontestable, y prend en main les intérêts agricoles :

il aura toutes vos sympathies ; j'aurais mauvaise grâce à retarder encore d'un seul instant son entrée dans cette Société, à qui est dévolu le rôle de patron et de défenseur des populations rurales.

Le scrutin est ouvert sur les conclusions du rapport.

Il est procédé au dépouillement du vote. Sur 23 votants M. Doniol ayant obtenu 21 suffrages est proclamé membre résidant de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Vice-Secrétaire,

L. BALME.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 4 FÉVRIER.

SOMMAIRE.

Dons au musée : d'un fossile du genre bothriodon, d'un fragment de bois petrifié, d'un moulage d'un bas-relief romain, etc. — Agriculture : Utilité d'une comptabilité agricole ; d'un essai de nouvelles semences de froment ; MM. de Brive, Chouvon, Balme, Azéma. — Le sorgho, le lupin jaune ; M. Plantade. — Ensemencement du blé en lignes. — Des jardins d'hiver, par MM. Aymard et Martel. — Pisciculture : empoissonnement du lac du Bouchet. — Sciences ; *Météorologie :* Influence des montagnes sur la grêle ; MM. Aymard, de La Tourette, Robert Félix, Azéma, M. de Brive ; M. Bertrand de Doue est chargé de répondre aux questions venues de la Société impériale d'agriculture, au sujet de la marche de ce météore. — Sciences historiques : Tombeau de Jean Soanen, évêque de Senez, à la Chaise-Dieu. — Extraits des titres originaux du marquisat d'Allègre, donnés par M. Jules de Vinols. — Documents découverts par la commission permanente des Recherches historiques. — Archives du département et des hôpitaux. — Confrérie de Notre-Dame du Puy à Amiens ; est-elle d'origine ancienne? M. de Brive. — Beaux-arts, *littérature :* Etudes littéraires de M. de Fontpertuis ; Commentaires d'une ronde chantée dans le pensionnat de demoiselles de madame Pittarch ; M. Fourtier. — *Architecture :* Démolition de la maison Gallien ; dégagement des abords de la cathédrale. — Gravure de M. Soumis représentant la Vierge de Corneille. — *Congrès des Sociétés savantes ;* délégation. — Personnel de la Société : Démission de M. Balme de la place de secrétaire-adjoint. — Envoi de M. le docteur Roux. — Nomination de la commission chargée de la candidature de M. Jules de Vinols. — M. le docteur Philippe Mathieu est nommé membre non résidant.

M. Aymard, en l'absence de M. Ch. de Lafayette, préside la séance. Après avoir invité M. Béliben,

nouvellement élu Secrétaire de la Société, à prendre place au bureau, M. Aymard prononce l'allocution suivante :

« C'est un devoir pour votre Vice-Président d'ex-
» primer ses regrets et ceux de la Société au sujet
» de l'événement douloureux qui, en nous privant de
» la présence de notre digne Président, m'appelle à
» l'honneur d'occuper aujourd'hui le siége de la pré-
» sidence..... Vous le savez, Messieurs, M. Ch. de
» Lafayette a perdu son beau-père, M. Fiévée de Jeu-
» mont, l'un des médecins les plus éminents de la
» capitale; je suis certainement l'organe des senti-
» ments de la Compagnie en disant que nous nous
» associons tous à la douleur qu'inspire à sa famille
» la perte d'un de ses membres, ainsi qu'aux regrets
» qu'il laisse au milieu de ces savants docteurs parmi
» lesquels il occupait une place distinguée. »

La parole est ensuite donnée à M. Balme, Secrétaire-adjoint, pour le compte-rendu de la précédente séance.

Ce rapport est adopté dans toute sa teneur.

Dons au Musée. — Acquisitions. — M. le Président annonce premièrement que la Société a acquis les dents d'un fossile du genre *bothriodon*, genre qui a été dénommé ainsi par M. Aymard. Cuvier avait distingué une espèce de ce genre sous le nom d'*anthracoterium velaunum*, d'après une pièce découverte par M. Bertrand de Doue dans le calcaire marneux miocène inférieur de Ronzon, près le Puy.

2° M. Ch. Robert fait don au Musée d'un fragment

de bois pétrifié trouvé dans un terrain de transport de l'époque volcanique, dans la vigne de M. Ouillon-Robert, commune de Brives. Ce fossile, d'après les formes et l'épaisseur des couches ligneuses, indique un conifère, probablement un sapin.

3° Moulage d'un grand bas-relief gallo-romain découvert par M. Aymard, le 12 août 1857, sous le vestibule du For, dans le mur sud de la cathédrale, par suite de fouilles exécutées sous sa direction, au moyen d'un crédit alloué par M. le Ministre d'Etat. La pierre a, dans la partie qu'il a été possible de mettre au jour, 1m 30c de longueur sur 0m 82c de hauteur. Ces dimensions, ainsi que le faire de la sculpture et le sujet que représente le bas-relief indiquent que cette pierre, avant d'être employée à la construction du mur de la cathédrale, avait fait partie de la frise d'un ancien monument. Le sujet représente un sanglier qui sort de son repaire ; son attitude indique l'effroi ; il se tient sur la défensive et on juge qu'il est dans la position d'un animal sur le point d'être attaqué par un de ces lions, ou par toute autre bête féroce qui, dans les autres bas-reliefs déjà connus, se précipitent avec furie sur des cerfs, des ânes sauvages, des ours, sangliers, etc. Nous possédions déjà douze fragments de cette magnifique frise donnant ensemble une longueur de 10m ; ce qui porte aujourd'hui à plus de 11m le développement des pièces retrouvées.

Les mêmes fouilles ont mis à découvert, sur une hauteur de 2m 91c, toute la base du mur méridional de l'église de Saint-Jean des Fonts-baptismaux, dont le petit appareil, parfaitement régulier, a, selon

M. Aymard, tous les caractères d'une construction gallo-romaine ; il répond assez bien à la description que donne M. de Caumont de ce genre de construction des IIe, IIIe et IVe siècles, dans le dernier numéro du *Bulletin monumental*.

4° Une frise, avec écusson armorié et entouré d'une riche couronne de feuillage dans le style de la fin du XVe siècle.

5° Une autre pierre ornée d'entrelacs sculptés dans le style du règne de Louis XIII.

6° Fragment d'une ancienne épée trouvé à Saint-Agrève ; — acquisition.

7° Un grand nombre d'anciens bois gravés pour l'imprimerie, donnés par M. Marchessou, imprimeur de la Société.

Agriculture. — Le *Journal d'agriculture pratique* pour le midi de la France, dans un article des derniers numéros, soulève la question du prix de revient d'un hectolitre de froment. A ce sujet, M. le Président fait remarquer l'opportunité et l'importance de cette question : Combien il serait à désirer qu'on déterminât, dans un certain degré d'approximation, ce que, dans notre pays, coûte au producteur un hectolitre de froment et de toute autre céréale. L'agriculteur, connaissant le résultat final de ses labeurs, pouvant se rendre compte de ses bénéfices, trouverait dans cette connaissance une force nouvelle pour arriver à des améliorations croissantes.

M. de Brive partage les mêmes sentiments à cet égard. Il pense que la solution d'une question pareille

est d'intérêt public ; mais il paraît que pour l'obtenir telle qu'il importerait de l'avoir, il faudrait que nos agriculteurs voulussent bien mettre quelque ordre dans leur comptabilité, si toutefois ils en ont une. On cultive, on produit, mais on ne cherche nullement à tenir note des opérations qu'on a faites, à en calculer les profits et les pertes. La comptabilité agricole est bien pratiquée à la ferme-école par M. Chouvon, qui y apporte toute l'exactitude désirable ; elle est même enseignée aux jeunes gens qui en suivent les cours. L'habile directeur de Nolhac sait très-bien ce que lui coûte à produire un hectolitre de froment ou de tout autre grain ; mais les conditions de production pour une ferme-école sont différentes de ce qu'elles peuvent être pour un propriétaire cultivateur ou un fermier. D'un autre côté, un bon comptable, surtout en agriculture, ne s'improvise pas ; ils sont rares dans nos campagnes ceux qui veulent ou peuvent se rendre un compte exact des produits de la culture ! Que de choses ils ne doivent pas perdre de vue : loyers, intérêts du capital, fumures, semences, main-d'œuvre, frais de transport, rapports de la grange avec l'étable ou avec la basse-cour, etc.; tout a son importance. A l'esprit d'analyse, l'agent-comptable doit unir la vue d'ensemble; ce n'est encore qu'après plusieurs années et à l'aide de moyennes bien calculées qu'on obtiendra quelques résultats positifs au sujet de la question qui nous occupe. Pour la résoudre convenablement, M. Albert de Brive pense que les données font défaut quant à présent, et qu'on doit se borner à engager les propriétaires à établir

dans leurs fermes la comptabilité agricole autant qu'il sera en leur pouvoir et surtout à en répandre le goût. Peut-être, ajoute-t-il, y trouvera-t-on quelques secours contre cette infériorité de rendement qui, pour notre contrée, est une cause permanente de misère.

M. de Brive s'afflige, avec l'accent d'une âme dévouée aux intérêts de son pays, du triste état de notre agriculture, sous un rapport capital, celui de la production des céréales. — Il ne conçoit pas que, dans des conditions de sol qui ne sont pas trop défavorables, l'hectare produise, en moyenne, beaucoup moins de blé que dans d'autres contrées (12 hectolitres). Il est temps de sortir de cette ornière où nous retient la coutume et de recourir, contre cette insuffisance de rendement, aux moyens d'amélioration dont l'efficacité est reconnue; tels que l'assainissement des terres au moyen du drainage, la viabilité des voies de communication, surtout celle des chemins ruraux, l'alternance dans les sols et une bonne comptabilité. Il en est un autre que lui suggère la lecture d'un excellent rapport sur des résultats obtenus de plusieurs semis de froments étrangers. L'auteur de ce rapport est M. Chouvon, à qui nous laissons la parole :

MESSIEURS,

L'année dernière j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de diverses expériences que j'avais faites sur le rendement du blé *de pays*, comparativement avec d'autres blés de provenances diverses. Dans ce nombre figuraient principa-

lement trois variétés venant directement d'Ecosse, qui m'avaient été données par Son Excellence M. le Ministre de l'agriculture. Les quantités assez grandes avaient été soumises à des essais en plein champ, dont vous voudrez bien me permettre de vous rappeler les résultats. Cet envoi m'était parvenu assez tard, surtout pour notre climat. Les premiers semis cependant en furent faits dans des conditions assez bonnes. Les seconds, au contraire, attardés indéfiniment par les pluies qui étaient survenues, germèrent dans des conditions mauvaises. Voici quel fut le chiffre du rendement :

Premières semailles, comparatives, *assez bonnes conditions :*

			hectol.	litres.
Froment du pays.....	à l'hectare....		17	60
— écossais : Hunter Swit,	—	....	21	»
— — Fauton Swit,	—	....	22	50
— — Spalding prolifié	—	....	22	50

Deuxièmes semailles, comparatives, *mauvaises conditions :*

			hectol.	litres.
Froment du pays,	à l'hectare.....		14	75
— d'Ecosse, moyenne,	—	.....	12	50

Ces résultats tout-à-fait divergents disaient aussi clairement que si on l'avait lu dans un livre : les blés d'Ecosse provenant d'un pays où la culture est portée au plus haut point de perfection, ne doivent être risqués que dans une bonne culture. C'est, en d'autres termes, l'étalon cheval

arabe ou anglais qui, allié à une jument de distinction bien soignée, donnera un excellent produit, tandis qu'il échouera dans des conditions inverses.

La même année, 1857, dans des essais en petit et bien traités, des blés anglais qui m'avaient été donnés par M. le comte de Gourcy, et le blé Doniol que je tenais de M. Doniol lui-même et de notre président, M. Charles de Lafayette, se comportèrent comparativement comme dans le premier essai dont je viens de rendre compte. Ainsi :

Le blé du pays ayant rendu, à l'hectare..... 19h 23l
la moyenne des cinq variétés de M. de Gourcy
fut de..... 22 94
la moyenne des deux semis de M. Doniol s'éleva à 28 74

En somme, on voit qu'en 1857, dans les essais en petit et en grand, l'avantage reste aux froments étrangers.

En 1858, année d'extrême sécheresse, les choses se sont passées tout différemment. La moyenne de ma culture entière en froment, nécessairement placé dans des conditions diverses de fertilité, a été à l'hectare, de.. 18h 616
la moyenne des blés écossais, dont aucun n'était
mal placé, a été de..... 17 74

Dans mes essais en petit, des soins parfaits, le semis en ligne et une fumure pour la récolte précédente très-abondante, ont amené les rendements à un chiffre qui prouve combien l'agriculture a de la marge pour bien faire. Néanmoins les blés étrangers, sauf un seul, ont encore eu le dessous, ainsi qu'on le voit dans le tableau suivant qui classe les variétés par ordre de rendements :

		hectol.	litres.
1° Balles rouges, anglais,	à l'hectare.....	72	»
2° De pays,	—	57	25

3° Blanc d'Espagne,	à l'hectare.....	56h	»l
4° Anglais, courte paille,	—	56	»
5° Ikling,	—	54	50
6° Productif,	—	54	»
7° Tendre, d'Oran,	—	54	»
8° Mélange de toutes les variétés	—	29	19
9° Géant, d'Algérie,	—	29	»
10° Anglais, sans nom, 1er	—	29	»
11° — 2e	—	28	20
12° — 3e	—	27	50
13° Carré, de Sicile,	—	27	»
14° Anglais, sans nom,	—	26	50
15° Ecossais, Hunter Swit,	—	26	»
16° — Fauton Swit,	—	25	»
17° — Spulding prolifié,	—	22	50
18° Doniol,	—	22	»
19° Gros, de Toscane,	—	18	»
20° Dur, d'Espagne,	—	15	50

La variété nommée Balles rouges a donné un produit si extraordinaire, que j'ai besoin de fournir une explication à son sujet. Je n'avais pu faire de ce blé, que je possédais nouvellement, qu'une seule ligne, et elle bordait un sentier d'un mètre de largeur. L'épi avait donc plus d'espace, plus d'air et plus de lumière. C'est à cette circonstance que j'attribue une réussite si extraordinaire, mais que je ne puis mettre en doute, car le tout a été mesuré et pesé avec le plus grand soin.

A part cette exception, on voit que le blé du pays accuse sa supériorité par un rendement de 37 hectol. 25, tandis que les autres variétés descendent de 36 hectol., etc., à

15 hect. 50. La sécheresse excessive de l'année entre évidemment pour beaucoup dans l'infériorité relative des froments anglais originaires d'un climat brumeux. Ceux provenant de pays chauds, par une raison inverse, ont élevé leurs produits. Qu'il me suffise d'en donner une preuve : le Carré de Sicile a rendu, la première année que je l'ai cultivé, 10 hectol., la seconde 15 37, et on voit qu'à la dernière récolte il est monté à 27. Au reste, ce n'est qu'incidemment que je parle de ces blés. Le cultivateur qui a quelque expérience sait, en effet, qu'il est toujours imprudent de semer des blés venant de pays chauds, car il suffit d'un mauvais hiver pour détruire entièrement la récolte.

Il est à remarquer que les blés écossais dont les épis, à la première année de culture, comportaient cinq grains à l'épillet, n'en contenaient cette année que trois, comme le nôtre. Il est évident pour moi que l'addition d'engrais riches, tels que guano, etc., faite à une culture d'ailleurs supérieure, donne seule au grain cette exubérance de végétation que ne peut comporter la culture ordinaire.

A défaut de conclusion absolue, que je ne puis tirer des éléments de mon rapport, je terminerai par une simple appréciation personnelle.

Le blé du pays peut suivre les progrès d'une culture avancée, ainsi qu'on le voit dans les derniers essais en conditions supérieures dont je viens de rendre compte. Il sera plus à l'abri des chances diverses de température et, chose qui a bien son importance, il sera vendu plus couramment au marché. Comme preuve que cette variété peut progresser avec la culture la plus élevée, je vous prie de vous rappeler la gerbe de blé que vous présenta,

l'année dernière, le Président de notre Société. Cette gerbe était venue dans un terrain poussé à la plus entière fertilité par les engrais d'étable et un engrais particulier de sang provenant de l'abattoir. Les épis avaient, comme les blés écossais que je tenais du ministère, cinq grains à l'épillet, ce que j'ai remarqué pour la première fois dans cette variété.

Si on peut trouver mieux et arriver plus vite par les blés anglais, ce que je crois assez facilement, ce mieux ne sera constant que dans une culture assez riche pour leur fournir des conditions identiques à celles qui les ont fait ce qu'ils sont.

De ce lumineux rapport, dont l'Assemblée s'est montrée fort satisfaite, M. de Brive en conclut qu'il est urgent, dans l'intérêt de la production, d'essayer de nouvelles semences. De la qualité des semis dépendent la bonté et la quantité des fruits récoltés, et il n'est pas d'économie plus mal entendue que celle qui porte sur la semence; elle atteint la production dans son germe, et avec les mêmes travaux et les mêmes frais elle donne des résultats d'une médiocrité désespérante.

Ces considérations, bien motivées, venant à l'appui des expériences si concluantes consignées dans le rapport de M. Chouvon, mettent en grande faveur les froments étrangers.

M. Balme fait observer que les froments récoltés de semence étrangère se tiennent très-bien sur nos marchés, qu'ils font même l'admiration de nos cultivateurs des campagnes.

M. Azéma demande cependant qu'on tienne grand compte du climat et qu'on adopte des espèces rustiques qui puissent résister au froid. Il fait remarquer que la température moyenne de notre pays est la même que celle des îles Ferroë, entre les 61° et 63° de latitude.

Cela vient de ce que, dans cet archipel du Danemark, situé au nord de l'Angleterre, le thermomètre ne subit pas de grandes variations, tandis que chez nous il passe souvent, avec des transitions brusques, d'une grande élévation à un abaissement considérable. Nous avons des hivers très-froids et des étés assez chauds; conditions atmosphériques qu'il ne faut pas perdre de vue dans le choix des espèces et qui peuvent bien être pour quelque chose dans cette infériorité de rendement qui excite avec tant de raison la sollicitude de la Société.

M. Chouvon attribue surtout cette infériorité à la routine, qui s'attache à des assolements qui ruinent les terres. On veut produire tout de suite; il faut que le champ donne tous les ans du grain; on met paille sur paille; mais c'est l'avenir que l'on escompte, car on n'obtient ainsi que de pauvres récoltes que donne à regret un sol épuisé. Dans la plantureuse Limagne, dans la terre de marais, on distingue à première vue les champs de seconde paille d'avec ceux qui sont mieux cultivés. C'est en rompant tout-à-fait avec les mauvaises habitudes que M. Chouvon voit s'élever chaque année la moyenne de ses produits. Nolhac, qui ne lui donnait d'abord que 12 hectolitres à l'hectare, en fournit aujourd'hui plus de 16. Il espère arriver bien plus haut lorsque le temps lui aura permis

de mettre la dernière main aux cultures de la ferme-modèle.

L'Assemblée, intéressée par ces observations qui sont de vrais préceptes, ayant trait au plus utile de tous les arts, à l'agriculture, cette source première et inépuisable du bien-être matériel et moral, écoute avec faveur la proposition qui lui est faite par M. le Président d'introduire, dans la culture fourragère, le sorgho préconisé par le *Journal d'agriculture pratique* et dans un article tiré du *Moniteur des comices*. Par des procédés assez économiques, on peut tirer du sorgho assez de cassonade pour les besoins de la ferme, puisque un kilo de ses tiges, desséché et décortiqué, donne 400 grammes de matières sucrées.

C'est surtout comme plante fourragère que le sorgho peut rendre de grands services. Telle est l'opinion des agronomes de l'Assemblée, MM. de Brive, Chouvon, Balme du Garay, Plantade ; sous ce rapport on le préférerait au maïs. Il est vrai qu'il ne mûrit pas sa graine sous notre climat ; mais sa saveur douce et agréable, qui ne laisse pas d'arrière-goût, et sa culture facile et peu coûteuse le recommandent comme un fourrage d'une qualité supérieure. M. Aulanier en a fourni un bon échantillon. En conséquence, la Société décide qu'elle fera venir à ses frais de la graine de sorgho pour être distribuée aux membres qui en feront la demande.

Au sujet du sorgho, M. Plantade rappelle que la Société, dans une de ses précédentes séances, avait

pris sous sa protection une autre plante fourragère, le *lupin jaune*. Il se félicite de l'avoir cultivée ; elle est maintenant dans les habitudes de sa ferme. Elle mûrit son fruit pourvu qu'on la sème en avril et mai. L'année dernière, les fleurs de la tige et celles du deuxième étage ont produit la graine, qui a les qualités nutritives de l'avoine sans être aussi excitante. Les animaux ont beaucoup d'appétence pour cet herbage d'où provient d'excellent fromage. La culture du lupin jaune est des plus avantageuses : il vient dans les terres sablonneuses, de médiocre qualité et sans fumure, et produit plusieurs récoltes. Les terres où l'on enfouit cette plante deviennent fertiles, et il n'est pas jusqu'à sa racine qui ne donne l'humus nécessaire à la production du seigle. Tant et de si belles qualités, qui lui ont fait donner le nom de *sauveur de la misère*, la recommandent vivement auprès de MM. les agriculteurs et lui méritent de la part de la Société une mention.

M. de Brive recommande comme excellent engrais le guano du Pérou, qu'il a expérimenté avec le plus grand succès ; on peut facilement s'en procurer en s'adressant à M. Morand-Trintinhac, au prix de 35 fr. les 100 kil. à Marseille, et 6 fr. de port.

M. le Président rappelle les avantages de l'ensemencement du blé en lignes et au plantoir qui, d'après les calculs de M. Faure, directeur de l'école normale de Foix, donne 71 fr. de bénéfice par hectare (*Journ. d'agriculture pratique, octobre* 1857).

D'après ce dernier journal, M. Aymard signale encore un nouveau mode de destruction des taupes, grillons, courtillières, c'est celui de l'eau chaude de savon qu'on répand dans les trous.

Il rappelle encore les résultats qu'on peut obtenir du joug séparé dans l'attelage des bœufs.

Horticulture. — Passant ensuite à cette question : savoir comment l'hiver a traité les arbres à feuilles persistantes, il s'exprime en ces termes :

En présence des perfectionnements de tous genres qui se révèlent en France, depuis quelques années, dans la culture et l'embellissement des jardins; en présence des efforts et des encouragements que beaucoup d'associations académiques manifestent par des concours, des expositions périodiques et des créations de jardins d'expérimentations, notre Société ne devait pas rester indifférente à certaines innovations qui obtiennent chaque jour la faveur du public et la sanction de l'expérience.

De ce nombre sont les heureux essais qui ont été faits dans le pays pour l'introduction de plantes, arbustes et arbres à végétation persistante qui, admis dans l'ornementation des jardins, servent à les parer pendant la saison rigoureuse de l'année et leur prêtent un charme dont les priveraient les plantes et arbustes d'été alors complètement dépouillés de leurs feuilles.

Il est même intéressant de remarquer combien la nature semble répugner à la complète léthargie du règne végétal. Dans son intelligente prévoyance, elle a créé des

arbres et des plantes chez lesquels la vie végétative, tandis qu'elle sommeille pour beaucoup d'autres, ne s'éteint en aucun temps et dont les feuillages, aux teintes variées, embellissent le paysage. Il est même des végétaux qui alors célèbrent leurs hyménées en se parant de fleurs, tels que les mousses, certaines bruyères, la rose de Noël, le perce-neige, le bois-gentil, etc.; il en est d'autres dont les brillantes noces, accomplies sous les rayons d'un soleil d'été, ont donné naissance à des fruits aux couleurs plus ou moins éclatantes qui décorent aussi la campagne durant l'hiver : les mahonia, le buisson ardent, le fusain dit à bonnet de prêtre, les aubépines sont de ce nombre. D'autres enfin, comme les mahonia et le daphné lauréole portent des grappes de boutons qui s'épanouiront en bouquets de fleurs aux premiers jours du printemps.

La plus simple observation nous apprend également que la nature n'a laissé aucune interruption dans la succession des plantes d'une saison à l'autre. Aux plantes d'été succèdent celles de l'automne, dont beaucoup prolongent elles-mêmes leur végétation jusqu'aux premiers froids de l'hiver; d'autres produisent leurs feuilles vers la fin de l'hiver pour fleurir dès les premiers jours du printemps, parfois même, lorsque la saison est favorable, aux mois de février et de mars.

A l'exemple de la nature, aujourd'hui surtout que nos jardins tendent à l'imiter par leurs tracés, les mouvements de terrains et l'arrangement des plantes, sachons utiliser ces précieuses ressources pour prolonger, même pendant les frimats, les pures et inépuisables jouissances que nous donnent les jardins, sans être obligés de recourir, pour

satisfaire ce besoin, à ces serres plus ou moins dispendieuses dont beaucoup d'horticulteurs ne peuvent se donner le luxe.

Disposés en bosquets, les arbres et arbustes à feuilles persistantes, les plantes ornées de fleurs, les végétaux même à tiges vertes, mouchetées et ornées de panachures, nous feront oublier les rigueurs de la saison.

Déjà, Messieurs, notre Société est entrée dans cette voie par des plantations de différentes espèces d'arbres verts qu'elle a effectuées, sous ma direction, dans les modestes espaces de terrain que la mairie du Puy avait mis à notre disposition dans la prairie du Breuil. Là, Messieurs, vous avez vu, pendant le précédent hiver de 1856-1857, plusieurs belles espèces résister à un froid maximum de 25° 7/10, et, dans le cours de l'hiver actuel, elles ont encore supporté, à plus forte raison, une température de 10°.

Ces espèces que, sous ce rapport, il est utile de vous signaler sont : l'épicéa, le sapin argenté, le pin sapo, les pins noirs d'Autriche et de Haguenau, la sapinette bleue, les cèdres du Liban et déodora, les genévriers de Virginie et du pays, les ifs, thuya, filaria, houx, laurier de Portugal, buisson ardent, etc.

Ces végétaux sont aux trois expositions de l'est, du sud et de l'ouest.

Dans mon jardin, qui est situé sur l'avenue de Vals au Puy, et à peu près dans les mêmes conditions d'aspect et de température que celui de la Société, l'hiver précédent épargna les arbres suivants : épicéa, sapinette bleue, sapin baumier, sapin argenté, thuya, genévriers de Virginie et du pays.

Les arbustes qui furent aussi préservés, malgré le froid excessif de l'hiver, sont les ifs, la sabine, le fragon commun, le houx de Madère, les fusains verts et argentés, les filarias, le buisson ardent, les houx, diverses espèces de buis, les daphnés lauréoles et méséréon, les lierres.

Les plantes qui résistèrent sont les pervenches à petites feuilles, les thyms verts et argentés, la couquelourde, les corbeilles dorées et argentées, la glaciale, une espèce de bruyère, etc.

La rose de Noël, le perce-neige et le bois-gentil fleurirent en leur temps accoutumé.

Toutefois le froid excessif de cet hiver se fit sentir sur quelques espèces qui perdirent leurs feuilles. Tels furent un cèdre du Liban qui, depuis lors, n'a même pu se remettre entièrement, le troëne du Japon, les rosiers de Bengale que je dus receper au printemps, un crategus, la laurelle et le mille-pertuis. Ces cinq dernières espèces ont parfaitement conservé leurs feuilles pendant l'hiver actuel. Plusieurs plantes jouissent aussi d'une belle verdure, en particulier les amarillys, les iris célestes, les jonquilles. Ont aussi conservé leurs feuilles : les hépathiques, primevères, corbeilles dorées et argentées, gueules de lion, giroflées-suissarts, et déjà les hyacinthes apparaissent hors de terre, ainsi que les perce-neiges qui vont fleurir.

Quelques-unes des espèces qui, en 1856-1857 souffrirent dans mon jardin, résistèrent ailleurs, plus favorisées probablement par certaines circonstances qu'il y aura lieu d'étudier. Ainsi, le jardin de la préfecture possède un cèdre du Liban et une laurelle qu'épargnèrent les

rigueurs de cet hiver, aussi bien que les jasmins jaunes, les pervenches, la rose de Noël, le gazon turc et une espèce de saxifrage.

Plusieurs horticulteurs de notre ville cultivent aussi avec succès des végétaux d'hiver. M. Philippe Thomas, membre du Conseil municipal, en a formé dans sa vigne, située sur le coteau de Montgiraud, commune de Chadrac, un charmant bosquet où des rochers basaltiques, tapissés de lichens variés, sont en partie couverts de lierres à larges feuilles et entremêlés de massifs d'arbustes.

Les espèces qui, chez lui, résistèrent durant le précédent hiver sont les lauriers cerise et de Portugal, mahonia, filaria à larges feuilles et à feuilles de saule, alaterne, houx commun et panaché, alisier toujours vert, genévriers commun et de Virginie, thuya, sapinettes argentée, rouge et bleue, sapin argenté, pins lord Weymouth, laricio et commun.

Celles qui eurent à souffrir des rigueurs du froid sont les cèdres déodora et du Liban, et encore ces arbustes perdirent seulement, sans périr, leur parure d'hiver.

Cette année M. Thomas a pu jouir de leurs feuillages ainsi que d'autres espèces dont il a accru sa collection.

Nos jardiniers s'adonnent aussi avec quelque succès à l'élève de ces intéressants végétaux, et j'ai pu admirer chez eux, cet hiver, un certain nombre d'espèces, entre autres des *rhododendrum rusticum*, le *locuba*, espèce de laurelle remarquable par la grandeur des feuilles, par leur couleur claire et leurs belles panachures, le *barberis darvini*, la laurelle à feuilles étroites, le *butpluvium* à

oreilles de lièvre, des lauriers, des chèvre-feuilles et syringas à feuilles persistantes. De jeunes sujets qu'ils élèvent en ce moment en serres promettent aussi des plantes et arbustes qu'il sera possible de cultiver en pleine terre; tels sont les troëne *(ligustrum)*, spirée à fleurs rouges, *scalonia*, *budlea*, etc., etc.

On pourrait multiplier les exemples et dresser déjà un catalogue assez nombreux des végétaux qui, dans les divers jardins de nos environs, ont échappé aux rigueurs de l'hiver précédent et ont présenté aussi, durant le cours de celui-ci, les apparences d'une végétation aussi normale que le permet la saison. Mais il suffira d'avoir appelé l'attention de la Société sur une question d'horticulture qui pourra être traitée un jour avec tous les développements désirables.

Après cette communication, qui a été accueillie très-sympathiquement par l'Assemblée, divers membres font connaître aussi les résultats qu'ils ont obtenus en cultivant quelques-uns des mêmes végétaux qu'a signalés M. Aymard.

M. le docteur Martel donne des explications détaillées à l'appui de la même thèse. Ce membre, qui s'est appliqué, depuis plusieurs années, à résoudre le problème des jardins d'hiver dans son application à notre pays, signale diverses phases qu'ont suivies chez lui un assez grand nombre de végétaux à feuilles persistantes. Il rappelle en particulier les observations qu'il a faites dans le précédent hiver et durant le cours de celui-ci.

Un fait important à remarquer, dit-il, c'est que la plupart de ces végétaux semblent exiger, dans nos jardins, une exposition où ils aient à supporter le moins possible les alternatives de gel et de dégel. A cet égard, l'exposition du nord est celle qui généralement leur convient davantage; c'est aussi à cet aspect que, dans mon jardin, se trouvent aussi les plus beaux bouquets d'arbres, d'arbustes et de plantes à feuilles persistantes.

C'est probablement à cette circonstance, ajoute aussi M. Martel, que je dus, pendant l'hiver précédent, la conservation de quelques rares espèces d'arbres verts, tels que les cèdres de l'Atlas, sapin anglais, sapin baumier, sapinettes bleues et rouges; les genévriers de Virginie, l'épicéa et le sapin argenté résistèrent également, ainsi que deux belles espèces d'ifs, tandis que je perdis le cèdre du Liban, le déodora et des thuyas qui n'étaient peut-être pas suffisamment à l'abri des variations de température.

Je fus plus heureux à l'égard des arbustes dont ma collection assez nombreuse comprend environ trente espèces; entr'autres : mahonia, deux variétés (l'une d'elles remarquable par l'éclat de ses feuilles lustrées), houx de Madère à larges et belles feuilles, houx panachés de nuances diverses, houx frisés, locuba du Japon, fusains vert et argenté, buplèvre oreille de lièvre, buis, cinq espèces, dont une dite à nacelle, une autre à feuilles magnifiquement panachées, une troisième à feuilles plus larges dite buis de mahon, alaternes vert et panachés, arbousier, filarin, fragon à grappes et fragon épineux, lierre à larges feuilles et à feuilles panachées, daphné lauréole, buisson ardent, jasmin d'Italie, rosiers (entr'autres le Charles-Martel), etc.

Le crategus ne put résister au froid excessif de cet hiver. Je dus le receper au printemps, et cette année-là il n'a pas été atteint sensiblement par le froid maximum de 10 degrés.

Quant aux plantes, je puis signaler, comme M. Aymard, les amarillys, les iris célestes, la sauge, le romarin, les thyms vert et argenté, les corbeilles dorées et argentées, le thlaspi, les gueules de lion, la glaciale, la coquelourde, le giroflin ou suissart, la rose de Noël et les perce neige, dont les feuilles aux teintes plus ou moins vertes, n'ont pas cessé, durant le cours de ces deux hivers, d'animer mon jardin.

Je dois aussi donner une mention à deux jolies variétés de gazon, du genre fetusia, que j'ai employées avec succès pour les bordures de mes bosquets d'hiver. Leur teinte, d'un gris plus ou moins glauque, fait un heureux contraste avec les couleurs d'un vert brillant qui caractérisent d'autres plantes, et surtout avec les tons beaucoup plus sombres des ifs, épicéas et autres végétaux plus ou moins arborescents.

Au surplus, il n'est pas douteux, d'après ma propre expérience, qu'on ne puisse obtenir, par une certaine entente des effets à produire, des jardins d'hiver, dans lesquels il sera possible de réunir des végétaux de toutes grandeurs et offrant à l'œil étonné du spectateur toutes les nuances de verdure, depuis les tons les plus tendres jusqu'aux teintes les plus sombres.

Pisciculture. — M. Limozin, sous-inspecteur des eaux et forêts, écrit à M. le Président de la Société

pour l'informer qu'il a demandé à la Sécherie impériale de Hagueneau (Bas-Rhin), et qu'il va recevoir, au premier jour, 140 kilog. de semence de pin sylvestre, d'épicéa, de mélèze. Ces semences, M. le Sous-Inspecteur les a payées au moyen des fonds que la Société d'agriculture a mis à sa disposition pour l'exercice 1857. Dès ce printemps, la plus grande partie de ces semences sera jetée sur les bords du lac du Bouchet, et ces semis seront surveillés par M. le Sous-Inspecteur en personne. A ses yeux, le reboisement des bords du lac se rattache à l'empoissonnement, pour lequel il n'a encore rien été tenté, et rien ne le sera jusqu'à ce qu'une maison forestière destinée au surveillant ait été construite ; l'architecte départemental doit présenter cette année le projet de cette maison avec établissement de pisciculture.

De cette franche et loyale communication, dont on doit remercier M. Limozin, il ressort clairement que cette question de pisciculture, qui nous donnait de si belles espérances, pour laquelle la Société, depuis plusieurs années, prodigue ses vœux et ses ressources, n'a fait aucun pas ; qu'elle n'est encore sur les bords du lac qu'à l'état de projet. M. le Président adjure MM. les Membres qui font partie du Conseil général de vouloir bien s'intéresser, dans le Conseil, au succès d'une institution qui, sous le rapport de l'alimentation publique, peut avoir de si bons résultats.

Sciences physiques et naturelles. — *Météorologie.* — La Société impériale et centrale d'agriculture, par l'organe de MM. Darblay et Payen, dans une circulaire, demande

à M. le Président de la Société des renseignements sur la grêle, sur les circonstances qui, dans la région que nous habitons, accompagnent ce funeste météore, telles que les courants des vents, l'influence que les bois peuvent avoir sur la déviation de la ligne suivie par la grêle, celle des grands cours d'eau, etc.

M. le Président ne se dissimule pas les difficultés d'une réponse exacte et catégorique. Le phénomène de la grêle est un des moins connus, surtout dans les lois qui président à la marche de ce fléau. Il fait un appel aux lumières de ses confrères et, dans le but d'engager la discussion sur ce sujet, il émet l'opinion suivante : que les hautes montagnes, couvertes ou non de futaies et appelées *gardes*, opposent ordinairement à l'action de la grêle une résistance heureuse. Souvent, au-dessus de ces montagnes, le nuage électrique qui la porte dans ses flancs se divise et va éclater à droite et à gauche et épargne tous les lieux défendus par la garde, dans une zône qui, le plus souvent, court du sud-ouest au nord-est ; car telle est ordinairement la direction des nuages chargés de grêle.

Ainsi la commune de Vals, dans une grande partie de son étendue, se trouve protégée par la garde d'Eycenac.

M. le docteur La Tourette lui objecte que la commune de Vals a été dévastée par ce terrible fléau pendant plusieurs années de suite.

Mais M. Aymard, sans en disconvenir, distingue ce qu'on appelle les grêles locales des grêles générales ; ces dernières, rien ne les arrête. En 1835, 1836 et 1837, elles ont atteint la commune de Vals, mais au

même moment elles s'abattaient sur plus de cent communes; Vals peut bien avoir la grêle dans les années des grands orages qui couvrent une étendue considérable de pays; mais cette commune est toujours préservée des grêles qu'on peut appeler locales Des observations relevées pendant plus de trente années et recueillies à la préfecture attestent que la moyenne des temps de grêle est aussi faible à Vals que dans les communes qui en sont le moins atteintes.

M. Robert Félix partage l'opinion de M. Aymard quant à l'action salutaire sur la grêle des pics de montagne appelés gardes, d'où ils ont tiré ce nom. Il a fait des observations sur la marche de ce météore du côté, de ses propriétés, et a remarqué que la montagne de Solilhac la faisait dévier et la coupait en deux courants qui se précipitaient dans des directions différentes, pourvu toutefois que le nuage ne fût pas trop élevé.

M. Azéma pense que l'influence exercée par la configuration du sol sur le phénomène de la grêle est très-complexe et ne peut être soumise à aucune loi générale.

D'après la théorie de la grêle, imaginée par Volta, ce météore, après s'être formé dans les hautes régions de l'air par une évaporation subite ou un refroidissement quelconque, se développerait en masses plus ou moins volumineuses entre deux nuages chargés d'électricités contraires, où il se trouverait balloté par suite de leur attraction et répulsion successives.

Il semble d'après cela que, sans aucune exception, les montagnes, par l'excès de leur force attractive sur le nuage inférieur, devraient appeler la chute des

grêlons sur leur surface et préserver ainsi de ce fléau les plaines environnantes ; mais soit qu'une bonne théorie de la grêle soit encore à trouver, soit que la nature et l'élévation des arbres qui recouvrent le sol modifient la puissance d'action des montagnes en facilitant par leurs cimes élevées et pointues l'écoulement du fluide dont la terre peut se trouver elle-même chargée, les prévisions de la théorie se trouvent souvent démenties par l'expérience, et les personnes que leur profession oblige à rechercher les localités où ce phénomène sévit le plus fréquemment, assurent que les pays de plaine en sont aussi souvent atteints que ceux des montagnes, et qu'il faudrait une longue suite d'observations faites avec soin sur toute la surface du globe, pour déduire de leur comparaison la nature du lien mystérieux qui peut exister entre la chute de la grêle et la configuration plus ou moins accidentée de la surface terrestre.

M. de Brive tient toutes ces observations pour fort judicieuses ; mais elles ne sont pas assez complètes pour qu'on puisse y trouver une réponse suffisante à l'appel de la Société centrale d'agriculture ; il s'associe au désir manifesté par toute l'Assemblée d'avoir, sur cette question, l'avis d'un de ses membres en ce moment absent de la séance, dont le nom fait autorité dans les sciences, et surtout dans la météorologie dont il est un des créateurs. — M. le Secrétaire est chargé de provoquer sur ce sujet l'opinion de M. Bertrand de Doue.

Sciences historiques. — *Archéologie*. — M. Aymard informe l'assemblée que le Président, M. Charles de

Lafayette, a obtenu la bienveillante intervention de Mgr l'Evêque, pour que les débris de l'inscription tumulaire de l'évêque de Senez, Jean Soanen, soient réunis, et que cette pierre soit remise à sa place primitive. M. Aymard ajoute qu'il a pu faire connaître l'endroit même où reposent les restes de Jean Soanen, d'après la savante notice sur la Chaise-Dieu, qu'a publiée notre confrère M. Francisque Mandet. « Maintenant encore, dit cet écrivain, quoique la pierre » tumulaire ait été brisée pour être vandalement employée à je ne sais quel usage moderne, on voit » dans une petite chapelle, près du grand escalier du » couvent, l'endroit où reposent les cendres de » Soanen. » M. Mandet a donné lui-même, ces utiles renseignements d'après la XXVIe lettre des *Voyages en Auvergne*, par le citoyen Legrand. (*Dict. hist. des personnages d'Auvergne*, par Aigueperse, t. II, f. 246.)

Quant aux débris de l'inscription, M. Aymard avait informé la Société, à la précédente séance, qu'il les avait vus dans une des salles de l'école des Frères de la doctrine chrétienne, où ils servent de supports à une cheminée.

Histoire. — M. Aymard donne lecture d'une lettre par laquelle M. Jules de Vinols adresse à la Société la copie d'un document important pour l'histoire de la féodalité dans notre pays. Il a pour titre : *Extrait de titres originaux du marquisat d'Allègre.*

M. le Vice-président ajoute : « ce sont les lettres » royales datées du 30 juillet 1576, par lesquelles le » roi Henri III érigea en marquisat la baronie d'Allègre

» au profit d'Yves d'Allègre, conseiller au conseil » privé du roy. »

Cette pièce est accompagnée de l'extrait original que M. Jules de Vinols a bien voulu donner, à la demande de M. Aymard, aux archives départementales.

Il est dit à la fin de l'écrit que l'extrait des dites lettres a été fait en 1636, par trois notaires, qui ont signé.

On avait cru jusqu'à ce jour, fait observer M. de Vinols, que l'érection de ce marquisat avait eu lieu vers 1551, au profit d'Yves, échanson du roi Henri II, et petit-fils de celui qui avait été tué si glorieusement en assurant le succès de la bataille de Ravenne. Le document authentique produit par M. Jules de Vinols vient ainsi fixer une date précise. Il offre également un véritable intérêt au point de vue du régime féodal. Les cinq châtellenies qui dépendaient du marquisat d'Allègre y sont énoncées. Ce sont : le château et la ville de Chomelix, Villeneuve, Saint-Just-des-Ygues et Combret, ainsi que la baronie de Roche-en-Reynier et tout ce qui en dépendait; baronie qui donnait à ses possesseurs, comme on sait, droit d'entrée aux États du Velay.

Le même document énumère les droits seigneuriaux, les juridictions féodales, la haute, moyenne et basse justice qui étaient attachés au marquisat; tout ce qui concerne les fiefs et arrière-fiefs, et enfin il y est dit que, contrairement à l'édit du roi Charles IX, daté de juillet 1566, le marquisat ne sera point incorporé à la couronne, mais qu'il conservera toutes les prérogatives de l'ancienne baronie d'Allègre, « tout ainsi qu'il en était en sa première création, *sous lesquelles conditions*

ledit sieur d'Allègre n'ait voulu accepter libéralités royales, ni consentir en aucune manière à la présente érection. »

Curieux exemple qui prouve combien, malgré les édits royaux, était encore vivace, au XVIe siècle, le régime féodal dans nos contrées.

Ce document complètera, dans le dépôt des archives départementales, un dossier qui compte déjà diverses pièces historiques sur le marquisat d'Allègre, et qui ont été données par M. Grangier, adjoint au maire d'Allègre. On y remarque entre autres :

1° Un partage de cens dû par les habitants de Brechiniat, paroisse de Monlet, à haut et puissant seigneur M. Jean-Baptiste Colbert, titre qui rattache à notre pays un des plus grands noms historiques de la France ;

2° Un traité passé entre madame la maréchale de Maillebois, marquise d'Allègre et fille du maréchal Yves d'Allègre, et M. Delormes, chanoine du Puy, et MM. les curés et prêtres de la commune d'Allègre, au sujet de diverses dotations pieuses (20 août 1747) ;

3° Partage de cens dû au marquisat par les habitants de Brechiniat et autres pièces, 1693 ;

4° Une copie d'un procès-verbal d'incendie du château d'Allègre, etc.

« L'ensemble de ces documents fournira un jour des lumières à l'histoire de ce marquisat, pour laquelle déjà l'un de nos confrères, M. Félix Grellet, a publié dans le compte-rendu du Congrès scientifique de France (22e session, tenue au Puy), une excellente notice sur le château d'Allègre. »

L'Assemblée a encore été vivement intéressée par la lecture d'un document inédit, dont on doit la découverte à la Commission des recherches historiques que la Société a constituée dans son sein sous l'inspiration toujours féconde de son digne Président M. Charles de Lafayette. — Il s'agit de l'élection d'un Evèque au Puy, celle de Pierre de Chalencon, le 2 décembre 1485, sous le règne de Charles VIII. Les incidents que relate le procès-verbal de cette élection sont des plus piquants. M. l'abbé Bernard a su les choisir et les lire de manière à satisfaire pleinement ses auditeurs.

Dans la Société et hors de cette enceinte on attend avec impatience la publication de pareils documents destinés à répandre une vive lumière sur l'histoire de notre pays. — Grâce à la forte initiative de quelques-uns de ses membres, la Société ne restera pas en arrière dans ce mouvement qui, partout en France, entraîne la pensée vers l'étude des sources de l'histoire nationale. A côté de la Commission qu'elle vient de créer, lui prêtant un fraternel concours, s'élève l'institution toute nouvelle des archives communales. Sous l'impulsion de M. Aymard, votre Vice-Président, les communes, sur tous les points du département, fouillent en ce moment dans le passé, recueillent leurs vieux parchemins, écrivent aussi leur histoire. Craponne, le Monastier ont organisé des archives fort curieuses. L'hôpital de Craponne a déjà produit un inventaire analytique de titres qui, pour ne pas remonter bien haut, ne laissent pas que d'avoir de l'intérêt.

Les deux hospices du Puy vous diront bientôt, par l'organe de leur archiviste qui est aussi votre Secrétaire, toute l'importance du dépôt qu'ils ont si soigneusement conservé.

Ces renseignements sur le progrès des études historiques dans le pays, donnés par M. le Vice-Président, sont écoutés avec faveur. — Une note extraite du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, suggère à M. de Brive une observation qui a trait à une revendication historique. Voici le fait : cette Société, fort renommée dans le monde archéologique, a nommé une commission chargée de l'examen approximatif des dépenses que nécessiterait une reproduction des œuvres d'art qui décorent la cathédrale d'Amiens et y forment comme un musée de peinture et de sculpture. Or ces œuvres, dont quelques-unes sont remarquables, proviennent de la célèbre confrérie dite de *Notre-Dame-du-Puy*. On sait que le but de ces sortes d'associations qui, sous le même vocable, sont connues dans une foule de villes de France, était d'honorer la Sainte-Vierge par des prières en même temps que par des œuvres littéraires et artistiques.

C'est à bon droit que notre ville réclame l'honneur d'avoir donné naissance à cette institution; une notice publiée par M. Aymard, dans le 2e volume du Congrès scientifique de France, XXIIe session, laisse peu de doute à cet égard. — M. de Brive désirerait donc que la Société du Puy se mît en rapport avec la Société des antiquaires de Picardie, dans le but de provoquer une solution définitive à cette question d'origine, d'où

sortira, pour notre antique cité, un nouveau titre de noblesse.

Beaux-Arts. — Littérature. — M. de Fontpertuis fait hommage de deux brochures ayant pour titre : *Etudes littéraires ;* l'une est relative à l'écrivain flamand, Henri Conscience, dont le talent exquis s'est révélé dans ces derniers temps au monde littéraire par des romans de mœurs ; l'autre s'occupe des écrivains russes Gogol et Pouchkine, dont les œuvres poétiques jouissent d'une réputation méritée en Russie et en France, où la traduction les a vulgarisés.

Parmi les publications littéraires et artistiques reçues par la Société, M. le Président signale une revue mensuelle, revue du centre, avec ce titre : l'*Art en province,* publiée par M. Desrozier, de Moulins. Dans la première livraison de cette œuvre, qui est le réveil d'une publication périodique pendant quelque temps interrompue, on trouve un bon article signé par M. Alphonse Fourtier, payeur de notre département, et qui habite le boulevard d'Espaly. Cet article a été inspiré à son auteur par une ronde chantée et dansée dans un pensionnat de jeunes demoiselles dont il est le voisin, celui de madame Pittarch. La Société en a entendu la lecture avec intérêt, surtout celle du commentaire qu'en donne M. Fourtier. Il démêle dans les couplets, d'ailleurs de *piètre facture,* une chanson satyrique du XVIIe siècle, faite pour venger la France de quelques vaines tentatives essayées par Charles Emmanuel, en 1600, contre nos conquêtes en Italie, et

surtout pour railler l'entreprise hardie et téméraire qu'il avait conçue contre les Turcs, de s'emparer de Chypre et de Jérusalem. On sait que cette entreprise échoua, ayant eu à peine un commencement d'exécution; il n'est resté, à la famille de ce duc de Savoie, qu'on avait surnommé le Grand, d'autre avantage que le titre dérisoire de roi de Chypre et de Jérusalem, que les rois de Sardaigne ont encore gravé dans leurs écussons.

Beaux-Arts. — *Architecture.* — Au sujet de la démolition de la maison Gallien, dont l'adjudication vient d'être prononcée, M. Aymard paraît craindre que le nouvel alignement que l'on a pris, dans le but de dégager la façade de notre belle cathédrale, ne suffise pas pour arriver complètement à ce résultat. Il lui semble que les abords de cet imposant édifice ne sauraient être trop découverts et trop libres.

M. de Brive est heureux d'annoncer que l'autorité compétente a pris toutes les mesures capables de satisfaire à cet égard au goût et à toutes les exigences des amis de l'art chrétien.

M. Martel fait observer que l'alignement arrêté laissera, entre le grand escalier et les nouvelles constructions, un espace vacant plus considérable que celui qui, du côté opposé, existe entre ce même escalier et le bâtiment de l'Hôtel-Dieu ; il aura la même étendue que l'espace qui sépare la façade de la chapelle du Saint-Esprit de la première rampe de droite.

Ainsi rien ne s'oppose plus à ce qu'on donne bientôt suite au magnifique projet, d'une exécution plus facile

qu'on ne pense, qui consiste à ouvrir une large et belle rue toute plantée, la rue des *Tables-Notre-Dame-de-France*, aboutissant perpendiculairement du pied du grand escalier au boulevard Saint-Laurent.

Gravure. — M. Aymard communique à l'Assemblée une belle épreuve d'une gravure en taille douce, exécutée par M. Soumy. Elle représente le portement de Croix et atteste une habileté et une sûreté de burin très-remarquable.

« On sait, ajoute M. le Président, que M. Soumy est né au Puy, et qu'il a obtenu à l'école impériale des Beaux-Arts de Paris le premier grand prix de gravure. C'est à Rome, où il a été envoyé par l'Etat, que notre compatriote a gravé cette belle planche d'après un tableau de grand maître.

» Cet artiste distingué, ajoute M. le Président, dont j'ai été heureux de signaler à la Société, en différentes fois, les heureux et persévérants efforts, m'a fait savoir qu'il se propose de reproduire, par la gravure, la grande statue de la Sainte-Vierge, qui doit être érigée sur le rocher de Corneille. Cette belle œuvre de M. Bonnassieux ne pouvait être traduite par une main plus habile. M. Soumy attache à la parfaite exécution de cette gravure un noble sentiment de patriotisme, et l'on peut être certain qu'il y consacrera tout le talent dont il a déjà donné des preuves dans d'autres gravures qu'admirent les connaisseurs.

» Les cent premiers exemplaires, tirés *avant la lettre*, et sur beau papier de grand format, seront livrés au prix modique de 10 francs, mais seulement

aux personnes qui se seront fait inscrire comme souscripteurs.

» La gravure pourrait être terminée pour la solennité de l'inauguration de la statue. »

La Société, vivement intéressée par cette communication, décide qu'elle s'inscrira en tête de la liste de souscription.

Sociétés savantes. — La Commission administrative du Congrès des délégués des Sociétés savantes, présidée par M. de Caumont, qui se réunit chaque année à Paris, invite M. le Président à faire désigner par la Société académique un ou plusieurs membres chargés de représenter la Société du Puy au Congrès des Sociétés savantes de France, qui s'ouvrira rue Bonaparte, nº 44, le 5 avril, et sera close le 15.

MM. les membres de la Société académique du Puy, qui se trouveront à cette époque à Paris, sont priés de vouloir bien en être les représentants. — Les délégués ont la mission de faire un rapport sur les travaux de la Société à laquelle ils appartiennent, pour l'année 1857. Ils seront en outre invités à donner des renseignements sur les travaux personnels des hommes studieux de leurs pays, et à faire connaître toutes les publications en cours d'exécution dans la circonscription académique qu'ils représentent au Congrès.

Administration. — Personnel de la Société. — M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Balme déclare devoir donner sa démission de secrétaire-adjoint. Le Président regrette fort cette

détermination, et toute l'Assemblée est unanime pour engager cet honorable confrère à vouloir bien continuer encore des fonctions dont le principal honneur est dans les charges qu'elles imposent.

M. Doniol, l'éminent auteur de l'*Histoire des Classes agricoles,* présente des remercîments à la Société. — Il lui tarde d'être au moment où les travaux de culture le rappelleront à Ronzet pour montrer, dit-il, à ses collègues, par son exactitude à leurs réunions, le prix qu'il a attaché à leur suffrage.

M. le docteur Roux, dans une lettre datée de Marseille, témoigne à M. le Président combien il a été sensible à l'honneur que la Société lui a fait en l'admettant au nombre de ses associés non résidants ; et, pour exprimer sa gratitude, il envoie les dix-neuf volumes parus du *Recueil statistique* dont il est l'éditeur. M. le docteur Roux, de Marseille, occupe un rang distingué dans la science, et nous l'avons vu figurer avec honneur à la XXIIe session du Congrès scientifique de France, avec le titre de Vice-Président général du Congrès, auquel il fit hommage de plusieurs ouvrages de médecine qui ne sont pas sans mérite.

M. Jules de Vinols désire faire partie de la Société, à l'appui de sa demande et comme titre d'admission, il adresse une étude sur la peinture des anciens maîtres.

Sur l'indication de M. le Président, la Société nomme, pour examiner le travail présenté par M. de Vinols sur cet intéressant sujet, MM. Vibert, Giraud et Plautade.

L'ordre du jour appelle le vote au scrutin secret sur la candidature de M. Philippe Mathieu, docteur médecin, à Paris, en qualité de membre non résidant. — M. Philippe Mathieu, du Puy, est nommé à l'unanimité.

La séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 11 MARS.

SOMMAIRE.

Hommage rendu à la mémoire de M. le docteur Borie. — AGRICULTURE : De l'écobuage ; MM. de Brive, Chouvon, l'abbé Bernard. — Comptabilité agricole. — Amidon de marron-d'Inde. — Renseignements sur l'état des récoltes au commencement de mars ; MM. de Brive, Bertrand de Doue, le docteur de Lafayette, Plantade, Robert. — Renvoi par M. le Préfet à l'examen de la Société d'un mémoire sur la maladie des pommes de terre par M. Auguste Richond ; nomination d'une commission ; M. Dumontat rapporteur. — SCIENCES NATURELLES ET PHYSIQUES : Mémoire sur la grêle par M. Bertrand de Doue. — Observations de M. Robert sur le même sujet. — Mouvement des eaux de l'Allier au port de Bouxhors, par M. Poyet, ingénieur des mines. — D'une notice géologique sur la Lozère, par M. Justin Dorlhac. — SCIENCES HISTORIQUES : Mémoire de M. Aymard, au sujet de *Municipio arisido*, de la notice des cités des Gaules. — Médaille de Dubnocove. — BEAUX-ARTS : Grande statue en plâtre du fabuliste Lafontaine par Julien ; démarches pour en obtenir la remise pour le Musée. — Exécution des objets d'art de la fontaine Crozatier ; M. de Brive. — Sculpture de M. Badiou. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ. — Commission pour la candidature de M. Limozin, sous-inspecteur des eaux et forêts ; M. Plantade, rapporteur.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

Vers trois heures, en ouvrant la séance, M. Aymard exprime en quelques mots le regret qu'il éprouve

de l'absence du Président, M. Charles de Lafayette, que des affaires de famille retiennent encore loin de la Société.

Il rend ensuite un légitime hommage à la mémoire d'un des sociétaires enlevé aux travaux de la Société par une mort prématurée, après une longue et cruelle maladie. M. le docteur Borie était un des membres les plus assidus de nos réunions mensuelles. Il s'occupait avec succès des questions ardues de l'économie publique et de celles qui ont trait aux sciences de sa profession qu'il cultivait avec désintéressement. Toujours à l'affût des inventions nouvelles, ami éclairé du progrès, poursuivant les améliorations sociales, tel s'est montré le docteur Borie dans les conseils de la ville et dans le sein de notre Société, dont il fut le secrétaire pendant plusieurs années. Des mémoires insérés dans nos Annales témoignent de la variété de ses connaissances. Naguère encore il s'occupait d'une question d'un haut intérêt, la panification, et, il y a quelques mois, nous l'avons entendu exposer avec lucidité ses vues à ce sujet dans une séance mensuelle honorée par la présence du premier magistrat du département, M. Emile Paul de Rostan. Ce qui relève surtout la mémoire de l'homme que nous regrettons, c'est l'appui généreux qu'il a donné à l'institution des sourds et muets. Ces pauvres déshérités vénéraient en lui un protecteur. Ils lui en ont montré leur reconnaissance en se pressant, au dernier jour, autour de son cercueil. La Société doit des regrets au docteur Borie; son souvenir vivra dans le cœur de ses confrères et de ses concitoyens.

Immédiatement après cette communication, le Secrétaire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance. — Ce rapport est adopté sans réclamation.

Dons au musée. — M. Aymard fait hommage, au nom de M. le marquis de la Rochelambert, sénateur, de deux morceaux de palmier pétrifié.

Ouvrages reçus. — Parmi les livres et les nombreuses publications reçues par la Société, on remarque l'ouvrage intitulé : *Etudes numismatiques,* dont M. Fillon est l'auteur et dont M. le Président fait hommage de la part de M. Charvet, numismate à Paris.

M. le Président a rapporté également de Paris le *Recueil des mémoires de la Société géologique de Berlin* (14 volumes), qui lui a été offert par les administrateurs de cette Société, en considération des travaux scientifiques de notre Société.

On remarque aussi les publications (in-4°, 3 volumes) de la *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché du Luxembourg ;* cet ouvrage renferme de beaux dessins.

Agriculture. — *Ecobuage.* — A l'occasion d'un article du *Moniteur des Comices* (janvier 1858), une question intéressante d'agriculture surgit au sein de la Société. Cette question n'est pas neuve, il est vrai, mais elle est loin d'une solution complète, et sur elle

la théorie et l'expérience n'ont pas encore dit leur dernier mot; il s'agit de l'écobuage, opération qui, on le sait, consiste à brûler les terres au moyen de mottes ou de branchages qu'on dispose en fourneaux. M. de Brive, au Congrès scientifique de France, 24e session, tenue à Grenoble, où il a représenté la Société, a pris part à la discussion qui s'est élevée sur ce sujet. L'opinion qu'il en a rapportée n'est pas favorable à cette manière de fumer la terre. La calcination des terres par les fourneaux produit deux effets bien distincts, l'un mécanique, l'autre chimique. M. de Brive admet bien que le feu appliqué aux terres argileuses les rend friables, plus faciles à la culture, en leur ôtant leur état de consistance et de tenacité; mais ces heureux résultats ne s'appliquent qu'à une espèce de terres, aux argileuses ou tourbeuses, et même cette bonne influence se trouve-t-elle diminuée et même anéantie par l'effet chimique de la calcination. Le feu consume le terreau, en brûle les substances organiques, et volatilise les principes fertilisants, au point qu'au bout d'une année un champ se trouve totalement épuisé. A l'appui de cette opinion, M. l'abbé Bernard assure que dans son canton on a cessé toute espèce d'écobuage, et que dans les terres traitées autrefois par ce moyen par trop énergique, il fallait attendre plus de vingt années pour qu'on pût y replanter des bois. M. de Brive ne croit à l'utilité du brûlage des terres que dans le cas où, comme dans les environs de Grenoble, le calcaire entre pour une forte part, 30 à 50 0/0 dans la composition des terres; on arrive alors par le brûlage

à opérer un chaulage énergique sur les terres où il est exécuté.

M. le Directeur de la Ferme-école de Xolhac défend l'écobuage. Il fait ressortir tout le bien de l'action mécanique de ce procédé, qui en divisant la terre, l'ameublit, la rend plus poreuse, et par conséquent plus accessible à la chaleur solaire et plus capable d'absorber l'air atmosphérique avec tous les principes fécondants qu'il renferme. Elle désagrége si bien les terres argileuses et compactes, qu'elles ne sauraient revenir à leur premier état quoique humectées par une forte pluie. En outre, M. Chouvon ne convient pas que les effets chimiques soient aussi désastreux qu'on a bien voulu le dire. Sans doute il ne faut pas abuser du brûlage des terres. — Mais, sans parler même des cendres et des résidus de bois brûlé qui sont un bon amendement, l'écobuage donne en outre des sels de soude et de potasse, et produit, en désagrégeant la terre, des silicates et des alcalis. Ces matières, rendues solubles par l'action du feu, fournissent à la végétation des céréales des principes nutritifs qui tiennent très-heureusement la place d'engrais organiques d'une production et d'un emploi ordinaire si coûteux. Cette discussion intéresse toute l'assemblée, mais elle se reproduira avec plus de succès lorsque le Congrès de Grenoble aura livré à la publicité le compte-rendu des séances dans lesquelles la question de l'écobuage a soulevé d'importantes observations de la part des chimistes agronomes qui assistaient à la 24e session.

Comptabilité agricole. — La Société, par l'organe de

son président, à propos d'un ouvrage sur cette matière de M. Stermin, agent comptable de la ferme-école de Puilboreau, revient sur cette question dont l'utilité a été exposée avec force dans sa dernière séance, par M. de Brive, au sujet de savoir si les fumiers doivent être mis en ligne de compte dans les livres d'une ferme. La Société renvoie l'examen de cette question à M. Chouvon, en le priant de vouloir donner, aussitôt que ses occupations le lui permettront, un aperçu des principes qui doivent diriger l'agent comptable d'une ferme; et surtout les principes qui seraient d'une application facile parmi les agriculteurs de nos campagnes. Un précis court, clair et simple des principales règles d'une comptabilité mise à la portée de tous, serait un grand service rendu à l'agriculture. La Société l'attend du dévoûment du Directeur de la Ferme-école de Nolhac.

M. le Président signale encore, d'après le même journal, l'usine de M. Callias, à Xanterre, où l'on peut extraire 40,000 k. d'amidon des marrons-d'Inde. — La fécule de marrons-d'Inde offre une économie de 50 p. 0,0 sur l'amidon de blé et son empois donne aux tissus plus de brillant, plus de fermeté, et une fermeté plus souple.

Un excellent article sur les meilleures courges, dans le *Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe*, mérite d'être mentionné.

M. de Brive, au nom du *Journal d'agriculture pra-*

tique, dont il est le correspondant, réclame des membres de la Société des renseignements sur l'état des récoltes. Il fait valoir l'utilité de cette espèce d'enquête qui s'accomplit à la fois sur tous les points de la France, et qui, recueillie, à plusieurs époques de l'année, dans la chronique agricole, rédigée par M. Barral, est le motif de la part de l'administration de mesures très-importantes. M. de Fontpertuis ajoute que c'est de la Société que parviennent à la préfecture, au bureau des transmissions, les données les plus complètes et les plus explicites pouvant servir à éclairer le gouvernement sur l'état de l'agriculture et des récoltes.

Les résultats de l'enquête à laquelle prennent part MM. Bertrand de Doue, le docteur de Lafayette, Chouvon, Plantade, Robert, et que résume M. de Brive, sont que la récolte a traversé l'hiver sans trop souffrir des gelées sans neige qui sont une exception dans notre pays, et que son état est d'apparence incertaine.

M. le Préfet envoie à l'examen de la Société un mémoire qui lui est adressé par M. Auguste Richond, au sujet de la maladie de la vigne et d'une nouvelle manière de la traiter par le souffre. — MM. Dumontat, Joyeux et Robert sont chargés de rendre compte de ce travail.

Sciences naturelles et physiques. — *Météorologie.* — M. Bertrand de Doue communique à la Société, qui

l'écoute avec le plus vif intérêt, un mémoire sur la grêle. Les observations qu'il renferme ont été écrites, d'après la mission qu'il en avait reçue de la Société, en vue de répondre, autant que la science le comporte dans son état actuel, aux questions adressées à notre Société par Messieurs de la Société impériale et centrale d'agriculture.

MESSIEURS,

La Société m'a chargé, dans sa dernière séance, de recueillir les renseignements qui lui sont demandés par la Société impériale et centrale d'agriculture, sur la grêle, dont les retours plus fréquents auraient causé plus de désastres en 1857 que dans les années ordinaires.

Cette Société vous demande en premier lieu de lui faire connaître l'étendue et la gravité des dégâts dans les localités atteintes par le fléau.

J'ai dû, pour répondre à cette première demande, m'adresser à la seule source où il est possible de se procurer les renseignements désirés, c'est-à-dire à la direction des contributions directes où se centralisent les rapports dressés par MM. les contrôleurs, à l'effet de constater sinon l'étendue des surfaces atteintes par la grêle, du moins l'importance des dégâts qu'elle a occasionnés. Il résulterait des renseignements qui m'ont été communiqués par M. Campmas, directeur de cette administration, avec une obligeance dont la Société doit être reconnaissante, que

les dégâts occasionnés par la grêle dans le département ont été évalués, en 1853, à 524,706 fr.

en 1854, à	297,455
en 1855, à	515,804
en 1856, à	78,722
et en 1857, à	469,014
Total. .	1,485,681

Il résulterait de ce tableau que, conformément à ce qui a été observé ailleurs, la grêle aurait produit dans nos contrées des effets plus désastreux dans l'année 1857, puisque les dégâts officiellement constatés pour servir de base à la répartition des indemnités auraient excédé de plus des quatre cinquièmes la moyenne des quatre années précédentes.

Il faut pourtant se garder, dans l'intérêt de la vérité, de regarder les chiffres qui vous ont été communiqués comme représentant toute l'étendue des dégâts. Chacun de nous sait par une trop fréquente expérience que la constatation officielle des dommages n'a lieu que sur les points où la grêle a sévi avec un certain degré de gravité, et que pour les surfaces toujours plus étendues où elle n'a enlevé que la semence, soit même le double et quelquefois le triple de cette quantité, maires et particuliers s'épargnent l'embarras de faire des réclamations qu'ils savent n'aboutir qu'à des indemnités à peu près illusoires.

Ne considérons donc ces chiffres que comme pouvant servir à établir une sorte de proportionnalité entre les différentes années auxquelles ils s'appliquent, mais non comme représentant toute l'étendue des dégâts auxquels

nos contrées montagneuses sont plus particulièrement exposées.

Quant aux renseignements qui vous sont demandés sur les circonstances qui accompagnent la grêle, telles que les courants des vents, l'influence que les bois ont pu avoir sur la direction de la ligne suivie par la grêle, celle des cours d'eau ; si la ligne a été directe et si la largeur varie dans son cours, etc. ; ce sont là autant de questions plus faciles à poser qu'à résoudre. Différentes opinions ont été émises à ce sujet dans votre dernière séance. Toutes peuvent avoir une certaine valeur. Il ne m'appartient pas de les discuter, et je me bornerai à soumettre à la Société, à l'occasion de la demande qui lui a été adressée par la Société centrale, les deux tableaux suivants résultant, soit des observations auxquelles je me suis livré avec assiduité pendant les cinq années météorologiques 1849-1853, sur la direction des vents supérieurs et inférieurs, soit des observations udométriques qui ont été faites au Puy pendant la même période, par les soins de M. Guyot, alors ingénieur en chef des ponts et chaussées dans ce département.

Les nombres qu'ils renferment ont été puisés dans le tableau général A, qui accompagne le mémoire sur la capacité pluvieuse des vents supérieurs et inférieurs, qui a été lu à la Société météorologique de France, et qui a paru dans l'Annuaire de cette Société pour 1857.

Le premier de ces deux tableaux fait connaître le nombre d'orages accompagnés de précipitations aqueuses qui ont éclaté sur la ville du Puy pendant chaque saison des cinq années météorologiques 1849-1853, et la quantité de grêle et de pluie qui a été recueillie et mesurée à la suite de ces orages, dont le nombre total est de 54.

Le second tableau indique la direction des 108 vents supérieurs et inférieurs par lesquels ces orages ont été amenés. On y voit que 25 de ces vents ont soufflé de l'ouest, 22 du sud-ouest, et 20 du sud, nombres bien supérieurs à ceux qui ressortent des autres directions.

Telles sont, Messieurs, les seules données positives que j'ai à vous présenter sur les difficiles questions qui vous ont été soumises. Quant à la recherche des diverses influences dont elles sont en définitive la dernière expression, je n'essaierai pas de l'aborder. Chacun de nous se crée dans la science un domaine qu'il cultive selon ses forces et son courage. Il est souvent dangereux d'en trop reculer les limites.

Toutefois, il est permis d'augurer que ce sera surtout dans les directions que je viens d'indiquer comme étant plus fréquemment parcourues par les vents précurseurs des orages, que l'on peut espérer de rencontrer, à des distances qui restent encore inconnues, les foyers autour desquels se trouvent réunies les conditions plus particulièrement favorables à la formation et aux développements de ces redoutables météores.

TABLEAU N° 1.

Nombre d'orages accompagnés de précipitations aqueuses observés au Puy pendant les années météorologiques 1849-1853.

ANNÉES MÉTÉOROLOGIQUES.	HIVER.		PRINTEMPS.		ÉTÉ		AUTOMNE.		TOTAL ANNUEL.	
	JOURS.	MILLIM.	JOURS.	MILLIM.	JOURS.	MILLIM.	JOURS.	MILLIM.	JOURS.	MILLIM.
1849	»	»	»	»	5	80 4	5	64 5	8	144 9
1850	»	»	5	5 6	17	219 5	4	4—	21	228 9
1851	»	»	2	10 4	8	126—	1	5 2	11	159 6
1852	»	»	1	» 7	7	191 5	4	5 5	9	195 5
1853	»	»	»	»	4	9—	1	9—	5	18—
TOTAUX.	»	»	6	16 7	39	626 »	9	84 2	54	726 9

TABLEAU N° 2.

Directions des vents supérieurs et inférieurs par lesquels les orages accompagnés de précipitations aqueuses ont été amenés pendant les cinq années météorologiques 1849-1853. (Directions réduites aux huit vents principaux.)

DIRECTIONS....	NE	E	SE	S	SO	O	NO	N	TOTAL.
VENT SUPÉRIEUR.	2		5	5	18	16	4	4	54
VENT INFÉRIEUR.	6	4	6	15	4	7	6	9	54
TOTAUX	8	4	11	20	22	23	10	13	108

M. Bertrand de Doue ajoute à la lecture de ce mémoire, dont une copie est arrivée à sa destination, quelques explications qui montrent combien la météorologie a de l'importance, mais combien aussi elle réclame de précautions et d'expériences.

Les observations suivantes sont lues par M. Robert Félix.

C'est à l'étude des faits, c'est à l'examen des circonstances locales qu'on doit s'attacher, pour expliquer, s'il est possible, les causes des variations du phénomène de la grêle. Si la marche des orages était connue par des observations embrassant une série de plusieurs années, on pourrait, en les rapprochant de la connaissance des circonstances locales, découvrir pourquoi certains pays sont souvent ravagés, tandis que d'autres sont presque toujours épargnés.

Quelles sont ces circonstances locales? Elles ne peuvent être que la configuration terrestre, une chaîne de montagnes, la constitution géognostique, les courants locaux, les grands fleuves, et les grandes forêts situées à des zônes plus ou moins élevées !

Observons comment les faits se produisent dans les pays de montagnes, où les orages sont plus fréquents et plus intenses.

Dans les vallées de la Suisse, qui vont de l'Est à l'Ouest, il se passe quelquefois vingt années sans grêle, tandis qu'elle est commune dans les Hautes-Alpes et dans les vallées qui sont au Sud-Ouest. — Dans l'Auvergne, les orages sont fréquents, et presque toujours accompagnés de grêle. Au pied des montagnes, les villages de Blanzat, Chateaugué et

Payat paraissent être condamnés annuellement à la grêle, tandis que ce fléau est rare entre le Mont-Dore et le Puy-de-Dôme, quoique cette région soit peu éloignée de ces villages; seulement elle est située à 400 mètres plus haut.

Dans la Haute-Loire, l'orage nous arrive le plus souvent du Sud-Ouest, il semble se former sur les montagnes volcaniques qui environnent le lac du Bouchet, et de là il vient presque toujours fondre dans nos vallons; dans sa route, il est souvent détourné par les montagnes d'Eycenac et de Croustet; alors il se dirige dans la vallée de la Loire ou dans celle de la Borne, suivant la direction des vents. Il est des communes qui sont rarement atteintes de la grêle, comme Blanzac, etc., tandis que le Monteil, Chadrac et Polignac le sont souvent.

Les pays calcaires sont ceux où les orages ont le plus de force et de fréquence; dans les contrées où la diorite abonde, les nuages les plus menaçants se dissipent à mesure qu'ils s'approchent de cette espèce de roche. — La question de la grêle, toujours soulevée et jamais résolue, ne nous permet que d'exprimer des doutes, tout en recueillant les faits qui peuvent servir à l'histoire de ce météore. Les circonstances locales doivent nécessairement modifier l'action du phénomène. D'après l'opinion la plus probable, la formation de la grêle serait due à un décroissement rapide de la température, occasionné par des courants ascendants très-énergiques, et à la lutte des vents opposés dans les hautes régions de l'atmosphère.

Navigation de l'Allier. — M. Poyet, ingénieur civil des mines à Bouxhors, adresse à la Société un mémoire

manuscrit sur le mouvement de l'Allier au port de Bouxhors (Puy-de-Dôme). Ce mémoire est accompagné d'un tableau graphique, où se trouve dessiné avec soin, sur une échelle proportionnelle et au moyen de lignes de différentes nuances, le profil du mouvement des eaux pendant les années 1850, 51, 52, 53, 54; et l'on peut suivre avec précision les limites supérieures et inférieures qu'elles ont atteintes chaque jour et chaque mois de ces années. Ces données, résultant d'opérations qui paraissent bien faites, sont intéressantes sous le point de vue économique des transports des houilles du bassin de Brassac. La voie de l'Allier est moins coûteuse, elle sert surtout, suivant l'expression de l'auteur, à maintenir une concurrence constante avec les tarifs si élastiques du chemin de fer. Ce mémoire est en outre accompagné de considérations intéressantes sur l'industrie des mariniers, sur le goût qu'ils ont pour leur aventureux métier et jusque sur leurs mœurs et même leur langage. — Ce travail mériterait une place dans nos *Annales*.

La Société a reçu l'*Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques*, t. x, 1858. Au milieu de très-intéressants articles d'agriculture, d'archéologie et de sciences naturelles, se distingue un travail d'un des membres correspondants de la Société, M. Dorlhac, ingénieur civil des mines et membre de la Société des géologues de France. C'est une notice géologique d'environ 30 pages sur le département de la Lozère; elle a été écrite pour répondre à des questions posées *aux Assises scientifiques du Gévaudan*, du

24 août 1857. Elle prouve que notre compatriote et collègue M. Dorlhac sait se rendre digne de la considération qui de la part de ses concitoyens le suit hors de son pays.

Sciences historiques. — M. Aymard, rendant compte des recherches qu'il a faites pendant son séjour à Paris, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

La *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, qui paraît avoir été rédigée sous l'empire d'Honorius, donne, comme on le sait, les divisions territoriales de la Gaule au temps de ce prince (l'an 395 à 423).

Ces divisions comprennent dix-sept provinces, et dans chacune d'elles on trouve la *métropole*, les *cités* et quelques villes d'une certaine importance, qualifiées *castra*, *portus*, etc.

Il est, sans doute, regrettable que la Notice ne relate pas toutes les villes de la Gaule ; mais ce document n'est pas moins précieux pour celles qu'il indique et dont il importe de bien constater les noms et les qualifications, à défaut du texte primitif, par l'étude comparée des copies successives qui ont été faites dans le cours du moyen-âge.

Ces manuscrits, en effet, ne sont pas exactement conformes : les mêmes mots y sont diversement orthographiés : il y a des interpolations et certaines copies mentionnent

des noms de villes qui, dans d'autres, semblent avoir été omis.

Afin de faciliter les moyens d'investigation, Guérard, dans son *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, a eu l'heureuse idée de publier la Notice avec les variantes recueillies dans vingt-cinq manuscrits que possède la bibliothèque impériale de Paris. Toutefois, l'auteur n'avait pu consulter toutes les copies anciennes, et probablement il en existe bien d'autres au Vatican, à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, etc., encore inexplorées et dans lesquelles la science devra puiser d'instructives données.

En attendant qu'on aie réuni à ce sujet des notions plus multipliées, il était utile, pour nos recherches sur le pays des Vellaves, de mettre à profit les indications consignées dans l'ouvrage de Guérard et qui se rapportent au passage suivant de la Notice :

Provincia aquitanica prima.	*Première Aquitaine.*
Numero VIII.	*Cités au nombre de huit.*
Metropolis civitas Biturigum..	*Bourges.*
Civitas Arvernorum	*Clermont-Ferrand.*
Civitas Rutenorum	*Rodez.*
Civitas Albiensium.....	*Alby.*
Civitas Cadurcorum.....	*Cahors.*
Civitas Lemovicum	*Limoges.*
Civitas Gabalum.....	*Javols.*
Civitas Vellavorum.....	*Saint-Paulien.*
Provincia aquitanica secunda.	*Deuxième Aquitaine.*
etc.	etc.

Les variantes de *civitas Vellavorum*, notées par Guérard, sont les suivantes (1) :

Vallavorum. D. H. N. W. (XVe — Xe — XIIe — Xe siècles). — *Evallorum*. E. (IXe siècle). — *Ballavorum*. J. (Xe siècle). — *Bellavorum*. M. (Xe siècle). — *Velanorum*. O. (XVe siècle). — *Vallanorum*. B. T. (IXe — XIVe siècles). — *Civitas Vellatiorum. Municipio arisido*. U. V. (XIVe et XIVe siècles).

J'avais remarqué les deux dernières désignations :

Civitas Vellatiorum. Municipio arisido.

Ainsi écrits à la suite l'un de l'autre, ces énoncés pouvaient paraître synonymes et éveiller l'idée de l'interprétation suivante : *la cité des Vellaves* placée maintenant *au municipe ariside*, traduction qu'auraient justifiée, entr'autres, les énoncés suivants de deux manuscrits : *civitas Albensium nunc Vivario* et *civitas Albensium, Vivaria*, qui signifient : *la cité des Albens, maintenant Viviers*.

Ces indications faisaient désirer l'examen des manuscrits. Il me fut facile de retrouver, à la bibliothèque impériale, les deux copies sur parchemin que l'auteur avait désignées par les lettres U. V, comme provenant du fonds de l'abbaye Saint-Victor et qui sont classées, au cabinet des manuscrits, sous les nos 262 et 567 (2).

(1) Les 25 copies manuscrites appartiennent aux fonds dits *du Roi, de Saint-Victor, de Saint-Germain* et *de Lamoignon*. M. Guérard les a désignées par les 25 lettres capitales qui suivent les variantes.

(2) C'est dans la bibliothèque de mon savant ami, M. Auguste Bernard, auteur d'ouvrages historiques très-estimés, en particulier sur le Forez, que j'eus occasion de consulter le livre de Guérard, ouvrage aujourd'hui très-rare. Je lui soumis les

Ces deux copies portent, en effet, la même mention, toutefois écrite en deux lignes :

. . . . . .
Civitas Vellatiorum.
Municipio arisido.
puis, *Provincia aquitanica secunda.*
. . . . . .

Cette disposition des énoncés fait naître une interprétation d'après laquelle *la cité* et *le municipe*, deux villes distinctes, auraient pu être inscrites dans la Notice au temps d'Honorius, ainsi que les *portus* et *castra* (écrits parfois à différents cas : *portu, portum, castro*) qui, placés à la suite des cités, sont compris comme villes différentes, dans la même province que les capitales.

Toutefois, deux questions se présentent :

1° A quelle ville convient-il d'assigner le municipe?

2° Cet énoncé existait-il réellement dans le texte primitif, ou bien, s'il a été interpolé dans une copie plus ou moins ancienne, à quelle époque faut-il attribuer cette mention du municipe?

I

Avant d'aborder plus directement la première de ces questions, il ne serait pas inutile de préciser la ville à

rapprochements qui m'apparaissaient entre le *municipium arisidum* et les lieux dont il est parlé dans ce travail ; nous vérifiâmes ensemble les manuscrits, et ses encouragements m'ont engagé à publier les résultats de mes recherches.

laquelle revient le titre de *civitas Vellavorum*, *ville chef-lieu des Vellaves*, qui précède celui du municipe sur les deux manuscrits.

On croit généralement que cette *cité*, au temps d'Honorius, aurait occupé encore l'emplacement sur lequel est situé le bourg actuel de Saint-Paulien. A la vérité, d'anciens documents, concernant la ville du Puy, appellent également celle-ci *civitas Vellavorum*, *Vellavia*, *Vellavis*; des monnaies mérovingiennes la nomment *Vellavos* et *Vellao* et nous croyons avoir établi, dans un précédent travail, que Grég. de Tours l'a mentionnée, en 591, sous l'appellation d'*urbs vellava* (1). Mais cette dernière ville ne fut ainsi qualifiée qu'après avoir remplacé, comme chef-lieu des Vellaves, la ville gallo-romaine que le témoignage du géographe Ptolémée et les monuments permettent de placer à Saint-Paulien. L'époque exacte de cette translation de la *cité* n'est pas fixée : il ne serait pas impossible qu'elle eût été effectuée postérieurement à la rédaction de la Notice, après les invasions des barbares, des Vandales surtout qui, ayant désolé nos contrées, amenèrent des transferts de chefs-lieux, en particulier dans deux pays limitrophes : chez les Gabales, de *Gabalum* (Javols) à *Mimate* (Mende), et chez les Helviens ou Albens, d'*Alba Augusta* (Aps) à *Vivarium* (Viviers) (2).

A l'égard du *municipium arisidum*, sans insister sur le sens connu de *municipium*, remarquons que cet énoncé

(1) Voyez notre note explicative *sur un passage de Grégoire de Tours, relatif à la ville du Puy. (Annales de la Soc. acad. du Puy*, t. XXI, p. 196). Nous y avons indiqué quelques-uns des textes qui donnent ces noms à la ville du Puy.

(2) Voir la note E à la suite de la présente notice.

indique une ville qui se caractérise très-bien par son titre rappelant tout un système d'immunités administratives. Or, les antiquités lapidaires trouvées au Puy y attestent, comme on sait, l'existence d'une ville dans les temps antiques, et, d'après une de nos plus curieuses inscriptions mentionnant le préfet de la *colonie* (1), elle aurait été dotée d'un système privilégié d'administration qui, à beaucoup d'égards, ressemblait au régime des municipes (2). Il n'était pas rare, d'ailleurs, que les villes colonies ou municipes obtinssent, suivant les convenances des temps, d'échanger ces titres l'un pour l'autre (3).

Il serait donc permis, par une induction probable, d'appliquer à notre localité le titre de *municipium*. Quant au vocable *arisidum*, sa forme le rapproche d'un très-ancien nom de la même ville, surtout si l'on considère, d'après tant de variantes des manuscrits — entr'autres *Vellatiorum* pour *Vellavorum* — que l'on peut voir ici une leçon fautive d'*Anisidum*, ethnique adjectivé, suivant l'usage du temps, qui rappellerait *Anicium* (Anisium) et le vocable subsistant encore *Anis*, de l'éminence sur les pentes de laquelle est assise la ville du Puy.

(1) Voir cette épigraphe dans le *Compte-rendu du Congrès scientifique de France* (session de 1855, t. II, p. 49), et dans les *Ann. de la Soc. acad.* du Puy, t. XX, p. 543 et t. XXI, p. 196.

(2) Sous ce rapport, elle différait essentiellement de Revession (Saint-Paulien). Celle-ci s'attribue, dans ses inscriptions officielles, la qualification de *cité des Vellaves*. Si le titre de *colonie* lui avait appartenu, elle n'aurait pas manqué de s'en faire honneur, au moins sur quelqu'une de ces épigraphes, par exemple celle dédiée à l'impératrice Etruscille, où cette ville a eu soin d'inscrire son privilége de *cité libre des Vellaves*.

(3) Voyez Savigny, *Hist. du droit romain*, traduite de l'allemand par M. Guenoud. Paris, 1830, tome I.

Le même nom, il est vrai, aurait des rapports de forme avec celui d'un petit pays où, d'après Grégoire de Tours (1), aurait été institué, en 576, un évêché sous le nom d'*Arisitensis*, et qui ne subsista pas longtemps. Denys Sainte-Marthe (2) pense que c'était l'Arzat dans le Rouergue (pays des Rutènes), comté de Milhau. Mais en supposant, ce qui n'est pas impossible, qu'*Arisitensis*, au temps de Grégoire de Tours, fût l'équivalent d'*Arisidus*, et qu'un lieu des Rutènes eût été désigné par un nom plus ou moins approchant, ce fait n'exclurait pas la coexistence d'une autre localité à peu près homonyme à laquelle se rapporterait plutôt la variante des deux manuscrits. Combien de villes en Gaule que désignaient les mêmes vocables? César en cite quatre nommées *Noviodunum* et deux *Gergovia;* la carte itinéraire dite *de Peutinger* relate huit *Noviomagus* et trois *Lugdunum;* il y avait peut-être deux ou même plusieurs *Alesia* ou *Alisia* (3), etc.

(1) *Hist. franc.*, lib. v, cap v.

(2) *Gall. Christ.*, t. I (1716), p. 195. Des documents postérieurs à Grég. de Tours, et cités dans le *Gall. Christ.*, mentionnent aussi un *vicus* nommé *Arisitensis* et *Arisidius*, qui, d'après Sainte-Marthe, pourrait être assigné au même territoire d'Arzat et avoir été le siége de l'évêché appelé *Arisitensis* au VIe siècle.

(3) On a identifié avec raison, à notre avis, les noms *Alesia*, *Alisia*, *Alise* (Alis), qui se rapportent à des époques différentes. En effet, l'*Alesia* des Commentaires de César est écrit ALISIA (c'est-à-dire *Alisea*) sur une curieuse inscription romaine qui fait partie du musée lapidaire de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. Cette double permutation, dans le même nom, de l'*e* en *i* et de l'*i* en *e* (η grec), fait voir que la prononciation de l'*e*, plus ou moins approchante de l'*i*, était très-indécise. On pour-

De plus, dans l'hypothèse de deux villes plus ou moins homonymes, rien ne prouve, aucune découverte de monuments, que nous sachions, n'est venue témoigner que ce lieu du Rouergue aurait succédé, comme au Puy, à une *colonie* transformée peut-être en municipe. On peut dès-lors contester à cette localité le titre de *municipium*, et peut-être serait-on mieux fondé à le revendiquer en faveur d'*Anicium* où, comme nous l'avons dit, la présence d'antiquités lapidaires, jointe aux convenances d'un site très-bien approprié à l'existence d'une ville romaine, atteste l'importance de la localité dans les temps antiques.

On serait dès-lors amené à expliquer ainsi les deux désignations des manuscrits :

Civitas Vellatiorum. — La cité des Vellaves (Saint-Paulien).
Municipio arisido. — Le municipe Aniside (le Puy).

Nous n'insisterons pas sur l'interprétation que peut comporter le second de ces énoncés, ne prétendant nullement en avoir fixé l'attribution définitive. Il aura suffi d'avoir appelé l'attention de la science au sujet d'un nom de ville inconnue dans l'histoire des temps antiques et

rait citer d'autres exemples, entr'autres celui que fournit une épigraphe trouvée à Saint-Marcel-près-le-Puy : on y lit *cittica* pour *cettica*.

En outre, les lois qui régissent les transformations des mots font voir, par beaucoup d'exemples, que certaines consonnes sont sujettes également à se substituer les unes aux autres, particulièrement les lettres *l*, *n*, *r*, *d*, de sorte que, suivant la prononciation propre aux idiomes de diverses localités, ou à des époques différentes, le vocable *Alisia* équivaudrait à *Anisia* (ou *Anicium*), *Arisia (Arisium)*, etc.

dont l'emplacement pourra être déterminé avec plus de certitude par de nouvelles recherches.

II

Examinons maintenant la deuxième question qui est relative à l'époque où le municipe aurait été inscrit dans la Notice.

Ici se présente une difficulté : Est-il certain que cet énoncé soit dû à l'auteur de la Notice, et ne serait-il pas possible qu'il y eût été placé plus tard, par interpolation ?

Il faut reconnaître que ce document porte, en effet, des preuves d'interpolation et, sans renoncer à l'opinion que notre énoncé pourrait remonter au texte primitif, nous ne contesterons pas non plus la possibilité qui le ferait considérer comme une addition. Seulement, dans cette seconde hypothèse, il nous semble très-difficile d'admettre que des copistes aient *inventé* le municipe. Il n'y aurait aucun motif plausible de suspecter leur sincérité et, dès lors, l'interpolation, si elle avait eu lieu, ne pourrait que nous révéler quelque notion traditionnelle qui témoignerait en faveur de cette ville.

D'abord rien ne prouve que l'énoncé ne remonte pas à la rédaction primitive de la Notice. Guérard ne cite, il est vrai, sur vingt-cinq manuscrits, que deux qui le relatent, et pour n'affaiblir en rien les objections, ajoutons que ceux-ci sont du XIVe siècle, tandis qu'il s'en trouve, sans cette mention, des IXe et Xe siècles. Mais il est évident que ces

vingt-cinq manuscrits de la bibliothèque impériale de Paris ne représentent pas tous ceux, en assez grand nombre, qui, avant la découverte de l'imprimerie, ont dû être faits dans le cours du moyen-âge, et en différents pays. On peut donc en supposer bien d'autres perdus ou existant encore dans les bibliothèques publiques et privées ; dès lors, il serait possible d'en trouver encore avec la mention du municipe. De plus, il importe peu que nos deux manuscrits soient du XIVe ou du IXe siècle, si, comme nous le pensons, il n'est guère vraisemblable que des copistes aient eu l'idée d'inventer un municipe. On serait ainsi conduit à admettre des copies successives qui auraient transmis de siècle en siècle un énoncé aussi ancien que la Notice elle-même.

Quant aux interpolations incontestables qui existent dans les manuscrits et qui sont de dates plus ou moins anciennes, on a vu par deux exemples précédemment cités, qu'elles n'incriminent en rien la véracité des copistes ; elles se rapportent, en effet, à l'intention nullement dissimulée de désigner la ville qui, d'après la rédaction de la Notice, en avait remplacé une autre dans son titre de capitale.

Ces additions ont donc trait à des faits avérés, et si l'on avait à en reconnaître une également pour le municipe, il n'est pas douteux qu'elle aurait été motivée par quelque donnée. Dans ce cas, il n'y aurait, à notre avis, qu'une conjecture plausible : un copiste aurait ajouté ce municipe dans la nomenclature des villes, d'après quelque notion traditionnelle ou bien au vu d'un document qui, très-probablement, aurait été bien antérieur au XIVe siècle.

On est donc forcé de reconnaître, ou que la Notice n'a pas reçu d'interpolation ou que, si elle a eu lieu, la

mention de ce municipe consacrerait également le souvenir d'une ville romaine existant encore vers la fin du IVe siècle.

M. le Président présente ensuite des empreintes d'une médaille gauloise « qui, dit-il, semble se rapporter à un fait historique des annales de la Vellavie. » Elle est au type d'un guerrier désigné sur la médaille sous le nom de *Dubnocor*. MM. les conservateurs du cabinet impérial des médailles se sont empressés, sur la demande de M. le Vice-Président, avec une obligeance parfaite, de faire exécuter ces empreintes.

Beaux-arts. — M. le Vice-Président informe l'assemblée que pendant son séjour à Paris, il a renouvelé par écrit, auprès de l'administration de l'Ecole impériale des beaux-arts, la demande qu'il avait faite en 1855, à l'effet d'obtenir une copie en plâtre de notre immortel fabuliste Lafontaine, par le sculpteur Julien. Cette reproduction de l'une des plus belles œuvres de notre illustre compatriote n'est pas un moulage pris sur le chef-d'œuvre de sculpture qui se voit à Paris, sous le dôme de l'Institut, mais le modèle original de la main de Julien et qui lui a servi pour l'exécution de son marbre. Cette circonstance ajoute un nouveau prix à cette pièce et en fait plus vivement désirer l'obtention. — La demande de M. Aymard a été très-gracieusement accueillie par M. Vinit, secrétaire général de l'école, et il y a lieu d'espérer qu'elle le sera aussi par l'administration dont on attend la réponse,

avant de solliciter directement auprès de M. le Ministre d'Etat le don de cette statue.

Sur l'invitation de M. le Président, M. de Brive informe l'assemblée qu'il a fait aussi récemment un séjour dans la capitale et qu'ayant reçu de l'administration municipale la mission de prendre connaissance dans les ateliers de M. Bosio des modèles de statues destinées à la fontaine monumentale que la munificence de Crozatier permet d'ériger au Puy sur la place du Breuil, il s'est assuré que ces importants travaux de sculpture sont déjà très-avancés. On sait qu'ils comportent dix-sept figures qui seront toutes coulées en bronze; douze de ces statues qui forment 4 groupes, comprenant chacun trois figures de génies, sont terminées et à l'état de modèle en plâtre et n'attendent plus que l'approbation de M. l'architecte pour être livrées au fondeur. Chacun de ces groupes supporte un vase destiné à verser l'eau par deux jets latéraux, divers attributs sont placés à leurs pieds. Ces modèles reproduisent des sujets qui avaient été exécutés par un célèbre sculpteur pour l'une des pièces d'eau du palais de Versailles; ils ont été choisis d'après les ordres de Crozatier, qui lui-même les avait moulés; mais les vases qu'ils supportent ont été ajoutés, ce qui a nécessité des changements notables dans les attitudes des génies. Il y avait là des difficultés que l'artiste a heureusement résolues..... Les cinq autres figures, plus grandes que nature, sont celles de la ville du Puy, des deux principales rivières du département, la Loire et l'Allier et des deux rivières qui baignent les abords de la ville, la

Borne et le Dolaison. La première est à l'état de modèle définitif et de grandeur d'exécution. La ville du Puy est représentée debout, elle tient d'une main un sceptre, emblème de suprématie que motive son titre de chef-lieu du département,—elle pose l'autre main sur un écusson à ses armes ; à ses pieds est figurée une corbeille contenant des dentelles pour représenter la principale industrie du pays. Les quatre rivières ne sont encore que modelées en terre mais à peu près terminées et seront très-prochainement coulées en plâtre. Ces figures sont assises et accompagnées d'attributs allégoriques qui, joints à l'expression des traits, au costume, à la pose, donneront à chacune d'elles un caractère parfaitement distinctif. M. de Brive ajoute qu'il a soumis à M. Bosio diverses observations que cet artiste, aussi modeste que distingué, a bien voulu apprécier. Il s'est entendu à cet égard avec M. Aymard qui a visité également les statues et a été satisfait, comme lui, du talent consciencieux et de l'activité que M. Bosio apporte dans l'exécution de ces ouvrages importants ; et même afin qu'ils soient plus promptement achevés, cet artiste a eu la générosité de refuser d'autres travaux d'art.

L'Assemblée, intéressée par cette communication, remercie M. de Brive par l'organe de son Président.

M. Aymard annonce qu'il a vu dans l'atelier de M. Badiou la reproduction en marbre de Valentin Haüy (1),

(1) Le frère du savant physicien l'abbé Haüy mort en 1822

fondateur de l'institution des jeunes aveugles, dont le modèle avait été envoyé à l'exposition universelle de 1855. Cette œuvre d'art, qui a été commandée par l'Etat, justifie, par les qualités du style et sa belle exécution, la confiance qu'a le Gouvernement dans le talent de notre compatriote. M. Experton, du Puy, l'un des plus habiles praticiens de Paris, a été chargé par M. Badiou d'exécuter cette sculpture.

Objets d'administration. — M. le Président ajoute que, pendant son séjour à Paris, il a fait des démarches dans les divers ministères avec lesquels la Société entretient des relations administratives. Il a même eu l'honneur d'être reçu en audience par M. le Ministre de l'instruction publique. Partout il a été l'objet du plus bienveillant accueil, dont il se plaît à reporter tout l'honneur à la compagnie dont les travaux sont appréciés dans ces ministères; partout également on lui a fait espérer soit des augmentations de crédits, soit des dons d'œuvres d'art; M. le marquis de La Rochelambert, sénateur, et M. le marquis de Latour-Maubourg, député, lui ont offert également leur généreux appui pour toutes les demandes qui intéresseront le Musée et la Société.

Personnel de la société. — L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Vibert sur la candidature de M. Jules de Vinols; l'heure avancée fait remettre cette lecture à une autre séance. M. le Président nomme, pour rendre compte du travail présenté par M. Limozin pour être admis dans le sein de la Société, MM. Plantade, Chouvon et Robert. Comme le nombre des

membres résidants se trouve au complet, la commission administrative sera réunie pour avoir à présenter à la Société des observations sur ce qu'il convient de faire vis-à-vis de nouvelles demandes d'admission lorsque le nombre des membres résidants a atteint le chiffre fixé par le règlement.

A sept heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 8 AVRIL.

SOMMAIRE.

Musée : Pierre de Jagonnas. — Agriculture : Opinion de M. Henri Doniol sur le sorgho. — Maladie de la pomme de terre. — Tuyaux de drainage d'un nouveau genre. — Drainage par jauge. — Distribution de graines et noyaux envoyés par la Société impériale d'acclimatation. — *Alimentation :* De la poule dite crève-cœur, etc. — Question des boucheries ; MM. de Fontpertuis, Henri Doniol. — Sciences physiques : D'un mémoire de M. Dorlhac sur un gisement de serpentine. — Sciences historiques : De la chape de Pébrac ; MM. Leblanc, Aymard — Anciennes Sociétés savantes du Puy ; M. Bertrand de Doue. — Considérations sur les municipes, les colonies et les préfectures romaines, par M. de Fontpertuis. — Hommages de M. l'abbé de Montlezun, de M. de Fontpertuis, de travaux d'histoire et de littérature. — Personnel de la Société : Candidature de M. Bompard. — Rapport de M. Vibert sur la candidature de M. Jules de Vinols, — suivi d'un vote en faveur de son élection comme membre résidant. — Administration : Votes relatifs au règlement de la Société. — Lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, sur l'organisation du comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

La séance est ouverte avant trois heures. M. le Président donne la parole au Secrétaire de la Société pour

le compte-rendu de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

Dons au musée. — *Acquisitions.* — M. Aymard fait hommage d'un morceau de la roche siénitique de Jagonnas (Haute-Loire), qui est employée dans la construction de la fontaine Crozatier, au Puy, notamment pour les quatre grandes vasques. Cette roche offre les principaux éléments constitutifs de la siénite, c'est-à-dire l'orthose et l'artinote ou amphibole. On croit y reconnaître aussi quelques paillettes de mica.

M. le Président fait observer que cette belle pierre, qui est extraite en très-grands blocs, se prête parfaitement à la taille et qu'elle est même susceptible de prendre le poli du marbre, à raison de sa dureté et de la finesse du grain. Elle a été employée avec succès dans l'un des plus importants édifices de l'antique ville d'Anicium, comme on le voit par deux fûts monolithes de colonnes qui ont conservé leur poli et qui existent au Puy dans l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux.

M. le Président présente également un ancien et curieux étrier en fer qu'il a acquis pour le Musée.

Agriculture. — Le sorgho, dont M. le Président met une certaine quantité de graines à la disposition des agronomes de la Société, est le sujet de quelques observations. — Plusieurs membres désireraient qu'on cultivât cette plante de manière à pouvoir en retirer tout ce qu'elle peut donner, non-seulement du fourrage pour les bestiaux, mais de l'alcool et du sucre

pour les besoins de la ferme : on cite à ce sujet les belles exploitations de M. Le Play, dans la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne, qui fabriquent des produits pouvant rivaliser avec ceux des distilleries de betteraves. — M. Henri Doniol appuyant sur l'opinion déjà présentée dans une des dernières séances, assure que nos climats ne doivent chercher dans le sorgho qu'un fourrage très-abondant, riche en substances alimentaires, recherché par le bétail, s'accordant avec tous les assolements; mais on ne doit pas espérer le voir parvenir à ce degré de maturité où il arrive dans le midi de la France et qui est nécessaire pour qu'on puisse l'employer avantageusement à la distillation; on n'aurait que de très-faibles produits, dont la valeur serait loin de compenser les dépenses de ce genre d'exploitation.

Maladie de la pomme de terre. — M. le Président signale un article cité dans le *Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher,* nº 67. Cet article, extrait d'ouvrages sur l'agriculture et signé Ottman père, membre honoraire de la Société industrielle à Strasbourg, indique *un remède infaillible contre la propagation de la maladie des pommes de terre.*

Dans cet article il est dit : Le germe de la maladie est dans la pomme de terre elle-même et n'est autre qu'une surabondance dans la partie aqueuse, survenue à la suite des années pluvieuses que nous avons traversées. La dessication par la mise en contact de ce tubercule avec une chaleur artificielle produit d'excellents

effets, et plus la dessication est prompte et complète plus la récolte est belle. Le four est un bon moyen pour arriver à ce but ; on y place la semence entière, sans être coupée, sur des claies ; il ne faut pas ensuite la replacer dans un endroit humide, mais la tenir dans une chambre haute, un lieu aéré et sec.

M. le Président invite MM. les membres de la Société à tenter cette expérience, qui présente si peu de difficultés.

Drainage. — Dans le *Journal d'agriculture pratique* du 20 mars 1858, il est question de tuyaux de drainage à collier fixe et d'une nouvelle machine destinée à fabriquer ces sortes de drains. — M. de Brive fait remarquer que ces tuyaux, d'un genre nouveau, pourraient très-bien servir pour les fontaines.

M. le Président entretient encore la Société d'un genre de drainage qui, pour être fort connu et très-ancien, n'en produit pas moins de bons effets : il consiste à retourner la terre d'un jardin, par exemple, sens dessus dessous et à la profondeur d'un mètre, en laissant au-dessous les pierres et les mottes de gazon ; c'est, en un mot, le défoncement par jauge, recommandé sous le nom de drainage naturel, sans pierres, ni tuyaux, ni fagots, par les *Tablettes des deux Charentes,* citées par le *Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher* et par le *Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale agricole, etc.*, de février et mars 1858.

M. le Préfet de la Haute-Loire adresse à la Société

un essai sur une méthode nouvelle de culture par M. Félix Aroux.

M. le Président nomme, pour faire l'examen de ce travail, une commission composée de M. Bertrand de Doue, rapporteur ; membres : MM. Albert de Brive et Chouvon.

La parole est donnée à M. Dumontat, qui avait été chargé, conjointement avec MM. Joyeux et Robert, de faire un rapport sur un mémoire adressé à M. le Ministre de l'Agriculture par M. Auguste Richond, et que Son Exc. M. le Ministre de l'Agriculture, par l'intermédiaire de M. le Préfet, avait envoyé à l'examen de la Société.

Il s'agissait, dans ce mémoire, d'un procédé nouveau pour la guérison de la maladie de la vigne et des pommes de terre. Le rapport qui suit, et qui donne une appréciation spirituelle du mémoire de M. Richond, a été écouté avec faveur.

MESSIEURS,

Dans votre dernière séance vous avez nommé MM. Joyeux, Robert et moi, pour vous faire un rapport sur le nouveau procédé découvert par M. Auguste Richond, pour la guérison de la maladie de la vigne et des pommes de terre et dont il a fait part à M. le Ministre de l'agriculture ; son remède est extrêmement simple et facile à exécuter : il consiste à faire dissoudre dans un arrosoir ordinaire une demi-livre de salpêtre mêlé avec un quart de livre de

soufre liquide ; c'est là la proportion dans laquelle doivent entrer ces deux matières ; cette préparation une fois opérée, il a pratiqué une légère excavation au pied d'une treille pour recevoir ce liquide qu'il fit répandre par un fils de son fermier. Une seconde treille placée tout près de celle sur laquelle il a fait son expérience n'avait reçu aucun traitement, et il a été fort étonné, au mois d'octobre, de voir que le cep sur lequel il avait fait répandre le liquide était exempt de la maladie, tandis que l'autre était criblé d'*oïdium tukéri*. Malheureusement M. Richond n'explique pas dans quelle quantité d'eau ces matières doivent être en dissolution ; il ne dit pas non plus la quantité du liquide versé sur le cep de vigne et, de plus, il ne nous apprend pas ce que c'est que son soufre liquide. Les chimistes ne reconnaissent d'autre soufre liquide que le sulfure de potasse. Il serait cependant bien nécessaire que M. Richond formulât d'une manière positive sa composition, et il est indispensable de lui demander des renseignements à cet égard.

Son expérience comparative qu'il a faite sur les pommes de terre, en trempant les tubercules vingt-quatre heures dans le même liquide, avant de les placer à côté de celles que son fermier plantait pour son usage, lui a fait remarquer que les premières étaient exemptes de la maladie : qu'elles ont montré, tout le temps de leur végétation, une vigueur que les autres n'avaient pas ; et qu'elles ont été beaucoup plus grosses que celles de son fermier, dont une partie étaient attaquées de la maladie.

L'auteur du mémoire attribue à l'énergie de ce liquide les bons résultats qu'il a obtenus et entre dans de longs détails scientifiques pour le prouver ; il cite, depuis Moïse,

les nombreux savants de l'antiquité, comme les modernes, qui ont prôné le nitre pour la fécondation des céréales. A l'égard de la vigne, l'auteur raconte dans son mémoire, qu'un de ces savants donne, dans un ouvrage, des détails très intéressants sur le nitre. C'est dans un long séjour qu'il avait fait à Rome, que l'auteur vit une maladie se manifester sur les treilles de vigne. Il avait dit : ne vous reposez pas sur la nature, elle ne dédaigne pas les secours de l'art, elle aime à nous montrer toute l'étendue de ses propres forces. Après avoir développé l'action du nitre sur les céréales, il ajoute : vous ferez, avec un égal succès, la même épreuve sur la vigne : arrosez-en la racine avec du nitre ou du salpêtre et du soufre, elle vous produira des raisins en abondance. Voici son raisonnement tel qu'il le produit : La vigne depuis longtemps avare des trésors qu'elle renfermait, et jusque-là cultivée d'une manière trop simple, laisse échapper à la fois de son sein une multitude de germes qui, mis en réserve pour d'autres années, ne se seraient développés que successivement, ou plutôt eussent été détruits par l'âge ; ce qui la force à cette libéralité, c'est l'impulsion du nitre et l'humide influence des esprits volatils dont elle tire une abondante nourriture. Ne croyez pas qu'un si grand effort tarisse cette source et lui fasse perdre sa fertilité naturelle ; le plant ne s'affaiblit en rien ; cette vigne, sans s'épuiser, payera tous les ans le même tribut ; longtemps jeune, rendue plus riche par ses profusions mêmes, elle entretient sa vigueur par le secours de l'agent qui la fertilise, et ce n'est que fort tard qu'elle ressentira les tristes atteintes de l'âge.

Cette citation, Messieurs, nous démontre le succès du nitre et du soufre comme un engrais puissant. Mais combien

d'espèces d'engrais ou de compots n'a-t-on pas employés pour guérir la vigne, et de substances énergiques saturées dans l'urine, et des laits de chaux vive. J'ai moi-même fait toutes les expériences conseillées par les notices qui ont été communiquées à la Société, et sur lesquelles je vous ai fait des rapports malheureusement peu concluants ; ainsi, en garde contre toutes ces nouvelles découvertes, les membres de votre commission se réservent de faire l'épreuve du procédé de M. Richond pour donner leur avis sur sa valeur ; mais avant tout que M. Richond nous dise ce qu'il entend par soufre liquide, comment il s'y est pris pour le composer, et quelle quantité il faut verser du liquide sur chaque cep.

A la suite de ce rapport, M. le Président fait distribuer à tous les membres qui en ont fait la demande quelques échantillons de graines ou de noyaux adressés par M. le Secrétaire du Conseil d'administration de la Société impériale d'acclimatation :

1° Quelques pommes de terre d'Amérique ; Sainte-Marthe ;
2° Haricots-tubercules. — P. 1, n° 2 ;
3° Id. Tom-sam-rong-arbre, de Siam ;
4° Panis, plante textile ;
5° Quelques noyaux d'amygdales pédunculata, de Sibérie orientale ;
6° Quelques prunus sibérica ;
7° Quelques araucaria brasiliensis ;
8° Trois noyaux de pêches Tullin.

Après la séance, il sera fait une distribution de graines de lupin jaune.

M. le Président recommande à MM. les membres qui veulent se charger d'expérimenter ces nouvelles cultures de vouloir bien faire connaître les résultats de leurs expériences. La Société impériale d'acclimatation demande aussi une communication à ce sujet.

Il annonce ensuite que sous peu il sera procédé, au Musée, à la vente, au prix de 2 fr. 50 cent. le double décalitre, des pommes de terre Chardon, destinées à servir de semence, et dont la Société a fait l'acquisition.

Le programme du concours régional agricole qui se tient cette année à Cahors est distribué à tous les membres de la Société.

Economie publique. — *Alimentation.* — Un article du *Journal d'Agriculture pratique* sur le coq et la poule de race espagnole, par M. Ch. Jacque, membre de la Société impériale d'acclimatation, et du jury du concours universel de Paris, 1856, fournit l'occasion de quelques observations présentées par MM. de Brive et Chouvon sur les qualités des espèces qui réussissent dans nos contrées : si la race espagnole donne des oiseaux de luxe d'une beauté et d'une qualité remarquables, unies à une grande fécondité, cette race ne saurait convenir à nos climats à cause de sa délicatesse ; la gelée fait tomber leur crête et le moindre froid fait périr les poulets, très-frileux et très-longs à

s'emplumer ; tandis que la poule dite crève-cœur et la cochinchinoise sont acclimatées. — L'une est excellente couveuse, tandis que l'autre donne des œufs énormes et en quantité. — Ce sont les deux espèces que nous devons propager chez nous selon que l'on veut avoir ou des petits ou des œufs. — Il faudrait avoir dans la même ferme et des unes et des autres.

Question des boucheries. — Le décret impérial qui établit à Paris la liberté de la boucherie, avec le rapport si remarquable qui le précède et que Son Exc. M. Rouher, Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a adressé à S. M. l'Empereur, ne pouvait manquer d'attirer l'attention de la Société.

La question des boucheries est une de ses préoccupations constantes. Depuis longtemps elle a compris que cette question était d'un grand intérêt relativement au bien-être des populations et aux progrès de l'agriculture ; aussi prête-t-elle toute son attention aux observations dont l'acte récent du gouvernement impérial est l'occasion, de la part de MM. de Fontpertuis et Henri Doniol.

M. de Fontpertuis signale un article de la *Revue contemporaine* où sont exposées avec talent toutes les vicissitudes de l'organisation de la boucherie parisienne. Il ne pense pas avec l'auteur de ce travail que le nouveau décret, au moins quant à présent, amène une diminution sensible dans le prix de la viande. Les bouchers ne renonceront pas de sitôt aux prix établis par les anciennes taxes, qu'il est à craindre de voir

augmenter plutôt que fléchir et dont ils demanderont le maintien au monopole. M. Henri Doniol partage les mêmes appréhensions. Avec une vivacité, une justesse et une élégance d'expression que la Société aime à trouver dans un de ses nouveaux membres, il se prononce contre la liberté absolue de la boucherie. A Clermont, au Puy, dans d'autres villes où la boucherie est libre, est organisé un tel monopole, que les bouchers y font la loi aux consommateurs. Il a vu à Clermont, dans des temps d'abondance, la viande aussi chère qu'à l'époque de la disette. L'abattoir est devenu le domaine exclusif de quelques industriels, de sorte que nous n'avons plus que de seconde main et dans les qualités inférieures ces objets de première nécessité. Il pense que la liberté doit être organisée, pour qu'elle n'aboutisse pas au monopole. Dans chaque localité, l'administration municipale pourrait avoir un ou plusieurs étaux avec des acheteurs ; elle trouverait là un moyen sûr de se renseigner sur les prix de revient et pourrait fixer une limite qui, sans nuire à la liberté des échanges, mettrait un frein aux spéculations du monopole.

L'Assemblée, intéressée par ces développements, charge, par l'organe de son Président, M. Doniol de les consigner dans un rapport.

Sciences physiques et naturelles. — M. Dorlhac, ingénieur civil des mines, membre correspondant, fait hommage d'un mémoire sur un gisement de serpentine entre Fix et Vernassal. Par l'organe de son Président, l'Assemblée adresse ses remercîments à ce

géologue, notre compatriote, que des travaux recommandables ont déjà signalé à l'attention des savants.

M. Regimbeau écrit à M. le Président pour remettre entre ses mains son titre de membre résidant.

M. Regimbeau exprime les regrets les plus vifs de ne plus coopérer aux travaux de la Société.

Il regrette de laisser inachevée l'analyse des terres du département.

Le phénomène produit dans une prairie de la localité de Vabres continue toujours à le préoccuper ; il en essaie une explication qu'il recommande à la sagacité des chimistes de la Société ; il s'adresse à MM. les membres de la commission dont il faisait partie et qui a été chargée de l'exploration de ce phénomène.

La question du plâtrage des vins occupe encore une notable partie de sa lettre, mais il ne dit pas si cette opération est nuisible ou non aux vins quant à leur usage.

Il termine en priant la Société de vouloir bien lui conférer le titre de membre non résidant, ce qui lui est accordé à l'unanimité.

Sciences historiques. — M. le Président signale à l'attention de l'Assemblée un travail archéologique de M. Paul Le Blanc, conservateur de la bibliothèque de Brioude, travail qui est inséré au *Bulletin monumental* de M. de Caumont (3e série, t. iv, no 2, 1858).

Cet article est intitulé : *Note sur la chape de Pébrac et sur l'ancienne porte de Saint-Julien-de-Brioude.* Il fournit, en outre, des données sur les portes des églises

du Puy, de Chamalières, de Lavoûte-Chillac, etc. ; il est suivi de renseignements relatifs aux constructions monastiques de Lavaudieu.

La chape, ou plutôt le *pluvial* de Pébrac, dit M. Aymard, est l'une des étoffes les plus anciennes et les plus curieuses qui existent dans le département de la Haute-Loire. On sait qu'une tradition respectable l'attribue à saint Pierre de Chavanon, qui fonda l'abbaye de Pébrac et en fut le premier abbé, de 1062 à 1080.

M. Le Blanc conteste la sincérité de cette croyance populaire. Il cite des ouvrages relatifs à la vie de saint Pierre de Chavanon qui se taisent sur cet ancien vêtement, entre autres les œuvres imprimées ou inédites de Jacques Branche, chanoine régulier et sacristain de Pébrac, qui est connu surtout par sa *Vie des Saints et Saintes d'Auvergne et du Velay*. M. Le Blanc conclut du silence de ces documents que la chape n'aurait pu entrer à Pébrac que postérieurement à Branche, et il ajoute qu'on lui a parlé, depuis peu, d'une chape achetée au commencement du siècle aux environs de Nîmes, et cédée, à la même époque, par une revendeuse du pays, au curé de la paroisse de Pébrac.

Lorsque j'ai publié cette précieuse étoffe dans l'*Album photographique d'archéologie religieuse*, j'ai mentionné la tradition comme pouvant être authentique, d'après une donnée importante : la coïncidence de l'âge du tissu, déterminé par les sujets décoratifs, avec la date du siècle où vivait saint Pierre de Chavanon.

Cette hypothèse, que je n'émettais, d'ailleurs, qu'avec réserve, a été heureusement confirmée par la mention du

vêtement dans le *Gallia christiana*, édition de 1720, et dans les *Acta Sanctorum*, publiés par les Bollandistes en 1750, par conséquent bien des années avant le commencement de notre siècle.

A cet égard, l'assertion du *Gallia christiana*, que les Bollandistes rappellent en l'adoptant, est très-explicite ; et, en outre des documents sur lesquels les savants et consciencieux auteurs de cet ouvrage l'avaient sans doute appuyée, elle avait pour elle la sanction de pratiques religieuses consacrées par le temps. Voici, en effet, ce que rapporte le *Gallia christiana* à l'occasion de saint Pierre de Chavanon (tome II, col. 459) : *die sequenti 9 septembris recolitur ejus festivitas in quâ celebrans ad solemnes vesperas utitur ejusdem sancti pluviali cum parvo capitio.*

La tradition existait donc en 1720 ; elle s'est perpétuée jusqu'à ce jour par la même vénération pour ce vêtement, avec lequel le célébrant officie encore dans les solennités.

Conservons donc à notre pays l'attribution d'une précieuse pièce d'archéologie, dont la date peut être ainsi précisée historiquement. Rendons grâce également au respect religieux qu'inspire cette relique d'un saint : il l'a très-heureusement sauvée du mercantilisme qui, depuis trop longtemps, dépouille nos anciennes églises de leurs richesses artistiques.

M. Le Blanc signale ensuite les peintures polychrômes qui ornent les portes en bois sculpté de quelques-unes de nos anciennes églises. Ces peintures lui donnent occasion de faire une remarque neuve et judicieuse ; c'est que l'influence de l'élément décoratif fourni par les étoffes aux

artistes chrétiens s'étendait jusqu'à inspirer les tons de l'ornementation picturale de ces portes. Un examen minutieux de la porte de Lavoûte-Chillac a permis, en outre, à M. Le Blanc et à notre ami commun, M. Compagnon, de reconnaître un curieux détail : la silhouette à demi-effacée de cavaliers affrontés, armés de lances, coiffés de ce casque normand usité depuis 1066 jusqu'en 1190, que l'on observe notamment sur la tapisserie de Bayeux.

Ainsi se trouve corroboré, par une nouvelle preuve, comme le fait observer M. Le Blanc, l'âge que j'avais assigné à cette curieuse porte.

Celles de l'église de Brioude sont remarquables par le cuir épais et peint en rouge qui couvre le bois, par leurs armatures en fer élégamment découpées et finissant en fleurons, et par deux poignées en bronze, chacune d'elles formée d'une plaque circulaire avec tête d'animal, anneau et légende.

Ces plaques, dont je fus heureux, en 1857, après un nettoyage plus complet que ceux qui avaient pu le précéder, de lire les curieuses inscriptions jusqu'alors indéchiffrées (1), ont été représentées en gravures dans la Notice de M. Le Blanc qui donne une interprétation très-admissible, à mon avis, des légendes circulaires.

Il y aurait lieu maintenant de les comparer à toutes celles du même genre qui ont pu être observées dans d'autres pays, et d'en déduire la pensée religieuse qui inspira ces

(1) Voyez mon rapport imprimé au Conseil général, dans lequel j'ai donné, au mois d'août 1857, ces intéressantes légendes.

sujets d'ornementation. Je me proposais de le faire dans un travail spécial; mais je laisserai très-volontiers ce soin à mon savant compatriote et ami M. Le Blanc, dont les recherches érudites nous promettent d'intéressantes études sur le pays et en particulier sur la ville de Brioude qui possède ces rares et curieuses pièces d'archéologie chrétienne.

Anciennes Sociétés savantes du Puy. — M. Lacombe, notre collègue, dans une lettre à la date du 5 avril, fait hommage de deux pièces qui ont quelque intérêt historique sous le point de vue des origines de notre Société.

La première est un discours d'ouverture du citoyen Jamon, bibliothécaire de l'école centrale et président d'âge du conseil central d'administration du département de la Haute-Loire. Le gouvernement de cette époque avait recommandé l'organisation d'une Société d'agriculture par arrondissement; un arrêté du 14 ventôse an VII, de l'administration centrale, ordonne l'institution de celle qui doit fonctionner au Puy, et le 10 messidor an VII, jour de la fête de l'Agriculture, M. Jamon prononce le discours d'installation. L'orateur prend son sujet de très-loin, à l'origine même des Sociétés, suivant la coutume des auteurs de ce temps. Il suit les progrès de l'agriculture qu'il associe à ceux de la civilisation, à travers tous les âges et tous les peuples. Les Egyptiens, les Grecs, les Romains surtout tiennent une bonne place dans ce discours, dont le ton reste toujours très-élevé, assez déclamatoire et figuré ;

les idées sont saines néanmoins et disposées avec ordre, évidemment inspirées par des réminiscences de quelques pages de Montesquieu et de Jean-Jacques Rousseau. Notre auteur dit quelque part sans transition : « Recevez, Citoyens, ces fleurs et ces productions de » notre climat comme un tribut que la terre s'em- » presse de rendre à votre industrie. Une couronne de » chêne suffisait autrefois pour exciter l'émulation de » tous les Romains, qu'il en soit de même du don que » la patrie vous offre aujourd'hui. Regardez-le comme » le gage de sa reconnaissance pour le zèle désintéressé » avec lequel vous l'avez servie et comme un encou- » ragement à de nouvelles découvertes. »

Votre Secrétaire a voulu savoir de quelle nature était le don que la patrie avait offert aux membres de cette première Société d'agriculture. — Il l'a trouvé dans les registres de l'administration qui représentait chez nous le gouvernement du Directoire. — Un arrêté (à la date du 6 messidor an VII) ordonne le programme de la fête de l'Agriculture et celui de l'installation de la Société ; il y est question de bosquet, de fleurs, d'épis, d'autel de la patrie, d'encens, de promenade civique ; tout y est réglé, jusqu'aux airs que doit exécuter l'institut de musique. — Le don offert aux membres de la Société est une fleur et un pampre. Ce n'est donc pas uniquement au figuré que M. Jamon distribua des fleurs à son auditoire.

Mais l'intérêt principal de cette lecture est dans les observations qu'elle a soulevées de la part d'un de nos plus honorables confrères. M. Bertrand de Doue donne les noms de quelques-uns des membres de cette Société

que le premier préfet, M. de Lamothe, supprima quelques années après son installation, par le motif qu'elle s'occupait de sujets étrangers à sa destination. Le président en était M. Mathieu Bertrand, le père même de notre collègue. M. André, dit Langlais, professeur de grammaire générale et de logique à l'école centrale, en était le secrétaire.

Mais, ajoute-t-il, la date du 10 messidor an VII n'est pas l'unique origine de notre Société. — M. Bertrand de Doue lui en attribue une autre plus ancienne. — Dès 1785-86, si les souvenirs de son enfance ne le trompent pas, dans une modeste chambre de l'étage élevé d'une maison de la rue Saint-Jacques, se réunissaient quelques hommes de talent de notre ville; des avocats, des médecins. Tout près de nous, les frères Montgolfier venaient d'appeler l'attention publique sur la modeste ville d'Annonay par une découverte qui avait excité un enthousiasme universel. A cette époque, qui pouvait rester indifférent au mouvement scientifique et littéraire qui entraînait le XVIIIe siècle? Des besoins nouveaux agitaient les esprits d'élite. — Aussi parmi nous les hommes les plus instruits, sentant la nécessité de se soustraire à l'oisiveté des sociétés de Saint-Hubert et de la Franche-Amitié, se réunissent, forment une société libre, où ils pourront en toute liberté prendre part au progrès scientifique et littéraire. — Ils répètent les expériences de physique, construisent des ballons, des montgolfières, et s'occupent en même temps de littérature. — M. Bertrand de Doue a le regret de ne pouvoir citer tous les membres de cette société, qu'il regarde comme le noyau ou l'élément

précurseur de la nôtre. — Ceux qui lui reviennent en mémoire sont :

MM. Bertrand des Brus,
de Bains,
de la Colombe cadet,
Rousson, avocat et auteur de plusieurs ouvrages,
les deux frères d'Adiac,
de Brive, le père de notre honorable confrère.

La première Société avait pris quelques développements, puisque l'abbé Laurent, cité par le secrétaire, écrivait en 1787 dans son *Almanach* :

« Une société littéraire, dont les membres sont avan-
» tageusement connus, commence à se former dans
» cette ville. Lorsqu'elle aura une plus grande consis-
» tance on en donnera le détail. Nous nous contentons
» d'observer qu'il est à souhaiter que cette société di-
» rige ses travaux de préférence vers l'agriculture,
» l'histoire naturelle et généralement vers la physique
» appliquée aux arts utiles. »

Une autre citation, tirée du même livre et ainsi conçue : « Concert des amateurs. — Il s'assemble plu-
» sieurs fois par semaine, est très-nombreux et dis-
» tingué par les talents des sujets qui le composent. »
rappelle à M. Bertrand de Doue des souvenirs d'une autre espèce et qu'il exprime d'une manière qui intéresse la Société.

Il nous dit la composition de cette société musicale, dont M. Assezat l'aîné était directeur, le lieu même où elle tenait ses séances, rue Saint-Haon. — Il nous fait part des succès, non mérités, dit-il, qu'il y a

obtenus dans l'exécution de quelques concerto de violon de Viotti. Adsclenar père, le maître de musique en vogue de cette époque, composait des quatuor remplis de réminiscences d'Haydn, dont les œuvres immortelles commençaient à se produire.

Parmi les exécutants, il cite :

MM. Richard, ancien cor,
Solde, basson,
Balme, — de Mariol, — Baudin,
Olivier Martin,
l'abbé Baudoin, chanoine pauvre,
Joly,
l'abbé Girard, à la maîtrise, etc.

Ces Messieurs se réunissaient quelquefois, pour y donner des concerts, chez M. de Pina, doyen de la cathédrale, qui aimait beaucoup la musique.

Tous ces détails, d'une époque antérieure à notre siècle et à la révolution, sont écoutés avec une religieuse attention, et l'Assemblée remercie M. Lacombe de la communication des pièces qui en ont été l'occasion.

La seconde de ces pièces est un autre discours du même M. Jamon : il a trait à l'installation de la bibliothèque, dont il était le bibliothécaire. Celui-ci n'est pas signé, mais le style et l'écriture le font aisément reconnaître, et le vénérable bibliothécaire de la ville, M. Campagnac, servi par sa fidèle mémoire, n'a pas un instant hésité sur son authenticité.

L'ordre du jour appelle la communication sur les municipes romains. M. de Fontpertuis donne lecture

d'un important travail qui a pour titre : Considérations sur les municipes, les colonies et les préfectures romaines.

MESSIEURS,

Ce n'est point ici une dissertation en règle sur un sujet qui comporte de vastes développements et dont plus d'une partie est encore ténébreuse, malgré les nombreuses et savantes recherches des jurisconsultes et des historiens, tant allemands que français. Le petit travail que j'ai l'honneur de présenter à la Société a de moins hautes prétentions. L'idée m'en a été suggérée par les découvertes archéologiques récemment faites par notre honorable confrère M. Aymard. Les origines de la ville du Puy tendent à s'éclaircir : l'oppidum gaulois du mont Anis serait remplacé par une cité gallo-romaine, municipe, préfecture, ou colonie. C'était peut-être le moment de s'interroger sur la signification de ces mots et sur la nature des institutions qu'ils ont servi à désigner.

La retraite du peuple sur le mont Aventin n'est pas l'épisode de l'histoire romaine qui nous frappe généralement le plus sur les bancs de l'école. Lucrèce échappant par la mort au souvenir de son injure ; Coclès défendant seul un pont contre toute une armée ; Mutius vouant son poignet aux flammes en punition de n'avoir pas su frapper l'étrusque Porsenna ; les décemvirs, Appius et Virginie, tels sont les faits qui ont plutôt le privilége d'impressionner l'esprit et la mémoire des jeunes étudiants. Vraies ou fabuleuses, ces histoires ont le charme

puissant de la poésie, et cela suffit à des esprits encore vierges. La retraite du peuple sur l'Aventin est un fait qui ne relève, au contraire, que de l'histoire et de la politique. Grâce aux travestissements trop communs dans l'enseignement scolaire, il faut une certaine maturité d'esprit pour en saisir toute l'importance. Cependant si la signification de ce fait vous échappe, il en sera de même de celle des événements qui suivent : vous ne comprendrez plus rien à la guerre d'Italie, aux sanglantes compétitions de Sylla et de Marius; rien à Pompée, à César, à Cicéron, à Octave; rien à la chute de la République et à l'avènement de l'Empire. Quand les plébéiens enlevèrent leurs aigles pour les porter sur l'Aventin, leurs maux étaient au comble. Rentraient-ils, après la guerre, dans cette Rome dont ils avaient élevé les gigantesques monuments et agrandi le territoire, ruinés, ils devenaient la proie vivante de leurs créanciers; ils étaient emprisonnés, torturés, vendus comme des esclaves. La loi et la férocité des mœurs permettaient jusqu'au dépècement de leur chair (1)! L'*ager romanus*, le champ sacré, limité par les augures et les tombeaux, et à la possession duquel étaient attachés tous les droits de cité, le plébéien en était exclu; les terres conquises, patrimoine de la République et prix du sang plébéien, le patriciat les avait usurpées. Descendue du mont sacré, la plèbe romaine avait conquis ces droits civils et politiques que le génie sacerdotal de la vieille Rome, non moins que l'orgueil des patriciens, lui avait jusqu'alors refusés.

(1) Loi des douze tables.

L'*ager romanus* ne sortit pas cependant des mains de ses possesseurs. Ce que voulait le peuple, ce n'était pas une portion de ce territoire, d'ailleurs très-limité, mais bien la participation aux droits dont il était le symbole. On transigea de même sur la question du partage des terres conquises, bien qu'il s'agît là d'un intérêt matériel très-important pour les plébéiens. On leur offrit des terres hors de Rome, en pays conquis. Telle est l'origine *des colonies*. Pour être un leurre suffisant, la colonie dut présenter au peuple au moins l'image de Rome. « Elle sera » donc, dit M. Michelet (1), identique avec la métropole; » rien n'y manquera au premier aspect. L'augure et l'agri- » mensor suivront la légion émigrante, orienteront les » champs suivant la règle sacrée, décriront les contours » et les espaces légitimes, renverseront les limites et les » tombeaux des anciens possesseurs; et si le territoire des » vaincus ne suffit pas, on prendra à côté :

» Mantua væ miseræ nimiùm vicina Cremonæ.

» La nouvelle Rome aura ses consuls dans les *duumvirs*, ses » censeurs dans les *quinquennaux*, ses préteurs dans les *dé-* » *curions*. Ils règleront les affaires de la commune, veille- » ront aux poids et mesures, lèveront des troupes pour » Rome. Qu'elle se contente de cette vaine image de puis- » sance. La souveraineté, le droit de la paix et de la guerre » restent à Rome. Les colonies ne sont pour elle qu'une » pépinière de soldats. » A la différence des colonies

(1) Michelet. *Histoire romaine.*

grecques, elles ne forment pas un Etat indépendant, mais tout au plus une corporation sujette, suivant l'expression d'Adam Smith, à la correction, à la juridiction, à l'autorité législative de la métropole. Les plus favorisées d'entr'elles, les colonies *romaines*, avaient le droit de cité et celui de suffrage, encore sans doute au profit d'un très-petit nombre de leurs habitants. C'étaient en général, en effet, des prolétaires, des citoyens *non optimo jure* qui acceptaient ce que Cicéron et Tite-Live ont appelé un exil. Point de part aux charges et aux honneurs de l'Etat. Dans les colonies *latines*, le droit de suffrage est, en outre, tout restreint qu'il soit de sa nature, subordonné à la permission du magistrat; le droit de cité, à l'exercice de quelque magistrature dans une ville latine. Les priviléges accordés aux colonies *italiques* étaient encore plus restreints.

L'origine territoriale du municipe marque entre lui et la colonie une première différence. La seconde et la plus importante se tire de la situation politique du municipe vis-à-vis de Rome. La plupart des peuples conquérants de l'antiquité exterminèrent ou réduisirent en esclavage les nations vaincues. Voisins dangereux, alliés perfides, conquérants insatiables, les Romains portèrent toutefois dans la conquête des idées et un système tout différents. Ce fut sans doute de leur part moins affaire d'humanité que de politique, et une conséquence vraisemblable, nous dit M. Guizot, de la situation respective de Rome et des populations voisines avec qui elle entra de bonne heure en guerre. Ces populations n'étaient pas disséminées dans les champs, mais agglomérées dans des cités desquelles dépendait un territoire assez étendu. De là une plus grande

difficulté et un moindre profit à les exterminer ou à les asservir. Les Romains, d'ailleurs, ne cherchaient pas une patrie; ils ne s'appliquaient qu'à l'agrandissement du territoire et de la puissance de la leur. Ils préférèrent donc s'assimiler les vaincus que les détruire; ils leur conférèrent les droits de bourgeoisie romaine et souvent même leur laissèrent la jouissance de leurs anciennes lois; car Rome savait, au dire de Montaigne, « que les peuples » accoutumés à la liberté et à se commander eux-mêmes » trouvent toute autre forme de police monstrueuse et » contre nature. »

Les traits généraux de cette politique se reconnaissent dans tous les municipes; mais il y a des distinctions importantes à faire quant à l'étendue des priviléges, à Rome, des villes municipales, et quant à leur organisation intérieure. D'après la classification de M. Michelet, que nous adoptons parce qu'elle est compréhensive et dans sa généralité ne repousse pas la variété, il aurait existé quatre catégories de municipes. Ainsi, certaines villes municipales ne jouissaient qu'en partie du droit de bourgeoisie romaine; elles n'avaient pas par exemple le droit de suffrage; elles avaient été, en outre, obligées d'abandonner leurs anciennes lois. D'autres, au contraire, avaient conservé ces lois et participaient au droit de bourgeoisie. Ailleurs, le municipe possédait ce droit en entier, mais il avait dû faire le sacrifice plus ou moins complet de sa législation autonome; tel était le cas de Tibur, de Préneste, de Pise, d'Arpinum. Les villes d'Anagni, d'Aricie, de Cœré (1)

(1) Cœré fut la première ville d'Italie qui, réunie à Rome, ait obtenu le droit de

jouissaient à la fois du droit de bourgeoisie romaine et de leur ancienne législation. Toutes ces villes, d'ailleurs, possédaient leur sénat et leurs magistratures indépendantes, sous le nom de *duumviri* ou *quatuorviri juri dicundo, præfecti juri dicundo, ædiles, censores, quinquennales.*

Chaque ville municipale, avons-nous dit, avait un sénat. Il serait plus correct de dire son ordre de décurions, *ordo decurionum*, ou plus simplement, *ordo,* plus tard appelé curie. Les dénominations de sénat et de sénateur se trouvent bien appliquées aux magistrats et magistratures des villes municipales, non-seulement dans les historiens et sur les inscriptions, mais encore dans le plébiscite connu sous le nom de table d'Héraclée. Cependant il n'y avait, à proprement parler, qu'un sénat, celui de Rome. La curie partageait avec les magistrats l'administration intérieure de la cité ; non que les magistrats et la curie aient été deux corps indépendants l'un de l'autre, se faisant équilibre, se pondérant, comme on dit aujourd'hui. Décurions eux-mêmes, les magistrats sortaient, par voie d'élection, de la curie. La première magistrature était celle des duumviri ou quatuorviri ; les duumvirs présidaient la curie, avaient droit d'inspection sur l'administration entière et rendaient la justice, la justice civile au moins, la juridiction criminelle ayant été enlevée de bonne heure aux autorités municipales et dévolue, à Rome, au Préteur. Les duumvirs étaient élus pour un an ; dans quelques villes, ils étaient

cité romaine. Un sénatus-consulte de l'an 365 disposa *ut cum Cæretibus hospitium fieret.* (Tite-Live.)

remplacés par un préfet, *præfectus juri dicundo*, envoyé de Rome et nommé également pour une seule année.

Ces villes étaient appelées préfectures. La condition de l'habitant d'une préfecture, quoi qu'en aient dit certains historiens, n'était nullement inférieure à celle de l'habitant du municipe proprement dit. Cicéron et Marius n'étaient-ils pas originaires d'Arpinum qui, d'après Festus, était une préfecture? L'édile avait l'inspection des édifices publics, des rues, des approvisionnements de grains, des poids et mesures (1). Quant au *curator*, *censor* ou *quinquennalis*, trois noms différents pour désigner le même emploi, suivant les lieux et les temps, quant au curator, il partageait avec l'édile l'inspection des édifices publics, mais sa principale attribution était l'administration financière. Il affermait les biens du municipe, recevait les comptes des travaux publics, prêtait et empruntait de l'argent au nom de la cité (2). Nous ne parlons pas des magistratures inférieures *(munera)* qui, à la différence des magistratures supérieures *(honores)*, ne conféraient point de distinction ni de dignité personnelle. Nous ne donnerions pas aujourd'hui à ceux qui occupaient les munera *(susceptores ænarchæ curatores frumenti, curatores calendrarii, scribæ tabelliones)* d'autre titre que celui d'employés.

Les habitants des municipes n'élisaient pas seulement leurs magistrats ; réunis en assemblée, comme à Rome, ils exerçaient le pouvoir souverain et rendaient des lois et décrets. Le témoignage de Cicéron ne laisse aucun doute sur

(1) Guizot. *Essais sur l'histoire de France*, page 31.
(2) Savigny. *Histoire du droit romain au moyen-âge*. — Guizot. *Ibidem*

ce point; il loue son aïeul d'avoir résisté à une loi de scrutin (legem tabellariam) que proposait Gratidius, habitant d'Arpinum. Ce Gratidius serait-il le père de Marius? Les lois et décrets rendus dans les municipes n'étaient évidemment pas d'intérêt général; Rome s'était réservé, je l'ai déjà dit, le droit de faire la guerre ou la paix, de lever des impôts, de rendre la justice criminelle et une partie même de la justice civile. L'habitant du municipe participait à l'exercice de ces droits en votant dans les comices; mais il ne pouvait le faire que dans le sein de Rome même. Les actes émanés des assemblées du peuple, dans le municipe, avaient donc un caractère local; ils n'intéressaient que les *municipes*. Les cérémonies du culte, l'administration des biens et revenus de la communauté, les fêtes, les édifices, la police intérieure, l'administration de la justice dans les limites de la juridiction des duumvirs, tels en étaient, sans doute, les principaux objets.

C'était un champ encore assez vaste laissé à la liberté et à la vie locale. Je me figure les municipes, sous Rome républicaine du moins, comme une confédération d'Etats indépendants, unis politiquement à la métropole par des liens semblables, sauf leur origine, sauf les différences de temps et de civilisation, à ceux qui unissent aujourd'hui les Cantons Suisses et l'Union Américaine. Le municipe était la patrie de nature et de fait; Rome, la patrie politique qui contenait la première. Ce sont les expressions de Cicéron parlant d'Arpinum : « Itaque hanc ego meam esse patriam » numquam negabo, dum illa sit major et hæc in ea con» tineatur. » « La vie locale unie à tant de force et d'uni» té, dit M. Michelet, voilà ce qui constituait la beauté du » système romain. »

Cette vie était tenue pour précieuse par ceux qui en jouissaient. « Les municipes, continue le même histo-
» rien, jaloux de conserver leur indépendance, refu-
» saient parfois de devenir colonies romaines, et souvent,
» à leur tour, les cofonies ne voulaient point être trans-
» formées en municipes. La colonie avait plus de gloire,
» une vie plus brillante ; elle était organisée sur le modèle
» de Rome ; cette ressemblance la faisait participer à l'éclat
» de la métropole. Les municipes avaient en récompense
» plus de liberté. Les municipes qui préféraient les hon-
» neurs à la liberté demandaient le titre de colonies. Les
» colonies qui préféraient l'indépendance aux honneurs
» demandaient celui de municipes. Nous avons des exem-
» ples des deux genres. Quelquefois, dans un municipe,
» nous voyons se combattre le parti de l'ambition et celui
» de la liberté. Préneste, aux portes de Rome, avait reçu
» une colonie romaine. Elle porta quelque temps ce titre
» et demanda à redevenir municipe. Les montagnards de
» Préneste, à cinq lieues de Rome, voulaient une existence
» indépendante. Ce sont les mêmes hommes qui si long-
» temps combattirent pour les Colonna, pendant tout le
» moyen-âge ; ils ont conservé cet esprit d'indépendance
» qui leur faisait demander le titre de municipe. Rome
» avait envoyé une colonie à Utique ; l'ancien élément pu-
» nique prévalut, et les habitants d'Utique demandèrent
» le titre de municipe. Au contraire, les habitants d'Ita-
» lica, en Espagne, demandèrent à changer leur titre de
» municipe pour celui de colonie qu'ils croyaient plus
» glorieux. »

II

Telle était, peinte à grands traits, l'organisation municipale dans les villes d'Italie. Si de l'Italie nous passons aux provinces, un spectacle différent ne nous attend-il pas? Non. On retrouve, au temps des empereurs du moins, dans les provinces, la curie et les décurions, quelquefois appelés, comme en Italie, sénat et sénateurs. Mais il existe des différences considérables entre les magistratures des provinces et celles d'Italie. Parmi les fonctions publiques, beaucoup de *munera* et point d'*honores*, si ce n'est en ce qui concerne le culte, exception que l'on rencontre dans les Gaules, par exemple. Point de dignité, de magistrature qui répondît à celle des duumvirs, embrassant à la fois la présidence du sénat, l'administration de la cité, la distribution de la justice. Le fait se déduirait au besoin de l'institution des *defensores*, qui se généralisa de la fin du IVe au milieu du Ve siècle, s'il n'était attesté par deux documents authentiques, la constitution d'Honorius sur la diète tenue à Arles en 404, et le code théodosien (409). Les villes de provinces qui jouissaient du *jus italicum* font toutefois exception à cette règle. Elles ont le domaine quiritaire, des immeubles, des duumvirs, des édiles, des quinquennales et jouissent, comme les cités italiques, de l'exemption de l'impôt direct, d'une organisation et d'une juridiction indépendante. Les historiens ne nous ont conservé le nom que d'un

très-petit nombre de cités provinciales jouissant du *jus italicum*. Pour ne parler que des Gaules : Lyon, Vienne, Cologne (Savigny), Narbonne, Fréjus, Orange, Arles (Henri Martin), étaient dans ce cas. Beaucoup d'autres villes peuvent l'avoir été. N'en était-il pas ainsi de Bordeaux, de Poitiers et de Reims, qui avaient des consulats, dénomination souvent confondue en Italie avec celle de duumvirat, par habitude ou par amour-propre? C'est là un point qu'il appartient à l'épigraphie surtout d'éclaircir, à en croire M. de Savigny : le savant historien du droit romain considère, en effet, la mention dans les inscriptions d'une ville de province du titre d'une magistrature italique comme une preuve certaine que cette ville jouissait du *jus italicum*.

Le chef de la curie, dans toutes les provinces vraisemblablement, et à coup sûr dans les Gaules, portait le titre de *principalis*. Cette charge n'était point élective ni temporaire ; elle était dévolue au curial inscrit le premier sur l'album de la curie. Le principalis l'était pour toute sa vie ; cependant il lui était loisible, après quinze années d'exercice, de résigner ses fonctions, faculté à peu près illusoire, fait observer M. Lherminier, pour le doyen du sénat. Son successeur naturel était le décurion inscrit immédiatement après lui sur l'*Album* (*usque ad secundum evectus locum*). Si celui-ci était trop vieux ou trop faible pour la gestion des affaires, le sénat faisait une élection, sans porter préjudice au successeur naturel, qui conservait la préséance et ses priviléges (*sine ordinis prejudicio*). Le principalis n'avait point la magistrature, dans l'acception romaine de cette qualité. Entièrement destitué du double caractère du magistrat, c'est-à-dire la temporanéité

de la charge, et de la dignité personnelle et particulière, il ne devait pas avoir de juridiction.

III

Le déplacement de pouvoir que consacra l'avènement d'Auguste à l'Empire ne pouvait manquer d'exercer sur l'organisation des villes municipales une influence corrélative. Après une agonie de quelques années, les comices, devenus un simulacre, disparurent de Rome; les droits qu'y avait exercés le peuple passèrent au sénat. L'exemple fut inévitablement suivi dans les provinces. Auguste, à la vérite, accorda aux citoyens d'un grand nombre de municipes le droit d'envoyer, cacheté, à Rome ce suffrage dont, sous la République, on ne pouvait user que dans les murs mêmes de Rome. Ce fut de sa part un calcul de politique et non un acte libéral : Auguste se souciait peu, en effet, de voir les citoyens considérables des villes reprendre le chemin de Rome qu'ils avaient peu à peu oublié. Le droit de cité romaine fut étendu, mais était-ce alors autre chose qu'un mot? Quels étaient les droits d'un citoyen romain sous Tibère ou Caracalla? La première magistrature des villes d'Italie, le duumvirat, est conservée, mais avec des modifications qui en restreignent sensiblement la portée et en atténuent le caractère primitif. Les villes gardent leur juridiction, mais limitée; c'est devant le préteur, déchu lui-même du premier rang et devant lequel se placent l'empereur et son lieutenant, que

se portent à Rome les grandes affaires. L'Italie est soumise, comme les provinces, à un lieutenant impérial. C'est le juge d'appel. Adrien partage l'Italie en cinq districts, dont l'un réservé au préteur à Rome, les autres placés sous le gouvernement de quatre *consulaires;* Marc-Aurèle remplace les *consulaires* par des *juridici*, investis des mêmes pouvoirs sans les mêmes honneurs. Ainsi se complète et se développe, de règne en règne et d'empereur en empereur, l'œuvre de dissolution de l'indépendance municipale, judiciaire et politique des villes d'Italie. Les Pandectes et les écrits de Paul nous montrent les duumvirs réduits au rang de magistrats inférieurs, *magistratus minores*, sans *tribunal*, sans *imperium*, sans *potestas*. Ils ne peuvent plus infliger aux esclaves que les plus légers châtiments.

Il fallut quatre siècles pour que cette décadence fût complète. Le système d'abaissement pratiqué par les empereurs vis-à-vis de l'Italie, jadis privilégiée, profita un moment aux provinces. Une certaine liberté municipale survécut à la perte de la liberté politique. De Nerva à Dioclétien, le titre de décurion est encore tenu à honneur et recherché comme tel. « De nombreuses lois (1) ont » pour objet d'accroître et d'assurer les propriétés et les » revenus des villes. Trajan leur permit de recevoir des » héritages par voie de fidéi-commis. Bientôt elles furent » autorisées à les recueillir directement. Adrien leur » accorda le droit de recevoir des legs. Il ordonna que tout » administrateur qui détournerait les biens d'une ville

(1) Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, page 15.

» serait considéré comme coupable non de vol simple, » mais de péculat. Les revenus ordinaires suffisaient com- » munément à leurs dépenses et il n'était pas néces- » saire de charger de nouveaux impôts les citoyens. L'Etat » ne rejetait point sur les cités les charges qui ne les » concernaient pas directement. » Bon vouloir et modération de courte durée. Depuis Dioclétien jusqu'à Honorius, tout l'effort du pouvoir central, pressé entre les invasions des barbares, le christianisme naissant et la populace romaine toujours croissante, toujours plus avide de pain et de spectacles, tout l'effort du pouvoir central consiste à retirer de cette masse épuisée de l'Empire le plus de richesses et de forces. A dater de cette heure, la dissolution du régime municipal se précipite. Sous Constantin et ses successeurs, c'est une déroute, un sauve qui peut général dans la curie, dont le tableau n'est plus à faire après MM. Amédée Thierry et Guizot. Ce n'est plus de l'honneur que confère le décurionat; c'est l'esclavage et la ruine qu'il entraîne. Aucun curial ne peut quitter le municipe sans l'autorisation du gouverneur, il répond sur sa fortune du recouvrement des impôts, de sa gestion personnelle des revenus de la ville; de ses propres revenus, il en comble le déficit! S'il meurt sans enfants, les trois quarts de ses biens vont de droit à la curie. Il ne peut entrer dans l'armée, habiter à la campagne sans avoir passé par tous les degrés des fonctions municipales. Aussi, au Ve siècle, les décurions se cachaient-ils dans les rangs les plus humbles de l'armée, voire parmi les esclaves, pour échapper à leur intolérable situation: mais le fisc savait encore les trouver là et les rendre violemment à la curie, après avoir confisqué

leurs biens. Les criminels étaient condamnés à devenir décurions !

Julien, le dernier enthousiaste du vieux génie de Rome, voulut rendre à l'Empire la vie municipale, comme il tentait de lui rendre ses dieux. Il restitua aux municipes les biens que son prédécesseur leur avait enlevés. Tentative aussi impuissante que le furent plus tard celles d'Honorius et de Justinien ! Ni l'institution des *defensores*, ni l'association des évêques au gouvernement municipal n'arrêtèrent la marche de la dissolution. On ne remonte pas le cours des temps, et la société nouvelle, pour un temps du moins, devait répudier les traditions romaines.

En Orient, le régime municipal prolongea son existence jusque vers la fin du IXe siècle. C'était moins qu'une ombre sur laquelle souffla Léon-le-Philosophe. En Occident, les barbares le trouvèrent dans l'état de ruine matérielle et morale que j'ai dit tout à l'heure. Son sens se perdit et ses formes s'oblitérèrent de plus en plus du Ve au Xe siècle, au milieu des vains essais de monarchie impériale de quelques rois barbares et de l'enfantement de la société féodale. Deux grands événements, les croisades et la guerre des investitures vont en faire revivre le principe ; au Midi, sous une enveloppe quasi romaine, au Nord, d'après des idées, par des moyens et sous un nom étrangers aux souvenirs de Rome républicaine ou impériale. Les villes du Midi, restées romaines par les traditions, les monuments, presque la langue, à ce moment de renaissance, vont ressusciter le consulat. Parti de Milan, vers 1095, le consulat franchit bientôt les Alpes et se répand en Guyenne, dans le Limousin et jusqu'en Auvergne. Un mouvement non moins énergique d'émancipation se manifeste au nord de la Loire : il en sort

la *commune jurée*, mot nouveau pour une chose nouvelle. Le Mans et Cambrai ont donné le signal ; Laon, Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, Amiens, Auxerre, Sens, Vézelay et tant d'autres villes y répondent. La France, les Flandres et une partie de l'Allemagne se couvrent de communes.

La réhabilitation et l'affranchissement du travail, la destruction des priviléges et l'égalité des droits furent le mot d'ordre de cette révolution, l'effort et le but des communiers du Nord, des habitants des villes consulaires du Midi. Ils ne réussirent, on le sait, que dans une faible mesure et pour peu de temps. Mais ils avaient jeté les germes d'une organisation politique et sociale mortelle à la féodalité. Ces germes ne devaient pas être perdus, et 89 a continué l'œuvre ébauchée au XIIe siècle. Fils et héritiers oublieux et ingrats peut-être de ces hommes du moyen-âge, nous jouissons en paix de ces libertés pour la possession desquelles ils ont lutté avec tant d'énergie et de patriotisme, avec un sentiment si élevé du droit, de la justice et de la vérité.

IV

Je reviens, en terminant, à la cité romaine d'Anicium que j'ai quelque peu perdue de vue dans les développements qui précèdent, à cette cité dont notre savant confrère Aymard s'efforce chaque jour de produire un titre ou un débris. Anicium était-elle un municipe ou une colonie? L'épigraphe, sur les vieux murs de la cathédrale,

découverte par M. Aymard, autorise la seconde de ces suppositions : il y est, en effet, question d'un certain Ferrarius Argutus Ater, préfet de la colonie, *præfectus coloniæ*. La première supposition s'appuierait sur le texte de la *Notice des cités des Gaules*, manuscrit du Ve siècle, où Anicium est appelée municipe : *Municipio Arisido* pour *Anicido*. Anicium n'aurait-elle pas passé successivement par l'état de municipe et de colonie? A l'époque où il faut rapporter l'épigraphe rappelée plus haut, et surtout à celle de la publication de la *Notice des cités des Gaules*, les mots municipe et colonie n'avaient-ils pas perdu leur signification primitive et n'étaient-ils pas fréquemment employés l'un pour l'autre? Enfin, à en juger par le mot *duumviri* qui figure sur l'épigraphe de la cathédrale, ne jouissait-elle pas du *jus italicum?* A quelle époque l'aurait-elle reçu? Etait-ce au moment de la conquête, peu après ou bien à une époque plus rapprochée de nous, alors que le titre de citoyen romain s'était avili et que les empereurs le distribuaient aux villes comme une vaine compensation de leur indépendance perdue?

Autant de questions que je pose, sans prétendre, bien entendu, les résoudre. Je n'entends pas davantage me prononcer sur le fait même des origines romaines de la ville du Puy. M. Aymard complétera sans doute ses travaux; les contradictions ne lui feront pas défaut vraisemblablement, et du choc des opinions et des systèmes naîtra cette fois encore la lumière et la vérité.

Questions de clocher, dira-t-on peut-être! Questions futiles et bonnes tout au plus pour l'amusement des épigraphistes et des archéologues de profession! Permis à chacun de traiter avec ce dédain l'archéologie et les archéologues.

On ne pense pas de cette façon, j'en suis sûr, dans cette enceinte, et je ne suis pas le seul à y considérer les travaux archéologiques comme une source féconde d'informations et d'éclaircissements historiques. Questions de clocher! mais la monographie des 36,000 clochers qui couvrent le sol de la France, si elle pouvait s'effectuer, jetterait ce me semble un nouveau jour sur l'histoire de notre patrie, histoire encore susceptible de tenter plus d'un grand esprit, malgré les beaux travaux des Guizot, des Thierry, des Sismondi, des Michelet, des Martin! J'entendais dire, il y a quelque temps, à M de Brive, notre ancien Président, que l'histoire de France ne serait vraiment faite qu'autant que celle des provinces serait complète, et que les éléments nécessaires de l'histoire des provinces se trouvaient dans celle des cités. Je me range volontiers à cette opinion. Eclaircissons donc l'histoire de la ville du Puy. Ce n'est qu'une pierre sans doute que nous aurons posée, mais on travaille autour de nous et, pierre par pierre, l'édifice entier peut s'élever.

L'Assemblée a encore accueilli avec faveur l'hommage que lui adresse M. le chanoine Montlezun d'une notice historique de la ville de Fleurance, du canton de Lectoure. Cet honorable écrivain, que des liens de confraternité unissent à notre Société, a écrit avec un soin consciencieux, soutenu par une érudition patiente, les événements principaux de l'histoire qu'il retrace. L'organisation administrative du pays y est présentée avec ordre et netteté, et le lecteur se prend d'intérêt pour cette petite ville du moyen-âge, où

sous la main de l'Angleterre, n'a cessé de palpiter une poitrine toute française.

Beaux-Arts. — Littérature. — M. Bompard, vicaire à Lamothe, adresse une pièce de vers sur le château de Bouzols et demande à faire partie de la Société. — L'examen du travail de M. Bompard est confié à une commission composée de MM. F. Bernard, Vibert et de Vinols.

M. de Fontpertuis fait hommage de la suite de ses études sur les romanciers russes. — L'assemblée lui en adresse ses remercîments par l'organe de M. le Président.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Vibert sur la candidature de M. Jules de Vinols. — M. Vibert, retenu chez lui par une indisposition, adresse son travail au Secrétaire qui en fait la lecture au milieu de l'attention générale.

Messieurs,

A votre dernière séance, M. le Président vous donna communication d'une lettre par laquelle M. Jules de Vinols sollicitait l'honneur d'être admis au nombre des membres résidants de notre Société. A l'appui de sa demande, il a présenté un travail ayant pour objet: Quelques considérations critiques sur la peinture ancienne comparée à nos œuvres modernes.

Vous avez tous lu, Messieurs, bien des dissertations sur ce sujet, qui a occupé tant d'hommes remarquables par la science, le génie et le goût : Léonard de Vinci et Lomazzo, dans leurs traités de peinture ; Vasari et Bellori, dans leurs ouvrages sur la vie des peintres illustres ; Felibien, dans ses entretiens sur la vie et les œuvres des plus excellents peintres anciens et modernes ; Winckelmann, dans l'histoire de l'art chez les anciens ; Mengs, surnommé le Raphaël de l'Allemagne, dans ses considérations sur la beauté et le goût en peinture ; bien d'autres encore, sans compter les auteurs vivants, semblent, depuis l'époque dite de la Renaissance, avoir exploré la question du vrai et du beau jusqu'à son extrême limite. Cette réflexion n'est pas une insinuation critique du sujet choisi par M. J. de Vinols ; elle tend seulement à constater le courage de l'entreprise : courage heureux, hâtons-nous de le dire, et familier au nom que porte le candidat. La lecture de l'ouvrage présenté serait un moyen plus sûr et plus agréable pour fixer votre jugement, mais, soit par l'usage ou à cause des autres matières qui prennent leur part du temps consacré à nos séances, vous êtes condamnés à n'entendre qu'une analyse, suivie d'une rapide appréciation.

Pénétré de l'infériorité de la peinture moderne, M. Jules de Vinols se demande si la caducité a fatalement atteint la manifestation de la pensée humaine dans le grand art de la peinture, ou si, par sa propre faiblesse, par une incapacité méritée, notre siècle est destiné à demeurer inférieur aux siècles qui l'ont devancé. Recherchant les causes de cette différence, il considère comme une vérité acquise que, dans les œuvres humaines, tout vient de la pensée ; c'est elle qui fit la puissance de nos prédécesseurs et rendit

leur gloire durable comme tout ce qui est éternel, le vrai et le beau. La pensée est le génie de la peinture encore plus que de la poésie et de l'éloquence : celles-ci, pour voiler leur faiblesse, ont la ressource des développements, tandis que la peinture doit produire son effet du premier coup, vaincre ou succomber instantanément. Pour préciser sa pensée, M. Jules de Vinols emprunte à Bellori cette réflexion de Nicolas Poussin : « La peinture est une image des » choses incorporelles, rendue sensible autant qu'il se » peut par l'imitation des corps. » Cette définition spiritualiste du but que doit atteindre la peinture est développée dans l'ouvrage que nous analysons ; l'auteur expose le rôle de la pensée comme créatrice souveraine des œuvres d'art, et, pour soutenir cette opinion par l'autorité de l'exemple, il fait une revue chronologique des peintres célèbres qui, depuis le moyen-âge, durent leurs succès à l'idée plus qu'à la forme.

C'est d'abord, au commencement du XIIIe siècle, Guido da Sienna, artiste modeste dont l'âme naïve fut inspirée par les sujets religieux. Un seul de ses ouvages est parvenu jusqu'à nous : la madone du couvent des Dominicains. Cette œuvre est peinte par une main inhabile, le faire en est sec et aride, cependant elle a suffi pour établir la reputation de l'artiste ; on reste ému, captivé devant cette image incorrecte, pourquoi ? C'est que la dignité de l'attitude, la convenance de l'expression, la gravité de l'ensemble éveillent dans l'âme attendrie l'idée du calme éternel, de la chasteté inaltérable de la Mère de Dieu ; en d'autres termes, c'est que, même avec des traits peu séduisants pour les sens, la pensée a toujours le pouvoir de les dominer.

Puis vient Cimabué, le Michel-Ange du XIIIe siècle : ses images sont si fortes, si pathétiques, qu'on n'aperçoit l'incorrection de la forme qu'après l'effet produit par la pensée.

La fin du XIIIe et le commencement du XIVe siècle donnent pour successeur à Cimabué le Giotto, son élève. Après avoir énuméré les œuvres de ce maître, qui mit la forme au service de la pensée, M. de Vinols ajoute : « Voilà ce qu'a pu produire dès l'aurore de l'art chrétien » le spiritualisme de la foi : animée par les sujets religieux, » qu'elle choisit pour son domaine propre, la pensée hu- » maine s'élève de cette terre dans les hauteurs des régions » célestes, et la forme semble n'être pour elle qu'un pé- » nible assujétissement. »

Continuant sa revue, notre futur collègue dit, au sujet de Michel-Ange, qu'il ne faut pas demander à la fougue de cet artiste une correction obtenue par la contrainte et le labeur, il ne saurait s'y asservir ; mais l'indignation divine imprimée au front de Moïse, les effrayantes péripéties du jugement dernier et l'auguste coupole de Saint-Pierre de Rome ne sont-elles pas la plus haute, la plus fière manifestation de la pensée humaine ?

Nous citons textuellement cette courte transition à la cinquième étude : « Il ne paraissait pas qu'il fût donné à » l'homme de s'élever plus haut, mais ne jamais quitter » les régions célestes, cette gloire sans exemple était ré- » servée à Raphaël, et la postérité a consacré dans sa per- » sonne cette vérité que nous avons prise pour point de » départ, savoir que la source du beau est plus élevée que » cette terre, domine la matière et naît dans le sein de la » pure intelligence, en donnant à ce génie vraiment inspiré

» le nom glorieux et unique de divin. » L'auteur fait ensuite remarquer, dans un rapide examen des œuvres principales de ce maître, qu'on n'y retrouve pas les sujets séduisants de l'Albano, le gracieux faire du Corrège, le coloris admirable du Titien ; mais Raphaël a prouvé, dans son tableau du vœu de Sigismond, qu'il aurait pu être coloriste comme les Flamands et les Vénitiens. S'il a dédaigné les artifices du clair-obscur et des oppositions de lumière, c'est que ces moyens étaient au-dessous de lui ; aussi, dans ses compositions, la forme, toute parfaite qu'elle est, disparaît sous l'impression de la pensée exprimée, et ses œuvres les plus admirées sont celles où la matière a la moindre part.

Ici finit cette revue des peintres anciens. Elle est précédée et suivie de considérations générales dont le développement exigerait un cadre plus grand que le nôtre ; nous avons, autant qu'il nous était possible, reflété leur esprit sur le fond de cette analyse. Si elle est fidèle, vous aurez remarqué, Messieurs, la convenance du terrain adopté par M. J. de Vinols, le choix limité mais judicieux des maîtres qu'il y introduit pour interroger, apprécier leurs œuvres et tirer d'une discussion érudite cette conséquence : que dans les œuvres d'art, de peinture particulièrement, l'idée doit dominer la forme, l'âme gouverner la matière : c'est le triomphe du spiritualisme sur le réalisme.

Notre mission n'est pas de rechercher dans quelle mesure pourrait s'établir l'union de ces deux tendances, mais nous pensons que dans cet examen de la peinture ancienne la discussion est logique en général et particulièrement au point de vue du spiritualisme

religieux. La combinaison du plan créé pour ce travail et la manière de le traiter révèlent l'œuvre d'une intelligence active et noblement cultivée.

Il est regrettable, Messieurs, qu'avec un pareil talent d'exposition, M. J. de Vinols se soit borné à quelques généralités touchant la peinture moderne : nous ne trouvons ici aucune citation, aucune revue d'œuvres contemporaines; leur infériorité, que nous ne contestons pas, surtout au point de vue de la pensée religieuse, est proclamée, non démontrée par des exemples. C'est une lacune dans ce travail sérieux qui justifierait plus parfaitement son titre si l'examen de la peinture moderne était aussi complet que celui de la peinture ancienne; au reste, ce que le talent du critique avait fait pour l'une dit ce qu'il aurait su produire pour l'autre : aussi croyons-nous que c'est par un sentiment de réserve qu'il n'a pas voulu discuter des œuvres et des noms que l'autorité du temps n'a pas encore consacrés.

Dans M. Jules de Vinols, l'écrivain, pour exprimer le mérite de l'idée, sacrifie moins que l'artiste le mérite de la forme : sa rédaction est soignée, technique, substantiellement riche; peut-être serait-elle plus rapide sans l'entrave des périodes de longue haleine, dont l'effet ordinaire est de tendre un peu l'esprit du lecteur.

Ces observations critiques sont les seules que nous avons à vous soumettre, Messieurs; encore perdent-elles singulièrement de leur valeur devant la modestie de l'honorable candidat, qui, recherchant les causes de l'infériorité de l'art contemporain, s'exprime ainsi : « Pour » le faire avec quelque autorité, il faudrait être grand

» peintre, profond historien et critique consommé, et
» on se demande si toutes ces qualités réunies pour-
» raient suffire ; aussi, c'est avec une circonspection
» égale à votre indulgence que j'ose vous exposer mes
» idées à ce sujet. »

Nous sentons combien manquent d'autorité nos éloges et nos critiques; aussi, Messieurs, pour vous signaler les qualités du travail remarquable confié à notre examen, nous avons compté sur la fidélité de notre analyse plus que sur la valeur de notre appréciation.

L'œuvre qui fait le sujet de ce rapport vous assure un collaborateur distingué; c'est donc avec empressement que nous avons l'honneur de vous proposer l'admission de M. Jules de Vinols au nombre de vos membres résidants. Ses deux frères sont nos collègues, Messieurs; quand, de nos jours, tant d'hommes recommandables par le talent, le nom ou la fortune, apportent le tribut de leurs efforts dans le courant du progrès, il est raisonnable et consolant de croire que la décadence ne frappe pas encore à la porte de notre siècle.

Après cette lecture, l'unanimité est acquise à la candidature de M. Jules de Vinols et immédiatement proclamée.

Objets d'Administration. — Ce rapport est si bien goûté de l'assemblée, qu'elle décide qu'à l'avenir l'ordre du jour se conformera à un article du règlement intérieur, qui place la lecture des rapports sur les

candidatures immédiatement après le dépouillement de la correspondance.

M. le Président présente les propositions du conseil d'administration de la Société, en ce qui concerne une modification du règlement. — Le conseil, après en avoir mûrement délibéré, a été d'avis d'ajouter à l'art. 16 du règlement de la Société les paragraphes suivants :

« Dans le cas où le nombre des candidats au titre de membre résidant excéderait celui des vacances, il sera procédé à l'élection par voie de ballotage, au moyen de bulletins écrits, sans égard à l'ordre des demandes, pourvu qu'elles aient été faites dans deux séances consécutives.

» Au premier tour de scrutin, les deux tiers des suffrages seront nécessaires pour valider l'élection. Si cette majorité n'est acquise à aucun candidat, il sera procédé à un second tour de scrutin entre les deux candidats qui auront réuni le plus de suffrages, et celui qui obtiendra la majorité absolue sera élu. »

Cette addition au règlement fait l'objet d'une discussion à laquelle prennent part MM. Balme, Martel, Plantade et de Brive, et après laquelle l'unanimité est acquise à la proposition.

Sociétés savantes. — M. le Président signale à l'attention de la Société le récent arrêté de M. le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, relatif à l'organisation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Dans sa haute intelligence, M. Rouland a jugé que quelques Sociétés savantes de province comptaient pour quelque chose dans le mouvement scientifique et historique qui caractérise notre époque. Aussi s'est-il proposé de leur accorder une large place dans les publications de la Revue qu'il vient de créer.

Les travaux des Sociétés savantes auront désormais une place à côté de ceux du Comité historique. — Des récompenses d'un ordre élevé, des prix sont destinés à stimuler le zèle et les recherches des Sociétés de province. Ne pourrait-on pas voir dans l'arrêté de M. le Ministre et dans l'admirable commentaire qui l'accompagne, et qui est adressé à notre Président, comme une expression nouvelle de la pensée féconde qui a organisé parmi nous la commission des recherches historiques ?

Aussi notre Société, appréciant d'une manière spéciale toute la portée de ces récentes dispositions, en a accueilli l'annonce avec la plus vive satisfaction.

M. le Président, après avoir annoncé que le Congrès scientifique de France tiendrait sa 25e session à Auxerre et avoir donné communication du programme des questions qui seront discutées dans cette solennité, lève la séance. — Il est six heures et demie.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 6 MAI.

SOMMAIRE.

Musée : Vierge sculptée du XVe siècle. — Agriculture : Cartes agronomiques des propriétés particulières, par M. de Caumont. — Utilité d'un cours d'analyses chimiques de terres, eaux, engrais, produits du sol, etc. ; M. de Brive. — Vœu relatif à l'exemption du service militaire pour quelques élèves des Fermes-écoles ; MM. de Brive, Souteyran, Aymard. — Rapport de l'instituteur public de Saint-Julien-Molhesabate, M. Ambert, sur des expériences agricoles ; lettre de M. le Secrétaire à M. l'Inspecteur des écoles primaires — Le titre de membre correspondant de la Société est accordé à M. Ambert. — Ce même titre est accordé à M. Edouard Beaufrère, propriétaire au Mas de Lagrange de Saubrey. — Culture du topinambour, d'après M. Doniol père. — Explications de M. Richond sur le soufrage de la vigne — Allocation accordée à la Société par Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture. — *Pisciculture :* Inauguration de l'établissement de pisciculture du lac du Bouchet par M. le Préfet Emile Paul de Rostan. — Sciences physiques et naturelles : Ouvrage de M. Poulett Scrope, géologue anglais. — Travaux de botanique par madame Arnaud. — Sciences médicales : De la fièvre typhoïde qui sévit à Vals ; M. Aymard, les docteurs MM. de Lafayette, Martel, du Garay — Sciences historiques : Candidature de M. Auguste Bernard, de la Loire, offrant comme titre d'admission un mémoire sur les voies romaines ; M. Aymard est nommé rapporteur. — Cartulaire de l'abbaye de Chamalières ; M. l'abbé Bernard. — Beaux-arts. — *Littérature :* Instruction pastorale pour le mois de Marie, de Mgr. l'Evêque de Morlhon. — Rapport de M. F. Bernard sur une candidature ; ajournement. — *Gravure :* Travaux de M. Camille Robert. — *Architecture :* De la restauration du Musée ; MM. de Brive, Souteyran. — Personnel de la Société : Rapport de M. Plantade sur la candidature de M. Limozin, sous-inspecteur des eaux et forêts, au titre de membre résidant. — Admission.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

A trois heures la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la précédente séance. — Il est adopté sans réclamation.

Ensuite M. Aymard exprime quelques regrets au sujet de l'absence de notre Président que des occupations importantes retiennent encore loin de ses collègues. D'un autre côté, dit-il, cette absence n'aura pas été tout-à-fait nuisible à la Société, puisque pendant son séjour à Paris M. Charles de Lafayette a eu l'occasion d'assister au congrès des Sociétés savantes, où il a représenté avec éclat notre Société dont il a fait connaître les travaux; il s'est fait écouter avec intérêt dans plusieurs discussions, et il a eu l'insigne honneur de prendre place au fauteuil après MM. de Montalembert, Drouyn de l'Huis, et de présider une séance générale du congrès. Cette communication est entendue avec plaisir.

Dons au Musée. — *Acquisitions.* — M. le Président fait placer sur le bureau une statue en marbre de la Vierge tenant l'enfant Jésus, qu'il a acquise pour le Musée. — Cet intéressant morceau porte les caractères de la sculpture au XVe siècle. — Elle a été trouvée au Bouchet-Saint-Nicolas.

Agriculture. — Parmi les publications reçues par la Société, M. le Président signale l'*Annuaire de l'Institut des provinces*, où se trouve, dans le compte-rendu

d'une séance du congrès des académies, un rapport sur deux cartes agronomiques soumises au congrès par M. de Caumont. Sous le nom un peu singulier de Topographie tellurique, M. de Caumont a fait dresser l'esquisse géographique de deux propriétés, l'une de 42 hectares, l'autre de 80. Un de ces plans indique, par des teintes différentes combinées avec des hachures, les variétés du sol, les qualités diverses du sous-sol et la nature géologique de chacune des parties de la propriété avec l'épaisseur de la terre arable. Par ce moyen, le propriétaire peut connaître son terrain, savoir quelle partie a besoin d'être assainie par le drainage, quelle autre peut être utilement traitée par la chaux; quels assolements conviennent de préférence et d'après la nature de la terre à telle ou telle parcelle de sa propriété.

Déjà au congrès de 1855, la première et la deuxième question des 1re et 6e sections réunies avaient soulevé la question si importante de grandes cartes à la fois géologiques et agronomiques, et avaient provoqué sur ce sujet des observations pleines d'intérêt et qui méritent d'être relues, de la part de MM. de Caumont, Legall, de Brive, Aymard; maintenant il s'agit de cartes particulières. Aujourd'hui M. de Caumont, par des conseils et des exemples, engage tout propriétaire, quelle que soit l'étendue de sa terre, d'en dresser la carte agronomique avec un texte explicatif, et assurément on ne peut attendre que de bons résultats d'une étude ainsi conduite du terrain qu'on veut exploiter.

Mais pour que ces cartes remplissent parfaitement leur but, M. de Brive pense que leur confection doit

être précédée d'une analyse chimique des matières qui composent le sol arable. La question des engrais, celle des amendements et celle si importante des soles se trouve intimément liée à la connaissance de la terre qui donne ses produits avec tant de largesse lorsque nous avons su lui confier le genre de semence qui lui convient. L'on sait aujourd'hui que les progrès de l'agriculture sont appuyés sur les sciences naturelles, la géologie, la météorologie et surtout sur la chimie.

Sans la théorie la pratique n'est pas un art, mais un métier ne nous donnant que des notions courtes, incomplètes, empiriques. Il est temps de se défaire de ces proverbes qui favorisent la paresse et la routine; comme celui-ci : *Expérience passe science;* soit : mais sans la science qu'est l'expérience, un tâtonnement rempli de mécomptes et d'erreurs fort préjudiciables, surtout quand il s'agit du premier de tous les arts, l'agriculture, cette source principale de la richesse publique. Aussi M. de Brive insiste-t-il avec force, comme il l'a déjà fait il y a quelque temps dans une autre séance, pour que la Société donne, dans ses travaux, une large part à la chimie agricole. — Il montre quels immenses avantages on pourrait retirer de l'analyse des terres, des plâtres, des gravois, des engrais, des eaux, etc., et de l'analyse des produits.

Cette étude, bien faite, indiquerait à l'agriculteur la nature des principes qui se trouvent dans le sol de sa propriété et celle de ceux qui sont nécessaires au genre de culture qu'il veut pratiquer; de là naîtraient des méthodes sûres et une entente rationnelle dans la disposition des soles et dans la distribution des

amendements et des fumures. C'est par de pareils procédés que M. Boussingault, un des plus grands noms de la chimie, est parvenu à faire d'une de ses terres, autrefois peu productive, une belle ferme qui lui rapporte plus de 15 pour 0/0. Déjà même la chimie n'a-t-elle pas mis en question l'utilité du drainage dans certaines circonstances, sous prétexte que les eaux qui passent par les prairies entraînent des sels nécessaires à la fertilité du sol? M. de Brive pense donc qu'il y a de ce côté beaucoup de bien à faire, tant dans la grande que dans la petite culture ; aussi se propose-t-il d'invoquer l'intervention du Conseil général dans une question qui intéresse à un si haut point l'avenir de l'agriculture dans notre département. Une allocation modique pourrait permettre d'organiser dans le sein de la Société un cours suivi d'expériences de chimie agricole. Pour atteindre à ce résultat, M. de Brive demande l'appui de MM. les membres du Conseil général, ses collègues à la Société académique, et tout au moins veut-il que l'architecte de la restauration du Musée trouve un emplacement pour le laboratoire de chimie devenu désormais une des nécessités du local d'une Société d'agriculture; en attendant, on logerait les fourneaux et les cornues comme on le pourrait.

L'Assemblée entre dans des vues si justes et si droites et approuve de tout point les mesures indiquées par le préopinant.

Une autre disposition dont M. de Brive attendrait le plus grand bien pour l'agriculture serait celle qui

dispenserait du service militaire un certain nombre d'élèves des fermes-écoles. L'Etat fait, dit-il, des sacrifices pour cette institution si heureusement introduite chez nous, et d'un autre côté il supprime l'effet de ces sacrifices en prenant au moyen de la conscription les jeunes gens les plus valides, déjà habitués aux travaux de la ferme et formés par l'enseignement agricole. — M. de Brive en a fait l'expérience. Une première fois, il confie la direction d'une de ses fermes à un jeune homme sorti de l'école de Nolhac, des mains de notre habile collègue M. Chouvon. A peine l'a-t-il façonné à ses habitudes et pénétré de ses intentions et de ses desseins que le recrutement vient le lui prendre ; il éprouve le même désappointement dans une deuxième épreuve. — Ainsi l'Etat, dit-il, semble défaire d'une main ce qu'il a fait de l'autre; il y a là une anomalie tout-à-fait préjudiciable à l'agriculture comme aux intérêts bien entendus de l'Etat.

Aussi demande-t-il instamment que la Société veuille bien intervenir de nouveau, par l'organe de son Président, auprès de M. le Ministre de l'agriculture pour que le Gouvernement, usant de la même générosité à l'égard des élèves des fermes-écoles que de celle dont il use envers les jeunes gens qui se vouent à l'enseignement public, veuille bien en exempter un certain nombre du service militaire.

M. Souteyran voit dans une pareille demande une démarche fort grave, qui ne tend à rien moins qu'à appeler l'intervention du pouvoir législatif. Il doute du succès, n'admettant pas qu'il y ait parité entre les élèves d'une école normale et ceux d'une ferme-école.

Les premiers sont destinés à un service public, tandis que les seconds n'ont d'autre destination que l'industrie privée. Indirectement sans doute la nature de leurs travaux les appelle à servir l'intérêt général, mais ils sont avant tout les serviteurs des particuliers, qui peuvent les payer et les faire exonérer. En retour, contre l'exemption du service militaire dont l'Etat gratifie le futur instituteur, il y a un engagement décennal, il y a une fonction rétribuée d'une certaine manière, et vous savez laquelle; tandis que rien ne peut empêcher un élève d'une ferme-école de tirer tout le parti possible de son talent, de sa profession qu'il doit aux libéralités, sans doute fort bien entendues, du Gouvernement.

M. le Président fait remarquer que la Société, dans une autre séance, a déjà reconnu l'opportunité d'une mesure qui permît à l'agriculture de tirer quelque parti de l'enseignement des fermes-modèles ; ce qui ne se fait que d'une manière très-imparfaite si le recrutement vient arrêter nos jeunes agriculteurs dans leur carrière, et il est d'avis qu'en cette circonstance elle ne doit pas se séparer de plusieurs autres Sociétés d'agriculture qui adressent la même demande. Elle pourrait avoir aujourd'hui auprès du Gouvernement plus de chance de succès qu'à l'époque où elle fut une première fois l'objet des délibérations de la Société. C'était pendant les glorieuses guerres d'Orient, au moment où le recrutement de l'armée ne permettait aucune concession. Aujourd'hui la paix profonde que nous devons à Napoléon III pourrait permettre une mesure qui n'aurait rien d'excessif, puisque dix exemptions par ferme,

relativement à la somme générale des enrôlements, ne produiraient qu'un déficit imperceptible dans les cadres de l'armée.

L'Assemblée, consultée, décide que M. le Président appellera l'attention de M. le Ministre sur une situation qui touche de si près aux intérêts de l'agriculture.

M. le Président communique à la Société une lettre de M. l'Inspecteur des écoles primaires, qui lui a été adressée par les ordres de M. l'Inspecteur d'académie. M. Béraud, Inspecteur des écoles primaires, soumet à l'appréciation de la Société un rapport que lui a fait parvenir l'Instituteur public de St-Julien-Molhesabate, M. Ambert. Ce rapport a trait à des expériences comparées sur l'ensemencement en lignes et sur l'ensemencement à la volée; leur double résultat pour un semis de seigle et d'avoine est consigné dans un tableau bien conçu et l'avantage reste largement acquis à l'ensemencement en lignes. L'Instituteur a mis lui-même la main à l'œuvre et, n'ayant pas de propriété dans la commune, il est parvenu à faire réussir ses expériences sur une parcelle de champ qui lui a été gratuitement concédée, à la charge par lui de faire disparaître le chiendent ou gramen qui l'avait envahi. M. le Président pense qu'on ne saurait trop encourager de pareils essais et, à titre de récompense, il demande pour M. Ambert la qualité de membre correspondant de la Société, qui lui est concédée à l'unanimité; il charge en même temps le Secrétaire de répondre à M. l'Inspecteur, ce qu'il a fait en ces termes :

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

La Société me charge de vous remercier de la communication que vous lui avez faite des expériences agricoles commencées dans la commune de Saint-Julien-Molhesabate par l'instituteur public M. Ambert. La Société, vous le savez, met au premier rang de ses préoccupations l'amélioration du sort des populations rurales de ce pays. Elle pense qu'un des moyens les plus sûrs de l'obtenir est la propagation des saines méthodes d'agriculture. Les gens de la campagne ont généralement assez d'insouciance ; ils se plaisent dans l'ornière de la routine. Aussi les terres, en beaucoup de localités, sont médiocrement labourées ; les assolements mal entendus ; la ferme est dans un état d'incurie déplorable ; les avantages des prairies artificielles ne sont pas encore appréciés partout. Que dire du petit jardin, enclos de pierres brutes ou de broussailles, envahi par les ronces? Quoique habituellement placé à côté de la maison, il est bien la pièce la plus négligée et la plus inutile de la ferme : il n'y pousse que quelques maigres tubercules. Une réforme radicale qui ne porterait même que de ce côté, dont l'instituteur donnerait le conseil et l'exemple, aurait sur les mœurs du paysan et sur le bien-être de ses enfants des effets salutaires. La bonne tenue du jardin, divisé en plates-bandes potagères entourées d'arbres fruitiers, où se trouveraient quelques jolies fleurs vivaces, coûterait bien peu de travail à la robuste famille du laboureur et lui serait une source de pures jouissances. Par le

jardin on atteindrait l'intérieur de la ferme dont on ferait disparaître, avec le désordre et la malpropreté, la gêne, la misère et la maladie.

L'instituteur peut donc, sans rien diminuer de son dévoûment à l'instruction des enfants, acquérir un nouveau titre à la considération publique. Qu'il mette en pratique, dans le communal qu'il aura défriché de ses mains, quelqu'une des leçons d'agriculture qu'il a reçues à l'école Normale et à la ferme de Malaval et il verra bientôt de quelles heureuses conséquences son exemple sera suivi.

La Société, heureuse d'encourager dans cette voie d'honneur l'instituteur de Saint-Julien-Molhesabate, lui a conféré à l'unanimité le titre de membre correspondant. Vous voudrez bien lui en adresser le diplôme ci-inclus.

J'ai l'honneur d'être, etc.

M. l'Inspecteur se propose de faire usage de cette lettre pour engager, dans ses tournées, MM. les Instituteurs à imiter l'exemple de leur collègue de Saint-Julien-Molhesabate.

La Société confère encore, à l'unanimité, le titre de membre correspondant à un de ses lauréats, M. Edouard Beaufrère, qui en fait la demande « en » promettant, dit-il, de mettre tout son zèle à intro- » duire tous les nouveaux modes de culture dans nos » campagnes isolées, mais fertiles. » — M. Edouard Beaufrère, propriétaire au Mas de Lagrange de Soubrey, commune de St-Pierre-Salettes, canton du Monastier, nous donne plus que des promesses. — Il a

planté 5,000 pieds d'épicéas ou mélèzes, venus de graines. — Il plante annuellement 200 à 250 arbres de qualités différentes, tels que frênes, ormeaux, sycomores, peupliers d'Italie, etc.; et, quoique confiné dans les hautes montagnes du canton du Monastier, il a créé un enclos qui donne des fruits de première qualité, tels que prunes de reine-claude, pommes-rainettes, calvilles, poires de Florence, mouille-bouche, cerises variées de toute beauté. — Il n'a pas négligé les fleurs, dont il a de belles collections : des vivaces, des annuelles, avec des bordures d'allées et des arbustes d'ornement. — Voilà, certes, des faits qui parlent hautement en faveur de l'initiative bienfaisante de notre Société ; aussi votre Secrétaire s'est-il empressé d'envoyer à M. Beaufrère l'avis de sa nomination, en l'invitant à multiplier ses communications des expériences qui réussissent si bien et qui sont de si bon exemple.

Culture du topinambour. — Dans le *Bulletin agricole* du Puy-de-Dôme, nous trouvons, dit M. le Président, des documents nouveaux et intéressants sur la culture du topinambour, par un de nos collègues, M. Doniol père. Cet agronome distingué trouve de grands avantages dans la culture de cette espèce de tubercules. Un demi-hectare de terrain de 3e classe lui a donné un revenu net annuel, pendant 15 ans, de 375 fr. 25 cent. Le topinambour se cultive sur le même emplacement, sans qu'on ait besoin de plantations ou de semences nouvelles; car, quelque soin qu'on mette à l'arracher, il reste toujours dans la terre plus de

tubercules qu'il n'en faut pour la garnir, de sorte qu'on peut dire, suivant l'expression pittoresque de M. Doniol, que cette plante a la propriété de se succéder à elle-même.

Les moutons en font avec avidité leur nourriture ordinaire ; on doit s'en servir toujours à l'état cru. Il est vrai que cette nourriture les prédispose à l'apoplexie, mais une saignée copieuse faite à l'oreille prévient tout accident. La race bovine consomme aussi le topinambour avec empressement ; il ne produit pas les fâcheux effets qui résultent de l'alimentation par les pommes de terre non cuites.

A l'exception du rapport sur la belle exposition d'horticulture qui a eu lieu à Paris, concurremment avec celle des beaux-arts, et qu'on peut lire dans le *Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture*, les autres publications ne renferment rien que la Société ne connaisse déjà et qui soit digne de lui être communiqué.

Un prospectus sur une question ancienne et déjà bien débattue, celle d'une réserve de blé pour les jours de disette, fixe un moment l'attention de la Société. — M. Balme veut bien se charger de le lire et de nous en donner son avis à la prochaine séance.

M. Dumontat, dont nous avons entendu le rapport sur les expériences de M. Richond, relativement au soufrage de la vigne, déclare qu'après avoir obtenu de l'auteur du mémoire des explications satisfaisantes, il

va à son tour essayer les moyens indiqués dans le travail de M. Richond.

M. le Président annonce que l'allocation du Ministre de l'Agriculture a été portée de 2,000 à 2,500 francs. — Il espère qu'elle pourra s'élever encore et arriver au taux de 3,000 où elle a été à une époque antérieure.

Pisciculture. — M. le Président annonce que M. le Préfet se propose d'inaugurer, le 12 de ce mois, l'établissement de pisciculture au lac du Bouchet. Notre nouveau confrère, M. Limozin, sous-inspecteur des eaux et forêts, nous rendra compte de cette inauguration qui est depuis si longtemps dans les vœux de la Société.

M. de Causans a lu le traité qui lui avait été confié. Mais comme M. Millet ne s'occupe, dans cet ouvrage, que de pisciculture marine, il n'y a pas lieu à rapport.

Ecoxomie publique. — *Chemins de fer.* — La Société apprend avec intérêt que les ingénieurs de la compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne au Puy sont à nos portes, et qu'ils ont déjà planté leurs jalons depuis Firminy jusqu'au Puy.

Sciences physiques et naturelles. — M. le Président donne lecture d'une Notice sur un ouvrage de M. Poulett Scrope. — Elle intéresse la Société, car elle donne les opinions de ce célèbre naturaliste anglais sur les questions que soulève l'étude de la constitution

géologique de notre département, que cet infatigable voyageur a visité dans tous les sens.

M. le Président entretient la Société du dévoûment d'une autre personne à la science. Mme Arnaud, dont l'ardeur pour la botanique paraissait s'être un peu ralentie, encouragée par une lettre de notre Président, M. Ch. de Lafayette, et par quelques exhortations de votre Secrétaire, a repris son œuvre avec la vivacité d'un jeune savant. Elle a exploré l'arrondissement de Brioude, suivant le cours de l'Allier depuis Langeac jusqu'à Brassac. Pendant le long séjour qu'elle a fait dans cet arrondissement, elle a enrichi son herbier d'un grand nombre d'espèces dont les flores du pays ne faisaient pas mention.

Sur l'avis de plusieurs membres et notamment de MM. de Brive et Azéma, la Société décide qu'il sera adressé des félicitations à Mme Arnaud, pour les pénibles recherches, les fatigues et les dépenses devant lesquelles, mue par un sentiment de tendre piété, elle n'a pas reculé dans le but de continuer l'œuvre de M. Marcelin Arnaud, son fils, qu'une mort prématurée a ravi à la science.

En outre, Mme Arnaud sera invitée à vouloir bien mettre en ordre tous les matériaux qu'elle possède, de manière à ce que nous puissions avoir dans un bref délai cette flore si désirée qui sera pour ses auteurs et pour la Société un titre d'honneur.

Sciences médicales. — M. le Président, à l'occasion d'un Bulletin de la Société de médecine de Besançon,

qui traite de la fièvre typhoïde, se demande s'il ne serait pas utile que notre Société, qui compte parmi ses membres les médecins les plus distingués de la ville, portât son attention sur ce terrible fléau qui, à des époques rapprochées, vient répandre la désolation et la mort sur plusieurs points du département. On sait tous les ravages qu'elle a faits dans une ville d'un département voisin et qui est si près de nous. La commune de Brives en fut atteinte en 1856; en 1857 c'était le tour de la commune de Vals, qui n'est pour ainsi dire qu'un faubourg de notre ville. Dans ce dernier village elle a sévi d'une manière cruelle, s'attaquant surtout à la partie la plus vivace de la population, aux jeunes gens et aux adolescents. Devons-nous nous laisser traiter ainsi sans jeter le cri d'alarme, et nos concitoyens n'ont-ils pas le droit d'attendre de nous, des lumières de nos collègues les plus dévoués et les plus instruits quelques éclaircissements sur la marche de cette maladie, sur ses symptômes précurseurs, sur les causes qui peuvent l'amener et sur les moyens préservatifs? Des faits bien constatés, bien observés mettraient peut-être sur la voie de quelques heureuses découvertes. Ainsi le village de Vals est un de ceux qui, ordinairement, souffraient le plus des épidémies. Il n'avait pas d'eau potable. Réduit aux eaux du Dolézon, qui ne lui arrivent qu'après avoir lavé les prairies périodiquement couvertes de fumiers, ce village ne devait pas trouver dans cette boisson, chargée d'éléments délétères, une réfection salutaire. Pendant mon administration, dit M. Aymard, mes premiers soins se sont tournés de ce côté, et malgré le chiffre élevé de la dépense, malgré

les résistances qui ordinairement s'attachent aux meilleurs projets, j'ai fait voter la création d'une fontaine destinée à remplacer les eaux malsaines du Dolézon; par mon initiative, la commune a fait l'achat d'une de ces sources abondantes et limpides qui donnent tant de fraîcheur à la riante vallée de Vals et, au moyen d'un aqueduc de près d'un kilomètre et de tuyaux d'un diamètre assez fort, et aujourd'hui, grâce à l'activité du maire actuel, M. Arnaud, les eaux pures et salutaires d'une fontaine abreuvent le village de Vals. Depuis ce moment il ne paraît pas que de nouveaux cas de fièvre typhoïde ou de petite vérole se soient déclarés. Quant à moi, dit M. le Président, je ne doute pas un instant, sans pouvoir le justifier entièrement par des raisons plausibles, que ce ne soit à l'insalubrité de ces eaux que ce village, d'ailleurs placé dans une bonne situation topographique, a dû l'apparition des épidémies qui l'ont décimé plusieurs fois. — — M. le Président croit donc de son devoir d'appeler l'attention de la Société sur ces faits. Il désirerait que l'examen en fût soumis aux lumières d'une commission composée d'hommes spéciaux.

M. le docteur C. de Lafayette ne croit pas à l'efficacité de ce moyen. La fièvre appelée typhoïde, si c'est réellement l'épidémie qui a effrayé la population de Vals, est une des plus hautes et des plus incessantes préoccupations de la médecine; l'attention de la science est toute grande éveillée sur cette terrible épidémie qui sévit à raison de circonstances si diverses, dépendantes les unes des localités, les autres des individus, d'autres de la température, de l'alimentation, etc. Il pense

donc qu'une commission et un rapport n'aboutiront pas, faute de grands moyens d'observation, et n'ajouteraient rien à ce qu'on sait déjà sur ce sujet et à ce qui en a été dit au congrès de 1855, dans le remarquable travail de M. le docteur Mouret. Il suffit, dans la situation où nous sommes, que les faits qui se produisent soient constatés avec soin et dans tous leurs détails par le médecin des épidémies, à qui revient la mission de ce genre de travail ; mission qui a été remplie avec beaucoup de distinction par M. le docteur Porral, comme l'attestent des rapports consignés dans nos *Annales*.

M. le docteur Martel partage les mêmes sentiments et M. du Garay, aujourd'hui médecin des épidémies, se charge de faire à la Société un rapport sur l'épidémie de la fièvre typhoïde qui a sévi dans les localités environnantes.

Sciences historiques. — M. le Président annonce une nouvelle candidature, celle de M. Auguste Bernard, de la Loire, comme membre non résidant. Le mémoire produit par le candidat concerne les voies romaines dans la partie du département de la Loire jusqu'à Ruessium ; la commission est composée de MM. Aymard, Sauzet, l'abbé Bernard. M. Aymard se charge du rapport.

M. Bernard intéresse vivement l'assemblée avec le cartulaire de l'abbaye de Chamalières.

Beaux-arts. — *Littérature*. — Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale une *Instruction pastorale* pour le mois de Marie, avec mandement pour l'œuvre

de Notre-Dame de France, par Monseigneur de Morlhon, notre digne évêque.

On ne saurait développer avec plus d'onction, avec plus d'éloquence et de poésie, mais en même temps avec plus de justesse et de rigoureuse orthodoxie, toutes les idées que fait naître cette gracieuse dévotion à Marie qui depuis quelques années se propage toujours plus largement dans le monde catholique. Elle est accompagnée du troisième prospectus pour l'érection de la statue de Corneille ; cet opuscule, sorti de la plume d'un de nos confrères, M. Alirol, est plein de faits intéressants et rédigé avec esprit et talent.

La parole est ensuite donnée à M. Bernard François, chargé du rapport sur la candidature de M. Bompard. Ce travail obtient l'assentiment général ; il est vif, net, spirituel et conclut à l'ajournement de l'admission du candidat. L'assemblée en adopte les conclusions et, par exception, décide son insertion dans le procès-verbal.

MESSIEURS,

M. Bompard a présenté, pour être admis dans vos rangs à titre de membre non résidant, une ode sur le château de Bouzols.

J'ai l'honneur de vous communiquer le résultat de l'examen auquel s'est livrée la commission chargée d'apprécier cet ouvrage.

Le titre de la pièce donnait lieu d'espérer que le poète, s'inspirant des événements remarquables dont Bouzols a été le théâtre, les ferait passer sous les yeux du lecteur. Hélas! Messieurs, il n'en est rien: soit que l'auteur n'ait pas consulté les annales du Velay, notamment les ouvrages si recherchés de MM. Arnaud et Mandet, nos historiens chéris; soit qu'il ait ignoré lui-même les fastes du château de Bouzols, toujours est-il qu'on n'en retrouve pas la moindre trace dans ses strophes.

Pourquoi passer complètement sous silence le long siége soutenu, en 1399, par Raymond-Louis de Beaufort, vicomte de Turenne, baron de Bouzols; — la prise du château en 1420 par les Bourguignons, auxquels il est repris en 1421; — le nouveau siége qu'il soutient victorieusement en 1590 contre les Royalistes; — sa soumission au duc de Nemours, l'un des principaux chefs de la Ligue, en 1591; — la surprise qu'il éprouve en 1610 de la part des habitants du Puy?

Pourquoi taire également ses illustres possesseurs: les Polignac, les Turenne, les Beaufort, les d'Armagnac, les Montaigu, dont les noms retentissent si souvent dans notre histoire?

Aussi, Messieurs, quoique cette ode ne manque pas d'un certain mouvement lyrique, il est évident qu'en l'absence de faits historiques, ou même de chronique légendaire, elle a le grave défaut de n'exprimer que des lieux communs; de sorte qu'il suffirait de substituer au nom de Bouzols celui de tout autre manoir en ruine, pour que l'ode s'adaptât parfaitement à cette nouvelle destination. De là, absence d'intérêt et d'inspiration, malgré la valeur d'un certain nombre de vers parmi lesquels nous citerons les suivants:

Les verts festons du lierre et l'humble giroflée
S'attachent aux créneaux du donjon chancelant,
Et le gazon fleurit dans la cour désolée
Où ton maître jadis revenait triomphant....

Il est à regretter que beaucoup d'autres passages soient moins corrects et moins bien sentis.

Permettez-moi, Messieurs, d'arrêter un instant votre attention sur quelques imperfections que, parmi plusieurs autres, j'ai relevées pour ainsi dire à la hâte :

Est-ce là que jadis, déployant leur puissance,
Grondaient en menaçant les foudres des Césars?

Quels Césars? La tradition de Bouzols ne remonte point aux Empereurs romains. Le synonyme ne paraît donc pas heureusement choisi pour désigner des barons du moyen-âge.

Dans tes murs accouraient les bataillons épars.

Le mot *épars* qu'affectionne l'auteur jusqu'à le reproduire deux à trois fois dans la pièce, semble placé là pour la rime et représente une idée qui jure avec le vers suivant :

Ils se pressaient nombreux sous ta noble bannière.
....
Et le clairon bruyant disait à tous: malheur!

Malheur à tous! dit le poète. Les vainqueurs et les vaincus semblent ainsi confondus dans un désastre commun.

Et en parlant de débris :

Le pâtre indifférent les foule avec mépris.

L'indifférence et le mépris se contredisent d'une manière choquante : un pâtre ignorant peut fouler sans émotion de nobles ruines ; mais il ne saurait mépriser ce qu'il ne comprend pas.

Quelquefois cependant la joyeuse jeunesse

L'adjectif *joyeuse* convient certainement au substanti *jeunesse ;* mais en poésie, leur réunion est peu séduisante pour l'oreille.

Enfin le dernier vers de la pièce :

Le monde passera comme un fleuve tari...

Un fleuve tari a passé ; mais il ne passera plus, du moins tant qu'il restera dans son état de desséchement. L'auteur a donc rendu son idée d'une manière inexacte.

Pour résumer, il a paru à votre commission qu'une œuvre aussi courte réclamait une inspiration plus originale et plus de perfection dans la forme, et que ces défauts n'étaient pas suffisamment rachetés par le style et le mouvement de quelques strophes.

Ce n'est pas la première fois que M. Bompard frappe à votre porte. Quelques pièces de vers qu'il avait produites déjà, dans une autre circonstance, pour solliciter vos suffrages, furent déclarées insuffisantes.

Je dois ajouter que l'ode sur Bouzols était comprise dans ce premier envoi et qu'il ne paraît pas que l'auteur y ait introduit, depuis lors, des modifications notables.

En présence de l'imperfection de cet ouvrage, votre commission a pensé que M. Bompard devait être invité à

présenter un titre d'admission plus réel et plus important. Elle vous propose en conséquence d'ajourner sa candidature.

Gravure. — M. le Président communique une lettre de M. le docteur Peghoux, par laquelle ce savant confrère sollicite l'intervention de la Société pour obtenir des gravures sur bois de M. Camille Robert. On sait, dit M. le Président, avec quel talent M. Camille Robert a su orner quelques pages du compte-rendu du Congrès scientifique de France. — Sa présence au Puy est une très-heureuse circonstance. — Tous les jours, il nous arrive d'avoir besoin de son burin consciencieux et savant pour la reproduction des monuments qui, de tous côtés, semblent comme sortir de dessous terre. — Il serait à désirer que, par des commandes, la Société eût le bon esprit de retenir parmi nous cet artiste si plein de zèle et de talent.

Architecture. — M. de Brive demande ce que devient le projet de restauration du Musée. Il serait à désirer que M. Pradier voulût bien s'occuper sérieusement du plan et du devis de la restauration de notre Musée. Il sait pertinemment que l'érection de la statue colossale de Corneille ne peut avoir lieu à l'époque fixée. Aucune raison ne doit donc s'opposer à ce qu'on mette la main à l'œuvre le plus tôt possible. Une économie bien entendue exige qu'on n'attende pas le moment où les travaux du chemin de fer rendront la main-d'œuvre fort chère.

Ce provisoire, en se prolongeant, nous fait le plus grand mal. Les plafonds de la grande salle se détériorent tous les jours; les collections ne sont pas à leur place; il est grand temps qu'on avise.

M. Souteyran partage les mêmes sentiments et assure, en très-bons termes, la Société du bon vouloir de l'administration municipale, à qui ne peut pas être imputée la faute d'une si déplorable situation. La Société, pénétrée des excellentes dispositions de la Mairie pour ses intérêts, charge M. le Président d'agir activement auprès de M. Pradier, pour en obtenir l'ouverture des travaux de restauration du Musée.

Personnel de la société. — Après la lecture du rapport de M. Plantade, sur la candidature et sur le mémoire présenté par M. Limozin, ayant pour sujet : *Reboisement du pays*, rapport dont la lecture a été faite par le Secrétaire, en l'absence du rapporteur, M. le Sous-Inspecteur des eaux et forêts a été élu membre résidant, à l'unanimité. — Voici ce rapport.

Messieurs,

Dans le travail présenté par M. Limozin, comme titre d'admission, en qualité de membre résidant, l'auteur jette d'abord un coup-d'œil rapide sur l'état actuel de notre département, et tout en laissant pressentir un avenir plus prospère à certains points de vue, il constate que pour le présent la principale richesse du pays se trouve dans les produits du sous-sol : ce qui l'amène à dire que cette

richesse est ici, plus qu'ailleurs peut-être, susceptible d'extension. Puis il ajoute :

« Des personnes plus compétentes vous entretiendront » d'améliorations culturales. Je me propose de vous sou- » mettre quelques observations sur la Haute-Loire, *au* » *point de vue des bois*. Je sais quel intérêt vous prenez à » la conservation de cette partie de la richesse publique. » En vous parlant des bois, je suis sûr d'éveiller, au » moins par le choix du sujet, l'attention de votre hono- » rable compagnie. »

Vous le voyez, Messieurs, c'est dans la spécialité de ses fonctions que le candidat a pris le sujet de son mémoire. Ce choix, de bon goût, concorde bien avec les termes modestes de son entrée en matière.

L'auteur du mémoire passe rapidement sur l'utilité des bois en général, sur leur rareté progressive et sur leur innocuité en raison des terrains improductifs qu'ordinairement ils occupent. Il traite de l'influence des forêts sur les climats et sur les accidents météorologiques, ainsi que de l'obstacle qu'elles opposent aux inondations.

Après avoir démontré, par l'étude des lieux et la tradition, que le département de la Haute-Loire, loin de présenter, comme aujourd'hui, de vastes étendues de terrain complètement dénudées, était, il y a un siècle, couvert de forêts, il se demande d'où peut provenir ce changement, et il pense que la double cause de ce déboisement général n'est pas moins dans le morcellement de la propriété survenu vers la fin du siècle dernier que dans l'abus du parcours.

Il ne restait plus qu'à indiquer les moyens de remédier à ce fâcheux état de choses, et c'est par là que M. Limozin

termine son mémoire, dont je vais vous lire la conclusion :

« Je vous ai signalé, Messieurs, l'utilité des bois en général, et dans la Haute-Loire en particulier. Je vous ai signalé l'appauvrissement et la diminution du sol forestier dans ce département. J'ai essayé de vous faire connaître les causes de cette décadence et les difficultés locales du reboisement.

« Il me resterait maintenant à indiquer les mesures à prendre, tant pour assurer la conservation des bois encore existants, que pour réparer les ruines déjà faites; mais parmi ces mesures, les unes devraient avoir pour objet la propriété privée; il ne m'appartient pas de m'en occuper. Je ferai seulement remarquer en passant qu'il ne suffit pas, pour faire du reboisement, d'offrir des primes et d'accorder des dégrèvements d'impôts, et que la prohibition de défricher ne garantit pas la longue existence des bois de nos montagnes, s'il est permis aux propriétaires de les livrer aux troupeaux dans toutes conditions.

» Le gouvernement réparateur et éclairé de l'Empereur a sans doute examiné ces questions sous toutes leurs faces : si des mesures sont prises dans l'intérêt des bois, on doit croire qu'elles seront efficaces.

» En ce qui touche les biens communaux, l'Administration forestière, sans sortir des limites de la législation actuelle, pourrait poursuivre et obtenir le reboisement des terrains pour lesquels cette transformation est reconnue nécessaire; mais, comme je l'ai fait voir, sa tâche est difficile.

» Il serait d'abord indispensable de mettre un peu d'ordre dans les habitudes du parcours et de vaine pâture.

L'élève des bêtes à laine est sans doute une des principales richesses de ce pays, et l'on ne doit pas songer à supprimer cette branche de l'industrie agricole. Mais s'il faut conserver le mouton, on doit en proscrire l'abus. Le pacage devrait faire, dans chaque commune, l'objet d'une réglémentation. Il faudrait notamment proportionner le nombre de moutons au nombre d'hectares de pâtures, et il ne devrait pas être loisible à chaque propriétaire aisé de nourrir, *aux dépens du sol communal*, autant de bêtes qu'il peut en acheter. Il faudrait aussi que le lieu du parcours fût fixé, suivant les temps, par le maire : avec un parcours réglé et aménagé, les agriculteurs tireraient un bien meilleur parti de leurs herbages. Quant aux chèvres, elles devraient être l'objet des règlements les plus sévères. Ces animaux devraient être tenus en laisse ou attachés sur le lieu de leur pacage ; il devrait même être permis de les tuer dans l'intérieur des bois.

» Il faut reconnaître, au surplus, que le reboisement et la conservation des terrains communaux sont en voie de progrès. L'Administration forestière a, par sa surveillance et avec votre utile concours, converti en bois des surfaces considérables ; elle pourra, avec les mêmes moyens, continuer ces améliorations. Mais si elle a beaucoup fait, il lui reste encore plus à faire. Près de dix mille hectares de friches communales sont encore à soumettre au régime forestier, et parmi les terrains qu'elle surveille, une grande partie est à reboiser. Elle fera tout cela sans doute, mais il lui faudrait, pour aller vite en cette besogne, indépendamment d'un personnel plus nombreux dans ce département, le concours actif des

autorités locales et l'appui de l'opinion, c'est-à-dire l'adhésion des hommes éclairés du pays.

» Jusqu'à présent, Messieurs, vous vous êtes associés aux efforts de mon administration; vous l'avez aidée très-efficacement des ressources de votre Société; par vos travaux et avec la haute influence que vous exercez à si juste titre sur l'opinion, vous avez soutenu son œuvre contre l'indifférence et les préjugés.

» L'Administration forestière ne peut que vous être reconnaissante de tout ce que vous avez fait; si vous lui continuez votre appui, sa tâche, dans ce département, sera bien simplifiée. »

En vous faisant cette citation textuelle, j'ai voulu, Messieurs, vous faire juger par vous-même du mérite de ce mémoire, qui m'avait paru également recommandable par la clarté et la correction du style, et par la logique des idées. Je regrette que vos usages ne m'aient pas permis de vous lire, au lieu d'une analyse de ma façon, l'entier travail de M. Limozin : le candidat n'aurait fait qu'y gagner et la Société ne pouvait pas y perdre. Quoi qu'il en soit, vous accueillerez avec empressement la demande qui vous est adressée, tant pour la valeur du récipiendaire, dont le mémoire nous est un échantillon précieux, qu'en considération des fonctions qu'il remplit.

En lui ouvrant vos portes, Messieurs, vous aurez fait un pas de plus dans la voie tracée par votre devise : *Nititur ad utilia.*

A six heures et demie, la séance est levée.

Le Secrétaire,
BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 3 JUIN.

SOMMAIRE.

Lettre adressée de Paris à M. le Secrétaire par M. le Président. — DONS AU MUSÉE : Larmiers d'une frise antique en pierre de Blavozy, trouvés à l'Hôpital-général. — Base de colonne, produit d'une fouille faite à Espaly. — AGRICULTURE : Discussion sur le morcellement de la propriété, au sujet d'un article de M. Léonce de Lavergne ; MM. de Fontpertuis, Calemard de Lafayette père, Bertrand de Doue, de Brive, le Président. — Charrue Bella, dite *Biscoca*. — Semoir en lignes de M. Alphonse Calbiac. — Truffière artificielle de M. Rousseau, de Carpentras. — Méthode de culture de M. Aroux ; rapport de M. Bertrand de Doue. — Enquête sur les suites de la gelée des 9, 10 et 11 mai. — Résultat des semis envoyés par la Société d'acclimatation de Paris. — *Arboriculture :* Le saule à feuilles de laurier ; M. du Villard. — *Pisciculture :* Empoissonnement du lac du Bouchet ; tradition sur ce lac ; M. Limozin. — Sondage du lac ; M. Bertrand de Doue. — ÉCONOMIE PUBLIQUE : Réponse négative au sujet de l'exemption du service militaire pour les élèves des fermes-écoles. — SCIENCES : *Mathématiques :* M. le prince Alphonse de Polignac — *Sciences naturelles :* Insectes qui ravagent les prairies de Saint-Julien-Molhesabate ; M. Ambert. — *Sciences médicales :* Rapport de M. le docteur du Garay sur une épidémie de Vals.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

La séance est ouverte à trois heures.

La parole est au Secrétaire de la Société, qui donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Ce compte-rendu est adopté sans réclamation.

M. le Président fait donner lecture d'une lettre de M. Ch. Calemard de Lafayette, adressée de Paris à M. le Secrétaire.

Ce souvenir de notre si dévoué Président, que des affaires importantes et personnelles retiennent loin de nous, est un témoignage de l'intérêt qu'il porte à la Société, dont la pensée ne le quitte pas au milieu de graves occupations.

La Société accueille cette communication avec plaisir.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Je suis bien en retard vis-à-vis de vous, mon cher collègue, et j'aurais dû depuis longtemps vous remercier de votre bon souvenir. Mais j'ai été et suis encore tellement incertain de mes faits et gestes, voyageant à droite et à gauche, au nord et au centre, et croyant, de plus, que d'un jour à l'autre il me serait possible de préciser l'époque de mon retour; enfin je me suis si mal et si peu appartenu depuis trois mois, que je suis peut-être excusable de n'avoir rien fait de ce que j'aurais voulu et dû faire.

Les mêmes incertitudes qui ne me laissaient pas dès la veille la libre disposition du lendemain m'ont fait ajourner également une bonne partie des démarches que je compte faire, avant mon départ, pour le bien de la Société.

Un moment accidentel de répit, durant la tenue du Congrès des Sociétés savantes, m'a permis, néanmoins, de donner aux séances une sorte d'assiduité relative, et j'en ai profité pour chercher à y représenter de mon mieux notre

Association, en tâchant de la maintenir, par la manifestation de ses œuvres et de ses efforts, au rang tout-à-fait exceptionnel qu'on veut bien lui accorder.

Cette année, comme toujours, la marche, les tendances les voies et moyens de notre petite académie ont recueilli une fois de plus les témoignages d'une vive adhésion. Notre organisation générale et nos vues, la part faite parmi nous dans des proportions diverses, conformes à toutes les aptitudes et à tous les besoins, la part faite, dis-je, à toutes les spécialités ; cette heureuse universalité d'études qui permet de ne pas laisser passer sans examen compétent une seule des questions importantes de l'actualité scientifique, semblent toujours à ceux qui comparent notre œuvre à celle des autres associations du même genre, mériter d'être donnés en exemple dans des villes même d'une tout autre valeur.

C'est certainement à cette justice flatteuse qui nous est rendue, que je dois attribuer, comme le faisait l'année dernière M. de Brive, la part qui est toujours accordée au représentant de notre Société dans les distinctions honorifiques dont dispose le Congrès.

Puisque c'est bien certainement la Société qu'on honore et qu'on veut honorer dans son Président, je n'ai pas le droit de taire qu'en m'appelant à présider une séance générale, dans une session où j'ai vu tour-à-tour se succéder au fauteuil MM. de Montalembert, Boulatignier, Drouyn de l'Huis, etc., le Congrès a fait dans ma personne, à la Société du Puy, un accueil qui nous oblige grandement.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ce que j'ai dû communiquer, au sujet de la création de notre commission des

recherches historiques, a trouvé dans le Congrès l'assentiment le plus absolu.

Au moment où M. le Ministre de l'instruction publique se préoccupe beaucoup du Concours que les Sociétés savantes de la province peuvent donner aux études générales, le Congrès a cru devoir faire auprès du Ministre, de l'exemple que nous donnons, l'objet d'une recommandation toute particulière.

Enfin le délégué du ministère auprès du Congrès, — que j'ai eu l'occasion de revoir depuis, m'a assuré combien nous pouvions compter sur une sympathie effective pour nos œuvres, dès que l'organisation du nouveau comité historique aura nettement établi les rapports ultérieurs entre les Sociétés savantes et le ministère. Je n'ai pas dû négliger non plus de mentionner les fouilles accomplies sous les auspices de la Société, en rendant au zèle de notre collègue M. Aymard la justice qui lui est due ; je crois avoir ainsi préparé les voies pour les demandes que je compte faire plus directement avant mon départ.

Ces demandes me semblent pouvoir porter et sur quelques suppléments d'allocations que nous avons lieu d'espérer, et sur les ouvrages que nous aurions intérêt à posséder.

Sous ce dernier rapport, je serais bien aise d'avoir votre avis sur les ouvrages sérieux et de quelque importance qui vous paraîtraient particulièrement utiles aux études historiques dont nous aimons, vous et moi, à espérer de si bons résultats.

Vous voudrez bien aussi provoquer nos autres collègues de la commission à vous communiquer à cet égard leurs propres inspirations. — En un mot, je vous serai bien

obligé de me faire, à l'aide du concours de ceux de nos collègues que vous croirez bon de consulter, une note des additions à notre bibliothèque qui sembleraient le plus immédiatement désirables.

Dans le même ordre d'idées, et pour ce qui concernerait encore notre histoire locale, j'ai pu donner quelques heures à la bibliothèque ; mais j'avoue qu'à mon grand regret j'ai été trop souvent empêché de faire à cet égard ce que j'aurais désiré. Auriez-vous, en outre des indications générales que vous me transmettrez, quelques mentions plus précises à me fournir ? et puis-je vous être bon à vérifier spécialement quelque chose? disposez de moi dès lors en toute liberté !

Au point de vue agricole, mon absence et surtout quelques pérégrinations extérieures n'auront pas été, j'espère, tout-à-fait inutiles pour mon instruction personnelle. A Paris même j'ai examiné avec soin les instruments inconnus dans nos cultures et dont l'introduction pourrait y rendre de bons services ; j'ai, sous ce rapport, quelques idées que je communiquerai à mon retour, en subordonnant naturellement toute chose à la loi supérieure des possibilités financières.

Enfin j'ai fait des démarches pour arriver à la réalisation du vœu souvent émis par nous, pour la formation d'une catégorie spéciale de la race du Mezenc dans les concours. Si nous n'avons pas sous ce rapport pleine satisfaction, du moins il paraît assuré qu'on cessera d'assimiler, à son grand dommage, la race mezine avec une race écrasante par ses apparences, la race d'Aubrac. Les Mezenc ne seraient plus désormais mis en concours qu'avec une race de montagne beaucoup moins redoutable et qui d'ailleurs

ne sera que très-peu représentée, si elle doit l'être, non-seulement au concours de 1860 au Puy, mais même dans les autres chefs-lieux de la circonscription qui, par leur proximité, nous paraîtraient accessibles à nos produits.

Je me préoccupe comme vous de ce qu'il y a de regrettable dans les retards apportés à nos publications. Il est clair que les travaux perdent toute actualité, partant tout intérêt, dans ces ajournements. Mais la question financière rend très-délicates les modifications qu'on pourrait être tenté de faire dans le régime actuel. Au moins faudrait-il attraper le courant à tout prix.

Adieu, mon cher collègue, et laissez-moi vous répéter, en finissant, de disposer de moi sans nulle façon. — Si je n'avais pas été trois fois déçu dans les espérances que je formais d'un mois à l'autre, je vous dirais que j'espère bien être de retour au commencement du mois prochain. — Jusqu'à présent c'est là mon plan comme mon vif désir; mais ne serai-je pas entravé? — J'espère encore que non, sans en être sûr.

En tout état de cause, n'ayant plus devant moi qu'un temps désormais limité, et forcé par d'autres occupations de répartir la besogne facultative que je m'imposerais sur une période déterminée, je désirerais, si je dois avoir à faire quelques démarches pour ce qui semblerait utile dans l'intérêt de la Société, en recevoir le plus tôt possible la communication. Jusqu'à présent la présence des députés encombrait les ministères; les personnes que j'aurais pu mettre en mouvement objectaient cette difficulté.

Désormais le terrain est un peu plus libre. La question de nos chemins de fer est évidemment et doit être toujours pour nous la grande préoccupation. Je m'efforcerai de

grouper et de stimuler ici les influences qui sont solidaires de nos intérêts. Mais malheureusement les circonstances semblent peu propices ; la place est toujours dans une situation assez fâcheuse pour que les nouvelles opérations financières effraient beaucoup les compagnies. L'inertie est donc à l'ordre du jour pour les grands travaux, excepté en ce qui touche Paris, qui continue à faire peau neuve de toute part, et cela à l'aide d'une vaste improvisation générale. — Quand viendra donc le tour du Puy?

En ce qui nous concerne du moins faisons toujours tout notre effort pour ne pas laisser notre petite patrie tout-à-fait oubliée. On ne se rend peut-être pas assez compte de la valeur des moindres travaux intellectuels, pour mettre un pauvre pays en évidence. — Dans notre petite sphère, souvenons-nous-en le plus souvent possible ; et en attendant, mon cher collègue, croyez combien j'apprécie, dans la communauté de ces idées, votre dévoué concours et votre zèle intelligent, croyez de même à ma bien affectueuse confraternité.

CH. CALEMARD DE LAFAYETTE.

DONS AU MUSÉE. — *Acquisitions.* — M. le Président a la satisfaction de signaler une acquisition nouvelle et très-importante dont vient de s'enrichir notre musée lapidaire. Par ses soins, quatre blocs énormes de pierre, d'origine très-ancienne, ont été extraits d'un mur de soutènement situé dans le jardin de l'Hôpital-général. Pour cette œuvre, M. Aymard a trouvé dans MM. les administrateurs et dans M. l'économe des hospices,

M. Gerbier, un concours empressé, plein de courtoisie et de bon goût, qui montre l'estime que les hommes distingués de ce pays ont pour les travaux de la Société. Ces belles pierres, du même modèle que celles qui ornent la coupole du clocher angélique de la cathédrale, nous donnent, dans un assez grand développement, une des parties essentielles d'une corniche, le larmier, qui, d'après M. Aymard, couronnait cette frise dont la restitution, conduite avec tant de soins et d'intelligence, sera une des plus remarquables découvertes de l'archéologie. Avec quel art, quelle harmonie dans les proportions, quelle entente de la perspective sont taillées, creusées, sculptées, ces pierres que la carrière avait données si grossières !

Il nous est maintenant permis de dire, ajoute M. Aymard, que les pierres parlent et disent avec une éloquence irrésistible toute la grandeur des origines de la cité podienne.

Cette communication intéresse l'Assemblée qui, par l'organe de son Président, adresse des remercîments à MM. les administrateurs et à M. l'économe des hospices.

M. Aymard annonce encore qu'il a fait l'acquisition, au village d'Espaly, d'un fragment antique qui l'a mis sur la voie de bien d'autres découvertes. Ce morceau est une base de colonne avec partie de fût à feuilles imbriquées ; par la forme allongée des saillies, on peut supposer qu'elle faisait partie d'un édifice situé sur une éminence, à mi-hauteur du rocher d'Espaly.

Des fers de hache d'origine ancienne, trouvés dans des rochers, sont déposés sur le bureau.

Agriculture. — Dans les publications reçues par la Société, M. le Président signale un article de M. Léonce de Lavergne, inséré dans le *Journal d'agriculture pratique*, T. 1, 20 mai 1858, sous ce titre : Des excès du morcellement parcellaire et des moyens d'y remédier. M. de Lavergne semble y partager l'opinion de M. Pariset, agronome de Lunéville, qui prétend que les progrès de l'agriculture sont arrêtés par le système de morcellement qui tend de plus en plus à envahir les campagnes fertiles. La plupart des cultivateurs exploitent des domaines composés de petites parcelles, disséminées quelquefois à de grandes distances ; le plus souvent enclavées. Comment leur est-il possible de multiplier les cultures fourragères, les racines, sans lesquelles il n'y a pas de bonne agriculture possible? Comment leur est-il permis d'avoir des assolements bien réglés sur des terres enchevêtrées d'où ils ne peuvent sortir sans fouler les récoltes? de telle sorte que, l'état du sol leur traçant la seule ornière où il leur soit permis de marcher, ils en reviennent aux plantes épuisantes, et le résultat, suivant l'expression de M. Pariset, est qu'ils s'endettent, tout en s'exténuant et en se tuant le corps et l'âme.

Comme remède à cette situation, trois mesures sont recommandées par M. Léonce de Lavergne :

La première serait l'application de la loi de 1836, sur les chemins vicinaux, à l'ouverture de nouveaux chemins ruraux ou d'exploitation.

La deuxième consiste à favoriser les échanges, en revenant au principe de la loi du 16 juin 1824, qui ne soumettait les échanges d'immeubles qu'à un droit fixe

de un franc, lorsque l'un des immeubles échangés venait se réunir à une propriété contiguë. L'application de cette loi, malgré des abus facilement remédiables, n'avait entraîné, pendant dix ans qu'elle est restée en vigueur, qu'une perte annuelle de 400,000 fr. pour le Trésor.

M. de Lavergne cite un exemple qui mérite d'être rapporté de ce système d'échanges qu'il voudrait voir se généraliser. C'est celui qu'a donné le Président de la Société impériale et centrale d'agriculture. L'honorable M. Darblay, lui-même, dans son domaine de Noyen (Seine-et-Marne), a su amener trente-trois de ses voisins à lui céder 98 parcelles faisant ensemble 14 hectares, 92 ares, 55 centiares, contre 14 hectares, 27 ares, 58 centiares, divisés en 74 parcelles, et cela sans aucune soulte en argent.

M. de Lavergne voudrait encore que, dans certaines circonstances, dans le cas d'enclave, par exemple, l'échange fût rendu obligatoire, au moyen d'un nouveau genre d'expropriation forcée. Il se prononce pour le système des réunions territoriales, formées de propriétés trop morcelées et dont l'expérience, faite sur une grande échelle, a réussi en Prusse. Mais ce n'est pas sans faire des réserves qu'il préconise ce moyen de remédier aux désastreux effets du morcellement.

Il est encore bien plus réservé sur la dernière des trois mesures qu'il propose et qui consisterait dans la suppression de l'art. 826 du code civil, ainsi conçu : « Chacun des co-héritiers peut demander sa » part en nature des meubles et immeubles de la

» succession, etc. » Cette suppression permettrait aux tribunaux d'appliquer plus souvent le principe contenu dans l'art. 832 et qui dit : « Dans la formation » et composition des lots, on doit éviter, autant que » possible, de morceler les héritages et de diviser les » exploitations. »

L'opinion de M. Léonce de Lavergne, en matière d'économie sociale, est certainement d'un grand poids mais elle s'applique à des questions si graves que l'Assemblée s'en est émue.

Plusieurs membres prennent la parole en faveur du morcellement de la propriété. Ils n'admettent pas qu'on touche, sans une extrême nécessité, aux principes de notre code civil, à des lois qui sont chères au pays et sur lesquelles repose entièrement l'ordre social moderne. Alors la question est abordée sur divers points de vue, sous le point de vue économique et agricole et sous celui de la politique et de la morale.

Les uns se prononcent pour le *statu quo* . il n'y a rien à modifier à la législation actuelle disent-ils, le morcellement a suivi son cours ; le voilà au moment de s'arrêter. Il suffirait que le fisc adoucît encore ses rigueurs dans les transactions qui ont pour effet les échanges. Déjà a commencé le travail de la recomposition. Les nécessités de la culture, l'apport de la femme, les produits de l'épargne et du travail viennent tous les jours accroître le noyau héréditaire. Ajoutez à cela les heureux changements qui s'opèrent dans les mœurs et qui font que le goût public se prononce tous les jours davantage pour les exploitations agricoles. Cette tendance est devenue une des plus vives préoccupations

du Gouvernement et l'objet, de sa part, d'encouragements nombreux et bien entendus. Et si les capitaux savaient prendre la route si saine et si féconde de l'agriculture, nous ne tarderions pas à voir, non pas une reconstitution de ces grandes propriétés, qui ont été pour l'empire romain la première cause de dissolution et chez nous, au moyen-âge, un sujet de misère et de malheur, mais un développement suffisant de la propriété moyenne permettant, dans une juste mesure, l'emploi des méthodes économiques ; et cela sans que la loi portât la moindre atteinte à quelqu'une de nos conquêtes de l'esprit moderne : l'égalité des droits et la liberté des transactions.

Les arguments directs ne manquent pas en faveur du morcellement. Le nombre des propriétaires est donné comme une garantie de l'ordre social. Un de nos collègues n'a-t-il pas montré avec un grand talent, dans un beau livre qui a été son titre d'admission dans la Société académique, qu'en France l'histoire des classes rurales n'était autre que celle de leurs progrès dans l'égalité civile et la propriété, et que le caractère essentiel de la civilisation moderne et de la moralité était dans la poursuite de la possession individuelle du sol, comme manifestation et sûreté du droit; faisant ainsi ressortir la correspondance intime qui, en France, existe depuis longtemps entre ces deux choses, la propriété foncière et l'égalité juridique.

Il ne faut donc pas regretter ce morcellement foncier immense qui a donné à la France plus de vingt millions de propriétaires et dont le mouvement, déjà commencé

bien avant 89, a décidé la révolution française et irrévocablement fondé l'ordre nouveau.

Et même sous le point de vue économique, on ne peut méconnaître les services que la division des propriétés a rendus à la production agricole. Ils sont visibles et frappants dans ces nombreuses parcelles que le bras robuste de nos paysans a, pour ainsi dire, créées. On sait qu'en France tous les vœux du vilain et du vassal se tournaient vers ce sol inculte de la seigneurie. Heureux, lorsqu'il avait pu obtenir un lambeau de cette friche aride, dénudée ; il l'arrosera de ses sueurs, en arrachera les ronces et les rocs, et à force de travail et de sobriété il en fera une véritable terre. Quel droit de propriété mieux établi que celui de l'avoir faite soi-même? etc.

Tels sont les arguments, rendus, il est vrai, d'une manière générale, par lesquels plusieurs membres, entr'autres M. de Fontpertuis, soutiennent la division des terres, pourvu, ajoute M. de Fontpertuis, que cette division n'aille pas jusqu'à l'émiettement.

En faveur de cette opinion, M. Calemard de Lafayette père, appuyé par M. Bertrand de Doue, fait valoir un moyen qui a bien sa force. On se plaint, dit-il, de l'émigration des habitants des campagnes; elle serait bien plus grande si le titre de propriétaire n'attachait au sol la plupart de nos paysans. Nos ouvriers agricoles, les meilleurs, offrant le plus de garanties, sont généralement ceux qui possèdent quelques parcelles de terrain. D'un autre côté, qu'on ne dise pas que le morcellement est une cause d'appauvrissement, car on lui doit le haut prix, le prix excessif auquel se sont

élevées les terres en quelques années. — Et, il est fort douteux, ajoute M. de Lafayette, que la grande propriété donne, proportionnellement à son étendue, tout ce que rend cette quantité indéfinie de parcelles, travaillées individuellement, et qui fournissent à la subsistance de tant de familles. Il est vrai que de ce côté, il faut des avances considérables, des dépenses incalculables d'argent et de forces; mais qu'importe, si en fin de compte la balance est faite entre les frais et les produits; les règles d'une bonne administration ne se trouvent-elles pas remplies? Et puis, dans certains pays, n'existe-t-il pas des cultures, celle du tabac, par exemple, etc., qui exigent tous les soins d'une exploitation parcellaire?

Si à ces raisons économiques, en faveur du morcellement, on ajoute toutes celles que peuvent fournir la politique et la morale; si l'on considère que ce qui donne à notre patrie le premier rang dans le monde, ce qui en fait la force, est cette immense armée de propriétaires-soldats tout prêts à se lever pour la défense de ce territoire dont chacun possède une partie; si l'on considère que de cette terre tant divisée naissent, comme une abondante moisson, toutes les vertus qui honorent la famille du paysan français, la cause du morcellement aura fait un nouveau pas.

Mais nous avons à entendre l'expression d'une opinion très-autorisée parmi nous, et qui ne nous fera pas défaut dans cette circonstance importante. M. de Brive voit surtout le côté pratique de la question; il est d'avis qu'il serait urgent de mettre un terme à cette excessive division de la propriété, qui est un

obstacle aux progrès de l'agriculture.—Voici comment il s'exprime :

La question du morcellement est à la fois très-grave et très-complexe ; elle est très-grave en ce qu'elle touche aux intérêts les plus importants, et très-complexe en ce que, suivant qu'on la considère au point de vue politique et moral, ou bien au point de vue agricole et économique, on arrive à une solution différente.

Je ne l'envisagerai pas sous le rapport politique ; il me suffira de dire qu'à ce point de vue le morcellement de la terre peut être désirable, parce qu'il rattache un plus grand nombre de citoyens au sol, au principe conservateur, à l'ordre.

Mais au point de vue agricole et économique, il me paraît présenter les plus graves inconvénients.

Dans une société régulièrement établie, toutes les forces doivent être productives et il n'y a de véritable produit que le produit net. Or s'il est reconnu que la petite culture donne le produit brut le plus considérable, il est facile d'établir que ce produit est en très-grande partie annulé par la dépense des frais de culture, en sorte que ce produit brut le plus considérable devient le produit net le plus restreint. La grande propriété est celle qui donne le produit net le plus considérable, parce qu'elle peut concentrer ou diviser le travail, réduire les frais d'établissement, et surtout ceux de main-d'œuvre. Les instruments nouveaux et économiques déjà si fructueusement appliqués et ceux que le génie de l'homme invente chaque jour et qui tendent à substituer les machines aux bras

font un travail plus prompt, plus parfait et moins coûteux. Par eux on arrive donc à un produit moins cher. Or ces instruments ne peuvent être appliqués à la petite culture. La grande culture et la moyenne par l'association peuvent seules en faire usage et obtenir des produits économiques.

La grande culture est donc préférable à la petite culture, au point de vue économique, mais c'est à la condition que les forces actives de l'exploitation seront en équilibre avec les forces passives ou résistantes, que l'intelligence et le capital seront suffisants. Ce n'est que par la grande propriété et la grande culture que la vie à bon marché pourra être réalisée.

Au point de vue agricole, ce n'est qu'avec la grande propriété que les assolements réguliers et les prairies artificielles, qui représentent les deux plus grands progrès réalisés par l'agriculture des temps modernes, peuvent être établis, que l'élève des bestiaux, la conservation des bois et toutes les cultures qui demandent du temps et de l'espace peuvent être assurés.

Je pense que le morcellement, tel qu'il résulte de la loi sur les successions, et qui tendra à augmenter constamment jusqu'à ce qu'une digue lui soit opposée par la législation, est funeste aux intérêts agricoles et aux grands intérêts économiques du pays.

C'est par ces motifs que le Congrès scientifique, pendant la session qu'il a tenue au Puy en 1855, a émis l'avis : *que la division indéfinie de la propriété est contraire aux intérêts de l'agriculture, et le vœu que des mesures soient prises pour arrêter ce morcellement et spécialement que les dispositions du code civil soient*

modifiées dans le sens de l'indivision des immeubles ruraux, toutes les fois que leur partage peut être évité.

Ces considérations, qui portent sur le côté pratique de la question, sont écoutées avec intérêt, et il ressort de cette discussion si élevée que la complexité du problème ne permet pas d'émettre une déclaration positive au sujet de la question qui a passionné l'Assemblée. — Tel est l'avis de M. le Président. — Toutefois, il pense que les opinions divergentes pourraient se rallier à la mesure indiquée par M. de Lavergne, et qui aurait pour effet de faciliter les échanges. — Sans restreindre le nombre des propriétaires fonciers, elle donne une demi-satisfaction aux partisans de la réunion des héritages.

M. Chouvon rend compte de vive voix du Concours régional de Cahors, dans la circonscription duquel se trouve compris le département de la Haute-Loire, et auquel il a assisté en qualité de membre du jury.

Sur l'invitation de M. le Président, il donne quelques explications sur la charrue dite *Bisocs-Bella*, qui se trouve mentionnée et dessinée au *Moniteur des comices* du 29 mai 1858. C'est une araire qui a deux socs et deux versoirs, et qui rend de merveilleux services dans les deuxième et troisième labours. — Elle est facile à manier, ne dévie pas du sillon; M. Chouvon en est fort content et l'emploie avec succès.

M. Aymard cite encore avec éloge le semoir en lignes, à toutes graines, pour les petites exploitations, de M. Alphonse Calbiac, qui a obtenu à son inventeur le 1er prix des machines au Concours agricole de Paris, en 1856. M. Barral, dans son *Journal d'agriculture*, 5 mai 1858, le recommande comme étant d'une construction à la portée du premier menuisier et serrurier venu, et capable de rendre de vrais services, même à la petite culture.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur un Rapport écrit avec beaucoup d'esprit, par M. le marquis L. des Inards, et inséré au *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*. Ce rapport a trait à une visite faite à la truffière artificielle de M. Rousseau, à Carpentras, le 18 février 1858.

Il a suffi à M. Rousseau de semer des glands d'une certaine espèce de chêne pour avoir des truffes; et ces bois, venus sur un sol compact, de 20 à 30 centimètres de profondeur seulement, reposant sur un tuf très-dur, lui donnent plus de revenu que la terre à blé ou à prairies.

N'y aurait-il pas là, dans certaines de nos localités où le terrain est aride, une source inespérée de produits?

Les administrateurs d'une société d'assurances mutuelles contre la grêle demandent le patronage de la Société. Elle passe à l'ordre du jour, qui indique la lecture du rapport sur une nouvelle méthode de culture, par M. Aroux.

MESSIEURS,

M. le Président m'a chargé, dans une de vos précédentes séances, de vous rendre compte d'une brochure qui vous est parvenue par l'intermédiaire de M. le Préfet.

Comme, sans rien préjuger sur le mérite que peuvent avoir les procédés qui y sont indiqués pour d'autres localités, il m'a paru qu'ils ne seraient jamais applicables à nos pays de montagnes, je vous demanderai la permission d'être bref dans mon appréciation, et d'économiser ainsi votre temps et le mien.

Cette brochure a pour titre : *Méthode nouvelle de culture et d'ensemencement*. Elle est l'œuvre de *M. Félix Aroux, ancien fabricant de draps à Elbeuf, aujourd'hui propriétaire et horticulteur aux environs de Louviers*. Ce dernier titre m'a d'abord donné à penser que la méthode recommandée par l'auteur pourrait bien être le résultat d'expériences faites dans un jardin ; et l'on sait à quels mécomptes s'expose celui qui essayerait d'en faire l'application sur de vastes espaces, où l'agriculteur se trouve, à chaque instant, aux prises avec des difficultés de tout genre. Ce qui m'a paru confirmer cette conjecture, c'est d'abord que l'auteur ne nous dit pas un mot de la nature et de l'étendue du terrain sur lequel il a opéré, c'est qu'il ne rend pas compte d'une seule de ses expériences et qu'il s'est ainsi ôté la confiance qu'il était de son intérêt d'inspirer, à défaut de l'autorité qui lui manque encore comme notabilité agricole ; c'est enfin de lui entendre parler de grains de blé qui lui auraient rendu 80, 100, 150 et jusqu'à

500 pour un, en attendant de se rapprocher davantage, nous dit-il, du résultat de 3,000 pour un, qui aurait été obtenu et constaté par des expériences.

Quoi qu'il en soit des *magnifiques résultats*, qui sont cependant *loin encore du maximum* que l'auteur attend de son système, voici les douze principes sur lesquels il repose :

1° Cultiver les terres aussi *intensivement* que possible.

2° Ne pas les engraisser immédiatement avant de les ensemencer en céréales.

3° Renouveler la semence en temps opportun, la choisir, la cribler, etc.

4° Chauler avec des préparations arsenicales.

5° Ensemencer les grains d'automne 15 jours plus tôt que de coutume, et n'employer que 60 à 90 litres de semence environ par hectare.

6° Herser en long après l'hiver ; en travers, si besoin est.

7° Rouler avec un instrument pesant.

8° Biner *mécaniquement* la terre, au printemps, entre les rayons.

9° Couper les céréales avant leur maturité complète, et les mettre immédiatement en petites meules, etc.

Jusqu'ici, il n'y a rien dans ces préceptes qui n'ait été publié, recommandé, pratiqué dans les limites du possible et qui puisse justifier l'épithète de *nouvelle*, donnée à ce mode de culture.

Ce qui appartient à peu près en propre à M. Aroux, consiste :

1° A égoutter la terre arable par un drainage temporaire *vertical*, lorsque le labour sous-sol ne suffira pas.

Ce drainage s'opérera, chaque fois qu'on sèmera ou qu'on plantera, à l'aide d'un pieu armé d'une pointe en fer qu'on enfoncera dans la terre, aux endroits où l'eau séjournera plus particulièrement, et enfin, par un drainage horizontal et permanent, dans les terres marécageuses.

2° A ensemencer les grains au rayon *disposé en plusieurs rigoles tassées, pour former un lit uni et solide à la semence et la disperser dans les rayons* espacés, pour les céréales, de 25 à 40 centimètres.

3° A *tasser assez énergiquement la terre qui recouvrira la semence, pour y creuser une ornière.* Ces ornières, de forme conique ou trapézoïdale, etc., etc.

L'auteur, moins explicite pour ces deux dernières opérations que pour l'instrument qui devra servir à son drainage temporaire vertical, ne nous dit pas, il est vrai, comment on devra s'y prendre pour exécuter en grand ces deux dernières opérations. Cependant, Messieurs, ceux d'entre vous qui désireraient faire de petits essais comparatifs, ainsi que l'auteur y engage les cultivateurs qui douteraient des avantages de sa méthode, pourront voir dans sa brochure comment il faut s'y prendre. Pour cela, ils n'auront qu'à faire herser 10 ares de terre après le labour à grain, tracer ensuite, au cordeau, des rayons larges de 6 à 8 décimètres, dans le fond desquels ils traceront de chaque côté, à l'aide d'une baguette, deux petites rigoles dans lesquelles ils mettront, à la main, les grains, à 6 ou 8 centimètres de distance et autant que possible en quinconce; ils recouvriront au râteau et feront passer une hersette chargée, pour tasser la terre sur la semence et y creuser une ornière de 5 à 8 centimètres de profondeur. Ils distanceront les rayons comme on l'a déjà indiqué.

Et de plus, Messieurs, à tous ceux qui lui communiqueront les résultats de leurs essais, ou même à ceux qui le critiqueront, notre auteur s'engage à dire ce qu'il faut faire pour empêcher les colzas de geler, dans les hivers rigoureux, et pour diriger leur floraison, dans les hivers doux, de manière à la faire arriver au mois de mai.

Voilà de la générosité ! Faisons, pour y avoir part, des essais en petit, mais gardons-nous de suivre les conseils de M. Aroux, pour une culture en grand, aussi coûteuse que d'une exécution difficile, et à laquelle lui-même, je persiste à le croire, ne s'est point encore livré.

M. Bertrand de Doue, qui a bien voulu se charger de la rédaction de ce rapport, reçoit les félicitations de la Société, par l'organe de M. le Président.

M. le Président s'enquiert des résultats funestes de la gelée des journées néfastes des 9, 10 et 11 mai, qui a désolé nos vergers et nos vignes.

D'après les renseignements fournis par MM. de Brive, Balme, Chouvon et Plantade, les blés n'ont pas souffert et sont beaux. Dans certaines contrées, vers Coubon, par exemple, les seigles ont été atteints assez gravement ; dans d'autres, c'est à peine si on peut constater une perte de 1/20. En Auvergne, la gelée a épargné les vignes situées sur les points élevés.

Les lentilles et les fèves ont surtout à redouter la sécheresse qui persiste ; et les prés, déjà attaqués

par la gelée, demandent en vain la pluie qui n'arrive pas.

M. Calemard de Lafayette père voudrait connaître les résultats de tous les semis envoyés par la Société d'acclimatation et distribués à quelques membres de la Société. — En général, ils n'ont pas réussi. Quelques graines de haricot-tubercule ont germé avec des noyaux d'amygdalia. Les deux ou trois échantillons de pommes de terre de Sainte-Marthe sont sortis.

Arboriculture. — Devant le bureau, sur une table, s'épanouit une belle branche d'arbre. M. du Villard y reconnaît un sujet indigène, le saule à larges feuilles de laurier. Elle a été cueillie dans le jardin d'acclimatation de notre Société. Son feuillage est de toute beauté, il fait très-bien au bord de l'eau, dans un jardin paysager. Il se multiplie par boutures et mérite d'être propagé. Des branches sont à la disposition de MM. les membres de la Société.

Pisciculture. — Lac du Bouchet. — M. Limozin, sous-inspecteur des eaux et forêts et notre collègue, écrit à M. le Président, pour l'informer que l'inauguration de la pisciculture, au lac du Bouchet, s'est faite le 12 du mois de mai. Ce premier essai d'empoissonnement s'est accompli en présence de M. le Préfet de la Haute-Loire, accompagné des membres du conseil de révision, de MM. le juge de paix du canton et du maire de Cayres.

M. Limozin, présent à la séance, donne de vive voix

des explications et des détails, écoutés avec faveur, sur cette nouvelle institution que nous devons à M. Paul de Rostan et qui était depuis longtemps dans les vœux les plus chers de notre Société.

Il croit fermement au succès de l'empoissonnement. De récentes mesures ont fini par éloigner des bords de ce beau lac, battus comme une grand'route, les troupeaux de moutons qui n'y trouvaient pas même une chétive pâture. Bientôt, dans 5 ou 6 ans, il espère y voir s'élever des arbres d'un beau port et d'une belle venue : tels qu'épicéas, mélèzes, bouleaux, sapins, etc. Il y a fait semer deux quintaux de graines et planter 4,000 épicéas, qui n'ont souffert que très-peu de la gelée et dont il n'a péri que la douzième partie. De sorte que le côté qui est dans la commune de Cayres se trouve entièrement livré à l'influence salutaire de l'administration des eaux et forêts. Il en sera bientôt de même du côté situé dans la commune du Bouchet, dont le terrain amodié à un certain nombre d'habitants ne tardera pas à passer sous le régime forestier. Dans un temps assez court, on pourra voir une belle végétation dans ces lieux aujourd'hui tout-à-fait dépouillés, et il n'y aura pas de site plus digne d'attirer les visiteurs, de paysage plus gracieux que cette belle nappe d'eau si limpide, entourée d'un cadre de verdure. En effet, ce lac, situé sur une haute montagne, par sa forme pure et arrondie, par ses bords d'une nature sévère, a de tout temps frappé l'imagination. Il a ses légendes et ses mystères. Le guide ne manque pas de dire à l'étranger : « ces eaux sont insondables et sans fond ; elles forment au milieu du lac un tourbillon

qui a déjà englouti le téméraire qui s'est aventuré loin du bord. Les poissons ne peuvent y vivre et ceux qu'on y lance on ne les retrouve plus. » Telles sont les traditions et bien d'autres encore qui alimentent la crédulité populaire au sujet de ce beau lac.

Mais l'administration des eaux et forêts a peu de goût pour le merveilleux et M. le Sous-Inspecteur, après une étude assez approfondie des lieux, promet y trouver une source féconde de produits pour le pays. Ses bords, nous dit-il, offrent un terrain d'une grande richesse, capable de donner des bois magnifiques. Ses eaux vives, fortement agitées par les vents et par des courants intérieurs, alimentées par des sources souterraines, pourront très-bien être empoissonnées. Il soupçonne avec raison que sous ce rapport, vu la difficulté des transports, aucune tentative sérieuse n'a été faite. Ce n'est pas sans peine qu'il a transporté au lac du Bouchet 120 poissons vivants d'espèces différentes, tels que barbots, carpes de rivière, ablettes, gougeons et truites, pouvant tous se reproduire, les uns destinés à nourrir les autres.

Des essais de pisciculture moderne, d'après les nouvelles méthodes peuvent y être tentés sur une large échelle et avec le plus grand succès; mais il faudrait pouvoir y établir le garde de Cayres en lui construisant une petite maison d'habitation et lui fournissant le matériel nécessaire pour un établissement de pisciculture. M. Limozin pense qu'une somme de 4,000 francs, dépensée pour cet objet, produirait les meilleurs résultats et sous le rapport de la surveillance et sous celui de l'empoissonnement du lac.

Le Conseil général ne pourrait faire de dépense mieux entendue.

Le garde pourrait en outre se mettre en mesure de recevoir les nombreux visiteurs que le nouvel aménagement du lac y attirerait immanquablement. Il aurait une nacelle à voiles et à rames à la disposition de ceux qui, ne redoutant pas les horreurs du gouffre traditionnel, voudraient se livrer aux plaisirs d'une excursion nautique.

M. Limozin ne croit pas au tourbillon de la légende ; il est fortifié dans son incrédulité par M. Bertrand de Doue, qui a en sa possession le procès-verbal d'une expérience de sondage faite sur le lac du Bouchet. Ce procès-verbal, qui porte une date antérieure à la révolution, dressé à la requête du sieur Valat, chirurgien, dont le nom est bien connu, fut signé par le maire et le curé du Bouchet-Saint-Nicolas. Le lac, dit cette pièce, va en s'approfondissant vers la partie centrale, où il atteint à une profondeur qui est bien remarquable, celle de 80 pieds. Dans cette petite excursion scientifique nos explorateurs s'avançaient dans plusieurs directions, ayant en main une sonde faite au moyen d'un long cordeau soutenant une assez grosse pierre ; ils s'aperçurent très-bien que ce cratère avait une forme conique et que des bords au centre la pente était régulière. Ces détails, donnés par M. Bertrand de Doue, ajoutent à l'intérêt déjà excité par les récits de M. Limozin.

Economie publique. — M. le Ministre de l'Agriculture répond, à la date du 10 mai, à M. le Président, que

l'administration de la guerre ne voit pas la possibilité d'accueillir le vœu de la Société, relativement à l'exemption du service militaire pour les élèves des fermes-écoles.

SCIENCES.— *Mathématiques et Physique.* — M. le Président signale à l'attention de la Société un volume des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* (T. I, 5e série.)

Dans ce livre se trouvent plusieurs travaux scientifiques d'une haute valeur et qui sont signés d'un grand nom historique, bien connu dans nos montagnes, celui de M. le prince de Polignac, officier d'artillerie d'un vrai mérite, sorti des premiers de l'école Polytechnique. Ce jeune homme, fils aîné de la seconde femme du Prince de Polignac, l'ancien Ministre de Charles X, après avoir vaillamment combattu pour son pays, dans les rangs de l'armée de Crimée, sous le général Pélissier, occupe en ce moment ses loisirs de garnison par des études destinées à donner au nom qu'il porte un éclat tout nouveau. — Les mathématiques, les sciences physiques, dans ce qu'elles ont de plus élevé et en même temps de plus utile, sont l'objet de ses travaux, si bien accueillis à l'académie impériale des sciences de Toulouse. — Les études mathématiques ont pour titres : *Sur quelques formules très-générales qui se présentent dans la théorie des nombres premiers. — Deux applications de son calcul nouveau sur les entiers des nombres. — Introduction dans l'analyse d'une nouvelle transcendante.* — M. de Polignac traite encore d'une nouvelle machine à vapeur sans chaudière, avec

des modifications à introduire dans la construction de ce genre de machines.

Avec l'assemblée, le pays tout entier applaudira aux succès d'un membre de cette grande famille, dont le berceau est près de nous et dont le nom est si intimement lié aux souvenirs de notre histoire locale.

Sciences naturelles. — De nouveaux renseignements parviennent à M. le Président sur ces insectes qui font tant de ravages dans les prés de la commune de Saint-Julien-Molhesabate. — Suivant le désir de la Société, quelques-uns de ces insectes ont été demandés à l'instituteur de cette commune, M. Ambert, notre correspondant, qui s'est empressé de répondre avec un bon vouloir digne d'éloges ; et ces insectes, vivants, ont été transmis à M. le Président de la Société impériale et centrale d'Agriculture, avec prière de vouloir bien en faire déterminer l'espèce et les mœurs par les entomologistes de cette savante compagnie.

Sciences médicales. — M. le docteur du Garay est appelé, par l'ordre du jour, à donner lecture du rapport qu'il a fait sur l'épidémie de Vals. Il s'acquitte de sa tâche de manière à s'attirer, avec l'assentiment de la Société, des compliments de la part de M. le Président.

MESSIEURS,

A la précédente séance de la Société, notre Vice-Président, M. Aymard, qui la présidait, a fait un appel à nos

lumières pour examiner un mémoire médico-administratif, si je peux m'exprimer ainsi, inséré au Bulletin N° 7 de 1857 de la Société de médecine de Besançon : il s'agit d'un travail sur la fièvre typhoïde qui avait frappé son attention : il a souligné trois ou quatre alinéas de cet intéressant mémoire, dont l'auteur est M. Chenevier, professeur à l'école de médecine de Besançon.

Quelle pensée animait M. le Président dans la lecture de ces pages annotées par lui ? Je ne crois pas me tromper : il était sous l'impression des effets récents provenant de la fièvre typhoïde et de la variole qui ont, en 1857, sévi à Vals-près-le-Puy, commune dont naguère il était le maire. Il s'est demandé s'il ne serait pas possible, au moyen de mesures administratives, d'améliorations communales, sinon de faire disparaître complètement les causes de ces maladies, au moins d'en atténuer les effets.

Examinons cette question :

D'un côté, nous voyons cette commune, qui a tous les éléments d'une sorte de colonie agricole prospère. On y cultive principalement la terre dans les divers travaux que comportent les jardins maraîchers, champs, prés, vigne, etc. ; on y fait un commerce assez étendu et très-intelligent des moutons, des vaches, dont le lait est apporté, tous les jours, à la ville ; elle a, pour ainsi dire, toutes espèces d'ouvriers : maçons, tailleurs de pierres, serruriers, etc., rien n'y manque à cet égard ; peut-être il y a plutôt exubérance : enfin l'activité et le travail constant des habitans y entretiennent les bonnes mœurs ; c'est, en en un mot, une population très-intéressante. Dans nos courses médicales, nous avions fait, depuis longtemps, ces observations : notre collègue, ancien maire de Vals, les

avait faites aussi, et ayant remarqué combien cette population était accessible aux idées de progrès, il s'est appliqué, pendant 4 années, à la doter d'un assez grand nombre d'améliorations, entr'autres, pont, quais, chemins vicinaux, chemins ruraux, fontaines, aqueducs d'assainissement dans le village, maison de mairie, salle d'asile, conférences agricoles, etc. En ce moment s'ouvre une belle avenue dont le projet avait été conçu par notre collègue, et qui mettra bientôt cette commune en communication magnifique avec la ville du Puy et en fera, un jour, comme un des faubourgs de la cité (1).

D'un autre côté, nous remarquons aussi dans le village de Vals où, pour le dire en passant, presque toute la population de la commune est agglomérée, une disposition analogue, absolument, à celle des villages que j'ai pris pour types, dans le cours de ce travail, pour le développement fatal, nécessaire, pour ainsi dire, de la fièvre typhoïde endémique ou épidémique. Aussi existent-elles périodiquement. (Voyez le paragraphe noté par 1° dans l'énumération des causes.)

C'est dans le but longtemps médité que des travaux d'assainissement ont été faits dans le village; que des fontaines d'eaux parfaitement pures ont été établies; des tas

(1) Depuis qu'on a fait exécuter, par les ordres du Préfet, M. Emile Paul de Rostan, la charmante allée qui longe les maisons du côté ouest de la promenade du Fer-à-cheval, si n'était l'interruption provenant de la loge de l'octroi de Vals et de quelques mètres du jardin Dugone, on irait jusqu'à la limite de la commune du Puy sur un trottoir et sous des arbres dont la continuation produit, par la pensée, l'aspect le plus ravissant. La partie de cette allée qui fait partie de la commune de Vals suivrait immédiatement, sous le rapport de ces améliorations.

de fumiers enlevés ; des soins de propreté recommandés, etc., etc. Rien n'a manqué, sous ces différents rapports, au cœur généreux de notre confrère et aux idées non moins éclairées de son digne successeur à la mairie de Vals.

Mais avant d'essayer d'aborder la question scientifique, disons avant tout ce qui s'est passé, sommairement, dans la commune de Vals.

En 1857, vers le mois de juin, apparut une épidémie de variole qui n'a cessé qu'en décembre. A cette époque-là régnait aussi, depuis le 1er septembre, une épidémie de fièvre typhoïde qui n'a disparu également qu'au mois de décembre. En sorte que les épidémies marchaient simultanément, la variole ayant débuté trois mois plus tôt, pour cesser, l'une et l'autre, au mois de décembre. 56 personnes ont été atteintes de la variole, et 58 de la fièvre typhoïde. 6 personnes sont mortes de la première, dont 4 n'avaient pas été vaccinées, et trois de la seconde maladie. Il est à remarquer que la variole a débuté avant la fièvre typhoïde, pendant que, dans d'autres cas, elle suit la terminaison de cette fièvre. C'est ce qui s'est fait remarquer à Saint-Etienne-du-Vigan, canton de Pradelles, en 1854. (Voir les 5 tableaux ou notes ci-contre, où sont les noms, l'âge, le sexe et la date de l'invasion pour chaque personne atteinte.)

Arrivons aux causes de pareils fléaux, en d'autres termes, à l'*étiologie* de ces maladies. Elles tiennent à une espèce d'empoisonnement de l'air. On appelle miasmes ou effluves les particules impondérables, invisibles, qui vicient l'air et que nul observateur n'a constatées autrement que par les effets sur les corps sains des hommes ou

des animaux, c'est-à-dire par des épidémies ou des épizooties.

Ces miasmes sont de différentes natures. Dans nos pays, les épidémies de fièvres typhoïdes sont, pour ainsi dire, *endémiques* et de beaucoup les plus fréquentes chez l'homme : en sorte que le miasme qui les développe est facilement créé.

Le scorbut, le typhus des armées en campagne, comme ceux de notre armée en crimée, qui ont fait périr 60,000 hommes, — ce qu'a fait imprimer l'inspecteur-médecin en chef de ces armées, Baudins, — tiennent, d'une part, aux miasmes qui proviennent des hommes malades par suite d'une mauvaise nourriture, et à des miasmes qui provenaient d'influences telluriques, de l'autre.

Dans le premier cas, ce sont principalement les maladies contagieuses. Il en est des animaux comme des hommes : aussi remarquons-nous des épizooties comme des épidémies contagieuses; mais il n'est pas facile de distinguer la maladie contagieuse de celle qui ne l'est pas.

Donc les miasmes qui produisent l'empoisonnement sur des corps sains viennent de différentes sources.

Nous les distinguerons, comme nous l'avons fait pour nos travaux épidémiques de l'arrondissement, de la manière suivante, en :

1° Effluves ou miasmes telluriques, provenant de la terre; avec quelques circonstances atmosphériques, telles que : fortes chaleurs après un printemps pluvieux, surtout quand il existe des prairies où les eaux sont stagnantes, et des montagnes plus ou moins élevées qui couronnent le village, et qui empêchent les effluves, poussées par des vents du Midi, d'en sortir.

Nous avons dû rapporter à cette division les épidémies de fièvre typhoïde, qui se sont fait remarquer, en 1852, à Cougeac, commune de Saint-Paulien ; à Saint-Pierre-Eynac ; à Mounedeyres, commune de Queyrières, canton de Saint-Julien-Chapteuil, à Saint-Etienne-du-Vigan, canton de Pradelles, en 1854 ; à Vals, près le Puy, en 1857.

2° Effluves ou miasmes provenant des corps malades, soit qu'ils viennent, dans le commencement, d'une épidémie tenant à des effluves telluriques, soit qu'ils viennent de causes morales, comme par exemple, les sinistres ruraux : l'épidémie typhoïde de Barges, canton de Pradelles, qui survint l'année 1854, après une grêle qui avait déterminé une disette locale, doit être rapportée à cette classe de miasmes; nous soupçonnons aussi que les pestes du moyen-âge devaient tenir à cette classe-là. En effet, en lisant l'histoire de Paris, surtout, on voit que toutes les disettes étaient suivies de pestes : choléra ou fièvre adynamique, ou ataxique, qui n'étaient autre chose que des fièvres typhoïdes d'aujourd'hui.

3° Effluves ou miasmes qui tiennent à la malpropreté des maisons, des cloaques, des rues, à la mauvaise qualité des eaux pour les usages domestiques, etc. ; en un mot, aux causes d'insalubrité générale qu'on pourrait éviter.

C'est à elles que notre honorable collègue, étant maire de la commune de Vals, s'est adressé, pour y faire des améliorations ; c'est aussi d'elles que l'auteur du mémoire, soumis à notre examen, conseille de s'occuper exclusivement ; « en effet, dit-il, la science ne fournit aucun moyen » d'investigation qui permette de s'occuper, d'une manière » sérieuse, des questions du miasme animal et du miasme

» végétal. » Aussi notre collègue a-t-il été réellement bien inspiré de ne s'occuper que des causes générales d'insalubrité.

Cependant, qu'il nous soit permis de dire que nous avons essayé, il y a quelques années, de pousser plus loin nos investigations, sur le point, surtout, du miasme végétal. Toutes les observations dont nous avons eu l'honneur de vous rendre compte, il n'y a qu'un instant, nous avaient fait remarquer la même configuration topographique. Ainsi Cougeac, Mounedeyres, Saint-Pierre-Eynac, Saint-Etienne du Vigan sont, tous, à l'exposition du midi; la façade de leurs maisons tournée de ce côté-là; l'extrémité opposée est dans la terre, comme cela doit exister dans des villages adossés à de très-hautes montagnes, qui les surmontent et qui empêchent l'air de circuler ; au-dessous de ces mêmes villages, il y a des prairies plus ou moins étendues où on rencontre, même au mois de juillet, des flaques d'eau. On sait que les plantes, les herbes décomposées par des eaux croupissantes forment des miasmes. N'est-ce pas à ce miasme que sont dues les fièvres intermittentes, pernicieuses ou non, qui sont ou endémiques ou épidémiques? Par exemple : dans la plaine de Saint-Germain, près le Puy, qui est toute entourée de montagnes; et quoiqu'il y ait quantité de ruisseaux dans cette plaine, on sait très-bien que l'écoulement des eaux n'est pas facile, dans cette commune, puisque les prairies ne sont pas de bonne qualité, en raison de cette dernière circonstance.

Viennent donc des vents du Midi, au mois d'août, pour les localités dont nous avons fait, à grands pas, l'esquisse topographique; peut-être, — et nous soupçonnons qu'il en est ainsi, — trouverions-nous la raison des maladies

endémiques ou épidémiques de la première classe ou du miasme végétal ?

Cette observation de notre part pourrait avoir quelque chose de vrai, surtout si nous faisons attention qu'en 1854, lorsque le choléra existait à Brives, près le Puy, — village qui offre toutes les circonstances topographiques que nous avons rappelées plus haut, — il n'en existait pas un seul cas dans le village de Charensac qui, il est vrai (mieux bâti, les rues larges), en est séparé par la Loire; mais qui est soumis aux mêmes conditions topographiques, *moins une*, la plus essentielle de toutes, d'après notre système, à savoir : la non *exposition* au Midi, du village de Charensac.

C'est une idée systématique que nous venons déposer dans vos archives; mais il n'y a que les systèmes qui font avancer la science. Ce sont des espèces de haltes qui reposent l'esprit et donnent du courage pour faire une autre étape. Vous aurez déjà vu toutes les considérations pratiques qui peuvent découler de pareilles idées, semblables aux nôtres, telles que constructions rurales, drainage, canaux d'assainissement, etc., etc.

NOTES SUR LA PETITE VÉROLE EN 1857.

Cette maladie a paru à Vals vers les premiers jours de juin et a cessé au milieu de décembre. Suivent, par ordre de date, les noms des personnes atteintes.

NOMS.	AGE.	VACCIN.	OBSERVATIONS DIVERSES.
Faugère Louise.....	14 ans.	Non vacc.	Guérie, légèrement gravée.
Allègre Fanie.....	8 ans.	Vaccinée.	Guérie, fortement gravée.
Arnaud Mathieu.....	18 ans.	Non vacc.	Bien guéri, fortement marqué.

NOMS.	AGE.	VACCIN.	OBSERVATIONS DIVERSES.
Allègre Thérèse	1 an.	Non vacc.	Morte le 16 juin.
Allègre Auguste	6 ans.	Vacciné.	Bien guéri, les traces sont à peine sensibles.
Allègre Agnès.....	8 ans.	Vaccinée.	Bien guérie, les traces sont à peine sensibles.
Soulier Philomène ...	20 ans.	Non vacc.	Guérie, mais fortement marquée. Depuis, elle a une suppuration à un œil.
Soulier Rosalie.....	14 ans.	Vaccinée.	Guérie, légèrement marquée.
Martin Pierre.....	7 ans.	Vacciné.	Guéri. Cette maladie lui a laissé le teint rouge.
Allègre Eugénie	4 ans.	Non vacc.	Morte le 16 août.
Allègre Marianne	12 ans.	Non vacc.	Guérie, très-marquée, sans autres infirmités.
Allègre Augustin.....	18 ans.	Vacciné.	Guéri, traces imperceptibles.
Veysseyre Etienne...	15 ans.	Non vacc.	Id. Id.
Veysseyre André	8 ans.	Non vacc	Id. Id.
Veysseyre Philomène.	18 ans.	Non vacc.	Id. Id.
Soulage Auguste.....	7 ans.	Vaccinée.	Id. Id.
Soulage Marguerite ..	4 ans.	Vaccinée.	Id. Id.
Reymond Barthélemy.	22 ans.	Non vacc.	Mort le 22 septembre.
Reymond Rosalie....	19 ans.	Non vacc.	Morte le 24 septembre.
Reymond Théodore ..	16 ans.	Vacciné.	Guéri, aucune trace.
Reymond Pierre	15 ans.	Vacciné.	Id. Id., plus faible depuis.
Reymond Vidal.....	19 ans.	Vacciné.	Mort le 9 octobre.
Veysseyre André.....	1 an.	Non vacc.	Guéri, sans aucune trace ni infirmités.
Seguin Sophie.....	14 ans.	Vaccinée.	Guérie, légèrement gravée.
Allirand Eléonore....	22 ans.	Vaccinée.	Guérie, assez marquée.
Valadier Jne-Marie...	20 ans.	Vaccinée.	Guérie, mais fortement gravée.
Bernard Anne-Marie .	17 ans.	Vaccinée.	Guérie, sans aucune trace.
Bernard Mathieu.....	21 ans.	Vacciné.	Guéri, id.
Blanc Rosalie..... .	5 ans.	Vaccinée.	Guérie, légèrement marquée.
Bernard Félix	19 ans.	Vacciné.	Guéri, sans aucune trace.
Soulier Pierre.....	18 ans.	Non vacc.	Guéri, id.
Reymond Jean	8 ans.	Vacciné.	Guéri, légèrement gravé.
Dussap Pierre.....	6 ans.	Vacciné.	Guéri, id.
Bonnel Félix	4 ans.	Vacciné.	Mort le 2 décembre.
Dussap Maria.....	7 ans.	Vaccinée.	Guérie, légèrement gravée.

Nombre de personnes atteintes..... 35

Mortes..... 6

Certifié par nous, docteur en médecine et maire de la commune de Vals-près-le Puy.

A Vals, le 21 mai 1858. B. ARNAUD.

NOTE DU DOCTEUR ARNAUD.

Sur les 6 personnes qui ont succombé, 4 n'avaient pas été vaccinées.

Sur les 35 personnes atteintes, 13 n'avaient pas été vaccinées.

NOTE SUR LA FIÈVRE TYPHOÏDE EN 1857.

La fièvre typhoïde s'est manifestée à Vals, vers le 1er septembre 1857. Elle a disparu au commencement de décembre suivant. Trente-huit personnes en ont été atteintes, trois ont succombé.

La première est une femme de 70 ans, morte le 19 septembre, après 4 jours de maladie.

La deuxième, une femme de 65 ans, morte le 19 septembre, après 13 jours de maladie.

La troisième, encore une femme de 31 ans, morte le 15 novembre, après 35 jours de maladie.

Les premiers malades étaient plus souffrants, mais ils gardaient moins la maladie.

Vers la fin de la maladie, quelques personnes ont gardé le lit durant plus de 40 jours.

Sciences historiques. — M. l'abbé Bernard continue la lecture de ses attachantes études sur le cartulaire de l'abbaye de Chamalières.

Le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* signale les découvertes de la Société, faites dans les fouilles du For, sous la direction de M. Aymard.

Administration. — Lecture est donnée, au nom du conseil d'administration, de l'état de situation de la Société. L'assemblée approuve les comptes qui lui sont soumis.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 1er JUILLET.

SOMMAIRE.

Dons au Musée : Acquisition d'une boiserie dite *Miséricorde*, provenant des stalles de l'abbaye de Bonnefoy. — Plaque en plomb, du XIIIe siècle, représentant saint Jean-Baptiste, donnée par M. de Chaumeils, de Pradelles. — Agriculture : Lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture. — M. Molh demande des graines de ver à soie. — M. Chaudier adresse un rapport sur des expériences agricoles faites aux Villettes et demande le titre de membre non résidant. MM. de Brive, Plantade, Nicolas, sont chargés de l'examen des titres de M. Chaudier. — M. le Directeur de l'école Normale demande à la Société trois médailles et des mentions honorables pour être distribuées, comme recompenses, aux élèves de l'école Normale qui ont suivi avec zèle et succès les leçons d'agriculture théorique et pratique données à la ferme de Malaval. — Cette demande, appuyée par MM. Nicolas et de Brive, est renvoyée au conseil d'administration. — Mention d'une médaille frappée en l'honneur de Mathieu Dombasle. — Voyage agronomique de M. de Gourcy dans la Haute-Loire ; ses remarques sur la ferme-école de Nolhac et sur Alleret. — Rapport de M. Balme sur la conservation des blés et sur les greniers d'abondance ; discussion soulevée sur cette matière ; MM. de Brive, Plantade, Balme, Souteyran ; Vœu de la Société. — Sciences naturelles : Travaux de madame Arnaud sur la flore du pays. — Sciences historiques : Prêt momentané fait au Musée par Son Exc. M. le Ministre des finances, de pierres sculptées provenant de la démolition de la maison Gallien. — Le cartulaire de l'abbaye de Chamalières interprêté par M. l'abbé Bernard. — Admission de M. Bernard, de la Loire, comme membre non résidant, après un rapport de M. Aymard. — Beaux-arts : Lettre de M. de Niewerkerque faisant espérer pour le Musée un gage de la munificence de l'Empereur. — M. Giraud demande une distinction pour un de ses élèves ; renvoi au conseil d'administration.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

A trois heures M. le Président ouvre la séance et donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal. Ce compte-rendu est adopté sans réclamation.

Dons au Musée. — *Acquisitions.* — Acquisition faite par M. le Vice-Président d'une boiserie dite *Miséricorde*, provenant des stalles de l'abbaye de Bonnefoy.

M. Aymard fait encore hommage, au nom de M. de Chaumeils de Lacoste, maire de Pradelles, d'une plaque ou enseigne en plomb avec l'image de saint Jean-Baptiste du XIIIe siècle, trouvée dans l'ancien cimetière de St-Clément, près Pradelles.

Agriculture. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture, à la date du 23 juin, par laquelle M. le Ministre exprime le regret de ne pouvoir, pour cette année, élever la subvention de 2,500 fr., accordée à la Société, à la somme de 3,000 fr., que M. Ch. Calemard de Lafayette lui avait fait demander par l'intermédiaire de M. de Romeuf, député de la Haute-Loire. Les crédits alloués au Ministre de l'agriculture pour ce service se trouvent en ce moment totalement épuisés.

M. Aug. Molh écrit de Saint-Etienne-Vallée-Française (par St-Jean-du-Gard), pour savoir s'il n'y aurait pas dans nos montagnes quelque oasis que la maladie des vers à soie n'aurait pas visitée. S'il pouvait avoir

quelques chances de trouver chez nous des graines exemptes de la maladie, il viendrait acheter des cocons qu'il ferait grainer à Barre. Il n'est pas possible de répondre d'une manière catégorique à la lettre de M. Molh, vu que dans notre pays les éducations sont à peine commencées et que d'ailleurs cette industrie y est fort peu répandue.

M. Chaudier, instituteur public aux Villettes, demande à faire partie de la Société en qualité de membre non résidant; comme titre d'admission, il adresse, par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur des écoles primaires, un rapport fort substantiel sur des essais d'agriculture qu'il a tentés, sur une assez grande échelle, dans la propriété de M. de Vaux, aux Villettes. M. Chaudier est un homme instruit que le Préfet, M. de Chevremont, avait appelé dans la commune de Sainte-Sigolène, dans le but de lui donner la direction d'une espèce de ferme-modèle dont il voulait doter l'arrondissement d'Yssingeaux. Pendant plusieurs années, il a occupé, à la satisfaction de notre collègue M. Chouvon, la place d'agent comptable à la ferme-école de Nolhac. M. de Brive est d'avis que la Société doit accueillir la demande de M. Chaudier avec intérêt; il assure qu'elle trouvera un concours utile dans le talent de cet habile agriculteur. En conséquence M. le Président nomme pour l'examen du travail de M. Chaudier, une commission composée de MM. de Brive, Plantade et Nicolas.

M. le Directeur de l'école Normale primaire du département écrit qu'il désirerait vivement que la Société

voulût bien décerner, à titre d'encouragement et de récompense, trois médailles, dont une en argent, et trois mentions honorables aux élèves de l'école dont il donne les noms et qui, cette année, se sont distingués et placés au premier rang dans le cours théorique et pratique d'agriculture organisé à la ferme de Malaval. Notre collègue M. Nicolas, ingénieur draineur et en même temps professeur d'agriculture à l'école, serait heureux de voir favorablement accueillie cette demande par la Société. Il y voit un moyen de seconder ses efforts dans un enseignement pour la première fois introduit dans les écoles du pays et pour lequel l'Etat et le département font des sacrifices.

M. de Brive vient à l'appui de M. le Président pour disposer la Société en faveur de cette demande. Il attend beaucoup de cet enseignement régulièrement donné, où la pratique s'unit à la théorie. Il est suivi deux fois par semaine par plus de trente élèves-maîtres, qui iront répandre dans nos campagnes le goût de cet art qu'il est dans les attributions de la Société de faire aimer et connaître. La demande de M. le Directeur est prise en considération et renvoyée avec avis favorable au conseil d'administration.

M. le Président nous fait encore part d'une lettre adressée par M. de la Chauvinière *aux hommes laborieux et au cœur droit* qui composent les Sociétés et Comices agricoles. Après un court historique de la vie de Mathieu Dombasle et des services qu'il a rendus à l'agriculture, M. de la Chauvinière demande que notre Société veuille bien souscrire pour la médaille frappée

en l'honneur de celui qui a *su relever le front du laboureur et ennoblir la charrue.*

Beaucoup de sympathie accueille cette communication. Plusieurs membres font observer qu'on pourrait parfois donner en prime la médaille frappée à l'effigie de Dombasle. Le renvoi au conseil d'administration est prononcé unanimement.

Parmi les publications reçues, M. le Président signale un article du *Moniteur des comices* (1er mai 1858), qui contient une relation d'un voyage à travers notre département, fait par l'habile agronome M. de Gourcy.

C'est à l'époque du congrès scientifique qui a laissé dans notre souvenir des impressions si bonnes et si durables. M. de Gourcy, qui fut un des quatre vice-présidents de la section d'agriculture, ne l'a pas oublié et parmi les membres qu'il a remarqués et qu'il cite avec distinction, nous aimons à trouver des noms qui nous sont chers.

Cette relation renferme une description détaillée de la ferme de Nolhac, avec la nature du sol, le genre et la qualité de ses produits. Les prairies, couvrant six hectares, fort bien irriguées, fourniraient des coupes très-productives, si toute la couche arable avait été drainée.

La comptabilité en partie double, les soins donnés au jardin et à la pépinière sont mentionnés.

Dans les étables, bien tenues d'ailleurs, il ne trouve guère qu'une demi-tête de gros bétail par hectare ; mais il est satisfait des moyens employés par M. Chouvon

pour parer à cette insuffisance, et se procurer tout le fumier nécessaire à une exploitation faite selon les règles.

Le concours de bétail qui eut lieu à cette époque, M. de Gourcy le donne avec tous ses détails, mais sans aucune appréciation.

Les travaux de notre Société, relatifs au drainage, à l'acquisition de machines à faire des tuyaux, au reboisement, ont attiré son attention ; il rappelle un vœu du congrès, relatif à l'introduction de l'enseignement dans les écoles normales, vœu qui a eu chez nous un commencement de réalisation, grâces aux soins de M. de Chevremont, au zèle pour le bien du pays de M. le Préfet actuel, son successeur, et à l'activité du directeur de l'école Normale du département, M. Rabaly. — M. de Gourcy assure même que notre Société décerne, chaque année depuis longtemps, des récompenses pécuniaires et honorifiques aux instituteurs qui ont enseigné à leurs élèves des notions d'agriculture, assertion qui, je crois, sera bientôt une vérité éclatante.

Cet article se termine par le récit de la visite qu'il a faite, de concert avec M. de Bailly de Merlieux, à la belle propriété d'Alleret. — Les immenses travaux entrepris par M. de Macheco et continués par son gendre, M. de Ruolz : la construction et la disposition de cinq vacheries, dispersées sur cette vaste exploitation de 258 hectares, la plantation de la vigne, les défoncements de terrain, les irrigations, la race des bestiaux qui remplissent les étables, les écuries et la basse-cour, les machines à battre, tout, jusqu'à la nourriture et au

gage des journaliers (60 cent. par personne), a fortement attiré l'attention de notre voyageur agronome et lui a fourni le sujet d'une relation pleine d'intérêt.

La correspondance épuisée, M. Balme a la parole pour un rapport sur une lettre de M. Frédéric l'Enfant, relative à la conservation des blés et des greniers d'abondance.

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte d'une lettre sur la conservation des grains et les greniers d'abondance, qui vous est adressée par M. Frédéric l'Enfant, ancien cultivateur à Coulemesle, près Montdidier, propriétaire à Caen. Dans une petite brochure que l'on trouve à la suite, il soumet à Sa Majesté Napoléon III tout un plan pour arriver à la réalisation de projets jusques à ce jour entourés de difficultés réputées insurmontables. Etablir des greniers d'abondance, c'est là soulever une question d'économie politique de la plus haute importance, dont le corollaire immédiat est de conserver aux céréales, par suite au pain, un prix à peu près égal en tout temps. La solution de ce problème intéresse vivement nos populations agricoles; vous donc, qui avez pour mission de veiller à tous leurs intérêts, vous deviez être les premiers appelés à prononcer sur la valeur des moyens proposés. Aussi c'est à votre examen que M. l'Enfant soumet le projet dont il est l'auteur.

Produire, produire beaucoup, tel a été le but des études et des efforts de toutes les sociétés d'agriculture de

France. Il est constant que par les nouvelles méthodes de culture que l'on a propagées, on a obtenu des résultats inespérés. Aujourd'hui que vous avez entraîné nos cultivateurs dans la voie du progrès, vous devez faire de nouveaux efforts pour les y maintenir, et les pousser plus avant. Mais si vous voulez que les populations obéissent à cette impulsion, il faut trouver un moyen pour assurer la vente des produits agricoles, non-seulement à un prix égal à celui de revient, mais encore avec une certaine somme en sus qui deviendra pour eux une prime d'encouragement. S'il n'en est ainsi, craignez de les voir renoncer, avant peu, à toute amélioration, même à celles dont le succès est désormais infaillible.

Les améliorations, surtout celles du sol, demandent un travail opiniâtre, des dépenses continuelles. Eh bien! lorsque le paysan verra que l'abondance des produits occasionne une baisse exagérée dans le prix des céréales; lorsqu'il verra ses revenus décroître alors qu'il récolte davantage, et n'être plus en rapport avec les sacrifices d'argent et de peine qu'il fait pour les obtenir, n'en doutez point, il reviendra à l'ancienne culture, qui, tout en rendant moins, donnait, par suite de la rareté des produits, un revenu plus considérable, et exigeait moins de labeurs, moins de dépenses. L'homme est instinctivement par trop paresseux et égoïste, pour ne pas appréhender que l'excessif bon marché des grains n'arrête le mouvement progressif de l'enseignement agricole.

A côté de ces considérations générales touchant au progrès scientifique de l'agriculture, il en est d'autres qui ne sont pas moins de nature à attirer votre attention.

Sans doute il est nécessaire que les populations ouvrières

de nos villes manufacturières mangent le pain à bon marché. Mais l'ouvrier des champs, comme celui des villes, demande à son travail le pain de chaque jour; lui aussi n'aurait-il pas droit à quelques sympathies. Vous le savez, le sort de l'homme que dans nos campagnes nous appelons *manœuvre* est intimément lié au prix des céréales; suivant qu'elles seront chères ou à bas prix, il trouvera de l'ouvrage ou chômera. L'expérience en a été faite ces dernières années : les ouvriers des champs, alors que les grains avaient acquis un prix par trop exagéré, ont eu moins à souffrir de la misère que les années précédentes, pendant lesquelles les céréales étaient à trop bas prix. Cela se comprend aisément.

Vienne la hausse, le propriétaire a de l'argent au-delà de ses besoins, et il n'a pas l'habitude de thésauriser : ou plutôt si, il thésaurise, mais en confiant à la terre ses économies. Dès qu'il a à sa disposition quelques épargnes, il voit à faire dans ses propriétés une foule de réparations utiles, même quelques-unes d'agrément, et aussitôt il met la main à l'œuvre et va chercher des ouvriers. Vienne au contraire la baisse, il parcourt ses terres, renvoyant à des jours meilleurs toute réparation.

Dans ces derniers temps, on s'est beaucoup plaint en agriculture du manque de bras. Généralement on l'attribuait aux émigrations des ouvriers vers les chantiers des chemins de fer. Sans doute l'exécution des lignes de fer pouvait en être un motif. Pour moi cependant, surtout dans nos montagnes, cette cause me paraît plus apparente que réelle; je la trouve plutôt dans la prospérité agricole. Je veux dire que, pendant le cours de ces dernières années, le nombre des travaux entrepris augmentait, tandis que le

nombre de bras pour les exécuter restait stationnaire. Ainsi, tel qui habituellement n'employait pas d'ouvriers, en occupait un certain nombre. Que plusieurs personnes agissent ainsi dans la même commune, ce qui avait lieu, bientôt dans cette localité il n'y aura pas assez d'ouvriers, et pourtant leur nombre n'aura pas diminué.

Du reste, pourquoi les ouvriers émigrent-ils? Sans doute parce qu'ils y trouvent un avantage pécuniaire. Faites que l'agriculture puisse donner à ses ouvriers un salaire aussi élevé que celui que donne l'industrie, aussitôt vous verrez cesser toute émigration; tant l'homme, surtout le montagnard, tient au pays où il est né. Or, ce but, on ne peut l'atteindre qu'en favorisant le développement de l'agriculture, et l'un des moyens les plus sûrs d'y parvenir, c'est de conserver à ses produits un prix moyen.

Le prix moyen des céréales est même dans l'intérêt des classes ouvrières de l'industrie. La prospérité du commerce dépend en effet beaucoup de celle de l'agriculture.

Plusieurs manufactures de France ne vivent que par les produits qu'elles livrent à la consommation des populations rurales, et les achats que feront ces dernières seront toujours proportionnés au numéraire qu'elles ont en main : pour elles, il n'y a pas de crédit.

Telles sont les considérations qui, selon moi, militent en faveur du projet qui vous est présenté.

Je dois vous dire un mot des considérations que présente à ce sujet M. l'Enfant; elles sont d'un ordre tout aussi élevé. Il démontre que la fortune de la France est intéressée à la mise en pratique de sa théorie : en cela il a raison, puisqu'il est vrai que dans les années de disette que nous venons de traverser notre pays a été tributaire de

l'étranger de plusieurs millions. C'est aussi, selon lui, l'un des plus sûrs moyens de prévenir tout mouvement insurrectionnel. La faim, dit la sagesse des nations, pousse le loup hors du bois.

Les greniers d'abondance! Lorsqu'à votre dernière séance M. le Président prononça ce mot, j'entendis dire autour de moi que cette question était définitivement, en pratique, jugée irréalisable par le Gouvernement, qu'il fallait sur ce point s'en rapporter à l'industrie privée. Tel n'est point mon avis. Cette question touche de trop près, d'une part, à l'alimentation publique, de l'autre à la prospérité du pays, pour que le Gouvernement ne la fasse constamment étudier, pour qu'il ne prenne l'initiative de tout nouvel essai. C'est encore par les réserves de grains qu'il trouvera le moyen le plus sûr, le plus prompt à régulariser en peu de temps le cours des grains.

Un homme dont le génie embrassait toute chose, l'Empereur Napoléon Ier, voulait que chaque grande ville eût un approvisionnement de grains qui lui permît de nourrir ses habitants pendant plusieurs mois dans les années où les productions agricoles seraient insuffisantes.

« Cette réserve, écrivait-il à son Ministre du commerce, » serait créée dans les années d'abondance où le blé se » vend à vil prix. Les achats que l'on ferait en relève- » raient le cours et favoriseraient l'agriculture. La réserve, » livrée à la consommation dans les mauvais jours, empê- » cherait la cherté excessive des grains et maintiendrait la » taxe du pain à peu près égale en tout temps. »

Equilibrer le prix des grains, telle était la volonté de l'Empereur, et cette volonté, il la fit exécuter en faisant construire des greniers d'abondance dans la ville de Paris.

L'on y réunit une certaine quantité de grains : malheureusement, on s'aperçut bientôt que le grain ainsi mis en tas ne tardait pas à fermenter et devenait impropre à la consommation. Il fallut renoncer à cette première expérience. Elle eut cependant pour résultat de faire connaître que la principale difficulté à vaincre, pour l'établissement des greniers d'abondance, c'était d'arriver à la conservation des grains. Depuis lors, plusieurs méthodes ont été essayées, et toutes ont été reconnues peu propres à être employées sur une vaste échelle. Aujourd'hui, M. l'Enfant indique un double moyen qu'il croit infaillible, et qu'il donne comme la conséquence d'une série d'observations. Voici en quoi ils consistent. Pour l'un, il ne s'agit que de laisser le grain dans l'épi. Pour l'autre, il pense que l'on préserverait le grain de toute altération si, avant de le mettre dans le grenier, on le mêlait avec une certaine quantité de paille hachée ou avec la balle. Ces épillets, dit-il, mêlés dans des proportions convenables, auraient pour effet d'absorber la partie humide des grains, unique cause de leur fermentation, par suite, de leur avarie. Restait à se prémunir contre l'invasion des charençons. Le moyen qu'il conseille comme le plus sûr pour les détruire, c'est l'emploi du gaz carbonique. Ces procédés admis comme certains pour conserver les grains, l'établissement des greniers d'abondance ne soulève plus que des difficultés de détails que l'on peut résoudre facilement, en appropriant les mesures que l'on prendrait pour cela aux habitudes des localités où on les établirait.

A cet effet, M. l'Enfant présente un système pour l'achat des grains, qui nous paraît digne d'être signalé. Il serait établi, par chaque arrondissement, une commission de

surveillance et un comité d'achat. Les acquisitions se feraient par le comité d'achat, sur échantillon envoyé à la commission de surveillance et admis par elle. Le prix serait fixé d'après la mercuriale des marchés régulateurs du département du vendeur.

Tels sont, en résumé, les systèmes de conservation des grains que M. l'Enfant, après dix ans de travaux et de recherches, a proposé au Gouvernement d'expérimenter et d'appliquer à l'établissement de réserves de grains. Il faut bien le reconnaître, ils sont fort simples et d'une application bien facile ; tellement, que s'ils sont efficaces, on est à se demander comment on n'y a pas plus tôt songé. A vous, Messieurs, il s'adresse en ces termes : « Si vous trou-
» vez nos recherches dignes de votre attention, vous vou-
» drez bien amender les points que vous jugerez défec-
» tueux, et même formuler de nouvelles propositions qui
» se trouveraient en harmonie avec le projet tendant à
» résoudre, dans l'intérêt général, les questions sou-
» levées. » Que répondrez-vous à cette demande pleine de modestie d'un homme qui, dans tout le travail dont nous venons de vous rendre compte, nous a paru constamment dirigé par un seul sentiment, celui du bien public ? Je l'ignore. Pour moi, considérant la solution de ce problème, tant au point de vue humanitaire qu'au point de vue agricole, je désirerais que votre Société émît le vœu de voir faire une expérience sérieuse de ces systèmes, afin d'en connaître la portée. Ce vœu, vous le communiqueriez à M. l'Enfant ; il s'empresserait, comme il vous le dit dans sa lettre, de le joindre aux pièces qu'il se propose d'envoyer à Son Excellence, M. le Ministre de l'agriculture, qui est déjà saisi de sa proposition. Si cette nouvelle tentative était

couronnée de succès, vous auriez, encore une fois, la satisfaction d'avoir donné un appui moral à un acte de première utilité et de haute bienfaisance.

Cette lecture et le vœu qui la termine, de voir faire par le Gouvernement une expérience sérieuse de ces systèmes, appellent, de la part de M. de Brive, quelques observations réfléchies et quelques prudentes réserves. M. de Brive, rendant justice au talent du rapporteur, partage son opinion et celle de M. l'Enfant, sur l'utilité d'un équilibre équitable dans la mercuriale des grains. Il est de toute justice que l'agriculteur puisse trouver dans la vente de ses produits une légitime récompense de ses peines ; autrement on verra s'avilir le travail le plus pénible, il est vrai, mais le plus fécond de tous, celui de la culture des terres, celui qui, chez nous, exige tant de sueurs, tant d'avances, tant d'intelligence. En effet, qu'est-il besoin de méthodes nouvelles, d'enseignement agricole ? à quoi peut aboutir une société ayant la mission de propager les meilleurs procédés de culture, de préconiser l'emploi des instruments perfectionnés ? à quoi bon des conseils, des primes, des encouragements dont le but est d'exciter à la plus grande production possible si, sur les marchés, l'avilissement des prix n'entraîne que la perte et la ruine pour le producteur ? quel peut être l'avenir de l'agriculture si le laboureur voit ses revenus décroître à mesure qu'il récolte davantage, si, au milieu de l'abondance générale qu'il aura faite, il ne trouve que la misère ? M. de Brive connaît tous les périls que peut créer

une pareille situation qui est une des constantes préoccupations des Sociétés d'agriculture ; mais il reconnaît en même temps que les moyens que M. l'Enfant propose pour y remédier sont impraticables. Dabord pour ce qui regarde la conservation des grains, le moyen indiqué de les laisser dans l'épi n'est pas discutable ; car, en supposant que l'épi tienne le grain dans un état de conservation parfaite, où loger les immenses meules qu'il faudrait conserver pour avoir une suffisante réserve de blé. L'objection tirée de l'étendue des bâtiments s'amoindrit sans se détruire, s'il suffit pour les conserver de mélanger les grains battus avec de la paille hachée ou avec une certaine quantité de balle, de manière à ce qu'ils soient le moins possible en contact. Ce procédé, auquel il manque d'être suffisamment appuyé par des expériences, pourrait être utile dans quelques exploitations particulières où on voudrait conserver les récoltes de quelques années ; mais la question change et prend de bien autres proportions s'il s'agit de grandes réserves entreprises par l'Etat, les départements ou les communes. M. Balme voudrait bien ne demander à la Société que l'appui d'un vœu pour les procédés de M. l'Enfant, purement relatifs à la conservation des grains ; mais la pensée dominante de son rapport l'entraîne sur le vaste sujet des greniers d'abondance.

A l'appui de l'opinion du rapporteur, M. Plantade se déclare le partisan de ces créations qui ont été un instant dans la pensée de Napoléon Ier, et auxquelles on ne manque pas de revenir, par manière d'expédient, aux époques où l'application en est impossible, aux époques de disette et de famine. M. Plantade entend

qu'on prévienne ce fléau quand il en est temps. Il voit dans les greniers d'abondance un moyen de retenir en France ces sommes immenses, ces millions que nous jetons, au grand détriment de la fortune publique, dans les marchés de l'étranger, en Russie, en Prusse, en Amérique, dans le but de nous approvisionner pendant les années mauvaises. L'autorité, dans un haut intérêt d'ordre et surtout d'humanité, doit pouvoir tirer de ses réserves, sagement ordonnées, de quoi diminuer les horreurs de la famine. En outre, l'agriculture y trouverait son compte, puisqu'il y aurait dans ces réserves un moyen facile d'arriver à ce *desideratum* tant cherché par les économistes agronomes, l'équilibre dans le prix des céréales. En conséquence M. Plantade demande l'intervention de la Société dans une question pressante ; il le fait avec une vivacité qui lui attire de nombreuses adhésions.

Mais avant de passer au vote, M. le Président donne de nouveau la parole à M. de Brive, qui voit bien des difficultés dans ces concentrations de grains. Il est douteux qu'elles puissent éloigner tout danger de disette dans les années où les récoltes viendraient à manquer. L'opinion de la grande majorité des économistes est contraire à cette mesure. D'abord ils ne la croient pas réalisable. Les essais qu'on en a faits n'ont pas abouti. La dépense seule qu'entraînerait la construction ou la disposition des lieux destinés à recevoir d'immenses réserves serait un obstacle, même pour les gouvernements les plus riches. Ajoutez à cela l'embarras de l'emménagement, de la conservation et de la distribution des grains ; sans parler du gaspillage inévitable

dans de pareilles opérations, pour lesquelles il faudrait toute une armée d'employés. La perte des intérêts, des capitaux engagés, celle plus considérable occasionnée par la différence entre les prix d'achat et ceux de revente serait pour le pays une cause de ruine bien plus certaine que celle que peut occasionner aux époques de disette l'approvisionnement à l'étranger. A quoi bon construire des chemins de fer destinés surtout à la circulation des produits du sol, si on renferme ses produits dans des magasins. Rien n'est plus mal entendu qu'un amoncellement de marchandises qui restent ainsi improductives, enlèvent à la circulation un capital considérable, tandis que le progrès consiste dans la mobilisation la plus rapide possible des produits de l'industrie. Sous un pareil régime, la liberté des échanges et du commerce, ces conquêtes de la civilisation moderne, seraient bientôt anéanties. Les greniers d'abondance nous auraient bientôt ramenés à l'enfance des Sociétés, ou bien à ces époques désastreuses où les gouvernements, ne pouvant vivre qu'à condition de fournir aux peuples du pain et des spectacles, monopolisaient le commerce des céréales. Le libre commerce nourrira toujours mieux les populations que ne le pourra faire l'Etat. Aujourd'hui la seule annonce de création de greniers d'abondance troublerait le commerce des grains, arrêterait toute transaction et on verrait, en pleine abondance, se produire cette disette qu'on avait précisément pour but de prévenir. Ne peut-on pas voir, l'histoire à la main, tous les désastres qui ont suivi l'intervention du gouvernement dans la réglementation des céréales? sans parler des périls qui, dans les

circonstances difficiles, pourraient menacer ces grands approvisionnements de grains.

Quant à présent, l'échelle mobile, moyen très-heureux, mais transitoire, placé entre l'ancien régime des prohibitions provinciales et le moderne régime de liberté, suffit pour offrir quelques garanties d'équilibre dans le prix des céréales. Et d'ailleurs, sans se retrancher derrière un optimisme plein d'insouciance, on peut encore fonder quelques espérances sur l'avenir. L'agriculture augmente le nombre des genres de production alimentaire. L'igname de la Chine, destiné à passer dans nos cultures habituelles, vient en aide à la pomme de terre qui ne sera pas toujours malade ; on sait avec quelle force cette dernière peut lutter contre la disette.

Dans notre nouveau et fécond système d'assolement et dans la diffusion des cultures fourragères se trouve encore un moyen d'atteindre à ce prix rémunérateur si ardemment et si légitimement désiré par le propriétaire agriculteur. Si, après une année d'extrême abondance qui a entraîné une baisse excessive dans le prix des céréales, au lieu de produire du blé on produit des herbages, on verra sensiblement s'élever le prix du grain. Le consommateur n'y perdra pas, puisque avec le pain taxé à un prix modéré on pourra lui fournir de la viande à bon marché et en vulgariser l'usage au grand bénéfice de l'alimentation publique et de l'agriculture.

Après de telles considérations, M. Souteyran est d'avis de n'émettre d'autre vœu que celui qui se renfermera dans quelque généralité, et semblable à ce qui a été

formulé, sur cette matière, par plusieurs sociétés d'agriculture.

M. le Président, résumant les débats, propose d'exprimer à M. le Ministre de l'agriculture, le vœu que le Gouvernement encourage les moyens qui lui sembleront propres à maintenir, dans le prix des céréales, un équilibre convenable.

Arboriculture. — M. le Président prie M. du Garay aîné de vouloir bien donner à la Société, pour la séance prochaine, son avis sur un procédé nouveau employé dans la culture des arbres fruitiers, et notamment celle des cerisiers.

Pisciculture. — M. Limozin est également chargé de faire un rapport sur un nouveau moyen de transport des poissons vivants.

Industrie. — M. le Président désigne, avec leur consentement, les membres qui se proposent de se rendre au Monteil, près Craponne, pour expérimenter l'invention de M. Schlisler, relative à la conservation des toitures. — MM. de Brive, Robert, Chouvon acceptent de faire ce voyage en compagnie de M. le Président.

Sciences naturelles. — M. le Président a le plaisir d'annoncer à la Société que Mme Arnaud a commencé à mettre en ordre les collections de plantes qu'elle a recueillies, dans ses nombreuses pérégrinations dans le département.

La *Flore de la Haute-Loire* est donc en bonne voie d'exécution. En voici les premières parties qu'elle a écrites elle-même : elles comprennent 150 pages in-f°, renfermant plus de 61 espèces de l'ordre des dicotylédonées. Plusieurs membres de la Société parcourent les cahiers déposés sur le bureau et se montrent très-satisfaits de la netteté, de l'ordre, du talent avec lesquels sont présentés tous les détails de cet intéressant et remarquable ouvrage. Que Mme Arnaud veuille bien continuer son œuvre avec son activité habituelle, qui n'aille pas cependant jusqu'à nuire à sa santé, qui nous est précieuse dans ses travaux si pénibles mais si fructueux pour la science et si utiles au pays, les sympathies de toute l'assemblée la suivent.

Sciences historiques. — M. le Président donne communication de deux lettres, l'une du Ministre de l'instruction publique, l'autre du Ministre des finances, qui autorisent, à titre de prêt momentané, le dépôt dans le Musée archéologique, historique du Puy, des pierres sculptées de style roman, provenant de la démolition d'une maison achetée par l'Etat pour le dégagement des abords de la cathédrale. Ces deux lettres sont arrivées par l'intermédiaire de l'autorité municipale, à qui M. le Président adresse des remercîments au nom de la Société.

M. Lagrave, auteur d'un essai historique sur la ville de Langeac, demande la faveur d'une place pour son travail dans les *Annales* de la Société. Renvoi au conseil d'administration, selon l'usage.

L'ordre du jour appelle M. Bernard à donner lecture de la suite de ses travaux sur le cartulaire de Chamalières.

Ce travail intéresse l'Assemblée. Les repas festivals du XIIIe siècle, très-heureusement interprétés par notre savant collègue, font plaisir à entendre.

M. le Président donne ensuite lecture de quelques noels, écrits en patois, qui lui ont été adressés par M. Ruat, instituteur public qui, sous la direction de M. Aymard, les a recueillis dans les archives départementales. — 16 et 17.

Cette expression naïve de la foi de nos pères excite l'intérêt de l'Assemblée.

M. Aymard lit un rapport sur un travail de M. Bernard, du Forez, relatif aux voies romaines dans le département de la Loire. Satisfaite du rapport et du travail du candidat, la Société confère, à l'unanimité, le titre de membre non résidant à M. Bernard.

Beaux arts. — M. le Président donne à la Société communication d'une lettre de M. de Newerkerque, qui nous fait espérer qu'à la sollicitation de sa cousine Mme de la Rochelambert et à celle de notre digne Président, qui ne nous a pas oubliés à Paris au milieu de ses innombrables occupations, nous pourrons obtenir pour notre Musée un gage de la munificence du gouvernement de l'Empereur.

M. Giraud, notre collègue, demande que la Société accorde une médaille d'encouragement à un de ses

élèves, M. Armand. Sa demande, appuyée par des dessins remarquables sortis du crayon du jeune Armand, excite de nombreuses sympathies dans l'Assemblée. Plusieurs membres sont d'avis qu'on ne doit pas repousser une pareille demande. La mission de la Société est une mission d'initiative. A elle le noble devoir et la royale prérogative d'essayer de susciter des célébrités. Il serait fâcheux qu'un homme célèbre pût nous dire un jour : vous m'avez refusé un encouragement. Renvoi, selon l'usage, au conseil d'administration.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 AOUT.

SOMMAIRE.

Dons au Musée : Don de plusieurs échantillons d'aragonite ; géode de fer hydraté, etc, par M. Robert Félix. — Ossements fossiles offerts par M. de Chardon. — Agriculture : De l'amélioration des races de bestiaux, croisement, sélection ; race du Mezenc. — Détermination de l'époque du concours départemental annuel pour 1858. — Rapport de M. Milne-Edwards sur des insectes qui ravagent les prairies ; conclusion adoptée par la Société sur ce sujet. — Rapport de M. de Brive sur la candidature de M. Chaudier ; admission. — De la castration des vaches laitières. — Soufrage de la vigne ; M. Dumontat, M. le comte de Miramont. — M. Chouvon, sur le meilleur système de charrue. — Orge d'hiver ; M. Ch. Calemard de Lafayette. — *Arboriculture :* Rapport de M. Balme du Garay sur un nouveau mode de culture des arbres. — *Pisciculture :* Rapport sur des moyens de transport des poissons vivants. — Industrie : Rapport de M. Chouvon sur un vernis de l'invention de M. Schlisler. — Sciences historiques : Dessin de la villa romaine d'Espaly, par M. Dorlhac. — Conseil d'administration : Médailles accordées aux élèves de l'école Normale. — Ajournement d'une médaille demandée pour un jeune dessinateur ; MM. Aymard, L. de Vinols, le Président.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

A trois heures, M. le Président ouvre la séance. — La parole est donnée au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

Dons au Musée. — M. Félix Robert fait hommage à la Société de plusieurs échantillons d'aragonite cunéiforme, ainsi que d'une belle géode de fer hydraté, tapissée de cristaux de chaux carbonatée. Tous ces produits ont été trouvés dans une brèche argilo-volcanique, qui est sur le chemin de Polignac à Tressac; ces échantillons ont été recueillis par les soins de M. de Chardon qui a fait exécuter de nouveaux travaux sur ce chemin, d'après les indications de M. Robert, maire de cette commune.

M. Théodore de Chardon a offert aussi à la Société plusieurs fragments d'os d'éléphants, plusieurs portions de métacarpiens et métatarsiens et phalanges, ainsi qu'un oléocrane du cerf de Solilhac (cervus solilhacus); il en est de même de plusieurs fragments d'os provenant du daim de Polignac (cervus-dama polignacus). Tous ces échantillons viennent de la collection de son frère Charles de Chardon.

Ouvrages reçus — Parmi les nombreuses publications placées sur le bureau, M. le Président signale, dans les *Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne*, éditées sous la direction de M. Lecoq, deux études, écrites par deux membres non résidants de notre Société: l'une est un mémoire sur les colonies d'Auvergne, par M. Mathieu, et l'autre traite des monnaies des Arvernes, par M. Peghoux.

Agriculture. — M. le Président signale encore une longue discussion, contenue au *Bulletin de la Société*

académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, nos 45-46. Elle roule sur un sujet plein d'intérêt, qui avait été indiqué d'avance aux membres de cette Société, l'amélioration des bestiaux. Les résultats de ce débat, où sont abordées et développées avec talent toutes les questions *d'importation, de croisement* et *de sélection*, donnent à M. le Président des espérances pour notre race du Mezenc. M. de Curzon, si connu dans le monde agricole et un des principaux interlocuteurs, fondant son opinion sur des faits bien observés, se prononce pour l'amélioration des races par elles-mêmes, surtout dans la race bovine. — Dans l'amélioration de cette espèce, il regarde toute importation, tout croisement des races anglaises, hollandaises et suisses comme inutiles, surtout si nos éleveurs donnent, de bonne heure, à leurs sujets déjà pourvus de qualités naturelles, une nourriture abondante et saine, des habitations aérées, s'attachant à un choix sévère de reproducteurs de même race.

M. le Président fait remarquer combien ces conseils s'appliquent au perfectionnement de notre race mezine, déjà douée de qualités incontestables, dont elle a fait preuve au concours régional de Mende, et qui sont susceptibles de grands progrès lorsque les encouragements arriveront à nos éleveurs. Aussi, dans l'intérêt de nos contrées, a-t-il demandé avec instance que, dans les concours, cette race ne fût pas placée dans le voisinage si dangereux de la race d'Aubrac et que, pour quelque temps du moins, on ne la mît en concurrence qu'avec des races moins avancées, de manière à ce qu'elle pût conquérir sa juste part d'encouragements.

Il a tout lieu de croire que l'administration supérieure fera droit à de si légitimes réclamations et qu'elle donnera aux éleveurs de cette race si méritante, que M. le Président a pris tant à cœur de voir réussir, le temps de la faire accepter dans le monde officiel et de la mettre au point où nous espérons la voir arriver un jour.

M. le Président demande à l'assemblée de vouloir bien fixer le jour du concours annuel départemental, qui a lieu ordinairement au mois de septembre, au siége de la Société. Un des membres désirerait qu'il fût fixé au dimanche qui précède la foire, au lieu de la veille même, par le motif que les animaux de concours n'étant pas ceux de foire, on pourrait, le lendemain du concours, se trouver embarrassé des premiers. Mais la crainte de faire venir deux fois, en quelques jours, les éleveurs du Mezenc ou de tout autre point éloigné du département, fait maintenir l'antique usage et le concours est fixé au mercredi 29 septembre, veille de la foire dite de la St-Michel. A cause de la sécheresse qui persiste depuis si longtemps et du manque de fourrages, M. le Président ne fonde pas de grandes espérances sur ce prochain concours; néanmoins il engage tous les membres à user de leur influence auprès des producteurs et à agir de telle sorte qu'il ne soit pas trop inférieur aux concours précédents. Nous ne devons pas, dit-il, nous laisser surprendre, — 1860 approche, — au mois de mai de cette année, notre département sera appelé à montrer, à son tour, aux yeux des départements qui l'entourent, tout ce qu'il peut, tout ce qu'il

vaut. Que le Gouvernement nous trouve prêts à répondre à son appel. — Les concours annuels de 1858 et 1859 doivent être comme une préparation à la grande lutte d'où nous devons sortir avec honneur si nous voulons faire disparaître les derniers vestiges de la tache dont une main indiscrète a couvert, sur la carte, notre département.

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président rencontre le rapport de M. Milne Edwards sur une communication de M. Béliben relative à des insectes qui ravagent les prairies de Saint-Julien-Molhesabate ; il donne lecture de ce rapport qui avait été provoqué par M. le Secrétaire sur les ordres de la Société.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE.

Paris, le 23 juin 1858.

Dans la séance dernière, M. le Président nous a chargés, M. Guérin-Méneville et moi, de l'examen d'une lettre de M. Béliben, secrétaire de la Société d'agriculture du Puy, relative à des insectes qui se sont montrés en troupes innombrables sur quelques points du département, et qui y ont causé des dégâts considérables, en coupant par le pied l'herbe des prairies. M. Béliben a joint à sa lettre divers échantillons de ces animaux destructeurs, et il désire en connaître le nom.

Ces insectes appartiennent à une tribu de petits lépidoptères, que les anciens entomologistes désignaient sous le

nom de *teignes à fourreau de paille coupée*, à raison de l'espèce de gaîne que la chenille se construit avec des débris d'herbes sèches et qu'elle traîne avec elle. Dans le système de classification adopté de nos jours par les naturalistes, ces animaux forment le genre *Psyché*. D'après l'investigation des nymphes et des fourreaux soumis à mon examen, je suis porté à croire qu'ils ne sont pas tous identiques spécifiquement ; mais les individus adultes que j'ai trouvés dans l'envoi de M. Béliben me paraissent se rapporter tous à l'espèce appelée *Psyche stomoxella*, et très-bien figurée dans la monographie des Psychides, publiée récemment par M. Bruand dans les Mémoires de la Société d'encouragement du Doubs.

Or les Psychés présentent une particularité organique dont la connaissance pourra être utile aux agriculteurs, non pour combattre le fléau dont la Société du Puy s'est émue, mais pour en arrêter les progrès et en prévenir le retour. Les femelles sont aptères, et les mâles seulement ont la faculté de se déplacer au moyen du vol. Il en résulte que les œufs pondus par ces insectes destructeurs doivent se trouver dans les lieux mêmes où ils viennent d'exercer leurs ravages, et que c'est de ces localités que partent bientôt de nouvelles légions de petites chenilles qui, pour se nourrir, doivent se jeter sur les champs circonvoisins. Par conséquent, si on brûlait sur place les herbes dans les endroits ravagés, on pourrait espérer détruire la source du mal. Si les localités infectées ne sont pas trop étendues, je conseillerai donc aux cultivateurs d'y pratiquer promptement un écobuage aussi complet que possible.

MILNE EDWARDS.

La Société ne peut que se ranger à l'opinion d'un homme aussi éminent dans la science; et elle s'applaudit, en même temps, du zèle et de la promptitude que la Sociéfé impériale et centrale a bien voulu mettre à lui répondre. Il est décidé que le Secrétaire fera parvenir sans retard aux intéressés les conclusions de ce savant rapport. Il est cependant fait une réserve relativement à la prescription qui commande un écobuage aussi complet que possible; et plusieurs membres sont d'avis que, sans recourir à un moyen aussi radical, on pourrait employer utilement ou de la chaux vive ou tout autre matière capable d'arrêter l'invasion et la propagation des insectes sans brûler les prairies.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. de Brive sur la candidature de M. Chaudier, instituteur aux Villettes.

MESSIEURS,

A votre dernière séance vous avez chargé une commission, dont je suis l'organe, de vous faire un rapport sur le mémoire agricole que M. Chaudier, instituteur primaire, vous a présenté comme titre d'admission dans vos rangs.

M. Chaudier, ancien élève de l'école Normale du Puy, a d'abord exercé pendant plusieurs années les fonctions d'agent-comptable à la ferme-école de Nolhac. A ce titre, il était l'instituteur primaire des élèves, leur surveillant habituel et les suivait dans tous leurs cours. C'est donc à l'école si instructive de notre collègue M. Chouvon,

l'honorable directeur de la ferme de Nolhac, que M. Chaudier a puisé les enseignements qu'il met aujourd'hui en pratique dans une ferme que son père fait valoir au lieu des Villettes, commune de Sainte-Sigolène, arrondissement d'Yssingeaux.

M. Chaudier a ainsi abandonné volontairement une position honorable et lucrative pour occuper les fonctions modestes d'instituteur de village, et venir en aide à son vieux père par ses conseils et la pratique des nouvelles et saines méthodes d'agriculture. Mais, comme vous vous en convaincrez par l'analyse du mémoire que M. Chaudier vous a présenté, il a été beaucoup plus loin que le simple but qu'il se proposait d'atteindre. Ses exemples portent leurs fruits tout autour de lui et, de proche en proche, peuvent, avec le temps, produire une heureuse révolution dans les habitudes attardées de tout son arrondissement.

M. Chaudier constate d'abord que les méthodes nouvelles de l'agriculture progressive n'ont point pénétré dans le pays qu'il habite, et que dès-lors les produits de la terre sont très-inférieurs à ce qu'ils pourraient être. Il trouve la cause principale de cette infériorité dans le défaut de fumures suffisantes, et le remède dans la substitution de l'assolement alterne aux divers assolements pratiqués dans le pays, ayant tous pour unique but la reproduction indéfinie des céréales. Par l'assolement alterne, il introduit la culture des prairies artificielles et des racines fourragères presque inconnues dans sa localité, il augmente progressivement la production de ses fourrages, se met en mesure de nourrir une plus grande quantité de bestiaux, et il obtient enfin, dans des proportions suffisantes, le fumier, cette base de toute agriculture productive.

L'assolement auquel M. Chaudier a cru devoir donner la préférence est un assolement de huit années, ainsi composé :

1re année	:	Betteraves, carottes ou pommes de terre fumées abondamment, sur terrain bien défoncé, autant que possible à la bêche.
2e	—	Céréale : froment, seigle ou orge, suivant les circonstances, avec semis de trèfle.
3e	—	Trèfle plâtré.
4e	—	Seigle fait à la herse sur labour de trèfle à la charrue.
5e	—	Carottes, betteraves, pommes de terre fumées sur terrain bien défoncé.
6e	—	Froment ou orge après carottes et betteraves, seigle après pommes de terre.
7e	—	Jarousses plâtrées et suivies de raves, rutabagas ou choux-raves, fumés sur labour à la charrue.
8e	—	Seigle, froment ou orge.

Cet assolement, comme le dit M. Chaudier, n'est effectivement qu'un assolement de quatre ans avec substitution, dans la seconde rotation, de la jarousse au trèfle qui ne pourrait revenir sur le même sol après quatre ans sans l'épuiser.

Cet assolement est des plus rationnels : il fait constamment succéder une récolte fourragère à une récolte de céréales, une récolte améliorante à une récolte épuisante.

Il est préférable à l'assolement de six ans que je pratique, dans un pays où le sol léger demande de fortes et

nombreuses fumures et où les prairies naturelles sont rares.

Permettez-moi de vous faire connaître, en regard de celui de M. Chaudier, mon assolement qui me paraît pouvoir être pratiqué avec avantage dans les pays à terrain plus substantiel, où les herbes parasites sont plus difficiles à détruire et où se trouvent des prairies naturelles pour venir en aide aux prairies artificielles.

1re année :	Carottes, betteraves, pommes de terre sur terrain défoncé et fortement fumé ; raves après labour et fumure sur vesces.
2e —	Orge avec semis de trèfle.
3e —	Trèfle plâtré, moitié avant, moitié après l'hiver.
4e —	Froment ou méteil.
5e —	Fèverolles sur labour profond et demi-fumure, binées et sarclées.
6e —	Froment ou méteil.

Ces deux assolements sont alternes. Mais dans celui de M. Chaudier les récoltes fourrragères sont plus nombreuses, et dans le mien les récoltes sarclées dominent. Je les crois bons tous les deux au milieu des circonstances diverses qui les motivent.

M. Chaudier explique parfaitement les avantages de l'assolement alterne et donne la raison des plaintes si fréquemment formulées par nos agriculteurs qui, pour avoir plus de blés à porter au marché, croient devoir semer deux, trois et même quelquefois quatre céréales l'une sur l'autre. Ils se plaignent que, malgré de belles apparences

de végétation, leurs blés *échaudent*, c'est-à-dire donnent de la paille et pas de grains, et ils ne comprennent pas que lorsqu'une première céréale a enlevé au sol les éléments spéciaux qui ont servi à sa nutrition, il n'en reste plus assez à ce sol pour fournir à des plantes de même nature la même alimentation, et qu'alors leur végétation doit être incomplète. Ce n'est donc que par les assolements qui permettent à la terre de dépenser et de reconstituer successivement les divers éléments des plantes, que l'agriculteur peut arriver à obtenir ces pleines récoltes qui seules le dédommagent de ses avances et de ses peines.

M. Chaudier, en alternant ses récoltes et produisant beaucoup de fumier, atteindra nécessairement ce but. Mais il lui faudra du temps, et c'est le malheur de l'agriculture que les meilleurs procédés ont besoin de beaucoup d'années pour donner de grands résultats.

Cependant ses exemples, aidés de ses conseils, ont déjà produit de bons fruits. On apprécie aujourd'hui dans sa commune la charrue *Dombasle* qu'on avait abandonnée parce qu'on exigeait trop d'elle. Elle ne peut remplacer la bêche mais elle peut y suppléer.

On demande de la graine de trèfle, de carottes, de betteraves et de rutabagas.

Une baratte de *Holstein* que M. Chaudier a rapportée de la ferme-école est constamment retenue à l'avance et travaille continuellement.

On a fréquemment recours à lui pour l'application de certains soins hygiéniques ou même de remèdes contre les maladies simples dont sont atteints les animaux de son voisinage, telles que météorisation, piétin, etc., il a pu déjà rendre de nombreux services à cet égard.

Il a également introduit chez quelques habitants plus aisés la culture des plantes potagères et enseigné la taille raisonnée et si peu connue des arbres fruitiers.

Telles sont les œuvres de M. Chaudier, tels sont les résultats que par ses exemples et ses conseils il a déjà obtenus autour de lui. Le comice d'Yssingeaux a reconnu les services qu'il a rendus à l'agriculture de l'arrondissement en lui décernant, à titre de prime, une charrue Dombasle.

Mais penserez-vous que cet encouragement soit suffisant et ne vous paraîtra-t-il pas juste de solliciter du Conseil général, par l'intermédiaire de votre Président, un secours qui élève le traitement de M. Chaudier au taux qu'il atteignait à la ferme-école? Il recevait 1,000 fr. comme agent comptable et ne touche plus que 700 fr. comme instituteur. Ce serait donc une subvention de 300 fr. à ajouter à ses honoraires.

En présence des services qu'a rendus M. Chaudier à l'agriculture de son village et des communes environnantes et surtout de ceux qu'il peut rendre à tout l'arrondissement d'Yssingeaux, vous n'hésiterez pas à prendre la responsabilité de cette demande? Est-il besoin d'ajouter que la commission vous propose en même temps d'admettre M. Chaudier dans le sein de la Société d'agriculture, à titre de membre non résidant?

Cette lecture est suivie d'un vote au scrutin par lequel la Société confère à M. Chaudier, à l'unanimité, le titre de membre non résidant.

M. Gire, appelé à donner à la Société quelques éclaircissements sur la castration des vaches laitières, au point de vue de la boucherie, annonce qu'il se met entièrement à la disposition de la Société pour effectuer toutes les expériences recommandées par les ouvrages dans ce genre d'opérations. Il désirerait que la Société fît l'acquisition de tous les instruments opératoires nécessaires et l'autorisât à se mettre en rapport avec le promoteur du nouveau procédé, M. Charlier, en ce moment directeur de la vacherie impériale.

Des expériences de soufrage de la vigne ramènent M. Dumontat sur le mémoire de M. Richond. Ses conclusions dernières sont que les procédés indiqués par M. Aug. Richond n'offrent pas l'intérêt de la nouveauté. A ce sujet, M. le comte de Miramon fait remarquer combien le soufrage en grand a rendu de services à l'industrie vinicole. Grâce à ce procédé, plusieurs cantons ont été préservés de la perte entière de leurs récoltes.

M. Chouvon, consulté sur le meilleur système de charrue, recommande le système de Grignon comme étant d'un extrême bon marché et se prêtant, selon la grandeur de ses divers modèles, au nombre de trois, à toutes les combinaisons de traction qu'on veut y adapter.

M. le Président offre aux membres qui voudraient la cultiver un spécimen d'une orge d'hiver qu'il a recueillie sur ses terres du Berry. Il attend aussi beaucoup, sous le rapport de la qualité et de la quantité d'une avoine d'hiver dont il offre également un échantillon.

Arboriculture. — L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport sur un nouveau mode de culture des arbres fruitiers, par M. Balme du Garay aîné.

Voici ce rapport ; écouté avec beaucoup d'intérêt.

MESSIEURS,

Dans votre dernière séance, M. le Président a bien voulu me charger du soin d'examiner un nouveau procédé d'après lequel on peut multiplier des cerisiers de bonne espèce par le moyen de boutures.

Ce moyen, dû au hasard, a été présenté par un amateur qui s'occupe depuis longtemps de la culture du cerisier, à la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, et inséré dans la onzième livraison de la *Revue agricole*.

Comme on le fait très-bien remarquer dans cette revue, tous les horticulteurs savent que l'on peut élever des boutures de sujets de poiriers, pommiers, cognassiers, pruniers et de cerisiers provenant d'arbres non greffés ; mais tous les horticulteurs savent aussi que tous ces rejetons ne donnent que de fort mauvaises espèces de fruits qu'on est obligé de faire greffer.

Vous savez aussi, Messieurs, que dans nos montagnes l'arbre à pepin sur franc est celui qui se porte le mieux et qui vit le plus longtemps. Les arbres à noyaux au contraire, sont généralement plus délicats et sujets à prendre la gomme, signe certain de leur mort prochaine. Beaucoup de personnes font pratiquer des incisions sur l'écorce, d'autres font laver la plaie avec de l'eau de chaux ; malgré toutes

ces précautions, on guérit rarement les arbres atteints de cette maladie, on parvient seulement à prolonger leur vie, sans en faire jamais des arbres vigoureux et capables de donner d'aussi beaux fruits.

Les pruniers et les cerisiers sont les plus robustes des fruits à noyaux et cependant les cerisiers, quoique greffés sur des cerisiers francs de pied, ne produisent abondamment que pendant 30 à 35 ans; telle est en moyenne la durée de leur rapport suivant la nature du terrain et du climat. Les cinq premières années ils donnent peu, les 25 ou 30 années suivantes, lorsqu'ils ne sont pas atteints par la gelée, comme cela arrive si souvent dans nos contrées, ils donnent abondamment ; mais après ce temps écoulé, ils donnent si peu de fruits, qu'ils sont alors plutôt des arbres d'ornement que des arbres fruitiers : quoique toujours couverts de fleurs au printemps, ils n'ont plus assez de vigueur, et ces fleurs sont presque toujours enlevées par le vent.

Comme nous le dit avec juste raison l'amateur de Valenciennes, si nos pêchers et amandiers étaient francs de pied, ils donneraient des fruits pendant plus longtemps, et la découverte aurait alors une grande importance.

Voici maintenant les moyens à employer pour obtenir des cerisiers de boutures francs de pied.

Nous laisserons parler l'amateur de Valenciennes :

« Ayant élagué quelques jeunes cerisiers, j'avais plongé » par le bout inférieur ces rameaux que je venais de cou- » per dans un vase plein d'eau, avec l'intention d'en greffer » quelques sauvageons ; j'oubliai ces rameaux, mais quelle » ne fut pas ma surprise lorsque je vis, au bout de qua- » torze jours, que ces rameaux avaient poussé des feuilles

» et que la partie plongée dans l'eau s'était gercée dans » différents endroits. Après avoir examiné plus attentive- » ment ces rameaux, j'aperçus que les gerçures avaient été » occasionnées par de petites tubérosités blanches de la force » et de la grosseur d'une graine de colza. Désirant savoir ce » que ces protubérances deviendraient, je replongeai ces ra- » meaux dans de l'eau que je renouvelai de temps en » temps ; au bout de huit jours, je vis que ces petites tu- » bérosités n'étaient autre chose que les rudiments de ra- » cines qui se faisaient jour à travers l'écorce. Ces racines » avaient déjà un quart de pouce de longueur. Alors je » raccourcis les rameaux et je les plaçai dans la terre, en » ayant soin de remplir les trous de terre finement pulvé- » risée, de manière à ce qu'un œil seulement sortît de » terre ; j'arrosai légèrement afin de ne pas casser les jeu- » nes racines, qui sont en cet état très-fragiles. Afin de » m'assurer si les racines continuaient à croître, j'enlevai » au bout de quatorze jours une de ces boutures et je » vis avec satisfaction que ces racines avaient déjà acquis » une longueur d'un pouce et demi. »

On nous dit encore : on sait que les racines de boutures que l'on plonge dans l'eau ne sortent pas d'un callus qui se produit à la base des rameaux, entre l'écorce et le bois, mais qu'elles percent à travers l'écorce. Le laurier-rose, les saules en offrent des preuves ; en conséquence, il faut fermer le bout des rameaux avec de la cire à cacheter avant de les plonger dans l'eau, par ce moyen on empêche les rameaux de pourrir. Cette méthode peut également s'appliquer aux pêchers et aux amandiers.

Comme vous pouvez en juger, Messieurs, les renseignements fournis par la *Revue de Valenciennes* me paraissent

incomplets : il est donc de toute impossibilité de se former une opinion et de pouvoir dire que la question est complètement résolue.

On nous dit bien qu'on a fait des boutures de cerisiers francs de pied, qu'elles ont parfaitement réussi ; mais on nous laisse au début de l'expérience et au moment le plus intéressant. On ne nous dit pas si les boutures ont résisté à l'hiver qui a suivi l'expérience, quel développement ont acquis les boutures du printemps suivant à l'automne, époque où l'on peut les tirer de la pépinière pour les vendre ou pour les planter.

Beaucoup de personnes font à cette époque des boutures de rosiers francs de pied ; elles paraissent bien réussies pendant tout l'automne, mais lorsque les rigueurs de l'hiver ont passé sur ces boutures, il arrive très-souvent qu'il ne reste plus au printemps que des morceaux de bois desséchés.

L'expérience seule pouvant nous prouver si cette méthode sera bonne et avantageuse et si on doit la propager, j'ai mis la main à l'œuvre en y apportant les plus grands soins, j'ai même engagé mon jardinier à en faire autant de son côté.

C'est le huit juillet dernier que j'ai plongé des rameaux dans un vase d'eau ; mais je dois malheureusement constater que le délai de vingt-deux jours, qu'a signalé l'amateur de Valenciennes pour obtenir un plein succès, est expiré depuis le 30 juillet. J'aperçois bien, il est vrai, à la partie des rameaux qui est hors de l'eau beaucoup de bourgeons, même quelques petites feuilles ; mais quant à la partie du rameau plongée dans l'eau, il n'y a pas encore la moindre petite tubérosité blanche, pas même de gercures. Je suis

dès lors bien éloigné d'avoir obtenu, même après vingt-sept jours, de petites racines d'un quart de pouce de longueur, comme le signale la *Revue de Valenciennes*.

Si cette expérience arrive à bien, quoiqu'après un plus long délai, je m'empresserai de vous le communiquer et, l'année prochaine, je serai à même de vous rendre compte du résultat complet de nos expériences.

Pisciculture. — A son tour, M. Limozin, dans un rapport écrit, rend compte d'un moyen de transport pour les poissons vivants, indiqué par M. Marion, des Vosges.

MESSIEURS,

Un horloger de La Bresse (Vosges), M. Marion, a confectionné, pour le transport du poisson vivant, un appareil qui a fait l'objet de plusieurs mentions à la Société centrale d'Agriculture.

Cet appareil, dont le mécanisme n'est que sommairement indiqué, paraît assez ingénieux. Il consiste en une sorte de hotte qui porte, à sa partie inférieure, une plaque de zinc percée de petits trous; un soufflet mis en mouvement par un balancier pousse constamment, dans la masse d'eau qui remplit la hotte, de l'air divisé en bulles très-petites. Ce courant d'air, dirigé de bas en haut, produit un double résultat très-avantageux : il apporte l'oxygène nécessaire à la vie des poissons et chasse l'acide carbonique produit par leur respiration.

Voilà le principe de l'appareil. Pour juger de son utilité réelle, il faudrait savoir s'il est d'un emploi facile et pratique.

Mais sans connaître autrement la *hotte-soufflet*, car c'est ainsi qu'on a nommé l'appareil de M. Marion, on peut dire que son usage n'atténuera que faiblement les difficultés du transport du poisson vivant.

L'aération continuelle est sans doute un excellent moyen d'assainir l'eau qui sert au transport du poisson ; mais elle ne pare pas aux inconvénients de l'élévation de la température, ni à ceux de la viciation du liquide par les sécrétions et déjections des poissons renfermés dans un espace étroit. Elle ne dispense pas, en un mot, de renouveler l'eau fréquemment.

D'un autre côté, la hotte-soufflet se porte sans doute à dos d'homme et ne peut servir que pour le transport à de petites distances. Or, une expérience faite dans le département prouve qu'un moyen au moins aussi simple peut être employé avec succès, pour un trajet de 8 à 10 heures. Des tonneaux défoncés d'un côté, garnis d'un lit de sable de rivière et remplis, aux deux tiers, d'eau surmontée d'un flotteur, suffisent pour conserver le poisson en bon état ; ils contiennent un volume d'eau assez grand ; cette eau agitée, souvent même trop agitée par le mouvement de la voiture, s'aère suffisamment d'elle-même ; elle est facilement renouvelable et peut se maintenir fraiche et assainie.

En résumé, tout en reconnaissant ce qu'il y a d'ingénieux dans l'appareil de M. Marion, votre rapporteur pense qu'il est encore à désirer que les moyens de transporter le poisson vivant reçoivent de nouveaux perfectionnements.

Industrie. — M. Chouvon rend compte de la visite faite par la commission dont il est rapporteur chez M. Schlisler, propriétaire au Monteil, près Craponne; cette commission, composée de MM. de Brive, Aymard, Robert et Chouvon, président, avait à s'enquérir d'un procédé de l'invention de M. Schlisler, qui consiste en un vernis qui serait applicable à toute espèce de matière et pouvant former un certain bitume capable de servir de toiture.

Suit le rapport dont les conclusions tendent à provoquer de nouvelles expériences, destinées à éclairer la commission sur l'efficacité des procédés de M. Schlisler.

Messieurs,

Monsieur Schlisler, ancien employé du gouvernement et habitant aujourd'hui Craponne, nous a, à diverses reprises, présenté des échantillons de tôle, de bois, de toile et de carton enduits d'un vernis dont il est l'inventeur et qui est destiné à préserver ces matières contre l'action délétère des influences atmosphériques. Pour donner suite à ces communications et sur la prière de M. Schlisler, vous avez, à votre dernière séance, nommé une commission chargée d'aller vérifier dans son domaine du Monteil, les effets de ce vernis recouvrant, depuis déjà longues années, les toitures de ses bâtiments de ferme et d'exploitation. C'est comme rapporteur de cette commission que je viens aujourd'hui vous rendre compte des résultats que nous avons constatés.

Toutes les personnes qui ont réfléchi sur l'art des constructions ont été frappées de la lourde charge que les tuiles employées habituellement à la couverture des maisons, imposent aux murs et à la charpente. Il y a loin, certainement bien loin, de la tuile massive romaine que nous avons souvent occasion de fouler aux pieds, à celle qui est en usage aujourd'hui ; mais cette dernière, quoique amincie par des progrès successifs jusqu'à la limite du possible, n'en conserve pas moins un poids déjà trop considérable. La tuile ordinaire du Puy pèse 2 kil. 500, il en faut 27 pour couvrir convenablement un mètre carré, ce qui donne 67 kil. 500. Si, d'après cette donnée, nous calculons la charge qu'aura à supporter une maison de dimension ordinaire, soit de 10 mètres de côté dans œuvre, nous trouverons, après avoir fait la part du développement des rampants, des murs et du forjet, une surface d'environ 164 mètres carrés. Cette surface, multipliée par 67 kil. 500, donnera le poids incroyable de 11070 kilogrammes. L'inconvénient qui résulte de cette charge se fait sentir dans toutes les constructions, mais principalement dans celles qui sont destinées à l'exploitation rurale, car le cultivateur, par une économie qui est trop souvent une nécessité, marchande avec les dimensions des bois et compromet ainsi la solidité de ses murs.

D'un autre côté la tuile creuse, celle que nous employons à peu près exclusivement, ne garantit pas toujours des gouttières qui se forment pendant les neiges et les vents violents qui refoulent l'eau par-dessus les joints. On pourra, il est vrai, répondre à cette objection : donnez plus de pente ; mais alors la tuile glissera. Employez les tuiles plates et clouées et partant les grandes pentes ; voilà déjà

une bien plus grande dépense et de tuile et de charpente et des accessoires ; et puis il faut y être accoutumé pour s'accommoder de toits occupant la moitié de la maison.

En somme, tout le monde désire mieux, et c'est à découvrir ce mieux que M. Schlisler a employé ses efforts. Il a été amené ainsi à la découverte de son vernis qui, appliqué à des matières beaucoup plus légères que la tuile, eu au moins égard à leur faible épaisseur, est destiné à les rendre inaltérables aux intempéries.

Maintenant arrivons au fait. M. Schlisler a couvert deux de ses bâtiments en tôle qu'il a enduite du vernis de sa composition. L'une de ces toitures date déjà de 1833, la seconde de 1844. La commission, dans son examen, a constaté que ce vernis n'a pas subi d'altération, qu'il recouvre exactement et solidement la tôle et qu'on retrouve cette dernière intacte après avoir usé l'enduit avec la lame d'un couteau. On comprend de suite que ce genre de toiture obvie aux deux inconvénients signalés : le poids et les gouttières. Ces dernières, avec de la tôle inoxidable employée avec quelques précautions, deviennent évidemment impossibles. Quant au poids, il suffit de mettre en parallèle les chiffres pour voir l'immense différence. Nous avons dit qu'un mètre carré, couvert en tuiles ordinaires, pèse 67 kil. 500. D'un autre côté, M. Schlisler attribue au mètre carré couvert en tôle vernie un poids de 4 kil. Ce dernier nombre n'est donc, à très-près, que le dix septième du premier.

L'un des bâtiments en question, la toiture à part, est complètement fait de bois enduit également de vernis. Quoique gercé par les diverses intempéries qu'il a eu à subir depuis vingt-cinq ans qu'il est exposé à l'air, ce bois

n'en est pas moins conservé et le vernis est adhérent partout. Nous n'avons constaté dans l'intérieur de cette habitation aucune dégradation qui témoignât de l'insuffisance de la matière conservatrice.

L'inventeur nous a présenté un seau à incendie en toile vernie. Ce vase a servi pendant quelques années à l'arrosement du jardin et il n'en a pas moins conservé son imperméabilité.

Nous avons encore examiné des cartons vernis tout nouvellement, mais qui semblent participer des avantages que nous venons de signaler. Ils pourraient probablement, comme les cartons bitumés dont on parle beaucoup aujourd'hui, servir économmiquement à la toiture des maisons. S ils remplissaient cette destination, ils auraient sur ces derniers l'avantage bien grand de ne pas exiger l'application, renouvelée annuellement, d'une couche de goudron.

Le vernis de M. Schlisler pourrait donc être employé sur toute espèce de matières et servir à différents usages que nous n'avons pas tous énumérés. L'inventeur, en effet, est parvenu depuis bien longtemps à le condenser en mastic. C'est sous cette forme qu'il a servi, en 1833, à rejoindre une pierre cassée du balcon de M. Pons, au boulevard Saint-Louis, au Puy. Nous n'avons pas vu cette pierre, mais elle nous a été indiquée comme étant encore intacte. M. Schlisler attribue encore à son mastic la propriété de servir à rejointoyer les bassins et les conduits de fontaine. Quoi qu'il en soit de ces diverses appréciations, nous disons ce que nous avons vu, laissant aux expérimentateurs à s'édifier sur le reste.

M. Schlisler, tout en réservant son vernis, qui reste son

secret, nous en a fait voir du frais que nous avons trouvé limpide comme les vernis ordinaires. Nous aurions pu douter de cette dernière propriété, car nous devons convenir que l'emploi de cet enduit sur les toitures, et surtout sur les bois dont nous avons parlé, laisse beaucoup à désirer sous le rapport pratique. Employé probablement par des ouvriers de campagne inexperts, il a été mélangé à des couleurs mal broyées et trop abondantes, et de là des empâtements et des grumeaux qu'un homme du métier aurait probablement évités. Mais laissons de côté cette appréciation à laquelle il est heureusement facile de donner satisfaction. Elle témoigne peut-être en faveur du vernis, puisqu'il a résisté à une manipulation imparfaite. Il ne nous reste plus qu'à donner en finissant la principale base de la dépense, qui est trop souvent le nœud gordien de toute entreprise.

Le kilogramme de vernis revient à 2 fr. 20. Employé sur la tôle, à 7 couches, dont trois en dessous, quatre en dessus, la dernière longtemps après, le prix du mètre carré s'élève à un franc.

Tout cela, comme le dit M. Schlisler lui-même, est encore un peu dans l'enfance. Il serait à désirer qu'un industriel, s'emparant du procédé, qu'il ne convient guère à l'inventeur d'exploiter lui-même, mît au clair ce qu'il contient de véritablement utile et en fît définitivement profiter le public.

Sciences historiques. — M. Aymard place sous les yeux de la Société une belle restauration du péristyle de la salle des bains de la villa romaine d'Espaly. Ce

travail, qui révèle un vrai talent dans l'art du dessin d'architecture, a été exécuté par M. Dorlhac, architecte, sous la direction de M. Aymard, qui y trouve le texte d'explications qui ont captivé l'assemblée.

Conseil d'administration. — Dans la précédente séance, M. Rabaly, directeur de l'école Normale primaire du département, et M. Nicolas, professeur d'agriculture à la même école, notre collègue, avaient demandé trois médailles, dont une d'argent et deux de bronze, qui devaient être distribuées, à titre de récompense, aux élèves les plus attentifs du cours théorique et pratique que professe M. Nicolas. La Société, suivant l'usage et le règlement, avait renvoyé au conseil d'administration cette demande, appuyée par plusieurs membres, notamment par M. de Brive ; le conseil, par l'organe de son Secrétaire, apporte une décision favorable qui est ratifiée par l'Assemblée tout entière.

Le même succès n'a pas accueilli une autre demande de ce genre faite par un membre de la Société, tendant à accorder une médaille d'encouragement à un jeune élève qui se distingue dans le dessin de la figure et dont quelques travaux, exposés dans la précédente séance sous les yeux de la Société, semblent annoncer un vrai talent.

L'ajournement proposé par le conseil d'administration est vivement combattu par M. Aymard, qui pense qu'une des missions les plus déterminées de la Société, un des buts essentiels de son institution, est de susciter, de soutenir des vocations par des primes, par des encouragements, par les moyens que les libéralités du

Gouvernement, du département et de la commune ont mis en son pouvoir. Il est vrai, dit-il, que les grands artistes sont rares; mais rares aussi sont pour la Société les occasions d'exercer sa plus noble prérogative, celle de pressentir, d'encourager le talent naissant.

La Société ne peut pas toujours se promettre le succès dans une voie où se rencontrent tant de mauvaises chances, mais elle ne doit pas s'en laisser détourner par la médiocrité des résultats. Elle serait trop heureuse si, à force de persévérance et de sacrifices, elle arrivait à faire surgir de la foule un artiste de génie. M. Aymard croit d'ailleurs que la Société n'a pas à regretter les encouragements qu'elle a donnés jusqu'ici. N'ont-ils pas servi incontestablement à maintenir et à propager parmi nous le goût des beaux arts en suscitant des talents qui pour n'être pas hors ligne n'en sont pas moins recommandables à plus d'un titre? A l'appui de cette assertion, il cite plusieurs noms que votre Secrétaire ne rappellera pas, afin d'éviter le terrain des personnalités; car ces noms sont vivement contestés par M. Louis de Vinols qui ne partage pas l'opinion de M. Aymard. M. de Vinols démontre par des faits que les expériences faites par la Société n'ont pas été heureuses jusqu'ici; qu'elles ont parfois abouti à cette triste conséquence de pousser de jeunes hommes dans une carrière où, faute de vocation éprouvée, au lieu de talent et de renom, ils n'ont trouvé que des déceptions, quelquefois la misère. Il veut donc que la Société se montre très-circonspecte dans ses exhortations à la vocation d'artiste et qu'elle soit sous ce rapport très-sobre d'encouragements. Quant à lui, il regarde comme une

démarche très-grave, entraînant une redoutable responsabilité à l'égard d'une famille, tout acte qui tendrait à jeter un jeune homme dans les illusions et les hasards de la vie artistique ; en conséquence, contrairement à l'opinion de M. Aymard, il appuie l'ajournement proposé par la conseil.

M. le Président n'admet pas que des considérations de ce genre doivent porter la Société à se dépouiller de son droit et de son devoir d'initiative dans les encouragements à décerner à de futurs artistes. La carrière des beaux-arts, dit-il, est comme une arène où la victoire reste au plus courageux et au mieux doué, mais où chacun combat à ses risques et périls. Il suffit à la Société de n'avoir pas refusé son appui à ceux qui se présentent pour courir les chances du combat ; sa responsabilité n'est pas autrement engagée. Ici, dans le cas qui nous occupe, une demande s'est produite en dehors des usages de la Société, qui n'accorde des primes et des médailles qu'après un concours, une exposition ; c'est cela seul qui a motivé l'opinion du conseil qui, sans contester nullement l'aptitude très-apparente du jeune candidat, a proposé l'ajournement sur la demande faite en sa faveur.

L'ajournement est mis aux voix et adopté par une très-faible majorité.

Personnel de la Société. — M. le Président annonce que ses pouvoirs en qualité de Président sont expirés depuis assez de temps et que la Société aura à s'occuper, dans la séance prochaine, de pourvoir à la présidence. Elle aura aussi à nommer un Secrétaire-adjoint.

Un mois après elle procédera à la réélection du Vice-Président et au renouvellement partiel du conseil d'administration.

A sept heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 4 NOVEMBRE.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Hommage rendu à la mémoire de M. le docteur Peghoux, de Clermont, membre non résidant. — *Id.* à la mémoire de M. Jules Pradier, de Paris, également membre non résidant. — DONS AU MUSÉE : M. Béliben, au nom de M. Théret, chirurgien de la marine impériale, fait hommage à la Société, pour son musée ethnographique, de plusieurs objets apportés d'Amérique ; une notice du donateur accompagne ce don. — M. Aymard offre, au nom de mademoiselle Ida de Bosberg, un vase funéraire découvert dans un lieu d'incinération, en Saxe, à Ischarna, près de Dresde ; une notice historique de la main de mademoiselle Ida de Bosberg accompagne cette offrande — Don de quelques fossiles fait par M. Philippe Hedde et par M. Emile Peyret, par l'intermédiaire de M. Aymard, qui dépose en outre sur le bureau un échantillon de l'antimoine de la mine de la Fage, près Lubilhac ; courte notice de M. le curé de Lubilhac à ce sujet. — Moulage d'une inscription lapidaire trouvée au château de Borne, dont M. Aymard fait hommage. — OUVRAGES REÇUS : L'*Art céramique* et Palissy, par M. Enjubault, conseiller à la cour impériale de Riom, membre non résidant. — AGRICULTURE : Rapport de M. le Président sur l'examen de rentrée de la ferme-école de Nolhac. — Rapport de M. le Président sur le Congrès des Sociétés savantes. — Le sorgho ; M. le Président. — Lettre de M. de Brive au sujet d'une plante fourragère (la moutarde blanche). — Projet d'un moulin destiné à broyer les os, conçu par M. Souchon. — *Horticulture :* De la culture maraîchère. — Culture du Lopier à quatre ailes, par M. Dumontat. — SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES : Hommage d'une esquisse géologique du département de la Lozère, par M. J. Dorlhac. — SCIENCES HISTORIQUES. — *Archéologie :* Essai de restauration de la grande frise découverte dans les murs de la cathédrale, par M. Camille Robert ; M. Aymard. — *Histoire :* Découverte faite à la bibliothèque impériale par M. Béliben, d'un manuscrit in-4° attribué au chanoine Pierre Odin, ayant trait à la fondation de l'oratoire de

Notre-Dame du Puy. — Rectification historique par M. Béliben, au sujet d'un évêque du Puy, Jean IV de Cardaillac. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ : M. Ch. Calemard de Lafayette est réélu président au scrutin secret. — M. Limozin est élu secrétaire-adjoint. — ADMINISTRATION : Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes annonçant une allocation de 300 francs.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

A trois heures, la séance est ouverte.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président rend hommage à la mémoire d'un de nos confrères, enlevé à l'affection de ses nombreux amis, à l'estime de ses concitoyens, par une mort instantanée. M. le docteur Peghoux, de Clermont-Ferrand, a succombé, à l'âge de 62 ans, le 9 du mois d'août dernier, au milieu de son dévoûment. Ce jour-là même, à sept heures et demie du soir, un incendie se déclare dans les bois de la commune de Royat. A cette nouvelle, le maire, M. Peghoux, monte à cheval et, négligeant toute précaution, il se rend précipitamment sur le lieu du sinistre. Le mouvement du cheval, l'émotion d'une course trop rapide produisent une congestion pulmonaire à laquelle il ne peut résister ; il tombe au poste d'honneur, à l'endroit même où l'avait appelé ce qui fut le mobile de tous ses actes : le sentiment du devoir ; et cette fin est le digne couronnement d'une vie tout entière consacrée au bien.

M. Pierre-Gabriel-Auguste Peghoux était né au Puy, le 20 juin 1796, d'une très-honorable famille d'Auvergne et du Velay.

Après avoir fait de bonnes études classiques et avoir conquis le diplôme de docteur en médecine à la Faculté de Paris, il s'établit à Clermont où il ne tarda pas à s'attirer la confiance et l'estime publiques. Ses succès dans la pratique de son art le désignèrent de bonne heure aux fonctions de professeur. Nommé d'abord second professeur suppléant à la Maternité, il reçoit bientôt le titre de professeur de pathologie interne à l'école secondaire de médecine, où il a enseigné avec distinction jusqu'à sa mort.

Il était de ces natures douces, désintéressées, naturellement portées au bien, qui savent rendre féconds les loisirs que leur laissent les occupations inhérentes à leur profession. En 1830, il accepta des fonctions administratives, celles de conseiller de préfecture; il les a remplies, concurremment avec celles de professeur et, pendant dix-huit ans, à la satisfaction de tous les partis. Dans le cours de cette vie si occupée, où les soins de la famille eurent une grande place, il trouvait encore le temps de cultiver les sciences et l'archéologie ; il a écrit pour l'Académie impériale de Clermont, dont il présidait la section d'histoire et d'archéologie avec un remarquable talent, des mémoires dont quelques-uns sont des livres d'un grand intérêt. Son dernier ouvrage, sur les monnaies gauloises frappées chez les Arverni, est, au jugement des savants, un véritable monument historique élevé à la gloire de son pays.

Voici d'ailleurs les titres de la plupart des ouvrages de M. Peghoux que nous sommes heureux de posséder dans la bibliothèque de la Société :

1822. — Thèse pour le grade de docteur : Essai sur la fièvre de lait.

1826. — Discours : Réflexions sur le mécanisme de l'accouchement naturel.

1829. — Mémoire sur des faits géognostiques observés au point de contact des laves et des basaltes avec les terrains stratifiés, en Auvergne.

1830. — Notions sur l'hygiène et la vaccine.

1832. — Rapport sur le choléra-morbus de Paris.

1833. — Promenade au Cantal, notice lue dans une séance de l'Académie de Clermont.

1834. — Discours sur les épidémies qui ont ravagé l'Auvergne depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.

1845. — Recherches sur les hôpitaux de Clermont-Ferrand, précédées de considérations générales sur l'origine des établissements de bienfaisance. (Environ 500 pages, ouvrage capital.)

1847. — Procès Ardaillon, affaire d'empoisonnement portée devant les assises de la Haute-Loire en novembre 1846 et mars 1847 : Réfutation d'un compte-rendu de l'affaire.

1855. — Note sur deux colonnes itinéraires nouvellement découvertes dans le trajet de la voie romaine de Clermont à Lyon par Vichy.

1857. — Essai sur les monnaies des Arverni, avec médailles gravées.

Tels sont les témoins irrécusables de la vie studieuse et dévouée de M. le docteur Peghoux. Ajoutez à ces travaux le goût des collections scientifiques, celui des livres rares, des reliures précieuses, dont il aimait à orner sa bibliothèque ; mettez par-dessus tout cela les plus aimables qualités de l'homme privé unies aux solides vertus de l'homme public, et vous aurez une existence bien remplie, dont la fin trop précipitée a été regardée, à Clermont-Ferrand, comme un malheur public. Elle a été vivement ressentie au Puy, surtout dans notre Société, où M. Peghoux comptait de nombreux amis d'enfance et des collègues qui lui étaient unis par des liens étroits de parenté. M. le Président transmettra à madame Peghoux et à ses enfants l'expression des regrets de la Société.

M. le Président est encore l'organe de la Société en exprimant des regrets au sujet de la mort d'un autre de ses membres.

M. Jules Pradier est décédé à Paris, à l'âge de 51 ans, le 27 septembre, sans laisser d'enfant. Il était un digne représentant d'une de ces fortes et anciennes familles dont nous voyons se perdre le nom avec tant de regret, et qui, dans les fastes consulaires de la cité, dans les événements de notre histoire locale, ont rempli un rôle actif. M. Jules Pradier n'avait pas dégénéré ; il accomplissait avec distinction les devoirs de sa place, et ses loisirs étaient occupés par l'étude de l'histoire et par des travaux scientifiques ; membre non résidant de cette Société, il prenait part à nos travaux et, quoique éloigné du pays, il s'intéressait vivement aux études

ayant trait à notre histoire et à nos antiquités qu'il connaissait et qu'il aimait en véritable enfant du Puy.

L'entomologie de ces contrées avait surtout attiré son attention. Il avait du goût pour ce genre de recherches qui l'appelaient souvent dans le département de la Haute-Loire. La collection d'insectes coléoptères de ce département qu'il a laissée est complète et précieuse ; sa place, déjà marquée, dit-on, par la libéralité de sa famille, comblera une grave lacune dans les galeries scientifiques destinées à décorer notre nouveau Musée (1). Cette collection, enfermée dans vingt vitrines, a été classée et déterminée par son auteur avec un vrai talent et d'après les méthodes modernes. Elle est très-appréciée par la Société entomologique de France, dont M. Pradier était un des membres les plus actifs. M. Dejean, un des premiers entomologistes de notre époque, dont le nom fait autorité dans les sciences naturelles, par une rare distinction, a donné le nom de Jules Pradier à un sujet découvert par notre savant compatriote.

Sa mort est une perte réelle pour la science, dont il cultivait avec tant de succès une des branches ; elle sera aussi vivement déplorée dans notre ville, vers laquelle son cœur et sa pensée le portaient sans cesse, où il laisse de nombreux amis qui ont su apprécier

(1) Le frère de M. Jules, M. Felix Pradier, qui dirige avec des soins si consciencieux et si éclairés la construction de la fontaine monumentale qui s'élève sur la place du Breuil, est aussi chargé du plan de reconstruction de notre Musée, qui est encore un des legs de Crozatier. Notre habile architecte saura bien trouver dans les nouvelles salles un emplacement digne des travaux de son frère.

toutes les bonnes et aimables qualités traditionnelles dans sa famille.

Dons au Musée. — M. Béliben, secrétaire de la Société, fait hommage, au nom de M. Théret, chirurgien de la marine impériale à bord de la frégate à voiles *la Persévérante*, de plusieurs objets que ce dernier a rapportés de ses longs voyages dans les îles de l'Océan Pacifique et dans les deux Amériques. Ces objets sont : quelques monnaies communes de Chine; une paire d'ornements d'oreille des indigènes de Nouka-Hiva (Marquises), où sont sculptées de petites figures ; deux colliers, amulettes, *grigri* ou *krikri* des nègres Iolofs du Sénégal; une calebasse ouvragée des Indiens du San-Salvador, état de l'Amérique centrale ; plusieurs poteries indiennes, des étoffes, et une main avec l'avant-bras entièrement momifiés, qu'il a lui-même recueillis dans l'antique ossuaire des environs d'Arica. La notice suivante accompagne ces derniers objets.

La pointe sud-ouest de la baie d'Arica est formée par un rocher (le *Morro*) qui s'élève perpendiculairement à une très-grande hauteur. Couvert d'efflorescences de nitrate de soude et de dépôts récents de guano, ce rocher se voit de très-loin et facilite ainsi l'atterrissage d'Arica. Il est joint à la terre-ferme par un monticule assez élevé, entièrement formé de couches superposées de cadavres, les uns, le plus grand nombre, simplement enveloppés d'une natte, les autres accroupis dans d'étroits caveaux maçonnés.

Il n'est pas un seul de ces caveaux où l'on ne trouve divers objets ayant appartenu à l'occupant. On y rencontre

surtout des vases, quelquefois d'or, le plus souvent d'argile, de formes et de volumes divers, et dont les plus communs, presque sphériques et à très-petit orifice, paraissent être des lampes funéraires. Quant aux cadavres, l'état constant de sécheresse et la composition chimique du sol interposé les maintiennent en parfait état de conservation. Une couche naturelle de guano s'est superposée, et d'après son épaisseur assez considérable, on fixe à une époque très-reculée la formation de ce vaste charnier.

Il y a quelques années seulement que M. Théret, qui est du Chambon, est sorti du Lycée du Puy où il a fait ses classes avec distinction. Il n'est qu'au début de sa belle carrière et déjà il a fait plusieurs voyages au long cours et parcouru plus de dix mille lieues en mer, n'ayant garde d'oublier, sur ces plages lointaines, son pays natal. Il aurait bien voulu recueillir davantage pour notre musée ethnographique, mais la place qui lui était assignée sur le navire de l'Etat était trop exiguë pour le transport d'un plus grand nombre d'objets. Il ne nous oubliera pas dans ses prochains voyages.

M. le Président veut bien se charger d'écrire à M. Théret, pour le féliciter de ses bonnes dispositions à l'égard de la Société.

M. Aymard offre à la Société un vase funéraire recueilli dans un lieu d'incinération, en Saxe, à Ischarna près de Dresde, où les Vendes brûlaient leurs morts et enterraient leurs cendres; cette offrande est faite au nom de mademoiselle Ida de Bosberg, qui l'accompagne

d'une notice historique pleine d'intérêt, et digne d'avoir une place dans ce procès-verbal.

NOTE SUR LES VENDES, ÉCRITE AU CHATEAU DE LA ROCHELAMBERT, LE 25 OCTOBRE 1858.

On sait que la nation slave, la seconde d'Europe qui ait conservé son type primitif, est sortie de l'Inde, ainsi que le démontrent la mythologie et la langue de ce peuple. Trois peuples sortis de la même race, les Vendes, les Croates et les Slaves, se trouvèrent emportés par le mouvement qui entraînait les peuples germains vers le Midi et l'Est.

Ce fut dans le VIe siècle que les formidables Vendes, venant du nord des Karpathes, envahirent les contrées voisines de l'Elbe. Ils habitent encore aujourd'hui la Saxe, la Bohême, la Silésie, la Moravie.

En Saxe, aux environs de Dresde, les Vendes eurent un établissement considérable, dont on retrouve partout les traces.

Les Vendes habitaient en général des huttes isolées ; ils exerçaient leur culte dans des bois sacrés ; ils brûlaient leurs morts.

Mon frère, M. de Bosberg, a découvert dans sa terre de Ischarna près de Dresde, royaume de Saxe, un lieu d'incinération ou foyer, où les Vendes brûlaient leurs morts et enterraient leurs cendres. Il a recueilli des urnes cinéraires, des coupes, des bronzes, mais aucun objet qui indiquât une cérémonie religieuse, excepté un seul petit vase de libation contenant cinq médailles bractéates d'une grandeur et conservation de toute beauté.

La coupe que j'offre au Musée du Puy vient du foyer de Ischarna et m'a été donnée par mon frère.

Le mot Ischarna, expression slave pure, veut dire *noire*. Le Ischarnabouck, ou génie du mal, était, dans le culte du Slave, l'esprit le plus redouté. Deux chênes isolés dans une plaine cultivée, qui appartient à mon frère, indiquent encore aujourd'hui, d'après une légende du pays, l'endroit où se trouvait autrefois l'autel des sacrifices à Ischarnabouck.

Les Vendes, de nos jours, parlent encore leur langue primitive ; ils exercent en général le culte catholique. On prêche dans leur langue. C'est une belle et grande race à la chevelure blonde, que les hommes portent flottante et les femmes nouée en tresses autour de la tête. La tête du Vende est carrée, la figure large et la carnation vive. Les Vendes sont pacifiques, très-forts et entêtés ; ce sont de bons paysans et de bons agriculteurs.

Dans le royaume de Saxe, les Vendes furent convertis en grande partie vers le IXe siècle.

Wittikind, un des princes Vendes, le plus vaillant de notre histoire, pour écraser le progrès de la religion chrétienne qui commençait à se faire jour en Allemagne, marcha, à la tête de ses hordes, contre Charlemagne.

La rencontre eut lieu près d'Aix-la-Chapelle. Les deux armées combattirent héroïquement ; les princes se virent, se parlèrent ; ils conçurent la plus grande estime l'un pour l'autre. Le génie de Charlemagne sut dompter la croyance sauvage de Wittikind, lequel abjura ses faux dieux en présence des deux armées. L'exemple de ce chef adoré entraîna son peuple. Wittikind épousa la fille de Charlemagne. Il retourna dans son pays, la Saxe, fit bâtir des églises et travailla ardemment à la destruction du paganisme.

Ce fut vers le XIe siècle que les Vendes du duché de Silésie (aujourd'hui appartenant à la Prusse) subirent le même sort.

Balko II, duc de Jauer, Lignitz et Pehweidnitz, voulant en finir avec ses vassaux païens, possesseur de châteaux nombreux et d'oubliettes formidables, fit assembler son peuple dans les villes à coups de fouet. Il leur montrait les cachots d'une part, les églises de l'autre : on les poussait devant les autels préparés à recevoir leur abjuration.

Balko dompta ainsi les Vendes par la force brutale : il les forçait à devenir chrétiens. L'histoire raconte que Balko n'ayant pu trouver assez de vin dans son pays pour la consécration du vin eucharistique donné aux nouveaux convertis, fit distribuer des tonneaux de bière au clergé, en ordonnant sévèrement d'en faire usage à la place du vin.

Tout ce que j'ai vu de plus curieux en fait d'antiquités trouvées sur un foyer slave de la Silésie, est un glaive très-long et large, tranchant des deux côtés et roulé en spirale. Ce glaive, déposé dans une urne cinéraire, était enterré avec les cendres calcinées d'un guerrier slave.

M. le Président se réserve l'honneur d'écrire à mademoiselle Ida de Bosberg, pour la remercier de son intéressante communication et du don qui l'accompagne.

M. Aymard fait encore don au Musée, au nom de M. Philippe Hedde : 1° de grands joncs pétrifiés, trouvés dans les grès psammitiques à Sinzelle près Blavozy ; 2° d'ossements fossiles découverts près de Sinzelles, dans la commune de Polignac ; 3° d'un beau fragment de carbonate de chaux cristallisé.

Un parent de MM. Hedde, M. Emile Peyret donne, par l'intermédiaire de M. Aymard, des bélemnites et des ammonites fossiles, provenant du calcaire jurassique de la Lozère.

En outre, M. Aymard dépose sur le bureau un échantillon de l'antimoine qu'on retire de la mine de la Fage et qui lui a été adressé de Lubilhac par M. Valiorgue. Une courte notice, bien rédigée, de la main de M. le curé de Lubilhac, accompagne cet envoi.

L'échantillon de la mine de la Fage que M. Valiorgue envoie à M. Aymard n'a pas été choisi. Tous les morceaux que l'on extrait de cette mine sont à peu près semblables quant à la qualité.

Buffon a eu donc bien raison de dire, après M. Lemonnier : « Il y a encore une autre mine beaucoup plus riche » (que les autres de la Haute-Auvergne) au Puy de la Fage, » qui n'est qu'à une lieue de Mercœur : elle est extrême- » ment riche et rend souvent jusqu'à 75 0/0 ; les aiguilles » sont toutes formées dans les filons de cette mine, et » l'antimoine qu'on en tire est aussi beau que le plus bel » antimoine de Hongrie. » (*Histoire naturelle des minéraux*, article ANTIMOINE.)

Nous pouvons ajouter que Buffon, loin d'exagérer, est resté au-dessous de la vérité. A la fonte, l'antimoine de la Fage a rendu jusqu'à 90 0/0 ; les veines sont extrêmement puissantes et l'on extrait quelquefois des blocs qui pèsent près de 200 kilogrammes.

En ce moment, la mine occupe 50 ouvriers par jour. Elle en occupera bien davantage quand la concession sera donnée.

Sur le bureau est aussi déposé un moulage d'une inscription lapidaire qu'on voit au château de Saint-Vidal. M. Aymard, qui en fait hommage à la Société, en donne le texte comme il suit :

1563·L ANNEE
QVE.VGVENAVLX
ASSAMBLERENT·ARMEE
CONTRE·EEGLISE·POVR·ABOLIR
LAMESSE ETAUX·
EMAGES· ET.PBRES
FIRENT· PRESSE·
DE·CEPAYS POVR·LEROY
GOVVER NEVR·FVS
T·LE·BAR ON·DE·SEA
NS·ET·SEIGNEVR·NOME·AN
THE·DE·LA·TOUR·PAR
SVR·NOM·QVI·A·FAICT·FERE
LE·BAS·DE·CESTE·MAISON

1565. *Lannee*
Que . uguenaulx assemblerent . armee
Contre . eeglise . pour abolir la messe
Etaux . emages . et pbres (presbytères) *firent . presse .*
De . ce . pays pour . le roy gouverneur .
Fust . le . baron . de . seans . et . seigneur .
Nome . Anthe . (Antoine) *de . La . Tour . par sur . nom .*
Qui . a . faict . fere le . bas . de . ceste . maison .

(Sur l'écusson placé au milieu de l'inscription est représentée une tour.)

Ouvrages reçus. — Parmi les nombreuses publications et les ouvrages reçus, M. le Président signale un beau livre sorti des presses de M. Desroziers, de Moulins, l'habile éditeur de l'*Auvergne et Velay*, et qui a pour titre : l'*Art céramique et Palissy*. Cet ouvrage est de la main d'un de nos collègues, membre non résidant, M. Emile Enjubault, aujourd'hui conseiller près la cour impériale de Riom et membre de l'académie de Clermont. Nous avons tous connu notre digne ex-procureur impérial, et personne au Puy n'a oublié combien il savait honorer le pouvoir que lui conférait la magistrature dont il était revêtu. Son souvenir vit surtout dans cette enceinte, où des collègues qui l'aimaient ont eu tant d'occasions d'apprécier son talent ainsi que les nobles et les aimables qualités de son caractère. De son côté, il a montré d'une manière significative combien ce pays et notre Société lui étaient restés sympathiques, dans les pages éloquentes qu'il a consacrées à la dédicace de son nouveau livre. Celui à qui il est dédié est un des fondateurs du Musée et de la Société ; il en est le doyen, en même temps qu'il en est l'honneur et la lumière ; il porte un nom vénéré dans la cité ; vous avez tous déjà prononcé du cœur et des lèvres le nom de M. Bertrand de Doue.

M. le Président charge M. le Secrétaire de rendre compte à la Société de l'ouvrage de M. Enjubault.

Agriculture. — M le Président communique à la Société ses appréciations sur le concours départemental annuel du 29 septembre dernier, telles qu'il les a déjà exprimées dans son rapport qui sera

prochainement inséré dans l'*Almanach de la Haute-Loire* (année 1859).

M. le Président rend compte à la Société de la mission qu'il a remplie en son nom à la ferme-école de Nolhac, le 2 novembre dernier. Il a présidé le jury chargé de prononcer l'admission des nouveaux candidats, de l'examen de sortie des élèves qui ont terminé leurs études et de celui qui constate les progrès des jeunes gens qui suivent les cours de l'école.

La commission a reçu comme toujours un accueil aimable de la part de notre digne collègue le Directeur de la ferme. L'examen fait dans les trois divisions de l'école, et qui a pris toutes les heures de la journée, a porté sur toutes les parties de l'enseignement théorique et pratique donné à la ferme et a présenté des résultats très-satisfaisants. Le meilleur esprit anime et maîtres et disciples, et on respire dans ce lieu un air de travail, de santé et de gaîté qui plaît; aussi, d'année en année les progrès deviennent sensibles. Sous la direction de M. Chouvon se forment là des jeunes hommes qui en sortent capables de conduire avec succès de vastes cultures. Pendant trois ans ils ont eu sous les yeux d'excellents exemples donnés avec tout le désintéressement qui distingue le Directeur. Rien ne lui coûte, ni soins ni dépenses, pour faire de Nolhac une ferme-modèle, capable de donner une vive impulsion à l'agriculture encore si attardée dans notre pays : contremaîtres instruits, laborieux, suffisamment rétribués; instruments perfectionnés, tels que charrues Dombasle sous toutes les formes, batteuse, scarificateurs,

extirpateur, attelages au puissant poitrail, bien nourris, de la race mezine; animaux de choix peuplant les étables et la basse-cour; comptabilité agricole bien tenue; expériences nombreuses et prudemment conduites; rien ne manque de ce qui peut assurer le succès. Aussi faut-il voir combien la terre ainsi cultivée donne de beaux produits qui augmentent à chaque moisson. La commission a été reçue sous un trophée de magnifiques végétaux qui auraient fait l'orgueil d'une exposition publique. La Société, intéressée par ces détails, s'en montre satisfaite.

M. le Président, retenant la parole, fait à la Société une communication mise à l'ordre du jour et qui porte sur le Congrès des Sociétés savantes, dont il a fait partie au mois d'avril et dont il a présidé une séance générale. Ce remarquable travail, qui exprime si bien la physionomie de ces grandes assises agricoles et scientifiques qui se tiennent à Paris, contient un résumé rapide mais substantiel de toutes les grandes questions qui y ont été traitées et surtout de celles que notre délégué a traitées lui-même et qui se rapportent aux travaux les plus importants de notre Société (1). Cette communication est écoutée attentivement et suivie de nombreuses marques d'assentiment.

M. le Président entretient la Société de l'opinion si hostile au sorgho qui s'est produite dans quelques

(1) Voir aux *Mémoires*, page cxxv du présent volume.

localités, où on l'a accusé de la mortalité des bestiaux. Ces graves imputations qui sont venues atteindre cette plante nouvelle au milieu de son succès, ont vivement ému plusieurs Sociétés d'agriculture. M. le Président ne partage pas leurs craintes, et montrant un faisceau de tiges de cette plante qui s'épanouissent devant le bureau à une hauteur de plus de huit pieds, à côté d'un magnifique bouquet de moutarde blanche, il donne lecture de la lettre de M. de Brive qui accompagne cet envoi.

La Darne, le 4 novembre 1858.

Monsieur le Président.

Le malheur que nous venons d'éprouver me privera du plaisir d'assister à la séance de la Société d'agriculture et de concourir à votre réélection.

Je vous adresse comme spécimen quelques tiges de sorgho et un paquet de plantes de moutarde blanche, venues dans ma propriété, et dont le fourrage m'a grandement été utile pour la nourriture de mon nombreux bétail pendant cet automne. Ces deux plantes ont été dévorées avec avidité par mes bestiaux et surtout par mes vaches, dont la production laitière s'est beaucoup améliorée.

La moutarde blanche m'a procuré les avantages suivants :

Précocité. — En six semaines elle a acquis toute sa croissance et sa floraison.

Economie. — La graine étant très-menue ne m'a coûté que le quart de la somme que j'aurais dépensée en pois, fèverolles, etc., pour le même ensemencement.

Rusticité. — Cette plante a levé et végété assez vigoureusement malgré la sécheresse et jusqu'après les premiers froids; les gelées blanches qui ont flétri le sorgho n'ont point attaqué la moutarde.

Enfin, qualité butireuse du fourrage. — Mes vaches, à partir du moment où la moutarde leur a été servie, ont donné une quantité de lait plus considérable, un cinquième en sus environ, et le beurre a acquis cette couleur safranée qui est l'un des principaux indices de la supériorité.

Par suite de cette expérience, j'ai le projet d'introduire la moutarde blanche dans ma culture, comme récolte dérobée après céréale, et j'ai cru devoir inviter ceux de nos collègues qui s'occupent d'agriculture à tenter le même essai.

Je ne renonce pas au plaisir d'aller visiter vos travaux agricoles avant mon départ pour Paris, et je vous prie de croire toujours à mes sentiments bien dévoués.

De BRIVE.

Un article du *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*, de septembre 1858, préconise l'emploi des os mis en poudre comme engrais d'une grande puissance. A ce

sujet, M. le Président fait connaître à la Société un projet de moulin destiné à broyer les os que l'industrie étrangère nous ravit tous les jours en grande quantité, au détriment de notre agriculture. Ce projet a été conçu par M. Souchon, qui se distingue par le goût des améliorations et qui possède une propriété avec prise d'eau pouvant très-bien se prêter à cette industrie nouvelle. Le moindre encouragement venu de la Société lui permettrait de donner suite à ses projets. La Société, consultée, remet à M. le Président le soin de s'entendre avec le conseil d'administration au sujet du vœu de M. Souchon.

Horticulture. — A propos d'un article du *Journal d'horticulture du Bas-Rhin*, M. le Président fait remarquer quelle extension la culture maraîchère a prise dans notre pays et celle que l'avenir lui réserve. Mais il se demande si dans cette industrie agricole les vrais principes ne sont pas quelquefois outragés, si la loi de succession dans les cultures est observée et si nos jardins potagers sont soumis à quelque règle d'assolement. Un article sur ce sujet, que M. du Garay fera insérer dans l'Almanach, pourrait produire de bons résultats.

M. Dumontat présente à la Société un échantillon de graines provenant d'une plante qu'il a cultivée dans son jardin. Ces graines, torréfiées, lui fournissent un café d'un goût et d'un arôme qui a quelque rapport avec le moka. Il désirerait qu'un des membres de la

Société voulût bien déterminer la plante qui porte la graine précieuse.

M. Martel reconnaît dans la tige chargée de fruits que lui présente M. Dumontat le lopier à quatre ailes, de la famille des légumineuses, contenant une huile essentielle qui peut bien avoir jusqu'à un certain point le goût du café, mais qui n'en a ni l'excitant ni l'arôme. Sur ce sujet la Société reconnaît la nécessité d'expériences plus concluantes.

Sciences physiques et naturelles. — Par l'intermédiaire de M. Aymard, M. Aulagner, instituteur public de la commune de Taulhac, adresse à la Société une notice accompagnée d'un croquis, sur la marche de l'orage mêlé de grêle qui, le 16 juillet 1858, a fait tant de mal dans la commune de Taulhac. La Société accueille cette communication avec intérêt.

Elle reçoit avec reconnaissance l'hommage d'une esquisse géologique du département de la Lozère qui lui est présentée par M. Aymard, de la part de son auteur M. J. Dorlhac, ingénieur, directeur de mines, membre de la Société géologique de France, de la Société académique du Puy, et notre compatriote.

Ce mémoire, assez étendu (84 pages et 97 articles), accompagné de tableaux dressés avec soin, a été écrit pour répondre aux questions de géologie posées dans le programme des Assises scientifiques du Gévaudan sous la direction de l'institut des provinces. Ces questions portaient sur les divers terrains qui composent le sol du Gévaudan et sur leurs caractères principaux.

Sciences historiques. — *Archéologie.* — M. Aymard place sous les yeux de la Société la restauration d'une partie de la grande frise du monument dont nous possédons des fragments si précieux et d'un si grand caractère, et qui ont été découverts dans les murs et aux environs de la cathédrale. Cette restauration est due au talent de M. Camille Robert qui, sous la direction de M. Aymard, a rendu avec bonheur le style de cette vaste composition, entreprise à la demande et aux frais de la Société.

Histoire. — L'ordre du jour appelle une communication sur une rectification historique. M. Béliben expose que, dans un voyage qu'il a fait à Paris, dans le mois d'août dernier, il a exploré les bibliothèques dans le but d'y recueillir quelques documents pouvant servir à l'histoire du pays, dont il se proposait de faire hommage à votre commission permanente des recherches historiques. Les résultats de ses études n'ont pas rempli les espérances qu'il en avait conçues. Cependant, à la Bibliothèque impériale, au département des manuscrits, il a tenu en ses mains les précieux manuscrits des troubadours, annotés de la main même de Pétrarque, dans l'un desquels il a transcrit une courte notice sur la vie de Pierre Cardinal avec la table et le titre de ses sirventes. Ces deux manuscrits sont inscrits sous les numéros 2032, 2033 du supplément. Un autre jour, dit-il, j'ai découvert un manusnuscrit in-4° avec de belles enluminures, sans nom d'auteur, ayant pour titre : « Congratulation et chartes » de la nativité de Charles ainsné fils du Roy Loys

» onzième de ce nom dauphin de Viennois commencé
» bien eureusement en cette forme

» Ciel saphire qui n'a ombre ne nuict
» Tout estelle de thopaces menues, etc. »

Suivent vingt-huit strophes dans ce goût, dont les six dernières contiennent la dédicace ou oraison « à ma mère de grâces, » c'est-à-dire à la reine femme de Louis XI, dans laquelle il annonce « une translation du latin en français de la fondation de la miraculeuse et sainte église et singulier oratoire de Notre-Dame du Puy et de l'invention de son dévot image fait par Jérémie le prophète, longtemps avant l'incarnation de Jesus Christ. » Suit encore un prologue du translateur de douze strophes de douze vers chacune.

J'ai relevé la table des chapitres de cette histoire, qui embrasse la légende entière de l'établissement du sanctuaire de Notre-Dame du Puy et qui se termine encore par des vers de la composition du traducteur.

La prose de l'exposition contient vingt-huit chapitres, le premier et le deuxième commençant ainsi : « Comment saint Pierre commença de prescher à Rome; comment il envoya saint Georges et saint Front ès parties de France. » Le dernier se termine ainsi : « Comment le premier image fut apporté par iceluy roy de France en l'église du Puy où se font miracles innumérables. » Cet écrit, dont je ne me hasarderai pas à soupçonner l'auteur, à moins que je n'apprenne que le chanoine Odin était poète, est antérieur de près d'un siècle aux manuscrits de Médicis. — Il suppose

un ouvrage plus ancien, puisqu'il n'est qu'une traduction. Il est inscrit sous le nº 8002.

Je dois en outre à l'obligeance de M. de Lacabane, conservateur et professeur à l'Ecole des chartes de la Bibliothèque impériale et vice-président de la commission de l'Histoire des sanctuaires de Marie de France, des renseignements qui, je le pense, m'ont mis sur la trace d'une rectification historique. — Le *Gallia christiana*, t. II, p. 718, place au nombre des évêques du Puy Jean IV de Cardaillac et s'exprime textuellement :

« Johannes de Cardaillac cum esset episcopus *aniciensis*, factus est Bracharensis (Braga) archipræsul, in locum Guillelmi, qui translatus est ad sedem Arelatensem (d'Arles), anno circiter 1360. » Mais on trouve dans la collection des manuscrits Suarez, tom. XVIII, à l'article *Hispaniæ episcopi Auriensis* (d'Aurence en Portugal) :

Innocentius, etc. (1), Alfonso de Noya ordinis fratrum minorum confert episcopatum *Auriensem* vacantem per translationem Johannis episcopi *Auriensis* ad archiepiscopatum Bracharensem. — Datum Avenione 10º calendas septembris, anno 9º. Registr. Innocentii 6º anno 9º archiepiscopo Bracharensi, alia Petro regi Castellæ et Legionis (de Castille et de Léon).

D'après ce dernier texte, il me paraît évident que l'évêque Jean, qui a été transféré au siége archiépiscopal de Braga en Portugal, (Bracharensis), venait

(1) Innocent VI de 1352 à 1362. — La neuvième année est 1361.

d'Aurence, aussi en Portugal, et non d'Anis, et que les auteurs du *Gallia christiana* qui ont consulté Suarez ont lu Aniciensis pour Auriensis, confusion du reste très-facile à opérer, puisque ces deux noms s'écrivent à peu près de la même manière et que d'ailleurs les dates coïncident parfaitement, que l'année neuvième du pontificat d'Innocent VI correspond au millésime de 1361. D'ailleurs nos historiens s'arrêtent fort peu sur Jean de Cardaillac, qu'ils placent entre Jean III de Jaureus ou Joffrevy et Bertrand II de la Tour avec la date de 1361 pour ces trois évêques.

Dans un autre texte de Suarez se trouve un fait que nos histoires ne rapportent pas, c'est la translation de Jean II de Chandorat du siége d'Anicium à celui de Tortose en Espagne. — Innocentius, etc., VI, Johanni episcopo aniciensi absoluto à vinculo aniciensi confert episcopatum Dertusensem (Tortose) vacantem per obitum Stephani episcopi Dertusensis, dat. Avenione 3° calendas martii, anno V (1357).

Personnel de la Société. — Aussitôt après le dépouillement de la correspondance a eu lieu le scrutin pour la nomination du Président. Le dépouillement a donné 27 suffrages sur 30 votants en faveur de M. Ch. Calemard de Lafayette, qui exprime à la Société sa gratitude en termes qui sont vivement applaudis.

Le scrutin est ensuite ouvert pour la nomination du Secrétaire-adjoint. M. Limozin ayant obtenu 19 suffrages est proclamé Secrétaire-adjoint. En quelques

mots bien sentis, il exprime ses remercîments à la Société.

Administration. — M. le Ministre de l'instruction publique informe M. le Président qu'il met une somme de 300 francs à la disposition de la Société d'agriculture et sciences du Puy, en l'assurant qu'il est heureux d'avoir pu donner à cette Compagnie savante un témoignage de l'intérêt qu'il prend à ses travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 2 DÉCEMBRE.

SOMMAIRE.

Lecture du procès-verbal. — Hommage rendu à la mémoire de M. Philippe Hedde, membre non résidant. — M. Bertrand de Doue exprime des regrets à l'occasion de la mort de M. Thuillier, peintre paysagiste. — DONS AU MUSÉE : M. Experton, par l'intermédiaire de M. Vibert, fait don d'un buste attribué au sculpteur Julien. — OUVRAGES REÇUS : Encouragements donnés à la commission des Recherches historiques, par M. A. Silvy, dans la *Revue des Sociétés savantes.* — *Vie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres,* par M. Léon de Bastard ; M. Hippolyte de Vinols est chargé de rendre compte de cet ouvrage. — *Histoire de l'éducation en France,* par M. Théry, recteur de l'Académie de Clermont ; M. Béliben est chargé de rendre compte de cet ouvrage. — AGRICULTURE : Nomination d'une commission dite *des céréales,* pour l'examen de la question de l'échelle mobile. — *Drainage :* Loi du 17 juillet 1856 autorisant un emprunt de cent millions en vue de faciliter les opérations du drainage. — Rapport sur des expériences agricoles faites à la ferme de Malaval par M. Nicolas. — *Arboriculture :* De l'utilité de l'échenillage pour cette année ; M. Bertrand de Doue. — ÉCONOMIE PUBLIQUE. — *Chemin de fer :* Travaux de Firminy au Puy ; M. Martel. — D'une exploitation des massifs de chaux des environs du Puy ; M. Chouvon. — SCIENCES NATURELLES : Des lignites du département ; M. Bertrand de Doue. — SCIENCES HISTORIQUES : Communication sur le municipe *Arisido ;* M. l'abbé Bernard — LITTÉRATURE : Lecture d'une pièce de vers par M. F. Bernard. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ : Réélection du Vice-Président. — Renouvellement d'une partie du conseil d'administration.

Présidence de M. Ch. Calemard de Lafayette.

A trois heures, M. le Président ouvre la séance. — Le Secrétaire a la parole pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

Immédiatement après cette lecture, M. le Président fait connaître à la Société la mort prématurée et regrettable de M. Hedde Philippe, membre non résidant de la Société. M. Hedde n'a pas tardé à suivre dans la mort sa respectable mère madame Hedde, qui habitait notre ville, au faubourg des Capucins ; il est décédé à Nîmes le 9 novembre de cette année, après une courte maladie. Sans doute ses jours ont été abrégés par cette ardeur intellectuelle dont il était dévoré. On a vu rarement une telle activité dans une organisation aussi peu vigoureuse. Il s'est montré pendant tout le cours de sa vie dévoué jusqu'à l'intempérance aux progrès de l'industrie et de la science, essayant d'appliquer avec une confiance souvent téméraire toutes les idées nouvelles, celles même qui ouvrent à l'imagination le champ des hypothèses (1).

Jean-Claude-Philippe Hedde naquit au Puy en 1796 (2). Il fit ses premières études au pensionnat Saint-Maurice,

(1) Il a écrit des mémoires sur le magnétisme.

(2) M. Hedde était le troisième fils de M. Philippe Hedde, banquier, rue Raphaël, qui avait rempli, à la satisfaction des honnêtes gens, les fonctions les plus difficiles de l'administration municipale, en 1794. Il était petit-fils de M. J.-A. Hedde, fabricant de dentelles et premier président du tribunal de commerce, lors de sa création.

sous l'habile professeur M. Pommier, dont le souvenir est vivant dans notre ville et particulièrement dans cette enceinte. Après avoir terminé ses classes au lycée de Nîmes, notre jeune bachelier se met en quête d'une profession. Il dédaigna les sentiers battus ; l'inconnu l'attirait : la mécanique et l'industrie pouvaient satisfaire ses aspirations, elles étaient dans ses goûts. Pour obéir à une vocation prononcée, il part pour Lyon. En 1814, nous le trouvons au sein même de l'industrie de cette ville ingénieuse, dans un atelier de fabrication des étoffes de soie, maniant la navette, agitant les pédales. Pendant un séjour de deux ans qu'il fit dans cette ville, il connut intimement le célèbre Jacquard et devint le témoin et le confident des tentatives si patientes de cet ouvrier mécanicien, qui eut tant de peine à vulgariser le métier mécanique à tisser de Vaucanson.

En possession de l'idée nouvelle, M. Hedde se rend à Saint-Etienne où l'appelait son oncle maternel, M. Thiolière-Peyret, fabricant de rubans. Dans cette ville, l'émule de Lyon pour l'industrie, il conçoit la pensée hardie d'imiter Jacquard et, de concert avec d'habiles mécaniciens-fabricants, il applique le métier Vaucanson à la fabrication des rubans. Après des efforts persévérants, d'énormes sacrifices de temps et d'argent, le succès couronne cette œuvre ; on parvient à approprier les ingénieux procédés du mécanisme dit

Il était arrière-petit-fils de Philippe Hedde, né à Ypres, en Flandres, en 1688, qui était venu s'établir en qualité d'hôte, dans la rue de l'Ange ; nommé consul en 1721, il adopta la devise : *Aide-toi, le ciel t'aidera ;* il mourut en 1768.

à la Jacquard aux métiers employés au tissage des rubans. Ainsi c'est, en partie, au modeste commis de la maison Thiolière-Peyret que Saint-Etienne doit l'introduction d'un procédé de fabrication dont la conséquence fut pour cette ville un immense développement industriel. Ce succès, qui est une véritable découverte, place Hedde au rang des hommes utiles qui ont honoré cette ville.

Mais dans cette nature originale et privilégiée se rencontraient bien d'autres aptitudes. Dans l'inventeur il y a ordinairement un artiste. Notre jeune industriel ne fera pas exception à la règle. Animé du feu sacré, il aborde la carrière des arts ; le voilà s'essayant dans le dessin d'ornement dont il avait pris le goût à Lyon, dans cette ville distinguée par-dessus toutes les autres par son génie pour le dessin. Bientôt il devient le dessinateur spécial de plusieurs maisons à la fois, notamment de celles de son oncle et de M. Hippolyte Royet. A partir de ce moment, vers 1818, les dispositions antiques et surannées disparaissent pour faire place à la nouveauté ; et de grandes commandes venues de tous les points de l'Europe élèvent très-haut la réputation de l'industrie rubanière de Saint-Etienne, en même temps qu'elles apportent dans cette ville l'abondance et la richesse. C'est à cette époque que M. Hedde, encouragé par les fabricants, entr'autres par le maire de Saint-Etienne, M. Hippolyte Royet, fonda un cours public de textologie, de dessin et de fabrication. Beaucoup de musées conservent encore comme un spécimen curieux la carte explicative de ce cours, le premier du genre.

Après avoir rendu tant de services gratuits, il devait lui être permis de s'occuper de ses propres intérêts. En 1823, il s'associa avec un de ses frères, M. Isidore Hedde (1), dans le but de tirer parti des ressources inépuisables de son esprit inventif et laborieux. Mais derrière le comptoir du marchand nous retrouvons toujours notre artiste exclusivement préoccupé de perfectionnements à introduire ou dans le dessin ou dans la fabrication des rubans. Il invente des genres nouveaux qui ont été plus tard une source de fortune pour ses successeurs : notamment les rubans-gaze avec la trame écrue, sans torsion, les franges tirées à la Jacquard, les découpés à réserve, la double étoffe, les doubles rubans et autres articles qui, après avoir été brevetés, sont rentrés dans le domaine public. A lui seul, M. Hedde pouvait fournir les éléments d'un musée industriel. Il en trouva la pensée dans son généreux dévoûment aux progrès de l'industrie, et sous les auspices de M. Peyret-Lallier, maire de la ville et député de la Loire, il dota Saint-Etienne de cette utile institution. La direction lui en revenait de droit, il l'obtint aux applaudissements des habitants de cette ville, justement fiers de la gloire et de la prospérité de leur industrie.

M. Hedde n'était pas seulement un homme d'action, il savait écrire, ainsi que le témoignent de nombreux mémoires sur le commerce, sur les arts, sur les fabri-

(1) M. Hedde Isidore, chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, membre non résidant de la Société académique du Puy, est le membre de cette famille qui a figuré si honorablement dans l'ambassade de M. de Lagrénée en Chine, en qualité de représentant de l'industrie lyonnaise et stéphanoise.

ques ; ils ont été publiés par la Société industrielle de Saint-Etienne, dont il a été longtemps un des membres les plus zélés. En 1828, il fit paraître sous le titre modeste d'*Indicateur stéphanois* un ouvrage plein d'intérêt, non-seulement utile aux habitants dont il consacre les occupations laborieuses, mais encore aux étrangers dont il facilite les recherches ; œuvre qui obtint les honneurs d'une mention des plus flatteuses dans le célèbre rapport d'enquête ouverte devant le parlement anglais (1).

Les *Annales* (années 1836, 1837, 1838) de notre Société académique, dont M. Hedde, rendu à son pays natal, fut nommé membre résidant, renferment de lui, sur la Bible de Théodulphe, plusieurs notices qui feraient honneur à quelqu'un de nos habiles historiens archéologues. Elles sont illustrées de deux planches, dont l'une représente les principaux ornements du manuscrit et l'autre 16 dessins coloriés des diverses étoffes précieuses intercalées dans les pages de ce livre, dans le but d'en préserver les curieuses

(1) Voici ce qu'en a dit M. le docteur John Bowring devant la commission d'enquête formée en Angleterre pour éclairer le parlement sur le commerce des soieries :

« Je mettrai devant vos yeux des documents publiés par un homme que je re-
» garde, sans aucun doute, comme le mieux informé du pays. N'ayant été occupé,
» depuis plusieurs années, qu'à des recherches de statistique, il a écrit le seul
» livre de mérite qui décrive le commerce de soieries de Saint-Etienne, son accrois-
» sement et ses progrès. Ses écrits peuvent être consultés par tout homme qui
» s'intéresse à l'histoire du commerce, et je ferai remarquer ici qu'il est extraor-
» dinaire qu'il y ait une histoire imprimée du commerce de Saint-Etienne, tandis
» qu'il n'en existe pas de celui de Lyon. » (*Report from a selched committee on the silk trade, etc.*

enluminures. L'analyse raisonnée de ces tissus, bien conservés et qui ont plus de mille ans d'existence, est une page d'un intérêt capital pour l'histoire de l'industrie des étoffes, et de nos jours plusieurs fabricants viennent y chercher des inspirations.

M. Hedde ne resta pas bien longtemps au Puy. L'air natal ne put lui rendre la santé altérée par tant de travaux ; il se voit obligé de chercher un climat plus doux et choisit le séjour de Nîmes, où l'attendaient de nombreuses relations de jeunesse et de famille. Dans cette ville, comme à Lyon, comme à Saint-Etienne et au Puy, l'étude l'attire irrésistiblement. Il devient bientôt membre titulaire de l'Académie du Gard, et les publications de cette Société renommée se remplissent d'ouvrages sortis de sa plume dont la liste est longue. Le plus remarquable, son œuvre capitale, a pour titre : *Parallèle entre Vaucanson, Paulet et Jacquard*. C'est une histoire approfondie, consciencieuse de la mécanique dite à la Jacquard. La conclusion est que tout le mérite qui revient à Jacquard de cette mécanique, inventée par Vaucanson, est de l'avoir découverte dans les greniers du conservatoire, de l'avoir offerte aux méditations des artistes et d'en avoir pressenti toute l'importance.

De la spéculation M. Hedde passait vite à la pratique; aussi le voit-on, dans sa patrie adoptive, chargé de divers intérêts qu'il surveille avec un désintéressement à toute épreuve. Il aide le maire de Nîmes à la fondation d'une école industrielle et d'un cours de tissage à l'usage de la population industrielle de cette ville ; et lorsque la noble cité, inspirée par ses antiques tradi-

tions, veut édifier des travaux d'art destinés à lui amener l'eau qui lui manque, elle appelle dans ses conseils l'ingénieux industriel, son hôte vénéré, et le nomme rapporteur dans cette entreprise.

Mais le malheur avait atteint cette âme ardente, mais douce et pieuse; il s'était vu mourir tout vivant et tout entier dans ce qui est notre avenir, dans son fils unique, le jeune Félix Hedde, jeune homme de dix-sept ans et demi, de grande espérance, déjà prêt pour l'école Polytechnique, qu'une courte et cruelle maladie vint arracher des bras de sa mère le 7 août 1851. M. Hedde ne put se remettre d'un coup aussi terrible et, depuis ce temps, sa santé délicate s'altéra de jour en jour. Il est mort à Nîmes le 9 novembre 1858, emportant les regrets de sa famille, de ses nombreux amis, d'une ville tout entière. Dans notre ville, à laquelle le tenaient lié tant d'attaches, sa mort causa une impression douloureuse. Elle a été vivement ressentie dans cette Assemblée qui charge son Président de transmettre à madame Hedde de Belviala, sa veuve, l'expression de ses regrets.

M. Bertrand de Doue obtient la parole pour une communication du même genre. Il a le regret d'apprendre à la Société la mort de M. Thuillier, peintre paysagiste d'un grand mérite, qui a été enlevé récemment à l'affection de ses nombreux amis et de sa famille, après une longue et douloureuse maladie. Un lien intime et mystérieux unissait M. Thuillier à nos montagnes. Nos sites et nos paysages avaient pour lui un vif attrait. Il est venu plusieurs fois y chercher

d'heureuses inspirations que son pinceau traduisait souvent avec succès, comme le témoignent quelques belles toiles que possède notre Musée. Les œuvres de cet artiste viennent d'acquérir par sa mort un nouveau prix. Par son talent, par les aimables qualités qui le distinguaient, M. Thuillier mérite cet hommage qui est rendu à sa mémoire avec tant de convenance par M. Bertrand de Doue, qui nous rappelle aussi qu'une des filles de l'artiste que nous regrettons, mademoiselle Louise Thuillier, est membre non résidant de la Société ; titre qu'elle doit à un fort joli paysage de sa main dont elle fit don à notre Musée.

Dons au Musée — M. le Président donne lecture de la lettre suivante, adressée par M. Vibert, directeur du Musée, qui, retenu aux assises comme membre du Jury, ne peut assister à la séance :

Le Puy, 2 décembre 1858.

Monsieur le Président,

A la séance du mois de janvier, j'eus l'honneur d'annoncer à la Société que M. Francisque Experton, statuaire à Paris, m'avait promis une œuvre de Julien pour notre Musée. Vous avez sous les yeux cet ouvrage que j'ai reçu depuis notre dernière réunion. Le sujet, pris dans l'histoire romaine, représente : l'*Acolyte Sabinus* offrant son char aux Vestales obligées de fuir les Gaulois vainqueurs de Rome.

Le talent de Julien semble résumé dans ce buste : vérité de mouvement et d'expression, grâces de la forme, science du modelé, hardiesse d'exécution, en un mot, toutes les qualités qui font naître une sympathie spontanée devant les œuvres de ce maître, sont empreintes sur ce modeste plâtre. Avant d'arriver au port, cette matière fragile a traversé tant d'écueils, que les soins donnés à sa parfaite conservation tendent aussi à proclamer le mérite de l'œuvre.

Cette belle tête d'étude, modelée par la main même de Julien, fut, d'après les renseignements que m'a donnés M. Experton, exécutée probablement pour son concours au grand prix de sculpture, en 1765, prix qu'il obtint à l'unanimité. Agé alors de 34 ans, il en avait consacré 20 à l'étude, sous la direction de Samuel au Puy, de Perrache à Lyon, du célèbre Coustou à Paris. Avec une telle conscience, Julien, malgré les dispositions naturelles dont il était doué, ne pouvait consentir à se révéler que par une œuvre de maître. Celle-ci nous est doublement précieuse. Indépendamment de son mérite, elle acquiert un nouvel intérêt à raison des phases qu'elle traversa avant d'arriver jusqu'à nous : elle passa d'abord des mains de Julien en celles de M. Lestrade, sculpteur, son ancien camarade d'école et son praticien, à qui il confia l'exécution du marbre. L'ouvrage, commencé par ce dernier au moment de la Terreur, fut interrompu et négligé ensuite pour des travaux plus pressants. Julien mourut en 1804, vivement contrarié par cet abandon ; le chagrin qu'il en éprouva dit assez combien il estimait cette composition. Lestrade vécut jusqu'en 1825, possesseur du modèle et du marbre ébauché, qui devint alors la propriété d'un troisième maître.

M. T**, sculpteur, collègue du défunt. Héritier de son père, M. T** fils n'a terminé le marbre qu'en 1858, d'après le modèle original que nous possédons enfin, grâce au généreux patriotisme de M. Experton.

Au reste, ce n'est pas la première preuve de dévoûment que cet artiste donne à son pays : les bustes de Julien, du maréchal de Vaux, du baron de Saint-Vidal, de Sénectaire, du cardinal de Polignac ; la statuette de ce dernier et quelques bas-reliefs ont successivement enrichi le Musée où, à part les bas-reliefs représentant d'autres sujets, ils concourent à former la galerie historique réservée à nos vieilles illustrations. Le mérite reconnu de ces productions diverses, œuvres de M. Experton, données par lui au Musée, atteste que son talent est au niveau de sa libéralité.

Veuillez, M. le Président, agréer, etc...

Le Directeur du Musée,

VIBERT.

Prenant un vif intérêt à cette communication, l'Assemblée vote d'unanimes remerciments, que M. le Président est prié de transmettre à M. Experton.

M. Bertrand de Doue place sur le bureau un magnifique échantillon de lignite, donné par M. de Mars, membre correspondant de la Société.

Publications et ouvrages reçus. — Parmi les publications et les ouvrages reçus, M. le Président signale

la *Revue des sociétés savantes*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Cette intéressante publication, qui, outre le compte-rendu des séances du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, renferme des mémoires et même des livres, signés de noms connus et illustres dans toutes les branches de la science, ne nous était pas parvenue depuis quelques mois. Une négligence involontaire dans l'abonnement avait été la seule cause de ce retard. A la dernière séance, tous les numéros arriérés se trouvaient sur le bureau. La livraison de juillet 1858 contient un article, écrit avec goût, qui concerne l'institution de la commission des recherches paléographiques et des études historiques, organisée dans le sein de la Société. L'auteur, M. A. Silvy, un des plus spirituels rédacteurs de la *Revue*, y rend hommage à la pensée féconde qui a créé parmi nous une telle commission, chargée, dit-il, de centraliser les efforts de la science historique dans la localité et, ce qui est son caractère original, de procéder à la recherche, à l'appréciation des documents historiques que renferment non-seulement les dépôts publics mais aussi les archives privées. Après avoir exposé tout le bien qu'il attend de l'institution nouvelle, qui est une *preuve du mouvement intellectuel si libre, si spontané, des centres secondaires*, après avoir signalé les résultats déjà obtenus et toutes les sympathies qui ont accueilli cette création, M. Silvy conclut en ces termes : « En félicitant cette Société, qui supplée au nombre par le zèle de ses membres et la bonne direction de leurs travaux, d'une initiative qui a été si promptement

couronnée de succès, nous avons la ferme espérance que ce bon exemple ne sera pas perdu. La *Revue* se plaira toujours à signaler toute innovation, toute amélioration qu'elle rencontrera dans la méthode d'étude des Sociétés. Constater les résultats obtenus par les Sociétés savantes, c'est beaucoup, sans doute; mais montrer une voie nouvelle à parcourir, un filon qui restait à exploiter, c'est mieux encore, et nous remercions la Société du Puy de nous en avoir fourni l'occasion. »

M. le Président entretient ensuite la Société d'une lettre qu'il a reçue de M. Léon de Bastard, fils de M. de Bastard, ancien Préfet de la Haute-Loire, dont le souvenir est vivant dans notre pays, surtout dans le sein de cette Société, dont il a été un des fondateurs et même le premier protecteur.

Cette lettre, adressée à M. le Président, contient l'hommage de plusieurs ouvrages que M. Léon de Bastard adresse à la Société. — Un de ces livres, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires (170), et qui est remarquable par une belle exécution typographique, a surtout attiré l'attention de M. le Président. — Il décèle un vrai talent d'historien et est digne d'un examen approfondi, tant à cause du mérite de l'auteur que du nom dont il est signé, nom qui éveille toujours dans cette enceinte une si vive sympathie. — Aussi M. le Président a-t-il chargé M. Hippolyte de Vinols de vouloir bien rendre compte de l'ouvrage de M. Léon de Bastard, intitulé *Vie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny.*

M. le Président donne encore lecture d'une lettre de M. le Préfet qui dispose, en faveur de la Société, d'un exemplaire du remarquable ouvrage intitulé : *Histoire de l'éducation en France*, 2 vol. in-8°, par M. Théry, recteur de l'académie de Clermont. Un crédit spécial voté par le Conseil général, dans sa dernière session, pour l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage, lui a fourni l'occasion de donner à la Société une nouvelle marque d'intérêt. — La Société remercie M. le Préfet, par l'organe de son Président, et charge le Secrétaire de lui rendre compte de l'ouvrage de M. Théry

Agriculture. — *Commission dite des céréales.* — M. Doniol père, membre non résidant, écrit pour engager la Société à s'occuper sans retard et à l'exemple de la Société d'agriculture de Clermont, de la question si capitale de l'importation des céréales. Il désirerait qu'un vœu fût émis en faveur de mesures administratives qui restreindraient l'introduction en France des blés étrangers qui, en ce moment, font à notre industrie agricole une concurrence désastreuse ; tandis que le Gouvernement paraît pencher vers la liberté des échanges, comme l'indique le récent décret qui suspend pour quelque temps encore les effets de l'échelle mobile.

La question soulevée par M. Doniol est fort grave aux yeux de M. le Président, qui, après avoir entendu plusieurs membres : MM. Souteyran, Balme, Plantade, de Fontpertuis, et avoir pris l'avis de l'Assemblée, croit devoir la renvoyer à l'examen d'une commission

extraordinaire chargée d'éclairer en cette occasion la démarche de la Société.

En conséquence, M. le Président désigne comme devant composer la commission, sous sa présidence, MM. Souteyran, de Fontpertuis, Balme, Plantade et Giron-Pistre. — Un jour très-rapproché sera indiqué pour la première réunion de la commission.

Drainage. — M. le Préfet adresse à la Société le règlement d'administration publique daté du 23 septembre dernier, ayant pour objet d'assurer l'exécution du prêt de cent millions autorisé par la loi du 17 juillet 1856, en vue de faciliter les opérations du drainage. — Plusieurs exemplaires de ce règlement sont distribués à quelques membres de la Société.

Conformément aux dispositions de l'ordre du jour, M. Nicolas, professeur d'agriculture à l'école Normale, donne lecture d'un compte-rendu d'expériences agricoles faites à la ferme de Malaval. Ce rapport contient les résultats qu'il a obtenus dans le cours pratique d'agriculture qu'il dirige dans cette ferme.

MESSIEURS,

Appelé, au moment où je sortais à peine moi-même de l'école impériale de la Saulsaie, à diriger l'enseignement agricole que l'administration départementale a voulu faire donner aux futurs instituteurs comme complément indispensable de leur instruction, je devais craindre, à cause de

ma jeunesse et de mon peu d'expérience de l'agriculture et de l'enseignement, d'être au-dessous de la tâche que j'entreprenais et de ne pouvoir tirer tout le parti possible des éléments qui allaient se trouver entre mes mains. Mais les encouragements et les conseils des personnes qui m'accueillirent avec tant de bienveillance, et notamment de plusieurs membres de la Société, parmi lesquels je dois citer en première ligne M. le Président et M. de Brive, m'enhardirent et je me mis résolûment à l'œuvre. Quelques mois après, la Société voulut bien m'accueillir dans son sein, afin, sans doute, de me mettre à même de profiter de l'enseignement qui doit ressortir de ses séances mensuelles. Malheureusement les fonctions qui m'ont valu cet honneur ne me permettent pas d'assister souvent à ces réunions qui me seraient si utiles. La Société n'a pas borné ses encouragements au maître ; elle a voulu montrer aussi qu'elle n'était pas indifférente aux efforts des élèves en accordant des médailles aux plus méritants.

C'est pour témoigner toute ma reconnaissance aux personnes qui se sont particulièrement intéressées à mes efforts et à la Société tout entière que je viens vous faire connaître, moins les résultats obtenus dans le cours pratique d'agriculture de l'école Normale, que les efforts que j'ai faits et les résultats que je puis espérer dans l'avenir.

Description de la ferme de Malaval.

La propriété de Malaval, qui a été choisie pour servir de champ d'expérience, a une étendue d'environ deux hectares. Elle est située dans la belle vallée de Vals, sur la rive gauche du Dolaizon et à peu près au milieu de la

montagne, à une distance de 2,100 mètres environ de la ville du Puy. Elle se trouve ainsi tournée vers le Sud-Est, exposition très-favorable à la culture des plantes qu'on rencontre dans le département. Aussi il paraît que depuis longtemps on y avait essayé tous les genres de culture : jardin d'agrément, jardin potager, arbres fruitiers, prairie naturelle, prairie artificielle, terre labourable, vigne, rien n'y manquait. C'est sans doute ce qui a contribué à faire choisir cette terre.

Le sol végétal, qui se compose dans la partie supérieure de débris de roches volcaniques, et dans la partie basse, d'un mélange de ces débris avec des marnes blanchâtres, est assez puissant; mais malheureusement ce mélange de marnes le rend tenace et difficile à travailler dans quelques parties.

Etat où se trouvait la ferme au moment de l'acquisition.

Lorsque l'enseignement agricole fut inauguré à l'école Normale et que je me trouvai, pour ainsi dire, le fermier de Malaval, je dus chercher à me rendre compte de l'état dans lequel se trouvaient les terres. Il faut bien l'avouer, elles étaient un peu négligées et ne rapportaient pas ce que le propriétaire pouvait en exiger, parce que la plus grande partie n'avait pas reçu d'engrais depuis plus de vingt ans peut-être et qu'on s'efforçait néanmoins d'y cultiver les plantes les plus épuisantes. Je n'en veux pour preuve que les expédients auxquels eut recours le propriétaire. Il s'était engagé à livrer une parcelle de terre ensemencée en froment et il n'eut rien de mieux à faire que de la fumer

avec des chiffons. Je suis loin de blâmer cet engrais ; mais je le crois insuffisant et de peu d'énergie. Au reste, cet état de choses se comprend jusqu'à un certain point. La difficulté de transport rend assez difficile l'emploi des engrais pris en dehors de la propriété, à moins de faire chaque année de grands sacrifices, et le propriétaire qui habitait le Puy ne pouvait y entretenir des bestiaux qui auraient pu lui fournir le fumier dont les terres avaient besoin.

Telles sont les conditions où je me suis trouvé en prenant la direction des travaux. Que faire dans une telle situation ? Je dus me contenter, pour la première année, de suivre à peu près le mode de culture qui avait été préparé, tout en étudiant le sol et cherchant à me rendre compte de ses besoins et des produits qu'on devait en attendre. Il était trop tard d'ailleurs pour songer à établir dès cette première année un assolement régulier. Toutefois, quoique condamné à marcher ainsi en tâtonnant, je ne devais pas oublier le double but qui m'était imposé : travailler à l'amélioration de la propriété et la faire servir à l'instruction des élèves-maîtres.

Pour obtenir ce résultat, j'avais bien des difficultés à surmonter. Les ressources mises à la disposition de l'école furent à peine suffisantes pour acheter les outils indispensables. Je ne pouvais arriver que lentement et progressivement à l'amélioration des terres, en suivant un mode de culture approprié à leurs besoins et en rapport avec les éléments dont je disposais. Quelques personnes avaient cru peut-être que la propriété allait être transformée en quelques mois et qu'avant la fin de la première année elle pourrait être citée comme modèle. Grande était leur

illusion et leur désenchantement serait encore plus grand si elles voyaient le peu de résultats obtenus. Mais je sais bien que cette illusion ne pouvait être partagée par les véritables agriculteurs, par ceux qui savent ce que coûte de soins et de sueurs l'amélioration d'un terrain naturellement fertile, il est vrai, mais depuis longtemps négligé. Ce n'est pas en arrivant sur un sol mal préparé, sans fumiers et sans une main-d'œuvre sûre et appliquée au fur et à mesure des besoins, qu'on peut espérer de pareils prodiges, qui, même avec ces conditions réunies, ne s'obtiennent qu'après des années.

Mais si les faibles ressources pécuniaires consacrées à la culture sont insuffisantes, le travail manuel des élèves-maîtres est incapable d'y suppléer. Ces jeunes gens ne peuvent, par exemple, faire un défoncement comme les manœuvres et on ne doit pas exiger d'eux un travail si fatigant. Au lieu de leur inspirer le goût de l'agriculture, on pourrait la leur faire prendre en dégoût, et le but principal de mes efforts serait manqué. On ne peut raisonnablement exiger d'eux que les travaux les plus légers, les binages, les sarclages, la culture des jardins, de la vigne, la taille des arbres, etc.; et encore, que peut-on attendre pour la grande culture de binages qui se font à jour et heure fixes et une fois seulement par semaine? Les cultivateurs savent bien que la terre n'attend pas, que le travail doit se faire le jour où il se présente dans les conditions les plus favorables. C'est ce qui fait sans doute que les mauvaises herbes revivent avec tant de persistance et c'est ce qui ne permet pas de marcher plus rapidement dans les voies de l'amélioration.

Un autre obstacle, moins sérieux il est vrai, mais non

moins réel, c'est la diversité des travaux à exécuter à la fois et la multiplicité des expériences à faire chaque année pour l'instruction des élèves. Ces travaux si divers, ces essais qui doivent être de courte durée ne peuvent manquer de diminuer la production et d'apporter un obstacle au progrès de l'amélioration générale.

Travaux de première année.

Au commencement du mois d'octobre, les semences d'automne ayant été faites, il me fallut occuper les élèves à l'appropriation du jardin potager. C'est alors que je rencontrai pour la première fois la difficulté de me procurer des engrais. J'eus recours à un moyen qui, si je ne me trompe, fut aussi profitable à l'instruction des élèves qu'à la préparation du jardin. La chute des feuilles était arrivée et le vent en les balayant les ramassait en tas dans la prairie. Je les fis râteler et entasser dans un coin avec des débris de toute espèce, avec les gazons et les boues provenant du nettoyage des allées et des réservoirs. Ce compost, remué et arrosé souvent, se convertit en peu de temps en humus et me fournit un fumier très-propre à l'usage auquel il était destiné. Mais il ne fallait pas songer à fumer ainsi les terres qui devaient recevoir les semences de printemps. Si encore j'avais trouvé un approvisionnement de foin suffisant pour permettre d'hiverner une vache, j'en aurais fait immédiatement l'acquisition et elle aurait commencé à donner quelques engrais ; mais le fenil était complétement vide. Il fallut attendre jusqu'au mois de juin pour introduire dans la propriété cet auxiliaire indispen-

sable de l'agriculture. En attendant, je fis l'achat de quelques chars de fumier pour préparer un peu les terres, et au printemps elles furent ensemencées, partie en orge, partie en légumineuses (haricots blancs et lentilles). Malheureusement la sécheresse fit beaucoup de mal à ces récoltes, dont le produit fut presque insignifiant.

En même temps je faisais commencer par les élèves le défrichement de l'ancienne luzernière, qui fut ensuite continué par un cultivateur de Vals et me donna un sol neuf et très-propre à la culture des plantes sarclées. C'est sur ce terrain que furent plantées les pommes de terre qui, si elles n'avaient été atteintes par la maladie, auraient été un des plus beaux produits de cette première année et auraient été très-utiles pour la nourriture de la vache pendant l'hiver 1857-1858.

Au printemps les travaux se multiplièrent : il fallut s'occuper de la taille des arbres, de la vigne, de la culture du jardin d'agrément, etc., etc. La soirée du jeudi ne suffisait plus aux exigences toujours croissantes. Mais les résultats ne répondirent pas toujours à nos travaux. La récolte en blé (1) et les produits du jardin potager furent seuls satisfaisants. Les fruits furent détruits en grande partie par les gelées, ce qui malheureusement arrive trop souvent dans ces contrées. La vigne donna près de deux hectolitres de vin.

En résumé, cette première année ne fut pas heureuse quant aux produits ; mais elle n'avait pas été perdue pour

(1) La parcelle ensemencée par le propriétaire, d'environ 23 ares, donna 34 doubles décalitres de froment, c'est-à-dire près de 30 hectolitres à l'hectare.

l'instruction des élèves et elle m'avait permis de connaître parfaitement la nature et les exigences du sol.

Travaux et résultats de la seconde année.

Dès le commencement de la seconde année, je crus devoir, d'accord avec M. le Directeur de l'école Normale, restreindre les terres consacrées à la culture, pour deux raisons : pour diminuer le travail des élèves et pour donner plus d'étendue à la nouvelle prairie artificielle qui est destinée à pourvoir aux besoins de la vache pendant la plus grande partie de l'année. Ainsi, tout en faisant achever le défrichement de l'ancienne luzernière, je fis ensemencer de la luzerne sur toute la partie basse de la propriété, et, à partir de ce moment, je pus arrêter mon assolement comme l'indique le plan annexé à ce rapport.

J'ose espérer que les résultats des expériences faites sur cet assolement mériteront de fixer davantage l'attention de la Société. C'est sur les pommes de terre que j'ai ensemencé le froment. Je devais cette semence, qui est une des nombreuses variétés des blés anglais, à la générosité de M. de Ruolz. Ce blé a atteint une hauteur de 1 mètre 60 et a rendu quatre hectolitres de grain pesant 80 kilog. l'hectolitre, et 470 kilog. de paille. Si l'on compare cette production à la surface qui l'a produite et qui n'est que de 8 ares 82, on trouve un rendement de 45 hectolitres de grain et de 5528 kilog. de paille par hectare. Ce résultat est certainement exceptionnel ; mais il doit en être ainsi toutes les fois qu'on met une céréale sur le défrichement d'une luzernière qui a au moins vingt ans de durée. Toutefois, si

j'avais fait ensemencer le blé du pays dans de telles conditions, il aurait très-probablement versé de bonne heure, surtout dans une année moins sèche que celle que nous venons de traverser ; ce qui aurait diminué la récolte en grain. Je dois donc dire en passant que ce blé anglais, appelé Ikling, a la propriété de ne pas verser dans les terres même les plus riches en engrais. Il la doit à la forte constitution de sa paille. Mais il ne donne pas un grain de première qualité. Malgré sa belle apparence, ce grain est peu prisé des boulangers qui en ont déjà fait l'essai. Il laisse un déchet considérable au moulin et sa farine contient peu de gluten, ce qui en rend le pétrissage difficile. Aussi se vend-il toujours à un plus bas prix que celui du pays. Il ne faut donc pas trop en généraliser l'emploi ; car, tout en récoltant beaucoup de grain, en remplissant ses greniers, on n'en retirerait pas un produit en rapport avec la quantité.

Indépendamment de cette expérience, qui a été faite sur une grande échelle, j'ai fait, pendant deux ans, des essais en petit sur un grand nombre de variétés de blés anglais, et les résultats obtenus m'ont forcé à en éliminer la plus grande partie. De plus de trente espèces de ces blés, six ont seules donné de bons résultats et peuvent être essayées en grand ; les autres ont dégénéré et ont produit un grain tout-à-fait inférieur en qualité.

Il est probable que la culture et la préparation des terres sont cause de cette dégénérescence. Il faudrait sans doute ensemencer ces blés dans des terres parfaitement défoncées et fumées de longue main pour obtenir des résultats satisfaisants ; mais malheureusement, soit à cause de la nature du sol qui ne se prête pas toujours à son ameublissement

complet, soit par suite du manque d'instruments perfectionnés et de fumier surtout, il est impossible au cultivateur français de songer à obtenir les résultats qu'obtient le cultivateur anglais.

Quoi qu'il en soit, des expériences bien imparfaites que je viens de citer, je crois pouvoir conclure qu'il vaut mieux nous en tenir à la semence que nous possédons depuis longtemps, à la plante qui est adoptée dans ces localités et dont la constitution est parfaitement appropriée aux exigences du climat. Rien n'empêche sans doute de chercher à l'améliorer et à en faire sortir des variétés plus productives.

C'est aussi dans le courant de cette année que j'ai comparé les produits de la betterave disette ou champêtre avec ceux de la betterave à sucre. Un propriétaire de l'Auvergne me disait, il y a un an, qu'il avait fait en grand la culture de cette dernière plante et qu'il croyait que, dans ce pays, son rendement était supérieur à celui de la betterave champêtre. Pour m'assurer de l'exactitude de cette observation, je fis préparer de la même manière deux petits carrés contigus, de 35 mètres de surface, et ensemencer dans l'un des betteraves *disette*, et dans l'autre des betteraves *à sucre*. Les mêmes cultures furent données en même temps à chacun des carrés. Après la récolte, on pesa séparément les produits de chaque variété de betteraves, et on trouva 191 kilog. de betteraves à sucre et 182 kilog. de betteraves disette, ce qui fait une différence de 9 kilog. sur une surface de 35 mètres, ou d'environ 2571 kilog. par hectare. Ainsi il semble constaté que la betterave à sucre donne plus de rendement en poids que la betterave champêtre. C'est ce que confirment d'ailleurs les expériences

faites dans différents terrains et citées par MM. Girardin et Dubreuil, qui ont constaté en outre, par des analyses réitérées, que la betterave à sucre contient aussi plus de matières nutritives. Cette espèce est donc appelée à remplacer la betterave disette.

Remarquons toutefois que les racines de toutes les variétés de betteraves sont essentiellement pivotantes et demandent par conséquent un sol profond. Lorsque la couche végétale sera peu puissante, elle ne suffira pas à leur végétation et les produits devront diminuer sensiblement. Aussi, comme la betterave disette est peut-être moins exigente sous ce rapport, on pourra avoir plus d'intérêt à la cultiver si le sol arable n'atteint pas une profondeur d'au moins 0 mètre 50, ce qui arrive souvent dans nos contrées.

Je dois citer encore une autre expérience qui peut avoir de bons résultats. Du maïs, apporté du Midi par M. le Directeur de l'école Normale, a été ensemencé dans un coin de la propriété et y a parfaitement végété, bien qu'il ait été ensemencé trop tard et dans un terrain peu propre à le recevoir. Une partie avait été ensemencée en ligne et était destinée à donner la graine. Le reste, jeté à la volée, couvrait une surface de 6 mètres environ et devait servir de fourrage. Cette dernière récolte a atteint une hauteur de 0 mètre 70 environ, dans peu de temps, et a été coupée pour la vache. Le maïs planté en ligne est arrivé à maturité au mois d'octobre et a donné d'assez beaux épis, qui cependant contenaient beaucoup de grains avortés; ce qu'il faut attribuer sans doute à l'époque tardive de l'ensemencement et surtout au terrain qui n'avait pas été préparé pour cette culture. J'ai obtenu ainsi environ trois litres de

grains que je me propose d'ensemencer l'année prochaine, pour avoir du fourrage.

Avant de terminer, je dois dire que la pomme de terre Chardon, que j'avais fait planter sur la partie de la luzernière qui avait été défrichée au commencement de la seconde année, a donné environ 208 hectolitres à l'hectare. Les tubercules, qui étaient en général très-gros, n'ont pas été atteints de la maladie. J'en avais fait planter une partie selon la méthode du pays, et une autre partie à 0 mètre 50 de distance. Ces dernières ont donné plus de produit et de plus beaux tubercules que les autres. Ce résultat n'est pas étonnant : les tubercules peuvent prendre ainsi un plus grand développement et cette disposition rend plus faciles le binage et le buttage.

Les résultats que je viens d'exposer sont sans doute de bien peu d'importance ; mais maintenant que je connais mieux ce que j'ai à faire et les éléments dont je dispose, j'espère pouvoir présenter dans l'avenir des expériences plus suivies et plus dignes des encouragements de la Société.

Toutefois, je dois le dire, le régime auquel je suis astreint ne me permettra pas de faire encore ce que j'aurais espéré. Ni la culture, ni les essais que je tente ne peuvent être faits d'une manière assez suivie, parce que mes occupations ne me permettent d'aller qu'une ou deux fois par semaine visiter et diriger les travaux. Si l'étendue de la propriété et les ressources fournies par l'administration permettaient d'y attacher un cultivateur avec sa famille, je pourrais lui confier le soin d'achever les expériences commencées. Il ferait en temps utile les cultures, il pourrait même se livrer à l'élève des races étrangères, bovines,

ovines, porcines, etc. Mais il faudrait que le département voulût s'imposer encore quelques sacrifices pour une œuvre si utile aux progrès de l'agriculture dans ce pays.

Arboriculture. — Chenilles. — M. Bertrand de Doue, jetant le cri d'alarme, signale l'apparition du plus terrible ennemi de nos arbres forestiers, la chenille à cocons. Elles se sont montrées déjà en nombre dans les bois de Doue. Mais cette espèce est facile à détruire si les arrêtés qui en ordonnent l'extermination sont exécutés de bonne heure, c'est-à-dire pendant l'hiver, à l'époque où les gens de la campagne, moins occupés aux travaux de la terre, peuvent mieux surveiller et arrêter l'invasion du fléau. L'époque des grands froids est la plus propice pour l'échenillage, puisqu'on peut surprendre ces insectes dans les cocons qui leur servent de retraite.

M. Bertrand de Doue désirerait que la Société voulût bien éveiller dès à présent l'attention de l'autorité, qui pourrait ainsi recommander de bonne heure l'exécution de ses arrêtés.

La chenille dite à grappe *(Phalena piniperda)* qui loge ses œufs dans les épingles des pins et qui fait tant de ravage dans nos forêts, a bien aussi fait son apparition. On la signale dans les communes de Saint-Germain, de Polignac, à la Barbeyre, etc., mais il est plus difficile de la détruire : il faut y employer la main et l'écraser ; ce qui n'est pas toujours d'une exécution facile. — M. de Surrel indique comme moyen de destruction, une décoction d'ellébore blanc qu'on répand

sur les arbres attaqués. Quelques bons jours d'un froid vif et sec seraient sans doute un bien meilleur remède.

Économie publique. — *Chemin de fer.* — M. Martel rend compte à la Société d'une lettre qu'il a reçue de M. de Brive, qui confirme ce qui a été déjà dit de la prochaine exécution du chemin de fer de Firminy au Puy. — Le tracé est fait de Firminy à Conflans, où sont déjà arrivées plusieurs grandes voitures remplies d'outils destinés aux ouvriers. Dans cette dernière localité sera construite une gare destinée au dépôt des marchandises. — Ces détails, M. de Brive les tient de l'ingénieur lui-même chargé de la direction des travaux, que le hasard lui a procuré pour compagnon de voyage de Monistrol à Saint-Etienne.

M. Chouvon entretient la Société d'une vaste entreprise conçue par M. Favet et relative à une exploitation mieux entendue et plus économique des massifs de chaux qui se trouvent aux environs du Puy. — La Société est toute disposée à favoriser une production plus abondante et à meilleur marché de cette matière si utile à l'agriculture, mais elle désirerait, avant d'accepter le patronage d'une entreprise aussi importante, avoir des renseignements précis sur le projet de M. Favet, tels qu'un devis et un plan explicatif des moyens qu'il est nécessaire de mettre en œuvre.

Sciences naturelles. — *Lignites.* — A l'occasion de l'échantillon de lignite qu'il a déposé sur le bureau,

M. Bertrand de Doue donne à la Société quelques explications :

Le lignite se trouve répandu en longues couches sur plusieurs points de notre département. Mais il s'en faut que l'épaisseur de la couche soit en raison de son étendue. A peine si, sous le sol qui la recouvre, elle atteint jusqu'à 40 centimètres, ce qui rend son exploitation plus dispendieuse que productive. Aussi M. Bertrand de Doue fonde-t-il peu d'espoir sur les essais d'une exploitation régulière de ce combustible. Il y a quelques années, appelé à Pouzols, commune de Saint-Front, devant une carrière ouverte et qui déjà avait entraîné plus de 1,200 francs de dépense, il n'eut pas de peine à démontrer au propriétaire qu'il devait s'arrêter dans une entreprise au bout de laquelle il n'y avait que des sacrifices et des pertes certaines.

Sciences historiques. — L'ordre du jour appelle la communication sur le municipe *Arisido*. — M. l'abbé Bernard, dans un mémoire écrit, où il combat plusieurs opinions de M. Aymard au sujet du municipe *Arisido*, excite au plus haut point l'attention de la Société, qui décide que ce mémoire sera communiqué à M. Aymard qui n'avait pu assister à la séance.

Sur la proposition de M. l'abbé Bernard, la Société décide l'achat des œuvres de Lefranc de Pompignan.

Littérature. — M. François Bernard donne lecture d'une jolie pièce de vers qu'il a composée sur ce sujet : *La Muse au retour de l'hiver*. (V. aux *Mém.*, p. cxlvj.)

Cette lecture en est faite avec tant de sentiment, le vers est si harmonieux, la pensée si poétique, qu'elle obtient l'assentiment unanime et de nombreux applaudissements.

Personnel de la société. — Aussitôt après le dépouillement de la correspondance, a eu lieu l'élection du vice-président, au scrutin secret.

Le dépouillement a donné, sur 26 votants, 19 voix à M. Aymard, 5 à M. Louis de Vinols, 1 à M. Jules de Vinols et 1 à M. Souteyran.

M. Aymard a été proclamé vice-président de la Société comme ayant obtenu la majorité absolue.

Immédiatement la Société a procédé au renouvellement d'une partie du conseil d'administration.

MM. de Lafayette père et du Villard ayant obtenu les deux tiers des suffrages des membres présents, ont été proclamés membres du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

4 JUN. 98

ANNEXES

RAPPORTS

ET MÉMOIRES

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

1
2
3
4
5
6
7
8
10
19
11
12
14
13
15
FELLMANN

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

16

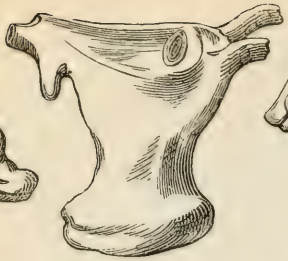

17

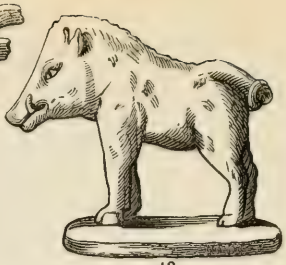

18

19

20

21

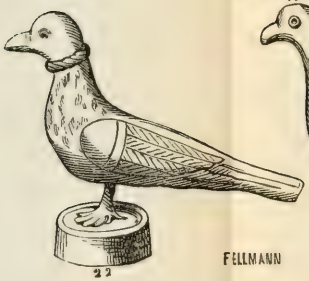

22

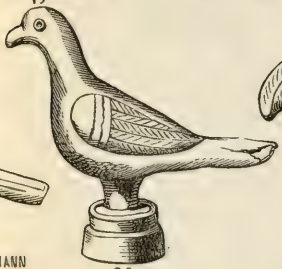

23

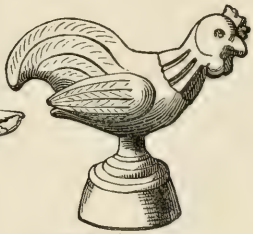

24

25

FELLMANN

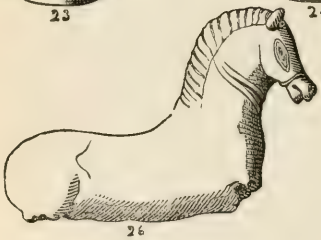

26

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

3

11

4

2

5

7

6

8

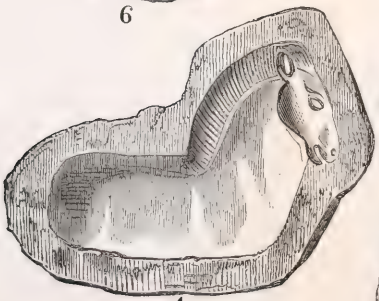

1

10

9

RAPPORTS ET MÉMOIRES.

ANTIQUITÉS

GALLO-ROMAINES

DÉCOUVERTES A TOULON-SUR-ALLIER

ET

RÉFLEXIONS

SUR LA CÉRAMIQUE ANTIQUE

PAR M. E. DE PAYAN-DUMOULIN.

CHAPITRE Ier.

HISTORIQUE DES FOUILLES.

Toulon-sur-Allier est un joli village du Bourbonnais, situé à quelques kilomètres au sud de Moulins, sur la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon.

Les travaux agricoles effectués dans cette localité, au mois d'août 1856, mirent à nu quelques fragments de poterie rouge et de statuettes en terre cuite.

Ces fragments furent recueillis par M. Bertrand, attaché au chemin de fer, qui les communiqua à M. de Payan-Dumoulin, alors procureur impérial à Moulins, et à M. Esmonot, architecte du département de l'Allier. L'examen de ces débris prouva que leur antiquité n'était pas douteuse, et qu'ils constituaient des échantillons intéressants de l'art céramique gallo-romain.

MM. Esmonot et de Payan-Dumoulin, après avoir obtenu le consentement des propriétaires, firent pratiquer des fouilles dans le local où les fragments avaient été trouvés.

J'ai déjà rendu un compte sommaire des résultats de cette découverte en 1857, dans le journal *l'Illustration*, *n*os 770, 771 et 817.

Plusieurs personnes, qui s'intéressent vivement à l'étude de la céramique gallo-romaine et à nos antiquités nationales, m'ont engagé à publier avec plus de détails le résultat des fouilles que nous avons fait pratiquer, ce qui m'a décidé à écrire cette notice, dans laquelle je donnerai l'historique des découvertes faites à Toulon-sur-Allier. Je présenterai quelques réflexions sur la céramique antique ; je décrirai les vases trouvés à Toulon, j'en indiquerai la destination ; je chercherai à interpréter le sujet des figurines exhumées ; j'étudierai enfin leur emploi et la date de leur fabrication.

Je n'oublierai pas le sage précepte de M. Legouz de Gerland *(Dissertation sur l'origine de Dijon)* :

« La défiance de soi-même est le caractère nécessaire » pour marcher dans la route obscure de l'antiquité ;

» mais aussi il est plus aisé de critiquer que de bien » dire. »

Je m'efforcerai de suivre l'opinion que me traçait M. l'abbé Cochet, dans une lettre qu'il m'a écrite au sujet des fouilles de Toulon, le 6 mars 1858.

L'archéologie est une science de comparaison; c'est donc en mettant en regard les uns des autres une foule de monuments antiques, qu'on parvient à découvrir la vérité.

Le champ que j'ai exploré à Toulon est situé à six kilomètres environ de Moulins, au quartier des *Laris*, près d'un coteau qui s'élève au levant; ce champ est borné au couchant par la route impériale de Paris à Lyon, un ruisseau se trouve au sud, à très-peu de distance.

Ces fouilles, commencées en 1856, ont été continuées en 1857 et terminées en 1858.

Les travaux entrepris ne tardèrent pas à amener d'intéressantes découvertes.

Un four à cuire la poterie fut rencontré à la profondeur d'un mètre environ; il était bâti avec d'énormes briques posées à plat.

L'intérieur du four contenait des scories qui s'étaient vitrifiées sur la base du four et qui faisaient corps avec l'édifice : quelques briques percées de trous existaient à la partie supérieure du four pour recevoir les pièces soumises à la cuite. Des tuyaux en terre, ronds, d'environ trente-trois centimètres de longueur et d'un diamètre d'environ un décimètre, servaient de bouches de chaleur; des poteries épaisses, grossières et de forme circulaire, s'adaptant aux trous des briques, ont été trouvées; elles ser-

vaient de support pour les pièces soumises à l'action du feu pour la cuite.

Ce four était en partie détruit; la culture avait fait disparaître toute la construction voisine de la superficie; le désordre des matériaux renversés était tel, qu'il devenait à peu près impossible de dresser le plan de ce monument.

Près du four se trouvait, à une profondeur d'environ un mètre vingt-cinq centimètres de la superficie du sol, un terrain qui paraissait avoir été battu et nivelé à une époque très-reculée : ce terrain était couvert d'une légère couche de sable.

Ce local était l'aire servant à préparer les poteries et les statuettes de la fabrique; dans divers endroits on trouvait sur cette aire des masses d'argile blanche plastique, analogue à la terre de pipe.

A côté de ces dépôts d'argile, je découvris des vases richement ornés et plusieurs statuettes représentant des sujets variés.

A une certaine distance du four, les fouilles ont mis à jour une tranchée remplie de vases brisés, d'une variété d'ornements et d'une élégance rares.

Quelques vases entiers ou presque entiers furent heureusement découverts et exhumés après des siècles d'enfouissement.

On peut ranger dans trois principales catégories les objets découverts à Toulon :

Les vases, les statuettes et les *moules*.

Les *Vases* sont de plusieurs espèces :

1° Vases en poterie rouge, dite samienne, enrichis de sujets, tels que : chasses aux bêtes fauves, scènes de la mythologie, feuillages et ornements;

2° Vases rouges sans ornements;

3° Vases en terre grise et grossière;

4° Vases en terre revêtus d'une couverte ou engobe noire présentant des ornements d'une grande finesse;

5° Vases en argile blanche très-rares à Toulon.

Les *Statuettes* ont présenté une foule de sujets différents. Le même sujet a été fréquemment traité dans des dimensions diverses, et présente en outre certaines variétés dans la forme et dans l'ornementation.

Les statuettes représentent :

1° Plusieurs divinités du paganisme ;

2° Divers animaux.

Je diviserai les *Moules* en distinguant les moules des vases de ceux pour les statuettes.

On n'a trouvé à Toulon qu'un seul fragment de moule de lampe funéraire, encore le caractère de cet objet laisse-t-il quelque incertitude.

Je donne, dans quatre planches annexées à cette notice, les gravures sur bois, par Fellmann, des principales statuettes et des vases les plus curieux, qui ont été le résultat des fouilles.

J'ai dessiné quelques-uns de ces objets d'après nature; d'autres l'ont été d'après les croquis que M. Esmonot a fait faire pour le *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*.

Ces dessins sont d'une grande exactitude et repro-

duisent avec vérité le caractère des objets qu'ils représentent.

On comprend que, pour ne pas multiplier les planches, je n'ai donné que les figures principales. Beaucoup d'autres objets secondaires ou trop incomplets pour être dessinés ont été découverts. En les citant, je dirai peu de mots de ces objets :

Une tête d'Hercule et les jambes de cette statuette. Le caractère de cette tête est noble, elle est nue, la chevelure est frisée, les sourcils sont fortement arqués et relevés d'une manière menaçante : cette tête athlétique peint bien une divinité emblème de la force matérielle; malheureusement, le nez brisé nuit au caractère de cette figure.

Un fragment de massue et la peau de lion qui couvre la statuette ne permettent pas de douter du sujet représenté. Montfaucon *(Antiquité expliquée)* donne plusieurs figures de l'Hercule gaulois, assez semblables à celle dont les fragments ont été trouvés à Toulon. L'Hercule gaulois se trouve sculpté dans l'un des bas-reliefs découverts à Cussy, entre Beaune et Autun.

On a trouvé aussi à Toulon des fragments du moule d'une figurine de Mercure, et des débris d'une statuette de Mars ; mais ces fragments étaient trop incomplets pour entrer dans les planches qui accompagnent cette notice. La plupart des dessins sont du quart de la grandeur naturelle des objets; j'indiquerai les proportions de certaines statuettes qui seront données sur une échelle différente.

Les premières fouilles faites en 1856 et 1857 ame-

nèrent successivement la découverte de tous les objets dessinés dans les trois premières planches annexées à la notice.

Les recherches ne produisant plus de nouvelles poteries ou statuettes, les fouilles furent abandonnées; mais ayant présumé, d'après la direction des fours, qu'ils devaient continuer dans les celliers de la maison de M. Dai, adjoint à la mairie de Toulon, j'obtins, en 1858, l'autorisation d'y faire des recherches, et je continuai le 20 mai 1858 les fouilles interrompues depuis environ un an.

Mes prévisions ne m'avaient pas trompé, car je découvris les débris d'un autre four construit dans la remise de M. Dai, en briques énormes analogues à celles du premier four ci-dessus décrit.

Au milieu des ruines de ce four, j'exhumai les débris d'un cadavre : le crâne était encore presque entier, mais les ossements tombaient en poussière.

L'enfouissement de ces débris humains paraissait remonter à une haute antiquité, dont il n'est pas possible de déterminer la date avec une certaine précision, mais que j'ai lieu de croire contemporaine de la destruction de la fabrique de statuettes.

La présence de ce cadavre au milieu des débris du four autour duquel étaient épars, dans un grand désordre, des fragments de vases et de statuettes, fait présumer que cette fabrique aura été détruite par un de ces actes de violence qui accompagnent le fléau de la guerre.

Cette supposition, basée sur des probabilités, explique comment les potiers gallo-romains avaient

abandonné, non-seulement des vases entiers, des statuettes complètes et sans défaut, mais encore les moules qui servaient à fabriquer ces objets.

L'abandon des instruments de fabrication, qui devaient avoir une certaine valeur, ne peut guère avoir d'autre motif qu'une catastrophe inopinée qui a dû mettre en fuite ou faire périr les propriétaires de la fabrique.

Comme dans les fours découverts en 1856 et en 1857, il existait, à environ un mètre quatre-vingts centimètres de profondeur, à partir de la superficie du sol, un plafond nivelé couvert de sable noirâtre.

Des masses d'argile blanche étaient enfouies à cette profondeur.

C'est au milieu de ces dépôts d'argile que se trouvaient des statuettes et des moules de vases.

Je découvris, sur ce point, plusieurs exemplaires de la statuette de femme portant deux enfants sur son sein, et les têtes nos 5, 6, 7, 8 gravées dans la quatrième planche. Ces têtes appartenaient aussi à des statuettes de la femme portant deux enfants à son sein; leur caractère étant remarquable, j'ai cru devoir en donner le dessin.

La figure no 7 est coiffée d'un véritable diadème, les cheveux sont agencés avec élégance; les autres figures ne manquent pas de noblesse.

Je découvris aussi un moule de statuette de Vénus, analogue à la figure no 5 de la première planche; mais ce qui rendait cette pièce fort intéressante, c'est qu'elle portait, outre le nom gravé sur sa partie extérieure, le mot IOPPILLO gravé en creux à l'intérieur

du moule. Cette inscription se trouvait sur la draperie ou rocher contre lequel est posée la main de Vénus.

Je trouvai aussi la statuette de Vénus faite avec ce moule, et qui portait en relief le même mot IOPPILLO.

Ces deux morceaux sont d'un intérêt spécial, vu l'extrême rareté d'inscriptions en relief sur les statuettes, et en creux dans l'intérieur des moules.

L'extérieur des moules de statuettes trouvés à Toulon porte au contraire presque toujours des noms gravés en creux, en gros caractères.

Cette dernière fouille amena la découverte d'un cheval, planche IV, nº 2, demi-grandeur.

Malgré son extrême fragilité, cette statuette curieuse fut trouvée intacte ; elle avait été sans doute préservée par la masse d'argile plastique qui l'enveloppait et dont je la détachai avec un soin minutieux.

L'un des morceaux les plus rares et les plus curieux, produits de cette fouille, est une chapelle ou édicule, dans le centre de laquelle devait se placer une statuette.

Ce petit monument est représenté planche IV, nº 4, demi-grandeur.

Cet édicule est d'une riche ornementation, on y remarque deux danseuses, dont l'une est environnée d'étoiles.

Deux personnages tenant une draperie sont représentés dans des positions diverses, au bas et au sommet du monument.

La partie supérieure du fronton avait été coupée lors de la construction de la maison de M. Dai ; car

cet intéressant monument de la céramique antique fut extrait de terre contre les murs de la maison; il était placé de telle sorte, qu'il avait été impossible de bâtir sans couper le fragment qui manque.

Il est à remarquer que tous les objets trouvés à Toulon, vases ou statuettes, ont été cuits dans les fours et sont devenus d'une telle dureté, que la lime d'acier peut à peine les entamer, et que pour les user, il faut employer une bonne meule de grès.

J'ai fait cette observation en cherchant à ajuster, pour en opérer la restauration, plusieurs statuettes et vases brisés.

Dans la même remise, je trouvai un moule de corps de cheval, planche IV, nº 1, demi-grandeur.

La fouille a aussi amené la découverte de pieds de cheval fabriqués isolément.

On a trouvé des jambes, des bras, qui avaient été moulés à part, et des moules distincts pour la fabrication de ces objets, que les céramistes ajustaient ensuite au corps des statuettes.

Je n'ai pu découvrir des outils en os, des poincons, des fragments de tour ou d'autres instruments de potier.

Le seul objet que je considère comme un véritable instrument de céramique, est la moitié d'un disque en quartz d'environ dix centimètres de diamètre. Ce disque, d'une épaisseur de quelques centimètres, paraissait poli et usé par le frottement; je pense qu'il servait à faire disparaître les aspérités des statuettes ou des vases, quand, après la cuite, il existait

quelque défectuosité : lorsque ce disque était entier, il pouvait être employé pour un tour.

Je trouvai aussi des moules circulaires de support ou de piédestal pour les figurines ; ces supports ont la forme de la moitié d'une sphère, ils étaient fabriqués à part et ajustés ensuite aux statuettes pour leur servir de base.

Un lièvre, planche IV, dessin nº 3, demi-grandeur, fut aussi trouvé dans le cellier de M. Dai, à peu de distance des autres figurines.

Cette statuette est d'une grande vérité de pose : le timide animal couche les oreilles sur son dos pour se dérober plus facilement aux regards.

Près de la statuette de lièvre, je trouvai une petite statuette de coq.

Les deux pieds nus d'une statuette d'homme furent aussi trouvés dans le voisinage ; les proportions de ces pieds donnaient à la statuette une grandeur plus que double des plus hautes qui eussent été découvertes ; mais je fis vainement rechercher la partie supérieure de cette statuette, qui est peut-être un Hercule ou toute autre divinité.

Dans ce même local, je trouvai une déesse tenant d'une main une patère, de l'autre une corne d'abondance ; cette figure était à peu près semblable à celle dessinée planche Ire, nº 9 ; mais ce qui la distinguait de cette dernière, c'est qu'elle était assise sur un cheval richement harnaché ; la tête et les jambes du cheval étaient brisées.

La statuette de la divinité était détachée du cheval qui était à côté d'elle, mais en rapprochant ces

deux objets, on avait la certitude qu'ils avaient été réunis ensemble et séparés plus tard, probablement par le même choc qui avait brisé la tête et les jambes du cheval.

Je n'ai pas donné le dessin de cette figure, vu sa ressemblance avec celle nº 9 de la première planche.

Je trouvai aussi, dans le cellier, un moule de vase, de forme cylindrique, brisé en cinq fragments, mais presque complet; ce moule est un des plus curieux produits de la fouille.

Il représente, en creux, une femme faisant danser un chien; ce moule contient aussi des chevaux marins.

Les premières fouilles de 1857-1858 avaient fait découvrir un vase qui paraît avoir été fabriqué avec ce moule.

Je ne mentionne que pour mémoire de nombreux débris de vases à reliefs, richement ornementés, que je recueillis dans cette fouille.

L'un d'eux était couvert d'une multitude de poissons.

D'autres vases représentaient des chasses aux animaux féroces fuyant devant des chasseurs à cheval, armés d'un épieu.

Plusieurs fragments de moules de vases furent aussi exhumés; l'un d'eux représente des lièvres et des dauphins séparés par un personnage.

Sur le coteau qui, au levant, borne le champ des Laris où ont été pratiquées les fouilles, on a trouvé, le 25 mai 1858, un petit *triens* d'or mérovingien, représenté planche IV, dessin nº 2, grandeur naturelle.

On voit sur cette pièce une figure barbare couronnée

et la légende *Maximo monetario*; au revers, A. R — C. I. Civitas Arvernorum.

Cette pièce paraît être un monétaire de Clermont-Ferrand, ancienne capitale du pays des Arvernes.

La légende et l'effigie se rapportent à Maxime, officier de la monnaie.

Le style de cette pièce fait penser qu'elle a été frappée au VIe siècle.

Au couchant de la grande route de Paris à Lyon, dans la propriété de M. Meunier, on trouve encore des débris de vases et de statuettes. Les fouilles que j'y entrepris, grâces à l'obligeance du propriétaire, n'amenèrent aucune découverte intéressante, elles prouvèrent seulement l'importance et l'étendue de la fabrique de poteries de Toulon.

Dans la vigne de M. Meunier, on trouve une argile plastique qui a pu servir à la fabrication de vases et de statuettes.

On a découvert dans la même propriété une meule antique, servant aux Gallo-Romains pour broyer le grain.

Tous ces faits sont de nature à établir qu'il a existé, sur ce point, un établissement important.

J'ai donné dans la quatrième planche, nos 9 et 10, le dessin de deux statuettes trouvées à St-Just, aux environs de Lyon.

J'ai pensé que ces objets étaient intéressants et qu'ils pourraient servir de point de comparaison avec ceux découverts dans le champ des *Laris*.

Le taureau no 9, planche IV, demi-grandeur, est à peu près semblable à des fragments de taureau que

j'ai trouvés à Toulon ; cependant la statuette de St-Just est d'un meilleur style et d'une exécution plus correcte.

La figurine n° 10, planche IV, grandeur naturelle, représente un enfant nu portant un panier rempli de fleurs : ce morceau, d'une grande finesse de formes, très-gracieusement exécuté, est en argile blanche, pareille à celle des figurines de Toulon.

CHAPITRE II.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR LA CÉRAMIQUE.

Avant de donner l'interprétation descriptive des objets trouvés à Toulon-sur-Allier, il convient de dire quelques mots sur la céramique en général. L'étude de cet art antique jettera un jour précieux sur les objets que je me propose de décrire.

M. Enjubault, conseiller à la cour impériale de Riom, qui sait allier la science du légiste au culte des lettres, a publié, en 1858, sur Bernard Palissy et sur l'art céramique un écrit qui joint les charmes d'un style élégant à la profondeur de la pensée.

D'après cet écrivain, l'art céramique date des plus anciens jours; il occupe les sociétés naissantes et tous les peuples à qui l'histoire assigne un rang. Il marque, dans son développement, le progrès des connaissances humaines.

L'art céramique comprend la confection des briques, tuiles, colonnes, chapiteaux, moulures, arabesques, statues, bas-reliefs, grès artificiels, vases en poterie commune ou fine, faïences et porcelaines : on rencontre partout ses produits, en Asie, en Egypte, en Grèce, dans toutes les parties de l'Italie.

L'art de modeler en argile existe, en effet, depuis une antiquité très-reculée; Pline-l'Ancien, qu'il faut toujours consulter lorsqu'on veut étudier l'état des arts chez les Romains et les Grecs, pense que l'art de la plastique a existé avant celui de la statuaire.

Millin (*Dictionnaire des Beaux-Arts*, verbo *Modeler*) dit qu'il est en effet naturel de croire que l'on a commencé à modeler avec de l'argile des figures d'hommes et d'animaux, qu'ensuite on a exposé ces figures au feu pour leur donner plus de consistance; on est arrivé plus tard à employer des métaux et des marbres qui exigeaient une plus grande perfection dans l'art, et dont l'usage présentait plus de difficultés à vaincre.

Pline prétend que *Dibutade*, potier de Sycione, fut le premier inventeur de l'art de la plastique ou de modeler en argile; il ajoute que cependant d'autres attribuent cette découverte à *Rhœcus* et à *Théodore*, de l'île de Samos, et que *Démocrate*, exilé de Corinthe, emmena avec lui *Euchin* et *Eugrammus*, qui portèrent en Italie l'art de la plastique. Les Grecs ont évidemment initié les Romains à l'art de modeler; de Grèce, cet art s'est répandu en Italie et dans les colonies grecques; les Romains l'ont

vulgarisé dans les Gaules où les colonies fondées par les Grecs avaient déjà dû le faire connaître.

Cependant, les statuettes en argile, quelquefois émaillées, exhumées dans les tombeaux égyptiens, couvertes de caractères hiéroglyphiques, sont d'une haute antiquité et très-probablement bien antérieures à l'art grec.

Une origine très-antique appartient aussi aux briques, tuiles, et autres produits céramiques trouvés dans les ruines des vieilles cités de l'Asie, dont quelques-uns sont couverts de caractères cunéiformes. Tous ces objets, ainsi que les statuettes des Egyptiens, peuvent être considérés comme les plus anciens monuments de l'art plastique. Les Assyriens, les Babyloniens et les Egyptiens couvraient même leurs vases d'émaux, ce qui fait supposer qu'ils connaissaient le verre, l'émail n'étant qu'une espèce de vitrification.

Les Chinois, peuple dont la civilisation remonte si haut dans le temps, prétendent fabriquer la porcelaine depuis plus de trois mille ans, c'est-à-dire depuis une époque antérieure au développement de la civilisation grecque et romaine : sans accepter cette allégation comme complètement vraie, on doit convenir que cet art paraît être cultivé en Chine depuis une antiquité très-reculée.

La fabrication de la porcelaine suppose des connaissances céramiques fort anciennes et très-développées.

Le Japon fabrique aussi la porcelaine depuis la même époque ; il a peut-être dépassé la Chine dans cet art difficile.

La porcelaine est une poterie translucide, blanche et luisante, dont les Chinois et les Japonais ont eu pendant longtemps le secret.

La découverte de la route des Indes-Orientales permit de recevoir les produits de la Chine et du Japon, la porcelaine fut importée en Europe, elle y fut le sujet d'une vive admiration. On s'empressa d'imiter ce chef-d'œuvre de la céramique.

L'Italie fabriquait alors les belles faïences émaillées de Gubbio, de Pesaro, d'Urbin, sur lesquelles d'habiles artistes reproduisaient les œuvres des grands peintres, sous la surveillance même des maîtres.

A cette époque, l'art de la céramique avait fait d'immenses progrès en Europe, il avait pris part à ce mouvement de renaissance qui fécondait tous les arts; mais la matière employée était grossière en comparaison de la porcelaine.

Une poterie nouvelle avait été inventée : c'est la faïence couverte d'un vernis, glace vitreuse auparavant inconnue. Les oxides métalliques sont la base des vernis et des émaux; le plomb, le manganèse, le fer, l'étain sont aussi employés, à l'état d'oxides, à la coloration des émaux.

L'enduit des Romains n'était pas identique à celui des faïences : il consistait dans une couche légère d'une substance dont la composition est ignorée; diverses opinions ont été émises sur ce point, ce n'est pas encore le moment de les discuter.

La grâce exquise des arabesques italiennes, le dessin si pur des figures, ne faisaient pas disparaître

la vulgarité de la matière employée pour la fabrication de la faïence.

Vainement Bernard Palissy produisait, avec son ébauchoir magistral, des vases ornés d'animaux qui semblaient faire revivre la nature; vainement Nevers, grâce aux artistes italiens que les ducs y avaient appelés, perfectionnait les ornementations de la faïence, la translucidité de la poterie était encore inconnue aux fabriques de l'Europe.

M. Jacquemart nous apprend, dans un excellent article de la *Gazette des Beaux-Arts* (1859, p. 288), que sur la fin du siècle de Léon X, en 1580, le grand-duc de Toscane François Médicis, secondé par Bernardo Buontalenti, parvint à fabriquer de la porcelaine en pâte tendre. C'est à ce prince éclairé et qui s'occupait personnellement avec ardeur du progrès des arts, qu'on doit attribuer l'honneur de la première fabrication européenne de la porcelaine.

Les rares pièces de la fabrique grand-ducale portent la marque F et la coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs.

En 1673, la porcelaine fut fabriquée pour la première fois à Rouen, qui serait la seconde ville d'Europe où cette fabrication aurait été entreprise ; il est maintenant établi que Florence a la priorité.

M. Brongniart, dans son *Traité des Arts céramiques*, assigne la première place à Rouen; mais des documents certains, cités par M. Jacquemart, tranchent la question en faveur de Florence.

Cette ville a cherché, dans le commencement de ce siècle, à fabriquer des porcelaines semblables à

celles de la Chine. J'ai vu, en 1841, à Florence, lors de l'exposition faite à l'occasion du Congrès des amis italiens des sciences, dont j'avais l'honneur de faire partie, des vases imitant la fabrication chinoise avec une rare perfection; mais les difficultés de ces imitations en rendent le prix si élevé, que cette tentative ne paraît pas avoir eu des résultats bien féconds. Cette fabrication est, je crois, demeurée à l'état de curiosité, et n'a reçu aucun développement sérieux.

Florence qui, à la renaissance des arts en Europe, possède la première fabrique de porcelaine, semble être, suivant l'heureuse expression de M. Jacquemart, la mère prédestinée des arts céramiques. Elle avait été, par ses merveilleux vases, dits *Etrusques*, la rivale de la Grèce pour la fabrication des poteries lustrées. *Lucca della Robia*, l'un de ses enfants, a inventé, vers 1530, le vernis métallique et la faïence émaillée.

CHAPITRE III.

CÉRAMIQUE CELTIQUE.

Les Celtes et les Gaulois paraissent avoir connu, avant l'occupation romaine des Gaules, l'art de la céramique; mais chez eux, cet art était véritablement dans l'enfance : on y voit l'expression d'un véritable état de barbarie.

La matière brute des vases celtiques, les figures qui y ont été gravées à force de temps et de patience, rappellent les dessins exécutés par les Indiens de la mer du Sud.

Le dessin ornemental qui les couvre paraît d'une grande antiquité. Quelques fragments de poteries de l'ère celtique attestent cependant un certain progrès dans l'art du dessin et dans la forme des vases, qui sont néanmoins très-inférieurs aux vases romains.

Les fouilles faites dans les tumulus contenant des tombeaux celtiques et gaulois, celles entreprises dans les chambres souterraines des dolmens et des allées couvertes ont produit un assez grand nombre de vases celtiques dont plusieurs ont des dessins dentelés tracés par bandes continues.

Il est d'autant plus difficile d'étudier les poteries gauloises, qu'excepté dans les tumulus, on les trouve très-fréquemment mélangées avec les poteries gallo-romaines, car elles sont enfouies dans les mêmes lieux qui ont été habités avant et pendant la conquête romaine.

Cette observation a été présentée, avec raison, par M. de Caumont, dans le *Bulletin monumental* de 1847, p. 111. Cet archéologue cite les vases celtiques découverts à Fontenay ; ils ne paraissent pas faits avec l'aide du tour, ils ne portent aucune moulure, ils ont été frottés, à l'extérieur, avec un outil qui les a polis irrégulièrement.

Les poteries gauloises du tumulus de Fontenay-le-Marmion sont en terre noire, mal préparée et remplie de petits cailloux.

Les vases celtiques découverts en Bretagne, dans le centre et dans l'est de la France, offrent des caractères à peu près semblables, analogues aussi à ceux des poteries trouvées près de Dieppe, par M. Feret.

La pâte de ces poteries n'est pas solidement liée, la couleur en est noire ou brun-foncé, les formes annoncent l'enfance de l'art. Dans quelques-unes de ces poteries on a cru reconnaître l'usage du tour, d'autres ont été moulées sur une forme intérieure et polies avec la main ou taillées avec quelque instrument. Les ornements consistent dans des filets mal conduits et dans de petites hoches sur les bords de l'orifice.

M. Brongniart, dans son *Traité des Arts céramiques*, publié en 1844, donne des détails très-intéressants sur les poteries celtiques.

La plupart des poteries présumées gauloises sont brunes ou noires.

M. Brongniart a acquis la certitude que la couleur noire est due à du charbon pulvérisé introduit dans la pâte.

L'art du potier gaulois, avant la domination romaine, n'est guère connu que par les vases funèbres des tumulus et des monuments druidiques, ce sont les seuls qu'on puisse, avec certitude, attribuer à une époque aussi reculée.

CHAPITRE IV.

CÉRAMIQUE ÉTRUSQUE.

M. Enjubault pense que l'art étrusque n'est que l'art grec, qu'il a la même origine, le même esprit et la même noblesse, qu'il a transmis ses perfections à la Campanie et à Rome.

Cette opinion me paraît juste, quoique un peu trop absolue. Winkelmann se borne à dire que le style étrusque avait de la ressemblance avec l'ancien style grec.

Cet habile interprète de l'antiquité donne, dans son *Histoire de l'Art, chez les anciens*, t. I, p. 281, des renseignements fort curieux sur l'art étrusque; celui qui désire approfondir cette étude lira avec fruit ce savant ouvrage.

Les Grecs, les Etrusques et les Campaniens ont, dans l'antiquité, fabriqué des vases magnifiques par la grâce de leurs formes et par la pureté des dessins qui les ornent.

Ces vases sont de diverses couleurs, mais le plus fréquemment à fonds noirs ou rouges.

Leurs peintures représentent ordinairement des sujets mythologiques ou héroïques, des chasses.

Ils se trouvent dans la partie du royaume de Naples appelée la Grande-Grèce, notamment à Nola, et dans diverses autres parties de l'Italie.

Il existe d'admirables collections de vases étrusques dans le musée du Vatican à Rome, dans le Musée royal Bourbon de Naples et à Florence. J'ai visité et étudié ces merveilleux produits de l'art céramique étrusque en 1841, lors du voyage que je fis en Italie, et j'ai été saisi d'admiration en reconnaissant la perfection à laquelle étaient arrivés les arts de la céramique et du dessin, dès une haute antiquité.

Plusieurs archéologues pensent que la plupart des vases italo-grecs sont d'une époque antérieure à la fondation de Rome.

Ces fragiles monuments de l'art antique nous ont été conservés par le sépulcre, que le respect des anciens pour la tombe ne permettait pas de violer.

C'est aux tombeaux que nous devons le peu que nous savons des mœurs, des usages et des croyances de l'antiquité, et nous pouvons répéter avec l'abbé Cochet les paroles qu'il emprunte à l'*Ecclésiastique* :

« *Ossa eorum visitata sunt et post mortem prophetaverunt.* »

Les vases étrusques nous font connaître avec exactitude l'art du dessin chez les anciens. Ces dessins nous offrent les contours des figures, leurs diverses parties, le jet et les plis des draperies, le tout par de simples lignes et par des traits sans lumières et sans ombres.

Sur la plupart des vases italo-grecs les figures sont peintes d'une seule couleur, ou pour mieux dire, la couleur des figures est épargnée sur le fonds même des vases ou sur la couleur de la terre, qui est une argile très-fine.

Le champ du tableau est d'un noir brillant, et

c'est avec ce même noir que sont tracés sur le fonds les contours des figures.

M. d'Hancarville a fait des expériences pour découvrir le mode de peinture de ces vases; il conjecture qu'on mettait une couche de rubrique ou d'ocre de fer sur les vases pendant qu'ils étaient encore humides.

Cette teinte prenait au feu la couleur qui constitue le fonds des figures sur les vases à fonds noir, ou le fonds du vase sur ceux à figures noires.

La couleur noire était obtenue à l'aide d'une dissolution de plomb avec de la chaux de magnésie. Winkelmann trouve les dessins des beaux vases italo-grecs si corrects que les figures pourraient occuper une place avantageuse dans les dessins de Raphaël.

Les figures sont dessinées d'un seul trait, sans repentir, avec une grande sûreté de main. Ces vases sont les prodiges de l'art des anciens.

D'Hancarville a publié une série de vases italo-grecs fort remarquables ; les figures sont gravées par David (1787. — 5 vol. in-8o).

L'examen de l'ouvrage de d'Hancarville montre la richesse de dessin qui était prodiguée dans ces vases destinés aux sépultures, et qu'on découvre surtout dans les tombeaux de l'Italie méridionale.

Plusieurs vases trouvés dans le royaume de Naples portent des inscriptions en lettres grecques. Quelques-uns de ces vases ont jeté du jour sur plusieurs parties de la mythologie païenne; ils nous ont fait connaître les riches et gracieux costumes grecs, ainsi que la forme des ameublements de ce peuple,

arrivé bien avant Rome à une civilisation très-avancée. Les Tyrrhéniens ou anciens Etrusques s'étaient étendus dans la Grande-Grèce et la Campanie; ils ont enfoui dans leurs tombeaux leurs merveilleux vases peints qui font encore l'admiration de notre époque. On trouve dans la céramique étrusque certaines inspirations qui paraissent empruntées à l'art égyptien, dont l'origine est encore plus antique.

On a aussi trouvé en Sicile de magnifiques vases étrusques ou italo-grecs, avec des inscriptions grecques indiquant le nom du peintre qui les avait ornés, ou la dédicace à une personne aimée.

Winkelmann *(Histoire de l'Art)* cite plusieurs de ces inscriptions qu'il serait trop long de reproduire.

CHAPITRE V.

DESTINATION DES VASES ANTIQUES.

Les vases italo-grecs étaient employés à divers usages. Winkelmann pense que les plus petits servaient de jouets aux enfants. Telle n'est pas l'opinion de d'Hancarville, qui les croit consacrés aux dieux Pénates ou aux Lares pour être placés dans des laraires ou oratoires privés de chaque famille, à l'imitation des grands vases qu'on offrait dans les temples publics. Je suis très-porté à adopter cette dernière pensée. Les vases de terre, d'après Winkelmann, étaient particulièrement destinés aux sacrifices et spécialement à ceux de Vesta. (V. Brodeus, c. 19.

Quelques vases étrusques renfermaient la cendre des morts dont les corps avaient été consumés sur un bûcher; telle est la destination de la plupart de ceux trouvés dans les tombeaux de la Campanie, de la Sicile et de la Grande-Grèce.

M. Grange, de Clermont, a trouvé des vases samiens à relief dans des tombeaux romains; ils étaient encore pleins d'ossements calcinés. L'usage de déposer des vases dans les tombeaux appartient aux peuples les plus divers par les mœurs et par le climat; on en a constaté l'existence non-seulement chez la plupart des peuples de l'ancien monde, mais encore dans les deux Amériques, au Mexique, au Pérou, etc.

Je possède un vase en forme de gourde, de terre noire avec des dessins guillochés, rappelant ceux des vases celtiques; il a été trouvé dans un ancien tombeau du Pérou. L'usage de placer des vases dans les tombeaux appartient à une antiquité reculée, il a été pratiqué par les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Celtes, les Gallo-Romains, et il s'est conservé jusqu'au XIIIe siècle de l'ère chrétienne. L'abbé Cochet cite même diverses contrées de la France où il a duré bien plus longtemps.

Les rites des funérailles faisaient partie de la religion celtique. (V. dom Martin, *De la religion des Gaulois.*) Les Celtes faisaient placer dans leurs tombeaux non-seulement des vases, mais encore leurs armes et leurs plus chères idoles.

Il paraît établi que les Druides croyaient à l'immortalité de l'âme et à une autre vie.

Jules César, dans ses *Commentaires*, dit : Les Druides n'ont rien tant à cœur que d'inculquer aux Gaulois que les âmes ne meurent point, mais qu'après la mort elles passent dans d'autres corps, opinion dont ils se servent pour étouffer la crainte de la mort et exciter la valeur.

C'est pour cela sans doute que l'on déposait dans les tombeaux des Gaulois des vases, les idoles dont le culte leur était le plus cher, des armes, et enfin les objets qu'ils avaient le plus aimés pendant leur existence et qu'ils devaient retrouver dans une autre vie.

Les Gaulois ont pratiqué la coutume de brûler les morts, soit avant l'introduction du christianisme dans les Gaules, soit après cette époque.

Saint Eloy combattait cet usage qui se perpétuait chez les chrétiens et qu'il considérait comme impie et superstitieux.

Aussi, dans certains tombeaux gaulois, on trouve les cendres des morts placées dans des vases; d'autres poteries paraissent avoir contenu des boissons ou des aliments destinés, soit au mort pour une autre vie, soit aux divinités funèbres.

On plaçait aussi dans les tombeaux italo-grecs, ou romains, ou gallo-romains des vases remplis d'huiles ou de parfums; d'autres vases contenaient des médailles frappées à une époque contemporaine du mort.

Dans les jeux publics de la Grèce, de beaux vases peints étaient donnés en prix aux vainqueurs.

Les vases servaient aussi à l'ornement des temples, des édifices publics et des maisons particulières, ainsi que pour l'usage des bains.

On a trouvé souvent des vases peints d'un seul côté, d'autres qui n'avaient jamais eu de fond et qui évidemment n'étaient propres qu'à l'ornementation.

Winkelmann, page 299, tome I, dit : « Il y a grande apparence que les anciens se servaient de leurs vases comme nous nous servons de la porcelaine, seulement pour orner leurs maisons. C'est ce que nous pouvons conclure par les peintures qui décorent ces vases et qui sont en général mieux exécutées d'un côté que de l'autre, de manière que le côté inférieur était placé contre le mur; mais cet usage est encore mieux constaté par la forme même de quelques vases qui n'ont point de fond et qui n'en ont jamais eu, comme on l'a souvent observé. »

Les anciens avaient aussi l'habitude de mettre des vases ornés sur le haut de leurs édifices, surtout de leurs maisons de campagne, comme on le voit par les peintures découvertes à Herculanum et à Pompéia, ainsi que dans un fragment de peinture des bains de Titus, rapporté par Montfaucon (*Diar. Ital.* p. 130.) et par Bottari (*Picturæ antiquæ*, tab. 10).

Mongez (*Encyclopédie méthodique*, *Dictionnaire de l'Antiquité*, p. 223) dit que l'on est étonné de la grande quantité de vases et de débris de vases de toute matière et de toutes sortes de formes que l'on découvre dans les endroits qui ont été habités par les anciens.

Notre étonnement cessera si nous considérons que les objets dont se composait leur mobilier étaient peu variés et que les vases en formaient la partie la plus nombreuse et la plus riche. Une grande quantité de produits céramiques se trouve dans cette couche du sol où le temps, les invasions de barbares et les bouleversements ont englouti les débris des siècles passés.

De tous les vases que l'on trouve dans les lieux qu'ont habités les anciens, le plus grand nombre a probablement servi dans les repas ou pour contenir la cendre des morts; mais un grand nombre étaient destinés à l'ornementation.

Les vases samiens en terre rouge servaient à la fois de décoration, pour les usages des bains, et de vases funéraires; on en trouve dans les villes gallo-romaines, dans les tombeaux et dans les ruines de thermes antiques.

Si l'on veut se faire une idée de l'importance de l'art céramique, il faut visiter le musée de Sèvres, qui a été institué pour faire connaître l'histoire de cet art; j'ai admiré ce magnifique établissement, l'ordre merveilleux qui y règne, et j'ai pu y étudier les diverses transformations de la céramique, suivant les peuples et les époques.

On peut y rechercher la date des découvertes des principales pâtes et glaçures et les progrès de l'art.

La description méthodique du musée céramique de Sèvres, enrichie d'un atlas de figures publié par MM. Brongniart et Riocreux, en 1845, 2 vol.

in-8°, fournit des documents d'un immense intérêt pour l'étude des arts plastiques.

On peut voir au musée de Sèvres des imitations parfaites des poteries à relief antiques et les moules modernes qui ont servi à leur confection. C'est M. Artaud, archéologue de Lyon, qui a donné à l'établissement de Sèvres ces curieux *fac-simile* de l'art antique.

CHAPITRE VI.

DESCRIPTION DES VASES GALLO-ROMAINS DE TOULON-SUR-ALLIER.

La variété inouïe des vases gallo-romains découverts à Toulon-sur-Allier offre un vaste sujet d'investigations. Nous avons trouvé plus de deux cents formes ou dessins différents.

Les vases de Toulon peuvent se diviser en cinq classes principales :

1° Les vases samiens à relief;

2° Les vases rouges unis de formes variées;

3° Les vases gris en poterie grossière;

4° Les vases à couverte noire à relief;

5° Les vases rouges à dessins en creux ou poteries incuses.

§ 1er. *Vases samiens à relief.*

Pour décrire d'une manière complète cette multitude

de vases, il faudrait, au lieu d'une brève notice, un gros volume et un atlas de planches; ce travail serait d'un grand intérêt; mais il faudrait y consacrer beaucoup de temps et posséder des connaissances spéciales moins superficielles que les miennes.

Je me bornerai donc à parler des principales variétés d'une manière sommaire.

On ne peut, en examinant les vases gallo-romains, se défendre d'un sentiment d'admiration; la prodigieuse diversité des dessins, l'élégance, la grâce de la forme des poteries, la richesse de l'ornementation sont pour l'observateur un sujet d'étonnement.

L'art romain étale dans ces vases le ban et l'arrière-ban de ses faciles divinités; c'est par ces vases qu'on peut juger l'état de la civilisation romaine au IIe et au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Les plus belles poteries de Toulon montrent encore le caractère élevé de l'art, l'élégance du dessin et la richesse de la composition; cependant la plupart de ces poteries ont des reliefs qui manquent de netteté et de finesse, d'où l'on peut conclure que les moules avaient servi longtemps et s'étaient usés. Il faut aussi remarquer qu'en général les poteries trouvées sur le sol de la fabrique devaient avoir été rejetées par les céramistes gallo-romains comme défectueuses.

Les moules de vases à relief découverts à Toulon prouvent aussi qu'ils ont eu de longs services; la vivacité des arêtes des creux a disparu, des frottements répétés pendant de nombreuses années ont fatigué les moules et usé les bords des dessins qui n'ont plus la netteté primitive. Les vases rouges

à relief de Toulon n'ont pas le vernis brillant de ceux qu'on découvre à Clermont-Ferrand.

Les dessins des vases de Toulon sont fréquemment semblables à ceux trouvés dans la cité des Arvernes, mais ils sont moins nets et plus empâtés.

Est-ce à l'altération des moules usés par un long emploi qu'on doit attribuer l'infériorité des vases à relief de Toulon ?

Ne doit-on pas penser aussi que les moules de ces vases ont été obtenus par des contre-moulages répétés faits sur des vases romains, et que les délicatesses du moule primitif ont été ainsi altérées ?

La nuance terne du vernis de Toulon ou l'absence de vernis que l'on remarque sur ces vases vient-elle de l'imperfection des matières employées par les potiers de cette fabrique, ou résulte-t-elle du fait que la dernière préparation produisant cette couverte brillante et si solide qu'elle a impunément traversé seize siècles, n'était pas donnée dans la fabrique de Toulon ?

Ces deux solutions peuvent être admises. La structure, le profil, le galbe des vases gallo-romains de Toulon mérite de fixer les investigations de l'antiquaire; l'examen de ces vases tend à prouver la perfection du goût de l'art antique.

Les variétés de forme des vases gallo-romains à relief est un argument de plus pour établir la diversité de leur destination.

Les vases à relief les plus nombreux sont des espèces de coupes analogues à celles dessinées dans la planche nº III; ces coupes sont de grandeurs très-

variées, depuis dix jusqu'à trente centimètres de diamètre.

Presque tous les vases trouvés à Toulon sont brisés ; on en a cependant trouvé deux ou trois d'à peu près entiers, et on a pu en recomposer plusieurs en réunissant leurs fragments.

On comprend que les potiers de Toulon rejetaient les vases défectueux ou qui se rompaient lors de la fabrication, et qu'ils utilisaient pour la vente les vases sans défaut.

C'est ce qui rend si rare la découverte de vases intacts dans les fours à poterie antique. L'intérêt que présentent les dessins des vases à relief, soit comme art, soit comme histoire de la mythologie antique, a décidé plusieurs musées à en faire des collections. On peut examiner avec fruit celles du Mans, d'Avignon, d'Orléans, de Paris, de Moulins, et celles qui existent dans les cabinets de plusieurs particuliers, parmi lesquelles la collection de M. Esmonot, à Moulins, occupe l'un des premiers rangs.

On a trouvé, en France, des vases gallo-romains dans une foule de localités, dont les plus remarquables sont : le Châtelet, près Saint-Dizier (Grivaud de la Vincelle a publié les résultats des fouilles faites dans cette localité), Clermont-Ferrand, Autun, Nîmes, Lyon, Vienne, Paris, Arles, Bordeaux, Néris, Vichy, Lezoux, Bourbon-l'Archambault, Varennes, Diou.

Le Bourbonnais est une des contrées où la céramique gallo-romaine a reçu les développements les plus considérables ; une foule de localités y présentent de curieux vestiges de l'art céramique antique.

Des poteries à relief samiennes ont été trouvées il y a plusieurs années dans une villa romaine, à Espaly, près de la ville du Puy, et à Corsac, commune de Brives, dans un cimetière gallo-romain découvert en 1860 dans la propriété de M. Vinay, avocat.

M. Batissier (*Eléments d'Archéologie*, p. 279) donne sur les vases gallo-romains des appréciations d'une justesse parfaite.

L'art de faire cuire l'argile avait été porté à un grand degré de perfection par les Romains. Les urnes que l'on découvre tous les jours et depuis tant de siècles prouvent non-seulement leur extrême habileté, mais encore le profond sentiment qu'ils avaient des beautés de la forme.

Les poteries romaines les plus belles sont les poteries rouges, couvertes d'un vernis brillant et de figures en relief. Le grain en est fin et serré; la délicatesse et la légèrete du tour sont incomparables.

Outre les vases en forme de coupe, il en existait à Toulon dont la forme est cylindrique. (Voir l'un de ceux contenus planche III.)

D'autres ont la forme d'un cône tronqué. Ces vases sont ornés d'élégantes moulures, de frises rehaussées de guillochis.

Les principaux sujets représentés sur les vases à relief de Toulon sont : 1° des animaux féroces, tels que tigres, lions, léopards, ours, sangliers, loups, poursuivant des animaux timides, cerfs, lièvres, chevreuils, etc.

Quelquefois ce sont des chasseurs à cheval, armés d'un épieu, qui poursuivent des animaux féroces.

2° D'autres vases représentent des quadriges attelés de chevaux fougueux.

3° Des poissons nageant autour du vase.

4° Des guirlandes de feuillage entremêlées de fleurs et d'ornements d'architecture variés.

5° Des scènes mythologiques ou héroïques, dans lesquelles figurent les diverses divinités de l'Olympe païen et les héros de la fable : des Bacchantes, Apollon, Diane, des Satyres, des Centaures, etc.

6° Des animaux fantastiques, tels que griffons, chevaux marins, quelquefois montés par des divinités marines.

7° Une femme faisant danser un animal ressemblant à un chien; des monstres marins se trouvent sur le même vase.

Cette ornementation du vase cylindrique dont j'ai donné le dessin se trouve aussi sur plusieurs coupes.

8° Des vases sont ornés de feuilles de plantes d'eau en relief.

9° D'autres vases ont le goulot formé par une tête de lion en relief. Les sept vases, planche III, donnent une idée de la composition et du dessin des vases de Toulon.

§ 2. *Vases rouges unis.*

Les vases rouges unis présentent des formes aussi gracieuses que variées, les uns sont en forme de coupe, d'autres en forme conique, d'autres ont une panse large, quelques-uns ont un rebord très-épais

et qui forme un double bourrelet, quelques-uns sont en forme de tasses, il en est de très-petits, d'autres de très-vaste dimension ; plusieurs sont ornés de filets et de rebords élégants.

Des assiettes et des plats ont aussi été trouvés à Toulon.

Leur base est très-variée de forme.

La plupart de ces vases sont ornés de moulures faites au tour.

Le galbe de la plupart de ces poteries est très-gracieux et d'un goût parfait.

Ces vases présentent souvent le nom du potier inscrit au fond, d'autres fois ce fond a un ornement.

§ 3. *Vases en terre grise grossière.*

Il existait aussi, à Toulon, une fabrication de vases grossiers, en argile grise ; ces vases sont épais, faits avec peu de soin, on en a trouvé une petite quantité et cette production parait avoir été un accessoire peu important des fabrications principales.

Quelques vases ont des rayures de nuances variées qui paraissent avoir été peintes avec un vernis, après la confection du vase.

§ 4. *Vases à couverte noire, à relief.*

On a trouvé quelques fragments de vases en poterie à relief, à engobe ou couverte noire bronzée.

La pâte de ces vases est serrée, très-fine et très-légère, elle est grise-blanchâtre à l'intérieur. Ces vases ont une très-faible épaisseur, les dessins consistent, en général, en feuillages et en ornements; rarement on y rencontre des figures. Ils sont d'une grande élégance, d'une exquise finesse, je les crois supérieurs même aux vases rouges à relief; malheureusement leur extrême fragilité n'a permis que d'en trouver des fragments; ils ont suffi pour faire admirer l'art qui avait présidé à leur confection.

§ 5. *Vases rouges à dessins en creux ou poteries incuses.*

Nous avons aussi découvert, à Toulon, quelques fragments de vases rouges dont les dessins étaient gravés en creux et qu'on nomme poterie incuse. Ces ornements paraissaient avoir été enlevés à la main, avec un instrument, pendant que la poterie était fraîche et qu'elle pouvait être facilement travaillée avec un outil acéré, soit en os, soit en métal.

La netteté et la précision avec lesquelles ces dessins en creux sont enlevés, prouvent l'habileté de l'artiste décorateur auquel sont dus ces ornements.

CHAPITRE VII.

NOMS ET SIGNATURES DES POTIERS GALLO-ROMAINS.

Des noms existaient, soit sur certains moules de vases à reliefs, soit sur les moules de statuettes, soit sur les vases à relief ou unis.

Les noms, sur les moules de statuettes, étaient gravés en creux à l'extérieur du moule, en très-gros caractères; quelques-uns de ces caractères avaient une analogie évidente avec les caractères grecs. Ils avaient été gravés en creux sans doute avant la cuite du moule, et probablement ils constituent de véritables signatures des artistes qui avaient fabriqué le moule. Plusieurs moules de sujets pareils avaient des noms différents à l'extérieur ; mais en examinant avec attention les sujets en apparence semblables, on trouvait facilement des différences, soit de style, soit de faire, soit de dessin : d'où la conséquence que le même sujet avait été traité par des artistes différents.

Ces noms, gravés en creux à l'extérieur, ne pouvaient être les noms du propriétaire ou des propriétaires de la fabrique ; car on a trouvé des noms trop nombreux sur les moules et sur les vases, pour que cette supposition soit admissible.

Ces noms ne pouvaient donc être que ceux des artistes qui avaient fabriqué les moules. Le but de l'inscription du nom était, sans doute, d'établir la propriété du dessin, ou de se faire connaître par les

potiers qui avaient besoin de ces moules pour leur fabrication.

Quelques potiers ont pu fabriquer les moules et tirer ensuite les épreuves des statuettes et des vases; mais il est plus vraisemblable qu'en général, certains artistes fabriquaient les modèles et les moules et que de simples ouvriers intelligents suffisaient pour la fabrication des épreuves.

Voici les noms principaux trouvés sur des moules de statuettes : ABADINUS. — ATILIANI. — ARILIS. — ATILANO. — COSSIUS. — FIBERARIS. — JULI. — PRISCUS. — LUCANI. — SACRILLOSAVOT. — SILVINI. — SEVERINUS. — STABILIS. — TACIRCIS. — URBANUS. — VIDI. — TIBERIUS. — URBICI. — TRITOGENO, etc. Les vases à relief ou unis portent aussi une foule de noms dont la nomenclature paraîtrait sans doute fastidieuse au lecteur et que dès lors je m'abstiens de reproduire.

Je ferai seulement remarquer que l'on a quelquefois découvert des noms de localités inscrits sur les vases, mais cela est très-rare, et ce fait ne s'est pas produit à Toulon.

Sur les statuettes, on ne trouve que très-peu de noms inscrits ; il en existe au contraire fréquemment, soit au fond, soit sur la panse des vases à relief et des vases rouges unis. Cependant, Montfaucon décrit une statuette portant les mots IS PORON en relief.

Grivaud de la Vincelle a trouvé au Châtelet une statuette de femme portant un enfant au sein, qui, au bas de son siége a le mot PISTILLUS. J'ai donné le dessin de cette statuette, vu l'extrême rareté des

statuettes à inscription, planche Ire, no 3. Elle a été trouvée dans les ruines du Châtelet.

A Toulon, j'ai trouvé un moule et une statuette portant le nom de IOPILLO. Elle était d'un style supérieur à celui des autres statues de Vénus.

On a découvert aussi des vases portant le nom ou l'inscription en relief sur la partie supérieure du vase et circulairement, nous n'en avons trouvé aucun de cette sorte à Toulon.

En général, les noms inscrits sont ceux de l'artiste céramiste; fréquemment à la suite de son nom, il y a *F* ou *Fe*, *Fecit;* ou *O* ou *Of*, *Officina.*

Il n'est pas sans intérêt d'avoir retrouvé, après tant de siècles d'enfouissement, de véritables signatures d'artistes gallo-romains; je dis avec intention *gallo-romains,* car ces signatures portent l'empreinte évidente de caractères grecs; quelques-uns des noms ont bien le type romain, mais d'autres paraissent se rapprocher des noms gaulois.

Dom Martin (*Religion des Gaulois*, t. Ier, p. 39) nous apprend que les Gaulois écrivaient leur langue en caractères grecs; cela est prouvé par l'inscription sépulcrale trouvée à Rome sur un tombeau du martyr *Gordien*, messager des Gaules. Cette inscription est publiée par l'auteur de *Roma subterranea,* et par Mabillon.

De l'aveu de Jules César, les Gaulois se servaient de caractères grecs; Pline et Strabon confirment ce fait; cependant ils n'entendaient pas le grec, car César, parlant d'une lettre qu'il avait écrite à Q. Cicéron, pour lui donner avis qu'il venait à grandes

journées pour le secourir, ajoute qu'il avait écrit exprès en langue grecque pour que les Gaulois ne pussent être informés de sa marche si la lettre était interceptée.

Il paraît que, dans les premiers temps de la conquête romaine, en adoptant la langue latine, les Gaulois avaient conservé au moins en partie les caractères grecs.

CHAPITRE VIII.

MODE DE FABRICATION PAR LES GALLO-ROMAINS, DES MOULES, DES VASES ET DES STATUETTES.

Pline-l'Ancien, qui n'a rien négligé dans l'exposé des arts pratiqués de son temps, et dont le grand ouvrage est une véritable encyclopédie des sciences de l'époque où il vivait, donne peu de détails sur les procédés de fabrication usités par la céramique. Il ne parle pas des moules en argile employés pour la fabrication des statuettes et des vases.

Millin (*Dictionnaire des Beaux-Arts*, v° *Moules*) dit que les pratiques des anciens nous sont inconnues dans ce genre. La découverte de l'atelier de potier de Toulon peut donc jeter une vive lumière sur les questions encore incertaines relatives aux procédés de l'art céramique chez les Gallo-Romains.

J'ai déjà dit que l'état de bouleversement dans lequel j'avais trouvé les fours de Toulon ne m'avait

pas permis d'en donner un plan exact; cependant les débris existant lors des fouilles indiquent qu'il avait la forme d'un quadrilatère plus long que large; ils étaient construits en briques de 36 à 40 centimètres de longueur sur 28 à 30 centimètres de largeur et sur 3 à 4 centimètres d'épaisseur.

Le feu destiné à la cuite des vases et des statues devait être très-violent, puisque l'aire du four, construite en grosses briques percées au centre d'une ouverture circulaire de dix centimètres, était couverte de matières entièrement vitrifiées; les trous des briques recevaient des tuyaux d'environ 33 centimètres de longueur, que j'ai retrouvés et qui étaient destinés sans doute à modérer et à égaliser la violence du feu, afin qu'il ne communiquât pas directement avec les vases et les statuettes.

Dans ce but, un second rang de briques percées d'un trou existait au-dessus des tuyaux; cette disposition permettait de placer les statuettes et les vases destinés à la cuite sur des supports en terre.

Ces supports aboutissant aux tuyaux de chaleur, répandaient la chaleur avec uniformité sur les poteries soumises à l'action du feu.

Ces supports ont été trouvés en assez grand nombre, ils sont de diverses grandeurs et de formes circulaires, l'argile en est plus grossière que celle des vases, ils sont fort épais pour résister plus facilement à l'action réitérée et énergique du feu.

A côté du four se trouvait un terrain battu, très-dur, bien nivelé, recouvert d'une couche de sable fin, où les statuettes et les poteries étaient prépa-

rées : j'en ai trouvé plusieurs d'entières sur cette aire ; elles étaient encore enveloppées de masses d'argile blanche semblable à celle qui avait servi à leur fabrication.

L'argile, une fois préparée, lavée, foulée et nettoyée de tout corps étranger, était mise dans les moules pour les vases à relief et serrée.

Ces moules étaient revêtus d'une préparation savonneuse ou onctueuse qui empêchait l'argile d'y adhérer ; cette préparation était encore sensible au toucher lorsque nous avons découvert les moules de Toulon.

L'argile, en se desséchant, subit un retrait qui facilitait l'action d'enlever le vase à relief du moule qui avait servi à le fabriquer. Les moules de vases à relief étaient d'un seul morceau ; nous en avons trouvé quelques-uns de brisés, mais dont il a été possible de réunir tous les morceaux et de rétablir l'ensemble.

Nous en avons donné un au musée de Moulins, auquel nous avons offert les pièces les plus remarquables de la découverte faite à Toulon. Les moules de vases étaient d'abord façonnés à la main et tournés, puis on y incrustait le dessin en creux à l'aide de poinçons en terre cuite ou en métal.

Ces poinçons, appliqués sur la pâte encore molle du vase destiné à devenir un moule et dont l'épaisseur était considérable, s'imprimaient dans la pâte. Le même poinçon était placé, soit sur divers points du moule où le même dessin était ainsi répété, soit sur d'autres moules où le dessin du poin-

çon était utilisé avec des combinaisons nouvelles, d'autres ornements variés.

On n'a trouvé aucun poinçon à Toulon, mais on en a trouvé à Lezoux et aux environs de Clermont, j'en ai vu dans le cabinet de M. Compagnon, architecte de la ville de Clermont-Ferrand.

Le moule était ensuite séché au soleil, puis soumis à la cuite dans le four. On pouvait aussi, lorsqu'un moule se brisait, faire avec des vases anciennement produits par ce moule, des contre-moulages qui donnaient un moule nouveau; mais ce moyen, que je crois avoir été employé dans la fabrique de Toulon, avait pour résultat déplorable l'abâtardissement du dessin, qui perdait sa netteté, sa finesse, sa saillie, et qui était ainsi complètement altéré. Les vases, après avoir eté moulés, étaient aussi séchés au soleil, puis soumis à la cuite dans les fours.

Les vases unis étaient évidemment fabriqués au tour; les potiers modernes qui ont examiné les vases de Toulon n'ont pas douté de ce fait. Nous n'avons pas trouvé à Toulon de débris de tours; on comprend que cette machine, ordinairement en bois, n'a pu résister à l'action destructive du temps.

Les statuettes étaient fabriquées à l'aide d'un double moule dont chacun donnait une demi-bosse; chaque partie de la statuette était moulée séparément, on laissait l'intérieur creux et l'argile était mise dans le moule en couche mince; on la retirait quand elle était suffisamment desséchée; le retrait de l'argile, résultat de la dessication, facilitait

cette opération; les deux côtés de la statuette étaient ensuite juxta-posés et réunis à la main ou à l'aide de petits instruments d'os ou d'ivoire; un enduit en argile plus liquide était passé sur le point de jonction pour le dissimuler.

Les statuettes recevaient ensuite, dans une place peu visible, un trou fait avec une broche, qui permettait à l'air intérieur et à l'humidité de s'échapper lors de la cuite sans amener la rupture de la statuette par éclatement.

On faisait ensuite sécher au soleil la statuette, puis elle était posée sur un support communiquant avec les bouches de chaleur dans le four pour y recevoir la cuisson.

Ce mode d'opérer paraît certain, car j'ai trouvé à Toulon des statuettes dont les parties s'étaient décollées, ce qui a permis d'étudier exactement le mode de fabrication.

Batissier (*Eléments d'Archéologie*, p. 279) nous dit que dans l'emplacement de plusieurs fabriques gallo-romaines on a trouvé des débris de tours, tels que des roues en terre cuite, percées au centre pour recevoir l'axe du tour et garnies à leur circonférence de chevilles pour donner prise à la main chargée de donner à ce plateau circulaire un mouvement de rotation.

On a trouvé et décrit des fours antiques analogues à ceux de Toulon, découverts à Lezoux (Auvergne) et à Rheinzabern, dans la Bavière-Rhénane; ils se composaient généralement : 1° d'un cendrier faisant fonction de foyer, construit en briques; 2° d'un la-

boratoire d'une seule pièce de terre cuite, ayant une ouverture communiquant avec le cendrier, et une autre ouverture communiquant avec une petite cheminée. C'est dans ce laboratoire qu'on disposait les vases pour la cuisson.

Ces laboratoires étaient quelquefois plus grands, et des tuyaux de chaleur les faisaient communiquer avec le cendrier.

Ces dispositions sont presque les mêmes que j'ai reconnues à Toulon.

Un point qui n'a encore été qu'imparfaitement éclairci et sur lequel les antiquaires sont très-divisés, c'est la nature de l'engobe ou de la couverte que les Romains mettaient sur leurs vases, notamment sur les vases rouges à relief. M. Dolomieu a pensé que la couverte de ces vases n'était pas métallique, mais que c'était seulement la surface de l'argile vitrifiée.

M. Rever a écrit que cette couverte était souvent préparée avec une terre plus fine que celle des vases, délayée et étendue au pinceau. (V. *Observations sur les poteries trouvées au Mans en* 1809.)

MM. de Caumont et Jallois ont pensé que, pour obtenir cette belle couleur rouge si uniforme, si durable, si brillante, on a dû mélanger avec la terre une poudre rouge pulvérisée, sans doute de l'oxide de fer.

La cuisson donne à l'argile la solidité, mais elle n'obvie pas suffisamment à la trop grande porosité, ce qui nécessite un vernis ou enduit qu'on nomme la *couverte* ou l'*engobe*, qui complète à la fois la beauté du vase et supprime l'excès de porosité.

Ce vernis adhère à l'argile d'une manière presque indestructible et la rend imperméable.

On a fait de grandes tentatives pour reproduire la couverte rouge brillante des vases gallo-romains. J'ai déjà cité les heureux efforts de M. Artaud, de Lyon, dont les moules et les vases imités de l'antique sont déposés au musée céramique de Sèvres.

M. Fabre, peintre sur verre, à Clermont-Ferrand, qui étudie avec passion l'archéologie, a fait aussi des imitations très-remarquables ; mais je crois que ni M. Artaud, ni M. Fabre n'ont retrouvé le secret des Romains, et que leur procédé pour le vernis des vases rouges est encore un mystère.

M. Beaulieu, antiquaire de Paris, a publié un volume très-intéressant sur les antiquités de Vichy-les-Bains, et, après avoir lu les articles que j'avais publiés sur les fouilles de Toulon dans l'*Illustration*, en 1857, il a eu la gracieuse attention de m'en faire hommage. Cet écrivain pense que les potiers de Vichy-les-Bains employaient en couverte les émaux métalliques ; les échantillons de cette nature sont fort rares. La mairie de Vichy en possède quelques-uns dont les couleurs sont le jaune, le blanc et le bleu clair.

On distingue dans le nombre un fragment extrêmement mince, orné de grainetis et de relief émaillés de blanc, se détachant en façon de camée sur un fond d'azur ; un autre fragment d'un vase plus épais a pour relief un cheval en course, dont les jambes antérieures sont celles d'un homme. M. Beaulieu pense que l'émail de ce vase qui est d'un jaune clair est à base de plomb.

Déjà M. de Caumont avait trouvé au Mans et dans plusieurs cabinets des fragments de poterie gallo-romaine avec couverte métallique.

M. Brongniart, à qui le fait fut signalé, crut devoir conserver des doutes sur son authenticité. Les observations de M. Beaulieu viennent confirmer celles de M. de Caumont.

Les poteries de Vichy ont beaucoup d'analogie avec celles de Toulon ; elles sont analogues à celles de Diou et de Varennes. Il paraît que tout le bassin de l'Allier a été, à l'époque gallo-romaine, le siége de nombreux établissements céramiques.

CHAPITRE IX.

DESCRIPTION DES STATUETTES DE TOULON.

§ 1er.

PLANCHE Ire, N° 1.

Latone portant Apollon et Diane.

Cette statuette fort remarquable représente une femme assise dans un fauteuil tressé en menu bois flexible, en jonc ou en paille ; elle porte à son sein deux enfants qu'elle paraît allaiter. Six types différents de cette statuette ont été trouvés à Toulon ;

la dimension de la figure n° 1 est près du double de celles des autres statuettes analogues d'un plus petit module, qu'on a recueillies. Le caractère de la figure, la coiffure sont très-variés; mais les poses des deux enfants et celle du corps de la femme sont exactement les mêmes, d'où la conséquence que ces divers types indiquaient bien un seul et même sujet.

Je présume que cette statuette représente le symbole de la fécondité, personnifiée par *Latone* portant sur son sein ses enfants *Apollon* et *Diane*.

Cependant plusieurs antiquaires ont émis sur des figurines pareilles des opinions bien opposées. Les uns y ont vu une *Isis*, d'autres la *Terre* portant le *Sommeil* et la *Mort*.

Nous examinerons successivement ces diverses opinions et les raisons données à l'appui de chacune d'elles, afin de mettre le lecteur à même de choisir la meilleure interprétation.

La vue des dessins, qui sont très-exacts et du quart de la grandeur naturelle, permettra de bien apprécier les différentes opinions émises par les archéologues.

Dom Martin (*Religion des Gaulois*, t. II, p. 45) dit avec raison : « En fait d'antiques, la voie la plus sûre » est de les avoir sous les yeux. La vue prévient » toutes les méprises et les écarts de l'imagination. » ce sont ces considérations qui m'ont porté à repré- » senter tous les monuments dont je parle selon l'ordre » qu'ils tiennent dans les planches que j'en donne. »

Je ne pouvais que suivre l'exemple du docte bénédictin, dont l'observation est fort juste; elle pré-

vient les erreurs et permet de comprendre, par le dessin des objets, la description qui en est donnée. J'ai aussi pris pour règle le précepte de Nibby (*Elementi di Archeologia*, p. 20) :

« *Qui debbo chiudere questa prima lezione col prevenire che un rittrato è authentico, quando sia simile essattamente ad altri, che abbiano il nome anticamente apposto, o a médaglie e gemme que ne diano il profilo.* »

Aussi chercherai-je à expliquer et à déterminer l'attribution des statuettes de Toulon par d'autres monuments antiques existant dans les musées ou cités dans les ouvrages des archéologues.

La femme portant deux enfants sur son sein est-elle une statuette d'Isis ?

On doit reconnaître que les Gaulois ont rendu un culte à Isis. Dom Martin (t. II, p. 131) s'explique formellement sur ce point et le prouve par des inscriptions rapportées par Gruter, Remesius, Chorier, Bouche, d'où il résulte qu'Isis avait des temples dans les Gaules.

L'inscription suivante, trouvée à Nîmes, l'établit suffisamment et dispense d'en citer d'autres. Elle est rapportée par Jac. Grasser (*Ant. Nemaus*).

Lunae et Isidi
Aug sac.
C. octavii
Pedonis Lib.
Trophimio severi.
Aug. V. S.

Une statue d'Isis existait anciennement à Paris, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Elle était gardée dans cette église comme un objet d'antiquité, prouvant que les Gaulois avaient connu et adoré cette déesse. Le culte d'Isis avait été importé d'Egypte à Rome ; les Romains le trouvèrent probablement établi dans les Gaules lors de la conquête, ou l'y importèrent avec leurs autres idoles. Mais la statuette portant deux enfants sur son sein n'a rien qui se rapproche du type égyptien d'Isis. Aucun attribut spécial à cette divinité n'existe sur le monument que j'ai mis au jour.

L'Isis romaine dont j'ai, en 1841, examiné le type dans les monuments tirés de Pompéia et réunis au musée Bourbon de Naples, est totalement différente de la statuette que je décris.

J'ai aussi examiné des statuettes d'Isis qui existent dans la collection du Vatican, à Rome ; elles n'ont aucun rapport avec la statuette de Toulon.

Cette statuette, quoique rare, a été trouvée à diverses époques dans plusieurs localités de la France, ce qui tend à prouver que *Latone* était l'objet d'un culte généralement répandu dans les Gaules.

Le savant bénédictin Montfaucon (V. *l'Antiquité expliquée*) donne le dessin d'une figure semblable à celle de Toulon : il croit que c'est la *Terre* tenant dans ses bras le *Sommeil* et la *Mort*.

Quelque ingénieuse que soit cette interprétation, il ne m'est pas possible de l'adopter, malgré la déférence due à l'opinion de l'illustre antiquaire.

Dans quelques exemplaires bien conservés de cette

statuette, on voit que, loin d'être morts, les enfants sucent le bout du sein, ce qui indique essentiellement la vie, et ce qui suffirait au besoin pour faire écarter l'opinion de Montfaucon.

Latone était prise pour le symbole de la fécondité; elle présidait aux accouchements et à l'éducation des enfants; elle était la patrone des mères et des nourrices; elle représentait la maternité antique.

Grivaud de la Vincelle a publié, dans ses *Recherches* sur la ville gallo-romaine du Châtelet (Haute-Marne), le dessin d'une statuette de Latone; la tête n'a pas été trouvée.

M. de Caumont raconte, dans le *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 227, l'exhumation d'un atelier de poteries et de statuettes gallo-romaines, près des rochers de Penn marc'h (Finistère), faite par M. Duchâtellier. La statuette n° 1 et celle n° 2 de la première planche faisaient partie de cette découverte. Presque toutes ces statuettes étaient décapitées. Dom Martin (*Religion des Gaulois*, p. 266, t. II), examinant l'opinion de Montfaucon, incline à la croire vraie : Il est certain, dit-il, que les anciens représentaient la terre sous la figure d'une femme qui tenait, dans chaque main, une petite figure de femme. C'étaient, disaient-ils, la nature et la matière qui concouraient, avec la terre, à la formation de tous les êtres. Qui nous empêche, après cela (ajoute dom Martin), de croire que la femme enfermée par les Gaulois dans leurs sépulcres était la *Terre*, et que les deux enfants étaient les êtres rentrant, après leur mort, dans le sein d'où ils étaient sortis : que ce sein, qui était la terre, re-

prenait la matière et la nature qu'elle avait prêtée : que la matière et la nature n'étaient que le corps et l'esprit de ceux qui mouraient. Enfin, lorsque cette femme ne tenait qu'un enfant, c'était la terre qui, après avoir absorbé et purifié tout ce qu'il y avait de matériel chez les hommes, conservait leur nature, c'est-à-dire leur esprit ; elle le soutenait et lui faisait éprouver et goûter le véritable état d'immortalité, dogme particulier des Gaulois.

La pensée du savant antiquaire (ajoute dom Martin), ainsi développée, paraît très-plausible et pouvoir être véritable.

Dom Martin est si peu fixé sur la solidité de cette interprétation, qu'il la propose dubitativement.

Il présente ensuite une autre explication ; je ne la crois pas plus admissible que la première : suivant cette seconde opinion, la statue de femme portant deux enfants représente *Vénus-Libitine* ou *Infernale*, portant ses deux enfants, le Sommeil et la Mort ; il cite, à l'appui de cette pensée, plusieurs raisons qu'il serait trop long de reproduire et qui ne m'ont point convaincu. Vénus n'eût pas été représentée complètement vêtue.

Si j'étais seul à considérer cette statuette comme l'effigie de Latone portant Apollon et Diane, je m'inclinerais devant l'opinion contraire, professée par de doctes antiquaires ; mais à l'appui de mon interprétation, je puis invoquer celle de l'abbé Cochet qui fait autorité.

Cet archéologue raconte (page 137 de la *Normandie souterraine*) qu'on a trouvé, dans l'ancienne Uggade

(Elbeuf et Caudebec) des statuettes de Latone. Il en a aussi trouvé dans des tombeaux d'enfants. Voici la description qu'il donne de ces statuettes ; on en reconnaîtra l'identité avec la statuette de Toulon.

« C'est une figurine en terre cuite, d'une couleur blanchâtre et d'une matière semblable à de la terre de pipe C'est une femme assise dans une chaise à dos.... Ce siége est tressé avec des nattes de paille, de jonc ou d'osier ; il environne les côtés et le dos du sujet.

» Le dossier de la chaise remonte jusqu'au cou de la femme. La tête, parfaitement dégagée, est coiffée avec des cheveux qui se partagent sur le front et dont le sommet est tenu par un peigne.... Dans chacun de ses bras, la femme tient un petit enfant qu'elle presse sur son sein. »

C'est le trait caractéristique de Latone nourrissant Apollon et Diane.

Cette divinité symbolique, connue dans toute la Gaule, se rencontre sur les bords du Rhin où elle paraît avoir été adorée par les Saxons barbares jusques aux derniers siècles du paganisme. (V. Vitet, *Hist. de Dieppe*, p. 338.)

Plusieurs antiquaires en font un ex-voto des nourrices et des femmes en couches, ce qui expliquerait sa présence dans les tombeaux.

M. Toulmouche *(Histoire archéologique de la ville de Rennes)* raconte qu'on a trouvé des statues de Latone dans les fouilles de la Vilaine.

Le musée de Boulogne conserve aussi des Latone provenant des fouilles faites dans l'ancienne Morinie.

Il en a été découvert au Bas-Caumont, près la

Bouille, et dans la forêt de Brotonne. Il en existe au musée de Dieppe, elles proviennent des ruines d'une maison romaine de la plaine de Bracquemont.

M. Cochet en a trouvé à Cavy et à Lillebonne.

Une tête de Latone, qui est conservée dans le cabinet de M. Aymard, archiviste au Puy, a été trouvée dans les ruines de Saint-Paulien, *Ruessium*, antique capitale du Velay.

On en a aussi découvert dans la fontaine de Mirville, près du viaduc de ce nom; elles étaient mêlées à des statuettes de Vénus.

M. Réver en a trouvé dans la forêt d'Evreux, dans la mare de Largillière, avec des statues de Vénus et de Mercure.

Au cimetière de Cavy, l'abbé Cochet a mis au jour une statuette de Latone reposant sur le sein d'un jeune enfant (*Norm. sout.*, p. 54.), dont le corps n'avait pas été brûlé, vu que la loi romaine prohibait l'ustion des enfants au-dessous de sept ans.

Ce même antiquaire a exhumé une statuette de Latone dans le cimetière du Mesnil, en 1853.

En 1827, M. Feret, de Dieppe, trouva à Saint-Martin les ruines d'une magnifique villa romaine. Dans la partie qu'il fouilla on découvrit une sépulture renfermant plusieurs vases en terre et une belle urne en verre contenant des os brûlés. Une médaille d'Antonin-le-Pieux était près des fondations qu'il mit à jour; il recueillit à côté une statuette de Latone.

J'ai mentionné toutes ces découvertes afin d'en tirer ultérieurement des preuves sur la destination de ces

statuettes et sur la date approximative de leur confection.

§ 2.

PLANCHE Ire, Nos 2 ET 4.

Junon-Lucine.

C'est une femme assise sur un siége tressé en menu bois ou en jonc, dont le dossier enferme la taille jusqu'à la hauteur du cou; elle est ornée d'une coiffure assez élégante, tient un enfant sur son sein. Deux types tout-à-fait différents de cette statue ont été trouvés à Toulon : le no 2 et le no 4, planche Ire.

Je crois que l'un et l'autre représentent *Junon-Lucine*, qui présidait aux mariages et aux accouchements. (V. Kipping, *De Diis selectis.)*

C'est de *Juno jugatina* que Virgile a dit :

« *Junoni ante omnes, cui vincla jugalia curæ.* »

Apulée s'exprime ainsi sur Junon-Lucine :

« *Reginam deorum Occidens Lucinam appellat.* »

Ces définitions s'appliquent bien aux statues nos 2 et 4, planche Ire.

Montfaucon a publié une figurine analogue à la statuette no 2, qui avait été trouvée en 1710 dans un tombeau, à Blois.

Montfaucon croit que l'enfant représenté est mort.

A côté de la femme assise se trouvaient deux statuettes de femmes nues, pareilles à celles trouvées à Toulon (planche Ire, no 5), que Montfaucon croit être des pleureuses placées auprès du simulacre d'une femme morte en couches, opinion que je crois erronée. Sur le derrière de la statuette portant un enfant se trouvaient ces mots : IS PORON, qui, d'après le grec, voudraient dire : *pour le passage* et seraient une allusion au payement du passage de la barque à Caron.

M. de Mozé a aussi trouvé à Javols (Lozère) une statuette semblable à celle de Toulon, no 2, qu'il prend pour une Lucine. (V. *Bulletin monumental*, 1857, p. 471.)

Une définition de Junon-Lucine, donnée par Rosinus (*Romanarum antiquitatum*, lib. dec., p. 18) jette du jour sur les attributs de cette déesse :

« *Juno-Lucina, inde nomen habet, quod lucem nascentibus dare crederetur : a quo parientes eam invocant, unde illud Glycerii apud Terentium :*

» *Juno-Lucina fer opem, serva me obsecro.* »

Une statue en marbre, représentant une femme sur un siége de forme semi-circulaire, les pieds placés sur la base du siége qui avance en forme de petit gradin ou de marchepied, vêtue de draperies qui laissent passer l'extrémité des deux pieds, tenant un enfant à la mamelle, qu'elle soutient d'une main et à qui elle offre le sein de l'autre main, coiffée avec des cheveux surmontés d'un peigne ou d'une espèce de croissant, existe au musée Pie-Clément, à Rome ; elle a été publiée par Winkelmann (*Monumenti antichi*,

nº 14) et par Mongez (*Encyclopédie méthodique, Antiquités,* pl. 209).

Winkelmann pense que cette statue représente Junon-Lucine, qui allaite Hercule; mais Visconti, éditeur du *Musée*, tout en reconnaissant que cette statue est celle de Junon-Lucine, croit qu'elle allaite Mars, dont la fable raconte qu'elle fut mère sans le secours d'aucun homme, et par la vertu d'une fleur.

Cette statue est semblable à celle nº 4 de Toulon.

Junon-Lucine est représentée au revers d'une médaille de moyen bronze de Faustine jeune.

Junon-Lucine figure aussi sur les médailles de Julie, femme de Sévère, elle porte un enfant au maillot.

D'après ces divers monuments, je n'hésite pas à voir une Junon-Lucine dans les statuettes nºs 2 et 4, planche Ire, découvertes dans le champ des *Laris*.

On a trouvé à Toulon des têtes séparées du corps de la statuette, portant une coiffure analogue à celle de la Lucine du Vatican.

Le siége des statuettes de Toulon est de forme semblable à celui de la statue de Rome; sur toutes les deux les pieds reposent sur un gradin; il est évident qu'elles représentent le même type divin; mais ce qui les distingue, c'est la différence de style; il y a décadence pour celles de Toulon, tandis que la statue du musée Pie-Clément est de la belle époque; son dessin est correct et ses draperies admirablement agencées.

J'ai donné, planche Ire, nº 3, le dessin d'une

statuette curieuse semblable à celle n° 2 de Toulon, mais qui porte gravé sur le dos du siége le mot PISTILLUS; cette statuette a été trouvée par Grivaud de la Vincelle, au Châtelet (Haute-Marne).

§ 3.

PLANCHE Ire, N° 5.

Vénus - Anadyomène.

La statuette la plus fréquemment reproduite à Toulon est le n° 5, planche Ire; ses types sont très-variés; elle représente une femme nue tenant d'une main sa chevelure pendante sur son cou, l'autre main est appuyée sur une draperie ou sur un rocher.

Pareille statuette a été trouvée à Vichy par M. Beaulieu. (Voir *Antiquités de Vichy.)*

Montfaucon en cite deux semblables, extraites en 1710 d'un tombeau, à Blois, avec la Junon-Lucine.

M. de Moré, à Javols (Lozère), a découvert la même statue, qui a aussi été trouvée à Diou (Allier), et à Clermont-Ferrand, dans les récentes fouilles du chemin de fer.

Malgré l'opinion de Montfaucon, qui veut en faire une pleureuse, je pense qu'elle représente Vénus-Anadyomène.

Ce type de Vénus est célèbre dans l'Antiquité.

Pline-l'Ancien (liv. 35) décrit ainsi le sujet de cette statuette (Voir la traduction naïve de Dupinet, 1581) : « Quant au tableau de Vénus sortant » de la mer, qui est dite des Grecs, Anadyomène, » l'empereur Auguste le dédia au temple de César, » on ne sut jamais trouver peintre qui voulût en- » treprendre de refaire le bas de ce tableau, qui » était aucunement gasté, de sorte que ce desgat » causait une plus grande gloire à Apelles. Il avait » commencé une autre Vénus sortant de la mer en » l'isle de Làgo, laquelle eût encore surpassé la » première ; mais la mort le surprint sur ce point, » et on ne put jamais trouver homme qui la sceut » parachever. »

Cette peinture d'Apelles, célèbre dans toute la Grèce et en Italie, fut reproduite, soit par la grande statuaire, soit par la céramique ; elle représentait l'idéalisation de la beauté antique et la déesse des plaisirs : son culte était général en Grèce, en Italie et dans les Gaules.

Vainement objectera-t-on contre le nom de Vénus, donné à la statuette n° 5, planche Ire, qu'on l'a trouvée dans des tombeaux. Il ne faut pas perdre de vue que l'un des attributs de la Vénus gauloise la faisait classer parmi les dieux infernaux.

C'est ce qu'explique Dom Martin (*Religion des Gaulois*, t. II, p. 228). Les Gaulois plaçaient Vénus parmi les dieux infernaux, ainsi qu'il est prouvé par une inscription trouvée dans la forêt de Belème

DIIS INFERIS.
VENERI.
MARTI.
MERCURIO.
SACRUM.

Ainsi, il est très-naturel que l'on trouve des statuettes de Vénus dans les tombeaux gallo-romains. C'était rendre hommage à une divinité infernale, que la placer dans la tombe. On croyait ainsi assurer au mort sa protection pour une autre vie.

Cette classification de Vénus parmi les divinités infernales était adoptée non-seulement par les Gaulois, mais encore par les Grecs et par les Romains, qui la vénéraient à ce point de vue sous le nom de *Vénus-Lybitina*, *Epitymbia*, et *Infera*.

Les Gaulois lui rendaient un culte spécial, ils lui avaient érigé plusieurs temples et chapelles; ils comptaient sur les bons offices que cette déesse pouvait leur rendre après leur mort.

Parmi les statuettes de Vénus-Anadyomène trouvées, à diverses époques, dans la Gaule, on peut citer celle dont Millin (*Monuments antiques inédits*, t. 1er, p. 224) donne le dessin et la description. Cette Vénus-Anadyomène est en bronze, elle fut trouvée dans la Saône, à Pontaillier, en 1802; elle a beaucoup d'analogie avec la Vénus de Toulon, mais elle soutient sa chevelure des deux mains, tandis que la Vénus de Toulon ne la supporte que d'une main.

Millin, après avoir décrit la célèbre Vénus d'Apelles, cite une Vénus-Anadyomène conservée au musée de

Dijon, remarquable par sa pose élégante et par sa parfaite conservation.

Caylus a aussi publié (t. IV, pl. LX) une Vénus-Anadyomène.

Ces diverses autorités ne me laissent aucun doute sur l'attribution de la statuette nº 5, planche Ire.

C'est Vénus sortant de la mer, elle essuye ses cheveux imbibés d'eau et prend son empire sur le monde, en posant le pied sur la terre.

Les moules qui ont servi à fabriquer cette statuette viennent aussi des fouilles du champ des Laris; plusieurs de ces moules, offrant des variétés de grandeur ou de dessin, portent gravés, à l'extérieur, les noms des céramistes qui les ont fabriqués. Nous avons déjà donné la nomenclature de ces artistes gallo-romains.

PRISCUS est celui dont le nom se trouve le plus fréquemment reproduit.

Un seul moule porte à l'intérieur, dans le bas, le mot IOPILLO, gravé en creux; j'ai découvert la statuette fabriquée avec ce moule qui porte le mot IOPILLO moulé en relief.

Cette inscription, sur la statuette, est fort rare dans la céramique antique; elle rend ces deux pièces fort intéressantes. Leur style et leur fabrication paraissent supérieurs aux autres produits de l'atelier de Toulon.

Outre les statuettes nues de Vénus, on a trouvé plusieurs autres figurines dans diverses attitudes, que leur nudité et leurs poses ne permettent pas de publier et de décrire.

§ 4.

PLANCHE Ire, N° 6.

Jupiter.

Je pense que cette statuette, dont la figure, environnée d'une barbe épaisse, ne manque pas de noblesse, représente un *Jupiter* gallo-romain.

Cette figurine est en buste, assez bien drapée, elle repose sur un socle circulaire enrichi d'un petit ornement rond; ce type de Jupiter me paraît avoir une grande ressemblance avec une statuette gallo-romaine en bronze que je possède, représentant Jupiter tenant la foudre à la main, qui a été trouvée à Néris (Allier).

Cependant la statuette de Toulon n'offrant aucun attribut, pourrait bien représenter un autre sujet, un empereur, par exemple. Aussi crois-je devoir me borner à une simple conjecture.

Les Gaulois adoraient *Esus*, que plusieurs ont confondu avec Jupiter, notamment Jules César dans ses *Commentaires*. Dom Martin pense que c'étaient deux divinités différentes, et que les Gaulois n'auraient commencé à donner à leurs dieux, notamment à Esus, une figure humaine qu'à partir du règne de Tibère, pour se conformer aux intentions de ce prince d'assimiler les deux cultes gaulois et romain, et de représenter les dieux gaulois comme les dieux romains. (V. Dom Martin, t. Ier. p. 277.)

Il est difficile de discerner la vérité au milieu des obscurités qui environnent cette partie de l'histoire.

Cependant Esus et Jupiter étaient bien des divinités gauloises distinctes, car on les voit toutes deux à la fois représentées sur un bas-relief trouvé dans les substructions du chœur de la cathédrale de Notre-Dame de Paris.

Dom Martin (t. II, p. 69) considère *Esus* comme *un terme indéfini*, qui signifiait *Dieu*.

C'était, dit-il, la divinité la plus ancienne des Gaulois, et en quelque sorte le symbole de l'unité de Dieu, qu'on croit avoir été la première religion des Gaulois. Les Druides ne donnèrent que très-tard une figure sensible à ce dieu qu'ils vénéraient sans en représenter l'effigie mystérieuse.

§ 5.

PLANCHE Ire, N° 7.

Junon.

Il est difficile d'expliquer la figure n° 7, planche Ire, représentant un buste de femme portant une coiffure fort élevée, à trois rangs de tresses entremêlées de pierreries, drapée avec élégance et reposant sur un socle circulaire enrichi d'un petit ornement rond.

Cette figurine ne présente aucun attribut qui per-

mette de la déterminer avec sûreté. Cependant je crois que cette statuette représente *Junon* ou une impératrice.

Je préfère la première opinion, car elle me paraît plus en harmonie avec la destination des statuettes que j'étudierai ci-après.

§ 6.

PLANCHE Ire N° 8.

Minerve.

Cette figure représente *Minerve* s'appuyant sur son bouclier, ayant casque en tête et portant une patère à l'une de ses mains. Cette statuette est d'un caractère noble, d'un dessin élégant, les draperies en sont bien ajustées. On n'en a trouvé à Toulon que deux exemplaires et quelques fragments.

§ 7.

PLANCHE Ire, N° 9.

La Fortune ou l'Abondance.

Cette figurine représente une femme assise sur un siége peu élevé, tenant une urne d'abondance d'une main, une patère de l'autre.

Je ne crois pas qu'il faille voir dans cette statuette la représentation d'une déesse *mère*, *maire* ou *matrone*.

En général, ces déesses étaient réunies au nombre de trois dans les divers monuments qui les représentent.

Ces déesses étaient trois femmes ayant pour symbole des cornes d'abondance et des patères à la main; elles ont été l'objet d'un culte fort ancien dans les Gaules et dont l'origine est inconnue.

Elles paraissent avoir été d'abord des divinités champêtres, qui devinrent ensuite des déesses protectrices des maisons et des citoyens.

C'étaient des génies bienfaisants qui veillaient à la santé de la famille, à la fécondité de la terre et à la prospérité des personnes. Ces déesses étaient aussi appelées *Dames des Gaules*.

Certains auteurs ont cru que c'étaient des druidesses *matres familias;* elles sont qualifiées, dans diverses inscriptions antiques, de *mairæ*, *matræ*, *matres*, *matronæ*.

Ces divinités, d'après Dom Martin, présidaient aux accouchements et représentaient les Parques.

Dom Martin (t. II, p. 147) donne la figure de déesses-mères trouvées à Lyon, dans l'église d'Ainay. L'une de ces figures présente une grande ressemblance avec celle trouvée à Toulon.

Des statuettes de déesses-mères ont été trouvées à Nîmes.

La déesse *Nehalennia* se trouve avec les déesses-mères au centre d'un édicule analogue à celui trouvé

à Toulon; à côté de la déesse Nehalennia est un chien semblable à la statuette de chien exhumée à Toulon.

Malgré les diverses analogies de la statuette n° 9 avec les déesses-mères, je pense qu'elle représente la Fortune ou l'Abondance.

Montfaucon donne la gravure d'une statuette presque semblable, qu'il qualifie de cette manière.

Kipping *(De Diis popularibus)* a publié un monument à peu près pareil à cette statuette, qui porte gravé sur son piédestal le mot *Fortuna.*

Je me garde bien de rien affirmer sur la qualification de la statuette n° 9; j'ai fait connaître mes conjectures, je laisse à de plus habiles le soin de résoudre d'une manière certaine cette question.

§ 8.

PLANCHE Ire, N° 10.

Le n° 10 est une figure de femme drapée avec élégance; les bras, qui manquent, et qui portaient les attributs de cette déesse, rendent très-difficile la qualification de cette figurine dans laquelle je crois, sans pouvoir l'affirmer, reconnaître une Junon.

Montfaucon a publié (t. Ier, planche 21 de l'*Antiquité expliquée*) une figure de Junon qui a beaucoup d'analogie avec la statuette n° 10.

§ 9.

PLANCHE Ire, N° 11.

Le petit monument n° 11 est très-remarquable; on n'a trouvé à Toulon que le moule brisé en deux morceaux qui, ayant été rajustés, ont permis de tirer quelques épreuves modernes.

C'est un médaillon circulaire; une figure en buste, représentée avec un fort relief, paraît sortir de l'encadrement d'un bouclier, orné d'un large cordon saillant. Le sujet m'est inconnu; la tête est belle, la chevelure bien bouclée.

Des monuments analogues ont été découverts à Pompéia; je les ai remarqués au musée Bourbon de Naples; ils sont gravés dans l'œuvre de David, sur les peintures et sculptures d'Herculanum et de Pompéia.

Le moule de cette figure fait partie de la belle collection de M. Esmonot, à Moulins.

§ 10.

PLANCHE Ire, N° 12.

Gracieux buste de femme; la partie inférieure de cette statuette n'a pas été trouvée.

§ 11.

PLANCHE Ire, N° 13.

Buste de jeune divinité ou de héros qu'il ne m'est pas possible de personnifier; cette statue, bien drapée, repose sur un socle arrondi enrichi d'un petit ornement circulaire.

§ 12.

PLANCHE Ire, N° 14.

Un homme et une femme qui s'embrassent.

Le moule de cette figurine a seul été découvert ; on a tiré avec ce moule quelques épreuves modernes.

Ce même sujet a été aussi trouvé d'une plus grande dimension et d'un type un peu différent. Je me borne à donner le dessin de l'une de ces figures.

Cette composition est fréquemment représentée sur des monuments antiques ; je la crois un symbole de l'amour conjugal. Cette figurine présente un aspect singulier ; on peut, en la regardant avec attention, y voir deux personnages de profil, ou un seul personnage de face.

Est-ce le hasard ou le calcul du céramiste qui a produit cette singularité ; je livre ce problème aux érudits.

§ 13.

PLANCHE Ire, N° 15.

Figurine assise, ayant une espèce de manteau à capuchon, ses mains sont appuyées sur ses genoux. Je n'ai pu découvrir aucun monument semblable, et cette statuette me semble une véritable énigme.

Représente-t-elle un grotesque? Je l'ignore. La publicité donnée à cette notice aura au moins pour résultat de mettre les archéologues en demeure de rectifier mes erreurs et de déterminer le sujet des figurines que je n'ai pu expliquer.

§ 14.

PLANCHE II, N° 16.

Cette figurine représente un personnage couché sur un dauphin ou monstre marin; une seule a été trouvée à Toulon ; elle fait l'ornement de la collection de M. Esmonot. J'ignore le sujet qui a été représenté. Le dauphin était consacré à Neptune, on le voit dans divers monuments accompagnant ce dieu.

§ 15.

PLANCHE II, N° 17.

Le numéro 17 est étranger aux fouilles de Toulon. Je l'ai trouvé dans la rivière de la Queune, com-

mune de Bressoles (Allier). Cet objet représente une tête de bouc ou de chèvre ; il est en poterie vernissée, analogue aux poteries du moyen-âge ; je crois que c'est le goulot d'une très-grande amphore, il a environ quinze centimètres de hauteur.

Ce morceau m'ayant paru intéressant et étant trouvé aux environs de Moulins, j'ai cru devoir en donner le dessin.

§ 16.

PLANCHE II, N° 18.

Un sanglier en terre cuite blanche, trouvé à Toulon.

Le sanglier était cher aux Gaulois : j'en possède un en bronze d'une très-belle exécution, qui a été trouvé à Gergovia, près de Clermont-Ferrand, et qui paraît avoir été fixé à un casque ou à une enseigne militaire.

Le revers des anciennes monnaies gauloises est souvent chargé d'un sanglier.

L'arc-de-triomphe d'Orange, l'un des plus beaux monuments que l'art romain ait édifiés dans les Gaules, nous apprend que les Gaulois portaient le sanglier sur leurs enseignes.

Le sanglier de Toulon prouve de plus fort le caractère gallo-romain de cette fabrique où nous trouvons de nombreuses divinités généralement adorées dans les Gaules.

§ 17.

Taureau et chien.

Des fragments de taureau et des statuettes de chien ont été trouvés à Toulon. Je n'ai pas donné ces figures, celle du taureau a une grande analogie avec celle dessinée planche IV, nº 9.

Dom Martin (t. II, p. 70) nous apprend que les Gaulois ont adoré un taureau.

Les bas-reliefs trouvés dans l'église de Notre-Dame, de Paris, le 16 mars 1711, le prouvent suffisamment. Sur l'une des pierres on voit un taureau sur le même plan que Vulcain, Jupiter et Esus.

Le dieu Taureau est accompagné de trois oiseaux gravés sur le bas-relief.

Ne nous étonnons pas dès lors de trouver réunis à Toulon le taureau et plusieurs oiseaux.

Le taureau est plusieurs fois représenté sur des médailles de César Auguste (Voir planche 71 de l'ouvrage d'Hubert Galtzius).

Le taureau servait aussi de monture à Mercure-Soleil qui dompte un taureau et montre ainsi sa supériorité sur la Lune, figurée par le taureau.

Dom Martin (tome Ier, p. 455), cite une statue gauloise, trouvée en France, de Mercure-Soleil, monté sur un taureau. Ce monument faisait partie de la collection de M. de Chezelles.

Le dieu Mithras avait aussi pour monture un

taureau, mais les Gaulois attribuaient plus spécialement le taureau à Mercure symbolisant le Soleil.

Plutarque mentionne le culte des Gaulois pour le taureau, il raconte que lors d'une invasion des Gaulois en Italie, sous le consulat de Marius, ils accordèrent une capitulation aux Romains qui occupaient un fort commandant l'Adige, et qu'ils jurèrent par leur *Taureau d'airain* d'observer les articles du traité.

Catulus, après la défaite des Gaulois, fit porter dans sa maison, comme une glorieuse dépouille, le taureau d'airain qu'il considérait comme la marque la plus éclatante de la victoire.

Grégoire de Tours (*Hist.* lib. II, ch. 10), faisant l'énumération des idoles des premiers Français, dit que leur superstition avait érigé en dieux des oiseaux et des animaux. Il fait allusion au dieu Taureau et il s'écrie : « Hélas! s'ils avaient du moins été en état de comprendre quelle terrible vengeance tira le Seigneur du crime que les Juifs commirent en adorant le veau qu'ils avaient fait fondre. »

Il est donc certain que le taureau a été adoré dans les Gaules.

On a trouvé dans le tombeau de Chilpéric (Voir Dom Martin, t. II, p. 72) une tête de taureau d'or qu'on regarde comme l'idole favorite de ce prince.

Sur le bas-relief trouvé dans la cathédrale de Paris, représentant le dieu Taureau, on lit :

TARVOS TRIGARANUS.

Les oiseaux de Toulon, figures nos 22 et 23, planche II, sont-ils les compagnons du dieu *Tarvos?* Sont-ils des jouets d'enfant? L'une et l'autre de ces interprétations sont acceptables, et l'on peut en donner encore bien d'autres plus ou moins admissibles.

Le chien trouvé à Toulon était-il le gardien de la déesse Nehalennia? ce qui peut le faire supposer, c'est qu'on le voit gravé à côté d'elle sur plusieurs monuments.

Etait-il un simulacre de Cerbère ou un compagnon des dieux Lares ou Pénates, ou bien un ex-voto, ou encore un jouet d'enfant?

Telle est la question dont la solution est incertaine et qui pourrait entraîner une trop longue dissertation, que je m'abstiens d'entreprendre.

§ 18.

PLANCHE II, N° 19.

Singe.

Un singe assis tient sa tête dans l'une de ses pattes de devant et pose l'autre sur son genou.

Les Romains connaissaient les singes, ils les faisaient venir de l'Afrique, qui leur était soumise. Peut-être cette figurine représente-t-elle un animal symbolique.

§ 19.

PLANCHE II, N° XX.

Buste dont l'attribution ne me paraît pas facile à faire; est-ce le portrait d'une divinité? est-ce un grotesque ou bien un jouet d'enfant? je n'ose résoudre la question.

Des statuettes pareilles à celle n° 20 ont été trouvées au vieil Evreux, par M. Réver, à Néris, à Vichy, à la Forêt, près de Moulins.

§ 20.

PLANCHE II, N° 21.

Buste de femme; elle n'a jamais eu de bras et le bas du corps n'existait pas dans cette figurine qui est entière, telle qu'elle a été fabriquée.

Le n° 21 est-il une poupée gallo-romaine? je l'ai d'abord pensé, mais je crains de n'avoir pas découvert la vérité.

Cette curieuse figurine est déposée au musée de Moulins.

§ 21.

PLANCHE II, N° 24.

Coq.

Coq, oiseau cher aux Gaulois; on a trouvé plusieurs modèles différents de coq et leurs moules. Je me suis

borné à donner le dessin d'un seul, pour ne pas multiplier les planches.

Les Romains consultaient les augures au moyen des poulets sacrés.

On trouve fréquemment, dans les tombeaux gallo-romains, des coqs ou des colombes, en terre cuite. J'ai assisté, à Arles, dans le vaste cimetière de cette cité impériale, appelé les *Aliscamps (Eliseus campus)*, à l'ouverture de plusieurs tombeaux où des figurines semblables ont été recueillies.

Une admirable collection de monuments gallo-romains a été réunie à Arles, les tombeaux en ont fourni la plus curieuse partie.

Ces coqs et colombes, placés près de la dépouille mortelle des enfants, par le culte pieux de leurs parents, n'avaient-ils pas un caractère symbolique adapté aux rites du paganisme?

§ 22.

PLANCHE II, N° 25.

Paon.

Cette figurine est un paon, la queue déployée : c'est l'oiseau de Junon dont nous avons trouvé seulement le moule ; il est formé de deux parties, à l'aide desquelles on a pu tirer quelques épreuves modernes de cette figure.

M. Esmonot a dirigé cette délicate opération, il a obtenu un succès complet.

Un exemplaire des diverses épreuves modernes, tirées avec plusieurs moules antiques, a été offert, par M. Esmonot, au musée de Moulins.

§ 23.

PLANCHE II, N° 26.

Un corps de cheval; divers types de chevaux ont été trouvés à Toulon, quelques-uns sont richement harnachés.

Les figures de la planche IV ayant été décrites sommairement, dans la narration des fouilles, il est inutile d'en présenter une nouvelle interprétation.

CHAPITRE X.

DESTINATION DES STATUETTES.

Epoque de leur fabrication.

Les figurines de Toulon sont de véritables idoles gallo-romaines; elles représentent les principaux dieux des Gallo-Romains.

Pline (liv. XXXV, chap. XII) parle des statuettes et des vases de terre, produits de l'art céramique; il cite *Varron*, qui faisait grand cas de *Pasitelès*,

célèbre céramiste : il ajoute que l'art de la poterie est père de l'art de la fonderie et de tous les ouvrages qui se font au ciseau et au burin.

Cet art était très-anciennement pratiqué en Italie, surtout en Toscane et dans les Gaules. Les images des dieux étaient fréquemment faites en argile.

Pline cite une image de Jupiter au Capitole et un Hercule de la même matière.

L'argile était employée avec succès par les anciens modeleurs, ils nommaient la grossière *pelos;* l'argile blanche et fine se nommait *argillos*, du mot *argos* blanc.

Tous les ouvriers en argile étaient connus dans l'antiquité gréco-romaine sous la dénomination de *Pelourgoi*, qui comprenait les briquetiers, tuiliers, fournalistes, modeleurs et potiers.

Les Athéniens les nommaient *Prométhées*, parce qu'ils considéraient Prométhée comme le premier modeleur.

La fabrication de Toulon est indubitablement antique, les caractères des objets découverts ne laissent aucun doute à cet égard.

Quoiqu'il soit très-difficile de préciser la date de cette fabrication, que j'avais d'abord crue du IIIe au IVe siècle de l'ère chrétienne, de graves raisons me portent à penser qu'il est plus exact de la fixer du IIe au IIIe siècle.

Le style du dessin et de l'ornementation des vases, celui des figurines se rapportent à cette époque.

La coiffure de la tête de la grande Latone (planche Ire,

nº 1) est fort remarquable ; elle est à plusieurs rangs de cheveux frisés. Une autre Latone est aussi coiffée d'un diadème, emblème de divinité ou de souveraineté.

Cette coiffure est semblable à celle que les médailles donnent à Plotine, femme de Trajan, morte l'an 129 de Jésus-Christ.

Une médaille de Domitia, femme de Domitien, mariée à ce prince l'an 70 de Jésus-Christ, morte sous le règne de Trajan, présente aussi une coiffure analogue à celle de certaines Latones.

Mongez (*Encyclopédie méth.*, planche 132, fig. 7) donne le dessin d'une tête romaine exactement coiffée comme la Latone de Toulon.

L'abbé Cochet (*Sépultures gauloises*, p. 54) cite la découverte faite en 1827, par M. Feret, à St-Martin, d'une Latone près d'une sépulture gauloise; on trouva dans le même lieu une médaille d'Antonin-le-Pieux, qui régna de l'an 138 à l'an 161 de notre ère.

La présence simultanée de la statuette de Latone et de la médaille d'Antonin-le-Pieux dans le même tombeau gallo-romain semble établir la probabilité que la fabrication de cette figurine a été contemporaine du règne de ce prince.

La nature des objets mythologiques représentés sur les vases et qui s'appliquent à la théogonie romaine prouve aussi que ces vases sont de fabrication postérieure à la conquête romaine des Gaules.

Le style et les ornements des figurines, l'agencement des coiffures se rapportent aux époques de

Domitien, de Trajan, d'Antonin-le-Pieux, entre le IIe et le IIIe siècle de l'ère chrétienne, moment où le christianisme commençait à pénétrer dans les Gaules; mais où subsistaient encore, dans plusieurs contrées, l'idolâtrie, les superstitions et coutumes du paganisme.

La monnaie d'or trouvée près du lieu des fouilles est bien postérieure à cette époque, mais rien ne justifie qu'elle soit contemporaine de la fabrique de Toulon.

Les noms latins inscrits sur plusieurs vases prouvent que déjà la Gaule était soumise aux Romains, qui y avaient apporté leur langue.

Les caractères des signatures des moules, qui avaient conservé une physionomie grecque, tendent à prouver que l'occupation romaine n'était pas très-ancienne; car ces caractères, reçus des Grecs par les Gaulois, ont dû peu à peu disparaître après la conquête, qui leur substitua les caractères latins.

Nous avons déjà dit que Tibère avait ordonné la suppression du culte des Druides et la fusion du culte gaulois avec les divinités romaines.

On voit en effet, dans les figurines de Toulon, un véritable assemblage des dieux gaulois et des dieux romains.

Certains noms gravés en creux sur la partie extérieure des moules de figurines ont un caractère gaulois; d'autres, au contraire, sont évidemment romains.

Ces noms du peuple conquis, mêlés à ceux de la nation dominatrice, sont l'indice certain de la fusion

des races à laquelle tendaient les colonisateurs romains. Ils cherchaient à s'assimiler les races vaincues, et ils y parvenaient surtout en leur offrant le bienfait de leurs arts.

Les Gaulois, race éminemment sympathique, se plièrent avec facilité à la brillante civilisation que leur apportaient les Romains en échange de la liberté. Aussi firent-ils rapidement des progrès dans les arts et dans les sciences pendant la période de l'occupation romaine.

L'art de la céramique ne fut pas un des derniers que s'assimilèrent les Gaulois : aussi voyons-nous dans le bassin de l'Allier des traces nombreuses d'établissements céramiques gallo-romains, qui attestent le large développement de cette industrie dans cette contrée.

La destination des figurines de Toulon n'est pas douteuse, ce sont de véritables idoles; elles étaient employées à plusieurs usages différents :

Divinités Pénates ou Lares, on les plaçait dans l'intérieur des maisons, dans de petits édicules ou laraires possédés par presque tous les citoyens.

Rosinus (*Romanarum antiquitatum*, lib. dec., p. 18) nous parle de ces édicules particuliers du culte des dieux Pénates et des divinités Laraires :

« *Ædicula diminutium est, quasi parva ædes sacra, sicut et sacellum.* »

« *Penates quasi penites, quod penitissimi dii sunt ; itaque Penates sunt præsides et custodes dii.* »

« *Lares sunt dii domestici : unde et pro ædibus ipsis accipiuntur.* »

Kipping (*De Diis popularibus*) donne d'intéressants

détails sur le culte des Romains pour les dieux Lares.

Les anciens admettaient parmi les dieux Pénates la plupart des divinités principales et une foule de divinités secondaires. Il y avait des dieux Lares des bourgs et des chemins, ils étaient gardiens des maisons, un chien les accompagnait, c'étaient les génies du foyer. On lit souvent dans les édicules romains : GENIO LOCI.

On ne fouille pas les ruines d'une maison gallo-romaine sans y trouver des débris de figurines de dieux Lares ou de divinités Pénates.

Cartari *(Le imagini dei Dei gli antiqui*, p. 363), s'expliquant sur le culte des dieux Pénates, cite l'opinion de Cicéron : « *Penati erono certi numi nati nelle private case, et adorati nelle piu secrete parte di quelle.* »

Ce culte était commun aux Romains et aux Gaulois, surtout après la conquête.

Virgile, liv. 7 de l'*Enéide*, parle du culte des dieux Lares :

« .....*Frondenti tempora ramo*
Implicat et Genium loci, primamque dearum
Tellurem, nymphas et adhuc ignota precatur
Numina..... ..... »

Le nom de *Laris*, qu'a conservé la partie de la commune de Toulon où se trouve la fabrique de figurines, tend à vérifier cette destination.

M. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités*, dit qu'on plaçait ces statuettes dans les habitations gallo romaines.

Les figurines d'idoles étaient aussi consacrées aux cérémonies funèbres, les Gallo-Romains les plaçaient dans leurs tombeaux; j'ai cité de nombreux exemples de ce fait.

Quel était le mystérieux symbolisme présidant à ces pratiques religieuses?

L'antiquité ne nous a pas livré son secret; mais on peut présumer que les Gallo-Romains avaient pour but de s'environner des divinités auxquelles ils vouaient un culte particulier, ou qu'ils supposaient devoir les protéger dans une autre vie.

On trouve des statuettes de divinités funèbres dans les tombeaux d'hommes, de femmes et d'enfants. On y voit notamment Latone, Vénus-Libitine, Mercure, etc.

Les superstitions des Gaulois et des autres nations païennes étaient si nombreuses et si variées dans les diverses contrées de l'Europe, qu'il est bien difficile à l'antiquaire, cherchant à les expliquer par les monuments, de ne pas commettre d'erreur.

Les écrits qui nous sont parvenus sur la mythologie gréco-romaine fourmillent de contradictions et ne jettent qu'un jour incertain sur la classification, les attributs et le culte des faux dieux.

Si l'on considère la matérialité du culte des païens, la multiplicité des divinités qu'ils adoraient, les passions les plus mauvaises qu'ils avaient divinisées; si l'on songe à leurs idoles d'argile et de bronze, auxquelles des hécatombes humaines étaient sacrifiées par un peuple divisé en maîtres orgueilleux et en esclaves avilis; on admire la grande mission du christianisme

qui, au monde matériel antique a substitué le monde intellectuel moderne, la vérité à l'erreur, l'esprit d'abnégation au culte des appétits sensuels, la liberté à l'esclavage !

On reconnaît que le christianisme a transformé la terre en arrachant l'homme aux plus honteuses, aux plus absurdes superstitions.

Cependant la religion des Gaulois n'était pas dépourvue de toute idée morale, ce qui explique la vitalité du culte druidique qui survécut à l'introduction du christianisme dans les Gaules pendant un temps considérable. Les premiers chrétiens se séparaient avec peine d'objets qu'ils étaient habitués dès l'enfance à vénérer.

L'existence d'idoles gauloises dans certaines églises chrétiennes est un fait avéré et qui s'explique facilement par le désir des premiers Apôtres de faire plus facilement triompher les grands principes du christianisme en tolérant certaines superstitions des peuples de la Gaule, encore en proie à l'ignorance.

Saint Augustin (Ep. 47. *Ad Publicol.*) dit : « Il en est des temples, des idoles et des bois sacrés comme des païens : on n'extermine point les derniers, mais on les convertit, on les change ; de même on ne détruit pas les temples, on ne met pas en pièces les idoles, on ne coupe pas les bois sacrés ; on fait mieux, on les consacre à Jésus-Christ. »

Aussi, comme l'observe Dom Martin, le génie des premiers siècles était de placer et quelquefois d'enfouir les idoles dans les églises, pour y servir de trophée à la religion.

Les monuments gaulois trouvés à Notre-Dame de Paris, les inscriptions, bas-reliefs, statues, sculptures et autres monuments gallo-romains trouvés enchâssés dans les murs de plusieurs églises, notamment à Notre-Dame du Puy, viennent encore établir les anciens usages à ce sujet.

Ainsi la destination des statuettes était à la fois religieuse et funéraire.

On s'en servait aussi pour des *ex-voto* et pour certaines cérémonies secrètes du culte de quelques divinités.

Les sources des fleuves, des rivières et des fontaines, les mares étaient chez les Gallo-Romains l'objet d'un culte mystérieux.

L'abbé Cochet raconte la découverte, faite par M. Boudot, des ruines d'un temple de la déesse *Sequana*, aux sources de la Seine, et de nombreux *ex-voto* à l'entour.

Il ajoute qu'il est très-porté à attribuer à une dévotion du même genre et à de semblables offrandes les nombreuses statuettes en terre cuite de Latone et de Vénus, trouvées en 1820 à la fontaine de Mirville, voisine de la source de Grainville et sortant comme elle du plateau de Beaumont. (V. *Mémoire de la Société des antiquaires de Normandie*, 1826, p. 204.)

On peut attribuer aux mêmes causes les dépôts de nombreuses statuettes de Vénus, de Latone, de Mercure et d'autres divinités, trouvées dans la mare de l'Argilière, près de Baux, dans la forêt d'Evreux. (V. *Mémoire de la Société des antiquaires de Normandie*, 1826-1828, p. 189.)

Les mares ont partagé avec les rivières et les fontaines le culte superstitieux des idolâtres.

Le culte des fontaines est mentionné par les Pères de l'Eglise, ainsi que le rappelle M. l'abbé Cochet, à qui je fais ce nouvel emprunt. Il cite ces paroles de saint Augustin aux peuples de l'Afrique : « Si vous voyez quelqu'un faire des vœux aux fontaines et aux arbres, reprenez-les fortement de ce péché. »

Le second concile d'Arles, tenu en 442, ordonne aux Evêques d'empêcher d'adorer les arbres, les pierres et les fontaines.

Le concile d'Auxerre de 585, reproduisit cette défense.

L'on a recueilli à Bourbon-l'Archambault, dans la source minérale, lors de réparations faites au puits qui la reçoit, des fragments de statuettes et de poteries samiennes à relief.

A Vichy, en 1857, on a extrait d'un puits romain, qui fut découvert lors de la reconstruction d'une maison, tout un laraire antique ; on y remarquait la statuette d'un jeune dieu dont la base était un véritable tronc à offrandes.

J'ai visité ce puits et ai recueilli quelques objets provenant de cette découverte, notamment une base de grande statuette. Cette base, de forme élégante, était circulaire et ornée d'une espèce de cordon.

Tous ces faits prouvent non-seulement le culte des Gallo-Romains pour les sources des eaux, mais qu'ils leur consacraient, comme des *ex-voto*, les figurines représentant diverses divinités.

C'est un usage remarquable auquel étaient employées les statuettes d'argile.

On pourrait s'étendre davantage sur la curieuse découverte de l'atelier céramique de Toulon, et présenter d'autres aperçus qui ne manqueraient pas d'intérêt; je laisse aux érudits le soin d'éclairer des questions dont je n'ai pas donné la solution et je prie le lecteur de considérer cette notice comme une simple étude destinée à appeler l'attention des hommes compétents sur l'histoire de la céramique gallo-romaine.

EXTRAIT

D'UN MÉMOIRE

INTITULÉ :

De la fréquence et de la capacité pluvieuse des vents supérieurs et inférieurs sur la station du Puy

PAR M. J.-M. BERTRAND DE DOUE

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU PUY

Lu par le même à la Société, dans sa séance du 3 décembre 1857

Dans une suite de mémoires déjà livrés à la publicité (1), j'ai montré en quelles proportions s'opère, sous différents climats, la distribution des fréquences générales des vents, entre les régions supérieures et inférieures de l'atmosphère, c'est-à-dire entre celles dont la limite commune est marquée par la surface inférieure des nuages les moins élevés.

Dans celui dont je donne aujourd'hui un extrait à la Société (2), je me suis proposé de rechercher quelles

(1) *Annuaire météorologique de la France* pour 1851. Ire Partie, page 337. — Id. Pour 1855. Ire Partie, page 191. — *Annuaire de la Société météorologique de France* pour 1855. Ire Partie, page 253.

(2) Voir l'*Annuaire de la Société météorologique de France* pour 1857. Ire Partie, page 13. IIe Partie, page 123.

relations il existe entre ces fréquences et celles des combinaisons pluvieuses des vents supérieurs et inférieurs, par lesquelles les précipitations aqueuses ont lieu sur la station du Puy.

Lorsqu'on parcourt avec quelque attention les nombreuses séries d'observations recueillies par les météorologistes, on reconnaît d'abord qu'il n'en est aucune dont les termes oscillent entre des limites aussi écartées autour de leurs moyennes, que dans celles qui ont pour objet de déterminer la moyenne quantité de pluie, de neige, etc., qui tombe annuellement sur tel ou tel point. Ce phénomène serait ainsi un de ceux qui se compliquent, au plus haut degré, d'influences locales ou fugitives, et dont les moyennes exigent par conséquent un plus grand nombre d'années, avant de pouvoir être considérées comme définitives.

Il y a donc quelque témérité à essayer de déduire d'une série d'observations udométriques, de cinq années seulement, des généralisations dignes de fixer l'attention des météorologistes. En m'arrêtant à ce nombre, j'ai cédé, je l'avoue, aux avertissements de l'âge et au désir, peut-être prématuré, de reconnaître en quelle mesure le point de vue nouveau, sous lequel j'ai considéré la fréquence des vents, était susceptible de s'appliquer à un autre ordre de faits.

Sans doute, j'ai dû regretter que diverses circonstances, entre autres, l'enlèvement de l'excellente girouette de Corneille, lors des premières dispositions qui furent faites pour élever sur ce rocher la statue colossale de la Vierge, ne m'aient pas permis d'ajouter quelques années de plus à ces observations, mais

n'avons-nous pas vu les lois d'égalité et d'interversion de fréquence ressortir, avec une rare précision, au Puy, à Bruxelles et à Goersdorff, de séries de cinq, huit et quatre ans? et, si les résultats de nos recherches actuelles sont tels qu'on y voie reparaître les conditions de ces deux grandes lois, peut-être notre série obtiendra-t-elle de cette connexité et de diverses considérations, qui seront ultérieurement exposées, le degré de valeur qui pourrait lui manquer sous le rapport de la durée.

Dans une première partie, je ferai connaître les moyens d'observation employés et les résultats obtenus en dehors de toute autre considération que celles de l'altitude des lieux et du relief du sol. Une seconde partie sera consacrée à l'étude des relations qui existent entre les fréquences générales des vents et les phénomènes pluvieux.

PREMIÈRE PARTIE.

Les observations udométriques dont j'ai fait usage dans ce mémoire font partie des études ordonnées par l'administration supérieure des ponts et chaussées, après la funeste inondation de la Loire en 1846, en vue de déterminer le régime de ce fleuve et de ses principaux affluents.

En conséquence, un certain nombre d'udomètres d'un modèle uniforme furent placés sur divers points favorablement situés dans le bassin de la Loire, à la portée de MM. les Ingénieurs chargés de diriger et de surveiller les opérations.

Deux de ces instruments furent placés dans notre département, l'un à Yssingeaux, à 867 mètres de hauteur absolue, sous la direction de M. Tourvieille, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire; le second fut placé au Puy, à 638 mètres de hauteur, dans le jardin attenant à l'habitation de M. Guyot, alors ingénieur en chef dans le département, et sous sa direction.

Un tableau général A, qui a été publié à la suite du mémoire dont je présente aujourd'hui un extrait à la Société, renferme la série complète des observations udométriques faites au Puy, sous les yeux de M. Guyot, que je ne saurais assez remercier des soins qu'il a apportés à ces minutieuses opérations.

On y trouve, entre autres, l'indication des différentes formes, pluie, neige, giboulées, grêle, sous lesquelles se sont produites les précipitations aqueuses; les quantités d'eau recueillies et réduites en millimètres; la date vraie des jours où elles sont tombées; l'indication du nombre de jours de pluie, etc. Enfin, les deux dernières colonnes de ce tableau donnent les directions des vents supérieurs et inférieurs dont se composent les diverses combinaisons par lesquelles il a plu. Les directions portées sur ces deux dernières colonnes sont celles des vents plus ou moins réguliers, plus ou moins durables qui ont précédé la chute de la pluie. Ce sont en effet ceux qui, en transportant de régions plus ou moins éloignées de grandes masses d'air saturées de vapeurs, et les mettant en contact avec d'autres masses douées de températures moins élevées, entretiennent, par la précipitation de ces vapeurs,

l'équilibre hygrométrique de l'atmosphère et restituent aux diverses contrées du globe l'humidité dont elles ont été dépouillées par les cours d'eau, par l'évaporation et l'action desséchante des vents. Je n'ai d'ailleurs tenu aucun compte, soit des vents dont les brusques variations indiquent le trouble de l'air au moment où la pluie va tomber, soit de ceux aux allures incertaines qui lui succèdent immédiatement et qui servent de transition à des vents plus généraux.

Le tableau suivant présente le résumé, par années et saisons météorologiques, du nombre de jours de pluie et des quantités d'eau tombées au Puy, pendant les cinq années 1849-1853, avec leurs moyennes quinquennales, annuelles et saisonnières.

En vue d'en éprouver la valeur, j'y ai ajouté le résumé des observations qui ont été continuées, sur la même station, par MM. les employés des ponts et chaussées et dont M. Coumes, ingénieur en chef dans ce département, a bien voulu me donner communication. J'ai ainsi obtenu une moyenne septennale dont la concordance avec celles des cinq années précédentes en confirme toutes les conséquences et leur donne un nouveau degré de valeur.

J'ai enfin consigné, dans une dernière ligne de ce tableau, la moyenne quinquennale du nombre d'orages, accompagnés de pluie ou de grêle, qui ont éclaté pendant les cinq années 1849-1853 sur la ville du Puy ou sur ses environs immédiats. C'est un trait ajouté à ceux par lesquels j'ai essayé, ailleurs, de caractériser le climat de nos montagnes.

TABLEAU N° 1. — *Résumé, par années et saisons météorologiques, du nombre de jours de pluie observés et des quantités d'eau tombées au Puy, d'après les observations udométriques de MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées pendant : 1° les 5 années* 1849-1853 *; 2° pendant les 2 années suivantes,* 1854 *et* 1855.

ANNÉES.	HIVER.		PRINTEMPS		ÉTÉ.		AUTOMNE.		TOTAUX ANNUELS.	
	Jours de pluie.	Quantités tombées.	Jours de pluie.	Quantités tombées.	Jours de pluie.	Quantités tombées.	Jours de pluie.	Quantités tombées.	Jours de pluie.	Quantités tombées.
		mm		mm		mm		mm		mm
1849.....	23	19,3	41	170,1	23	253,8	37	213,1	124	656,3
1850.....	36	83,1	34	157,5	31	260,8	28	164,7	129	666,1
1851.....	35	116,5	34	184,2	28	187,1	34	140,2	131	628,0
1852.....	33	34,2	28	96,5	50	560,6	30	244,0	141	935,3
1853.....	31	99,6	38	177,3	37	98,6	38	258,3	144	633,8
Total des 5 années.	158	352,7	175	785,6	169	1360,9	167	1020,3	669	3519,5
Moyenne quinquennale des jours de pluie par an et des quantités annuelles de pluie.	31,6	70,5	35	157,1	33,8	272,2	33,4	204,1	133,8	703,9
Rapports des quantités à 10.....	»	: : 1	»	: : 2	»	: : 4	»	: : 3	»	: 10
1854.....	20	91,2	31	196,4	38	271,1	27	141,6	116	700,3
1855.....	41	59,4	43	164,3	33	257,0	41	281,8	158	762,5
Total des 7 années.	219	503,3	249	1146,3	240	1889,0	235	1443,7	943	4982,3
Moyenne septennale des jours de pluie par an et des quantités annuelles de pluie.	31,3	71,9	35,6	163,7	34,3	269,8	33,6	206,2	134,7	711,7
Rapports des quantités à 10.....	»	: : 1	»	: : 2	»	: : 4	»	: : 3	»	: 10
Moyenne annuelle des jours d'orage et quantités de pluie d'orage et de grêle d'après 5 ans d'observations. — 1849-1853.	»	»	1,2	3,3	7,8	125,2	1,8	16,8	10,8	145,3

Il résulte de la moyenne septennale portée sur ce tableau, comme de celles des cinq premières années :

1° *Que sur la station du Puy, le nombre des jours de pluie est très-approximativement le même dans les différentes saisons.*

Il n'est, en effet, qu'un seul de ces nombres qui s'écarte de plus de deux jours du quart des moyennes quinquennales et septennales des jours de pluie.

2° *Qu'en commençant par les saisons qui ont donné le plus d'eau, elles doivent être rangées dans l'ordre suivant :*

Eté, Automne, Printemps, Hiver.

Ces deux lois sont, à très-peu de chose près, les mêmes que celles qui ont été reconnues dans les climats séquanien et vosgien. (*Patria*. 1er vol., col. 202).

3° *Que si l'on représente par* 10 *la quantité d'eau tombée en moyenne dans le cours de l'année, celle qui est tombée dans les différentes saisons sera très-approximativement représentée par les nombres suivants :*

Eté, Automne, Printemps, Hiver, Année.
4 + 3 + 2 + 1 = 10.

D'où il suit :

4° *Que la moyenne quantité d'eau qui tombe en hiver et en été, c'est-à-dire dans les deux saisons à températures extrêmes, est égale à celle qu'on recueille dans celles à température moyenne, c'est-à-dire au printemps et en automne.*

Qu'on ne s'étonne pas de ce que la précision de ces rapports offre de singulier. Ce n'est pas seulement sur

la station du Puy que l'on peut en trouver d'aussi simples, et cette différence, que l'on verra se reproduire sur tous nos tableaux, est assez importante pour mériter quelques explications.

Un jour de pluie est, pour nous, ainsi que pour la plupart des météorologistes, celui où il tombe, en un lieu déterminé, une quantité d'eau appréciable à l'éprouvette d'un udomètre, quels que soient d'ailleurs et cette quantité et le nombre de précipitations qui ont pu se succéder pendant les vingt-quatre heures ou d'une aurore à l'autre.

Ainsi dégagée de ces éléments essentiellement variables, l'indication d'un jour de pluie devient celle d'un fait aussi simple que l'unité qui sert à l'exprimer.

Mais un jour de pluie n'est pas seulement caractérisé par une ou plusieurs précipitations plus ou moins abondantes, il l'est encore par la saturation de l'air, par l'accumulation des vapeurs sous forme de nuées pluvieuses, par certaines combinaisons dans les directions, plus ou moins favorables à la chute de la pluie, par l'adoucissement de la température, par un état de trouble dans l'équilibre de l'air, enfin par cet ensemble de conditions atmosphériques que l'on a coutume de désigner par le mot de temps pluvieux.

Or, ce concours de circonstances tient à des causes autrement générales et d'un ordre bien supérieur aux variations de température qui accompagnent la chute de la pluie, aux vents locaux et de peu de durée qu'elle engendre et aux effets de l'évaporation, d'où dépendent si souvent le volume et la répétition des averses. Ces causes sont: d'une part, l'accumulation des vapeurs

s'élevant de l'Atlantique ou de la Méditerranée et leur rencontre avec de grandes masses atmosphériques d'une température plus basse; de l'autre, ce sont, sous notre climat, des conditions géographiques, telles que la situation et la distance où nous sommes de ces deux mers, l'interposition des Cévennes et des montagnes de la Haute-Auvergne, la direction et la hauteur des longues chaînes des Alpes et des Pyrénées, etc. Ces diverses influences s'exercent sur de vastes espaces avec un caractère de généralité tel, que partout elles domineront les influences étroitement locales et que l'unité indicatrice des jours de pluie représentera l'ensemble des phénomènes plus exactement que les chiffres essentiellement variables par lesquels on tient compte des quantités de pluie.

Cette propriété donne au caractère tiré des jours de pluie une grande valeur. Elle explique en même temps pourquoi les rapports déduits des quantités d'eau recueillies ressortent avec moins de netteté que ceux tirés des nombres de jours où la pluie est tombée.

Supposons actuellement que des moyennes pluviométriques obtenues dans des pays de plaine, sur un point heureusement choisi, restent applicables à des surfaces d'une certaine étendue autour de cette station. En sera-t-il de même pour nos contrées montagneuses, où le voisinage de chaînes plus ou moins élevées et les différences d'altitude que présente pour ainsi dire à chaque pas le relief du sol exercent des influences, bien connues d'ailleurs des météorologistes, sur la quantité et la distribution des pluies?

On sait par l'expérience de tous les jours et par les

rapports de ceux de nos paysans qui habitent les points élevés des montagnes, qu'il y pleut plus souvent et en plus grande abondance que dans le voisinage du Puy. Le voyageur qui s'éloigne de cette ville, après des neiges nouvellement tombées, remarque aussi que la couche en devient plus épaisse à mesure que la route remonte vers le faîte des chaînes qui l'environnent. Mais en dehors de ces témoignages, il est une source d'information bien autrement positive et qui ne peut laisser de doute sur un accroissement dans le nombre de jours et les quantités de pluie en raison de l'altitude des lieux où elle tombe. Je veux parler des observations udométriques faites à Yssingeaux par M. Tourvieille, à la même heure que celles de M. Guyot et avec un instrument semblable.

Yssingeaux est à 22 kilomètres en ligne directe à l'E.N.E. du Puy. Il est situé au pied du versant extérieur de la chaîne phonolitique du Mégal, qui ferme de ce côté le vaste bassin vers le milieu duquel se trouve la ville du Puy; enfin la hauteur absolue de cette dernière station étant de 638 mètres, celle d'Yssingeaux de 867, il en résulte une différence d'altitude entre ces deux points de 229 mètres.

Le tableau suivant présente le résumé, par années et saisons météorologiques, des observations faites à Yssingeaux pendant les six années 1850-55. J'ai dû en écarter celles de l'année 1849 qui n'embrassaient pas l'année entière. On a ajouté à la suite des moyennes d'Yssingeaux les moyennes septennales du Puy, afin d'en rendre la comparaison plus facile au lecteur.

TABLEAU N° 2. — *Résumé, par années et saisons météorologiques, du nombre de jours de pluie et des quantités d'eau tombées à Yssingeaux, d'après les observations udométriques faites par M. Tourvieille pendant les 6 années* **1850-1855.**

ANNÉES	HIVER.		PRINTEMPS		ÉTÉ.		AUTOMNE.		TOTAUX ANNUELS.	
	Jours de pluie.	Quantités tombées.	Jours de pluie.	Quantités tombées.	Jours de pluie.	Quantités tombées.	Jours de pluie.	Quantités tombées.	Jours de pluie.	Quantités tombées.
		mm		mm		mm		mm		mm
1850.....	34	134,4	48	235,6	39	301,2	42	193,8	163	865,0
1851.....	40	155,2	58	280,5	38	235,7	55	201,1	191	872,5
1852.....	47	106,9	33	131,1	57	505,6	52	262,4	189	1006,0
1853.....	64	190,5	63	315,8	40	221,4	54	395,2	221	1122,9
1854.....	49	155,6	40	202,4	44	366,8	28	233,7	161	958,5
1855.....	34	128,9	45	256,9	31	252,9	45	396,3	155	1035,0
Total des 6 années.	268	871,5	287	1422,3	249	1883,6	276	1682,5	1080	5859,9
Moy. de 6 années (Yssingeaux)...	44,7	145,2	47,8	237,1	41,5	313,9	46	280,4	180	976,6
Moy. septennale du Puy.....	31,3	71,9	35,6	163,7	34,3	269,8	33,6	206,2	134,7	711,7

Au premier coup-d'œil jeté sur les moyennes d'Yssingeaux, on y retrouve :

1° *Le rapport d'égalité déjà obtenu de celles du Puy, dans la répartition du nombre annuel des jours de pluie entre les différentes saisons.*

Le plus grand écart de ce rapport avec le chiffre 45 qui représente le quart du nombre annuel des jours de pluie, est de 3 jours 5/10.

2° *On y voit aussi la moyenne quantité annuelle de pluie se répartir entre les saisons dans le même ordre qu'au Puy; c'est-à-dire qu'en commençant par celle*

où il tombe le plus de pluie, elles se trouvent rangées dans l'ordre suivant :

Eté, Automne, Printemps, Hiver.

A la vérité, la simplicité des rapports observés entre les quantités de pluie tombées au Puy dans les différentes saisons n'existe plus à Yssingeaux, mais il suffit des perturbations déterminées par le voisinage de la haute chaîne du Mégal, dont les pics phonolitiques dominent de très-près cette dernière ville, pour expliquer l'insuffisance d'une série de six ans pour ramener les quantités de pluie et le nombre de jours à une moyenne complètement satisfaisante. On verra, en effet, dans quelques instants quelles puissantes influences les chaînes de montagnes exercent sur les phénomènes pluvieux.

En comparant les moyennes des totaux annuels de ce tableau on voit aussi :

3° *Que le nombre annuel des jours de pluie à Yssingeaux étant de*.....	180
et au Puy seulement de..	134,7
on a l'énorme différence entre ces deux stations de.....	45,3

Il aurait donc plu à Yssingeaux un jour sur deux en moyenne pendant ces six années ; c'est pourtant ce qui ressort, à très-peu de chose près, du nombre 180 !

4° *Enfin, que la moyenne quantité annuelle de pluie qui tombe à Yssingeaux étant de*....	976mm	6
et au Puy de.....	711	7
il en résulte une différence de.....	264	9

non moins remarquable que celle du nombre de jours de pluie entre des stations aussi rapprochées.

S'il était permis de ne pas tenir compte des conditions topographiques dans lesquelles ces deux villes sont placées et surtout de l'interposition de la chaîne du Mégal, et qu'on n'attribuât qu'à la seule différence d'altitude de 229 mètres l'excédant de 264^{mm} 9 de pluie qui tombe à Yssingeaux, il en résulterait que la quantité annuelle de pluie augmente en moyenne de 1^{mm} 15 par mètre de hauteur.

Mais les choses ne se passent point ainsi : car, indépendamment de l'influence générale qu'exerce l'altitude relative des lieux sur les quantités annuelles de pluie et sur leur inégale répartition, certaines circonstances locales, dont l'action n'est pas moins difficile à évaluer, contribuent encore à compliquer cette répartition.

C'est entre autres l'action bien connue des chaînes de montagnes sur les nuées pluvieuses. Souvent il arrive, en effet, que ces nuées ne parviennent à franchir les lignes de sommités qui forment l'enceinte du bassin du Puy et qu'elles ne continuent leur trajet au-dessus de cette vaste dépression qu'après s'être dépouillées, en les traversant, d'une portion plus ou moins considérable des vapeurs dont elles étaient chargées.

Ainsi, s'il pleut par l'ouest ou le nord-ouest on verra les eaux de la Borne, dont la source et les principaux affluents se trouvent de ce côté, grossir et même sortir de leur lit, tandis que la Loire, qui prend sa source de l'autre côté du bassin, sera à peine troublée.

Lorsque, au contraire, il pleut par les vents de sud

ou de sud-est, c'est la Loire qui croîtra tandis que la Borne restera presque stationnaire.

L'action condensatrice des chaînes de montagnes vient encore s'ajouter à celle qu'elles exercent par l'interposition de leurs masses et se manifeste avec un nouveau degré d'évidence lorsqu'elles atteignent une altitude de 1,000 à 1,100 mètres.

Souvent, tandis que les vents de sud et de sud-est soufflent avec violence à la surface du sol et que, par un remarquable contraste, ceux de l'Atlantique parcourent avec une lenteur majestueuse les régions supérieures de l'air ; souvent, dis-je, on aperçoit des hauteurs voisines du Puy un bourrelet de sombres nuées envelopper dans un état d'apparente immobilité toutes les sommités de la chaîne centrale, depuis le groupe du Mezenc jusqu'au-delà des montagnes qui environnent les sources de la Loire.

Vu de plus près, cet amas de vapeurs revêt un autre aspect. Ce n'est plus une masse continue, immobile, telle qu'elle apparaissait à une plus grande distance. Elle se transforme, à mesure qu'on s'en rapproche, en une longue traînée de nuées aux contours distincts et mobiles que les vents de sud et de sud-est entraînent avec leur violence accoutumée dans la direction de cette partie de la chaîne. On les voit (et ce spectacle n'est pas sans intérêt) naître spontanément, se développer avec une surprenante rapidité, jouer en quelque sorte autour de ces pics isolés qui hérissent le dos de cette chaîne, simuler d'ardentes poursuites, puis s'évanouir avec une égale promptitude ou se résoudre en soudaines averses, suite nécessaire du contact des

tièdes vapeurs de la Méditerranée avec l'air froid de nos hautes montagnes. Ces tristes régions restent ainsi ensevelies pendant deux ou trois jours sous un voile d'épaisses nuées dont la fureur des vents ne déchire d'abord que de faibles lambeaux aussitôt emportés à l'autre bout de l'horizon. Peu à peu ces nuages détachés croissent en nombre et en volume, leur couleur s'assombrit ; bientôt ils couvrent toute l'étendue des cieux et se résolvent en pluies plus ou moins abondantes.

Souvent aussi ces nuées ne versent dans l'intérieur de notre bassin que quelques gouttes d'eau. On hésiterait à attribuer à une cause aussi insignifiante le changement qui s'opère presque aussitôt après dans la température, dans l'état du baromètre et la direction des vents, si une crûe de la Loire ne venait nous apprendre que cette précipitation n'était que le dernier résidu des pluies abondantes tombées autour des sources de ce fleuve, c'est-à-dire sur les points mêmes où le bourrelet de vapeurs dont elles étaient émanées avait été observé.

J'en ai dit assez pour constater la double influence que l'altitude des lieux et l'interposition des chaînes de montagnes exercent dans nos environs sur la distribution des pluies. De nouvelles séries d'observations faites simultanément sur des points différents permettront peut-être de démêler un jour la part afférente à chacune de ces deux influences. En attendant, il est permis d'augurer que les rapports de fréquence et d'intensité saisonnière des pluies qui viennent d'être reconnus, se reproduiront comme autant de fois clima-

toriales constantes sinon sur tout l'ensemble, du moins sur la plus grande partie du groupe montagneux de l'intérieur de la France.

DEUXIÈME PARTIE.

Nous venons d'indiquer quelques-unes des influences que le sol, ou plutôt que le globe lui-même exerce par les inégalités de sa surface, sur le nombre de jours de pluie et sur l'épaisseur essentiellement variable de la couche d'eau qui la recouvre annuellement. Il nous reste à étudier, dans cette seconde partie, les relations qui existent entre les fréquences générales des vents supérieurs et inférieurs et les manifestations des phénomènes pluvieux.

Les nombreux tableaux dans lesquels ont été classées les observations pluviométriques et anémométriques qui servent de base à nos recherches ne pouvaient trouver place dans cet extrait. Il en est de même de tous les détails relatifs aux transformations qu'elles ont dû subir pour devenir exactement comparables. Mais il est nécessaire, pour l'intelligence de cette seconde partie, de donner quelques explications sur les deux modes de distribution que nous avons adoptés pour le classement des faits dans ces divers tableaux. Déjà, dans de précédentes recherches, j'en avais obtenu des résultats assez satisfaisants pour m'engager à suivre la même voie.

La première de ces distributions est fondée sur les propriétés physiques des vents. Ils s'y trouvent partagés

en deux groupes, dont le *septentrional* embrasse les directions NO, N, NE, E, par lesquelles le baromètre se maintient plus haut, le thermomètre plus bas et la tension de la vapeur moindre que par les autres vents.

Le groupe *méridional* comprend les directions SE, S, SO, O, dont les influences agissent en sens contraire.

L'axe commun de ces deux groupes correspond à la direction NNE-SSO, par laquelle les propriétés des vents sont à leur *maximum* ou à leur *minimum*. C'est aussi celle qu'affecteraient les vents alisés sous nos moyennes latitudes, si par suite de l'abaissement du courant supérieur celui-ci ne se rencontrait avec le courant inférieur et ne donnait lieu à des pénétrations réciproques et à la formation de courants partiels plus ou moins compliqués qui caractérisent le régime des vents sous nos climats tempérés.

De la comparaison de ces deux groupes il était ressorti une loi remarquable à laquelle j'ai donné le nom de loi d'égalité de fréquence et qui est ainsi formulée :

La somme des fréquences annuelles des vents supérieurs et inférieurs dans chacun de ces groupes est égale à celle des vents inférieurs, quelles que soient d'ailleurs les différences entre les fréquences totales de ces mêmes groupes.

Cette loi, observée au Puy, à Bruxelles et à Goersdorff, se montre complètement indépendante des influences locales et revêt le caractère d'une loi *générale* de l'atmosphère. Elle serait une conséquence du principe d'équilibre en vertu duquel les deux courants généraux

de l'alisé, quoique morcelés sous les moyennes latitudes, continuent à se diriger de l'Equateur au Pôle et réciproquement.

Le second mode de distribution part d'un autre point de vue. Au lieu de correspondre aux conditions de température, de densité et des grandes masses d'air que les vents transportent incessamment au-dessus d'un point déterminé, il n'y est tenu compte que des conditions géographiques propres à cette station.

Ainsi, un *groupe oriental* a été formé des quatre directions NE, E, SE, S, c'est-à-dire des vents qui soufflent de l'intérieur de notre continent et de la Méditerranée. Le *groupe occidental* comprend les directions SO, O, NO, N, qui se rapportent aux vents de l'Atlantique et des mers du Nord.

Or, il résulte de cette distribution appliquée aux observations du Puy, de Bruxelles et de Goersdorff une seconde loi non moins remarquable que la précédente, quoique revêtue d'un moindre degré de généralité. Elle consiste dans *la prédominance des vents inférieurs de l'hémisphère oriental pris dans leur ensemble, sur les vents supérieurs de ce groupe, tandis que par une interversion à laquelle la loi a emprunté son nom, les vents supérieurs de l'hémisphère opposé l'emportent en fréquence sur les vents inférieurs du même groupe.*

Toutefois cette loi, constante dans son principe d'interversion, varie quant aux nombres qui servent à l'exprimer sur les trois points où elle a été reconnue. Ces nombres représentent, ainsi que je l'ai démontré, l'*effet maximum des influences géographiques et locales.* La loi devient sous ce point de vue purement

climatoriale et se trouve exprimée au Puy par le rapport 1 : 2 pour le groupe oriental et par celui 4 : 3 pour le groupe opposé.

Telles sont les deux lois qui, dans nos deux systèmes de groupes, résument : l'une les influences du ciel, l'autre celles du sol sur la fréquence comparée des vents supérieurs et inférieurs et que nous allons voir, non sans quelque surprise, s'imposer aux rapports de fréquence entre les vents pluvieux.

C'est donc selon ces deux modes de distribution ou systèmes de groupes qu'ont été disposés, dans nos divers tableaux, les nombres qui représentent d'une part les fréquences générales des vents supérieurs et inférieurs, de l'autre les nombres de jours de pluie observés et les quantités d'eau tombées par les vents pluvieux de chacun de ces groupes. Nous avons dû nous borner dans cet extrait à résumer dans le tableau suivant, sous leur expression la plus générale et seulement par groupes, les rapports que nous avons obtenus de ces comparaisons.

TABLEAU *présentant les moyennes quinquennales : 1° de la fréquence générale des vents supérieurs et inférieurs observés sur la station du Puy pendant les années météorologiques décembre 1848—décembre 1853 ; 2° de la fréquence pluvieuse des mêmes vents, représentée par le nombre de jours de pluie observés sur cette station ; 3° des quantités de pluie, neige, grêle, etc., recueillies par les différentes combinaisons des vents pluvieux pendant cette période. Le tout disposé par groupes, selon les deux systèmes Nord-Sud, Est-Ouest, d'où ressortent les lois d'égalité et d'interversion de fréquence, et avec l'indication des rapports en millièmes des nombres supérieurs aux nombres inférieurs de chaque groupe.*

GROUPES.	VENTS.	FRÉQUENCES générales des vents supérieurs et inférieurs.		FRÉQUENCES pluvieuses représentées par les nombres de jours de pluie.		QUANTITÉS d'eau tombées par les vents pluvieux supérieurs et inférieurs.	
		Directions observées.	Rapports.	Jours de pluie.	Rapports.	Pluie en millimètres	Rapports.
LOI D'ÉGALITÉ.			:: 1		:: 1		:: 1
Groupe septentrional (NO. N. NE. E.) rapport 1 : 1.	Vents sup..	619,4	: 0,998	65,6	: 0,966	239,1	: 1,213
	— inf...	618,3	:: 1	63,4	:: 1	291,1	:: 1
Groupe méridional (SE. S. SO. O.) rapport 1 : 1.	Vents sup..	475,6	: 1,002	68,2	: 1,032	464,8	: 0,887
	— inf...	476,7	:: 1	70,4	:: 1	412,8	:: 1
LOI D'INTERVERSION.							
Groupe oriental (NE. E. SE. S.) rapport 1 : 2.	Vents sup..	221,4	: 2,051	25,4	: 1,980	205,6	: 1,806
	— inf...	454,1	:: 4	50,3	:: 4	371,3	:: 4
Groupe occidental (SO. O. NO. N.) rapport 4 : 3.	Vents sup..	873,6	: 2,933	108,4	: 3,062	498,3	: 2,669
	— inf...	640,9		83,5		332,6	
TOTAUX.....		1095		133,8		703,9	

Si l'on parcourt avec quelque attention les rapports ajoutés dans ce tableau aux totaux partiels de ces différents groupes, on reconnaît, quant aux quantités de pluie, qu'elles concordent à 1 ou 2 dixièmes d'unité avec les rapports des lois d'égalité et d'interversion de fréquences et que les nombres qui représentent celui des jours de pluie ne s'en écartent que de quelques centièmes.

Voilà, sans contredit, un résultat fort remarquable, en ce qu'il déterminerait les relations qui existent dans chaque groupe entre les fréquences pluvieuses et les fréquence générales des vents. Mais par son importance même ce résultat ne pouvait être accepté sans un plus ample examen. Jusqu'ici les faits sur lesquels il repose n'avaient été étudiés que dans leurs rapports annuels. Il s'agissait de savoir ce que ces rapports deviendraient sous l'influence des différentes saisons.

Il résulte d'un tableau beaucoup trop compliqué pour figurer dans cet extrait : 1° que les mêmes rapports se maintiennent tout aussi exactement à travers les modifications que subissent les fréquences annuelles en hiver et en été sous l'action *variée* des rayons solaires; 2° qu'il en est de même en ce qui touche la loi d'interversion dont les termes se reproduisent sensiblement les mêmes dans les différentes saisons et impriment ainsi à cette loi un caractère parfaitement en rapport avec les influences *permanentes* des conditions géographiques et locales.

Ces résultats concourent donc avec ceux déjà obtenus des fréquences annuelles, pour montrer par

quelles étroites relations les phénomènes pluvieux se rattachent aux fréquences générales des vents et pour nous autoriser à formuler sans plus d'hésitation la loi encore inaperçue qui exprime cette connexité.

LOI DES FRÉQUENCES ET DES CAPACITÉS PLUVIEUSES DES VENTS SUPÉRIEURS ET INFÉRIEURS.

Le rapport 1 : 1 *et ceux* 1 : 2, 4 : 3 *qui, dans leurs groupes respectifs caractérisent sous le climat du Puy les lois d'égalité et d'interversion entre les fréquences annuelles et saisonnières des vents supérieurs et inférieurs, se reproduisent sur cette station entre les fréquences pluvieuses ainsi qu'entre les quantités d'eau qui tombent par les combinaisons pluvieuses de ces deux classes de vents.*

Et en termes plus généraux :

Les rapports entre les nombres qui représentent, dans nos deux systèmes de groupes, soit la fréquence des jours de pluie observés, soit les quantités d'eau tombées par les combinaisons des vents supérieurs et inférieurs, sont identiquement les mêmes que ceux qui ressortent des fréquences générales annuelles et saisonnières de ces deux classes de vents et qui règlent leur distribution entre les régions supérieures et inférieures de l'air.

Mais ce n'est pas seulement dans les totaux de chacun de ces groupes qne nous avons pu reconnaître cette identité de rapports, on la retrouve aussi jusque dans les directions particulières dont ces groupes sont

formés, quoique plus particulièrement, dans les fréquences pluvieuses, quel que soit d'ailleurs le degré de fréquence et de pluviosité propre à chacune de ces directions.

D'après une telle connexité entre la distribution des vents et celle des phénomènes pluvieux, on est naturellement conduit à considérer ces deux ordres de faits non comme étant entre eux *dans le rapport de la cause à l'effet*, de telle sorte que l'un imposerait à l'autre les lois auxquelles il est assujéti, mais plutôt comme devant être rangés dans cette classe de phénomènes auxquels Bacon a donné le nom de *faits collatéraux* et qui dépendent d'une cause commune.

Gardons-nous cependant de la considérer, cette cause, comme une cause simple, c'est-à-dire incomplexe. Il faut, au contraire, se la représenter comme étant la *résultante* des combinaisons diverses de deux forces distinctes et comme agissant en raison composée des deux grandes influences auxquelles il a été fait plus d'une fois allusion dans le cours de ce mémoire, et qui ont servi de principe à la distribution de nos deux systèmes de groupes : d'une part les effluves solaires et les différences de température qui en sont la conséquence ; de l'autre la nature et le relief plus ou moins accidenté de l'écorce de notre globe ; l'une périodique, l'autre permanente ; les seules (sauf l'électricité dont l'action nous est encore si imparfaitement connue) d'où dépendent, en définitive, soit les mouvements généraux de l'atmosphère, soit son état hygrométrique et les transformations que subissent les vapeurs qui entrent dans sa composition.

Mais en dehors de l'effet total des deux puissantes influences sous lesquelles se développent le régime des vents et les phénomènes pluvieux, qui nous dira par quelle inextricable série d'actions et de réactions se manifeste, pour ainsi dire, à chaque instant et sur chaque point de l'espace, la dépendance réciproque de ces deux classes de phénomènes? — Qui essaiera de déterminer, dans l'état actuel de la météorologie, le degré de température et de saturation des courants aériens, les effets produits à leur contact ou par leurs pénétrations réciproques sur la fréquence et l'intensité des précipitations aqueuses, les réactions que celles-ci exercent avec une si remarquable énergie sur les directions des vents et le subit abaissement de la température? — Et pour en finir avec cette énumération de phénomènes, qui presque tous échappent à nos appréciations, comment représenter par des nombres les capricieux hasards de l'évaporation, soit que, lente ou rapide, elle varie avec le degré d'intensité des nombreuses influences auxquelles elle est assujétie, soit que les vapeurs aspirées soient emportées au loin ou qu'il suffise d'un coup de soleil pour les faire retomber en pluies plus ou moins abondantes sur le point même d'où elles venaient à peine de s'élever? Dans l'impossibilité d'obtenir les données nécessaires à la solution de ces problèmes et d'évaluer, même approximativement, l'obstacle qu'une foule de circonstances fugitives ou étroitement locales opposent au libre développement des influences d'un ordre supérieur, j'ai dû demander encore une fois à l'étude empirique des rapports ce que refuse l'analyse des faits. N'est-ce pas au reste par

ce procédé que Képler, dans l'impuissance de s'élever jusqu'aux causes des mouvements planétaires qu'il était réservé à Newton de nous faire connaître, parvint, après un inconcevable travail de calculs et de comparaison entre les faits observés, à en déduire les lois immortelles auxquelles il a attaché son nom.

A quel degré de généralité ces inductions pourront-elles s'élever lorsqu'un plus grand nombre d'observateurs auront consenti à tenir compte de la direction des nuages? c'est ce que, d'après les probabilités de la vie, il ne me sera pas donné de connaître; mais n'importe; il ne peut être sans intérêt pour l'avancement des théories météorologiques d'être parvenu à dégager une suite de rapports numériques constants de ce qu'il y a de variable dans les manifestations des phénomènes pluvieux; — et, en constatant l'identité de ces rapports avec ceux qui ressortent des fréquences générales des vents, d'avoir fait un premier pas, un pas inattendu vers la *généralisation* des lois selon lesquelles s'opère la distribution de ces courants entre les régions supérieures et inférieures de l'océan aérien.

OBSERVATIONS

SUR

L'HOMME FOSSILE

DE DENISE

Par M. FÉLIX ROBERT

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU PUY

Depuis quelque temps l'on s'est beaucoup préoccupé dans le monde savant de l'antiquité de la race humaine; déjà depuis bien des années on avait trouvé, dans des cavernes, des débris humains mêlés aux ossements de certains mammifères dont les races sont éteintes; ces dépôts de terrain superficiel sont appelés communément diluviens. Moi-même j'avais trouvé, dans les environs d'Alais, des dents et divers fragments d'os humains renfermés dans un calcaire d'eau douce de formation récente, ou travertin.

Mais dans le cours de ces quinze dernières années une autre série de preuves a surgi en France en faveur de l'antiquité de l'homme. Les ossements humains trouvés à Denise ont surtout excité la curiosité publique, et ont attiré au Puy des savants distingués de

France et d'Angleterre ; je citerai les noms de MM. Pictet, Jourdan, Gervais, Le Coq, et, dans ces derniers temps, MM. Hébert et Lartet sont venus faire des fouilles et étudier le gisement de Denise ; MM. Lyell et Poulett Scrope sont arrivés ensuite pour continuer les recherches ; plusieurs autres savants anglais sont venus aussi pour visiter la montagne et examiner l'échantillon qui renferme ces débris humains.

M. Lyell, à son retour du Puy, fut nommé président de la section de géologie dans l'assemblée de tous les savants d'Angleterre, en Ecosse, où s'est tenu cette année le vingt-neuvième meeting de l'association britannique pour l'avancement des sciences. Il prononça sur l'antiquité de la race humaine un discours qui fit sensation.

Il est nécessaire d'en faire connaître la partie qui concerne son voyage au Puy. M. Lyell s'exprime ainsi :

« D'abord, dès 1844, M. Aymard, paléontologiste distingué, annonce la découverte, dans les régions volcaniques de la France centrale, des débris de deux squelettes humains (crâne, dents, os) enfouis dans une brèche volcanique qui se trouve sur le mont Denise, aux environs du Puy-en-Velay : brèche antérieure en date au moins à une des dernières éruptions de ce volcan éteint. Sur le versant opposé de la même montagne on avait également rencontré, dans des couches de tuf, les restes d'un grand nombre de mammifères, la plupart d'espèces éteintes et qu'on croyait, à raison selon moi, être du même âge. L'authenticité de ces fossiles humains fut, dès l'origine, contestée par

quelques géologues, mais admise par la majorité de ceux qui visitèrent le Puy et virent de leurs propres yeux les pièces originales maintenant déposées dans le Musée de la ville. En outre, M. Pictet, si avantageusement connu par son excellent ouvrage de paléontologie, proclama, après une visite sur les lieux, son entière adhésion à l'opinion déjà émise par M. Aymard. Mon ami, M. Scrope, dans la deuxième édition de ses *Volcans de la France centrale* qui vient de paraître, a également adopté les mêmes conclusions ; mais je dois dire qu'après m'avoir accompagné cette année même au Puy, il a cru devoir modifier ses vues. Voici, en effet, le résultat de notre examen qui, si je ne me trompe, coïncide essentiellement avec celui auquel sont arrivés deux savants bien connus, MM. Hébert et Lartet, qui sont allés cette année même étudier la question sur les lieux.

» Nous ne sommes nullement disposés à soutenir que le spécimen existant dans le muséum du Puy *(lequel ne fut malheureusement jamais vu en place par aucun observateur adonné aux sciences)* est fabriqué. Au contraire, nous inclinons à penser que ces débris fossiles, ainsi que quelques autres échantillons provenant de la même colline, furent enfermés par des causes toutes naturelles dans leur gangue actuelle. Mais la roche où on les a rencontrés se compose de deux parties, l'une est compacte et en général finement lamelleuse, on n'y a jamais vu d'os humains ; l'autre partie, où sont les fossiles, est une pierre légère bien plus poreuse, non lamellée, et que nous n'avons pu rapporter à aucune roche semblable sur le mont

Denise, quoique nous ayons fait pratiquer, M. Hébert et moi, plusieurs excavations dans le prétendu gîte des fossiles.

» Aussi M. Hébert a-t-il fait remarquer avec raison que cette pierre bien plus poreuse, qui se rattache par sa couleur et par sa composition minérale sinon par sa structure à différentes roches des vieilles brèches de Denise, pourrait bien avoir pour origine ces roches mêmes broyées, détachées, puis déposées de nouveau, ou, comme disent les Français, remaniées, ce qui leur assignerait une date bien plus récente ; c'est là une hypothèse qui mérite bien considération !

» Mais si je n'ai pu trouver dans les fossiles du Puy pleine évidence en faveur de l'antique origine qu'on prétend lui donner, je suis tout prêt à confirmer les découvertes de M. Boucher de Perthes, d'instruments de silex mêlés à des bancs de cailloux vierges dans le nord de la France, et avec des os d'éléphants à Abbeville et à Amiens. »

Telle est la partie du discours de M. Lyell qui nous intéresse plus spécialement ; nous y remarquons son adhésion pleine et entière aux nouvelles découvertes de M. Boucher de Perthes. Cependant ces découvertes furent longtemps contestées à ce savant qui les avait consignées, en 1849, dans ses *Antiquités celtiques ;* elles ont acquis un nouveau degré d'authenticité après les fouilles faites cette année par les savants Anglais. Ces éminents géologues les ont publiées dans des travaux cités dans un mémoire de M. Preswich, et dernièrement le discours de M. Lyell leur a donné une dernière consécration.

L'échantillon du Musée du Puy, qui renferme les débris humains de deux individus, a été, lui aussi, l'objet d'une grande polémique qui a fini par la déclaration de son authenticité. Il ne reste plus aucun doute à ce sujet, et nous dissiperons les derniers scrupules de M. Lyell et de M. Poulett Scrope en assignant au fossile du Musée une époque géologique ; ce qui nous est facile de faire après une rigoureuse détermination du terrain.

J'ai accompagné MM. Hébert et Lartet au gisement qui se trouve sur la montagne de Denise ; ces Messieurs ont fait faire des fouilles qui n'ont pas réussi, tandis que MM. Lyell et Poulett Scrope, qui ont continué les mêmes fouilles, ont trouvé une portion de crâne humain qui m'a paru avoir tous les caractères d'un os fossile et qui ne serait nullement contesté s'il appartenait à un cerf. Ce crâne, qui a été reconnu moins pétrifié que celui de l'*elephas meridionalis* par des anatomistes, vient confirmer les observations que j'ai faites dans l'étude des diverses éruptions volcaniques des montagnes de Denise et de Sainte-Anne.

L'on avait prétendu que l'homme fossile de Denise était contemporain de l'*elephas meridionalis* et des grands cerfs dont les débris se trouvent dans des alluvions volcaniques que l'on rencontre sur le chemin qui conduit de la Malouteyre à Polignac, mais c'est à tort : ces alluvions sont plus anciennes que celles de Denise ; elles proviennent du volcan de Sainte-Anne et dans les débris on ne trouverait pas l'homme fossile. C'est là mon opinion et je n'adopte pas l'assertion qui

fait remonter la venue de l'homme dans nos contrées à une époque plus éloignée.

Les volcans de Denise et de Sainte-Anne sont si rapprochés qu'ils ont confondu souvent leurs déjections, qui se sont superposées les unes aux autres ; leurs produits volcaniques se résument en trois sortes d'éruptions : éruptions boueuses, éruptions de brèches et éruptions de laves basaltiques ; une description succincte de ces diverses coulées amènerait peut-être la solution de la question si intéressante de la venue de l'homme dans le Velay à la fin de la période volcanique pliocène.

Le volcan de Sainte-Anne appartient à la série des volcans intermédiaires décrits dans l'ouvrage de M. Bertrand de Doue. Une première coulée, qui me paraît la plus ancienne, est descendue au levant et a recouvert la plaine de Rome à une distance de cinq ou six kilomètres ; cette lave est généralement de forme globuleuse ; ses couches sont concentriques, ferrugineuses et dans une entière décomposition. A cette grande coulée a succédé une éruption boueuse qui s'est dirigée du même côté jusqu'à la Malouteyre ; c'est celle qui renferme les débris fossiles des grands cerfs et de l'*elephas meridionalis* que l'on rencontre à Solilhac. Vers le midi on retrouve ces mêmes alluvions volcaniques avec des os fossiles d'hippopotame, de rhinocéros et de cerfs ; vers le nord, près de Sinzelle, ce sont de grands tigres et de grandes hyènes, etc. ; toujours dans la direction du nord, une grande éruption boueuse mélangée de brèches est descendue jusqu'au ruisseau de Marminiac ; cette éruption a été suivie

d'une coulée basaltique qui est venue jusqu'au village de Binlhac ; enfin est sortie du flanc de la montagne, du côté du Collet, cette grande éruption de brèches qui s'est dirigée du côté du Puy.

C'est à travers ces brèches volcaniques que plus tard le volcan de Denise s'est fait jour et qu'il a rejeté à son tour des produits analogues à ceux de Sainte-Anne. C'est dans une éruption boueuse superposée aux basaltes de la Croix-de-la-Paille, que se sont trouvés les débris fossiles humains dont l'échantillon est au Musée du Puy ; on comprend que ces alluvions ont été entraînées par les eaux de la Borne du côté du midi, ce qui a rendu leurs couches difficiles à étudier ; mais ces alluvions volcaniques se retrouvent parfaitement bien conservées du côté de Cheyrac où elles sont descendues jusqu'au fond de la vallée. Des cultivateurs de la Malouteyre ont extrait de leur champ, dans cette localité, une infinité de blocs qui sont conformes minéralogiquement à celui du Musée ; ce qui rend toute contestation impossible. Cette éruption boueuse, qui renferme aussi des débris fossiles d'éléphants, de rhinocéros et de cerfs, a été en partie recouverte par une dernière coulée basaltique que l'on suit du sommet du volcan jusqu'au Puy. Ces couches sont tabulaires et dans une parfaite conservation.

D'après la description que je viens de faire des divers produits des volcans de Sainte-Anne et de Denise, nous sommes certains que l'un est plus ancien que l'autre ; ce qui nous permettra de fixer, autant que possible, la Faune pliocène de cette époque d'après la hauteur de nos plateaux basaltiques et le creusement de nos vallons.

FAUNE PLIOCÈNE DE VIALETTE, PLATEAU SUPÉRIEUR.

Mastodonte borsonis.
Mastodonte arvernensis.
Rhinoceros megarhinus.
Tapirus Vialetti (arvernensis.)
Cervus pardinensis.
Equus liguris.
Hyæna Vialetti.

FAUNE PLIOCÈNE DE SOLILHAC ET DE SAINTE-ANNE, PLATEAUX INTERMÉDIAIRES.

Elephas meridionalis.
Hippopotamus major.
Rhinoceros megarhinus.
Bos elatus.
Cervus solilhacus.
Cervus-Dama polignacus.
Cervus-Dama vellavus.
Cervus-Dama cussacus.
Antilope torticornis.
Chevrotin (capra Roseti?)
Equus liguris.
Equus robustus.
Grand Tigre (Felis Smilodon?)
Hyæna brevirostris.
Canis avus.
Canis hyænus.
Une marte.

FAUNE PLIOCÈNE DE SAINT-PRIVAS, DE DENISE ET DE CUSSAC. — VOLCANS MODERNES.

Elephas primigenius.
Hippopotamus major.
Rhinoceros mesotropus.
Rhinoceros tichorinus.
Bos velaunus.
Bos priscus.
Equus robustus.
Cervus elatus.
Cervus communis.
Cervus-Dama (petite espèce.)
Hyæna spelea.

Enfin, l'homme serait venu à la fin de la période pliocène, quand nos volcans modernes lançaient encore des flammes et répandaient des torrents de laves jusqu'au fond de nos vallons. Il est venu aussitôt que la végétation lui a permis de vivre, ayant à lutter alors contre des animaux sauvages et les forêts qui interceptaient son passage. Il a pénétré insensiblement sur le plateau central de la France, n'ayant à sa disposition que des instruments grossiers faits avec des cailloux ; obligé de se retirer dans des cavernes pour chercher un abri. Si l'on considère le temps qui s'est écoulé depuis cette première époque jusqu'à la civilisation gauloise, on remonte à une période assez ancienne, et il n'est pas besoin de faire intervenir d'autres hypothèses pour reculer encore dans la nuit des temps l'apparition de l'homme sur cette terre.

CONGRÈS

DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

—

COMPTE-RENDU

PAR M. CH. CALEMARD DE LAFAYETTE

Président de la Société académique du Puy

Il serait parfaitement inutile d'insister une fois de plus, dans le sein de la Société, sur les avantages de toute nature qui résultent, tant pour le développement de la science agricole pratique que pour celui du mouvement intellectuel des provinces, de la précieuse institution des Congrès.

En ce qui concerne plus particulièrement le Congrès des délégués des Sociétés savantes où la Société a été presque régulièrement représentée depuis quelques années par quelques-uns de ses membres, notamment par M. de Brive, par M. Aymard et par moi, on apprécie certainement comme il convient parmi nous ces inventaires périodiques, où les modestes représentants du travail intellectuel en province apportent

le contingent de leurs efforts et, pour ainsi parler, le bilan de leurs patientes études. C'est toujours avec une vive satisfaction sans doute que ces mêmes membres, qui ont eu l'honneur d'être vos délégués dans ces laborieuses assises, sont appelés à produire devant vous un compte-rendu sommaire des séances les plus intéressantes, puisque, par une exception qui honore à un haut degré la Société, leur premier devoir est de constater d'une manière pour ainsi dire uniforme quel accueil leur valent, au milieu de ces assemblées d'élite, la haute considération dont jouit la Société académique du Puy et l'estime incontestée acquise à ses efforts ; toutes choses, Messieurs, qui lui ont mérité bien des fois d'être donnée en exemple à d'autres corps savants et de voir la plupart de ses initiatives adoptées ou conseillées comme modèles à imiter partout.

Quand nous voyons en effet notre mode d'action, les procédés qui nous sont particuliers, la nature des encouragements que nous réservons à toute espèce de progrès et enfin les recherches historiques, archéologiques, paléontologiques, scientifiques, en un mot de toute sorte et de toute nature, répondre, pour ainsi parler, par avance à toutes les provocations, à toutes les instigations que les représentants les plus éminents des grands labeurs intellectuels multiplient dans les Congrès au profit de tous ; quand nous voyons que ce qu'on projette ailleurs comme un idéal relatif à poursuivre est déjà bien souvent réalisé parmi nous, il nous est bien permis, Messieurs, de concevoir, au nom de notre institution, un juste

sentiment de fierté ; et c'est, vous n'en doutez pas, un bien attrayant devoir pour votre délégué, d'avoir à vous rapporter tout l'honneur de l'accueil bienveillant, flatteur, exceptionnel, on peut le dire, l'honneur des distinctions toutes particulières qu'il n'a pu naturellement devoir qu'aux œuvres de la Société représentée par lui.

J'annonçais en commençant, Messieurs, l'intention de m'affranchir de tout préambule, et pourtant, vous le voyez, je me laisse volontiers retenir aux préliminaires. Ces préliminaires c'était, jusqu'à un certain point, ma dette vis-à-vis de vous tous ; mais je me hâte de passer sans transitions au compte-rendu rapide et sommaire de quelques-unes des séances du Congrès, en accusant d'avance une foule d'omissions nécessaires.

Bien que notre Société ait cet avantage digne d'envie, et qui lui est certainement envié, de voir dans son sein toutes les sciences plus ou moins amplement représentées, et de ne rester par conséquent étrangère à aucune spécialité scientifique ; bien que ce soit là précisément l'un des mérites qui la mettent le plus constamment et le plus heureusement en relief au dehors, puisque dans les branches les plus diverses du savoir, on peut à chaque instant apporter quelque tribut de sa part, et qu'il n'est pas de question où il ne soit permis de faire intervenir comme son contingent méritoire ou un nom ou une œuvre ; — la question agricole est cependant tout naturellement appelée à jouir, dans nos préoccupations comme dans nos sollicitudes, d'une prééminence que lui vaudront toujours,

parmi nous, la généralité des intérêts qui s'y rattachent et aussi le sentiment réel et consciencieux de notre premier devoir. Vous ne sauriez donc vous étonner que dans ces pages l'élément agricole ait le premier pas et tienne la plus large place.

La première question traitée dans le sein du Congrès permet d'ailleurs de résumer et de grouper tout ensemble presque tous les détails de ce que l'on peut appeler les intérêts d'actualité en agriculture.

Cette question était ainsi conçue :

Quels ont été les progrès de l'agriculture en 1857?

Vous voyez que le cadre était vaste, d'autant plus vaste, sans doute, qu'il comportait évidemment l'étude de ces points capitaux : y a-t-il eu progrès réel, progrès général, — et en quoi?

En quoi aussi, s'il n'y a pas eu tout le progrès désirable, si même, le progrès antérieur a subi quelque temps d'arrêt, en quoi peut-on constater et regretter particulièrement ce temps d'arrêt, et quelles en sont les causes?

Notre ancienne et précieuse connaissance, M. de Gourcy, cet infatigable prédicant de l'agriculture active, cet inspecteur général officieux de l'Europe agricole qu'on nommerait aussi volontiers le juif-errant du monde rural, s'il n'était mieux de l'appeler le fervent propagandiste de toute nouveauté utile, et plus juste de voir en lui l'apôtre dévoué d'une grande cause; M. de Gourcy, avec ce despotisme méritoire qu'il exerce pour pousser toujours les légions agricoles en avant, s'est chargé de montrer où était, selon lui, le progrès courant, chez quels maîtres il l'avait pu constater et

quels exemples de bonnes initiatives et de féconds efforts, quels exemples donnés par quelques-uns devaient, à son sens, devenir pour tous un impérieux conseil.

Plusieurs d'entre nous le savent, Messieurs, — M. de Gourcy n'y va pas de main-morte en fait de progrès. — Il ne tolère pas les transactions entre le passé et l'avenir, ni les transitions de quelque lenteur dans la marche qui va de la routine à la science. C'est un transformateur pressé, un améliorateur exigeant. Peut-être aussi, avec cette tactique bien connue, qui est trop souvent et en tout bien justifiable, demande-t-il d'abord beaucoup tout à la fois, pour obtenir modestement et graduellement un peu, — pour obtenir un peu et s'en contenter, hélas! — à défaut d'autre chose.

Vouloir suivre M. de Gourcy dans le détail complexe de son programme actuel, ce serait aller loin, — et je ne l'essaierai pas. Je me bornerai à rappeler quelques points de cet ordre du jour un peu absolu, donné par un excellent maître.

L'agriculture anglaise est le point de départ pour M. de Gourcy. En ce moment la machinerie agricole arrive en Angleterre, ou paraît tout au moins sur le point d'arriver à résoudre les plus ardus problèmes. M. de Gourcy a vu manœuvrer les grandes défonceuses à vapeur; la charrue à vapeur n'a pas encore gain de cause; elle l'aura.

En France, les moissonneuses n'ont eu qu'un très-douteux succès qui ressemble fort, dans beaucoup d'essais, à de nombreux échecs; — mais en Angleterre,

mais aux Etats-Unis surtout, les moissonneuses ont déjà droit de conquête dans le monde des champs. Pourquoi en France n'aurions-nous pas bientôt un même résultat?

Abordant ensuite les conditions plus pratiques qui pour nous ont un intérêt naturellement bien plus immédiat, M. de Gourcy multiplie les indications, toujours bonnes à recueillir de sa part, et dont la plupart de ses collègues s'estiment heureux de pouvoir profiter.

Dans cet ordre d'idées, toujours par rapport aux machines, notre voyageur agronome signale à côté des batteuses déjà renommées, quelquefois plus qu'elles ne le méritent, une machine plusieurs fois citée, mais qu'on ne met point peut-être encore à son rang véritable, celle de Gérard de Vierson, à la fois remarquable par son rendement et surtout par son peu d'exigence en fait de force motrice. M. de Gourcy recommande de même, comme une précieuse acquisition pour tous ceux qui reculeraient devant la dépense considérable que nécessite l'achat du grand rouleau-Croskill, un diminutif de ce précieux et énergique instrument, fabriqué par le sieur Legendre, constructeur à Saint-Jean-d'Angely, et qui ne coûte qu'un prix très-modéré. On le voit, M. de Gourcy tient aussi à se rapprocher des conditions les plus générales en France, en se préoccupant des besoins de la moyenne culture. C'est sous les mêmes rapports qu'il engage aussi tous les propriétaires qu'effraye le prix des grands semoirs à se procurer le petit semoir-Bodin, qui ne nécessite pas de grands frais d'acquisition et que M. de Gourcy a vu

néanmoins fonctionner de la manière la plus satisfaisante.

Enfin l'honorable membre tient à mentionner encore comme un excellent petit instrument à bon marché la herse-Dervau. Quant à des scarificateurs ou extirpateurs, la fabrique française en fournit aujourd'hui d'excellents, pas trop chers ; aussi tous les agriculteurs progressifs demandent-ils aujourd'hui à ces instruments les plus utiles services.

Comme progrès très-réel dans la question des bestiaux, M. de Gourcy a vu avec une vive satisfaction les croisements intelligents par la race Durham se multiplier sur une grande échelle et avec le plus incontestable succès. Contrairement à un préjugé général, il persiste à dire qu'il y a une race de Durham donnant des vaches essentiellement laitières ; il s'agit seulement de ne pas juger cette variété sur les autres.

L'introduction des béliers anglais southdowns ou cheviot a produit aussi sur beaucoup de points d'excellents résultats, et la question de la supériorité de ces types d'engraissement précoce ne saurait plus être aujourd'hui l'objet d'une sérieuse contestation.

Pour les végétaux, l'introduction du sorgho, dont les divers modes d'utilisation sont déjà bien connus de tous, l'introduction du lupin jaune, dont M. de Gourcy s'est fait et persiste à se faire le pressant propagateur ; la vulgarisation déjà étendue de plusieurs variétés de froments supérieurs, mais notamment du blé bleu ou blé de Noé, et enfin l'emploi des engrais les plus actifs, particulièrement du guano, constituent un ensemble de faits qui, s'ils ne réalisent pas tout progrès, en

fournissent néanmoins de nombreux et infaillibles éléments à tous les cultivateurs éclairés.

L'optimisme et l'intrépidité progressiste de M. de Gourcy ne sont pas restés sans trouver de vigoureux contradicteurs.

M. de Montreuil, qui pense en théorie comme M. de Gourcy, n'admet pourtant pas qu'on puisse demander à l'agriculture un bien vigoureux effort au moment où tous ses produits subissent une dépréciation continue et où par conséquent la condition des agriculteurs en général leur permet toujours moins d'avances.

M. Raudot va plus loin encore; il estime qu'avant de demander quels ont été les progrès de l'agriculture il eût fallu se demander d'abord s'il y avait eu un progrès quelconque. Il voit bien au contraire combien toutes les tentatives des agronomes les plus hardis sont paralysées forcément par les circonstances. Cette dépréciation des produits, justement signalée par M. de Montreuil, l'accroissement constant des frais de culture; cette plaie menaçante et qui préoccupe si vivement tous les hommes clairvoyants, la plaie de l'émigration rurale, du délaissement de la charrue par le plus grand nombre des ouvriers valides; cette dépopulation si rapide de nos campagnes, qui appellerait et qui devrait, dans le sein même du Congrès, provoquer une étude spéciale, voilà des faits peu concordants avec l'idée de progrès général dans le monde agricole. Sans doute la grande machinerie rurale serait un des palliatifs les plus indiqués pour parer au défaut de bras; mais convient-elle partout, dans notre système de culture morcelée et d'ailleurs dénuée de capital? Là

où d'autres voient une situation presque prospère, l'orateur trouve, lui, de sérieux périls que certaines tendances économiques toutes favorables aux grandes agglomérations urbaines, que la faveur toujours croissante et si démesurément dispendieuse accordée aux villes ne peut qu'aggraver sans relâche.

Ces hautes questions ont paru d'une telle importance que le Congrès a cru ne pas devoir en écourter la discussion, et que pour en faciliter l'étude il a nommé une commission spéciale chargée de faire un rapport sur l'émigration des campagnes.

La commission a dû se renfermer sur plusieurs des points qui lui étaient indiqués, tels que la centralisation excessive et la haute prééminence accordée toujours aux intérêts de la capitale, dans une réserve commandée par toutes les convenances. Et, toutefois, le Congrès, quand la discussion s'est reproduite en séance générale, n'a pas cru devoir taire les anxiétés des agriculteurs sur certaines tendances gouvernementales qui feraient prévaloir outre mesure et aux dépens de toutes les autres parties de la France, les intérêts de Paris, des grands centres industriels et de la population ouvrière des villes.

M. le comte du Moncel a fait pour les sciences ce que M. de Gourcy a fait pour l'agriculture, c'est-à-dire qu'il a, dans deux séances successives, expliqué, démontré, en ajoutant souvent l'expérimentation, les progrès des sciences physiques et surtout leur mise en œuvre par l'application.

Il résulte de cet exposé très-concluant, grâce au remarquable talent de vulgarisation de M. du Moncel, que

c'est encore presque exclusivement l'électricité qui joue le grand rôle dans le progrès de la science et qui se prête avec une fécondité et une flexibilité dont on peut tout attendre aux grandes et sérieuses applications industrielles. Des machines électriques d'une puissance tout-à-fait inespérée existent aujourd'hui et rendent les plus multiples services.

Quant à la télégraphie électrique, chaque jour lui apporte des perfectionnements nouveaux que la cherté des appareils, qu'il faudrait modifier ou remplacer à chaque instant, empêche seule d'être immédiatement utilisés.

M. du Moncel, en montrant des tronçons de câble électrique, a bien voulu exposer tout le travail de la pose du télégraphe sous-marin, et fait parfaitement comprendre à ses auditeurs ces opérations qui semblaient naguères fabuleuses. Je ne puis, à mon grand regret, le suppléer devant vous, en le suivant d'une façon suffisamment compétente dans sa démonstration.

En dehors de l'électricité même, bien des faits viennent encore prouver quel parti merveilleux et immédiat l'industrie tire presque instantanément de toutes les découvertes de la science. Jamais le contact de la science et de l'industrie; jamais, si on peut le dire, leur collaboration intime n'a semblé promettre de si immenses résultats et n'a tenu si rapidement ses promesses.

Sur un autre terrain, M. Guérin-Menneville, répondant à quelques questions plus ou moins motivées sur les résultats pratiques de la Société d'acclimatation, a

rappelé que déjà plusieurs des espèces végétales distribuées par les soins de la Société s'étaient propagées dans la culture. Chose plus importante, de grands animaux utiles, l'yack par exemple, ou vache à queue de cheval, animal également intéressant par la qualité de la chair, par sa faculté laitière, par la haute valeur de la toison, et par son aptitude à plusieurs genres de services domestiques, l'yack a multiplié et paraît devoir s'acclimater parfaitement dans les régions du Jura, où la Société l'a placé chez quelques-uns de ses membres. Tout présage de ce côté une précieuse conquête.

La Société va, de plus, comme tout le monde le sait, créer, grâce à la munificence de la ville, qui concède d'importants terrains au bois de Boulogne, un vaste établissement ou jardin d'acclimatation, où la multiplication des animaux qui semblent pouvoir rendre d'utiles services sera poursuivie sur une grande échelle.

M. Guérin signale, en outre, dans la spécialité scientifique qui est plus particulièrement l'objet de ses études, l'introduction et les chances de succès d'une nouvelle espèce de ver à soie, le bombyx du chêne. Le savant membre fait passer sous les yeux du Congrès des tissus d'une soie écrue provenant de ce ver, — tissus d'une force remarquable et probablement d'une solidité exceptionnelle.

Enfin parmi les conquêtes du règne végétal, il parle de l'introduction avec un plein succès du wellingtonia, ce vaste géant des forêts de la Californie, où un sujet appelé le père de la forêt, tombé sous l'effort des siècles, mesure plus de 130 mètres de hauteur.

Une communication écrite, lue au nom de M. Coste, fait connaître les travaux de pisciculture de l'honorable savant, dont les efforts se tournent en ce moment, d'après les instigations du gouvernement, vers la multiplication des crustacés et des coquillages.

M. Coste a mission d'organiser, sur plusieurs points du littoral, des parcs favorables à la reproduction des huîtres et des homards ou langoustes.

On a déjà obtenu, sous ce rapport, de très-curieux résultats au Collége de France, et au sein du Congrès même, dans des flacons apportés par M. Millet, nous avons vu des homards de tout âge et de toute dimension, obtenus artificiellement ; et les résultats de cette industrie sont déjà si importants qu'ils influent d'une notable façon sur les prix déjà bien diminués des homards.

Dans les sciences archéologiques et historiques les communications intéressantes n'ont pas manqué non plus.

Mais ici, il faut le dire, elles s'accompagnent le plus souvent de doléances. L'indifférence ou l'inintelligence d'un grand nombre de localités compromettent chaque jour des monuments lapidaires, des monuments épigraphiques surtout d'un haut intérêt. Les plaintes des membres du Congrès sont devenues jusqu'à ce point nombreuses, qu'une séance entière a été employée à discuter les moyens plus ou moins efficaces de conservation qui pourraient être employés.

M. le baron de Tocqueville, parlant d'un monument du plus haut intérêt historique et artistique, a signalé le château du mont Saint-Michel comme menacé

d'irréparables dégradations. Un membre du Conseil d'Etat, M. Boulatignier, a confirmé ces faits en reconnaissant qu'il fallait compter sans doute sur l'intervention de l'Etat pour des monuments de cette importance; mais que, pour ce qui n'avait qu'un intérêt purement scientifique, les hommes dévoués, les savants, les Sociétés devaient ne compter le plus souvent que sur elles. Qu'il fallait donc avoir au moins des abris pour y grouper les pierres qui sont des lettres de notre histoire.

Sous ce rapport, le Congrès en appelle avec insistance aux Sociétés savantes.

Dussent-elles se contenter d'un simple hangar, d'une de ces constructions légères et peu coûteuses que les chemins de fer ont multipliées, il faut qu'elles fassent elles-mêmes ou qu'elles parviennent à déterminer les municipalités à faire quelque chose, et à ne pas laisser, comme on l'a vu à Grenoble, des pierres sculptées d'un intérêt incontestable à la portée des passants et des voituriers qui s'en servent pour caler les roues des charrettes.

Au milieu de ce concert de doléances énergiques, la Société du Puy, ses œuvres et ses tendances ne pouvaient pas manquer de mériter et de recevoir une mention d'approbation exceptionnelle. Il se trouvait en effet encore ici qu'on avait fait parmi nous bien plus que ce minimum d'efforts pour la conservation d'objets précieux qu'on supplie, et quelquefois vainement, tant d'autres Sociétés de faire. J'ai dû, de plus, signaler à ce sujet les fouilles nouvelles et fructueuses accomplies par la Société, sous la direction si bien inspirée

de notre collègue M. Aymard ; et c'est dans cette séance où j'ai eu aussi l'occasion de rappeler, comme un bon exemple à imiter au profit de toute espèce de monuments précieux, l'*Album photographique* de MM. Aymard et Malègue, que M. l'honorable directeur des Congrès a fait connaître à l'assemblée qu'une médaille d'argent était décernée à notre zélé vice-président.

Je ne pouvais pas non plus ne point signaler au Congrès les bons résultats déjà obtenus parmi nous et surtout ceux qu'il est permis d'espérer ultérieurement de l'organisation et des recherches de notre commission des études historiques et paléographiques.

Cette création a paru contenir le germe de développements si utiles et si visiblement désirables, qu'agrandissant le cadre de notre première pensée, le Congrès a cru devoir trouver là l'occasion d'émettre un vœu pour que le ministère de l'instruction publique favorisât de tout son pouvoir, à l'aide des allocations surtout en faveur des publications qui pourraient être faites par de semblables comités, et leur institution et leur développement.....

J'ai annoncé beaucoup d'omissions en commençant, Messieurs, et près de finir, j'ai certainement à m'excuser encore de vous donner, comme compte-rendu d'une session des plus laborieuses et des mieux remplies, cet aperçu rapide et superficiel.

Mais vous voudrez bien vous rappeler que les vrais comptes-rendus du Congrès des délégués forment un volume, — et qu'ils sont l'œuvre d'autant de Secrétaires qu'il y a de grandes spécialités.

Je n'ai et ne puis avoir, vous le sentez, ni l'ambition

d'un si vaste cadre, ni la prétention à autant d'aptitudes, et, si incomplètes que soient ces notes, je dois les terminer en répétant, comme je le pense en toute sincérité, que les distinctions accordées dans ces réunions savantes à votre mandataire, sont votre fait et non le sien, et qu'en m'appelant d'abord aux fonctions de Secrétaire-général, puis à l'honneur de m'asseoir, en séance générale, au fauteuil de la Présidence où je précédais M. Drouyn de L'huys et succédais à M. de Montalembert, c'est en faveur de la Société académique du Puy que le Congrès voulait rendre un très-précieux témoignage.

Dans une autre séance, M. de la Tréhonnais a donné au Congrès communication d'un nouveau projet d'organisation du crédit foncier, étudié en Angleterre et dont il venait à l'instant même de s'entretenir longuement avec l'Empereur.

Enfin M. Gossin, créateur de l'école d'agriculture organisée à Beauvais sous les auspices de la Société d'agriculture de l'Oise et de son honorable Président, M. le comte de Tocqueville, a fait une communication des plus intéressantes sur les besoins et la possibilité de multiplier l'enseignement agricole. Cette communication a fourni matière à une ample discussion, où les hommes les plus éminents ont été d'accord pour demander la vulgarisation à tous les degrés de l'enseignement agricole, et appeler toutes les sollicitudes sociales sur ces populations rurales si dignes d'intérêt et qui sont la force de la vraie France.

POÉSIES

Par M. François BERNARD

Membre résidant

I

SOUVENIR

DÉDIÉ A MON CONFRÈRE ET AMI M. VIBERT

Pour le remercier de sa jolie Vue du Puy et de l'épître gracieuse qui en accompagnait l'envoi, en janvier 1855

Vergiss mein nicht.

Comme la corolle modeste
Qui reflète l'azur céleste
Et que l'âme nomme *Aimez-moi*,
Parmi les fleurs de poésie
Qui me parfument d'ambroisie,
L'une murmure : « Souviens-toi ! »

Salut à cette fleur sans tache!
Le doux sentiment qui l'attache,
Comme un fil de Vierge, à mon cœur,
D'un charme si pur l'environne
Qu'en la trouvant dans ma couronne,
Je me dis : N'est-ce pas ma sœur?

« Souviens-toi! » Telle est la pensée
Qui de mon front s'est élancée
En relisant tes vers chéris,
Au verso d'une blanche page
Où tu fis revivre l'image
Du site gracieux d'Anis.

Peintre charmant! heureux poète!
L'art, qui choisit son interprète,
Mit sur ta tête deux rayons. —
Moins prodigue envers moi, la Muse
M'abandonna la cornemuse,
Qui jette au vent d'agrestes sons.

RÉPONSE DE M. VIBERT

MEMBRE RÉSIDANT, DIRECTEUR DU MUSÉE

A MON AMI ET CONFRÈRE M. F. BERNARD

PSALMODIE

Ami, tu prétends que la Muse
Ne te donna, pour instrument,
Qu'une champêtre cornemuse,
Dont l'écho gémit tristement.

Pourquoi médire de la Muse,
Ingrat? Quand ton doigté charmant
Fait résonner la cornemuse,
On adore cet instrument.

Lyre, théorbe et cornemuse
Obéissent également
Au diapason d'une Muse
Qui divinise l'instrument.

Tes chants attestent que la Muse
Te servit amoureusement;
Et qu'en t'offrant la cornemuse,
Son âme était dans l'instrument.

II

A M. Louis de VINOLS

Membre de la Société académique du Puy

MA SOUVERAINE

Sirvente de Pons de Chapteuil en l'honneur de Souveraine de Rochebaron (1)

Mon Dieu, mon Roi, ma Dame.

Forêts, grands monts, torrents que l'on entend mugir,
Vallons délicieux où l'amour me ramène,

(1) L'auteur de ces strophes en a emprunté le sujet et l'inspiration au beau roman historique de M. L. de Vinols, *Le Velay au moyen-âge*.

Berceau de mon enfance où je reviens mourir,
Parmi tous les trésors chers à mon souvenir,
Vous me gardiez ma Souveraine !

J'ai vu la mer d'azur aux flots harmonieux
Des Césars d'Orient baigner la cité reine ;
Mais l'onde qu'illumine un soleil radieux,
Les vastes horizons, rien ne vaut à mes yeux
Un regard de ma Souveraine !

J'ai combattu cent fois l'Infidèle maudit :
Sous les coups de la mort mon âme était sereine ;
Le cliquetis du fer, le coursier qui bondit
Etaient mes seuls amours.—En ce temps, qui m'eût dit
Quelle serait ma Souveraine !

Sur mon front a passé le simoun dévorant,
Qui roule en tourbillons les débris qu'il entraîne.
Aux épreuves du sort mon cœur indifférent
Battait pour les Saints-Lieux. — Il tressaille à présent
A la voix de ma Souveraine !

Quand la lance et l'épée ont rempli leur devoir,
Que le sang ennemi coule à flots dans l'arène,
Blessés ! de tendres soins raniment votre espoir. —
Moi, contre tous les maux je ne voudrais avoir
Qu'un souris de ma Souveraine !

La dame du vainqueur couronne son retour,
La dame du vaincu sait adoucir sa peine.
Si l'aveugle destin doit me trahir un jour,
J'irai le défier dans le riant séjour
Où m'apparut ma Souveraine !

Valeureux chevaliers, dont le cœur noble et fort
Invoquait aux combats sa belle suzeraine,
Est-il un seul de vous qui n'aime avec transport
Dieu, son roi, son pays, et jusques à la mort
Puisse oublier sa Souveraine !

III

REMERCIMENT

A Mademoiselle Louise C...

SONNET.

Je garde cette jolie pièce de vers sur un lit *de soie et de rose* que vient de lui construire ma fille....
(Extrait d'une lettre de M. C...)

L'un de mes chers oiseaux, échappé de la cage,
En poursuivant la gloire égara son chemin. —
C'était l'hiver : pour lui, point d'asile au bocage ! —
Vous le prîtes dans votre sein.

Un nid reçut l'oiseau fatigué du voyage,
Nid *de soie et de rose !* un véritable écrin !...
Là, sous votre regard, mieux que sous le feuillage,
Il fredonne son gai refrain.

Il chante tout le jour ; votre souris l'effleure.
Qu'importe désormais qu'un fantôme le leurre ;
Que la gloire tarde à venir :

Ce doux nid qu'ont bercé l'innocence et la grâce,
Laissera dans son cœur une riante trace,
Où vivra votre souvenir !

IV

LA MUSE AU RETOUR DE L'HIVER

Lue à la Société académique du Puy, dans sa séance de décembre 1858.

Où riaient tant de fleurs, de soleil, de gaîté,
Rien, plus rien ; tout a fui comme un songe d'été.
H. MOREAU.

Lorsque s'en vont à tire-d'aile
Et les beaux jours et l'hirondelle,
Muse, tu chantes sur mon seuil !
Je reconnais ta voix charmante
Malgré le vent, qui se lamente
A travers la campagne en deuil.

« Ami, » — dis-tu, frôlant ma porte
Du bout de ton aile d'argent, —
« Ouvre à la Muse, qui t'apporte
» La lyre chère à l'indigent.

» Il va neiger : d'épaisses nues
» Assombrissent l'azur des cieux ;
» L'oiseau s'enfuit des branches nues,
» Portant ailleurs ses chants joyeux.

» Pour les fleurs que ta main arrose,
» J'avais imploré le destin :
» Vœu superflu ! — L'hiver morose
» Fauche sans pitié ton jardin.

» Ouvre-moi ! — La douce espérance
» Répand sa lueur dans mes chants ;
» Je tends les bras à la souffrance ;
» Je ne suis dure qu'aux méchants ;

» Pour alléger sa vie amère,
» Je souris à l'infortuné ;
» Et j'apprends à la jeune mère
» L'air qui berce son nouveau-né.

» Tu sais de la Vierge divine
» Combien le nom a de douceur :
» Je le murmure à l'orpheline,
» Qui la prend pour mère et pour sœur.

» Ouvre-moi ! — Partageant tes veilles
» Solitaires, au coin du feu,
» Je te peindrai, dans leurs merveilles,
» L'amour pur, la nature et Dieu ! »

— Viens donc, messagère céleste !
Que n'ai-je, sous mon toit modeste,
Un trône pour te recevoir !

Mais tu souris, car tu préfères
Aux vaines grandeurs les misères,
La chaumière au noble manoir.

O Muse gracieuse et bonne,
Laisse tomber de ta couronne
Sur mon front pâle quelques fleurs,
Corolles de la poésie,
Où l'âme puise l'ambroisie
Dont elle charme ses douleurs.

MERCURIALES

DE LA

HAUTE-LOIRE

PAR M. CH. PELLISSIER DE LOM

Employé à la Préfecture.

1857-1858

JANVIER ET FÉVRIER.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'ISSINGEAUX
			fr. c	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de JANVIER.	céréales [l'hect.]	froment,	33 72	33 50	27 96
		méteil,	28 82	»	»
		seigle,	23 67	24 50	23 67
		orge,	19 39	19 75	18 44
		avoine,	11 18	11 25	11 08
	légumes [l'hect.]	pois,	22 50	»	»
		lentilles,	42 50	»	»
		haricots,	34 50	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		6 05	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 56	» 90	» 95
		veau,	1 10	» 85	1 »
		mouton,	1 19	1 »	1 »
		porc,	1 60	1 20	»
FÉVRIER.	céréales [l'hect.]	froment,	32 56	33 »	29 60
		méteil,	28 45	»	»
		seigle,	23 95	23 81	23 41
		orge,	20 58	20 06	20 03
		avoine,	11 50	11 06	11 64
	légumes [l'hect.]	pois,	20 62	»	»
		lentilles,	41 50	»	»
		haricots,	33 50	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		6 92	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 86	»
		vache,	1 10	» 86	1 »
		veau,	1 15	» 80	1 »
		mouton,	1 25	1 »	1 »
		porc,	1 60	1 20	»

MARS ET AVRIL.

PRODUITS.			MARCHÉS. DU PUY	DE BRIOUDE	D'YSSINGEAUX
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de MARS.	céréales [l'hect.]	froment,	31 95	31 »	30 50
		méteil,	27 68	»	»
		seigle,	23 42	23 12	23 20
		orge,	20 75	20 06	20 92
		avoine,	11 42	11 »	11 99
	légumes [l'hect.]	pois,	22 50	»	»
		lentilles,	45 »	»	»
		haricots,	35 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		6 62	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 10	» 90	» 95
		veau,	1 05	» 90	1 »
		mouton,	1 50	1 »	1 »
		porc,	1 75	1 20	»
AVRIL.	céréales [l'hect.]	froment,	33 08	31 17	30 36
		méteil,	29 25	»	»
		seigle,	24 74	22 75	24 07
		orge,	21 81	19 50	22 78
		avoine,	11 99	10 75	12 25
	légumes [l'hect.]	pois,	23 75	»	»
		lentilles,	47 50	»	»
		haricots,	35 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		7 17	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 10	»
		vache,	1 10	1 05	1 »
		veau,	1 10	1 10	1 »
		mouton,	1 30	1 22	1 »
		porc,	1 80	1 46	»

MAI ET JUIN.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c
PRIX MOYEN pour le mois de MAI.	céréales [l'hect.]	froment,	33 03	31 37	32 25
		méteil,	29 63	»	»
		seigle,	24 76	22 54	24 91
		orge,	22 10	19 »	23 75
		avoine,	11 91	11 12	12 64
	légumes [l'hect.]	pois,	23 93	»	»
		lentilles,	47 50	»	»
		haricots,	35 41	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		7 25	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 10	»
		vache,	1 10	1 10	» 90
		veau,	1 13	1 10	» 90
		mouton,	1 45	1 52	1 »
		porc,	1 90	1 45	»
JUIN.	céréales [l'hect.]	froment,	31 16	29 62	29 30
		méteil,	27 59	»	»
		seigle,	23 54	22 50	23 58
		orge,	22 »	20 50	21 40
		avoine,	11 93	11 87	12 85
	légumes [l'hect.]	pois,	23 25	»	»
		lentilles,	50 62	»	»
		haricots,	36 12	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		7 62	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 10	1 »	1 »
		veau,	1 20	1 »	1 »
		mouton	1 50	1 20	1 »
		porc,	1 90	1 40	»

JUILLET ET AOUT.

PRODUITS.			MARCHES DU PUY.	MARCHES DE BRIOUDE	MARCHES D'ISSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de JUILLET.	céréales [l'hect.]	froment,	29 15	25 95	27 84
		méteil,	26 65	»	»
		seigle,	22 47	20 »	21 85
		orge,	20 95	18 50	22 42
		avoine,	12 75	11 75	14 29
	légumes [l'hect.]	pois,	22 50	»	»
		lentilles,	49 37	»	»
		haricots,	55 75	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		7 95	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 10	» 90	» 90
		veau,	1 11	» 90	» 90
		mouton,	1 41	1 02	1 »
		porc,	1 90	1 40	»
AOUT.	céréales [l'hect.]	froment,	27 25	24 04	24 65
		méteil,	25 02	»	»
		seigle,	20 58	17 56	20 46
		orge,	16 62	15 47	15 51
		avoine,	10 55	10 12	11 57
	légumes [l'hect.]	pois,	25 66	»	»
		lentilles,	41 06	»	»
		haricots,	55 54	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		7 25	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	1 05	» 90	» 90
		mouton,	1 19	» 95	1 »
		porc,	1 90	1 40	»

SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'ISSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de SEPTEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	24 65	22 »	24 53
		méteil,	22 09	»	»
		seigle,	19 20	18 75	19 51
		orge,	14 97	14 75	15 22
		avoine,	9 87	9 25	11 24
	légumes [l'hect.]	pois,	24 75	»	»
		lentilles,	41 12	»	»
		haricots,	35 62	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		5 87	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	1 10	» 90	» 90
		mouton,	1 10	» 90	» 90
		porc,	1 90	1 25	»
OCTOBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	25 66	21 85	22 89
		méteil,	21 07	»	»
		seigle,	18 18	18 51	19 42
		orge,	13 85	13 29	15 55
		avoine,	9 43	9 25	10 58
	légumes [l'hect.]	pois,	25 58	»	»
		lentilles,	43 01	»	»
		haricots,	35 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 56	»	»
	viandes [l'hect.]	bœuf,	»	» 95	»
		vache,	1 »	» 95	» 95
		veau,	1 10	» 95	» 95
		mouton,	1 10	» 92	» 95
		porc,	1 90	1 35	»

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de NOVEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	25 58	21 18	22 84
		méteil,	21 25	»	»
		seigle,	18 52	16 81	20 24
		orge,	15 25	12 67	14 75
		avoine,	9 81	9 37	10 07
	légumes [l'hect.]	pois,	27 87	»	»
		lentilles,	44 49	»	»
		haricots,	55 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		2 75	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 »	1 »	» 95
		veau,	1 10	1 »	» 95
		mouton,	1 10	1 »	» 95
		porc,	1 90	1 20	»
DÉCEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	22 66	19 68	21 58
		méteil,	19 54	»	»
		seigle,	16 74	17 06	18 21
		orge,	15 68	13 62	14 88
		avoine,	9 56	8 62	9 86
	légumes [l'hect.]	pois,	50 »	»	»
		lentilles,	42 18	»	»
		haricots,	55 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 56	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 95	»
		vache,	1 »	» 95	» 90
		veau,	1 10	» 95	» 95
		mouton,	1 10	» 95	» 95
		porc,	1 82	1 20	»

Etats dressés par le même, et présentant : 1° le résultat des expériences faites en décembre 1856, dans le département, pour constater le poids légal des grains de la même année; 2° la contenance en litres et décilitres du quintal métrique de ces grains :

FROMENT.						SEIGLE.					
1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.		1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
78 974	126 6	75 633	132 2	73 129	136 7	72 330	138 2	69 583	143 7	67 040	149 1

ORGE.						AVOINE.					
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
60 170	166 1	57 044	175 2	54 714	182 7	49 264	202 9	44 700	223 7	41 445	241 2

JANVIER ET FÉVRIER.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'ISSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de JANVIER.	céréales [l'hect.]	froment,	22 04	20 12	20 26
		méteil,	19 »	»	»
		seigle,	15 91	16 43	17 98
		orge,	13 55	12 57	15 56
		avoine,	8 87	8 75	10 54
	légumes [l'hect.]	pois,	24 »	»	»
		lentilles,	44 »	»	»
		haricots,	35 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 46	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	1 »	» 90	» 95
		mouton,	1 »	1 03	» 95
		porc,	1 70	1 10	»
FÉVRIER.	céréales [l'hect.]	froment,	20 68	20 56	19 95
		méteil,	18 19	»	»
		seigle,	14 98	16 18	17 15
		orge,	13 75	11 87	15 66
		avoine,	9 06	9 51	10 20
	légumes [l'hect.]	pois,	25 »	»	»
		lentilles,	47 50	»	»
		haricots,	35 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		5 18	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 05	» 90	» 90
		veau,	1 12	» 90	» 90
		mouton,	1 25	1 10	1 »
		porc,	1 70	1 10	»

MARS ET AVRIL.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de MARS.	céréales [l'hect.]	froment,	20 22	19 56	19 15
		méteil,	18 58	»	»
		seigle,	14 36	14 81	16 56
		orge,	13 48	11 93	15 37
		avoine,	9 12	9 12	10 69
	légumes [l'hect.]	pois,	25 »	»	»
		lentilles,	47 87	»	»
		haricots,	35 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		5 25	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 10	» 90	» 90
		veau,	1 »	» 90	1 »
		mouton,	1 32	1 07	1 »
		porc,	1 70	1 25	»
AVRIL.	céréales [l'hect.]	froment,	19 55	18 56	18 95
		méteil,	17 98	»	»
		seigle,	13 74	14 18	15 46
		orge,	12 74	11 06	13 58
		avoine,	8 87	9 »	9 54
	légumes [l'hect.]	pois,	23 75	»	»
		lentilles,	44 37	»	»
		haricots,	34 75	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 50	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	1 10
		vache,	1 05	» 90	» 80
		veau,	» 95	» 80	» 90
		mouton,	1 37	1 15	» 90
		porc,	1 67	1 10	»

MAI ET JUIN.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c
PRIX MOYEN pour le mois de MAI.	céréales [l'hect.]	froment,	19 56	18 35	17 42
		méteil,	17 63	»	»
		seigle,	14 »	14 04	14 81
		orge,	12 72	10 72	12 13
		avoine,	8 85	9 81	7 66
	légumes [l'hect.]	pois,	21 04	»	»
		lentilles,	41 25	»	»
		haricots,	29 58	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 25	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	1 »	» 90	1 »
		mouton,	1 30	1 20	1 »
		porc,	1 60	1 20	»
JUIN.	céréales [l'hect.]	froment,	21 05	19 87	17 60
		méteil,	18 92	»	»
		seigle,	14 92	14 31	15 02
		orge,	15 56	12 06	14 70
		avoine,	9 95	10 68	10 61
	légumes [l'hect.]	pois,	22 »	»	»
		lentilles,	45 »	»	»
		haricots,	51 57	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 87	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 90	»
		vache,	1 »	» 90	» 90
		veau,	» 92	» 85	» 95
		mouton	1 30	1 10	1 »
		porc,	1 60	1 10	»

JUILLET ET AOUT.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE.	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de JUILLET.	céréales [l'hect.]	froment,	21 69	19 56	18 37
		méteil,	19 64	»	»
		seigle,	15 80	15 75	15 15
		orge,	14 62	11 95	15 »
		avoine,	11 49	12 18	11 19
	légumes [l'hect.]	pois,	24 79	»	»
		lentilles,	47 33	»	»
		haricots,	35 91	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		7 62	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 80	»
		vache,	1 »	» 80	» 90
		veau,	» 90	» 80	1 »
		mouton,	1 16	1 »	1 »
		porc,	1 60	1 10	»
AOUT.	céréales [l'hect.]	froment,	19 60	18 31	17 25
		méteil,	17 90	»	»
		seigle,	14 24	13 31	14 26
		orge,	13 31	12 37	12 18
		avoine,	9 93	10 06	9 94
	légumes [l'hect.]	pois,	25 »	»	»
		lentilles,	43 31	»	»
		haricots,	35 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		5 06	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 80	»
		vache,	1 »	» 80	» 90
		veau,	» 92	» 85	» 95
		mouton,	1 07	» 90	1 »
		porc,	1 60	1 10	»

SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'ISSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de SEPTEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	17 98	16 87	17 25
		méteil,	16 95	»	»
		seigle,	15 40	15 »	15 82
		orge,	12 46	10 75	12 57
		avoine,	9 48	9 62	9 80
	légumes [l'hect.]	pois,	25 33	»	»
		lentilles,	43 »	»	»
		haricots,	35 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 70	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 80	»
		vache,	» 90	» 80	» 90
		veau,	1 »	» 90	» 95
		mouton,	» 90	» 90	» 95
		porc,	1 60	1 »	»
OCTOBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	17 82	17 64	16 37
		méteil,	16 75	»	»
		seigle,	12 99	12 85	13 22
		orge,	11 91	10 82	11 75
		avoine,	8 75	8 64	9 65
	légumes [l'hect.]	pois,	24 50	»	»
		lentilles,	43 »	»	»
		haricots,	35 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		2 62	»	»
	viandes [l'hect.]	bœuf,	»	» 80	»
		vache,	» 90	» 80	» 90
		veau,	1 »	» 80	» 90
		mouton,	» 90	» 85	» 90
		porc,	1 60	1 »	»

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de NOVEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	17 87	17 »	16 56
		méteil,	16 75	»	»
		seigle,	12 95	13 12	13 55
		orge,	11 95	11 25	10 84
		avoine,	9 18	8 62	8 76
	légumes [l'hect.]	pois,	24 »	»	»
		lentilles,	43 18	»	»
		haricots,	34 50	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		2 81	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 80	»
		vache,	» 90	» 80	» 80
		veau,	1 »	» 90	» 90
		mouton,	» 90	» 80	» 90
		porc,	1 60	1 »	»
DÉCEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	18 77	17 15	16 38
		méteil,	17 14	»	»
		seigle,	13 30	13 18	13 06
		orge,	12 25	11 62	10 45
		avoine,	9 30	8 93	8 73
	légumes [l'hect.]	pois,	24 »	»	»
		lentilles,	43 75	»	»
		haricots,	33 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 50	»	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	» 80	»
		vache,	» 90	» 80	» 80
		veau,	1 »	» 85	» 90
		mouton,	» 90	» 85	» 90
		porc,	1 60	» 95	»

Etats dressés par le même, et présentant : 1° le résultat des expériences faites en décembre 1856, dans le département, pour constater le poids légal des grains de la même année ; 2° la contenance en litres et décilitres du quintal métrique de ces grains :

FROMENT.						SEIGLE.					
1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.		1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
78 990	126 8	75 649	132 4	73 145	136 6	72 225	138 4	69 158	145 9	66 915	149 4
ORGE.						AVOINE.					
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
59 289	168 4	56 188	177 9	53 855	185 7	48 914	204 4	44 550	225 7	41 095	245 5

OUVRAGES REÇUS

PENDANT L'ANNÉE 1857

A

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1854-55.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, tom. IX, 1855.

Académie des sciences et arts de Lyon.

Annuaire de la Société météorologique de France, 1856.

Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, 1856-57.

Annales archéologiques de Didron, 1856.

Annales de la Société d'agriculture de la Gironde, 1856.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande.

Annales de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, 1855.

Annuaire de l'Institut des provinces, 1857.

Annales de l'académie de la Rochelle, 1855.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, 1856.

Annales de la Société académique de Mantes, 1856.

Annales de la Société impériale d'agriculture du département de la Loire, 1857.

Analyse des procès-verbaux du Conseil général de la Haute-Loire, de l'an VIII à l'année 1841, publiée par Adalbert Frout de Fontpertuis, chef de cabinet de M. le Préfet, 1 vol. in-8°.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, tom. IX, 1856.

Almanach du Sud-Est, journal agricole et horticole pour l'année 1858.

B

Bon Cultivateur (le), publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy, 1856-57.

Bulletin de la Société impériale zoologique d'acclimatation, 1856-57.

Bulletin de la Société d'agriculture du Cher, 1856.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1856-57.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, 1856-57.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1856-57.

Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin, 1856.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et des arts de Saint-Etienne (Loire), 1856.

Bulletin de la Société agricole et industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne, 1856.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1855-56.

Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement d'Alais (Gard), 1856.

Bulletin des travaux de la Société d'agriculture de Saint-Germain-en-Laye.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture et des Comices agricoles de l'Hérault, 1856.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, 1856.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1856-57.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture du Gers, 1857.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, 1856.

Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne.

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 1855-56.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, 1857.

Bulletin de la Société de médecine de Besançon, 1856.

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1857.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 1856.

Bulletin de la Société libre de la Seine-Inférieure, 1856.

Exposition universelle de 1855.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, 1857.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, 1857.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube 1857.

Bulletin de la Société académique de Laon.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires 1857.

Bulletin agricole du Pas-de-Calais, 1857.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture de la Loire-Inférieure, 1857.

Bulletin des séances de la Société météorologique de France, 1857.

C

Culture (de la) de la betterave, considérée au point de vue de son influence sur la production du blé, par le docteur Jusseraud.

Cabinet (le) historique 1856-57.

Communication sur la pomme de terre Chardon, adressée à la Société impériale et centrale d'agriculture à Paris.

Catalogue de la bibliothèque et de l'herbier, riche de 4,000 plantes, de M. Desvaux.

Considérations sur la situation morale de la France, d'après les statistiques criminelles, par M. Enjubault.

Communication adressée à la Société d'agriculture impériale et centrale de Paris, par M. Dugrip.

Cours familier de littérature, un entretien par mois, par M. de Lamartine. Donné par le Gouvernement.

Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Nancy, année 1855-56, lu dans la séance du 19 octobre 1856.

Considérations générales appliquées à l'hygiène publique et privée pendant le cours d'une épidémie de choléra asiatique, par le docteur Bourgogne.

Célébrités contemporaines en France, par Gavarni. Donné par le Gouvernement.

Catacombes de Rome. Donné par le Gouvernement.

Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Nantes, 1856.

Crédit (du) européen, par M. Manuel de Valdouer. Brochure in-8o.

Compte-rendu de l'Académie du Gard.

Conseil général du département de la Haute-Loire, session de 1857.

Compte, au premier juillet 1856, des recettes et des dépenses du département de la Haute-Loire, ordinaires, facultatives, extraordinaires et spéciales de l'exercice 1855.

E

Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle, 1855.

Etudes sur les beaux-arts, depuis leur origine jusqu'à nos jours, par E. de Mercey. Donné par le Gouvernement.

Etude médico-philosophique sur la coutume de coucher deux, par le docteur Fulgence Fiévée de Jeumont.

Essai sur les monnaies des Arverni, par M. Peghoux. Broch. in-8°.

F

Fabrique de machines à battre les grains, à battage tangent.

Feuille du cultivateur forézien, publié par la Société d'agriculture de Montbrison (Loire), 1856.

G

Guide pour la préservation des vignes, par la méthode préventive, par M. A. Vialles.

H

Histoire de la ville de Vic-Fezensac. Broch. in-8°, cahier.

Histoire numismatique de la révolution Française, avec planches. Donné par le Gouvernement.

Histoire instructive et religieuse du Puy, capitale du Velay, par Mazoyer. Broch. in-12.

I

Instruction populaire sur le soufrage des vignes, par le docteur Frédéric Cazalis, broch. in-8°.

Institution des sourds-muets, des sourds-parlants, des entendants-muets et des enfants arriérés des deux sexes, fondée à Nancy et dirigée par M. Piroux.

J

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture, 1856-57.

Journal de la morale chrétienne.

Journal d'agriculture pratique, 1856.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège.

M

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1855.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1856.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Supplément à l'année 1855.

Moniteur (le) des Comices et des cultivateurs 1856-57.

Mémoires de l'académie impériale de Metz, 1855-56.

Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg, 1856.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, 1855-55.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Mandement de Mgr de Morlhon, évêque du Puy, pour le carême de 1857.

Maladie de la vigne, par le docteur Frédéric Cazalis.

Maladie de la vigne, expliquée par la théorie de Rozier et de Bose, sur la taille et l'ébourgeonnement.

Maladie du poirier, comparée à celle de la vigne, par Le Roy-Mabile.

Manière la plus profitable d'élever les vers à soie, et du meilleur moyen de diminuer les dommages occasionnés par la muscardine, par Auguste Bossi.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne 1855-56.

Mémoires de l'académie impériale de Toulouse, 1856.

Montataire. Saint-Leu d'Esserent.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 1854-55-57.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Mémoires de l'académie des sciences d'Aix, 1857.

N

Notes sur l'agriculture des cantons granitiques du département de la Lozère.

Nonnos. Les Dionysiaques ou Bacchus; poème en quarante-huit chants, grec et français, rétabli, traduit et commenté par le comte de Marcellus. Donné par le Gouvernement.

Notice historique de la ville de Mirande.

Notice pomologique ; liste synonymique des diverses variétés du poirier, anciennes, modernes, nouvelles, par M. de Liron d'Airolles.

Notice sur l'établissement hydrothérapique d'Auvergne, suivie d'un résumé des résultats obtenus dans cette maison de santé, fondée à Brioude par M. Andrieux, de Brioude.

Notice historique de Notre-Dame de Gaillon, par M. l'abbé de Montlezun, chanoine d'Auch et du Puy.

O

Orient (l'), par Eugène Flandin. Donné par le Gouvernement.

P

Portraits inédits d'artistes français, texte par P. de Chenevières, lithographies par Frédéric Legrip.

Paléographie des chartes et des manuscrits du Xe au XVIIe siècle, par Alphonse Chassant.

Publications agricoles et horticoles de la Société impériale d'agriculture de Douai, 1856-57.

Q

Question (la) du pot au feu, par Victor Borie, organisation du commerce des viandes.

R

Revue des beaux-arts, 1856-57.

Recueil des actes administratifs de la Haute-Loire.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, année 1854.

Revue agricole industrielle de la Société impériale et littéraire d'agriculture de Valenciennes, 1856-57.

Rapport d'une commission de la Société d'agriculture de Vaucluse, sur les opérations hydroscopiques de MM. Martin et Bompuis.

Revue générale de l'année, par le docteur Frédéric Cazalis.

Revue de l'art chrétien.

Rapports du jury mixte international, publiés sous la direction de son Altesse Impériale le prince Napoléon, président de la Commission impériale. Donné par le Gouvernement.

Recherches historiques, biographiques et littéraires sur le peintre Lantara, avec la liste de ses ouvrages, par Emile de la Chavignerie. Donné par le Gouvernement.

Revue universelle des arts, par Paul Lacroix. Donné par le Gouvernement.

Réponse au rapport de M. le docteur Debons, sur un mémoire adressé à la Société d'agriculture de Valenciennes, 1857.

Règlement (du) des gages des domestiques loués à l'année et du livret agricole, par le docteur Frédéric Cazalis.

Recueil de l'académie des Jeux floraux, 1857.

Recueil agronomique publié par les soins de la Société d'agriculture, sciences de Tarn-et-Garonne.

Revue archéologique ou Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'etude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen-âge.

Réfutation de la méthode répressive pour le soufrage des vignes.

Rapport de M. Jusseraud, présenté au nom de la Commission instituée pour le concours des exploitations rurales pour la prime d'honneur dans le département de la Lozère, et lu en séance solennelle à Mende, 4 juin 1857.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, 1856.

Recueil des actes de l'Académie impériale de Bordeaux.

Revue des Sociétés savantes, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes, 1857.

Recueil des publications de la Société havraise 1855-56.

Recueil de l'Académie impériale de Bordeaux, 1856.

Rapport sur l'exposition universelle de 1855, présenté à Sa Majesté l'Empereur par Son Altesse Impériale le prince Napoléon, président de la commission. Donné par le Gouvernement.

S

Société des antiquaires de l'Ouest, vingt-deuxième séance publique annuelle.

Société des antiquaires de la Morinie, bulletin historique, 1856.

Séance publique de l'Académie des sciences d'Aix, 1857

Société linnéenne de Bordeaux, séance publique d'hiver, discours d'ouverture par M. Charles des Moulins.

Société de Zurich : Mémoires sur les monnaies des rois de la Bourgogne transjurane, 1856.

— Inscriptiones confœderationis Helvetiæ latinæ edidit Theodorus Mommsen.

Société d'agriculture d'Alger 1857.

T

Travail (du) scientifique. Discours prononcé à l'ouverture de la séance linnéenne de Bordeaux, 1856, par M. Charles des Moulins.

Travaux (précis analytique des) de l'Académie impériale de Rouen, 1855-1856.

U

Utilité (de l') des expériences comparatives sur la valeur productive des diverses variétés de céréales, suivi de quelques mots sur l'état de l'agriculture dans la Lozère et sur le Causse-Méjean, par le docteur Frédéric Cazalis.

V

Vie des saints évêques d'Auch, par M. de Montlezun, chanoine d'Auch.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT L'ANNÉE 1858

A

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1857.

Annales archéologiques de Didron, 1857-1858.

Académie de la Rochelle. — Compte-rendu des travaux de la Société des sciences naturelles, 1856.

Annales de la Société d'agriculture de la Gironde, 1857.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1857.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, 1857.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1857.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, 1857.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1857

Annuaire de l'Athénée des arts, sciences et belles-lettres de Paris, 1858.

Annuaire de l'Institut des provinces, 1858.

Annuaire de la Société météorologique de France, tom. v, 1857.

Art (l') céramique et Bernard Palissy, par M. Emile Enjubault, conseiller près la Cour impériale de Riom.

B

Bon cultivateur (le) ou Recueil agronomique, publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy, 1857-1858.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Beaune, 1857.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe, tom. III, 1858.

Bulletin de la Société impériale d'horticulture pratique du Rhône, 1857.

Bulletin du comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne), 1857.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture et des comices agricoles de l'Hérault, 1857.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1857.

Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 1856-57.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1857.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure, 1857.

Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, 1857.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, 1857.

Bulletin de la Société d'agriculture du Cher, 1857.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 1855.

Bulletin de la Société de médecine de Besançon, 1857.

Bulletin des travaux de la Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye, 1858.

Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement d'Alais (Gard), 1858.

Bulletin de l'Académie delphinale, 1857.

Bulletin de la Société académique d'agriculture de Poitiers, 1857.

Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, 1858.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle, 8e cahier.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1857-1858.

Bulletin monumental par M. de Caumont, vol. XXIII.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, 1857-1858.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture, 1858. — Séance publique du 19 avril 1857.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, 1858.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture du Gers, 1858.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, 1858.

Bulletin des travaux de la Société d'agriculture d'Alger, 1857.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, 1857.

Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne, 1857.

Bulletin de la Société impériale zoologique d'acclimatation, 1858.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1857.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube, 1857.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1857.

Budget départemental des dépenses et des recettes ordinaires, facultatives, extraordinaires et spéciales. — Exercice 1858. — Supplément au budget départemental de l'exercice 1857.

Brin d'amour, par M. Achille Lafont, musique de Louis Heffer, brochure in-12.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture des Basses-Alpes, 1858.

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 1858.

C

Cabinet historique (le) 1857-1858.

Congrès scientifique de France, XXIIIe session, tenue à la Rochelle en septembre 1856.

Catalogues des coquilles vivantes et fossiles de l'Auvergne, brochure in-8°.

Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure, 1858.

Correspondance de Charles IX et de Catherine de Médicis avec Gaspard de Tavannes, au sujet de M. de Maligny, janvier 1561, par M. Léon de Bastard, brochure in-8°.

D

Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de la Chartreuse par M. Urbe, supérieur, chanoine honoraire, membre de la Société académique du Puy.

Démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Evreux, par M. Raymond Bordeaux, membre de l'Institut des provinces.

E

Entrée de Louis XIV dans la ville d'Auxerre par M. Léon de Bastard, brochure in-32.

Etudes littéraires, par M. de Fontpertuis. — Scènes de la vie flamande. — Henry Conscience. — Romanciers russes, brochure in-12.

Etudes sur les phénomènes, l'aménagement et la législation des eaux, au point de vue des inondations, avec application au bassin de l'Allier, par A. Monestier-Savignat, brochure in-8°.

Etudes numismatiques, par Benjamin Fillon, brochure in-8°.

Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle, 1857.

H

Histoire de l'éducation en France, depuis le Ve siècle jusqu'à nos jours, par M. Théry, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand. Donné par le Gouvernement.

I

Instruction pastorale de Mgr Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, sur l'hérésie, pour servir de suite à celle du même prélat sur la prétendue philosophie des incrédules modernes. (Bibliothèque historique.)

J

Journal de la Société de la morale chrétienne, tome VIIe, 1858.

Journal d'agriculture pratique, 1858.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, 1857-1858.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture, 1857-1858.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale de la Société de statistique universelle, 1858.

Journal de la Société d'horticulture du Bas-Rhin, 1858.

Journal d'agriculture progressive; le Draineur et le Génie rural, 1858.

L

Lettres de l'abbé Lebœuf, par M. Léon de Bastard, brochure in 8°. (Extrait du bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

M

Mémoires de l'Académie du Gard, 1856-1857.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome IIe, 1857.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 1857.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France, 1857.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1856-1857.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et belles-lettres de l'Aube, 1857.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1852-1856.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1854-1855.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, 1857.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1857.

Mémoires de l'Académie impériale de Caen, 1858.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts séant à Douai, 1856-1857.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, de 1851 à 1858.

Mémoires de la Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime de France, 1857.

Monographie de la cathédrale de Chartres. Livre vie.

Mandement de Mgr de Morlhon, évêque du Puy, à l'occasion du jubilé accordé par notre Saint-Père le Pape, et pour le carême de l'année 1858.

Mandement de Mgr de Morlhon, évêque du Puy, pour le mois de Marie et pour l'œuvre de Notre-Dame de France.

N

Notice sur la très-ancienne noble maison de Kerckhove, dite Van-der-Varent, par M. J. Van-der-Heyden, br. in-8o.

Notice biographique sur M. le baron Chaillou des Barres, par M. Challe, broch. in-8o.

Notice historique de la ville de Fleurance, par M. de Montlezun, chanoine d'Auch, broch. in-8o.

P

Pronostic (le) de l'épilepsie et du traitement de cette maladie, par le docteur Michéa, broch. in-8o.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, 1852-1854-1856.

Promenade (une) au lac du Bouchet (Haute-Loire), par M. Alphonse Fourtier, broch. in-8o.

Précis analytique des travaux de l'académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1856-1857.

R

Revue de l'art chrétien, 1858.

Revue des beaux-arts, 1858.

Recueil agronomique, publié par les soins de la Société des sciences, etc. du Tarn-et-Garonne. tom. XXXVIII, 1857.

Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. 1857-1858.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 1857. — Fête annuelle de l'arrondissement d'Agen. — Discours et rapports lus à la séance solennelle de distribution des prix et médailles tenue à Laroque-Timbaut, 1857.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure, 1855-1856.

Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences de Bordeaux, 1857.

Résumé des travaux de la Société nantaise d'horticulture, du 14 novembre 1852 au 25 novembre 1855.

Recueil de l'académie des Jeux floraux, 1858.

Revue des Sociétés savantes, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes, 1857-1858.

Rouleaux krosskill de M. Lecointe, constructeur à Saint-Quentin, broch. in-8°.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la

France, par M. Adrien de Longpérier (séance du 7 août 1857), broch. in-8°.

Rapports sur l'ouvrage de M. Monestier-Savignat ayant pour titre : Etudes sur les phénomènes, l'aménagement et la législation des eaux, au point de vue des inondations, présentés à la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme par M. de Sarrazin, et à l'académie de Clermont-Ferrand par M. le comte Martha-Beker, broch. in-8°.

S

Société d'agriculture des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer, 1857.

Société géologique de Berlin (Prusse) 1853-1854-1855-1856.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, 1856-1857.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Statistique monumentale de Paris (Atlas) liv. 5225.

Société chimique de Paris; répertoire de chimie pure et appliquée, 1858.

Sud-Est (le), journal agricole et horticole, 1858.

V

Vie de Jean de Ferrières, Vidame de Chartres, seigneur de Maligny, par M. Léon de Bastard, broch. in-8°.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Procès-verbaux des Séances des années 1857-1858.

PAGES.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1857. — Sommaire..... 5

Ouvrages reçus, mentionnés. — Mémoire de M. le docteur Haxo, sur la situation de l'industrie de la broderie dans le département des Vosges, dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges;* à cette occasion : *des denteleuses* de la Haute-Loire..... 6

Correspondance. — Lettre adressée à M. le Préfet de Chèvremont, à l'occasion de son départ, par M. le Président..... 10

— Lettre de M. le Président à Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture, demandant que le Puy devienne prochainement le siége du Concours régional..... 13

Agriculture. — Situation des travaux de drainage dans le département..... 16

Industrie. — Recherche de gisements houillers dans le canton de Saint-Julien..... 17

PAGES

SÉANCE DU 5 FÉVRIER. — Sommaire..... 21
Allocution de M. le Président, relative à la présence de M. le Préfet. — Réponse de M. le Préfet..... 21
Ouvrages reçus, mentionnés..... 25
Correspondance. — Lettre de M. le Président, demandant l'agrégation de la Société avec la Société impériale zoologique d'acclimatation.... 25
Agriculture. — Objets divers..... 29
Industrie. — Discussion, à l'occasion du Mémoire de M. le docteur Borie, sur les nouveaux procédés de fabrication du pain. — Opinion de M. le Préfet..... 31
Archéologie. — M. Bretagne indique, avant son départ, les lieux qui, selon lui, doivent être fouillés..... 33
—Exposition d'émaux du moyen-âge par M. Aymard 34

SÉANCE DU 5 MARS. — Sommaire..... 37
Dons au Musée d'objets antiques..... 38
Ouvrages reçus, mentionnés par M. le Président.. 40
Agriculture. — Objets divers..... 40
Industrie. — Vœu pour l'établissement d'une école de dessin industriel..... 41
Industrie. — Introduction de M. Rolland, constructeur mécanicien de boulangeries mécaniques... 41
Archéologie. — Communication sur les fouilles du For, par M. Aymard..... 42
— Rapport de M. Robert Félix sur les fouilles du puits de Polignac..... 44

PAGES.

Personnel de la Société. — Rapport de M. de Brive sur la candidature de M. Nicolas, ingénieur draineur. — Admission..... 47

SÉANCE DU 2 AVRIL — Sommaire..... 58
Ouvrages reçus, mentionnés par M. le Président.. 59
Agriculture. — Graine de riz de montagne, envoyée par M. le préfet..... 61
— Mémoire de M. Charles Giraud sur l'emploi des bœufs et des chevaux dans les travaux des champs. — A ce sujet, question de l'élève du cheval, opinion de MM. Chouvon, de Brive, du Garay.. 61
— Rapport verbal de M. Chouvon sur un ouvrage de M. de Morangiès, ayant pour titre *Agriculture des cantons granitiques de la Lozère.*—Admission de M. de Morangiès comme membre correspondant..... 71

SÉANCE DU 7 MAI. — Sommaire..... 74
Ouvrages reçus, mentionnés..... 75
Economie publique. — De la création d'un mont-de-piété au Puy. — MM. de Brive, Souteyran.. 79
Archéologie. — Mémoire de M. Aymard sur la chappe dite de Pébrac..... 81
Sociétés savantes. — Rapport de M. de Brive sur la dernière session du Congrès des délégués des Sociétés savantes..... 96
Sciences historiques. — Création d'une commission permanente des études historiques et des recherches paléographiques. — Rapport de M. Ch. Calemard de Lafayette. — Nomination de

PAGES.

la commission permanente des recherches historiques. — Membres correspondants..... 106

SÉANCE DU 4 JUIN. — Sommaire..... 134
Ouvrages reçus, mentionnés par M. le Président.. 135
— Parmi ceux-ci, un *Album monographique du porche de la cathédrale du Puy*, par M. Dorlhac, architecte..... 138
Beaux-arts. — Travaux exécutés à Givors, pour la statue colossale de N.-D. de France ; M. de Brive. 140
Archéologie. — Nouvelle communication de M. Aymard sur les fouilles du For, avec des notes... 141
La première, sur l'inscription relative au dieu Adidon..... 179
La seconde, concernant l'inscription du Préfet de la colonie..... 192
La troisième, sur l'explication d'un passage de Grégoire de Tours, relatif à la ville du Puy. 196
La quatrième, sur la frise du temple..... 217
— Réserves faites par quelques membres au sujet des opinions historiques du Mémoire..... 228

SÉANCE DU 2 JUILLET. — Sommaire..... 229
Ouvrages reçus, mentionnés par M. le Président.. 230
— *Album photographique d'archéologie religieuse*, exécuté par M. Malègue, texte de M. Aymard... 232
Minéralogie. — Rapport de M. Robert Félix sur le résultat des recherches des gisements houillers de Saint-Julien-Chapteuil..... 235
Agriculture. — Rapport de M. Ch. C. de Lafayette sur le Concours régional agricole de Mende.... 237

PAGES.

Industrie. — Multiplication des sangsues à l'hospice de Craponne. — Fabrication de l'amidon avec les marrons d'Inde..... 242

Beaux-arts. — Dessin de la statue de Corneille par M. Vibert..... 243

Personnel. — Rapport de M. du Garay sur la candidature de M. Moyère. — Admission. — Le Mémoire de M. Moyère, apprécié par M. du Garay, roule sur le reboisement des montagnes, et en particulier de celles de Fay-le-froid..... 244

SÉANCE DU 7 AOUT. — Sommaire..... 250

Ouvrages reçus, mentionnés par M. le Président.. 251

Correspondance. — Médaille d'honneur de première classe, accordée à M. Best, en récompense de son concours aux travaux de la Commission départementale de statistique.....

Agriculture. — Compte-rendu d'une excursion faite à la Darne, propriété de M. de Brive. ... 256

— Produits des propriétés de Sénilhac, présentés par M. de Lafayette à l'examen de ses collègues. 258

— Nécessité d'une étude comparative de diverses variétés de céréales.—Le Président, M. Chouven, M. Béliben..... 258

Economie publique. — Rapport de M. Souteyran sur la situation de la caisse d'épargne de la ville du Puy..... 260

Archéologie. — Poteries samiennes, trouvées à Saint-Paulien..... 266

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE. — Sommaire..... 269

Ouvrages reçus, mentionnés 270

PAGES.

Agriculture. — Travaux du jury d'examen pour l'admission à la ferme-école de Nolhac; M. le Président. 276

Sciences historiques. — Communication sur un terrier de la ville du Puy à la date de 1408, par M. Béliben..... 277

Don au Musée, par M. J. Seguin, d'une gravure représentant la *Mort de Caton d'Utique*, ayant quelques rapports avec le tableau que le Musée possède; M. Vibert. 295

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE. — Sommaire..... 295

Ouvrages reçus, mentionnés..... 296

Correspondance. — Lettre de M. Philippe Mathieu, annonçant l'envoi d'une collection de 550 coquilles, recueillies à l'île Bourbon..... 299

Démission des fonctions de Secrétaire par M. Oscar Bonnet, à qui la Société conserve le titre de membre résidant..... 301

Agriculture. — Drainage, son utilité, ses bons résultats; MM. Chouvon, le docteur de Lafayette, M. Béliben, M. le Président..... 302

— Enquête sur les résultats des essais de la pomme de terre dite Chardon, faits par plusieurs membres..... 304

Beaux-Arts. — Tableau représentant une *Vue prise dans la vallée de Royat*, par Lapito. Don de S. M. l'Empereur Napoléon III..... 306

Sociétés savantes. — Rapport de M. de Brive sur le Congrès scientifique de Grenoble..... 307

Rapport de M. Paul Marthory sur la candidature

PAGES.

de M. P. Philip. — Admission. — Une Notice historique sur la ville de Saint-Paulien, comprenant la période de 1789 à 1795, et un opuscule sur des travaux de dessèchement et de défrichement d'un terrain boisé sont le travail offert par M. Philip, comme titre d'admission.. 519

SÉANCE DU 14 JANVIER. 1858. — Sommaire..... 521
Ouvrages reçus, mentionnés..... 521
Correspondance. — Lettre de M. le marquis de Ruolz, confirmant les bons résultats d'un ensemencement en grand de la pomme de terre dite Chardon..... 526
Hommage rendu à la mémoire de M. le baron Armand de Bastard, ancien Préfet de la Haute-Loire, par M. Bertrand de Doue..... 527
Autre hommage, rendu à la mémoire de M. Sigaud de Lestang, père..... 528
Vœu de la Société au sujet de la prochaine reconstruction du Musée-Crozatier..... 529
Situation des écoles industrielles de la ville pendant l'année classique 1857-1858, par M. Bertrand de Doue..... 530
Personnel de la Société — Election de M. Béliben en qualité de Secrétaire de la Société. — Ses remercîments pour ce témoignage de confiance. — Réponse de M. le Président..... 531
— Rapport de M. Béliben sur le livre intitulé *Histoire des classes rurales en France*, que M. H. Doniol avait présenté comme titre d'admission. — Admission du candidat. 532

Procès-verbaux rédigés par M. Béliben, Secrétaire de la Société.

PAGES.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER. — Sommaire..... 353
Installation du nouveau Secrétaire..... 353
Allocution de M. le Président, à l'occasion de la mort de M. le docteur Fiévée de Jeumont, beau-père de M. Ch. Calemard de Lafayette..... 354
Dons au Musée. — Objets fossiles. — Moulage d'un bas-relief gallo-romain, découvert par M. Aymard sous le vestibule du For..... 354
Agriculture. — Sur le prix de revient d'un hectolitre de froment. — Utilité d'une comptabilité agricole et d'un essai de nouvelles semences agricoles..... 356
— Rapport de M. Chouvon sur des expériences faites sur plusieurs semis de froments étrangers 358
— Opinions sur ce sujet de MM. de Brive, Balme, Azéma, Chouvon..... 365
— Le sorgho..... 365
— Le lupin jaune..... 366
Horticulture. — Mémoire de M. Aymard sur les jardins d'hiver..... 367
— Opinion de M. Martel sur ce sujet..... 372
Pisciculture. — Empoissonnement et repeuplement du lac du Bouchet..... 375
Sciences physiques et naturelles.—Météorologie.— De la marche de la grêle dans les environs du Puy 376
Histoire. — Extrait de titres originaux du marquisat d'Allègre, adressés à la Société par M. J. de Vinols..... 380

PAGES.

— De la lecture d'un document sur l'élection de Pierre de Chalencon comme évêque du Puy, en 1485, faite par M. l'abbé Bernard..... 582
— Revendication faite par M. de Brive de l'institution de la célèbre confrérie de *N.-D. du Puy*. 585
Littérature. — Etudes littéraires de M. de Fontpertuis..... 584
— Ronde expliquée par M. Fourtier..... 584
Architecture. — Opinion de plusieurs membres sur la destination du local rendu vacant par la démolition de la maison Gallien, près la cathédrale..... 585
Gravure de M. Soumy, communiquée à la Société par M. Aymard..... 586
Personnel de la Société. — M. Balme donne sa démission de Secrétaire-adjoint..... ... 587
— M. Philippe Mathieu est nommé membre non résidant..... ... 588

SÉANCE DU 11 MARS. — Sommaire..... 590
Hommage rendu à la mémoire de M. le docteur Borie. 591
Agriculture. — Ecobuage..... 592
— Comptabilité agricole..... 594
— Enquête sur l'état de la récolte pendant l'hiver. 595
Sciences. — Météorologie. — Mémoire de M. Bertrand de Doue en réponse au Président de la Société impériale d'agriculture, au sujet de la marche de la grêle et des orages..... 597
— Opinion de M. Robert..... 403
— Navigation de l'Allier, sur un Mémoire de M. Poyet, ingénieur des mines à Bouxhors.... 404

PAGES.

Sciences historiques. — Mémoire de M. Aymard sur la cité des Vellaves, d'après la Notice des cités des Gaules..... 406
Beaux-arts. — Statue de Lafontaine par Julien... 416
— Etat des travaux d'art de la fontaine Crozatier; M. de Brive..... 417
— De la statue de Valentin Haüy par M. Badiou. 418

SÉANCE DU 8 AVRIL. — Sommaire..... 421
Agriculture. — Opinion de M. H. Doniol sur le sorgho..... 422
—Remède contre la maladie de la pomme de terre. 425
— Rapport de M. Dumontat sur un mémoire de M. Richond au sujet de la maladie de la vigne. 425
Economie publique. — Question des boucheries.. 430
Sciences historiques. Mémoire de M. Aymard sur un travail de M. Paul Leblanc, relatif à la chappe de Pébrac..... 433
— Communication sur un discours d'ouverture pour l'organisation d'une Société d'agriculture au Puy par le citoyen Jamon..... 436
— D'une Société philharmonique au Puy avant la révolution..... 437
— Mémoire sur les municipes, les colonies et les préfectures romaines, par M. de Fontpertuis... 441
Beaux-arts. — Rapport de M. Vibert sur un mémoire ayant trait à des considérations critiques sur la peinture des derniers siècles, comparée aux œuvres modernes, présenté par M. de Vinols Jules comme titre d'admission. — Admission du candidat..... 459

PAGES.

Administration. — Règlement qui indique la place de la lecture des rapports sur les candidatures. 466
— Règlement relatif au cas où le nombre des candidats au titre de membres résidants excède celui des vacances..... 467
Sociétés savantes. — De l'arrêté du Ministre de l'instruction publique organisant au ministère le comité des travaux historiques et des Sociétés savantes..... 468

SÉANCE DU 6 MAI. — Sommaire..... 468
Agriculture. — Cartes agronomiques de M. de Caumont..... 469
— De l'utilité d'un cours d'analyse et de chimie agricoles, dans le local de la Société; M. de Brive. 470
— Vœu relatif à l'exemption du service militaire pour quelques élèves des fermes-écoles; MM. de Brive, Souteyran, Aymard..... 472
— Communication de l'instituteur de Saint-Julien-Molhesabathe, M. Ambert, sur des expériences agricoles; à ce sujet, lettre adressée à M. l'Inspecteur des écoles primaires par le Secrétaire de la Société..... 475
— Le titre de membre correspondant est accordé à M. Ambert, ainsi qu'à M. Edouard Beaufrère, du Mas de Lagrange, pour plantations et organisation d'un jardin dans une localité située au cœur des hautes montagnes..... 477
— Culture du topinambour par M. Doniol..... 478
Sciences physiques et naturelles. — Travaux sur la botanique, par madame Arnaud..... 481

PAGES

Sciences médicales. — De la fièvre typhoïde qui a sévi au village de Vals près le Puy ; des heureux effets de l'établissement d'une fontaine dans ce village comme moyen préservatif..... 482

Littérature. — Instruction pastorale pour le mois de Marie, par Mgr de Morlhon..... 484

— Troisième prospectus relatif à l'érection de la Vierge de Corneille..... 484

— Rapport de M. F. Bernard sur une candidature au titre de membre non résidant, concluant à l'ajournement. Le sujet du rapport est une critique d'une pièce de vers sur le château de Bouzols..... 485

Gravure. — Travaux de M. Camille Robert, d'après une lettre de M. le docteur Peghoux, de Clermont. 489

Architecture. — De la reconstruction du Musée ; MM. de Brive, Souteyran, etc..... 489

Personnel de la Société. — Rapport de M. Plantade sur un Mémoire traitant du reboisement du pays, offert par M. Limozin comme titre d'admission. — M. Limozin est admis membre résidant. 490

SÉANCE DU 5 JUIN. — Sommaire..... 495

Lettre de M. le Président Ch. Calemard de Lafayette, adressée de Paris à M. le Secrétaire, au sujet du Congrès des Sociétés savantes, où M. de Lafayette a représenté la Société académique du Puy. Cette lettre renferme les démarches qu'il a faites ou qu'il se propose de faire, tant sous le rapport agricole et industriel du pays que sous celui de la marche des études historiques..... 496

PAGES.

Dons au Musée. — Quatre pierres ou larmiers d'une frise antique, donnés par MM. les administrateurs des hospices du Puy..... 501

Agriculture. — Discussion sur le morcellement de la propriété, à l'occasion d'un article de M. Léonce de Lavergne. Opinion de plusieurs membres de la Société sur ce sujet..... 503

— D'une truffière artificielle, par M. le marquis L. des Inards..... 512

— Rapport de M. Bertrand de Doue sur une méthode nouvelle de culture, par M. F. Aroux... 513

Pisciculture. — Inauguration de la pisciculture au lac du Bouchet, par M. Paul de Rostan, préfet de la Haute-Loire..... 517

— Considérations sur ce lac et sur son avenir au point de vue d'un établissement de pisciculture. 518

Economie publique. — Réponse de Son Ex. M. le Ministre de l'agriculture n'accueillant pas le vœu relatif à l'exemption du service militaire pour les élèves des fermes-écoles..... 520

Sciences. — Des travaux scientifiques de M. le prince de Polignac..... 521

Sciences médicales. — Rapport de M. le docteur du Garay sur l'épidémie de la fièvre typhoïde à Vals..... 522

SÉANCE DU 1er JUILLET. — Sommaire..... 555

Agriculture. — D'un rapport sur des expériences agricoles par M. Chaudier, instituteur public aux Villettes..... 555

— Voyage agronomique de M. de Gourcy dans la

PAGES.

Haute-Loire, à la ferme-école de Nolhac ; à Alleret..... 557
— Rapport de M. Balme sur une lettre de M. Frédéric l'Enfant, relative à la conservation des blés et aux greniers d'abondance. Discussion élevée sur cette matière..... 559
Sciences naturelles. — De la Flore de la Haute-Loire, par madame Arnaud..... 551
Sciences historiques. — Admission de M. Bernard, du Forez, comme membre non résidant, à la suite d'un rapport de M. Aymard..... 552
Beaux-arts. — D'une lettre de M. de Newerkerque 553

SÉANCE DU 5 AOUT. — Sommaire..... 555
Agriculture. — Du perfectionnement des races d'animaux, notamment de la race du Mezenc... 556
— Rapport de M. Milne Edwards sur des insectes qui ravageaient les prairies de St-Julien-Molhebate..... 559
— Rapport de M. de Brive sur la candidature de M. Chaudier. — Admission de M. Chaudier comme membre non résidant..... 561
— De la Castration des vaches laitières..... 567
Arboriculture. — Rapport de M. Balme du Garay sur un nouveau mode de culture des arbres fruitiers..... 568
Pisciculture. — Rapport de M. Limozin sur un mode de transport pour les poissons vivants... 572
Industrie. — Rapport de M. Chouvon sur le vernis de l'invention de M. Schlisler..... 574
La Société, sur l'avis du conseil d'administration,

PAGES.

accorde des médailles à M. le Directeur de l'école Normale pour être distribuées, à titre de récompenses, aux meilleurs élèves du cours théorique et pratique d'agriculture..... 579

— Elle ajourne une demande relative à une médaille destinée à encourager une vocation artistique. — Vive discussion à ce sujet..... 579

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE. — Sommaire..... 583

Hommage rendu à la mémoire de M. le docteur Péghoux, de Clermont, membre non résidant.. 584

Hommage rendu à la mémoire de M. Pradier Jules, membre non résidant..... 587

Dons au Musée. — Notice de M. Théret, chirurgien de la marine impériale, sur différents objets apportés d'Amérique et donnés au Musée.. 589

— Lettre de mademoiselle Ida de Bosberg sur un vase funéraire, dont elle fait hommage à la Société..... 590

— Notice de M. le curé de Lubilhac sur une mine d'antimoine, dont un échantillon est déposé sur le bureau..... 594

— Moulage d'une inscription lapidaire, avec la traduction, par M. Aymard..... 595

Ouvrages reçus. — *L'Art céramique et Bernard Palissy*, par M. Enjubault..... 596

Agriculture. — Compte-rendu de la mission remplie par M. le Président à la ferme-école de Nolhac, au sujet des examens de rentrée..... 597

— Lettre de M. de Brive sur une plante fourragère, la moutarde blanche..... 599

PAGES.

— Projet d'un moulin à broyer les os, par M. Souchon 600

Sciences historiques. — Restauration d'une frise par M. Camille Robert 603

— Manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 8002, sur la fondation de l'oratoire de Notre-Dame du Puy 603

— Rectification au sujet de Jean IV de Cardaillac, indiqué comme évêque du Puy dans le *Gallia christiana* 605

Réélection de M. Ch. Calemard de Lafayette comme Président 606

Nomination de M. Limozin comme Secrétaire-adjoint 606

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE. — Sommaire 608

Hommage rendu à la mémoire de M. Philippe Hedde, membre non résidant 609

Regrets, exprimés par M. Bertrand de Doue, sur la mort de M. Thuillier, peintre paysagiste 615

Dons au Musée. — Lettre de M. Vibert sur un buste, œuvre du sculpteur Julien 616

Ouvrages reçus. — Opinion de M. Silvy sur la création de la commission des recherches historiques. 619

— *Vie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres*, par M. Léon de Bastard 620

— *Histoire de l'éducation en France*, par M. Théry 624

Agriculture. — Création d'une commission dite des céréales, au sujet de la question de l'échelle mobile, soulevée par M. Doniol 624

PAGES.

— Compte-rendu d'expériences faites à la ferme de Malaval par M. Nicolas..... 622
Arboriculture. — D'une nouvelle invasion de chenilles; M. Bertrand de Doue..... 634
Sciences naturelles. — Lignites. De leur exploitation, d'après M. Bertrand de Doue..... 636

Rapports et Mémoires.

Mémoire sur des antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier et réflexions sur la céramique antique, par M. E. de Payan-Dumoulin. j
Chapitre Ier. — Historique des fouilles..... j
Chapitre II. — Réflexions générales sur la céramique..... xiv
Chapitre III. — Céramique celtique..... xix
Chapitre IV. — Céramique étrusque..... xxij
Chapitre V. — Destination des vases antiques. xxv
Chapitre VI. — Description des vases gallo-romains de Toulon-s-Allier. xxx
Chapitre VII. — Noms et signatures des potiers gallo-romains..... xxxviij
Chapitre VIII. — Mode de fabrication des moules, des vases et des statuettes..... xlj
Chapitre IX. — Description des statuettes de Toulon..... xlviij
Chapitre X. — Destination des statuettes... lxxviij
Extrait d'un mémoire intitulé : De la fréquence et de la capacité pluvieuse des vents supérieurs et

PAGES.

inférieurs sur la station du Puy, par M. J.-M. Bertrand de Doue, membre résidant..... lxxxix
Observations sur l'homme fossile de Denise, par M. Félix Robert, membre résidant..... cxv
Compte-rendu du Congrès des délégués des Sociétés savantes, par M. Ch. Calemard de Lafayette, président de la Société..... cxxv
Poésies de M. F. Bernard, membre résidant..... cxlj
I. Souvenir, dédié à M. Vibert..... cxlj
Réponse de M. Vibert..... cxlij
II. A M. L. de Vinols. — Ma Souveraine.... cxliij
III. Remerciement à mademoiselle Louise C. cxlv
IV. La Muse au retour de l'hiver..... cxlvj
Mercuriales de la Haute-Loire, par M. Pélissier de Lom, employé à la préfecture. — Année 1857.. cxlix
Mercuriales. — Année 1858..... clvij
Liste des ouvrages reçus pendant l'année 1857... clxv
— — pendant l'année 1858... clxxvij

FIN DE LA TABLE.

4 JUN. 98
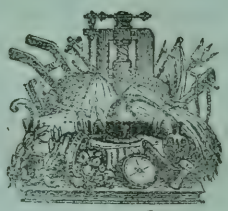
BRITISH MUSEUM